

# 2021


## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



LE GROUPE

## RAPPORT INTÉGRÉ DU GROUPE TF1 3

Message du Président directeur général	4
Le groupe TF1, acteur majeur du secteur audiovisuel français	5
Un modèle d'affaires créateur de valeur pour toutes les parties prenantes 	10
Notre stratégie s'inscrit dans un marché de la vidéo en pleine mutation	12
Une gouvernance engagée et diversifiée	22
Perspectives 2022	24

# SOMMAIRE


## 1 PRÉSENTATION DU GROUPE TF1 25

1.1	Historique du Groupe	26
1.2	Organigramme simplifié	27
1.3	Marchés	28
1.4	Activités du Groupe	39
1.5	Stratégie du Groupe	41
1.6	Environnement réglementaire	49

## 2 RISQUES ET MAÎTRISE 51

2.1	Facteurs de risques 	52
2.2	Dispositifs de prévention afférents aux processus	58
2.3	Procédures de contrôle interne	59

## 3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 69

3.1	État de la gouvernance	70
3.2	Organisation du Gouvernement d'entreprise 	83
3.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	100
3.4	Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux au titre de 2021	102
3.5	Principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2022	114

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 117

	Avant-propos	118
4.1	Enjeux majeurs de transition écologique	126
4.2	Enjeux majeurs sociaux et sociétaux	140
4.3	Éthique	166
4.4	Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	172

## 5 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2021 175

5.1	Faits marquants 2021	176
5.2	Résultats des activités	177

## 6 ÉTATS FINANCIERS 187

6.1	Comptes consolidés	188
6.2	Notes annexes aux états financiers consolidés	194
6.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	250
6.4	Comptes individuels	255
6.5	Notes annexes aux comptes individuels	259
6.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	275



## 7 CAPITAL ET ACTIONNARIAT 281

7.1	Actionnariat	282
7.2	Données boursières	285
7.3	Relations avec la communauté financière	287
7.4	Autorisations et opérations sur le capital	288
7.5	Autres informations	293
7.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	297
7.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	298
7.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	299
7.9	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	300

## 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 301

8.1	Ordre du jour	302
8.2	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022	303
8.3	Projet de résolutions	310

## 9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 317

9.1	Responsable du document d'enregistrement universel et informations sur le contrôle des comptes 	318
9.2	Agenda	318
9.3	Informations incluses par référence	319
9.4	Communiqués financiers publiés en 2021	319
9.5	Adresses des principales filiales et participations	320
9.6	Tables de concordance 	321
9.7	Lexique	329
9.8	Index	330

 Les éléments du Rapport Financier Annuel sont clairement identifiés dans le sommaire et dans les chapitres concernés à l'aide du pictogramme.

 Les éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière sont clairement identifiés dans le sommaire et dans les chapitres concernés à l'aide du pictogramme.

# 2021

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : [amf-France.org](http://amf-France.org). Le document d'enregistrement universel a été déposé le 10 mars 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être consulté et téléchargé sur le site [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr)

---



---

Tournage de *Demain nous appartient*,  
feuilleton quotidien diffusé sur TF1  
et produit par Newen Studios



## RAPPORT INTÉGRÉ DU GROUPE TF1

### À PROPOS DE CE RAPPORT

#### MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'International Integrated Reporting Council (IIRC). Il s'inscrit dans une démarche volontaire dans le sillage des actions engagées depuis plusieurs années en matière de responsabilité sociétale et d'une communication transparente auprès de l'ensemble des parties prenantes. Ce rapport intégré est le résultat d'un groupe de travail interne piloté par la Communication Financière en collaboration avec les directions de la Stratégie et de la RSE.

#### PÉRIMÈTRE

Le rapport couvre l'année fiscale 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021) et les entités du groupe TF1 consolidées dans le périmètre financier. Il rappelle les objectifs pour l'année 2022 et inclut les projections de moyen et long termes, proposant ainsi une vision prospective du Groupe dans son environnement.

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>04</b>
<b>LE GROUPE TF1, ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR AUDIOVISUEL FRANÇAIS</b>	<b>05</b>
<b>UN MODÈLE D'AFFAIRES CRÉATEUR DE VALEUR POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES</b>	<b>10</b>
<b>NOTRE STRATÉGIE S'INSCRIT DANS UN MARCHÉ DE LA VIDÉO EN PLEINE MUTATION</b>	<b>12</b>
<b>UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE ET DIVERSIFIÉE</b>	<b>22</b>
<b>PERSPECTIVES 2022</b>	<b>24</b>





# FORT DE TRÈS BONS RÉSULTATS, LE GROUPE A DÉMONTRÉ SA CAPACITÉ À SE TRANSFORMER ET PROPOSER À SES CLIENTS ET PUBLICS L'OFFRE DE CONTENUS LA PLUS PERTINENTE POSSIBLE

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

2021 a été une année particulièrement riche pour le groupe TF1. Forts de très bons résultats, nous avons démontré notre capacité à nous transformer et proposer à nos clients et publics, l'offre de contenus la plus pertinente possible, en fonction des attentes et des modes de consommation de chacun, tout en sécurisant la création de valeur.

L'évolution rapide des modes de consommation nous a amenés à repenser nos contenus, tout comme la façon dont nous les diffusons.

Notre stratégie éditoriale s'est d'abord illustrée par des choix audacieux, privilégiant les contenus locaux et premium, qui ont été récompensés par des parts d'audience fortes, en témoignent nos programmes phares tels que *HPI*, *Koh Lanta*, *Quotidien*, *Ici tout commence*, ou encore nos JT toujours autant plébiscités. Cette année encore, les rendez-vous d'information proposés par nos rédactions ont occupé une place centrale dans le quotidien des Français ; nos parts d'audience enregistrent ainsi une hausse significative pour l'ensemble du Groupe et sur nos deux principales cibles commerciales. Chez les Femmes de moins de 50 ans, par exemple, ces niveaux d'audience n'avaient pas été atteints depuis 2007.

La façon de diffuser ces contenus a aussi été profondément repensée. En complément du linéaire qui continue de créer l'événement, comme *l'Euro* l'été dernier, notre palette d'offres et de services à la demande s'est développée cette année. Aujourd'hui, nos publics peuvent consommer des contenus *via* MYTF1, mais aussi en « freemium » *via* MYTF1 Max, s'abonner à Salto pour des contenus exclusifs, tout en retrouvant *via* nos réseaux sociaux et sites Internet comme *Marmite* et *Doctissimo*, ces contenus complétés voire amplifiés. Cette évolution démontre notre capacité à proposer une offre de services complémentaires, en lien notamment avec les fournisseurs d'accès Internet, avec lesquels nous avons reconduit nos accords de distribution au fil de l'année. Dans un « marché de l'attention » en croissance, nous nous sommes positionnés pour proposer le meilleur contenu, au meilleur moment, créant de ce fait de nouvelles opportunités pour nos annonceurs, sur les cibles les plus pertinentes.

En 2021, le retour des annonceurs, après une période marquée par l'impact économique de la crise sanitaire, s'est confirmé. Dans ce contexte, la régie publicitaire du Groupe s'est employée à développer des offres accessibles, engageantes, mais aussi responsables, à destination de clients de plus en plus nombreux et diversifiés.

La convergence entre télévision et digital, au cœur de notre stratégie, s'appuie sur les synergies entre tous les types de support, linéaires, délinéarisés, et sites Internet. Faire jouer ces synergies, c'est précisément le sens que j'ai souhaité donner au regroupement des marques digitales au sein d'un nouveau secteur « Média ».

En parallèle, nos investissements dans la production ont porté leurs fruits. Newen Studios a enregistré une activité de 335 M€, qui a doublé en trois ans, désormais répartie à parts égales entre la France et l'étranger. Notre modèle, reposant sur la production de contenus multigenres (fiction, série, documentaire, animation...), permet une rentabilité à court et moyen termes. Il offre une réponse à la demande de contenus en forte croissance des chaînes de télévision comme des plateformes internationales. Notre carnet de commandes est ainsi en hausse, donnant une bonne visibilité sur 2022. Je souhaite saluer cette belle dynamique et féliciter les équipes de Newen et particulièrement Bibiane Godfroid, Présidente depuis 2018, qui a passé en janvier 2022 le relais à Romain Bessi, Directeur général délégué.

Dans ce monde de l'audiovisuel complètement transformé, nous avons le devoir de nous réinventer et de continuer à faire évoluer notre modèle. La concurrence directe - et souvent peu régulée - d'acteurs *pure players* à laquelle nous faisons face, ainsi que l'évolution des modes de consommation, appellent des décisions ambitieuses et une réponse française à ces enjeux, préservant ainsi notre souveraineté culturelle, l'accès à une information de qualité et notre devenir économique.

C'est le sens du projet de rachat que nous avons proposé, avec le soutien du groupe Bouygues, à la mise en vente du groupe M6. Cette fusion permettrait de créer un groupe de médias français privé, contrôlé de façon exclusive par le groupe Bouygues, et proposant l'offre la plus diversifiée en TV, radio, digital, production de contenus et technologies, au bénéfice de tous les publics et de la filière audiovisuelle française. Elle contribuerait aussi à accélérer notre adaptation aux nouveaux modes de consommation en streaming, grâce à la mutualisation de moyens technologiques, de nos bases de données et de capacités d'acquisitions de contenus.

Cette opération, qui reste soumise aux autorisations des autorités compétentes, devrait être fortement créatrice de valeur, puisqu'elle pourrait générer à terme, entre 250 et 350 millions d'euros de synergies.

Enfin, dans un environnement complexe et incertain, conscient de son influence auprès du plus grand nombre, le Groupe s'engage, à travers ses contenus, et plus généralement *via* ses actions quotidiennes internes et externes, à « inspirer positivement la société ».

En matière de responsabilité sociétale et environnementale, cette raison d'être nous incite à nous engager fortement dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Nos contenus et nos offres publicitaires jouent pleinement leur rôle de catalyseurs dans ce domaine, par le biais de programmes et d'offres commerciales responsables. Le Groupe s'est ainsi engagé dans une stratégie de réduction de 30 % de son empreinte carbone à l'horizon 2030. En matière de diversité et d'inclusion, nous souhaitons être le reflet de la société française, au sein du Groupe tout comme dans nos programmes. Ces engagements ont à nouveau été récompensés en 2021 par plusieurs agences extra-financières. Nous avons ainsi gagné une place et occupons aujourd'hui la 4<sup>ème</sup> place du *Dow Jones Sustainability Index* 2021. L'agence Humpact nous a décerné fin 2021 le Grand prix dans la catégorie Parité Femmes-Hommes. Ces distinctions de la part d'acteurs exigeants consacrent l'engagement du Groupe et de ses collaborateurs sur ces enjeux. Je tiens aujourd'hui à les féliciter et à les remercier pour cet engagement.

En conclusion, je souhaite rendre hommage à tous les collaborateurs du Groupe qui ont su continuer à travailler dans des conditions particulières, dans un contexte sanitaire encore marqué par des périodes de reprise de l'épidémie de COVID-19. La préservation de la santé de nos collaborateurs est restée notre priorité tout au long de cette année.

J'ai la conviction que 2022 sera une année déterminante pour notre développement. Nous poursuivrons notre transformation, pour être toujours au plus près des attentes de nos publics et de nos clients, tout en préservant la création et le partage de la valeur.

Boulogne, le 9 mars 2022

**Gilles C. Pélisson**  
Président directeur général du groupe TF1

# LE GROUPE TF1, ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR AUDIOVISUEL FRANÇAIS

**L**e paysage audiovisuel français et international a considérablement évolué ces dernières années. La consommation de contenus a pris différentes formes, du mode linéaire traditionnel à un univers de vidéo à la demande où le linéaire côtoie le délinéarisé. Les usages convergent et le métier d'édition et de diffusion de contenus continue à se transformer profondément sous l'effet des interactions avec le digital. Cette transformation constitue clairement une opportunité en matière de création de valeur, à la fois pour notre public et pour nos clients annonceurs.

En parallèle, la demande en contenus locaux, innovants et multigenres est en croissance en France, mais aussi dans les autres pays européens. Le consommateur est devenu plus exigeant dans ses goûts et ses attentes. Pour y répondre, les *pure players* tels que Netflix, Amazon Prime Video ou encore Apple TV+ et les diffuseurs traditionnels se tournent vers les sociétés de production et leur savoir-faire différenciant.

Positionné sur ces deux segments en développement, le groupe TF1 est un acteur majeur du secteur audiovisuel français, numéro un du secteur et fortement présent dans la production et la distribution de contenus. Il entend renforcer cette position dans les années à venir, en accompagnant la convergence entre la télévision et le digital, et en développant son activité de production, en France et à l'étranger. La créativité et l'innovation sont au cœur de son modèle de croissance.

Son objectif est que ce *leadership* trouve sa pleine expression au plan économique mais aussi sociétal et environnemental, avec une ambition forte : que ses contenus inspirent positivement la société.

## 1<sup>ER</sup>

**GROUPE PRIVÉ  
DE TÉLÉVISION  
EN FRANCE**

AVEC :

**33,5 %  
et 30,2 %**

de part d'audience groupe  
sur les FRDA <50 et 25/49 ans

**ACTEUR PUISSANT  
DE LA PRODUCTION  
ET DE LA DISTRIBUTION  
DE CONTENUS EN FRANCE  
ET À L'INTERNATIONAL**

## 1 900 heures

livrées  
par NEWEN en 2021

## 2 427 M€

de chiffre d'affaires

## 343 M€

de résultat opérationnel courant  
(14,1 % du chiffre d'affaires)

## 289 M€

Cash-flow libre après BFR

## 199 M€

Excédent financier net

## 3 290

Collaborateurs

**Engagement RSE du  
groupe TF1 reconnu dans  
les principaux indices  
extra-financiers**



Dow Jones  
Sustainability Indexes

MSCI

**S&P Global**

# LE GROUPE TF1 S'APPUIE SUR 2 SECTEURS D'ACTIVITÉ, QUI PARTAGENT DES FORCES ET DES VALEURS COMMUNES

## MÉDIA

Le secteur Média édite une offre de contenus de premier plan à travers ses cinq chaînes proposées en linéaire et délinéarisé (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI), ses quatre chaînes thématiques payantes (Ushuaïa TV, Histoire TV, TV Breizh, Série Club) et les sites aufeminin, Doctissimo ou encore Marmiton qui font référence sur les thématiques qu'ils développent.

Les deux régies publicitaires du Groupe sont en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des programmes proposés en linéaire et délinéarisé, sur nos sites Internet, mais également des espaces publicitaires des Indés Radios.

Le groupe TF1 opère des activités complémentaires dans les domaines du divertissement, la musique, les spectacles, le e-commerce (Gambettes Box, My Little Box), les services aux annonceurs, ainsi que le licensing.



## NEWEN STUDIOS

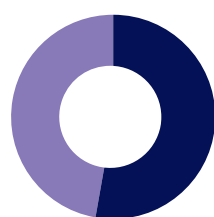
La société Newen, présente en France et à l'international (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni), produit une vaste gamme de contenus (fiction, flux, animation, documentaire, téléfilm, cinéma) à destination d'une clientèle variée, allant des diffuseurs français et étrangers aux plateformes de vidéo à la demande. Elle permet au Groupe de répondre à la hausse de la demande sur le marché des contenus audiovisuels.

Newen Studios acquiert et distribue des programmes, en nouant des partenariats étroits dans tous les domaines de la télévision et du cinéma, procurant ainsi au groupe TF1 une position privilégiée sur le marché international de la distribution.

Grâce à cette activité, le Groupe est positionné sur un secteur en forte croissance où la demande de contenus est très dynamique.

## newenstudios

Répartition CA France/  
International



**11,5 %**  
Taux de marge  
opérationnelle courante  
(+0,8 pt vs n-1)

**1 600 heures**  
Carnet  
de commandes <sup>(1)</sup>

**14,6 %**  
Taux de marge  
opérationnelle  
courante 2021  
(+5,5 % vs n-1)

**1 694 M€**  
Chiffre d'affaires  
publicitaire  
(+14 % vs n-1)

Dont  
**143 M€**  
chiffre d'affaires  
publicitaire digital  
(+11 % vs n-1)

**2,7 milliards**  
Nombre de vidéos vues sur  
MYTF1  
(+15 % vs n-1)

**33,5 %  
et 30,2 %**  
de part d'audience groupe  
sur les FRDA <50 et  
25/49 ans

L'organigramme simplifié des filiales du Groupe est présenté au chapitre 1.2 du présent document.

Le groupe TF1 fait partie des cinq métiers du groupe Bouygues.

Le groupe Bouygues est un groupe de services diversifié dont les cinq métiers s'organisent autour de trois activités : la Construction, les Télécoms et les Médias.

(1) Représente, en heures, le volume d'activité traitée restant à réaliser pour les projets supérieurs à un million d'euros et hors Reel One.



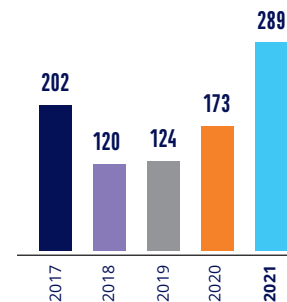
# UNE STRATÉGIE DE PARTAGE DE VALEUR SUR LE LONG TERME

Les métiers du groupe TF1 sont porteurs de croissance sur le long terme, permettant la génération d'un *cash-flow* libre de façon récurrente. La valeur ainsi créée peut être réinvestie dans le développement du Groupe et partagée avec ses parties prenantes.

**S&P Global**  
**BBB+**

TF1 dispose également d'une situation financière solide reconnue par les agences de notation de crédit, qui assure ainsi son indépendance d'action et la pérennité de son modèle.

## CASH-FLOW LIBRE APRÈS BFR AU 31.12.2021 <sup>(1)</sup>



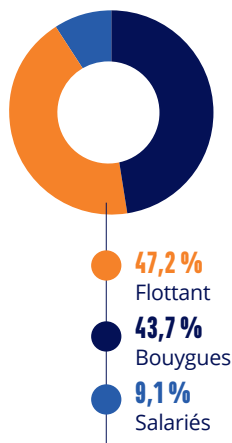
(1) Pour la définition du cash-flow libre après BFR, se reporter au chapitre 9.7

## DONNÉES BOURSIÈRES

Cours de l'action (en euros)	2021	2020	2019	2018
Plus haut <sup>(1)</sup>	9,36	7,73	10,08	12,75
Plus bas <sup>(1)</sup>	6,56	4,15	6,40	6,61
Dernier cours de l'année	8,73	6,59	7,40	7,08
Évolution du cours de TF1 sur l'année	32,4 %	- 10,9 %	+ 4,5 %	- 42,4 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	26,2 %	- 7,6 %	+ 25,2 %	- 11,7 %
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	1 838	1 386	1 556	1 486
Moyenne annuelle du volume quotidien (en milliers) <sup>(2)</sup>	275	477	402	247
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre (en millions)	210,5	210,4	210,2	209,9

(1) Valeurs extrêmes atteintes en clôture de séance. (2) Euronext.

## ACTIONNARIAT AU 31.12.2021

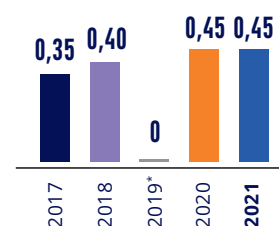


## FICHE SIGNALÉTIQUE

**COTATION :** Euronext Paris  
**MARCHÉ :** Compartiment A  
**CODE ISIN :** FR0000054900  
**PRINCIPAUX INDICES :**  
SBF 120  
CAC MID 60  
CAC MID & SMALL  
NEXT 150®  
EURO STOXX® MEDIA

## UN RETOUR AUX ACTIONNAIRES EN LIGNE AVEC LES RÉSULTATS DÉLIVRÉS

Dividende (en €/action)



\* Renoncement du versement de dividende au titre de 2019 en raison de la crise liée au COVID-19

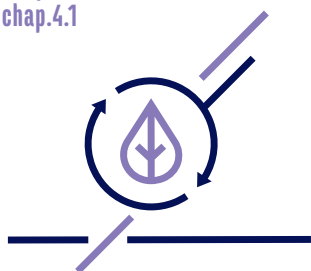
# DÉMARCHE RSE :

## 11 ENJEUX PRIORITAIRES

Suite aux travaux menés en 2021 concernant l'analyse de matérialité, le Groupe a identifié 11 enjeux prioritaires, qui s'inscrivent pleinement dans sa stratégie. L'ambition du groupe TF1 d'inspirer positivement la société se conjugue avec celle de jouer pleinement son rôle en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

### ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

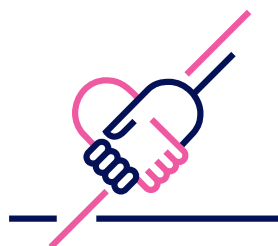
→ pour en savoir plus, voir le DEU chap.4.1



1 Impact environnemental des activités

2 Sensibilisation des publics à la transition écologique à travers les contenus

3 Publicité responsable



### ENJEUX SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

→ pour en savoir plus, voir le DEU chap.4.2

4 Égalité Femmes/Hommes

5 Diversité et inclusion

6 Engagement sociétal de l'entreprise pour soutenir le monde associatif

7 Santé, sécurité et qualité de vie au travail

8 Éducation aux médias

### ENJEUX ÉTHIQUES

→ pour en savoir plus, voir le DEU chap.4.3



9 Éthique dans les affaires

10 Éthique dans les programmes

11 Protection des données personnelles et cybersécurité

En application du règlement européen Taxonomie (règlement (UE) 2020/852), le groupe TF1 s'est employé à identifier la part de ses activités considérées comme durables en 2021. Ces indicateurs de durabilité, qui font partie intégrante du suivi de notre démarche RSE, sont disponibles au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2021.

## EN DÉCEMBRE 2020, LE GROUPE TF1 A PUBLIÉ LA STRATÉGIE CLIMAT DU GROUPE À HORIZON 2030

### La stratégie climat de TF1 s'articule autour de trois axes :

**01** La réduction de l'impact carbone de son activité avec un objectif de diminution de 30 % des émissions carbone des scopes 1 & 2 et 3a <sup>(1)</sup> d'ici 2030 par rapport au bilan carbone 2019. Cet objectif repose sur quatre chantiers prioritaires liés aux postes les plus émetteurs : écoproduction des programmes, achats responsables, numérique responsable et mobilité durable.

**02** L'accompagnement de ses clients dans la promotion de produits plus respectueux de l'environnement. Les régies publicitaires du Groupe continuent d'accompagner plus activement leurs clients vers une publicité durable et de valoriser les produits répondant à ces critères, grâce à des offres commerciales innovantes et adaptées. À cet effet, elles mobilisent la force de leur écosystème média composé de cinq chaînes gratuites et de plusieurs sites aux communautés engagées.

**03** La contribution à la transition bas carbone à travers ses contenus. Le groupe TF1 entend renforcer son rôle dans la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux en créant dès le 16 janvier 2021 une émission *Génération Ushuaïa* le samedi matin sur TF1 et en élargissant son offre autour de la marque Ushuaïa. Ces initiatives viendront compléter une offre de contenus déjà significative sur ses verticales digitales et dans ses programmes d'information, magazines, documentaires, fictions, flux et au sein de sa chaîne dédiée Ushuaïa TV qui, depuis 15 ans, promeut la protection de l'environnement.

**Ces objectifs traduisent une volonté forte de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, conformément à l'Accord de Paris de 2015 <sup>(2)</sup>.**



## INCLUSION ET DIVERSITÉ

L'analyse de matérialité conduite en 2021 a mis en exergue le rôle sociétal majeur joué par le groupe TF1, que ce soit sur ses antennes, notamment à travers ses contenus d'information et ses fictions, mais aussi son offre digitale, pour répondre aux attentes croissantes de la société. Animé par la volonté de représenter fidèlement la diversité de la société et lutter contre les stéréotypes, le groupe TF1 a orienté ses actions dans ses contenus et en interne.

L'inclusion a également été au cœur des préoccupations du groupe TF1 en 2021 avec notamment le déploiement d'une formation sur le management inclusif au sein des équipes, la création du comité Diversité et Inclusion au sein de la filiale Newen et le souhait d'élargir le réseau mixte 50/50 au sujet plus global de l'inclusion.

« En Terre ferme » avec  
Bertrand Piccard et Fanny  
Agostini diffusé sur Ushuaïa TV

1- Scope 1 & scope 2 : émissions directes et indirectes d'énergie, scope 3 : autres émissions indirectes (ex : achats).

2- L'Accord de Paris vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, notamment en contenant, d'ici 2100, l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

# UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

## LES 4 FORCES DU GROUPE

### CAPITAL HUMAIN

- 3 290 Collaborateurs
- Offre de formation riche et diversifiée par le biais de l'Université TF1
- Recrutement et rétention des talents
- Engagement des collaborateurs
- Féminisation des instances dirigeantes
- Diversité et inclusion

### Faits marquants 2021

- Sur 550 recrutements en 2021 (CDI, CDD, alternants), 82 % ont moins de 35 ans
- 47,3 % de femmes dans le comité management en 2021 soit +19 points par rapport à 2015 + 15<sup>ème</sup> place et 1<sup>er</sup> groupe média du palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120

### CAPITAL INTELLECTUEL

- Le savoir-faire éditorial, la relation avec les téléspectateurs, la valeur de nos marques et nos chaînes
- Le savoir-faire commercial pour la vente d'espaces publicitaires et la relation avec les annonceurs
- La production de contenus (documentaires, fictions, flux, information, etc.)
- La propriété intellectuelle développée en interne et la valorisation des marques et services
- La capacité à innover et créer des synergies, notamment entre nos chaînes et sites Internet, à la fois en matière de contenu et de commercialisation des espaces publicitaires

### Faits marquants 2021

- Newen acquiert les sociétés de production iZen en Espagne et Flare Film en Allemagne
- Renouvellement des accords de distribution avec les fournisseurs d'accès internet et création de l'offre MYTF1 MAX

- Mise en place d'un partenariat avec leboncoin autour de la publicité segmentée

### CAPITAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Actionnariat stable, caractérisé par un actionnaire de référence, le groupe Bouygues
- Les capitaux apportés par les actionnaires
- Les bénéfices générés par l'entreprise
- La situation de trésorerie solide du Groupe

### Faits marquants 2021

- Capitaux propres de 1 768 M€ et capitalisation boursière de 1 838 M€ au 31 décembre 2021
- Bénéfice net de 224 M€ en 2021
- *Cash-flow* libre après BFR de 289 M€
- Situation de trésorerie nette : 199 M€

### PATRIMOINE PRODUCTIF

- Le bâtiment principal de TF1 incluant cinq studios : TF1 est propriétaire de son siège social situé à Boulogne-Billancourt : 35 167 m<sup>2</sup>
- L'ensemble du matériel de production (de la production à la diffusion)
- Les différents sites d'implantation de Newen en France et à l'international

### Faits marquants 2021

- 7 800 heures de programmes diffusées par TF1, dont plus de 1 493 heures de programmes d'information et plus de 10 000 sujets, duplex ou plateaux dans les journaux télévisés
- 1900 heures de contenus livrées par Newen Studios en 2021

## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

**INSPIRER  
POSITIVEMENT  
LA SOCIÉTÉ**



## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

MÉDIA

—  
ÉDITION

—  
DIFFUSION

—  
PUBLICITÉ

NEWEN STUDIOS

—  
PRODUCTION

—  
DISTRIBUTION

### NOTRE PUBLIC

- Un public nombreux, fidèle et engagé : 1<sup>er</sup> groupe audiovisuel privé français
- Une offre de contenus de qualité et de services variée
- une offre intégralement disponible en délinéarisé
- Une vaste gamme de services associés
- Une part accrue de contenus proposés ayant pour but d'éveiller les consciences face aux enjeux socio-environnementaux

### NOS CLIENTS

- Des espaces publicitaires premium et variés qui délivrent de la puissance sur toutes les cibles
- Des solutions innovantes, multiplateformes, digitales, ciblées, en temps réel, telles que la programmation
- Un accompagnement des annonceurs dans leur objectif de concilier stratégie commerciale et apport social
- Des contenus diversifiés qui s'exportent à l'étranger

### NOS COLLABORATEURS

- Un cadre social avantageux
- Un accompagnement des parcours et des compétences favorisant l'employabilité
- Une formation aux principaux risques actuels (anti-corruption, piratage informatique...)

### LE RÉGULATEUR, L'ÉTAT

- Une participation active à l'évolution du cadre réglementaire français et européen du secteur des médias, en témoigne la mise en place de la publicité TV segmentée, l'autorisation de faire de la publicité pour le cinéma et le décret SMAD
- Une contribution importante avec des impôts et taxes payés à plus de 90 % en France

### LE SECTEUR AUDIOVISUEL FRANÇAIS

- Une contribution financière conséquente *via* l'obligation de production française participant au développement du secteur
- Un employeur responsable des talents de l'audiovisuel français
- TF1 est le groupe leader sur cible
- 33,5 % et 30,2 % de part d'audience groupe sur les FRDA <50 et 25/49

### LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ASSOCIATIONS

- Promotion de la diversité dans l'entreprise et ses programmes
- Une antenne ouverte aux associations *via* des dons et des espaces publicitaires gracieux
- Plus de 100 associations aidées dans le champ de la solidarité, de la promotion de la diversité et du développement durable

### NOS ACTIONNAIRES

- La rémunération des capitaux investis par le versement de dividendes
- Une communication transparente

# NOTRE STRATÉGIE S'INSCRIT DANS UN MARCHÉ DE LA VIDÉO EN PLEINE MUTATION

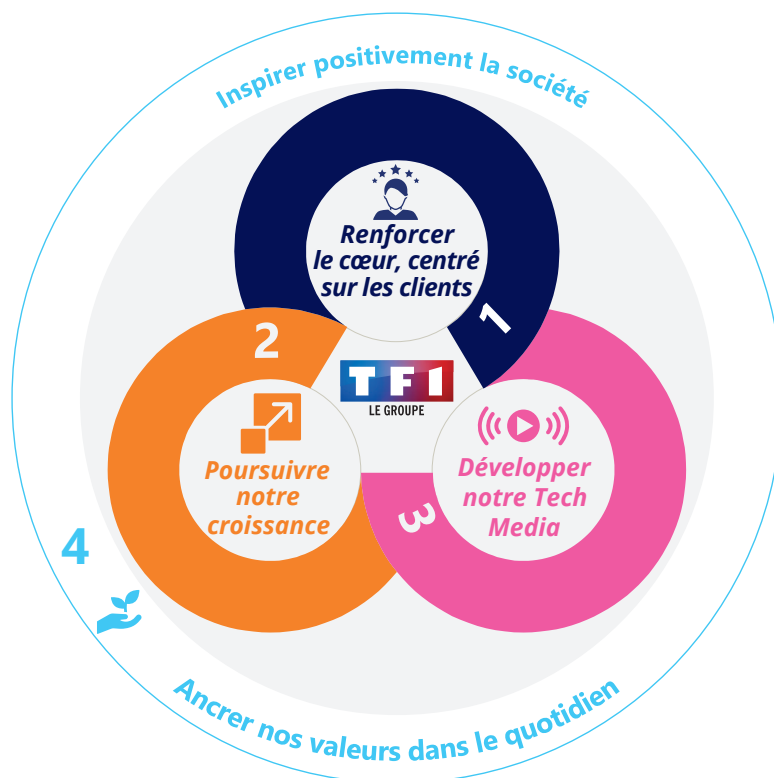
Le groupe TF1 entend consolider son positionnement de producteur de contenus et d'éditeur, en linéaire et en digital, en offrant aux marques le meilleur écran de mise en valeur, tout en affirmant sa stratégie "direct-to-consumer" dans une distribution la plus inclusive possible :

**Axe 1** Renforcer le cœur de métier du groupe TF1 centré sur les clients, en capitalisant sur la relation de proximité que le Groupe entretient avec les Français et les annonceurs.

**Axe 2** Poursuivre la croissance dans le streaming, dans la production et via les synergies internes.

**Axe 3** Développer la « Tech Media » du Groupe dans l'OTT, l'AdTech, l'open innovation et le Cloud.

**Axe 4** Inspirer positivement la société en contribuant à la rendre plus solidaire, plus inclusive et plus durable et ainsi se différencier des acteurs globaux par l'attachement à l'écosystème local.



**Ce développement est mené dans une logique de collaboration renforcée, respectueuse de tous les maillons de l'écosystème audiovisuel.**

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et poursuivre l'amélioration de sa rentabilité, le groupe TF1 active les **huit leviers** suivants :

Renforcer le cœur, centré sur les clients	Poursuivre notre croissance	Développer notre Tech Media	Inspirer positivement la société, ancrer nos valeurs dans le quotidien
<p><b>#01</b></p> <p><b>Contenus :</b> maintenir la différenciation de l'offre de contenus du groupe TF1</p>	<p><b>#04</b></p> <p><b>Streaming :</b> développer une offre de streaming adaptée au nouvel équilibre des usages</p>	<p><b>#07</b></p> <p><b>Accélérer la digitalisation</b> par la tech (OTT / AdTech), l'open innovation et le cloud</p>	<p><b>#08</b></p> <p><b>Agir en qualité de média local responsable</b> pour un modèle de société plus durable et plus inclusif</p>
<p><b>#02</b></p> <p><b>Information :</b> renforcer le groupe TF1 dans l'information, présent sur tous les supports et fidèle à ses valeurs</p>	<p><b>#05</b></p> <p><b>Production :</b> faire de Newen un leader de la production et de la distribution audiovisuelles</p>		
<p><b>#03</b></p> <p><b>Publicité :</b> convergence et responsabilité pour une publicité plus simple, efficace et engagée</p>	<p><b>#06</b></p> <p><b>Activer les synergies</b> du Groupe</p>		

# #01 Contenus : maintenir la différenciation de l'offre de contenus du groupe TF1 et s'adapter au nouvel équilibre des usages linéaires et délinéarisés

## CONTEXTE ET TENDANCES

- L'année 2021 semble avoir confirmé les grandes tendances autour des comportements de consommation de contenus des Français observées ces dernières années.
- Tout d'abord, en matière d'équipements, les foyers français sont multi-équipés en écrans (6 écrans <sup>(1)</sup> par foyer en moyenne) : dont la quasi-totalité sont équipés au moins d'un téléviseur (91 % <sup>(1)</sup>), la grande majorité d'un ordinateur (86 % <sup>(1)</sup>) et la moitié d'entre eux d'une tablette (46 % <sup>(1)</sup>). Près de 4 foyers français sur 10 <sup>(1)</sup> sont équipés en « 4 écrans » soit 11,5 <sup>(1)</sup> millions de foyers. Les foyers français sont également de plus en plus équipés en téléviseurs Smart TV qui permettent de nouveaux usages diversifiés, notamment la consommation d'offres de vidéo à la demande.
- Si le téléspectateur français consomme de plus en plus l'offre de télévision au travers des écrans digitaux, la télévision est restée en 2021 **le média privilégié** pour accéder à des contenus d'information et de divertissement.
- L'adaptation au nouvel équilibre des usages linéaires et délinéarisés doit aussi permettre de compenser une durée d'écoute individuelle historique en baisse. En 2021, les Français ont passé **3h39** <sup>(2)</sup> par jour devant des programmes de télévision (durée d'écoute consolidée) incluant le replay jusqu'à 28 jours.
- En 2021, les deux tranches horaires de l'Access-Prime-Time (18h30/21h) et du Prime-Time (21h/23h) ont généré environ la moitié de l'audience quotidienne de la télévision, avec **46 %** <sup>(2)</sup> de la DEI TV quotidienne (en progression de + **2 points** versus **44 %** en 2019). Le pic d'audience de la télévision se confirme en soirée, avec **24,1 millions** <sup>(2)</sup> de TVSP présents à 21h29 en 2021 (soit + **1,1 million** de plus qu'en 2019 à la même heure).
- Dans cette hyper-offre de contenus, les Français ont démontré une appétence croissante pour des programmes de télévision de qualité, locaux et diversifiés. Les grands rendez-vous sportifs, les fictions françaises et les grandes franchises de divertissement confirment leur forte popularité. Néanmoins, les acteurs de télévision linéaire en clair font face à une concurrence accrue pour capter l'attention des consommateurs.

## RÉPONSES/STRATÉGIE

- Le Groupe souhaite conforter la performance de ses audiences multichânes en proposant **l'offre de programmes la plus qualitative et la plus distinctive du paysage audiovisuel français**, et en accentuant sa stratégie de différenciation face aux offres des plateformes numériques.
- Tout en adaptant son modèle économique, le Groupe entend **proposer des programmes ambitieux** et continuera à renforcer son offre de contenus locaux comme les fictions françaises événementielles, les grands rendez-vous sportifs fédérateurs et le divertissement populaire.
- Les performances des programmes de fictions françaises TF1 en 2021 (ex. *HPI*, *La Promesse*) sont le fruit d'un profond travail de réinvention de l'offre conduit sur les dernières années. Le Groupe a démontré sa capacité à prendre des risques dans les écritures, à attirer les meilleurs talents, à traiter des thèmes de société importants aux yeux des Français. La création TF1 est ainsi devenue un label reconnu et apprécié par le grand public sur lequel le Groupe entend capitaliser à l'avenir.
- Dans le divertissement, le Groupe a su renouveler avec succès les grandes franchises populaires (*The Voice*, *Koh-Lanta*, *Danse avec les Stars*) et faire preuve d'innovation dans les formats.
- Le Groupe entend continuer à proposer, en clair, au plus grand nombre la retransmission des grands événements sportifs populaires.
- La complémentarité des antennes linéaires et des services de *streaming* (dont MYTF1) offre aux contenus du Groupe une exposition optimale et une capacité de rassemblement singulière.
- Au cœur du positionnement stratégique du groupe TF1, la stratégie de contenus consiste donc à proposer des programmes de qualité unique, exclusifs, fédérateurs, différenciants, à créer du patrimoine et de l'IP au travers de Newen et à l'exploiter pleinement en France et dans le monde.
- Afin de sécuriser l'accès aux contenus et aux talents, le Groupe développera de nouvelles approches lui permettant d'anticiper les budgets, d'accentuer la valeur de production et favorisera les investissements dans des contenus originaux et différenciants.

## INDICATEURS CLÉS

Dans une année une nouvelle fois marquée par la crise du COVID et par une accélération de la transformation des usages, l'ambition du groupe TF1 dans les contenus et dans le numérique lui a permis de réunir en moyenne **51 millions de téléspectateurs** chaque semaine (en hausse de + **700 000 TVSP sur 1 an**) et d'enregistrer une progression de ses parts d'audience, en particulier sur les publics jeunes, ainsi qu'une hausse de la consommation sur sa plateforme MYTF1 <sup>(3)</sup>.

**33,5 %** de PDA sur les **FRDA-50**, + **1,1 pt** vs 2020 – record depuis 2007 <sup>(4)</sup>.

**30,2 %** de PDA sur les **25-49 ans**, + **0,3 pt** vs 2020 – record depuis 2011 <sup>(4)</sup>.



La **Chaîne TF1** a réalisé **56 soirées à plus de 6 millions de TVSP** et détient la **meilleure audience** de l'année 2021 dans chaque genre de programme, dont la **1<sup>ère</sup> audience (16,4 millions TVSP)** pour le match de l'euro France-Suisse <sup>(4)</sup>.

L'arrivée du 2<sup>nd</sup> feuilleton quotidien *Ici tout commence* qui permet à l'*access* d'atteindre ses meilleurs niveaux sur les FRDA-50 et les 15-34 ans depuis 2012 <sup>(5)</sup>.



Sur **TMC, Quotidien**, le **talk-show numéro 1** qui a réalisé une année record à 1,8 M. de TVSP, 15 % de PDA sur les 25-49 ans et les individus CSP+.

(1) Médiamétrie 2021

(2) Médiamétrie L'audience de la télévision en 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2003%20M%C3%A9diam%C3%A9trie%20Annuel%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2003%20M%C3%A9diam%C3%A9trie%20Annuel%202021_0.pdf)

(3) C.P. Audiences 2021 : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué\\_de\\_presse\\_audiences\\_annuelles\\_groupe\\_tf1\\_2021.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué_de_presse_audiences_annuelles_groupe_tf1_2021.pdf)

(4) C.P. audiences 2021 groupe TF1 <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/audiences-annuelles-2021-le-groupe-tf1-rassemble-toujours-plus-les-francais>

(5) [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué\\_de\\_presse\\_audiences\\_annuelles\\_groupe\\_tf1\\_2021.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué_de_presse_audiences_annuelles_groupe_tf1_2021.pdf)

# #02 Renforcer le groupe TF1 dans l'information, présent sur tous les supports et fidèle à ses valeurs

## CONTEXTE ET TENDANCES

- Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, les débats d'opinions et les transformations de nos modèles de société, les Français démontrent plus que jamais une attente pour de l'information fiable, vérifiée, et indépendante.
- En 2021, la télévision demeure le média préféré des Français pour s'informer (à **48 %** <sup>(6)</sup>, devant Internet à **32 %**, la radio à **13 %** et la presse écrite en version papier à **6 %**) selon la 35<sup>ème</sup> édition du baromètre Kantar-La Croix de la confiance des Français dans les médias. En digital, les réseaux sociaux ont été particulièrement prisés en 2021 et constituent la

première source d'information des Français sur Internet (**26 %** <sup>(6)</sup> soit une progression de **+ 6 points**, devant les sites et applications des groupes d'information).

- En télévision, le temps passé devant des programmes d'information progresse de **+ 18%** <sup>(7)</sup> en 2021 *versus* 2019. En 2021, comme en 2020, les Français se sont montrés particulièrement fidèles à leurs journaux télévisés : les 20h rassemblent en moyenne **20,7 millions** <sup>(7)</sup> de téléspectateurs chaque jour en 2021 (*versus* **17,5 millions** <sup>(7)</sup> en 2019). De même, les chaînes d'information en continu progressent et rassemblent chaque jour **16,6 millions** <sup>(7)</sup> de téléspectateurs en 2021 (contre **12,4 millions** de TVSP en 2019).

## RÉPONSES/STRATÉGIE

- Le groupe TF1 entend conforter son positionnement sur l'information par le professionnalisme des rédactions et le renouvellement permanent de son offre d'information sur les antennes linéaires et digitales du Groupe.
- Grâce à ses talents reconnus et à son expertise en matière de journalisme, le groupe TF1 continuera à garantir la production et la diffusion la plus inclusive possible d'une information rigoureuse et professionnelle, au travers de ses journaux d'information, de ses magazines, sur LCI, et en digital.

- Les rédactions du Groupe accentuent leur travail de pédagogie et de décryptage autour des grands événements d'actualité afin de proposer une information accessible qui réponde aux attentes du grand public (ex. : infographie et data visualisation pendant les journaux télévisés, interventions d'experts référents).
- Le groupe TF1 met en place des offres digitales innovantes répondant pleinement aux nouveaux usages du numérique, par l'évolution de son propre site d'information, par le lancement de nouveaux formats spécifiquement conçus pour une distribution sur les plateformes et par des dispositifs interactifs.

- Un effort particulier est fourni sur l'analyse et la vérification des faits pour garantir la fiabilité de l'information dans un contexte de multiplication des fausses nouvelles.
- Plus globalement, le Groupe entend par la rigueur de son travail journalistique contribuer au pluralisme de l'information et à l'exposition de la diversité des opinions dans notre société, dans un strict respect de l'indépendance des rédactions. Ces critères d'exigence dans le traitement de l'information permettront au Groupe de se différencier dans l'hyper-offre d'information.

## INDICATEURS CLÉS



L'offre d'information du Groupe TF1 proposée sur TF1, LCI, TMC et en digital, touche chaque semaine **39,4 millions** <sup>(8)</sup> de Français.



En 2021, jusqu'à **11,2 millions** de TVSP pour le JT 20h ; **7,5 millions** de TVSP pour le JT 13h ; **4,9 millions** de TVSP pour *Grands Reportages* et **4,7 millions** de TVSP pour *Sept à Huit* <sup>(8)</sup>.



LCI réalise sa **2<sup>ème</sup> meilleure année historique à 1,1 % de PDA** et a démarré en décembre la séquence présidentielle (**1,3 % de PDA** en décembre – meilleur mois de l'année) <sup>(9)</sup>.

À la rentrée 2021, **LCI dévoile une nouvelle ambition** <sup>(9)</sup> avec une nouvelle grille, un plateau totalement remanié et une ligne éditoriale recentrée sur plus d'information et de faits, moins de polémiques.



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le groupe TF1 lance la promotion « **Expertes à la Une** » pour plus de femmes expertes dans les médias <sup>(10)</sup>.



En décembre 2021, la rédaction de TF1/LCI obtient une nouvelle récompense de premier plan avec le **Grand Prix de la Presse internationale 2021 catégorie Télévision** décerné à Liseron Boudoul pour la couverture exceptionnelle de la crise en Afghanistan <sup>(11)</sup>.

Avec l'affiche d'un **QR code à flasher** sur les programmes d'information de TF1 et de LCI, la rédaction TF1/LCI propose aux téléspectateurs un moyen innovant d'accéder à la vérification de faits en direct pendant un débat télévisé, à davantage de contenus (coulisses d'émission, rush de tournages) ainsi qu'à des infos pratiques et servicielles avec *Le 20h vous répond*.

(6) 35<sup>ème</sup> édition du baromètre Kantar-La Croix de la confiance des Français dans les médias : <https://www.meta-media.fr/2022/01/20/barometre-kantar-la-croix-les-medias-attendus-comme-acteurs-de-la-democratie.html>

(7) Médiamétrie Année TV 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%201%2019%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%201%2019%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021_0.pdf)

(8) C.P. audiences 2021 groupe TF1 <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/audiences-annuelles-2021-le-groupe-tf1-rassemble-toujours-plus-les-français>

(9) LCI : <https://www.lci.fr/culture/nouveaux-visages-nouveaux-rendez-vous-nouveau-decor-lci-fait-sa-rentree-2194664.html>

(10) Expertes : <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-lance-la-promotion-expertes-la-une-pour-plus-de-femmes-expertes-dans-les-medias>

(11) Prix TF1 : <https://apressetrangere.org/prix-de-la-presse-internationale-2021-tf1-france-info-et-le-point-recompenses/>





## #03 Publicité : convergence et responsabilité, pour une publicité plus simple, efficace et engagée

### CONTEXTE ET TENDANCES

- En aval sur la chaîne de valeur de l'audiovisuel, la forte croissance des médias numériques a profondément élargi le périmètre du marché de la publicité sur lequel opèrent les acteurs traditionnels de l'audiovisuel. Pour accompagner la bascule des usages des Français sur le digital et rester compétitives face aux plateformes d'e-commerce, les entreprises françaises font pivoter leur modèle économique vers les canaux de distribution digitaux et adoptent des stratégies publicitaires de plus en plus Omnicanales.

- En France, la bascule des investissements publicitaires vers le digital s'accroît : en 2021, les recettes publicitaires digitales en net tous leviers confondus représentent plus du double des recettes publicitaires TV en net <sup>(12)</sup>.

- Dans ce contexte de **digitalisation accélérée**, les marques renforcent leur stratégie dans le "direct-to-consumer" (DTC) ainsi que dans la compréhension des attentes

et des comportements de leurs consommateurs :

- **83 %** <sup>(13)</sup> des marques déclarent poursuivre une stratégie "direct-to-consumer" ;

- **78 %** <sup>(13)</sup> des annonceurs dans les plus grandes entreprises prévoient de renforcer les plateformes de données qu'elles utilisent pour comprendre et segmenter les consommateurs.

- Cette croissance de la publicité digitale se fait notamment au bénéfice des *pure players*.

- En réponse, les régies publicitaires accélèrent significativement leurs initiatives dans l'AdTech et les offres publicitaires de convergence TV/vidéo, dont la **TV segmentée**, marquée par un fort intérêt de la part des annonceurs, en particulier des annonceurs locaux.

- Par ailleurs, le **Retail Media** - publicité vers les enseignes de distribution et d'e-commerce - est porté par la forte progression du e-commerce en France pendant

les périodes de confinement, et son positionnement à un moment privilégié dans le funnel marketing (terme anglais utilisé pour désigner le parcours d'achat d'un client) et l'acte d'achat en ligne.

- Par ailleurs, les consommateurs français sont en attente d'une **communication responsable de la part des marques** : **78 %** <sup>(14)</sup> des Français déclarent être influencés par le caractère responsable d'une marque lors de l'acte d'achat mais **67 %** <sup>(14)</sup> des consommateurs ont du mal à identifier les marques responsables. Aussi, en miroir avec ces nouvelles attentes, l'écosystème publicitaire tend vers l'émergence d'une publicité responsable.

- Les marques sont par conséquent plus que jamais à la recherche de **dispositif publicitaire holistique** qui leur permette d'assurer la protection de leur image, de conjuguer couverture et ciblage, de mesurer l'efficacité de leurs campagnes de communication et de développer leur image de marque responsable.

(12) SRI bilan 2021 : <https://www.sri-france.org/2022/01/28/sri-ludecam-presentent-27eme-edition-de-lobservatoire-de-pub/>

(13) Kantar France « Les Stratégies Data au cœur de la croissance des marques » juin 2021

(14) C.P. Eco-Funding : <https://tf1pub.fr/actualites/tf1-pub-lance-le-programme-eco-funding>

### RÉPONSE/STRATÉGIE :

- TF1 Pub entend **servir les intérêts de tous les annonceurs, sur tous les supports et sur tous les territoires**, grâce à une relation directe annonceurs, aux modes d'achat automatisés, à l'accélération dans le ciblage et la TV segmentée ainsi qu'à la mesure de l'efficacité.
- La régie publicitaire du groupe TF1 est en mesure d'**accompagner les marques dans l'ensemble de leurs problématiques marketing**, grâce à ses audiences qualifiées, à ses offres publicitaires innovantes, à ses approches servicielles.
- TF1 Pub poursuit une politique d'innovation pour construire la publicité de demain - plus **simple**, plus **efficace**, plus **engagée** – et accélère le déploiement des offres publicitaires autour de deux piliers : la **convergence** entre linéaire et non linéaire d'une part, la **responsabilité** et l'**engagement** d'autre part.
- Face aux nouveaux défis des marques, TF1 Pub accélère le déploiement d'offres de convergence, permettant d'offrir aux annonceurs la couverture de la télévision, alliée à la capacité de ciblage du digital. En témoignent le lancement du **MPI Hybride**

(TV + IPTV)<sup>(15)</sup>, l'ouverture de prime en TV segmentée et l'activation de nouveaux segments data *multiscreen*. Ces nouvelles offres permettent aux annonceurs d'optimiser leurs investissements par la combinaison d'inventaires linéaires et non linéaires, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de pilotage unifiés et homogènes. La régie entend répondre au besoin de clarté et d'efficacité du marché publicitaire à travers des indicateurs de mesure et de performance communs entre TV et digital.

- Réunissant le meilleur des deux mondes (TV + digital), la **TV segmentée** renforce l'attractivité du média TV et s'inscrit comme un nouveau levier d'optimisation des stratégies média en proposant aux marques des solutions de ciblage inédites.

- Pour **faciliter les modes d'achat**, la régie publicitaire conduit une stratégie de développement ambitieuse dans l'**AdTech** et propose une gamme complète de solutions B2B, dont les plateformes La Box et La Box Entreprises, l'offre de programmation en TV linéaire OnePTV, ou encore des solutions *drive-to-web*.

- La régie publicitaire du groupe TF1 souhaite activement dessiner les contours d'une communication plus responsable,

et lance le **programme Eco-Funding** - le premier fonds publicitaire à vocation environnementale - pour accélérer la transition écologique des marques et encourager une consommation plus durable.

- Les marques **Publishers** (Marmiton, Doctissimo, aufeminin, Les Numériques...), ancrées dans le quotidien des Français, revêtent un intérêt majeur pour le groupe TF1 qui évolue dans un marché où TV et digital s'entremêlent, dans un mouvement de convergence qui s'accélère.

- En cohérence avec les stratégies de communication holistique des marques, TF1 Pub souhaite s'appuyer sur **TF1 Live Lab** pour réenchanter l'expérience publicitaire des marques, par des dispositifs interactifs, une orchestration *cross-canal* et des opérations spéciales.

- En complément à ses activités de régie publicitaire, le groupe TF1 renforce également son **offre B2B à destination des marques** autour de son activité **TF1 Business Solutions** afin d'optimiser sa capacité à accompagner les marques sur tous les territoires de communication (production de contenus de marque, événementiel, *endorsement*, *licensing*, conseil stratégique et gestion marketing).

### INDICATEURS CLÉS

TF1  
PUB

La régie TF1 Pub compte près de 600 nouveaux annonceurs en 2021<sup>(16)</sup>.

**leboncoin**

Partenariat commercial dans la **TV segmentée** avec **leboncoin**, déployé à partir de novembre 2021.

La TV segmentée remporte déjà une large adhésion du marché publicitaire puisque – selon une étude réalisée par TF1 Pub – **85 %**<sup>(17)</sup> des annonceurs interrogés jugent cette solution publicitaire intéressante pour leur entreprise. 159 campagnes ont été menées en 2021.

100 ciblages TV + Digital en 2021.

 Ecofunding

Lancement de **Eco-Funding** en juillet 2021, pour une mise en place en janvier 2022 (voir point 8).

 marmiton

En janvier 2021, Marmiton se voit décerner le label d'excellence Harris Interactive<sup>(18)</sup>.

(15) Dispositif visant à proposer aux annonceurs des campagnes à la fois en linéaire et délinéarisé, mais sur la base d'un média planning unique utilisant la même mesure de contact.

(16) Nouveaux annonceurs plurimédia hors Retours absents n-1 – décembre 2021.

(17) <https://tf1pub.fr/actualites/tv-segmentee-bilan-perspectives>

(18) <https://unifygroup.com/fr/nos-actualites/marmiton-label-excellence-harris-interactive>

# #04 Streaming : développer une offre de streaming adaptée au nouvel équilibre des usages

## CONTEXTE ET TENDANCES :

- En réaction à la forte popularité des usages de consommation de vidéo en ligne, l'ensemble des groupes audiovisuels américains et européens accélèrent leur stratégie de streaming.
- Les conglomerats américains se sont intégrés verticalement et horizontalement (activités de studio, de groupes audiovisuels, d'opérateur télécom et du câble, d'opérateur de *payTV*) et ont été les premiers à réagir face à la croissance fulgurante des géants du digital et de Netflix en particulier (ex. : projet de rapprochement WarnerMedia/Discovery<sup>(19)</sup>, porté par une ambition renforcée dans le "direct-to-consumer").
- L'ensemble des groupes médias américains déploient des plateformes de streaming : Disney+, HBO Max (WarnerMedia), Paramount + (ViacomCBS), Peacock (NBC Universal) et affichent des ambitions élevées.
- Dans un marché américain dorénavant arrivé à maturité (**85 %**<sup>(20)</sup> des foyers US ont un abonnement SVOD, soit + **2pts** en 1 an), les plateformes US se déploient mondialement pour accroître leur base d'abonnés, augmenter leurs revenus et amortir leurs coûts.
- En réponse, tous les *broadcasters* européens accélèrent le déploiement de leurs offres de streaming avec des offres d'AVOD, de SVOD et l'émergence de nouvelles offres hybrides.
- En France, les offres de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) se démocratisent et poursuivent leur croissance : en 2021, chaque jour, en moyenne **8,7 millions**<sup>(21)</sup> de Français de 15 ans et plus ont regardé un programme de SVOD. Parmi les programmes consommés, **72 %** le sont sur l'écran TV.
- Le streaming devient ainsi incontournable dans les pratiques de consommation des Français et central dans les stratégies de croissance des groupes audiovisuels.

## RÉPONSE/STRATÉGIE :

- Dans le streaming, le Groupe propose dorénavant à chacun sa **propre expérience personnalisée de télévision, multi-écrans et 100 % vidéo**. L'objectif est d'adresser tous les univers de la consommation vidéo, au travers d'une gamme cohérente de plateformes de streaming.
- Pour ce faire, le Groupe déploie des services digitaux soutenus par des contenus forts, des parcours clients de qualité et une stratégie de fenêtrage cohérente. Une attention particulière est portée au développement de la relation avec le client final, au marketing de l'offre et à l'excellence de l'expérience utilisateurs.
- **Le Groupe entend proposer une gamme complète de services de streaming en AVOD** (vidéo gratuite financée par la publicité), en **SVOD** (vidéo payante par abonnement) ainsi qu'**hybrides** (au croisement de l'AVOD et de la SVOD en réponse à la multiplication des offres freemium sur le marché) avec MYTF1, SALTO et des partenariats renforcés avec les distributeurs.
- Le Groupe enrichit continuellement sa gamme par de nouvelles expériences, comme MYTF1 Stream puis MYTF1 Max. En lançant **STREAM**, le groupe TF1 devient le premier *broadcaster* français à proposer une nouvelle expérience de consommation AVOD organisée par *streams* thématiques (fictions françaises, séries étrangères, manga, divertissement, *movies*, *lifestyle*). Pour couvrir tout le spectre des usages, le groupe TF1 a étoffé sa gamme de streaming avec **MYTF1 MAX**, première offre française de *replay* étendu sans coupure publicitaire disponible sur ordinateur, mobile, tablette et TV *via* la fonction cast<sup>(22)</sup>.
- Le Groupe souhaite pérenniser les **partenariats renforcés** avec les distributeurs au profit d'une relation directe et privilégiée avec tous les publics.

## INDICATEURS CLÉS :

### MY TFI<sup>(23)</sup>

En 2021, MYTF1, atteint un record historique avec une progression de **+ 26 %** de vidéonautes mensuels, soit une moyenne de **27 millions**.

MYTF1 a réalisé les **10 différés TV les plus forts** de l'année 2021 : **HPI** du 6 mai ; **Koh-Lanta** du 24 août ; **La Promesse** du 7 janvier etc.

L'offre AVOD, lancée en 2019, continue son développement avec notamment **200 lancements de nouvelles franchises** dans tous les genres (Films TV, Fictions françaises, Séries US, Divertissement...) accessibles gratuitement.

MYTF1 cumule **2,7 milliards** de vidéos vues en 2021, soit environ 50 millions de vidéos vues par semaine et une progression de **+ 15% vs 2020**.

(19) [https://about.att.com/story/2021/warnermedia\\_discovery.html](https://about.att.com/story/2021/warnermedia_discovery.html)

(20) Kantar, janvier 2022 : <https://www.kantar.com/north-america/inspiration/technology/85-per-cent-of-us-households-have-a-video-subscription-service>

(21) Médiamétrie Année TV 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2019%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2019%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021_0.pdf)

(22) C.P. MYTF1 Max : [https://www.bouygues.com/wp-content/uploads/2021/11/communiqu%C3%A9-de-presse\\_-mytf1-max\\_-301121.pdf](https://www.bouygues.com/wp-content/uploads/2021/11/communiqu%C3%A9-de-presse_-mytf1-max_-301121.pdf)

(23) Données MYTF1 : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqu%C3%A9s/cp\\_tf1\\_resultats\\_fy\\_2021\\_vdef.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqu%C3%A9s/cp_tf1_resultats_fy_2021_vdef.pdf)

# #05 Production : faire de Newen un acteur majeur de la production et de la distribution audiovisuelles

## CONTEXTE ET TENDANCES :

- En amont dans la chaîne de valeur, la compétition pour l'accès aux talents et aux formats s'accélère. Le marché de la production est profondément transformé.
- Tout d'abord, l'ensemble des groupes majeurs, et notamment les plateformes digitales, accroissent leurs investissements dans les contenus pour développer leur capacité de production de formats originaux et différenciants. À titre d'illustration, le groupe Disney annonce vouloir investir **33 Md\$** <sup>(24)</sup> dans les contenus en 2022, vs **25 Md\$** dépensés en 2021, soit une croissance de **+ 32 %** en un an.
- Fortes de leurs budgets de production importants et de leur rayonnement international, les plateformes de SVOD signent également des accords d'exclusivité avec les talents – acteurs(trices), réalisateurs(trices), producteurs(trices), etc.
- Afin de soutenir leur stratégie de conquête dans le *streaming*, les groupes médias américains intégrés

ont de plus en plus tendance à réserver les contenus issus de leur studio (films et séries) pour alimenter leurs propres plateformes et expérimentent des stratégies de sorties en salle et en streaming *day-and-date*.

- Pour se différencier localement, tous les acteurs du *streaming* chercheront à investir dans des formats originaux de fiction et de divertissement. Cette tendance sera soutenue en France par l'entrée en vigueur du décret SMAD visant à faire participer les plateformes de VOD internationales au financement de la création française et européenne.
- Les acteurs de la production doivent donc s'organiser pour répondre à une demande accrue de la part de l'ensemble des acteurs (chaînes de télévision linéaires et plateformes de vidéo à la demande ; acteurs nationaux et internationaux), attirer et retenir les meilleurs talents et développer leurs capacités d'investissement dans des projets d'envergure.

## RÉPONSE/STRATÉGIE :

- Newen poursuit une stratégie de développement ambitieuse pour **constituer un groupe de production et de distribution de contenus multigenres, multi-pays, multi-clients** et **capitaliser sur la demande croissante de contenus au plan mondial**. La volonté du Groupe est de donner vie à des contenus capables de résonner avec l'époque, de nourrir et d'enrichir la culture populaire, mais aussi de révéler les talents de demain.
- Newen est devenu un acteur international majeur de la création, de la production et de la distribution, avec un **fort déploiement à l'international** (au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Europe du Nord et au Canada) et une **présence dans l'ensemble des genres majeurs** (cinéma, fiction, animation,

documentaires, téléfilms, magazines/ émissions de flux, etc.). Le catalogue multigenres du Groupe répond aux attentes de clients variés dans le monde entier.

- Le groupe Newen est riche de la créativité et de la complémentarité de ses **talents** présents dans tous les genres et dans de nombreux territoires. Le groupe dispose ainsi d'une forte capacité à porter des **projets d'envergure** au profit de ses clients.
- En se développant simultanément en France, à l'international et dans les principaux genres, Newen gagne en attractivité et en visibilité : le Groupe sera ainsi plus facilement identifiable par les talents et les partenaires potentiels.
- Newen Connect, filiale de distribution, permet à Newen de se créer des

opportunités de marché à l'international et d'actionner des synergies production-distribution, en facilitant la circulation des formats et de l'IP du catalogue du Groupe. Newen Connect est ainsi un des acteurs majeurs de la distribution audiovisuelle, exploitant un catalogue riche et multigenre commercialisé à tous les acteurs du secteur, des chaînes publiques et privées aux plateformes digitales, avec une capacité à répondre aux attentes des partenaires locaux et globaux.

- Le groupe Newen est fier de pouvoir partager une vision positive et miroir de la société actuelle à ses publics en proposant dans tous les genres produits des contenus représentatifs des diversités.

## INDICATEURS CLÉS :

**newen**

**47 %** du chiffre d'affaires de Newen réalisé à l'**international**.

En 2021, Newen a poursuivi son développement à l'international et sa stratégie d'agrégation de talents dans différents genres audiovisuels :

- prise de participation majoritaire dans le groupe de production allemand **Flare Film** <sup>(25)</sup> ;
- entrée de A+E Networks au capital de **Reel One** <sup>(26)</sup> ;
- partenariat avec **Kubik Films** société des frères Sánchez-Cabezudo et participation majoritaire dans le groupe **iZen**, acteur majeur de la production espagnole <sup>(27)</sup>.

Newen Connect est l'un des acteurs majeurs de la distribution audiovisuelle en Europe avec une quarantaine de nouveaux mandats de programmes de fiction signés en 2021.

En février 2021, **Newen** et **UGC** s'allient avec un accord sur les ventes internationales et la distribution française <sup>(28)</sup>.

(24) Disney 10-K : <https://sec.report/Document/0001744489-21-000220/>

(25) C.P. Flare Film : <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-prend-une-participation-majoritaire-dans-le-groupe-de-production-allemand-flare-film/>

(26) C.P. A+E Networks : <https://www.newenstudios.com/actualite/ae-networks-entre-au-capital-de-reel-one-filiale-de-newen/>

(27) <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-prend-une-participation-majoritaire-dans-le-groupe-izen-acteur-majeur-de-la-production-espagnole/>

(28) Newen UGC : <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-et-ugc-sallient-avec-un-accord-sur-les-ventes-internationales-et-la-distribution-francaise/>





## #06 Activer les synergies du Groupe

### CONTEXTE ET TENDANCES :

- Le marché média est profondément transformé par l'émergence des géants du numérique aux ressources financières inégalées et s'appuyant sur des écosystèmes captifs déployés mondialement.
- En réponse, l'ensemble des acteurs médias multiplie les initiatives pour réagir à l'écart de taille avec les plateformes. À titre d'illustration :
  - les grands groupes médias américains accroissent leurs investissements dans la production et le streaming (ex. : Disney, WarnerMedia/Discovery, NBCUniversal/Comcast) et se déploient mondialement pour amortir leur base de coûts ;
  - les marques déploient des stratégies de communication intégrée pour créer une relation directe avec leurs consommateurs "direct-to-consumer" et ainsi développer une connaissance plus fine de leurs comportements, de leurs attentes.
  - Pour les acteurs médias locaux ne bénéficiant pas de la taille des géants du numérique, le développement de synergies organiques est un levier vertueux permettant d'adresser de nouveaux territoires.

### RÉPONSES/ STRATÉGIE :

- Le groupe TF1 souhaite **renforcer les synergies** entre ses activités TV et digitales, son pôle média et son pôle de production, en s'appuyant sur la complémentarité de ses marques et de ses savoir-faire éditoriaux et technologiques.
- L'objectif est de **développer davantage les passerelles entre les métiers** pour mettre en valeur les talents et les marques

du Groupe, et permettre aux marques de communiquer sur tous les supports.

- La présence du Groupe sur différents maillons de la chaîne de valeur lui permet d'imaginer de nouvelles manières de produire, diffuser et monétiser ses contenus.
- Le Groupe souhaite **conjuguer activement les savoir-faire**

#### exceptionnels de ses différents métiers,

en terme éditorial, de création, de *marketing* et d'innovation technologique. Par une transversalité renforcée entre ses grands métiers, le Groupe sera à même de proposer des dispositifs innovants, combinant média, contenus, e-commerce et *business solutions*.

### INDICATEURS CLÉS :

Développement des offres « Ad'vise » et « VolxTF1 », offres de *pre-roll* digitales mettant en exergue les marques publishers, et opérations spéciales entre les régies TF1 Pub et Unify Advertising, comme pour Philipps.



Partenariat TF1 Pub/Newen avec Vinted, autour de *Ici tout commence* et *Demain nous appartient*, avec un dispositif inédit en TV et en digital.



Synergies Marmiton / *Petits plats en équilibre*



Partenariat Unify Advertising/TF1 Pub avec Veepee|Ad, la solution *retail* média de Veepee<sup>(29)</sup> pour proposer une toute nouvelle expérience de shopping immersive.

(29) C.P. Unify Advertising : <https://unifygroup.com/fr/nos-actualites/Partenariat%20Unify%20TF1%20Pub%20avec%20Veepee%207C%20Ad,%20la%20solution%20retail%20m%20C3%A9dia%20de%20Veepee>

# #07 Développer la Tech Media : accélérer la digitalisation - Tech OTT/AdTech, open innovation et cloud

## CONTEXTE ET TENDANCES :

- Les transformations opérées par les acteurs du digital sur l'expérience client fixent de nouveaux standards de consommation de plus en plus exigeants. Les utilisateurs recherchent des expériences personnalisées, fluides, largement disponibles à tout moment et sur tous les écrans, afin de consommer plus facilement les contenus qui leur correspondent.

- Dans ce contexte, le recours à l'intelligence artificielle, à la technologie, à l'utilisation de la data sont au cœur de la dynamique

de fidélisation du client. Ces outils permettent d'accroître l'expérience utilisateur dans le *streaming* par des interfaces innovantes, vectrices d'un meilleur engagement.

- Pour les annonceurs, les solutions publicitaires apportées par les acteurs digitaux sont axées sur une approche servicielle (planification, pilotage des campagnes, mesure de la performance, bilan etc.) Les marques sont attentives au contexte d'insertion de leurs campagnes de communication et à la qualité

de l'expérience publicitaire dans un contexte où les internautes demandent des formats moins intrusifs et plus innovants.

- La technologie devient tout aussi prépondérante que les contenus dans la capacité des groupes médias à proposer des offres attractives, que ce soit en B2C pour le consommateur ou en B2B au profit des marques et de l'ensemble des partenaires - distributeurs, producteurs et fournisseurs.

## RÉPONSE / STRATÉGIE :

- Le groupe TF1 entend **développer la valeur par la maîtrise de la technologie** dans quatre grands domaines :

a) Le *streaming* :

En premier lieu, le groupe TF1 développe des **technologies de pointe en streaming** pour soutenir son ambition dans l'AVOD/SVOD et la stratégie de croissance de ses services dont MYTF1.

L'objectif est de permettre des évolutions fréquentes et itératives des produits digitaux grâce à un socle technologique évolutif et modulaire.

Pour **accélérer les rythmes d'évolution des produits**, les équipes s'appuient sur des méthodes agiles (ex. : organisation *en features teams*, rituels agiles, pilotages par Objectives and Key Results (OKR)). Le renforcement de la

compréhension des attentes des clients permettra au Groupe d'accroître sa capacité à **proposer des expériences personnalisées**.

b) L'AdTech :

La seconde capacité tech prioritaire concerne le domaine stratégique des technologies publicitaires : automatisation des modes d'achat, offre de publicité ciblée et de TV segmentée, mesure de la performance, mode d'achat en programmation et convergence accélérée TV/vidéo.

L'objectif est de permettre au Groupe de développer une **proposition de valeur différenciante** pour les annonceurs.

c) La digitalisation interne :

Troisièmement, le groupe poursuit son programme de transformation digitale

par la migration vers le cloud et la digitalisation de ses process internes.

L'objectif est de permettre aux métiers du Groupe d'innover continuellement en **mettant la technologie au service d'une agilité et d'une réactivité au quotidien**.

d) L'*open innovation* :

Enfin, le groupe TF1 a souhaité impulser une dynamique d'*open innovation* avec l'écosystème *start-up* à travers son programme d'accélération MédiaLab à Station F et son fonds One Inno notamment.

Le Media Lab TF1 a pour ambition **d'expérimenter** puis de déployer, au sein des métiers du Groupe, des solutions technologiques et des services innovants qui permettent **d'anticiper** les prochaines révolutions sectorielles.

## INDICATEURS CLÉS :

### MEDIA LAB TF1 Station F

Medialab TF1 à Station F, catalyseur d'innovations pour accélérer le futur des médias avec **11 start-ups** accélérées en 2021, avec **60 %** de taux de conversion des objectifs de partenariat avec des activités du Groupe, en moyenne depuis le lancement du programme et **80 %** sur la saison n°6 au S1 2021 ;

Lancement de la saison 3 du programme d'entrepreneuriat, avec **45** suggestions d'innovation proposées par **900** collaborateurs du Groupe, qui se sont traduites par **3** projets sélectionnés dont **2** effectivement accélérés.

# #08 Inspirer positivement la société : agir en qualité de média local responsable pour un modèle de société plus durable et plus inclusif

## CONTEXTE ET TENDANCES :

- Plus que jamais, les Français attendent des entreprises qu'elles s'engagent concrètement dans la construction d'une société plus responsable :
- **88 %** <sup>(30)</sup> des Français estiment que les entreprises peuvent améliorer la société ;
- **90 %** <sup>(31)</sup> des Français pensent qu'une entreprise peut allier compétitivité internationale et promotion des savoir-faire locaux.

## RÉPONSE/STRATÉGIE :

- En tant que créateur et diffuseur de contenus auprès d'un large public, le groupe TF1 s'attache, au travers de sa programmation et de sa démarche **TF1 Initiatives**, à **contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire, plus inclusive et plus durable**.
- Le groupe TF1 a la volonté d'être un acteur clé de la transition écologique, un moteur d'inclusion, de diversité et de solidarité.

Ces convictions sont portées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

- La feuille de route RSE ambitieuse du Groupe identifie trois grands types d'enjeux, environnementaux, sociaux et sociétaux, et éthiques (voir rapport intégré et chapitre 4).

## INDICATEURS CLÉS :



Le groupe TF1 figure en **1<sup>er</sup> place** dans le classement général des groupes Médias et en **2<sup>ème</sup> position** dans le classement général du palmarès des entreprises les plus responsables de France publié en novembre 2021 dans le journal Le Point <sup>(31)</sup>.

Le groupe TF1 est le **1<sup>er</sup> groupe média** et figure à la **15<sup>ème</sup> place** dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes, dans le classement 2020 de la Féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 publié en octobre 2021. Le Groupe gagne ainsi 7 places en un an <sup>(32)</sup>.

Le groupe TF1 est l'**entreprise média préférée** des étudiants et jeunes diplômés français dans le palmarès 2021 du baromètre Epoka/Harris Interactive réalisé en partenariat avec L'Étudiant <sup>(33)</sup>.

Le groupe TF1 lance **Les rencontres de l'info**, nouvelle initiative proposée en partenariat avec le CLEMI <sup>(34)</sup>.

### newen

En octobre 2021, le groupe Newen, acteur engagé dans la diversité et l'inclusion depuis de nombreuses années, annonce la création d'un **Comité Diversité & Inclusion** <sup>(35)</sup>.



En juillet 2021, TF1 Pub organise un **campus « écoresponsabilité »** <sup>(36)</sup>.



**110 associations aidées en 2021** <sup>(37)</sup>.



**56 % de femmes au sein du Groupe en 2021.**

(30) Mazars France « Construire la sortie de crise » juin 2021

(31) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-dans-le-top-3-des-entreprises-les-plus-responsables-de-france>

(32) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-1er-groupe-media-dans-le-palmares-de-la-feminisation-des-instances-dirigeantes>

(33) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-entreprise-media-preferée-des-etudiants-et-jeunes-diplomés-français>

(34) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/les-rencontres-de-l-info-nouvelle-initiative-lancée-par-tf1-en-partenariat-avec-le-clemi>

(35) Newen Comité Diversité & Inclusion: <https://www.newenstudios.com/actualité/newen-annonce-la-creation-dun-comite-diversite-et-inclusion/>

(36) Campus écoresponsabilité 2021 : [https://www.youtube.com/watch?v=v7f9gvvr\\_eM](https://www.youtube.com/watch?v=v7f9gvvr_eM)

(37) <https://groupe-tf1.fr/fr/engagements-rse/notre-politique-rse>

# UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE ET DIVERSIFIÉE

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

### Compétences



Administrateur représentant les salariés

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Administrateur indépendant

- Comité d'audit
- Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat
- Comité de Sélection et des Rémunérations
- Président de comité



**GILLES PÉLISSON**  
Président du Conseil d'Administration, Directeur général



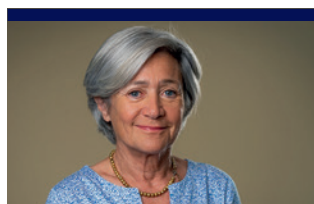
**CHARLOTTE BOUYGUES**  
Représentante permanente de SCDM, Administratrice



**OLIVIER BOUYGUES**  
Administrateur



**LAURENCE DANON ARNAUD**  
● Administratrice



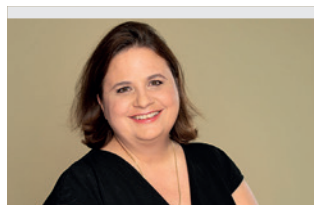
**CATHERINE DUSSART**  
● Administratrice



**PASCAL GRANGÉ**  
● Représentant permanent de Bouygues, Administratrice



**SOPHIE LEVEAUX**  
● Administratrice



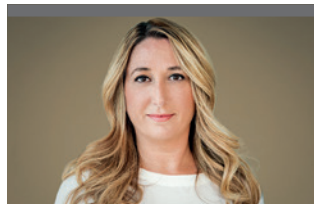
**MARIE-AUDE MOREL**  
● Administratrice



**MARIE PIC-PÂRIS ALLAVENA**  
● Administratrice



**OLIVIER ROUSSAT**  
● Administrateur



**SABRINA ZERBIB**  
● Administratrice



## PROFIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2021

11

ADMINISTRATEURS

3

REPRÉSENTANTS LES SALARIÉS, DONT 1 LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

7,3 ANS

ANCIENNETÉ MOYENNE

56,7 ANS

ÂGE MOYEN

37,5%

D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS<sup>(1)</sup>

50%

D'ADMINISTRATRICES<sup>(1)</sup>

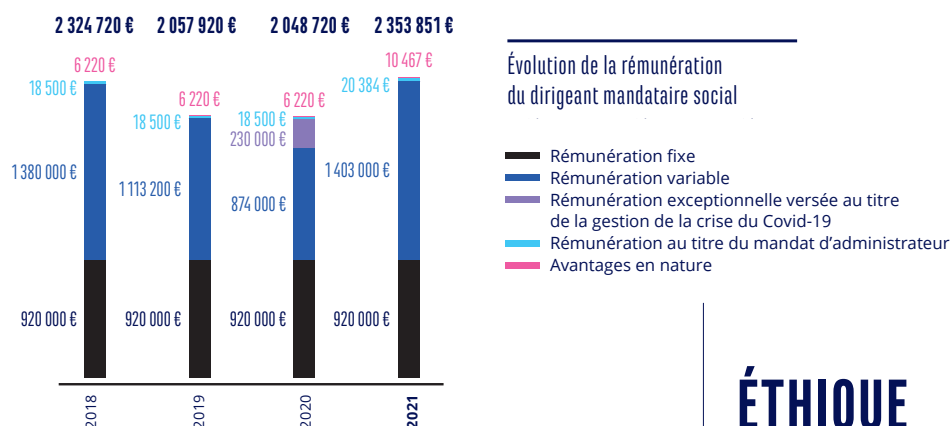
5

RÉUNIONS EN 2021

1- Hors Administrateurs représentant les salariés.

Pour le détail des travaux du Conseil d'Administration, la composition des comités du Conseil d'Administration et leurs travaux en 2021, se reporter au chapitre 3.

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : DES CRITÈRES ALIGNÉS SUR LA STRATÉGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Rémunération du dirigeant mandataire social

La rémunération déterminée par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, correspond à l'intérêt général de l'entreprise et résulte de la prise en compte des trois éléments suivants :

- performances de l'entreprise ;
- performances boursières ;
- comparaison sectorielle et intra-Groupe.

La rémunération fixe du dirigeant mandataire social résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe ;
- les pratiques relevées dans le Groupe ou les entreprises exerçant des activités comparables.

La rémunération variable, quant à elle, dépend de l'atteinte d'objectifs reposant sur des critères collectifs et individuels, quantitatifs et qualitatifs. La rémunération variable du dirigeant mandataire social est définie selon six critères pour 2021 et est plafonnée à 170 % de sa rémunération fixe.

Depuis 2014, un critère sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a été ajouté parmi les critères qualitatifs. Le Conseil d'Administration a également décidé, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, de la fixation d'un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dès 2021, conforme à la stratégie Climat du Groupe annoncée en décembre 2020.

Conformément aux règles du *Say on Pay*, la politique de rémunération ainsi que la rémunération du dirigeant mandataire social due ou attribuée au titre de l'exercice clos sont présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires chaque année pour être soumises à leur vote.

Pour plus d'information, se référer au chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2021.

## Rémunération des membres du COMEX

Depuis 2017, la part variable de chacun des membres du COMEX comprend un critère RSE. Ce critère est différent pour chacun des membres du COMEX car il dépend du métier et des enjeux de responsabilité sociétale qui lui sont associés.

## ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ : UN ENGAGEMENT CONSTANT DU GROUPE

Un grand groupe audiovisuel comme le groupe TF1, qui diffuse et produit du contenu consommé quotidiennement par plusieurs dizaines de millions de téléspectateurs et internautes, a un impact sociétal considérable.

Le respect intransigeant des valeurs éthiques est une condition indispensable de la confiance de notre public, de nos clients, partenaires (producteurs, annonceurs, etc...), et de nos actionnaires et investisseurs.

C'est pourquoi le groupe TF1 a mis en place un Code d'Éthique dans lequel il affirme les valeurs essentielles qu'il entend voir respecter par ses collaborateurs dans leur vie professionnelle. Ce Code vise à aider les collaborateurs à se déterminer face à des situations concrètes par référence à des principes clairs et précis. Il est aussi le gardien de la qualité de l'information fabriquée et diffusée sur tous les supports et de la conformité de nos programmes aux engagements pris envers la collectivité.

Le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat donne une impulsion forte dans ce domaine.

Le Code d'Éthique et les programmes de conformité, mis à jour régulièrement en capitalisant sur les retours d'expérience, sont diffusés aux collaborateurs. En 2019, des travaux importants de mise à jour du Code d'Éthique ont été conduits.

**Le Code d'Éthique est disponible sur le site [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr)**



---

## PERSPECTIVES 2022

---

Au cours des dernières années, le Groupe a su faire évoluer son modèle afin de prendre en compte les nouveaux usages de consommation de contenus et élargir son offre auprès de ses clients annonceurs, accompagnant ainsi la convergence entre télévision et digital. Le renouvellement en 2021 de nos accords de distribution avec les opérateurs de télécommunication, le développement de MYTF1 et de la plateforme Salto, l'offre de télévision segmentée à destination des annonceurs sont autant d'opportunités qui contribuent au renforcement du secteur Média du Groupe.

Newen Studios poursuivra son développement en 2022, sur un marché bien orienté, notamment grâce à l'application de la directive européenne SMA en France et en Europe, impliquant une hausse des commandes des plateformes en contenus locaux, pour lesquels notre savoir-faire et notre connaissance client sauront faire la différence.

Le projet de rapprochement entre les groupes TF1 et M6, qui vise à apporter une réponse aux mutations profondes du secteur, se poursuit dans un calendrier conforme à celui initialement prévu. La réalisation définitive de l'opération reste soumise aux autorisations des autorités compétentes (Autorité de la concurrence, ARCOM).

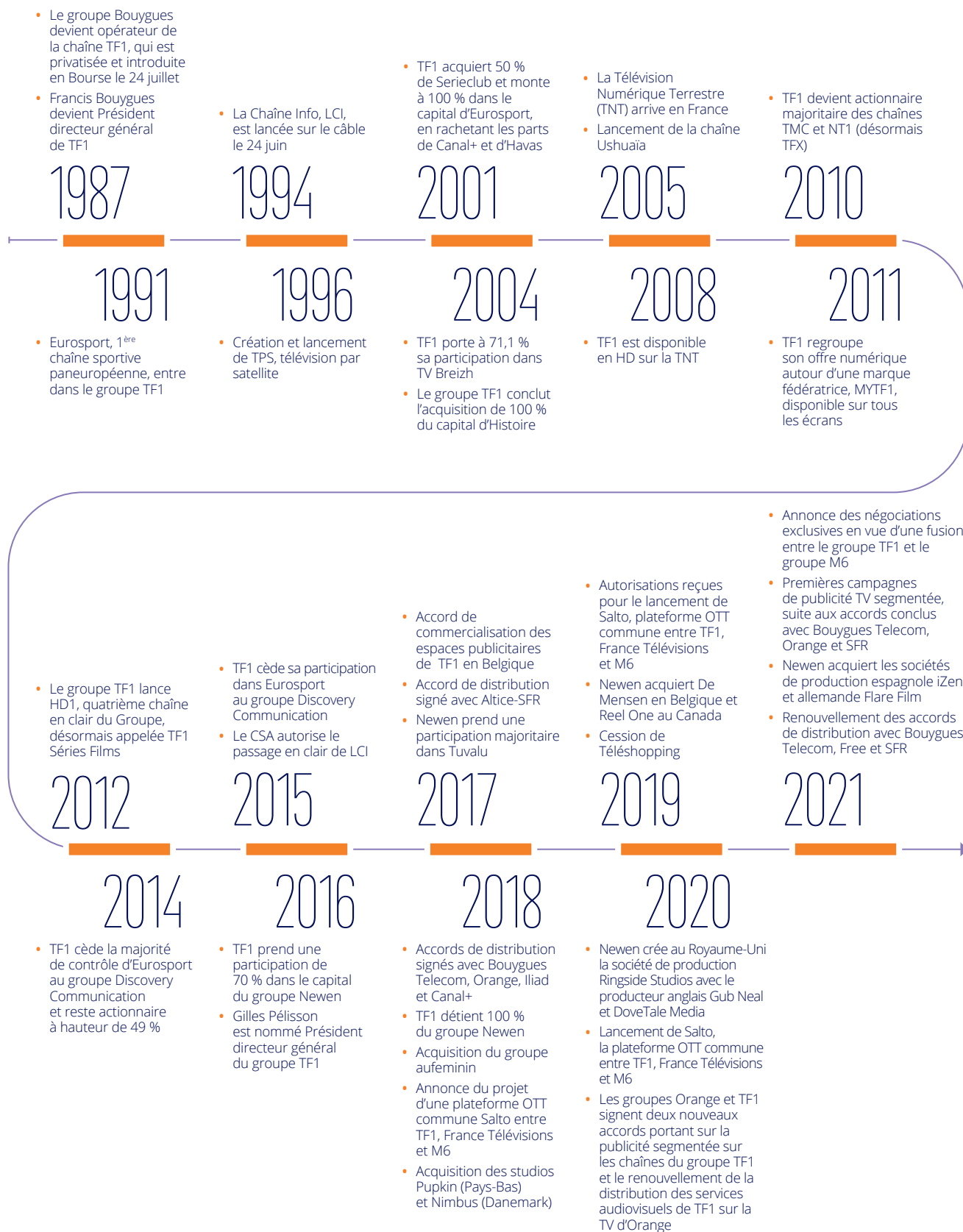
---



# PRÉSENTATION DU GROUPE TF1

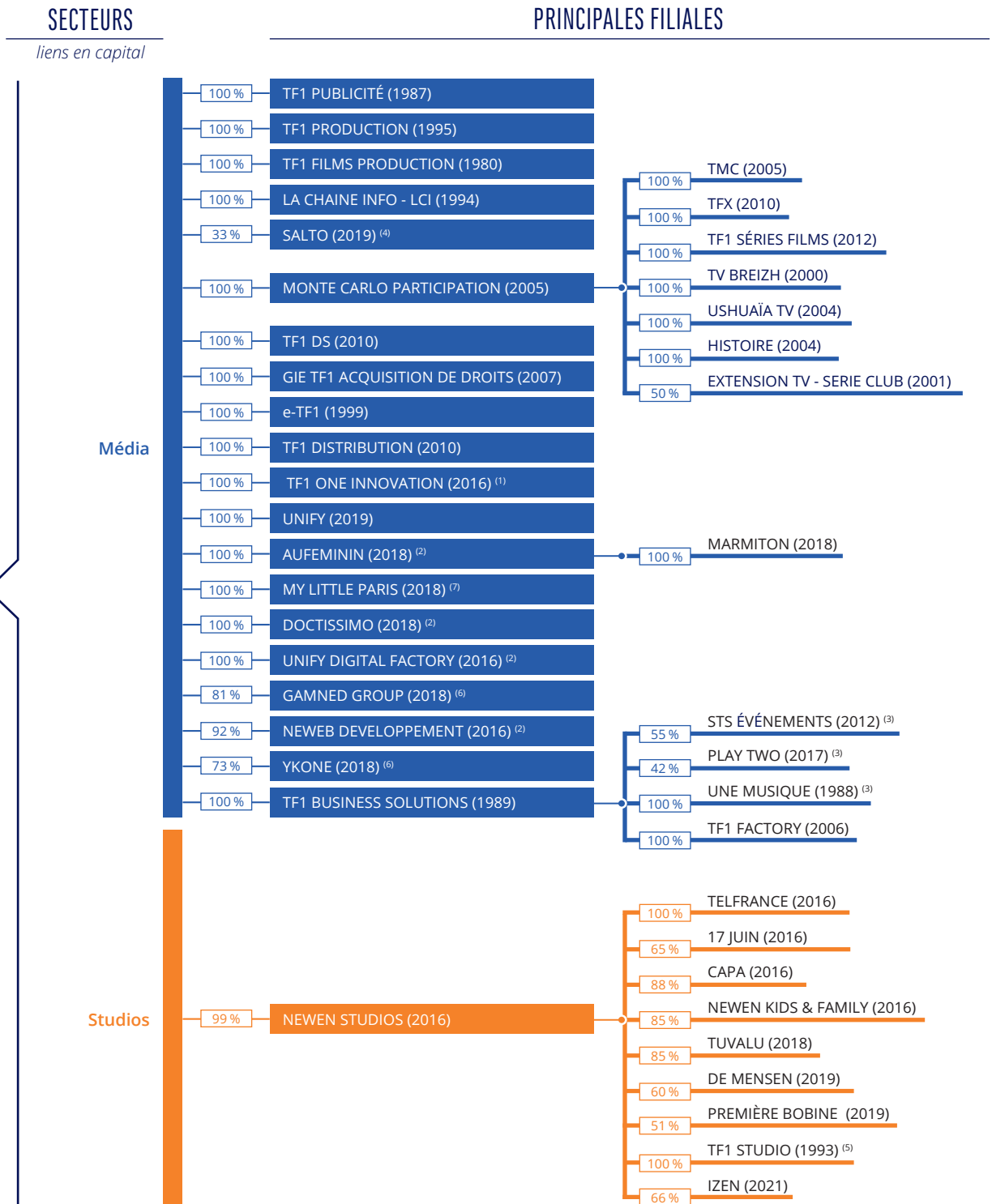
<b>1.1. HISTORIQUE DU GROUPE</b>	26	<b>1.4. ACTIVITÉS DU GROUPE</b>	39
<b>1.2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ</b>	27	1.4.1. Description des activités par secteur	39
<b>1.3. MARCHÉS</b>	28	1.4.2. Participations significatives	40
1.3.1. La télévision en France	28	<b>1.5. STRATÉGIE DU GROUPE</b>	41
1.3.2. Marché de la vidéo à la demande payante	34	<b>1.6. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	49
1.3.3. Marché de la vidéo en ligne	34	1.6.1. Le régime d'autorisation	49
1.3.4. Marché publicitaire	35	1.6.2. Les principales dispositions et obligations légales	49
1.3.5. Marché des contenus	38	1.6.3. La réglementation des <i>Cookies</i> et traceurs	50

## 1.1. HISTORIQUE DU GROUPE



— 1.2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1



L'année de création et/ou d'acquisition figure entre parenthèses

(1) Détenu via TF1 Expansion.

(2) Détenu via Unify.

(3) Détenu via Muzeek One, Believe détient 25 % du capital Play Two.

(4) Détenu via TF1 SPV.

(5) Détenu via Newen Connect.

(6) Détenu via TF1 Marketing Services.

(7) Détenu via TF1 Social e-Commerce.

## 1.3. MARCHÉS

### 1.3.1. La télévision en France

La télévision est historiquement le cœur de métier du groupe TF1 qui édite cinq chaînes en clair (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI) ainsi que des chaînes thématiques (TV Breizh, Histoire TV, Ushuaïa et Sérieclub).

Le marché de la télévision s'est transformé depuis plusieurs années :

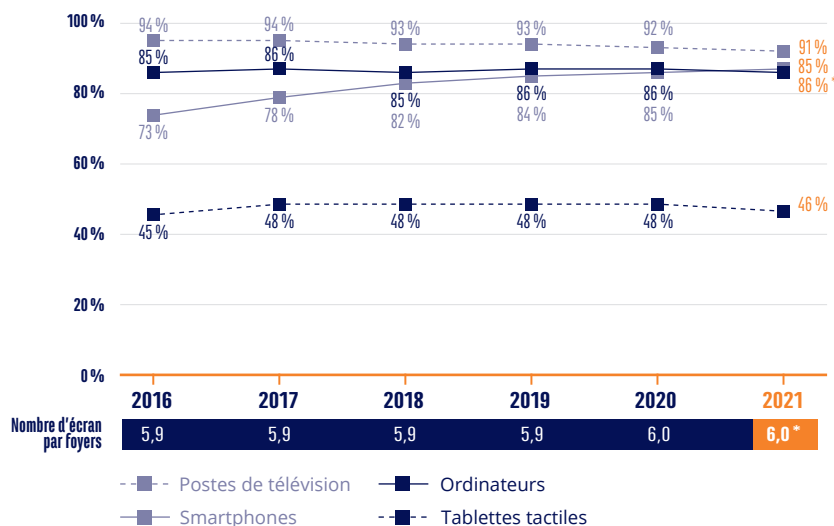
- nombre croissant de chaînes depuis l'arrivée de la TNT en 2005, puis de la TNT HD en 2012, pour un nombre de chaînes en clair qui est passé de six chaînes avant 2005 à 27 aujourd'hui. Cette évolution s'est accompagnée dans le même temps de l'arrivée de nouveaux groupes sur la télévision en clair (NextRadioTV, NRJ Group, Canal+, Amaury) ;
- amélioration de l'équipement télévisuel avec la généralisation des télévisions connectées à Internet ;

- arrivée sur le marché de nouveaux écrans personnels et nomades comme le *smartphone* et la tablette, favorisant la consommation en mobilité et la personnalisation des contenus audiovisuels ;
- avec la démocratisation d'Internet haut débit, ces nouveaux usages ont accéléré la délinéarisation de la consommation des contenus, bien que la consommation linéaire soit toujours forte ;
- des acteurs vidéo *pure players* tels que Google, Amazon, Facebook, Apple ou Netflix confirment leur position, devenant un nouveau mode de diffusion de contenus télévisuels sur les différents écrans.

#### 1.3.1.1. Paysage audiovisuel français, équipement, modes de réception et consommation <sup>(1)</sup>

##### Équipement audiovisuel <sup>(2)</sup>

Le nombre d'écrans par foyer est stable à six écrans, soutenu par le nombre d'écrans mobiles (*smartphones* <sup>(3)</sup>, ordinateurs et tablettes). Les téléviseurs sont présents dans presque tous les foyers français : 91 % sont équipés d'au moins un poste de télévision.



\*Données actualisées au T3 2021.

(1) Médiamétrie - Médiamat.

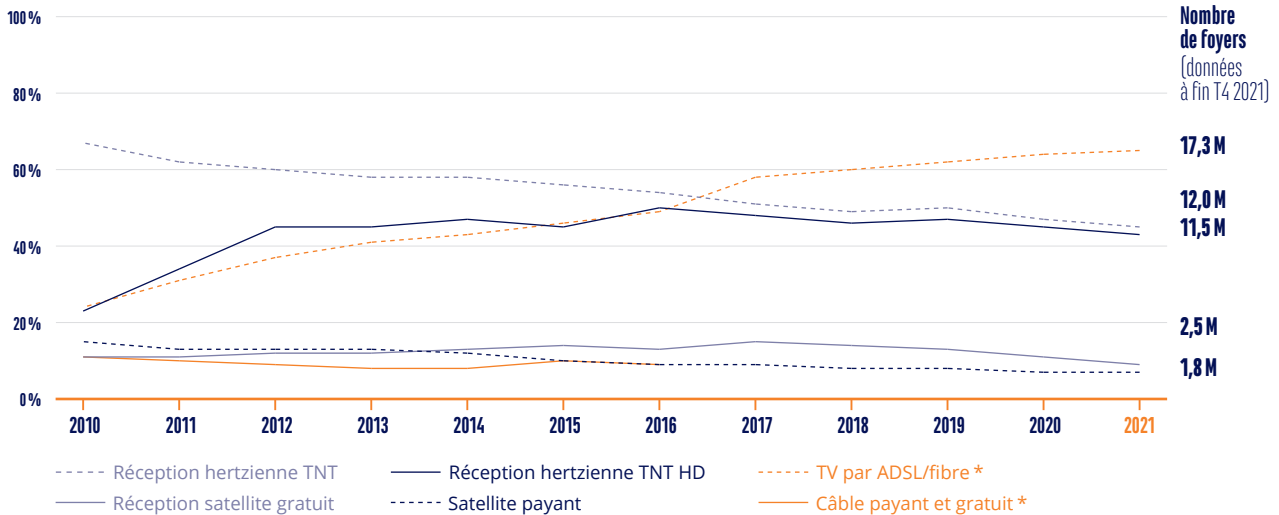
(2) Médiamétrie - Chiffres 2021.

(3) GFK/REC, individus âgés de 11 ans et plus



### Modes de réception <sup>(1)</sup>

Parmi les équipés TV, 45 % des foyers ont la TNT comme mode de réception de la télévision. Grâce à l'augmentation de l'éligibilité des foyers aux offres Internet *triple-play*, l'IPTV (télévision par ADSL, câble/fibre optique) continue d'observer une progression constante avec une pénétration de 65 %.



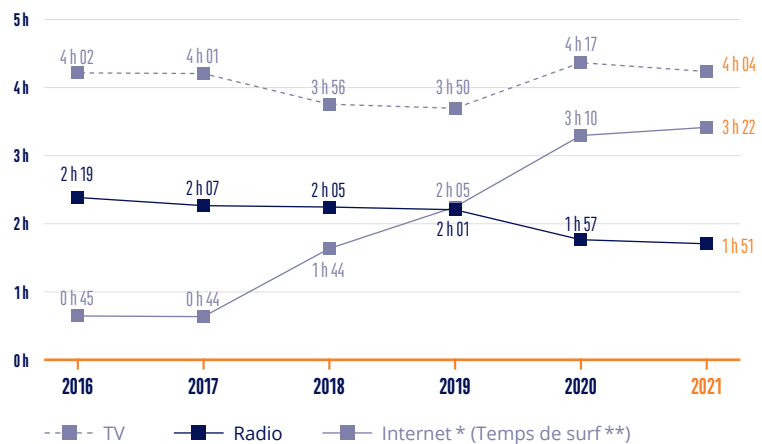
\*Médiamétrie intègre depuis 2016 le câble à la réception ADSL.

### Consommation

NB : ces données n'incluent pas la consommation des trois écrans à domicile (live ou replay) mais incluent depuis avril 2020 tout le reste de la consommation hors domicile sur les quatre écrans. Médiamétrie va dans les deux prochaines années intégrer la dernière part de consommation manquante (trois écrans à domicile), estimée à deux minutes à fin 2020.

### La télévision, premier média consommé <sup>(2)</sup>

La télévision reste le média le plus consommé par les Français quotidiennement. Un Français de plus de 15 ans regarde la télévision en moyenne 4 h 04 par jour alors qu'il écoute la radio 1 h 51 et surfe sur l'Internet pendant 3 h 22 <sup>(3)(4)</sup>.



\*Avant 2018, la mesure ne prenait en compte que l'Internet. Depuis 2018, il s'agit de l'Internet trois écrans (ordinateur, tablette et *smartphone*).  
\*\*Temps passé sur Internet hors lecture de flux vidéo.

(1) Médiamétrie – Chiffres 2021.

(2) Médiamétrie – Médiamat/Radio/Netratings.

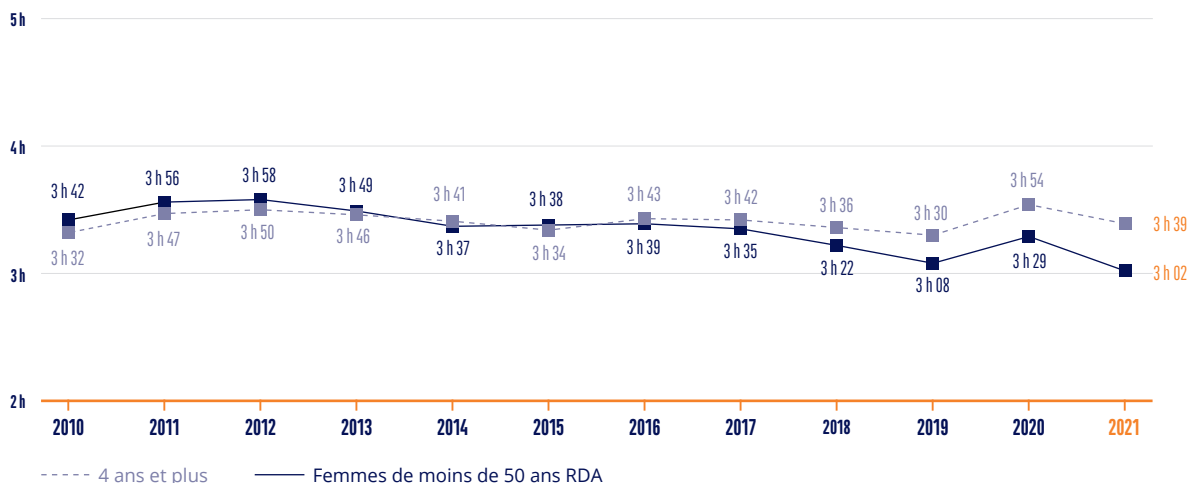
(3) Panel Internet Global – Médiamétrie – moyenne jour moyen mensuel 2021 – France – Individus âgés de 15 ans et plus.

(4) Avant 2018, la mesure ne prenait en compte que l'Internet. Depuis 2018, il s'agit de l'Internet trois écrans (ordinateur, tablette et *smartphone*). Temps passé sur Internet hors lecture de flux vidéo.

### Une durée d'écoute de la télévision qui se maintient <sup>(1)</sup>

L'intérêt des Français pour la télévision se maintient, après une année marquée par les restrictions sanitaires. La consommation journalière de télévision par Français s'établit à 3 h 39, en hausse de neuf minutes par rapport à 2019 qui est la dernière année de référence hors crise sanitaire. La consommation hors domicile sur les quatre écrans est incluse depuis avril 2020.

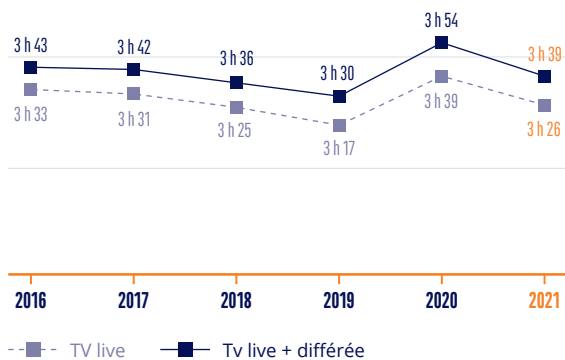
#### ▼ Durée d'écoute individuelle des individus de 4 ans et plus et des femmes de moins de 50 ans responsables des achats



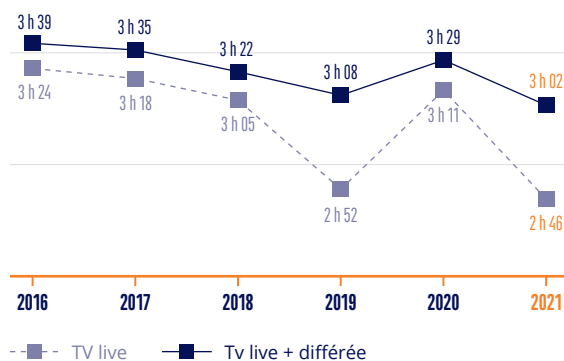
### La prise en compte progressive de la consommation en différé <sup>(2)</sup>

Depuis janvier 2011, l'enregistrement privé sur disque dur, enregistreur DVD ou magnétoscope, est pris en compte dans la mesure de Médiamat. En octobre 2014, c'est au tour de l'audience de la télévision de rattrapage sur téléviseur d'y être intégrée.

#### ▼ Durée d'écoute individuelle des individus de 4 ans et plus



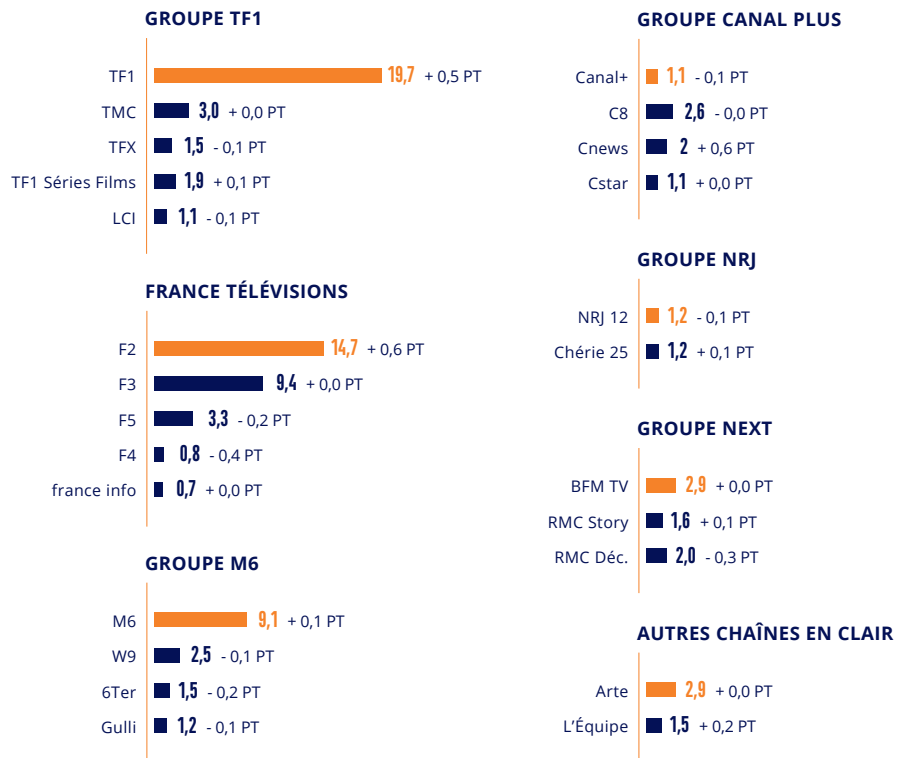
#### ▼ Durée d'écoute individuelle des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats



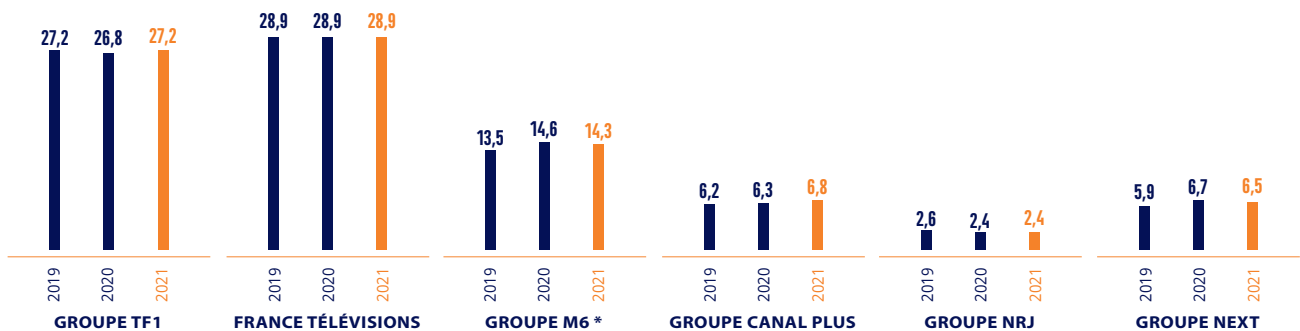
(1) Médiamétrie - Médiamat. Données consolidées.

(2) Médiamétrie - Médiamat. Données live et consolidées.

▼ Part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus

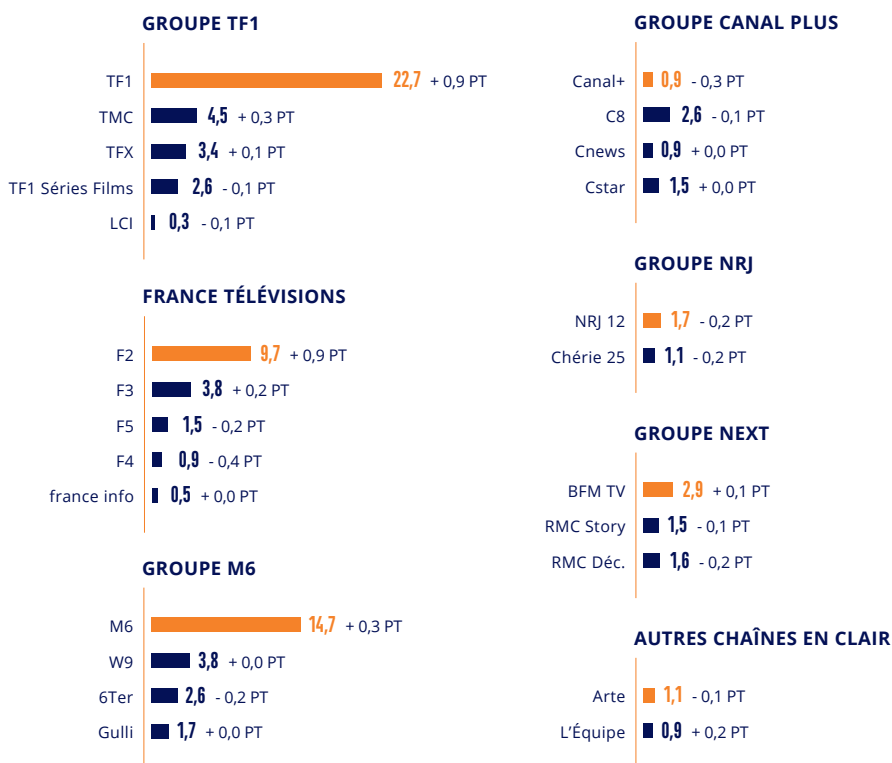


▼ Part d'audience Groupe sur les Individus âgés de 4 ans et plus

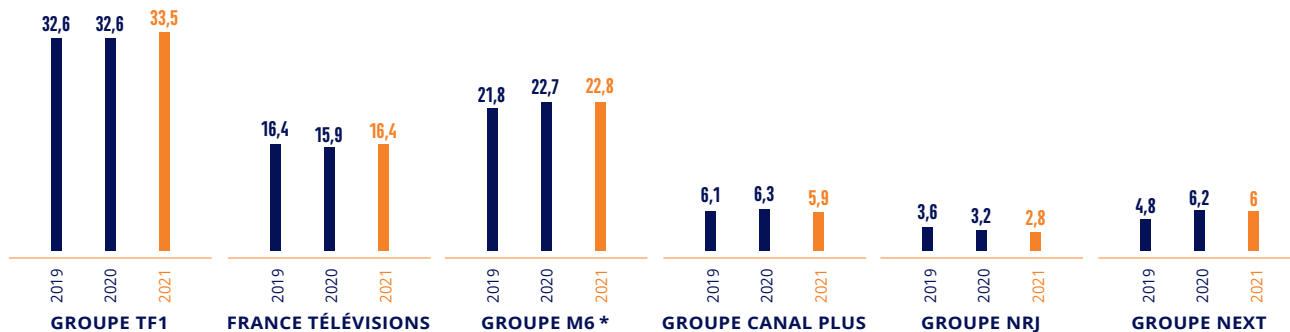


\*Incluant Gulli depuis septembre 2019.

▼ **Part d'audience sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats**

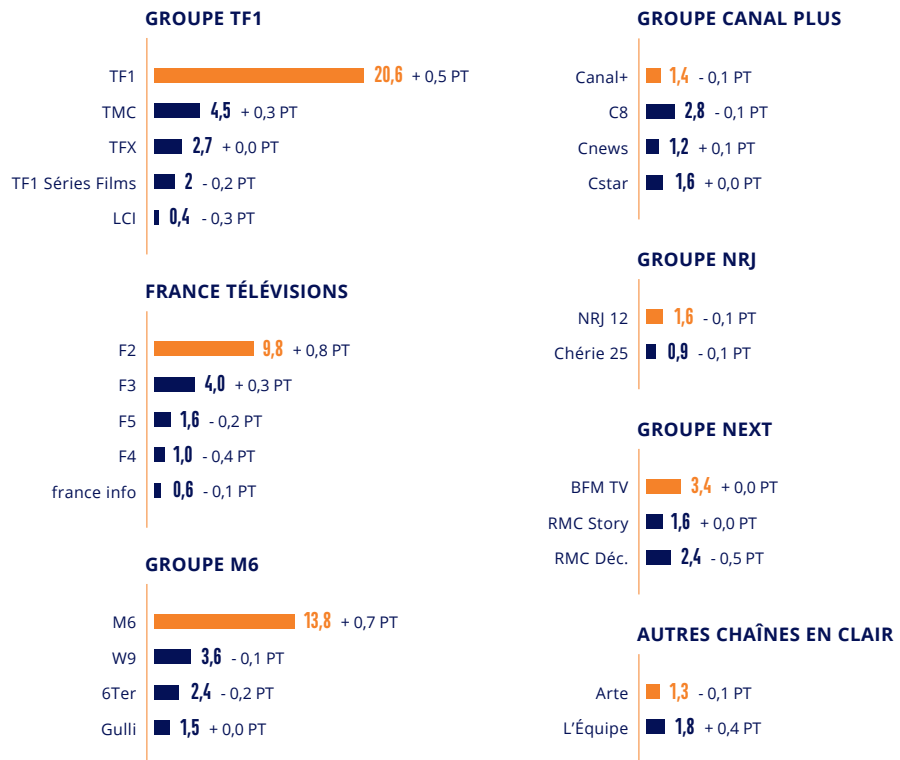


▼ **Part d'audience Groupe sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats**

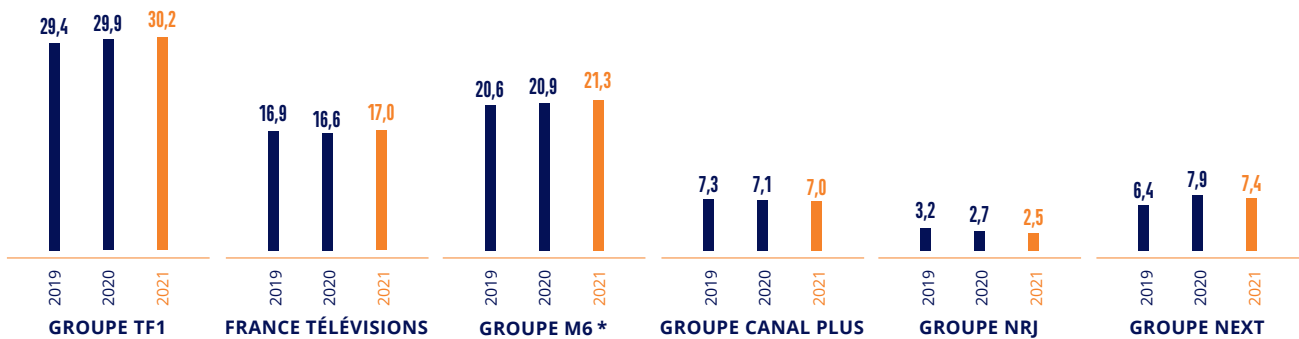


\*Incluant Gulli depuis septembre 2019.

▼ Part d'audience sur les Individus âgés de 25 à 49 ans



▼ Part d'audience Groupe sur les Individus âgés de 25 à 49 ans



\*Incluant Gulli depuis septembre 2019.



### La montée en puissance des usages multi-écrans

À fin décembre 2021, 48 millions de Français de 15 ans et plus accèdent à Internet, soit plus de 90 % de la population. En moyenne, 79 % des Français se connectent quotidiennement.

En 2021, les Français de 15 ans et plus ont encore plus privilégié les accès à Internet *via smartphone* avec près de 44 millions <sup>(1)</sup> d'individus, tandis que ceux ayant utilisé l'ordinateur ont été un peu moins nombreux (à 37,7 millions <sup>(1)</sup>) et la part de ceux le faisant depuis une tablette progresse légèrement (à 20,8 millions <sup>(1)</sup>).

À fin 2021, le groupe TF1 affiche 32 millions d'internautes français mensuels. Le Groupe enregistre un recul de sa couverture sur l'ensemble des écrans :

- 10,1 millions (- 20 %) <sup>(1)</sup> de Français se connectent depuis leur ordinateur <sup>(2)</sup> ;
- 24,7 millions (- 2 %) <sup>(1)</sup> de Français se connectent depuis leur *smartphone* <sup>(2)</sup> ;
- 6,4 millions (- 13 %) <sup>(1)</sup> de Français se connectent depuis leur tablette <sup>(2)</sup>.

Grâce au déploiement et à la distribution toujours plus large du service MYTF1, les chaînes du groupe TF1 (TF1, TMC, TFX et TF1 Séries Films), sont les plus regardées des chaînes généralistes, grâce à de belles performances sur l'ensemble des écrans :

- en 2021, en moyenne, chaque mois, les chaînes généralistes du groupe TF1 ont réuni près de 24,5 millions <sup>(3)</sup> de téléspectateurs (soit + 24,9 % vs la moyenne 2020) pour une DET moyenne de 54 minutes <sup>(3)</sup> (soit + 1 min 45 s en un an) ;
- 7,2 millions <sup>(4)</sup> de vidéonautes uniques consomment les contenus des chaînes sur leur ordinateur, *smartphone* et tablette, (- 11 %), pour une DET supérieure à 47 minutes <sup>(4)</sup> (+ 2 minutes sur un an).

Le *smartphone* est le premier écran d'accès aux *replays* et aux directs des quatre chaînes :

- 5,7 millions de Français consomment de la vidéo sur MYTF1 *via* leur *smartphone* <sup>(4)</sup> ;
- 2,8 millions de Français *via* leur ordinateur <sup>(4)</sup> ;
- 1,3 million de Français *via* leur tablette <sup>(4)</sup>.

### 1.3.1.2. Tendances et évolution du marché de la télévision

#### Ralentissement de la fragmentation de la télévision en clair et poursuite de la hausse de la consommation délinéarisée

Le nombre de chaînes en clair en diffusion hertzienne en France ne devrait pas évoluer significativement dans les prochaines années.

De plus, le déploiement de la fibre optique devrait continuer à favoriser l'augmentation du nombre de foyers éligibles à l'IPTV.

Enfin, la consommation délinéarisée de contenus devrait continuer à progresser notamment grâce à l'amélioration des débits offerts sur mobiles et tablettes (démocratisation de la 4G et arrivée de la 5G) et sa mesure à se compléter pour prendre en compte les nouveaux usages dans la mesure Médiamétrie.

### 1.3.2. Marché de la vidéo à la demande payante

Le marché de la vidéo à la demande sur Internet est structuré autour de différents types d'offres payantes : des offres à la demande par abonnement, communément appelées VàDA (Vidéo à la Demande par Abonnement) ou SVOD (*Subscription Video on Demand*) et des offres à l'acte, d'achat (par téléchargement définitif, EST, *Electronic Sell-Through*) ou de location, plus connues sous les noms de VàD (Vidéo à la Demande) ou VOD (*Video on Demand*).

Selon le Baromètre publié par le CNC <sup>(5)</sup> en décembre 2021, en 2021 le marché de la vidéo à la demande est en croissance de + 11,9 % à 1 746,5 millions d'euros par rapport à la même période

en 2020. Au sein de ce marché, la SVOD a progressé de + 17,5 % tandis que, dans le même temps, le marché de la location a diminué de - 14,1 % et celui de la vente de - 20 %. La SVOD représente ainsi 87,6 % du marché français en 2021. Le CNC estime par ailleurs le nombre d'utilisateurs quotidiens de SVOD à 8,7 millions en France en décembre 2021, *versus* 8,1 millions l'année précédente sur la même période.

Le groupe TF1 est présent sur le marché de la vidéo à la demande payante *via* la plateforme SALTO, lancée en octobre 2020, en collaboration avec les groupes France Télévisions et M6.

### 1.3.3. Marché de la vidéo en ligne

Le marché de la vidéo en ligne, gratuit pour les consommateurs et basé sur la publicité, est structuré autour de différents modes de consommation : les plateformes de vidéos en ligne, telles que TikTok, YouTube, Dailymotion et Twitch, les réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter et Instagram, qui possèdent dorénavant des emplacements dédiés à la lecture de vidéos, et les sites Internet pouvant proposer des sections vidéo ou en intégrer à leurs articles.

Par ailleurs, de nouvelles offres de vidéo en ligne dites hybrides combinant plusieurs modèles économiques (financement par la publicité et modèle payant par abonnement) émergent progressivement et devraient se développer davantage à l'avenir.

Le groupe TF1 est présent sur le marché de la vidéo en ligne *via* sa plateforme MYTF1 et ses différents sites *publishers* tels que *Marmiton* et *aufeminin*. Les chaînes du Groupe proposent également du contenu riche et spécifique sur les différents réseaux sociaux et plateformes en ligne.

(1) Panel Internet Global – Médiamétrie – Décembre 2021 – France – Individus âgés de 15 ans et plus.

(2) S'est connecté à Internet au moins une fois avec cet appareil.

(3) Audience TV quatre écrans – Médiamétrie – Mois de données – Couverture cumulée mensuelle et DET quotidienne – France – Individus âgés de 15 ans et plus.

(4) Panel Internet Vidéo – Médiamétrie – Décembre 2021 – Couverture cumulée mensuelle et DET quotidienne – France – Individus âgés de 15 ans et plus.

(5) CNC : Baromètre de la vidéo à la demande – Décembre 2021.

### 1.3.4. Marché publicitaire

#### 1.3.4.1. Évolution des investissements plurimédia nets en 2021 <sup>(1)</sup>

À noter :

- à la date de la publication de ce rapport, les montants des recettes publicitaires nettes rassemblés par l'IREP dans le BUMP pour l'année 2021 n'ont pas encore été publiés. Les données nettes ci-dessous sont relatives aux neuf premiers mois 2021, tandis que les données de l'Observatoire de l'e-pub pour le SRI couvrent l'ensemble de l'année 2021 ;
- pour rappel, depuis 2019, les recettes publicitaires de chaque média, telles que publiées par l'IREP dans le BUMP, incluent les recettes des extensions des marques média en digital, tous formats et toutes formes de commercialisation confondus, en excluant toute diversification 100 % numérique (ex : mytf1.fr et Ici.fr sont inclus dans la télévision mais StudioFy est exclu) ;
- les données du SRI comprennent également les déclarations relatives aux extensions digitales des médias historiques.

#### Recettes publicitaires plurimédia – Données nettes

Recettes plurimédia nettes neuf premiers mois 2021 Dont extensions digitales des médias historiques	Recettes nettes 2021 (en millions d'euros)	Évolution 2021 vs 2020 (en %)
<b>Télévision</b>	<b>2 430</b>	<b>+ 24,3</b>
<i>dont parrainage</i>	254	+ 33,9
<b>Presse</b>	<b>974</b>	<b>+ 15,1</b>
<b>Publicité extérieure</b>	<b>657</b>	<b>+ 11,5</b>
<b>Radio</b>	<b>380</b>	<b>+ 13,1</b>
<b>Cinéma</b>	<b>14</b>	<b>- 37,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 455</b>	<b>+ 18,8</b>

Investissements nets digitaux annuels 2021	Recettes nettes 2021 (en millions d'euros)	Évolution 2021 vs 2020 (en %)
<b>Digital 2021</b>	<b>7 678</b>	<b>+ 24</b>
<i>dont Search</i>	3 254	+ 28
<i>dont Social</i>	2 034	+ 22
<i>dont Display</i>	1 501	+ 31
<i>dont Autres Leviers *</i>	890	+ 8

\* Affiliation, compareurs et e-mailing.

Sur les trois premiers trimestres 2021, les recettes publicitaires plurimédia affichent un fort dynamisme (+ 18,8 %) à 4 455 millions d'euros nets. Cette hausse s'explique par le rebond du marché de la communication, après la forte baisse qu'il avait enregistrée en 2020 (- 21,6 % sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à 2019), sous l'effet de la crise sanitaire du COVID-19. Ce rebond est particulièrement net pour la télévision (+ 24,3 %) dont les recettes publicitaires en 2021 dépassent celles de l'avant-crise (2 430 millions d'euros en 2021 vs 2 368 millions d'euros en 2019). Les recettes publicitaires de la radio, que la crise de 2020 avait moins impactées que d'autres médias (- 12,7 % entre janvier-septembre 2019 et janvier-septembre 2020), progressent de + 13,1 % en 2021, pour approcher leur niveau de 2019 (- 1,3 % vs 2019).

Les médias presse et publicité extérieure rebondissent, mais restent à des niveaux bien inférieurs à ceux qu'ils connaissent en 2019. Enfin, le cinéma, pénalisé à nouveau cette année par plusieurs mois de fermeture des salles, voit ses recettes publicitaires chuter encore de - 37,8 % en 2021 vs 2020.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les investissements publicitaires réalisés sur des supports digitaux s'élèvent à 7 678 millions d'euros nets, marquant ainsi une ré-accélération (+ 24 %) après le ralentissement que le segment digital avait connu en 2020 (+ 3 % vs 2019). Tous les segments rebondissent, et notamment le *display* (+ 31 % en 2021 vs 2020), le *search* (+ 28 %), notamment sous l'impulsion du *retail search* soutenu par le fort développement du e-commerce, et le *social* (+ 22 %).

(1) Source : BUMP – Baromètre unifié du marché publicitaire – Neuf premiers mois de 2021/25<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> éditions de l'Observatoire de l'e-pub du SRI (années 2020 et 2021) – Évolutions versus même période en 2020.

## 1.3.4.2. La télévision en 2021

### Parts de marché brutes des chaînes TV – Univers toutes télévisions (hors parrainage)

	Année 2021	Année 2020	Année 2019
<b>Chaînes de télévision gratuites</b>	<b>92,3 %</b>	<b>92,5 %</b>	<b>92,1 %</b>
<b>TF1 Pub</b>	<b>41,3 %</b>	<b>41,1 %</b>	<b>41,7 %</b>
TF1	27,6 %	27,6 %	28,5 %
TMC	6,0 %	5,6 %	5,7 %
TFX	3,7 %	3,7 %	3,7 %
TF1 Séries Films	3,1 %	3,1 %	3,0 %
LCI	0,9 %	1,1 %	0,8 %
<b>M6 Publicité</b>	<b>23,1 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>22,0 %</b>
M6	16,0 %	15,9 %	16,1 %
W9/6ter/Gulli <sup>(1)</sup>	6,4 %	6,5 %	n/a
W9/6ter <sup>(2)</sup>	n/a	n/a	5,9 %
Gulli Kids <sup>(3)</sup>	0,7 %	0,8 %	n/a
<b>France Télévisions Publicité</b>	<b>5,4 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>4,8 %</b>
France 2	3,6 %	3,6 %	3,2 %
France 3	1,3 %	1,3 %	1,2 %
France 4	0,0 %	0,0 %	0,0 %
France 5	0,5 %	0,5 %	0,4 %
France Ô <sup>(4)</sup>	n/a	0,0 %	0,0 %
<b>CANAL+ Brand Solutions</b>	<b>9,2 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>8,8 %</b>
C8Star+ <sup>(5)</sup>	6,8 %	7,1 %	7,8 %
Cnews	2,3 %	1,2 %	1,0 %
<b>Altice Média Ads &amp; Connect</b>	<b>7,5 %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>7,1 %</b>
BFM TV Max <sup>(6)</sup>	3,7 %	4,4 %	3,5 %
RMC <sup>2</sup> <sup>(7)</sup>	3,9 %	4,0 %	3,5 %
<b>NRJ Global</b>	<b>4,0 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,7 %</b>
NRJ12	2,4 %	2,8 %	3,2 %
Chérie25	1,6 %	1,5 %	1,5 %
<b>Amaury Média</b>	<b>1,8 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1,7 %</b>
L'Équipe 21	1,8 %	1,7 %	1,7 %
<b>Lagardère Publicité</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>1,3 %</b>
Gulli <sup>(8)</sup>	n/a	n/a	1,3 %
<b>Chaînes de télévision payantes</b>	<b>7,7 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>7,9 %</b>
<b>TOTAL TÉLÉVISION</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(1) À partir de 2020, depuis le rachat de Gulli par le groupe M6, les écrans de Gulli commercialisés auprès de cibles adultes le sont avec W9 et 6ter au sein du couplage « Puissance TNT ».

(2) En 2019, W9 et 6ter sont commercialisés en couplage dans l'offre « Puissance TNT », sans Gulli.

(3) À partir de 2020, depuis le rachat de Gulli par le groupe M6, les écrans de Gulli commercialisés auprès des cibles jeunesse sont distingués des écrans adultes (commercialisés avec W9 et 6ter), sous l'appellation Gulli Kids. Depuis 2021, ce couplage inclut également les écrans de M6 commercialisés auprès des cibles jeunesse.

(4) France Ô a cessé d'émettre en 2020.

(5) Depuis 2019, les chaînes Canal+, C8 et CStar sont commercialisées en couplage dans l'offre « C8Star+ ».

(6) Depuis 2019, tous les écrans de BFM TV ainsi que ceux des matinales d'information de RMC Découverte et RMC Story sont commercialisés dans l'offre « BFMTV MAX ».

(7) Depuis 2019, RMC Découverte et RMC Story, hors écrans des matinales d'information, sont commercialisés en couplage, d'abord sous l'appellation « RMC Power TNT », puis désormais « RMC<sup>2</sup> ».

(8) La chaîne Gulli a été rachetée par le groupe M6 en septembre 2019 mais l'ensemble des recettes publicitaires de la chaîne était encore associé en 2019 à la régie Lagardère Publicité.

### Marché TV (hors parrainage)

Dans un marché publicitaire télévision très dynamique en 2021, TF1 conforte sa place de première chaîne investie avec une part de marché brute stable à 27,6 %. Les autres chaînes gratuites du

Groupe voient leur part de marché brute (13,7 %) progresser de 0,2 point vs 2020, grâce à la forte dynamique de TMC. Ainsi, la régie TF1 Pub conserve le *leadership* avec 5 790 millions d'euros de recettes publicitaires brutes en télévision, pour une part de marché brute en progression à 41,3 % (+ 0,2 point vs 2020).

#### 1.3.4.3. Le *display* en 2021 <sup>(1)</sup>

Le *display*, segment digital le plus impacté par la crise sanitaire en 2020 (- 10 % entre 2019 et 2020), est également celui qui affiche la plus forte dynamique en 2021 (+ 31 % vs 2020). Au sein de celui-ci, sur l'année 2021, nous observons les tendances suivantes :

- Les recettes publicitaires de la vidéo digitale progressent de + 46 % vs 2020 pour s'élever à 693 millions d'euros, et représentent désormais 46 % des recettes publicitaires du *display* (+ 5 points vs 2020) ; la vidéo *instream* est très largement majoritaire à 90 % des investissements *display* vidéo.
- Le programmatique poursuit sa forte dynamique (+ 38 %) et représente désormais 64 % des recettes totales du *display* (hors opérations spéciales).

- L'audio digital affiche à nouveau une forte croissance à + 58 % (48 millions d'euros de recettes publicitaires).

Grâce à son offre unique de vidéo premium *instream* 4 écrans, disponible également en programmatique, TF1 Pub conserve un positionnement attractif sur le marché du *display*. Cette attractivité est encore renforcée par les capacités de ciblage data qu'offre TF1 Pub sur tous les écrans, grâce à ses 20 millions de *loggués* et des partenariats stratégiques avec les acteurs référents du marché (Médiamétrie, fournisseurs d'accès à internet...), ainsi que par le déploiement d'une large offre audio digital composée de plus de 90 flux *live*, 300 webradios thématiques et les podcasts du groupe TF1.

#### 1.3.4.4. TF1 Pub : agir pour une publicité convergente et responsable

##### 2021 : TF1 Pub, partenaire de la relance des marques dans un modèle convergent et durable

Marquée par un net rebond des investissements publicitaires, l'année 2021 a souligné la confiance des annonceurs dans le média télévision pour assurer leur relance, confiance justifiée par ses excellentes performances en matière de ROI (*Return On Investment*) : 5,6 euros de chiffre d'affaires généré pour 1 euro investi en télévision <sup>(2)</sup>.

Véritable partenaire de la relance des marques, TF1 Pub a accompagné 1 389 annonceurs dans leur communication télévisée (classique ou parrainage), soit plus qu'en 2019 et en 2020 (respectivement + 181 et + 100 annonceurs). Parmi ceux-ci, on dénombre 443 annonceurs qui n'avaient pas communiqué sur les antennes du groupe TF1 les deux années précédentes, marquant ainsi la forte dynamique de conquête qui a animé la régie en 2021 <sup>(3)</sup>. Au cours de la période, TF1 Pub a également poursuivi sa politique d'accompagnement différencié, selon les problématiques rencontrées par ses clients : prolongement de l'offre « Emmenez-moi » à destination du secteur Voyage-Tourisme, encore fragilisé par la crise sanitaire, lancement d'offres *Live Shopping* pour les e-commerçants, formation au média télévision pour les annonceurs du cinéma nouvellement autorisés à communiquer sur le petit écran.

Dans le même temps, TF1 Pub a accéléré sa stratégie de convergence, visant à mettre à la disposition de tous les annonceurs, des inventaires vidéo et audio premium et dataisés, sur tous les supports et accessibles *via* tous les modes d'achat.

En 2021, une étape majeure de la convergence a été franchie par la régie, avec le lancement d'offres en télévision segmentée, auprès des foyers abonnés des opérateurs Orange, puis Bouygues Telecom, pour atteindre un parc de *boxes* éligibles de 3,8 millions de foyers à fin 2021. Au travers de ces offres, ce sont ainsi 159 campagnes publicitaires qui ont été diffusées en télévision segmentée sur les antennes du groupe TF1 en 2021. Parmi celles-ci, on compte une part importante de nouveaux annonceurs (89 nouveaux clients) pour qui la télévision segmentée permet, non seulement de cibler plus finement sa communication, notamment selon des critères géographiques (76 % des campagnes), mais renforce considérablement l'accessibilité du média. Par ailleurs, TF1 Pub a continué de développer ses offres convergentes, tels que OnePTV (offre de télévision linéaire achetable en programmatique et en coût pour mille *via* un DSP – *Demand-Side Platform* – digital) ou les possibilités de ciblage enrichies autour de nombreux critères (socio-démographiques, centres d'intérêt, géolocalisation, type d'habitation, petits consommateurs de télévision, etc.), permettant par exemple de cibler des intentionnistes photos (grâce à la data Unify) ou des intentionnistes e-commerce jardinage (grâce à nos partenaires *data*).

Enfin, TF1 Pub s'est mobilisée pour contribuer activement à une filière communication plus responsable, un engagement visible dans la consolidation de l'offre Éco-Respons'Ad, en collaboration avec l'ADEME, ou le succès de l'offre de publicité solidaire disponible sur TF1 et MYTF1, en partenariat avec Goodeed (plus de 340 000 euros récoltés par TF1 Pub au titre des campagnes publicitaires en 2021 au profit d'associations).

(1) Sources : 27<sup>ème</sup> Édition de l'Observatoire de le-pub du SRI (Année 2021) – évolutions versus même période en 2020.

(2) Source : Étude SNPTV #ROITV3 – ROI global = court terme + long terme.

(3) Source : Kantar Media – Télévision Classique et parrainage sur TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, TV Breizh, Ushuaïa TV et Histoire TV.

## 2022 : Industrialiser la convergence et œuvrer à la transformation responsable

En 2022, dans un contexte de fragmentation de la consommation média qui devrait se poursuivre, TF1 Pub entend proposer aux annonceurs les meilleurs dispositifs publicitaires possibles pour s'adresser à leurs consommateurs :

- en misant plus que jamais sur les grands événements *live* et fédérateurs que proposeront les antennes du Groupe, et qui conservent intacte leur capacité de couverture instantanée de tous les publics. Ainsi, autour d'un *line-up* sport exceptionnellement riche (Coupe d'Europe masculine de handball, finale de la Ligue des Champions, Coupe d'Europe féminine de football, Coupe du monde féminine de rugby, Coupe d'Europe féminine de handball et Coupe du monde masculine de football), la régie met à disposition des annonceurs une large gamme d'offres émergentes, performantes et pertinentes, sur l'ensemble des écrans ;
- en poursuivant également l'industrialisation de la convergence au travers de solutions publicitaires simples et facilement achetables, combinant inventaires linéaires et délinéaires : c'est le sens de l'évolution du MPI (Mode de Programmation Internalisé, mode d'achat prisé de la télévision en prix garanti) qui, en devenant hybride, abat les frontières entre inventaires de télévision linéaire et inventaires *digital catch-up* et fluidifie la diffusion des campagnes publicitaires ;

- en déployant ses capacités de ciblage sur tous les écrans : au-delà des possibilités offertes par l'environnement digital du groupe TF1 (*data Unify*, utilisateurs loggués sur MYTF1), l'extension du périmètre de la télévision segmentée (lancement auprès des abonnés de l'opérateur SFR en janvier 2022, ouverture du *prime time* et possibilité de décrocher plusieurs spots dans le même écran) met l'efficacité de la télévision à la portée de tous les annonceurs, quels que soient leur budget et leur problématique.

Particulièrement mis en lumière depuis la crise, les enjeux de transition écologique sont devenus essentiels, non seulement pour la communication des marques, mais aussi pour la crédibilité de toute la filière. Portée par l'engagement long terme du groupe TF1 dans ce domaine, TF1 Pub poursuit la mise en œuvre de sa politique ambitieuse en faveur d'une publicité plus durable. Celle-ci consiste notamment dans la mesure de l'empreinte carbone des campagnes tous médias que la régie opère, ainsi qu'en un vaste plan de formation des collaborateurs de TF1 Pub aux enjeux de la transition écologique, d'ici fin 2022.

Sur le marché, TF1 Pub optimise ses offres RSE dédiées à la valorisation de la communication de marques responsables (extension des offres en partenariat avec Goodeed, nouvelle version de l'offre ÉcoRespons'Ad), et lance en 2022 ÉcoFunding, programme vertueux à vocation environnementale : à travers celui-ci, et pour chaque campagne publicitaire incluant un label environnemental recommandé par l'ADEME, le groupe TF1 s'engage à abonder au prorata du budget de la campagne, pour le financement de messages de sensibilisation du public aux bienfaits de ces labels, la publicité et son efficacité contribuant ainsi positivement à l'évolution des habitudes de consommation.

## 1.3.5. Marché des contenus

### Production

TF1 est présent dans la production de contenus *via* le groupe Newen Studios.

Face à un marché des contenus marqué ces dernières années par une hausse de la demande, ainsi qu'un mouvement de concentration autour d'acteurs comme Endemol Shine, Banijay, ITV Studios, TF1 a acquis la société de production Newen Studios détenue à 100 % depuis juillet 2018.

En 2021, ce mouvement de concentration s'est poursuivi, en témoignent les projets de rachat en 2021 de MGM par Amazon ou la fusion de Warner Media et Discovery.

Dans ce contexte, Newen Studios se développe grâce à des acquisitions en France et à l'international. Le Groupe est désormais présent dans huit pays : France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Canada, Allemagne.

### Droits cinématographiques

Le groupe TF1 est présent sur le marché des droits audiovisuels à travers TF1 Studio. TF1 Studio a pour vocation d'initier ou d'acquérir de nouveaux projets cinéma, de faire rayonner les œuvres et d'accompagner les talents sur l'ensemble de la chaîne de valeur : sorties cinéma/e-cinéma, exploitation vidéo, VOD, ventes TV/SVOD France, ventes internationales, etc.

Les revenus de Newen Studios sont en hausse en France et à l'international, portés d'une part par la croissance organique, et d'autre part par les acquisitions et le dynamisme des activités du Groupe à l'international.

Le positionnement et l'ambition de Newen permettront au groupe TF1 de capturer une part non négligeable de la croissance de la demande en contenus, portée en partie par l'essor des plateformes de *streaming* telles que Netflix et Amazon Prime, dans le cadre notamment de l'entrée en vigueur de l'obligation d'investissements en contenus locaux et européens, suite à la transposition de la directive européenne SMA <sup>(1)</sup>.

La ligne éditoriale affirmée de TF1 Studio est orientée vers des films fédérateurs, ambitieux et populaires.

TF1 Studio est attaché à la valorisation d'un catalogue de près de 1 000 films parmi lesquels d'immenses chefs-d'œuvre comme *Rocco et ses Frères*, *L'Homme de Rio*, *La vie est un long fleuve tranquille* ou *Le Salaire de la peur*.

(1) Directive « Services de médias audiovisuels ».



## 1.4. ACTIVITÉS DU GROUPE

### 1.4.1. Description des activités par secteur

#### 1.4.1.1. Média

##### TF1

Dans un contexte de levée progressive des mesures sanitaires et de mutation des modes de consommation, TF1 confirme en 2021 sa position de grande chaîne généraliste et événementielle, dotée d'une capacité de rassemblement unique dans tous les genres et auprès de tous les publics. *Leader* avec 22,7 % de part d'audience auprès des FRDA<50 et 20,6 % chez les 25-49 ans, TF1 détient 70 des 100 premières audiences de la télévision et affiche la meilleure audience dans chacun des genres. En plus d'une position incontournable sur les contenus locaux et premium tels que la fiction française (*HPI* et sa performance spectaculaire avec jusqu'à 12,4 millions de téléspectateurs), TF1 s'est particulièrement distinguée par de très bonnes performances dans le divertissement (*Koh-Lanta*), le sport avec les succès d'audience de l'Euro 2020, une offre d'information référente, ou encore une offre de cinéma forte (*Le Sens de la Fête*, *Le Grand Bain*). En réunissant près de 26,5 millions de téléspectateurs par jour sur son antenne, TF1 reste la première chaîne privée de France.

##### TMC

En 2021, TMC confirme sa position de chaîne *leader* de la TNT avec 4,5 % de part d'audience sur les Individus âgés de 25 à 49 ans et sur les FRDA<50. TMC renforce cette année son positionnement, avec une sixième année record pour *Quotidien*, *talk-show* n° 1 à la télévision avec un record à 2,3 millions de téléspectateurs. Les performances de la chaîne sont également portées par une offre cinéma premium, avec jusqu'à 1,8 million de téléspectateurs pour *Black Panther*, et par le succès de ses flux en *prime time* (jusqu'à 1,9 million pour la nouveauté *Canap*).

##### TFX

TFX est la chaîne du groupe TF1 qui s'adresse au public des *Millennials*. En 2021, TFX confirme sa place de troisième chaîne TNT et enregistre 2,9 % de part d'audience sur les Individus âgés de 15 à 34 ans et 3,4 % sur les FRDA<50 grâce à une offre de programmes générationnels variée qui fait son succès, tels que les programmes de télé-réalité et les programmes de narration, ou encore l'offre de cinéma.

##### TF1 Séries Films

TF1 Séries Films est la chaîne 100 % cinéma-séries du groupe TF1. En 2021, la part d'audience de la chaîne est de 2,6 % sur les FRDA<50. Le triptyque cinéma, fictions françaises et séries américaines porte de façon très équilibrée les performances de la chaîne sur le public féminin.

##### LCI

Première chaîne d'information lancée en France, LCI se positionne comme la chaîne du débat et de la politique incarnée par de grandes signatures comme David Pujadas, Ruth Elkrief, Darius Rochebin, Elizabeth Martichoux et des éditorialistes reconnus. Depuis l'été 2021, la chaîne info du groupe TF1 donne le tempo de la campagne présidentielle avec des dispositifs événementiels innovants, de grande envergure. Première chaîne info à chacun de ces rendez-vous (Premier débat Les Républicains, Débats de la primaire des écologistes, *Mission Convaincre...*), ceux-ci soulignent la capacité de la chaîne info à couvrir au plus près les moments

marquants de la vie démocratique française. LCI est aujourd'hui une marque reconnue sur tous les supports, sa déclinaison digitale TF1info.fr est l'un des premiers sites d'information en France.

##### TV Breizh

TV Breizh est la chaîne des héros et des séries les plus cultes et propose aux téléspectateurs de voir ou revoir leurs séries préférées telles que *Columbo*, *Hercule Poirot*, *Les Experts*, *Tandem* ou encore *Balthazar*. La chaîne est *leader* de l'univers payant avec 0,9 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus, et également *leader* sur la cible des FRDA<50.

##### Histoire TV

Chaîne généraliste sur la thématique historique, Histoire TV explore l'histoire vivante sous toutes ses facettes, à travers une grande diversité de formats et de regards. Civilisations, guerres, histoire contemporaine mais aussi art et patrimoine : la chaîne cultive une ligne éditoriale unique pour raconter les histoires qui font l'Histoire. Chaque année, ce sont plus de 300 heures de nouveaux programmes que peuvent découvrir les 11 millions de foyers abonnés à la chaîne à travers le monde francophone. Chaîne *leader* sur la thématique histoire, elle rassemble plus de 3,5 millions de téléspectateurs.

##### Ushuaïa TV

Seule chaîne 100 % dédiée à la protection de la planète, une thématique plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. À travers un panel riche et varié de documentaires, magazines et films de cinéma, la chaîne invite à explorer le monde, à s'émerveiller face à sa beauté inépuisable, mais aussi et surtout à le protéger. Distribuée dans plus de 30 pays et reçue par près de 16 millions de foyers abonnés, Ushuaïa TV est la troisième chaîne de l'univers découverte avec 3,5 millions de téléspectateurs chaque mois.

##### MYTF1

MYTF1, plateforme digitale du groupe TF1, propose une expérience de consommation 100 % vidéo accessible sur différents supports : ordinateurs, *smartphones*, tablettes, TV (via l'offre de télévision IPTV). Le service permet de retrouver en *replay* toutes les grandes franchises des antennes soit 10 000 heures de programmes. L'offre de MYTF1 se compose également d'un *line-up* de contenus AVOD, décliné autour de cinq grands genres de programmes : les séries étrangères, la fiction française, les mangas, les *novelas* et la TV réalité. En juin 2021, MYTF1 a lancé Stream, une nouvelle expérience de consommation en *streaming* autour de son offre AVOD qui permet aux utilisateurs de visionner les vidéos selon leurs thématiques de prédilections. En novembre 2021, l'offre vidéo du Groupe a été enrichie par le lancement de MYTF1 MAX, première offre de *replay* étendu sans coupure publicitaire disponible sur ordinateur, mobile, tablette et TV via la fonction *cast*.

##### Série Club

Détenue conjointement par TF1 à 50 % et par M6 à 50 %, Série Club est diffusée sur le câble, le satellite et les principaux réseaux indépendants.

### TF1 Pub

TF1 Pub, première régie pluri-média de France, est le partenaire business des annonceurs et des agences. Elle commercialise l'offre la plus complète et la plus puissante du marché afin de répondre à tous les besoins de ciblage et de couverture. TF1 Pub commercialise les chaînes en clair et payantes du groupe TF1 et ses supports digitaux (MYTF1, TFOU, Ici.fr). TF1 Pub est aussi une régie référente sur le marché de la radio avec notamment Les Indés Radios et M Radio. Grâce à sa *content marketplace*, point d'entrée pour une offre média multi-écrans, TF1 Pub crée des dispositifs 360 sur-mesure s'appuyant sur tous les atouts du Groupe (programmes, artistes, licences, spectacles...) et porteurs de valeur pour ses clients. Avec pour objectif d'accompagner et d'inspirer positivement le marché publicitaire, TF1 Pub déploie toute son expertise pour proposer aux marques des solutions innovantes reposant sur la notoriété, l'affinité et l'efficacité.

### Sites Web

Ces activités se composent d'une dizaine de sites Internet dont *aufeminin*, *Marmiton*, *Doctissimo* et *Les Numériques*. *Leader* sur les thématiques femmes, santé, cuisine et high-tech, les activités de *publishing* du groupe TF1 touchent une audience de 48 millions de visiteurs uniques en France.

### Services aux annonceurs

Ces activités accompagnent les annonceurs sur l'ensemble de leurs défis et problématiques marketing digital *via* un point d'entrée unique : Unify Advertising. La régie *pure player* propose un ensemble de services agissant sur l'ensemble du parcours du consommateur, du *branding* à la performance, de la puissance à l'ultraciblage.

## 1.4.1.2. Newen Studios

### Newen

Créé en 2008, Newen est un *leader* européen de la production et de la distribution audiovisuelle, avec une capacité unique à développer tous les formats, tous les registres et tous les genres : de la fiction quotidienne *d'access prime time* aux grandes séries événementielles, du long-métrage d'animation aux documentaires prestigieux, du divertissement factuel aux magazines *d'infotainment*, en passant par les téléfilms. Depuis son intégration dans le groupe TF1, Newen accélère son développement à l'international *via* l'acquisition de nouvelles entités aux Pays-Bas (Pupkin), au Danemark (Nimbus et Real Lava), en Belgique (De Mensen), au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni (Reel One Entertainment, Ringside), en Espagne (Izen et Kubik) et en Allemagne (Flare Film). Newen est l'un des premiers distributeurs audiovisuels en France et à l'étranger, avec en moyenne 1 900 heures livrées par an.

## 1.4.2. Participations significatives

### Série Club

Détenue conjointement par TF1 à 50 % et par M6 à 50 %, Série Club est diffusée sur le câble, le satellite et les principaux réseaux indépendants.

### SALTO

SALTO est une société autonome détenue à parts égales par les groupes TF1, M6 et France TV créée pour opérer la plateforme française dont le lancement a eu lieu en octobre 2020.

### TF1 Production

TF1 Production est une filiale du groupe TF1 qui produit des programmes pour les chaînes du groupe TF1. Les activités de TF1 Production s'articulent principalement autour des programmes de flux et du sport.

### TF1 Films Production

TF1 Films Production coproduit et préachète des films français et européens. Elle acquiert des droits de diffusion destinés à la chaîne TF1 mais aussi des parts de coproduction lui donnant droit à une partie des recettes générées par l'exploitation des films.

Ces investissements permettent à TF1 de contribuer à hauteur de 3,2 % de son chiffre d'affaires publicitaire au financement de la production cinématographique.

### Activités associées

#### Musique/Events

En tant que partenaire de premier plan de l'industrie culturelle, et dans une volonté d'accompagner les talents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, le groupe TF1 a renforcé sa position dans le secteur de la musique.

En complément de ses entités musicales en plein développement (TF1 Musique, TF1 Spectacle, Une Musique et La Seine Musicale), le groupe TF1 est monté au capital de Play Two, société de production musicale et de spectacles créée en octobre 2016 par Julien Godin et Sébastien Duclos, et *leader* des labels indépendants français depuis 2017.

#### E-commerce

À travers ses marques *MyLittle Paris* ou *Gambettes Box*, le groupe TF1 est présent sur le marché de l'e-commerce, en commercialisant des box autour de la mode. Chaque mois, ce sont en moyenne 217 000 box vendues en France et à l'étranger.

Newen Connect est l'un des acteurs majeurs de la distribution audiovisuelle en Europe avec une quarantaine de nouveaux mandats de programmes de fiction signés en 2021, avec comme clients les chaînes publiques et privées et les plateformes.

### TF1 Studio

TF1 Studio, filiale de Newen Connect, est le label cinéma intégré du groupe TF1. TF1 Studio a pour vocation de développer, de coproduire ou d'acquérir de nouveaux projets cinéma, de faire rayonner les œuvres et d'accompagner les talents sur l'ensemble de la chaîne de valeur : sorties cinéma/e-cinéma, exploitation vidéo, ventes TV/SVOD France, ventes internationales, etc. TF1 Studio est aussi attaché à la valorisation d'un catalogue de près de 1 000 films de patrimoine.

### Champlain Media

Champlain Media est un groupe canadien, détenu à 25 % par Reel One (elle-même filiale de Newen détenue à 51 %). Champlain Media est spécialisée dans la production audiovisuelle – notamment de téléfilms, ainsi que la distribution des programmes sur le territoire canadien.

## 1.5. STRATÉGIE DU GROUPE

### Vision

Nous avons la conviction qu'il n'y a rien de plus puissant qu'un contenu, partagé dans une expérience de qualité inégalée. Dans le groupe TF1, nous partageons la passion des contenus, et une même exigence : celle de **produire, éditer et distribuer chaque jour des contenus d'excellence**. Information, sport,

divertissement, fiction, animation : le Groupe explore tous les formats et tous les genres, dès lors qu'ils ont la capacité de susciter réflexions et émotions partagées.

Le contenu est le dénominateur commun à toutes les activités du groupe TF1, de ses antennes à Newen, de MYTF1 à *Marmiton*.

### Mission : Inspirer positivement la société

En tant que groupe média, c'est à la fois une chance unique et une grande responsabilité. À travers tous ses contenus, le groupe TF1 a l'ambition d'**inspirer positivement la société**.

Le groupe TF1 entend poursuivre sa **politique ambitieuse dans la création de contenus et le numérique**, continuer à développer

leur distribution sur les canaux les plus larges possibles et jouer son rôle de **créateur de lien social**, pour être au cœur du quotidien des Français avec une offre événementielle, populaire et exigeante.

### Conviction

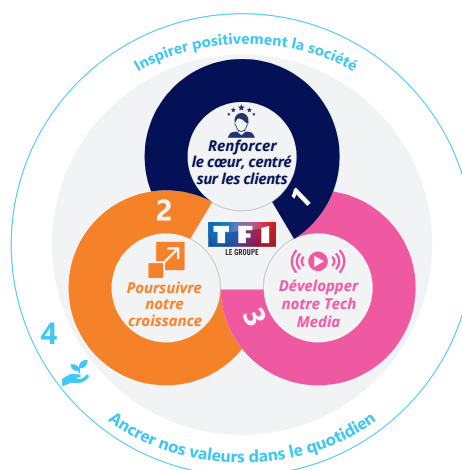
La force historique du groupe TF1 est de **produire et d'éditer des contenus appréciés du grand public**, de générer les meilleures audiences grâce à sa stratégie multi-chaînes en linéaire et en non-linéaire, et, de ce fait, de proposer aux marques un écran publicitaire d'excellence pour mettre en valeur leurs stratégies de communication.

Dans un marché en pleine mutation, le groupe TF1 souhaite être plus que jamais au contact étroit de ses clients et ambitionne de :

- répondre à l'évolution des usages et des attentes de notre public et des marques, avec :
  - des **grands rendez-vous TV fédérateurs** :  
Comme il l'a toujours fait, le groupe TF1 continuera à proposer des contenus locaux de qualité unique, à créer des « momentum » populaires autour de grands événements reposant sur une marque forte,
  - une **consommation personnalisée**, que ce soit de contenu à la demande ou de direct, largement accessible en multi-écrans, proposée à grande échelle :  
Pour ce faire, le Groupe entend offrir une expérience média aux plus hauts standards d'ergonomie du marché et mettre l'accent sur l'innovation en investissant dans la technologie et la *data* en particulier ;
- être à l'avant-garde de la transformation du secteur média :
  - en multipliant les **initiatives transformantes** dans tous les domaines : proposer des formats innovants (ex. *HPI*), être force de proposition dans la convergence TV/vidéo (ex. avec le MPI Hybride), ou encore l'évolution des pratiques du secteur média (ex. lancement du fonds ÉcoFunding),
  - en tissant des **partenariats vertueux** avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème audiovisuel français.

Le groupe TF1 souhaite **conjuguer le meilleur de l'expérience de télévision et du digital**, dans un monde de plus en plus hybride et de convergence accélérée.

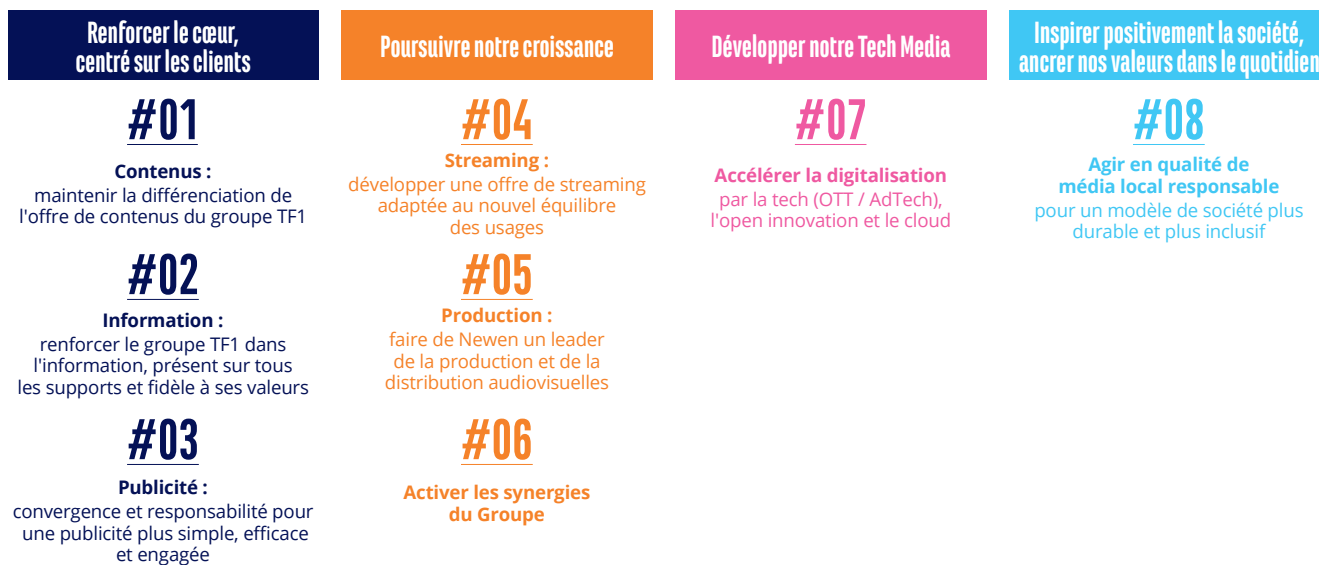
Le groupe TF1 entend consolider son positionnement de **producteur de contenus et d'éditeur, en linéaire et en digital, en offrant aux marques le meilleur écran de mise en valeur, tout en affirmant sa stratégie « direct-to-consumer » dans une distribution la plus inclusive possible** :



- **Axe 1** : renforcer le cœur de métier du groupe TF1 centré sur les clients, en capitalisant sur la relation de proximité que le Groupe entretient avec les Français et les annonceurs ;
- **Axe 2** : poursuivre la croissance dans le *streaming*, dans la production et *via* les synergies internes ;
- **Axe 3** : développer la « Tech Media » du Groupe dans l'OTT, l'AdTech, l'*open innovation* et le *Cloud* ;
- **Axe 4** : inspirer positivement la société en contribuant à la rendre plus solidaire, plus inclusive et plus durable et ainsi se différencier des acteurs globaux par l'attachement à l'écosystème local.

Ce développement est mené dans une logique de collaboration renforcée, respectueuse de tous les maillons de l'écosystème audiovisuel.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et poursuivre l'amélioration de sa rentabilité, le groupe TF1 active les huit leviers suivants :



## #01 Contenus : maintenir la différenciation de l'offre de contenus du groupe TF1 et s'adapter au nouvel équilibre des usages linéaires et délinéarisés

### Contexte et tendances

- L'année 2021 semble avoir confirmé les grandes tendances autour des comportements de consommation de contenus des Français observées ces dernières années.
- Tout d'abord, en matière d'équipements, les foyers français sont multi-équipés en écrans (6 écrans <sup>(1)</sup> par foyer en moyenne) : dont la quasi-totalité sont équipés au moins d'un téléviseur (91 % <sup>(1)</sup>), la grande majorité d'un ordinateur (86 % <sup>(1)</sup>) et la moitié d'entre eux d'une tablette (46 % <sup>(1)</sup>). Près de quatre foyers français sur 10 sont équipés en « quatre écrans » soit 11,5 millions de foyers <sup>(2)</sup>. Les foyers français sont également de plus en plus équipés en téléviseurs *smart TV* qui permettent de nouveaux usages diversifiés, notamment la consommation d'offres de vidéo à la demande.
- Si le téléspectateur français consomme de plus en plus l'offre de télévision au travers des écrans digitaux, la télévision est restée en 2021 le média privilégié pour accéder à des contenus d'information et de divertissement.
- L'adaptation au nouvel équilibre des usages linéaires et délinéarisés doit aussi permettre de compenser une durée d'écoute individuelle historique en baisse. En 2021, les Français ont passé 3 h 39 <sup>(3)</sup> par jour devant des programmes de télévision (durée d'écoute consolidée incluant le *replay* jusqu'à 28 jours) <sup>(4)</sup>.
- En 2021, les deux tranches horaires de l'*access prime time* (18 h 30/21 heures) et du *prime time* (21 heures/23 heures) ont généré environ la moitié de l'audience quotidienne de la télévision, avec 46 % <sup>(3)</sup> de la DEI TV quotidienne (en progression de + 2 points *versus* 44 % en 2019). Le pic d'audience de la télévision se confirme en soirée, avec 24,1 millions <sup>(3)</sup> de TVSP présents à 21 h 29 en 2021 (soit + 1,1 million de plus qu'en 2019 à la même heure).
- Dans cette hyper-offre de contenus, les Français ont démontré une appétence croissante pour des programmes de télévision

de qualité, locaux et diversifiés. Les grands rendez-vous sportifs, les fictions françaises et les grandes franchises de divertissement confirment leur forte popularité. Néanmoins, les acteurs de télévision linéaire en clair font face à une concurrence accrue pour capter l'attention des consommateurs.

### Réponse/Stratégie

- Le Groupe souhaite conforter la performance de ses audiences multi-chaînes en proposant **l'offre de programmes la plus qualitative et la plus distinctive du paysage audiovisuel français**, et en accentuant sa stratégie de différenciation face aux offres des plateformes numériques.
- Tout en adaptant son modèle économique, le Groupe entend **proposer des programmes ambitieux** et continuera à renforcer son offre de contenus locaux comme les fictions françaises événementielles, les grands rendez-vous sportifs fédérateurs et le divertissement populaire.
  - Les performances des programmes de fictions françaises TF1 en 2021 (ex. *HPI, La Promesse*) sont le fruit d'un profond travail de réinvention de l'offre conduit sur les dernières années. Le Groupe a démontré sa capacité à prendre des risques dans les écritures, à attirer les meilleurs talents, à traiter des thèmes de société importants aux yeux des Français. La création TF1 est ainsi devenue un label reconnu et apprécié par le grand public sur lequel le Groupe entend capitaliser à l'avenir.
  - Dans le divertissement, le Groupe a su renouveler avec succès les grandes franchises populaires (*The Voice, Koh-Lanta, Danse avec les stars*) et faire preuve d'innovation dans les formats.
  - Le Groupe entend continuer à proposer, en clair, au plus grand nombre la retransmission des grands événements sportifs populaires.

(1) Médiamétrie - Médiamat

(2) SNPTV Précis de télévision 2021 : <https://www.snptv.org/wp-content/uploads/2021/05/Guide-SNPTV-2021.pdf>

(3) Médiamétrie L'Année TV 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2019%2020CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2019%2020CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021_0.pdf)

(4) Médiamétrie L'audience de la télévision en 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2003%20M%C3%A9diat%20Annual%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022%2001%2003%20M%C3%A9diat%20Annual%202021_0.pdf)

- La complémentarité des antennes linéaires et des services de *streaming* (dont MYTF1) offre aux contenus du Groupe une exposition optimale et une capacité de rassemblement singulière.
- Au cœur du positionnement stratégique du groupe TF1, la stratégie de contenus consiste donc à proposer des programmes de qualité unique, exclusifs, fédérateurs, différenciants, à créer du patrimoine et de l'IP au travers de Newen et à l'exploiter pleinement en France et dans le monde.
- Afin de sécuriser l'accès aux contenus et aux talents, le Groupe développera de nouvelles approches lui permettant d'anticiper les budgets et d'accentuer la valeur de production et favorisera les investissements dans des contenus originaux et différenciants.

### Indicateurs clés

- Dans une année une nouvelle fois marquée par la crise du COVID-19 et par une accélération de la transformation des usages, l'ambition du groupe TF1 dans les contenus et dans le numérique lui a permis de réunir en moyenne 51 millions de

télespectateurs chaque semaine (en hausse de + 700 000 TVSP sur un an) et d'enregistrer une progression de ses parts d'audience, en particulier sur les publics jeunes, ainsi qu'une hausse de la consommation sur sa plateforme MYTF1 <sup>(1)</sup>.

- 33,5 % de PDA sur les **FRDA<50**, + 1,1 point vs 2020 – record depuis 2007 <sup>(2)</sup>.
- 30,2 % de PDA sur les **25-49 ans**, + 0,3 point vs 2020 – record depuis 2011 <sup>(2)</sup>.
- La **chaîne TF1** a réalisé 56 soirées à plus de 6 millions de TVSP et détient la **meilleure audience** de l'année 2021 dans chaque genre de programme, dont la première audience (16,4 millions TVSP pour le match de l'euro France-Suisse) <sup>(2)</sup>.
- L'arrivée du second feuilleton quotidien *Ici tout commence* qui permet à l'access d'atteindre ses meilleurs niveaux sur les FRDA<50 et les 15-34 ans depuis 2012 <sup>(3)</sup>.
- Sur **TMC, Quotidien**, le **talk-show n° 1** qui a réalisé une année record à 1,8 million de TVSP, 15 % de PDA sur les 25-49 ans et les Individus CSP+.

## #02 Renforcer le groupe TF1 dans l'information, présent sur tous les supports et fidèle à ses valeurs

### Contexte et tendances

- Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, les débats d'opinions et les transformations de nos modèles de société, les Français démontrent plus que jamais une attente pour de l'information fiable, vérifiée, et indépendante.
- En 2021, la télévision demeure le média préféré des Français pour s'informer (à 48 % <sup>(4)</sup>, devant Internet à 32 %, la radio à 13 % et la presse écrite en version papier à 6 %) selon la 35<sup>e</sup> édition du baromètre Kantar-*La Croix* de la confiance des Français dans les médias. En digital, les réseaux sociaux ont été particulièrement prisés en 2021 et constituent la première source d'information des Français sur Internet (26 % <sup>(4)</sup> soit une progression de + 6 points, devant les sites et applications des groupes d'information).
- En télévision, le temps passé devant des programmes d'information progresse de + 18 % <sup>(5)</sup> en 2021 *versus* 2019. En 2021, comme en 2020, les Français se sont montrés particulièrement fidèles à leurs Journaux Télévisés : les 20 heures rassemblent en moyenne 20,7 millions <sup>(5)</sup> de téléspectateurs chaque jour en 2021 (*versus* 17,5 millions <sup>(5)</sup> en 2019). De même, les chaînes d'information en continu progressent et rassemblent chaque jour 16,6 millions <sup>(5)</sup> de téléspectateurs en 2021 (contre 12,4 millions de TVSP en 2019).

### Réponse/Stratégie

- Le groupe TF1 entend conforter son positionnement sur l'information par le professionnalisme des rédactions et le renouvellement permanent de son offre d'information sur les antennes linéaires et digitales du Groupe.
- Grâce à ses talents reconnus et à son expertise en matière de journalisme, le groupe TF1 continuera à garantir la production et la diffusion la plus inclusive possible d'une information rigoureuse et professionnelle, au travers de ses journaux d'information, de ses magazines, sur LCI, et en digital.
- Les rédactions du Groupe accentuent leur travail de pédagogie et de décryptage autour des grands événements d'actualité afin de proposer une information accessible qui réponde aux attentes du grand public (ex. infographie et *data visualisation* pendant les journaux télévisés, interventions d'experts référents).
- Le groupe TF1 met en place des offres digitales innovantes répondant pleinement aux nouveaux usages du numérique, par l'évolution de son propre site d'information, par le lancement de nouveaux formats spécifiquement conçus pour une distribution sur les plateformes et par des dispositifs interactifs.
- Un effort particulier est fourni sur l'analyse et la vérification des faits pour garantir la fiabilité de l'information dans un contexte de multiplication des fausses nouvelles.
- Plus globalement, le Groupe entend par la rigueur de son travail journalistique contribuer au pluralisme de l'information et à l'exposition de la diversité des opinions dans notre société, dans un strict respect de l'indépendance des rédactions. Ces critères d'exigence dans le traitement de l'information permettront au Groupe de se différencier dans l'hyper-offre d'information.

(1) C.P. Audiences 2021 : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué\\_de\\_presse\\_audiences\\_annuelles\\_groupe\\_tf1\\_2021.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué_de_presse_audiences_annuelles_groupe_tf1_2021.pdf)

(2) C.P. audiences 2021 groupe TF1 <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/audiences-annuelles-2021-le-groupe-tf1-rassemble-toujours-plus-les-français>

(3) [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué\\_de\\_presse\\_audiences\\_annuelles\\_groupe\\_tf1\\_2021.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/communiqué_de_presse_audiences_annuelles_groupe_tf1_2021.pdf)

(4) 35<sup>e</sup> édition du baromètre Kantar-*La Croix* de la confiance des Français dans les médias : <https://www.meta-media.fr/2022/01/20/barometre-kantar-la-croix-les-medias-attendus-comme-acteurs-de-la-democratie.html>

(5) Médiamétrie Année TV 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022\\_%2001\\_%2019\\_%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022_%2001_%2019_%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021_0.pdf)



## Indicateurs clés

- L'offre d'information du groupe TF1 proposée sur TF1, LCI, TMC et en digital, touche chaque semaine 39,4 millions <sup>(1)</sup> de Français.
- En 2021, jusqu'à 11,2 millions de TVSP pour le JT 20 heures ; 7,5 millions de TVSP pour le JT 13 heures ; 4,9 millions de TVSP pour *Grands Reportages* et 4,7 millions de TVSP pour *Sept à Huit* <sup>(1)</sup>.
- LCI réalise sa deuxième meilleure année historique à 1,1 % de PDA et a démarré en décembre la séquence présidentielle (1,3 % de PDA en décembre – meilleur mois de l'année) <sup>(1)</sup>.
- À la rentrée 2021, LCI dévoile une nouvelle ambition <sup>(2)</sup> avec une nouvelle grille, un plateau totalement remanié et une ligne éditoriale recentrée sur plus d'information et de faits, moins de polémiques.

- Avec l'affiche d'un QR code à flasher sur les programmes d'information de TF1 et de LCI, la rédaction TF1/LCI propose aux téléspectateurs un moyen innovant d'accéder à la vérification de faits en direct pendant un débat télévisé, à davantage de contenus (coulisses d'émission, rush de tournages) ainsi qu'à des infos pratiques et servicielles avec « Le 20 heures vous répond ».
- Au premier trimestre 2021, le groupe TF1 lance la promotion « Expertes à la Une » pour plus de femmes expertes dans les médias <sup>(3)</sup>.
- En décembre 2021, la rédaction de TF1/LCI obtient une nouvelle récompense de premier plan avec le Grand Prix de la presse internationale 2021 catégorie Télévision décerné à Liseron Boudoul pour la couverture exceptionnelle de la crise en Afghanistan <sup>(4)</sup>.

## #03 Publicité : convergence et responsabilité, pour une publicité plus simple, efficace et engagée

### Contexte et tendances

- En aval sur la chaîne de valeur de l'audiovisuel, la forte croissance des médias numériques a profondément élargi le périmètre du marché de la publicité sur lequel opèrent les acteurs traditionnels de l'audiovisuel. Pour accompagner la bascule des usages des Français sur le digital et rester compétitives face aux plateformes d'e-commerce, les entreprises françaises font pivoter leur modèle économique vers les canaux de distribution digitaux et adoptent des stratégies publicitaires de plus en plus omnicanales.
- En France, la bascule des investissements publicitaires vers le digital s'accroît : en 2021, les recettes publicitaires digitales en net tous leviers confondus représentent plus du double des recettes publicitaires TV en net. <sup>(5)</sup>
- Dans ce contexte de **digitalisation accélérée**, les marques renforcent leur stratégie dans le "*direct-to-consumer*" (DTC) ainsi que dans la compréhension des attentes et des comportements de leurs consommateurs :
  - 83 % <sup>(6)</sup> des marques déclarent poursuivre une stratégie "*direct-to-consumer*" ;
  - 78 % <sup>(6)</sup> des annonceurs dans les plus grandes entreprises prévoient de renforcer les plateformes de données qu'elles utilisent pour comprendre et segmenter les consommateurs
- Cette croissance de la publicité digitale se fait notamment au bénéfice des *pure players*.
- En réponse, les régies publicitaires accélèrent significativement leurs initiatives dans l'AdTech et les offres publicitaires de convergence TV/vidéo, dont la **TV segmentée**, marquée par un fort intérêt de la part des annonceurs, en particulier des annonceurs locaux.
- Par ailleurs, le **Retail Media** – publicité vers les enseignes de distribution et d'e-commerce – est porté par la forte progression du e-commerce en France pendant les périodes de confinement, et son positionnement à un moment privilégié dans le *funnel marketing* (terme anglais utilisé pour désigner le parcours d'achat d'un client) et l'acte d'achat en ligne.

- Par ailleurs, les consommateurs français sont en attente d'une **communication responsable de la part des marques** : 78 % <sup>(7)</sup> des Français déclarent être influencés par le caractère responsable d'une marque lors de l'acte d'achat mais 67 % <sup>(7)</sup> des consommateurs ont du mal à identifier les marques responsables. Aussi, en miroir avec ces nouvelles attentes, l'écosystème publicitaire tend vers l'émergence d'une publicité responsable.
- Les marques sont par conséquent plus que jamais à la recherche de **dispositif publicitaire holistique** qui leur permette d'assurer la protection de leur image, de conjuguer couverture et ciblage, de mesurer l'efficacité de leurs campagnes de communication et de développer leur image de marque responsable.

### Réponse/Stratégie

- TF1 Pub entend **servir les intérêts de tous les annonceurs, sur tous les supports et sur tous les territoires**, grâce à une relation directe annonceurs, aux modes d'achat automatisés, à l'accélération dans le ciblage et la TV segmentée ainsi qu'à la mesure de l'efficacité.
- La régie publicitaire du groupe TF1 est en mesure d'**accompagner les marques dans l'ensemble de leurs problématiques marketing**, grâce à ses audiences qualifiées, à ses offres publicitaires innovantes, à ses approches servicielles.
- TF1 Pub poursuit une politique d'innovation pour construire la publicité de demain – plus **simple**, plus **efficace**, plus **engagée** – et accélère le déploiement des offres publicitaires autour de deux piliers : la **convergence** entre linéaire et non linéaire d'une part, la **responsabilité** et l'**engagement** d'autre part.

(1) C.P. audiences 2021 groupe TF1 <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/audiences-annuelles-2021-le-groupe-tf1-rassemble-toujours-plus-les-français>

(2) LCI : <https://www.lci.fr/culture/nouveaux-visages-nouveaux-rendez-vous-nouveau-decor-lci-fait-sa-rentree-2194664.html>

(3) Expertes : <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-lance-la-promotion-expertes-la-une-pour-plus-de-femmes-expertes-dans-les-medias>

(4) Prix TF1 : <https://apepresseetrangere.org/prix-de-la-presse-internationale-2021-tf1-france-info-et-le-point-recompenses/>

(5) SRI bilan 2021 : <https://www.sri-france.org/2022/01/28/sri-ludecam-presentent-27eme-edition-de-lobservatoire-de-pub/>

(6) Kantar France « Les Stratégies data au cœur de la croissance des marques », juin 2021.

(7) C.P. ÉcoFunding : <https://tf1pub.fr/actualités/tf1-pub-lance-le-programme-eco-funding>



- Face aux nouveaux défis des marques, TF1 Pub accélère le déploiement d'offres de convergence, permettant d'offrir aux annonceurs la couverture de la télévision, alliée à la capacité de ciblage du digital. En témoignent le lancement du **MPI Hybride (TV + IPTV)** <sup>(1)</sup>, l'ouverture du *prime* en TV segmentée et l'activation de nouveaux segments *data multiscreen*. Ces nouvelles offres permettent aux annonceurs d'optimiser leurs investissements par la combinaison d'inventaires linéaires et non linéaires, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de pilotage unifiés et homogènes. La régie entend répondre au besoin de clarté et d'efficacité du marché publicitaire à travers des indicateurs de mesure et de performance communs entre TV et digital.
- Réunissant le meilleur des deux mondes (TV + digital), la **TV segmentée** renforce l'attractivité du média TV et s'inscrit comme un nouveau levier d'optimisation des stratégies média en proposant aux marques des solutions de ciblage inédites.
- Pour **faciliter les modes d'achat**, la régie publicitaire conduit une stratégie de développement ambitieuse dans l'**AdTech** et propose une gamme complète de solutions B2B, dont les plateformes La Box et La Box Entreprises, l'offre de programmation en TV linéaire OnePTV, ou encore des solutions *drive-to-web*.
- La régie publicitaire du groupe TF1 souhaite activement dessiner les contours d'une communication plus responsable, et lance le **programme ÉcoFunding** - le premier fonds publicitaire à vocation environnementale - pour accélérer la transition écologique des marques et encourager une consommation plus durable.
- Les marques **publishers** (*Marmiton, Doctissimo, aufeminin, Les Numériques...*), ancrées dans le quotidien des Français, revêtent un intérêt majeur pour le groupe TF1 qui évolue dans un marché où TV et digital s'entremêlent, dans un mouvement de convergence qui s'accélère.
- En cohérence avec les stratégies de communication holistique des marques, TF1 Pub souhaite s'appuyer sur **TF1 Live Lab** pour réenchanter l'expérience publicitaire des marques, par des dispositifs interactifs, une orchestration cross-canal et des opérations spéciales.
- En complément à ses activités de régie publicitaire, le groupe TF1 renforce également son **offre B2B à destination des marques** autour de son activité **TF1 Business Solutions** afin d'optimiser sa capacité à accompagner les marques sur tous les territoires de communication (production de contenus de marque, événementiel, *endorsement, licensing*, conseil stratégique et gestion marketing).

#### Indicateurs clés

- La régie TF1 Pub compte près de 600 nouveaux annonceurs en 2021 <sup>(2)</sup>.
- Partenariat commercial dans la TV segmentée avec leboncoin, déployé à partir de novembre 2021.
- La TV segmentée remporte déjà une large adhésion du marché publicitaire puisque – selon une étude réalisée par TF1 Pub – 85 % <sup>(3)</sup> des annonceurs interrogés jugent cette solution publicitaire intéressante pour leur entreprise. 159 campagnes ont été menées en 2021.
- 100 ciblages TV + Digital en 2021.
- Lancement de **ÉcoFunding** en juillet 2021, pour une mise en place en janvier 2022 (voir point 8).
- En janvier 2021, *Marmiton* se voit décerner le label d'excellence Harris Interactive <sup>(4)</sup>.

## #04 Streaming : développer une offre de *streaming* adaptée au nouvel équilibre des usages

### Contexte et tendances

- En réaction à la forte popularité des usages de consommation de vidéo en ligne, l'ensemble des groupes audiovisuels américains et européens accélèrent leur stratégie de *streaming*.
- Les conglomérats américains se sont intégrés verticalement et horizontalement (activités de studio, de groupes audiovisuels, d'opérateur télécom et du câble, d'opérateur de *payTV*) et ont été les premiers à réagir face à la croissance fulgurante des géants du digital et de Netflix en particulier (ex. projet de rapprochement WarnerMedia/Discovery <sup>(5)</sup>, porté par une ambition renforcée dans le "*direct-to-consumer*").
- L'ensemble des groupes médias américains déploient des plateformes de *streaming* : Disney+, HBO Max (WarnerMedia), Paramount+ (ViacomCBS), Peacock (NBC Universal) et affichent des ambitions élevées.
- Dans un marché américain dorénavant arrivé à maturité (85 % <sup>(6)</sup> des foyers US ont un abonnement SVOD, soit + 2 points en un an), les plateformes US se déploient mondialement pour accroître leur base d'abonnés, augmenter leurs revenus et amortir leurs coûts.
- En réponse, tous les *broadcasters* européens accélèrent le déploiement de leurs offres de *streaming* avec des offres d'AVOD, de SVOD et l'émergence de nouvelles offres hybrides.
- En France, les offres de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) se démocratisent et poursuivent leur croissance : en 2021, chaque jour, en moyenne 8,7 millions <sup>(7)</sup> de Français de 15 ans et plus ont regardé un programme de SVoD. Parmi les programmes consommés, 72 % le sont sur l'écran TV.
- Le *streaming* devient ainsi incontournable dans les pratiques de consommation des Français et central dans les stratégies de croissance des groupes audiovisuels.

(1) Dispositif visant à proposer aux annonceurs des campagnes à la fois en linéaire et délinéarisé, mais sur la base d'un *media planning* unique utilisant la même mesure de contact.

(2) Nouveaux annonceurs plurimédia hors retours absents n-1 – Décembre 2021.

(3) <https://tf1pub.fr/actualites/tv-segmentee-bilan-perspectives>.

(4) <https://unifygroup.com/fr/nos-actualites/marmiton-label-excellence-harris-interactive>

(5) [https://about.att.com/story/2021/warnermedia\\_discovery.html](https://about.att.com/story/2021/warnermedia_discovery.html)

(6) Kantar Media novembre 2021.

(7) Médiamétrie Année TV 2021 : [https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022\\_%2001\\_%2019\\_%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021\\_0.pdf](https://www.mediametrie.fr/sites/default/files/2022-01/2022_%2001_%2019_%20CP%20Ann%C3%A9e%20TV%202021_0.pdf)

### Réponse/Stratégie

- Dans le *streaming*, le Groupe propose dorénavant à chacun sa **propre expérience personnalisée de télévision, multi-écrans et 100 % vidéo**. L'objectif est d'adresser tous les univers de la consommation vidéo, au travers d'une gamme cohérente de plateformes de *streaming*.
- Pour ce faire, le Groupe déploie des services digitaux soutenus par des contenus forts, des parcours clients de qualité et une stratégie de fenêtrage cohérente. Une attention particulière est portée au développement de la relation avec le client final, au marketing de l'offre et à l'excellence de l'expérience utilisateurs.
- **Le Groupe entend proposer une gamme complète de services de *streaming* en AVOD** (vidéo gratuite financée par la publicité), en **SVOD** (vidéo payante par abonnement) ainsi qu'**hybrides** (au croisement de l'AVOD et de la SVOD en réponse à la multiplication des offres freemium sur le marché) avec MYTF1, SALTO et des partenariats renforcés avec les distributeurs.
- Le Groupe enrichit continuellement sa gamme par de nouvelles expériences, comme MYTF1 Stream puis MYTF1 Max. En lançant **Stream**, le groupe TF1 devient le premier *broadcaster* français à proposer une nouvelle expérience de consommation AVOD organisée par *streams* thématiques (fictions françaises,

séries étrangères, manga, divertissement, *movies*, *lifestyle*). Pour couvrir tout le spectre des usages, le groupe TF1 a étoffé sa gamme de *streaming* avec **MYTF1 Max**, première offre française de *replay* étendu sans coupure publicitaire disponible sur ordinateur, mobile, tablette et TV *via* la fonction *cast* <sup>(1)</sup>.

- Le Groupe souhaite pérenniser les **partenariats renforcés** avec les distributeurs au profit d'une relation directe et privilégiée avec tous les publics.

### Indicateurs clés

- En 2021, MYTF1, atteint un record historique avec une progression de + 26 % de vidéonautes mensuels, soit une moyenne de 27 millions <sup>(2)</sup>.
- MYTF1 a réalisé les 10 différés TV les plus forts de l'année 2021 : *HPI* du 6 mai ; *Koh-Lanta* du 24 août ; *La Promesse* du 7 janvier, etc.
- L'offre AVOD, lancée en 2019, continue son développement avec notamment 200 lancements de nouvelles franchises dans tous les genres (films TV, fictions françaises, séries US, divertissement...) accessibles gratuitement.
- MYTF1 cumule 2,7 milliards de vidéos vues en 2021, soit environ 50 millions de vidéos vues par semaine et une progression de + 15 % vs 2020.

## #05 Production : faire de Newen un acteur majeur de la production et de la distribution audiovisuelles

### Contexte et tendances

- En amont dans la chaîne de valeur, la compétition pour l'accès aux talents et aux formats s'accélère. Le marché de la production est profondément transformé.
- Tout d'abord, l'ensemble des groupes majeurs, et notamment les plateformes digitales, accroissent leurs investissements dans les contenus pour développer leur capacité de production de formats originaux et différenciants. À titre d'illustration, le groupe Disney annonce vouloir investir 33 Md\$ <sup>(3)</sup> dans les contenus en 2022, vs 25 Md\$ dépensés en 2021, soit une croissance de + 32 % en un an.
- Fortes de leurs budgets de production importants et de leur rayonnement international, les plateformes de SVOD signent également des accords d'exclusivité avec les talents – acteurs(trices), réalisateurs(trices), producteurs(trices) etc.
- Afin de soutenir leur stratégie de conquête dans le *streaming*, les groupes médias américains intégrés ont de plus en plus tendance à réserver les contenus issus de leur studio (films et séries) pour alimenter leurs propres plateformes et expérimentent des stratégies de sorties en salle et en *streaming* « day-and-date ».
- Pour se différencier localement, tous les acteurs du *streaming* chercheront à investir dans des formats originaux de fiction et de divertissement. Cette tendance sera soutenue en France par l'entrée en vigueur du décret SMAD visant à faire participer les plateformes de VOD internationales au financement de la création française et européenne.
- Les acteurs de la production doivent donc s'organiser pour répondre à une demande accrue de la part de l'ensemble des acteurs (chaînes de télévision linéaires et plateformes de vidéo à la demande ; acteurs nationaux et internationaux), attirer et retenir les meilleurs talents et développer leurs capacités d'investissement dans des projets d'envergure.

### Réponse/Stratégie

- Newen poursuit une stratégie de développement ambitieuse pour **constituer un groupe de production et de distribution de contenus multi-genres, multi-pays, multi-clients et capitaliser sur la demande croissante de contenus au plan mondial**. La volonté du Groupe est de donner vie à des contenus capables de résonner avec l'époque, de nourrir et d'enrichir la culture populaire, mais aussi de révéler les talents de demain.
- Newen est devenu un acteur international majeur de la création, de la production et de la distribution, avec un **fort déploiement à l'international** (au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Europe du Nord et au Canada) et une **présence dans l'ensemble des genres majeurs** (cinéma, fiction, animation, documentaires, téléfilms, magazines/émissions de flux...). Le catalogue multi-genres du Groupe répond aux attentes de clients variés dans le monde entier.
- Le groupe Newen est riche de la créativité et de la complémentarité de ses **talents** présents dans tous les genres et dans de nombreux territoires. Le groupe dispose ainsi d'une forte capacité à porter des **projets d'envergure** au profit de ses clients.
- En se développant simultanément en France, à l'international et dans les principaux genres, Newen gagne en attractivité et en visibilité : le Groupe sera ainsi plus facilement identifiable par les talents et les partenaires potentiels.
- NewenConnect, filiale de distribution, permet à Newen de se créer des opportunités de marché à l'international et d'actionner des synergies production-distribution, en facilitant la circulation des formats et de l'I.P. du catalogue du Groupe. NewenConnect est ainsi un des acteurs majeurs de la distribution audiovisuelle, exploitant un catalogue riche et multi-genre commercialisé à tous les acteurs du secteur, des chaînes publiques et privées aux plateformes digitales, avec une capacité à répondre aux attentes des partenaires locaux et globaux.
- Le groupe Newen est fier de pouvoir partager une vision positive et miroir de la société actuelle à ses publics en proposant dans tous les genres produits des contenus représentatifs des diversités.

(1) C.P. MYTF1 Max : [https://www.bouygues.com/wp-content/uploads/2021/11/communiquede-presse\\_-mytf1-max\\_-301121.pdf](https://www.bouygues.com/wp-content/uploads/2021/11/communiquede-presse_-mytf1-max_-301121.pdf)

(2) Données MYTF1 : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/cp\\_tf1\\_resultats\\_fy\\_2021\\_vdef.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/cp_tf1_resultats_fy_2021_vdef.pdf)

(3) Disney 10-K : <https://sec.report/Document/0001744489-21-000220/>

### Indicateurs clés

- 47 % du chiffre d'affaires de Newen réalisé à l'international.
- En 2021, Newen a poursuivi son développement à l'international et sa stratégie d'agrégation de talents dans différents genres audiovisuels :
  - prise de participation majoritaire dans le groupe de production allemand Flare Film <sup>(1)</sup> ;
  - entrée de A+E Networks au capital de Reel One <sup>(2)</sup> ;

- partenariat avec Kubik Films société des frères Sánchez-Cabezudo et participation majoritaire dans le groupe iZen, acteur majeur de la production espagnole <sup>(3)</sup>.
- En février 2021, Newen et UGC s'allient avec un accord sur les ventes internationales et la distribution française <sup>(4)</sup>.
- Newen Connect est l'un des acteurs majeurs de la distribution audiovisuelle en Europe avec une quarantaine de nouveaux mandats de programmes de fiction signés en 2021.

## #06 Activer les synergies du Groupe

### Contexte et tendances

- Le marché média est profondément transformé par l'émergence des géants du numérique aux ressources financières inégalées et s'appuyant sur des écosystèmes captifs déployés mondialement.
- En réponse, l'ensemble des acteurs médias multiplie les initiatives pour réagir à l'écart de taille avec les plateformes. À titre d'illustration :
  - les grands groupes médias américains accroissent leurs investissements dans la production et le *streaming* (ex. Disney, Warner Media/Discovery, NBCUniversal/Comcast) et se déploient mondialement pour amortir leur base de coûts ;
  - les marques déploient des stratégies de communication intégrée pour créer une relation directe avec leurs consommateurs ("direct-to-consumer") et ainsi développer une connaissance plus fine de leurs comportements, de leurs attentes.
- Pour les acteurs médias locaux ne bénéficiant pas de la taille des géants du numérique, le développement de synergies organiques est un levier vertueux permettant d'adresser de nouveaux territoires.

### Réponse/Stratégie

- Le groupe TF1 souhaite **renforcer les synergies** entre ses activités TV et digitales, son pôle média et son pôle de production, en s'appuyant sur la complémentarité de ses marques et de ses savoir-faire éditoriaux et technologiques.

- L'objectif est de **développer davantage les passerelles entre les métiers** pour mettre en valeur les talents et les marques du Groupe, et permettre aux marques de communiquer sur tous les supports.
- La présence du Groupe sur différents maillons de la chaîne de valeur lui permet d'imaginer de nouvelles manières de produire, diffuser et monétiser ses contenus.
- Le Groupe souhaite **conjuguer activement les savoir-faire exceptionnels de ses différents métiers**, en terme éditorial, de création, de marketing et d'innovation technologique. Par une transversalité renforcée entre ses grands métiers, le Groupe sera à même de proposer des dispositifs innovants, combinant média, contenus, e-commerce et *business solutions*.

### Indicateurs clés

- Développement des offres « Ad'vise » et « VolxTF1 », offres de *pre-roll* digitales mettant en exergue les marques *publishers*, et opérations spéciales entre les régies TF1 Pub et Unify Advertising, comme pour Philips.
- Partenariat TF1 Pub/Newen avec Vinted, autour de  *Ici tout commence*  et  *Demain nous appartient* , avec un dispositif inédit en TV et en digital.
- Synergies *Marmiton/ Petits plats en équilibre*.
- Partenariat Unify Advertising/TF1 Pub avec Veepee|Ad, la solution *retail média* de Veepee <sup>(5)</sup> pour proposer une toute nouvelle expérience de *shopping* immersive

## #07 Développer la Tech Media : accélérer la digitalisation – Tech OTT/AdTech, *open innovation* et *cloud*

### Contexte et tendances

- Les transformations opérées par les acteurs du digital sur l'expérience client fixent de nouveaux standards de consommation de plus en plus exigeants. Les utilisateurs recherchent des expériences personnalisées, fluides, largement disponibles à tout moment et sur tous les écrans, afin de consommer plus facilement les contenus qui leur correspondent.
- Dans ce contexte, le recours à l'intelligence artificielle, à la technologie, à l'utilisation de la *data* sont au cœur de la dynamique de fidélisation du client. Ces outils permettent d'accroître l'expérience utilisateur dans le *streaming* par des interfaces innovantes, vectrices d'un meilleur engagement.

- Pour les annonceurs, les solutions publicitaires apportées par les acteurs digitaux sont axées sur une approche servicielle (planification, pilotage des campagnes, mesure de la performance, bilan etc.) Les marques sont attentives au contexte d'insertion de leurs campagnes de communication et à la qualité de l'expérience publicitaire dans un contexte où les internautes demandent des formats moins intrusifs et plus innovants.
- La technologie devient tout aussi prépondérante que les contenus dans la capacité des groupes médias à proposer des offres attractives, que ce soit en B2C pour le consommateur ou en B2B au profit des marques et de l'ensemble des partenaires – distributeurs, producteurs et fournisseurs.

(1) C.P. Flare Film : <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-prend-une-participation-majoritaire-dans-le-groupe-de-production-allemand-flare-film/>

(2) C.P. A+E Networks : <https://www.newenstudios.com/actualite/ae-networks-entre-au-capital-de-reel-one-filiale-de-newen/>

(3) <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-prend-une-participation-majoritaire-dans-le-groupe-izen-acteur-majeur-de-la-production-espagnole/>

(4) Newen UGC : <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-et-ugc-sallient-avec-un-accord-sur-les-ventes-internationales-et-la-distribution-francaise/>

(5) C.P. Unify Advertising : <https://unifygroup.com/fr/nos-actualites/Partenariat%20Unify%20TF1%20Pub%20avec%20Veepee%20%7C%20Ad,%20la%20solution%20retail%20m%C3%A9dia%20de%20Veepee>

## Réponse/Stratégie

- Le groupe TF1 entend **développer la valeur par la maîtrise de la technologie** dans quatre grands domaines :

- a. La *streaming* :

En premier lieu, le groupe TF1 développe des **technologies de pointe en streaming** pour soutenir son ambition dans l'AVOD/SVOD et la stratégie de croissance de ses services dont MYTF1.

L'objectif est de permettre des évolutions fréquentes et itératives des produits digitaux grâce à un socle technologique évolutif et modulaire. Pour **accélérer les rythmes d'évolution des produits**, les équipes s'appuient sur des méthodes agiles (ex. organisation en *feature teams*, rituels agiles, pilotages par Objectives and Key Results (OKR)). Le renforcement de la compréhension des attentes des clients permettra au Groupe d'accroître sa capacité à **proposer des expériences personnalisées**.

- b. L'AdTech :

La seconde capacité tech prioritaire concerne le domaine stratégique des technologies publicitaires : automatisation des modes d'achat, offre de publicité ciblée et de TV segmentée, mesure de la performance, mode d'achat en programmation et convergence accélérée TV/vidéo.

L'objectif est de permettre au Groupe de développer une **proposition de valeur différenciante** pour les annonceurs.

- c. La digitalisation interne :

Troisièmement, le Groupe poursuit son programme de transformation digitale par la migration vers le *cloud* et la digitalisation de ses *process* internes.

L'objectif est de permettre aux métiers du Groupe d'innover continuellement **en mettant la technologie au service d'une agilité et d'une réactivité au quotidien**.

- d. L'*open innovation* :

Enfin, le groupe TF1 a souhaité impulser une dynamique d'*open innovation* avec l'écosystème start-up à travers son programme d'accélération Media Lab à Station F et son fonds One Inno notamment.

Le Media Lab TF1 a pour ambition **d'expérimenter** puis de déployer, au sein des métiers du Groupe, des solutions technologiques et des services innovants qui permettent **d'anticiper** les prochaines révolutions sectorielles.

## Indicateurs clés

- Media Lab TF1 à Station F, catalyseur d'innovations pour accélérer le futur des médias avec 11 start-up accélérées en 2021, avec 60 % de taux de conversion des objectifs de partenariat avec des activités du Groupe, en moyenne depuis le lancement du programme et 80 % sur la saison n° 6 au S1 2021.
- Lancement de la saison 3 du programme d'entrepreneuriat, avec 45 suggestions d'innovation proposées par 900 collaborateurs du Groupe, qui se sont traduites par trois projets sélectionnés dont deux effectivement accélérés.

## #08 Inspirer positivement la société : agir en qualité de média local responsable pour un modèle de société plus durable et plus inclusif

### Contexte et tendances

- Plus que jamais, les Français attendent des entreprises qu'elles s'engagent concrètement dans la construction d'une société plus responsable :
  - 88 % <sup>(1)</sup> des Français estiment que les entreprises peuvent améliorer la société ;
  - 90 % <sup>(1)</sup> des Français pensent qu'une entreprise peut allier compétitivité internationale et promotion des savoir-faire locaux.

### Réponse/Stratégie

- En tant que créateur et diffuseur de contenus auprès d'un large public, le groupe TF1 s'attache, au travers de sa programmation et de sa démarche **TF1 Initiatives, à contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire, plus inclusive et plus durable**.
- Le groupe TF1 a la volonté d'être un acteur clé de la transition écologique, un moteur d'inclusion, de diversité et de solidarité. Ces convictions sont portées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- La feuille de route RSE ambitieuse du Groupe identifie trois grands types d'enjeux, environnementaux, sociaux et sociétaux, et éthiques (voir rapport intégré et chapitre 4).

### Indicateurs clés

- Le groupe TF1 figure en première place dans le classement général des groupes médias et en deuxième position dans le classement général du palmarès des entreprises les plus responsables de France publié en novembre 2021 dans le journal *Le Point* <sup>(2)</sup>.
- Le groupe TF1 est le premier groupe média et figure à la 15<sup>e</sup> place dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes, dans le classement 2020 de la Féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 publié en octobre 2021. Le Groupe gagne ainsi sept places en un an <sup>(3)</sup>.
- Le groupe TF1 est l'entreprise média préférée des étudiants et jeunes diplômés français dans le palmarès 2021 du baromètre Epoka/Harris Interactive réalisé en partenariat avec *L'Étudiant* <sup>(4)</sup>.
- Le groupe TF1 lance « Les rencontres de l'info », nouvelle initiative proposée en partenariat avec le CLEMI <sup>(5)</sup>.
- En octobre 2021, le groupe Newen, acteur engagé dans la diversité et l'inclusion depuis de nombreuses années, annonce la création d'un Comité Diversité & Inclusion <sup>(6)</sup>.
- En juillet 2021, TF1 Pub organise un campus « écoresponsabilité » <sup>(7)</sup>.
- 110 associations aidées en 2021 <sup>(8)</sup>.
- 56 % de femmes au sein du Groupe en 2021 <sup>(8)</sup>.

(1) Mazars France « Construire la sortie de crise » juin 2021

(2) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-dans-le-top-3-des-entreprises-les-plus-responsables-de-france>

(3) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-1er-groupe-media-dans-le-palmares-de-la-feminisation-des-instances-dirigeantes>

(4) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/le-groupe-tf1-entreprise-media-preferee-des-etudiants-et-jeunes-diplomes-francais>

(5) <https://groupe-tf1.fr/fr/communiqués/les-rencontres-de-l-info-nouvelle-initiative-lancee-par-tf1-en-partenariat-avec-le-clemi>

(6) Newen Comité Diversité & Inclusion : <https://www.newenstudios.com/actualite/newen-annonce-la-creation-dun-comite-diversite-et-inclusion/>

(7) Campus écoresponsabilité 2021 : [https://www.youtube.com/watch?v=7f9gvr\\_eM](https://www.youtube.com/watch?v=7f9gvr_eM)

(8) <https://groupe-tf1.fr/fr/engagements-rse/notre-politique-rse>

## 1.6. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

### 1.6.1. Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n° 2008-424 du 6 mai 2008 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 10 ans, soit jusqu'au 5 mai 2018.

En 2016, dans le cadre de la libération de la bande 700 MHz au profit des opérateurs de télécommunications et de l'arrêt en conséquence de deux multiplex de la TNT, TF1 a, sur demande du CSA, renoncé à son autorisation de diffusion en SD pour ne maintenir que son autorisation de diffusion en HD.

Par décision n° 2017-523 du 27 juillet 2017, le CSA a reconduit pour une durée de cinq ans supplémentaires l'autorisation de diffusion de TF1 sur la TNT HD. Cette autorisation arrivera à échéance le 5 mai 2023.

L'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, régissant la communication audiovisuelle, précise que l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre, dont TF1 bénéficie, peut être retirée par le CSA sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social.

### 1.6.2. Les principales dispositions et obligations légales

#### Les textes

- Cahier des charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987 et la décision du 27 juillet 2017 portant sur la reconduction de l'autorisation délivrée à la société TF1.
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée.
- Directive 2010/13/UE dite Services médias audiovisuels du 10 mars 2010 modifiée par la directive (UE) 2018/1808 du 14 novembre 2018.
- Décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010 modifié relatif à la contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre.
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié (obligations de diffusion).
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, modifié (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 244 films cinématographiques par an dont 196 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le samedi à partir de 20 h 30 hors films préfinancés et films d'art et d'essai ;
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française ;
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doit être consacré à des programmes francophones sur la chaîne TF1 ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 900 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 150 heures sur la chaîne TFX et 750 heures sur la chaîne TF1 (dont pour cette dernière, 650 heures minimum d'œuvres d'animation) ;

- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de programmes d'information ;
- obligation de commande d'œuvres audiovisuelles : consacrer 12,5 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles patrimoniales, dont au moins 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites (dont 18 heures de rediffusions) débutant entre 20 heures et 21 h 30 ;
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la commande de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses dans les 12,5 % de l'obligation générale précédente), dont au moins 0,45 % à des producteurs indépendants ;
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne ;
- obligation de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité des programmes de la chaîne, à l'exception des messages publicitaires. À noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soit pas soumise à l'obligation en raison de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en cinq catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.



### 1.6.3. La réglementation des Cookies et traceurs

Les *cookies* (autrement appelés témoins de connexion) et autres traceurs sont des dispositifs informatiques déposés sur les terminaux des utilisateurs permettant notamment de suivre leur navigation et de leur proposer des publicités ciblées. La réglementation porte sur les opérations de lecture et écriture de toute information stockée ou consultée dans un équipement terminal, qu'il s'agisse ou non de données à caractère personnel.

La réglementation porte sur les *cookies* HTTP, mais également d'autres technologies telles que les « local shared objects » appelés parfois les « cookies Flash », le « local storage » mis en œuvre au sein du standard HTML 5, les identifications par calcul d'empreinte du terminal ou « fingerprinting », les identifiants générés par les systèmes d'exploitation (qu'ils soient publicitaires ou non : IDFA, IDFA, Android ID, etc.), les identifiants matériels (adresse MAC, numéro de série ou tout autre identifiant d'un appareil), etc.

La réglementation en vigueur impose d'informer l'utilisateur de manière claire et complète par le responsable de traitement des finalités de dépôt des *cookies* et des moyens dont il dispose pour s'y opposer. Le dépôt et l'utilisation des *cookies* ne peut avoir lieu qu'à condition que l'utilisateur ait exprimé son consentement qui peut résulter de paramètres appropriés de son dispositif de connexion ou de tout autre dispositif placé sous son contrôle. Ces dispositions imposent ainsi le recueil du consentement avant toute action visant à stocker des informations ou à accéder à des informations stockées dans l'équipement terminal d'un abonné ou d'un utilisateur, en dehors des exceptions applicables.

En application des dispositions combinées des articles 82 de la loi « Informatique et libertés » et 4 du RGPD, les traceurs nécessitant un recueil du consentement ne peuvent, sous réserve des exceptions prévues par ces dispositions, être utilisés en écriture ou en lecture qu'à condition que l'utilisateur ait manifesté à cette fin sa volonté, de manière libre, spécifique, éclairée et univoque, par une déclaration ou par un acte positif clair.

L'article 7.1 du RGPD impose que les organismes exploitant des traceurs, responsables du ou des traitements, soient en mesure de fournir, à tout moment, la preuve du recueil valable du consentement libre, éclairé, spécifique et univoque de l'utilisateur.

Les traceurs qui ont pour finalité exclusive de permettre ou faciliter la communication par voie électronique ou sont strictement nécessaires à la fourniture d'un service de communication en ligne à la demande expresse des utilisateurs sont exemptés de consentement.

La pratique des « cookie walls » consiste à conditionner l'accès à un site à l'acceptation du dépôt de traceurs. Dans l'attente d'une clarification pérenne sur cette question par le législateur européen (directive européenne *e-Privacy*), la CNIL applique les textes en vigueur tels qu'éclairés par la jurisprudence, pour déterminer au cas par cas si le consentement des personnes est libre et si la *cookie wall* est licite ou non. Elle sera dans ce cadre très attentive à l'existence d'alternatives réelles et satisfaisantes, notamment fournies par le même éditeur, lorsque le refus des traceurs non nécessaires bloque l'accès au service proposé.

Enfin, la délibération n° 2020-092 du 17 septembre 2020 portant adoption d'une recommandation proposant des modalités pratiques de mise en conformité en cas de recours aux « *cookies* et autres traceurs » propose des exemples d'ergonomie et de présentation notamment des boutons « tout accepter »/« tout refuser ». Cette recommandation n'est ni prescriptive ni exhaustive et a pour seul objectif d'aider les professionnels concernés dans leur démarche de mise en conformité. D'autres méthodes de recueil du consentement peuvent être utilisées par les professionnels, dès lors qu'elles permettent d'obtenir un consentement conforme aux textes en vigueur.

#### Dispositions réglementaires

- Délibération n° 2020-091 du 17 septembre 2020 portant adoption de lignes directrices relatives à l'application de l'article 82 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée aux opérations de lecture et écriture dans le terminal d'un utilisateur (notamment aux « *cookies* et autres traceurs ») et abrogeant la délibération n° 2019-093 du 4 juillet 2019.
- Délibération n° 2020-092 du 17 septembre 2020 portant adoption d'une recommandation proposant des modalités pratiques de mise en conformité en cas de recours aux « *cookies* et autres traceurs ».
- Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
- Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, modifiée par la directive 2009/136/CE du 25 novembre 2009.
- Directive 2008/63/CE du 20 juin 2008 relative à la concurrence dans les marchés des équipements terminaux de télécommunications, notamment son article 1<sup>er</sup>.
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 8-I-2°-b) et 82.
- Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Décision du Conseil d'État n° 434684 du 19 juin 2020.
- Lignes directrices sur le consentement au sens du règlement (UE) 2016/679 adoptées le 4 mai 2020 par le Comité Européen de la Protection des Données.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pénales et pécuniaires par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).



# RISQUES ET MAÎTRISE RFA

# 2

## 2.1. FACTEURS DE RISQUES DPEF 52

- 2.1.1. Risques liés aux activités 53
- 2.1.2. Risques juridiques, réglementaires et éthiques 55

## 2.2. DISPOSITIFS DE PRÉVENTION AFFÉRENTS AUX PROCESSUS 58

- Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus 58

## 2.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE 59

- 2.3.1. Introduction 59
- 2.3.2. Environnement et principes généraux de contrôle interne 59
- 2.3.3. Conclusion et prospective 67

## 2.1. FACTEURS DE RISQUES

Le groupe TF1 présente ici les principaux risques spécifiques auxquels il estime être exposé, et dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, sa réputation, ses perspectives ou ses parties prenantes.

En conformité avec les orientations de l'ESMA <sup>(1)</sup>, seuls sont retenus dans ce chapitre les risques spécifiques et matériels figurant dans la cartographie des risques du groupe TF1, présentée au Conseil d'Administration.

Ces risques sont décrits par catégorie. Au sein de chaque catégorie, les facteurs de risque les plus importants sont présentés en premier. L'importance de chaque risque est déterminée à la date du présent document, selon une évaluation qui tient compte de leur niveau d'impact estimé et de leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des mesures de gestion de ces risques.

Toutefois, d'autres risques non encore identifiés à la date du présent document ou dont la matérialisation n'est pas considérée comme susceptible d'emporter de tels effets significatifs peuvent exister ou survenir.

Les risques ne figurant pas dans le présent document en raison de leur faible importance estimée à ce jour continuent néanmoins d'être pris en considération dans le cadre des procédures de gestion des risques au sein de chacun des métiers du Groupe. Les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont décrites au paragraphe 2.3 du présent chapitre.

Par ailleurs, le Groupe a apprécié le risque de l'épidémie de COVID-19 pour 2022 et les éventuels impacts sur son activité ont fait l'objet d'une attention particulière. Au regard des informations dont il dispose à date et de la capacité d'adaptation dont il a fait preuve en 2020 et 2021, il a été décidé de ne pas intégrer ce risque dans la cartographie ci-après. Néanmoins, le Groupe continue de suivre l'évolution de la situation.

L'importance des facteurs de risque est désignée ci-après :

	RISQUES	IMPORTANCE *
2.1.1.1	Cybersécurité	++
2.1.1.2	Risques de perte de programmes clés : maintien du <i>leadership</i>	++
2.1.1.5	Risques liés à la concurrence de la télévision numérique terrestre et au développement d'Internet et des nouveaux supports	++
2.1.1.3	Risques d'intrusion lors d'émissions en direct et en présence de public	+
2.1.2.1	Risques liés à la pression sociétale sur la publicité et les programmes	+
2.1.1.4	Risques de programmes devenus impropres à la diffusion	+
2.1.2.3.2	Risques sur la protection des données personnelles	+
2.1.2.2.2	Plainte et réclamation auprès de la CNIL	+
2.1.2.3.1	Risques liés aux <i>cookies</i> et traceurs Internet	+
2.1.2.2.1	Risques liés à l'autorisation d'émettre et au pouvoir de sanction du CSA	+
2.1.1.6	Diffusion des programmes de TF1 – Risque d'interruption du transport du signal et risque d'inexécution	+

\* Importance = impact estimé et probabilité d'occurrence.

++ : importance significative.

+ : importance modérée.

(1) European Securities and Market Authority.

## 2.1.1. Risques liés aux activités

### 2.1.1.1. Cybersécurité

#### Descriptif du risque

Les cyberattaques ayant impacté ces dernières années de nombreuses grandes entreprises, y compris dans le secteur des médias, ont conduit TF1 à réévaluer les menaces extérieures pouvant déstabiliser sa diffusion et plus généralement son activité. TF1 constate que les tentatives d'intrusion au sein des systèmes d'information des entreprises sont désormais récurrentes. C'est pourquoi elle a encore renforcé son seuil de vigilance et travaille de manière constante à la sécurisation de ses sites, activités et infrastructures.

#### Gestion du risque

À la suite de cyberattaques subies par des radiodiffuseurs courant 2019, et par un grand nombre d'autres entreprises – dont certaines proches du groupe TF1 – ces dernières années, il a été décidé d'accélérer la mise en service de plusieurs évolutions visant à renforcer les capacités de détection et réaction aux incidents de sécurité, la protection de son système d'information et les capacités de reconstruction en cas de sinistre majeur. Un budget spécifique pluriannuel est alloué à ce titre.

Pour renforcer sa gestion des risques numériques, TF1 est accompagnée par un cabinet d'audit et de conseil dans le cadre d'une mission « Program Assurance Cybersécurité » dont l'objectif est de donner une opinion externe sur la pertinence du plan d'action du Groupe pour répondre aux risques de cyberattaques pesant sur les activités stratégiques du groupe TF1. Cet accompagnement permet d'ajuster en continu la trajectoire et la feuille de route cybersécurité en fonction de l'évolution de la menace.

Des plans d'actions pour renforcer la protection des infrastructures de diffusion du Groupe ont été mis en œuvre ainsi que des dispositifs de détection et réaction aux incidents de sécurité. Enfin, un plan de reprise d'activité suite à un sinistre majeur est en cours de déploiement.

Le groupe TF1 dispose d'une assurance qui, en cas d'occurrence du risque, permet de gérer la crise et de couvrir une partie des conséquences d'une cyberattaque affectant le groupe TF1 pour des montants de garantie adaptés aux risques encourus.

### 2.1.1.2. Risques de perte de programmes clés : maintien du *leadership*

#### Descriptif du risque

La performance de TF1 repose en partie sur sa capacité à offrir les meilleurs programmes afin de maintenir son *leadership* en matière d'audience, à la fois en linéaire et délinéarisé. La perte de programmes clés constitue donc un risque de déstabilisation de la capacité d'alimentation globale des grilles et par voie de conséquence, de baisse de l'audience et de sa monétisation, avec *in fine*, dans un mouvement de spirale négative, une baisse accrue de sa capacité d'alimentation globale des grilles.

#### Gestion du risque

Grâce au savoir-faire de ses équipes artistiques, ainsi qu'aux liens privilégiés qu'elle entretient historiquement avec ses partenaires producteurs et distributeurs français et étrangers, TF1 dispose aujourd'hui encore de la plupart des meilleurs programmes sur le marché français.

Elle veille à sécuriser au mieux cet approvisionnement, en partie grâce à des contrats pluriannuels avec les plus grandes sociétés de production, réduisant ainsi le risque de perte de programmes clés à moyen et/ou long terme.

TF1 s'attache également à diversifier son *sourcing*, en allant acquérir des programmes alternatifs hors des accords historiques et en intervenant le plus en amont possible de la création avec des licences de formats, des participations à des développements et à des préfinancements de programmes, et à explorer de nouvelles formes de partenariats avec les grandes plateformes. Ces cofinancements permettent par exemple de financer des projets ambitieux d'un point de vue éditorial en augmentant leur valeur de production et leur rayonnement.

TF1 mène en permanence des réflexions pour préserver sa capacité à offrir les meilleurs programmes et donc l'attractivité de ses offres, en accompagnant au plus près l'évolution des attentes en matière de contenus et des modes de consommation du public.

### 2.1.1.3. Risques d'intrusion lors d'émissions en direct et en présence de public

#### Descriptif du risque

Le contexte sécuritaire et social actuel a conduit TF1 à réévaluer son exposition au risque d'intrusion pour les grandes émissions de divertissement en direct et en présence de public, empêchant la bonne diffusion des programmes.

#### Gestion du risque

Des mesures renforcées sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des publics. Elles relèvent de la responsabilité de TF1 pour les émissions produites en interne et de celle de la société tierce de production en cas d'externalisation. Dans ce cas, des contrôles et audits des dispositifs sécurité/sûreté sont régulièrement effectués sur les lieux de tournage par la Direction de la Sécurité du groupe TF1.

Afin de conserver la maîtrise totale de la diffusion de ses chaînes, le groupe TF1 a par ailleurs instauré un léger différé de quelques minutes sur ses grandes émissions de divertissement en présence de public et en direct.

## 2.1.1.4. Risques de programmes devenus impropres à la diffusion

### Descriptif du risque

La sécurisation des approvisionnements en programmes clés conduit TF1 à s'engager très en amont de la diffusion de certains programmes (séries, longs métrages notamment), sur des durées parfois importantes et avec une visibilité souvent réduite sur les nouveaux produits. Le groupe TF1 investit également, en réponse notamment à ses obligations d'investissement, dans la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles dont les cycles de développement et de production sont longs.

La ligne éditoriale des chaînes de TF1 s'adaptant sans cesse aux changements des goûts du public, un décalage artistique peut parfois se présenter entre les besoins éditoriaux du moment, destinés à maximiser les audiences, et les acquisitions de programmes réalisées par le passé. Ce décalage, lorsqu'il est avéré, est susceptible d'accroître ponctuellement la dépréciation du stock de droits.

### Gestion du risque

Le niveau d'exposition de TF1 à ce risque concerne principalement les programmes (au cycle de production long et dont la date d'ouverture des droits d'exploitation est donc éloignée) inédits préfinancés par le groupe TF1 et les contrats pluriannuels conclus avec les grandes sociétés de production et de distribution (bien que le recours à ce type de contrat soit aujourd'hui moins fréquent que par le passé). Deux mécanismes permettent le cas échéant d'en réduire l'impact lorsqu'il se matérialise :

- la mutualisation des droits entre les chaînes du groupe TF1 offre des alternatives d'exploitation d'un tel droit qui s'avérerait impropre à la diffusion sur TF1 ;
- la revente d'un droit à d'autres acteurs du marché permet en dernier ressort de limiter tout ou partie du risque, lorsque le groupe TF1 bénéficie de clauses de sous-licences hors Groupe.

## 2.1.1.5. Risques liés à la concurrence de la télévision numérique terrestre et au développement d'Internet et des nouveaux supports

### Descriptif du risque

TF1 évolue dans un contexte concurrentiel en mutation permanente.

- L'évolution des comportements de consommation, notamment au travers du développement des offres de chaînes en clair depuis 2005 et avec la progression de la consommation de télévision « délinéarisée » (du fait du développement de la télévision connectée et des contenus vidéo sur mobiles ou tablettes) et l'essor de la vidéo sur Internet et surtout l'arrivée des opérateurs SVOD dont Netflix, Amazon Prime Vidéo, Disney+, OCS, etc., conduit à une baisse structurelle du temps consacré aux activités de télévision linéaire (baisse de la durée d'écoute individuelle). En 2020, la hausse de consommation de télévision, dans un contexte marqué par les restrictions sanitaires et les périodes de confinement, s'est avérée temporaire, avec la reprise, sur la deuxième partie de 2021, de la tendance baissière observée avant 2020.
- Toutefois, la nouvelle comptabilisation d'audience mise en place par Médiamétrie depuis avril 2020 avec la prise en compte de la consommation télévisée hors du domicile principal (sur tous les écrans : smartphones, tablettes...) contribue à mieux valoriser la réalité des usages.

Dans ce contexte, la part d'audience de TF1 a été mécaniquement affectée mais a néanmoins résisté (passant pour les audiences des « Individus âgés de 4 ans et plus » de 31,8 % en 2004 à 19,8 % à fin novembre 2021) ; cette baisse est liée à la multiplication par quatre du nombre de chaînes en clair depuis 2004, et au renforcement des plateformes SVOD.

### Gestion du risque

Le risque de fragmentation continue, subi par TF1, est limité par la montée en gamme de ses chaînes TNT et de la plateforme AVOD MYTF1, et par leur complémentarité renforcée.

Dans ce contexte, le groupe TF1 maintient encore sa position de leader :

- en construisant une offre globale cohérente au travers de ses Antennes en clair et grâce à la puissance de ses programmes ;
- en se positionnant comme un acteur majeur de la TNT grâce à son portefeuille de quatre chaînes complémentaires (TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI) ;

- en optimisant, d'une part, l'acquisition des programmes destinés à sa chaîne *premium* TF1, ainsi qu'à ses chaînes TNT et sa plateforme AVOD, au travers d'une organisation transversale garantissant une meilleure adéquation entre les besoins des Antennes et les Achats et, d'autre part, l'acquisition, l'utilisation et la circulation des droits acquis dans le respect des engagements pris ;
- en améliorant la maîtrise de TF1 sur la chaîne de valeur grâce à la production interne d'une partie de ses programmes *via* ses filiales de production (TF1 Production et Newen) ;
- en adaptant sa politique commerciale au nouveau contexte concurrentiel ;
- et enfin, en positionnant sa plateforme MYTF1 comme un acteur digital clé dans le secteur des médias français, en proposant une gamme extensive de contenus en rattrapage (*replays*), mais également en développant du contenu exclusif et des offres de consommation complémentaires pour toucher un large public (AVOD, Stream, etc.).

La personnalisation de l'expérience du téléspectateur concerne également la publicité. La publicité segmentée consiste à substituer en temps réel un spot publicitaire par un autre en TV linéaire en fonction du profil du téléspectateur (données de géolocalisation, sociodémographiques, centres d'intérêt), dans le respect des dispositions européennes du RGPD (Règlement général sur la protection des données), comme cela se pratique sur les supports digitaux. Le SNPTV (Syndicat national de la publicité télévisée), dont TF1 Pub est membre, continue d'accompagner, avec les représentants des opérateurs de télécommunication, la finalisation des spécifications techniques sur les modalités de décrochage de la publicité. Depuis 2021, et suite à la conclusion d'accords avec Orange, Bouygues Telecom et SFR, TF1 Pub peut désormais commercialiser de la publicité segmentée auprès des abonnés IPTV de ces opérateurs. Par ailleurs, TF1 Pub digitalise son inventaire grâce à la mise en place de la plateforme La Box Entreprises et la possibilité d'acheter des inventaires en programmation.

Enfin, compte tenu de la poursuite de l'adaptation des mesures d'audience de la télévision, qui a débuté en 2011, la mesure d'audience devrait être enrichie d'ici 2024 de la consommation *live* et *replay* de la télévision à domicile sur les trois autres écrans (ordinateurs, tablettes et smartphones).

### 2.1.1.6. Diffusion des programmes de TF1 – Risque d'interruption du transport du signal et risque d'inexécution

#### Descriptif du risque

Les programmes de TF1 sont désormais diffusés auprès des foyers français :

- par voie hertzienne en TNT SD ou HD en clair (LCI en SD sur le multiplex R3, TF1/TMC/TFX en HD sur R6 et TF1 Séries Films en HD sur R7) ;
- par satellite en numérique HD ;
- par câble en numérique SD/HD ;
- par ADSL et par fibre optique, par tous les fournisseurs d'accès Internet Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom.

Sur la TNT (environ 45 % des foyers équipés TV Français, à fin 2021), TDF est de loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal. En effet, l'émergence d'opérateurs de diffusion alternatifs ne permet pas aujourd'hui de s'affranchir de TDF pour l'hébergement des équipements de diffusion.

En cas de défaillance du réseau TDF, TF1 ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre lui permettant de couvrir de manière rapide et économiquement acceptable l'intégralité de son territoire de diffusion.

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. C'est pourquoi TF1 a négocié pour sa diffusion numérique des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne. Les mesures de secours sont de plus renforcées sur les chaînes TF1, TMC, TFX et LCI.

Sur les offres opérateurs, TF1 est dépendant des moyens techniques mis en œuvre par ces premiers et de leurs *process* de supervision/maintenance.

#### Gestion du risque

La variété des réseaux alternatifs à la TNT (satellite, câble/ADSL et fibre) et des opérateurs permet de minimiser l'impact des défaillances éventuelles du réseau TNT, ces réseaux étant déconnectés les uns des autres et utilisant des ressources propres.

### 2.1.2. Risques juridiques, réglementaires et éthiques

#### 2.1.2.1. Risques liés à la pression sociétale sur la publicité et les programmes

##### Descriptif du risque

Le traitement politique de certaines problématiques sociétales comme notamment la violence, la santé publique ou l'environnement peut conduire le législateur à souhaiter intensifier la législation contraignante relative à la publicité ou aux programmes, pouvant entraîner une baisse des recettes publicitaires ou l'augmentation de programmes devenus inadaptés du fait des nouvelles réglementations.

##### Gestion du risque

Le groupe TF1 prend en compte cette situation dans les discussions menées avec ses principaux partenaires, afin d'accompagner ces évolutions dans le temps, au mieux des intérêts des parties prenantes. En ce qui concerne plus particulièrement la transition écologique, conscient de son rôle comme acteur engagé, il met en œuvre des mesures dans le cadre d'engagements volontaires, qui permettent de concilier les enjeux climatiques et l'économie du secteur, comme solutions alternatives aux propositions de restriction ou de limitation de la publicité issues des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Par ailleurs, TF1 s'efforce d'acquiescer les meilleurs programmes auprès de ses partenaires producteurs français et étrangers, et diffuse des programmes destinés à un large public.

Les équipes de Programmation/Visionnage et Conformité accordent la plus grande vigilance au respect du jeune public afin de limiter au maximum ce risque.

Les spots publicitaires destinés à être diffusés sur les antennes du Groupe et/ou sur les services de médias audiovisuels à la demande édités par le Groupe (MYTF1) sont soumis à la procédure d'avis préalable délivré par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) sur la base de leur conformité à la législation et la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux règles déontologiques établies par l'interprofession publicitaire représentée au sein de l'ARPP. Aucun spot publicitaire n'est diffusé sans avis favorable. Cela concerne également les spots destinés à n'être diffusés que sur une partie de la zone de service (publicité télévisée segmentée). Concernant en particulier le respect des règles déontologiques, TF1 se soumet aux décisions du Jury de déontologie publicitaire, instance chargée de statuer sur les plaintes du public à l'encontre de publicités diffusées. Le Jury délibère en toute impartialité et indépendance, y compris par rapport aux avis de l'ARPP.

Par ailleurs, la Direction de la Programmation et de la Mise à l'Antenne de TF1 Pub, régie publicitaire de TF1, effectue également un visionnage préalable avant diffusion des messages publicitaires avec le concours éventuel de la Direction des Affaires Juridiques. TF1 Pub peut, même si l'ARPP a validé le message, refuser ou imposer des conditions de diffusion particulières à un annonceur dès lors que le message ne paraît pas approprié à la ligne éditoriale des supports sur lesquels il sera diffusé, notamment au public familial de TF1. Dans ce cas, un courrier est envoyé à l'interlocuteur, annonceur ou agence de communication ayant conçu le message. Une solution est recherchée pour adapter le message ou son horaire de diffusion à la ligne éditoriale du support. Si aucune solution n'est trouvée, le message n'est pas diffusé. Ce cas de figure est prévu dans les conditions générales de vente de TF1 Pub.

De plus, les messages publicitaires destinés à être diffusés sur les radios dont TF1 Pub assure la régie publicitaire, ne sont pas soumis à cette procédure de délivrance d'avis préalable par l'ARPP. Ils sont néanmoins écoutés par une équipe dédiée à la Direction de la Programmation et de la Mise à l'Antenne de TF1 Pub, régulièrement formée par l'équipe juridique de TF1 Pub, afin de s'assurer de leur conformité à la réglementation en vigueur, aux règles déontologiques et aux lignes éditoriales des radios concernées.

Concernant plus particulièrement la lutte contre l'obésité, TF1 a renouvelé ses engagements en signant la troisième charte visant à promouvoir une alimentation et des comportements favorables à la santé dans les programmes et les publicités, au côté des autres acteurs de l'audiovisuel et de la publicité, sous l'égide du CSA. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 pour cinq ans. Elle comporte, comme les précédentes versions, des engagements éditoriaux (diffusion de programmes faisant la promotion des bons comportements alimentaires et d'une pratique régulière d'activités physiques ou sportives) et des engagements plus ambitieux afin de réduire efficacement l'exposition des enfants aux publicités et parrainage pour des produits alimentaires et boissons dont la présence en quantités excessives dans le régime alimentaire global n'est pas recommandée.

Un nouveau risque concernant la communication commerciale en faveur du secteur des jeux d'argent et de hasard est apparu en 2021 à la suite de l'Euro 2020 et de la volonté de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) d'encadrer la pression publicitaire de ce secteur tous médias, en particulier à destination des mineurs, et de garantir le respect des dispositions légales et réglementaires liées au contenu de ces publicités, dans la perspective de la

## 2.1.2.2. Risques liés aux autorisations

### 2.1.2.2.1. Risques liés à l'autorisation d'émettre et au pouvoir de sanction du CSA <sup>(1)</sup>

#### Descriptif du risque

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

Le CSA a attribué à TF1 une autorisation de diffusion en HD le 6 mai 2008, pour une durée de dix ans.

Par décision en date du 27 juillet 2017, le CSA a reconduit l'autorisation de TF1 pour cinq années supplémentaires à compter du 6 mai 2018 et jusqu'au 5 mai 2023.

TMC, TFX et LCI sont respectivement titulaires d'autorisations d'utilisation des fréquences délivrées par le CSA le 10 juin 2003 et qui ont été reconduites, par décisions du CSA du 29 mai 2019, pour une durée de cinq ans supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et jusqu'au 28 février 2025.

TF1 Séries Films est titulaire d'une autorisation d'utilisation des fréquences délivrée par le CSA le 3 juillet 2012 et arrivant à échéance le 22 décembre 2022. La procédure de reconduction de cinq ans supplémentaires de son autorisation est en cours devant le CSA.

Par ailleurs, en cas de non-respect de ses obligations conventionnelles par les chaînes du groupe TF1, le CSA peut, compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure, prononcer contre l'éditeur une des sanctions prévues à l'article 42-1 de la loi du 30 septembre 1986 (une sanction

### 2.1.2.3. Atteintes à l'éthique ou à la conformité

#### 2.1.2.3.1. Risques liés aux cookies et traceurs Internet

##### Descriptif du risque

Le projet de règlement européen *e-Privacy*, complémentaire au RGPD (Règlement général sur la protection des données) en ce sens qu'il traite de la protection des données de communication électroniques (métadonnées), proposé par la Commission européenne en janvier 2017 en remplacement de la directive éponyme de 2002, est susceptible de (i) fortement limiter la capacité de TF1 à collecter des données sur ses utilisateurs en toute autonomie au travers des *cookies* et autres traceurs (fichiers enregistrés dans les navigateurs des utilisateurs pour suivre leur navigation) et (ii) renforcer les géants du Web (au premier rang desquels Facebook et Google) dans la mesure où ils ne sont pas dépendants des *cookies* et traceurs pour collecter des données (puisqu'ils utilisent des *log-in*) et qu'ils contrôlent les navigateurs Internet (là où le règlement *e-Privacy* prévoit actuellement de centraliser le consentement/refus des utilisateurs).

Le projet de règlement européen *e-Privacy* entraîne potentiellement un triple changement de paradigme pour la collecte des *cookies* :

- passage d'un consentement implicite (bandeau d'information et poursuite de navigation) à un consentement explicite (*opt-in*) pour autoriser l'envoi de *cookies* aux utilisateurs ;

Coupe du Monde de Football FIFA 2022. Le SNPTV (Syndicat national de la publicité télévisée) s'est rapproché de l'ANJ afin de lui proposer une évolution de sa charte de bonne conduite datant de 2011, visant à encadrer le volume et la concentration des communications commerciales en faveur des opérateurs des jeux d'argent et de hasard sur les services de télévision, qui serait sans conséquence sur les recettes publicitaires de TF1 Pub.

pécuniaire, la suspension de l'édition, pour un mois au plus de la diffusion, ou de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie du programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires, la réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année, le retrait de l'autorisation ou de la résiliation unilatérale de la convention).

#### Gestion du risque

Le respect des obligations de TF1 fait l'objet d'un suivi strict. À cet égard, la Direction de la Conformité des Programmes est dédiée au suivi du respect de la réglementation pour les programmes de la chaîne.

#### 2.1.2.2.2. Plainte et réclamation auprès de la CNIL

L'ONG « Privacy International » a saisi la CNIL, le 26 juin 2020, d'une demande d'enquête sur la conformité du site *Doctissimo* avec le Règlement général de protection des données (RGPD).

En réponse à ces allégations, *Doctissimo* a adressé un courrier à la CNIL afin de clarifier certains points de la demande d'enquête et d'informer la CNIL de l'état de déploiement du RGPD au sein du site.

À l'issue d'une procédure de vérification des traitements de données à caractère personnel accessibles depuis le site *doctissimo.fr*, la CNIL a informé la société *Doctissimo* de la désignation d'un rapporteur en date du 2 décembre 2021.

TF1 étudie ces différentes actions et veille au déploiement du RGPD et des lignes directrices de la CNIL comme exposé ci-avant.

- configuration par défaut des navigateurs en refus de tous les *cookies* (*privacy by default*), là où les navigateurs étaient principalement configurés comme acceptant par défaut les *cookies* ;
- interdiction du *cookie wall* (i.e. interdiction de conditionner l'accès à un service à l'acceptation préalable de *cookies*, alors qu'il pouvait jusque-là être toléré).

Sans attendre le futur règlement *e-Privacy*, en discussion au niveau européen, et à la suite de l'arrêt du Conseil d'État du 19 juin 2020, ayant partiellement annulé la délibération de la CNIL du 4 juillet 2019 déduisant une interdiction générale du *cookie wall* (à savoir la pratique de bloquer l'accès au service en cas de refus des *cookies*), la CNIL a publié le 1<sup>er</sup> octobre 2020 la version définitive des lignes directrices et de la recommandation sur les *cookies* et autres traceurs. Les entreprises ont six mois à compter de la date de publication pour s'y conformer (soit jusqu'au 31 mars 2021).

Les principales nouveautés sont de deux ordres. D'une part, la simple poursuite de la navigation sur un site ne peut plus être considérée comme une expression valide du consentement au dépôt/lecture de *cookies*. D'autre part, l'absence de définition par la CNIL en amont, dans sa nouvelle doctrine, des critères de licéité du *cookie wall* placent les entreprises dans une certaine insécurité juridique quant aux alternatives d'accès aux contenus/services à proposer aux utilisateurs refusant de donner leur consentement aux *cookies* et autres traceurs.

(1) ARCOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



L'entrée en vigueur de ce règlement européen et l'interprétation que la CNIL pourrait faire de ce règlement pourraient avoir un impact négatif sur les recettes publicitaires associées aux actifs numériques du groupe TF1.

De plus, Google (via son initiative *Privacy Sandbox*, correspondant au bannissement des *cookies* tiers dans son navigateur Chrome, fin 2023) et Apple (via l'initiative *Intelligent Tracking Prevention* (ITP) qui bannit déjà, depuis iOS 13.4 (mars 2020), les *cookies* tiers et, via son initiative *App Transparency Tracking* (ATT) correspondant à imposer, depuis iOS 14.5 (avril 2021), une couche supplémentaire, par rapport à la CMP de l'éditeur, dans le cadre du recueil de consentement pour le dépôt et la lecture des traceurs publicitaires) restreignent considérablement la capacité de TF1 de (i) recueillir le consentement des utilisateurs pour pouvoir poursuivre son activité de fourniture de contenus financés par la publicité et (ii) proposer son *cookie wall* aux utilisateurs, en dépit de la décision du Conseil d'État précitée.

### Gestion du risque

Afin de prévenir les risques liés aux *cookies* et traceurs Internet, TF1 a décidé de poursuivre activement sa participation aux travaux législatifs européens afin de freiner le processus et limiter au maximum son impact économique pour le groupe TF1, ainsi que ceux menés par l'interprofession (GESTE, SRI, SNPTV) et les autorités de contrôle (CNIL, CEPD, ADLC, ARCOM).

Dans ces actions, TF1 poursuit le double objectif (i) d'obtenir des exemptions au consentement pour les traceurs déposés par les sites médias/presse (balance entre droits fondamentaux : vie privée *versus* pluralité des médias, lutte contre les « infox » et financement culturel), et (ii) liciter la pratique du *cookie wall* via la mise en place d'une alternative payante sans dépôt de traceurs au profit des utilisateurs.

#### 2.1.2.3.2. Risques sur la protection des données personnelles

##### Descriptif du risque

Compte tenu de la transformation de ses activités et en particulier le renforcement dans le digital (plateforme, sites Internet), le groupe TF1 doit veiller à ne pas enfreindre les dispositions légales en matière de confidentialité des données et de protection de données personnelles de ses internautes, ce qui pourrait porter atteinte à sa réputation et entraîner des sanctions financières.

##### Gestion du risque

À la suite de l'entrée en application du RGPD le 25 mai 2018, le groupe TF1 a désigné un *Data Protection Officer* (DPO) et s'est doté d'une Politique générale « RGPD », composée de règles internes et fiches « métiers » que chaque collaborateur du groupe TF1 doit respecter en matière de la protection des données personnelles. Pour une meilleure assimilation, toutes les règles internes ont été converties en tutoriels pour expliquer, de façon vulgarisée, les exigences RGPD à nos collaborateurs.

Depuis mars 2019, le DPO anime le réseau DPO du groupe TF1, première communauté transverse, composé de 54 Référents Data opérationnels et juristes de chacune des Directions ou filiales du groupe TF1, chargé d'accompagner les changements organisationnels et technologiques, rendus nécessaires par la mise en conformité au RGPD.

Pour répondre au principe d'*accountability*, TF1 et ses filiales ont également mis au point des procédures en matière de gestion des droits des individus, de violation des données personnelles, ainsi que différents référentiels tels que le référentiel en matière de durée de conservation, la *check-list* sécurité, *check-list privacy by design*.

Afin de faciliter l'accès à la documentation obligatoire pour les collaborateurs du groupe TF1, les règles internes, les tutoriels, les fiches « métiers », les procédures et les différents référentiels sont disponibles sur l'Intranet de l'entreprise au sein d'une rubrique dédiée au RGPD.

En outre, il a été identifié le besoin de former les opérationnels et les juristes en termes de mesures de sécurité, en leur expliquant notamment (i) les concepts tels que le chiffrement, la pseudonymisation, l'anonymisation, la gestion des habilitations, la traçabilité etc., et (ii) pourquoi il est important de demander telle mesure de sécurité plutôt qu'une autre lors de la négociation des contrats.

Ont été rédigés et mis à disposition des juristes et des opérationnels des contrats type (*Data Processing Agreement* – DPA), ainsi que des clauses type « fournisseurs », pour faciliter la revue des contrats existants, conclus avec les sous-traitants. Et pour tous les nouveaux sous-traitants, le groupe TF1 a mis en place une *check-list* sous-traitance, expliquant aux collaborateurs les obligations incombant aux sous-traitants telles que prévues dans le RGPD.

Les registres de traitements ont été bâtis pour TF1 et ses filiales et partagés avec les métiers pour vérification. Ce sont désormais les métiers qui ont pris le relais pour la mise à jour des registres avec tout nouveau traitement.

Un outil *data privacy* a été déployé, car il est important, pour une mise en conformité fluide et efficace, d'industrialiser la mise à jour de nos registres, la gestion des demandes d'exercice des droits reçues par nos services et notre capacité d'apporter la preuve de toutes nos actions de conformité.

La mise en conformité étant une démarche dynamique et continue, les métiers du groupe TF1 poursuivent leurs efforts de la mise en œuvre des recommandations, afin de réduire durablement les écarts entre nos pratiques et les exigences du RGPD.

Des actions similaires sont menées pour les activités de site Internet du Groupe :

- recrutement et nomination d'un DPO, établissement des procédures internes, et sélection d'un outil pour la tenue des registres de traitement ;
- négociation des DPA avec les partenaires du Groupe et ses sous-traitants qui procèdent à des opérations de traitement à caractère personnel dans le cadre des prestations réalisées pour les sites Internet ;
- poursuite de la mise à jour des politiques de protection des données à caractère personnel et des modalités de recueil de consentement conformément à la réglementation ;
- mise en place d'un réseau des référents RGPD ;
- mise à disposition des équipes d'une documentation des données (procédures, bonnes pratiques, modèles de contrat...) ;
- poursuite des actions de sensibilisation.

### 2.2. DISPOSITIFS DE PRÉVENTION AFFÉRENTS AUX PROCESSUS

Le Comité « Réagir », créé en 2003, poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs, notamment ceux associés aux processus clés de TF1. Il tient également à jour sa cartographie des risques et teste régulièrement des plans de continuité d'activités susceptibles d'être déclenchés à la suite de tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion ou une inaccessibilité au bâtiment de TF1.

Ce plan s'appuie sur un site de secours externe et protégé, déployé depuis 2007 et aujourd'hui opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés et de la météo (TF1 et LCI), et l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus d'alerte et de reprise d'activité. Au-delà de la sécurisation en temps réel, de nombreux systèmes bénéficient d'un mode de sécurisation à divers degrés, tels que notamment la comptabilité, la trésorerie, la paie, e-TF1 et l'exploitation des systèmes d'information.

Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif. La continuité de la diffusion et de l'Antenne est opérationnelle 24 heures sur 24 et une simulation d'exploitation est effectuée régulièrement.

Aucun incident Antenne n'a nécessité la mise en œuvre du site de secours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En complément, un dispositif de diffusion des programmes « Ultime Secours » pour la chaîne TF1 a été déployé. Il s'appuie sur un site externe à la société TF1, exploité par une société indépendante du groupe TF1. Ce dispositif permet d'assurer la

continuité d'activité de la diffusion des programmes de la chaîne TF1 dans le cas où le site de diffusion de Boulogne ainsi que le site secours externe ne seraient plus opérationnels.

Opérationnel depuis 2011, « Réagir 1 Vigilance » est un dispositif préventif activé chaque fois que nécessaire et notamment à chaque période à risque accru pour l'entreprise (travaux, maintenance équipements, manifestations, directs, lancement de services, évolutions logicielles, tests de plan de continuité informatique, etc.). Tout en permettant de maintenir un état de vigilance des équipes, il garantit une meilleure réactivité et prise en compte de l'incident avant qu'il ne devienne un accident. Au 20 novembre 2021, onze e-mails « Réagir 1 Vigilance » ont été envoyés aux services concernés.

Comme précédemment indiqué pour les risques opérationnels, il est rappelé que TF1 dispose de couvertures d'assurances (notamment Responsabilité civile et Dommages aux biens) susceptibles d'être mises en jeu pour certains risques évoqués ci-dessus.

Par ailleurs, un nouveau manuel de gestion de crise a été élaboré détaillant la méthodologie à suivre ainsi que les membres de la Cellule de Management de Crise. Ce manuel indique aussi les rôles et fonctions de chacun des intervenants potentiels dans la Cellule de Management de Crise en fonction des difficultés rencontrées.

Enfin, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) ont été établis et mis à jour en 2021 pour toutes les activités ne pouvant souffrir aucune interruption de service (*Media Factory*, *Diffusion*, *News Factory*, *Fourniture électrique*...).

### Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus

Le respect des engagements du Groupe en matière d'éthique et de déontologie des contenus produits et diffusés est une préoccupation centrale. L'ensemble du dispositif est mis en place pour assurer :

- la conformité des programmes, sous la responsabilité de la Direction de l'Antenne en collaboration avec le Secrétariat général ;
- la responsabilité et l'indépendance de la Direction de l'Information.

#### Direction de l'Information

La Direction de l'Information a la charge du contrôle de l'application des principes éthiques de la profession.

#### Charte d'Éthique professionnelle des journalistes et Comité Honnêteté, Indépendance et Pluralisme du groupe TF1

En France, les principaux syndicats de journalistes ont adopté la Charte d'Éthique professionnelle des journalistes à consulter sur le site du SNJ, le Syndicat national des journalistes : <http://www.snj.fr/content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes>. La Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ) qui s'applique à la totalité des 37 000 journalistes titulaires de la carte de presse en France comprend également des principes éthiques. Ces principes sont *de facto* adoptés par les journalistes des Rédactions du Groupe, qui sont titulaires de la Carte de Presse.

La charte déontologique spécifique aux journalistes du Groupe a été signée le 28 janvier 2019. Elle a fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des journalistes du Groupe, le 13 février 2019. Chaque nouveau collaborateur journaliste se voit remettre cette charte simultanément à la signature de son contrat de travail.

Le Comité Honnêteté, Indépendance et Pluralisme du groupe TF1 s'est réuni les 16 juin et 27 septembre 2021.

#### Conformité des programmes d'information aux engagements éthiques et de déontologiques

Le périmètre considéré pour l'ensemble des éléments relatifs aux contenus est l'année 2021.

Le régulateur a adressé deux mises en garde à LCI, deux mises en garde à TF1 et aucune mise en demeure relative au respect des règles éthiques et déontologiques concernant les contenus d'information du groupe TF1.

Pour rappel, TF1 a diffusé plus de 7 831 heures de programmes (hors écrans publicitaires) dont plus de 1 493 heures de programmes d'information et plus de 10 000 sujets, duplex ou plateaux dans les journaux télévisés et LCI a diffusé pour sa part, sur la période, entre 19 et 20 heures par jour de programmes proposant au public de l'information en continu.

## — 2.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.3.1. Introduction

Le présent rapport vise à rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il concerne TF1 SA et les filiales sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif ou majoritaire.

### 2.3.2. Environnement et principes généraux de contrôle interne

#### 2.3.2.1. Organisation et modes opératoires

##### Contexte

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses, réalisé en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

L'élaboration de ce document a été coordonnée par le Département du Contrôle Interne. Il a été soumis à un processus de validation impliquant notamment la Direction générale adjointe Finances Achats Groupe (DGAGA) et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) puis communiqué aux Commissaires aux Comptes, et enfin présenté au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration pour approbation.

Depuis l'exercice 2007, TF1 a choisi de s'appuyer sur l'intégralité du cadre de contrôle interne publié le 22 janvier 2007 résultant des travaux du Groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour analyser son dispositif de contrôle et présenter le rapport relatif aux procédures de contrôle interne. Une révision du cadre de référence de l'AMF est intervenue en 2010, afin d'intégrer en particulier les évolutions législatives et réglementaires en matière de gestion des risques, ainsi que la recommandation de l'AMF concernant les Comités d'Audit.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la société. Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confronté.

Le groupe TF1 inscrit sa démarche dans une perspective dynamique d'adaptation continue de son dispositif de contrôle interne à la nature de ses activités, à l'évolution de son modèle économique et de ses objectifs stratégiques.

Le socle de l'environnement général du contrôle interne est constitué par les principes du Gouvernement d'entreprise, mais aussi par l'organisation du Groupe et notamment ses modes opératoires, ainsi que la diffusion de ses valeurs et de ses règles.

L'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité d'Audit, Comité de Sélection et des Rémunérations et Comité de l'Éthique, du Mécénat et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), décrits dans le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise, respectent ses règles et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'Administration, sous l'autorité de son Président, détermine les orientations de la société et s'assure, avec l'appui de son Comité d'Audit, de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Les principaux engagements font l'objet de processus de validation clairs, les décisions étant prises par la Direction générale sur propositions des Comités concernés. Le Conseil d'Administration en est régulièrement tenu informé. Gilles Pélisson, en qualité de Président directeur général de TF1, assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ; en particulier, il organise la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Dans sa mission, il s'appuie sur son Comité Exécutif (COMEX) hebdomadaire regroupant les principaux dirigeants du groupe

TF1 ainsi que sur le Comité de Direction générale (CODG) réunissant mensuellement les Directeurs de chacune des activités du groupe TF1 et les Directeurs fonctionnels. Ces Comités lui permettent notamment de transmettre les grandes orientations en termes de contrôle interne et de responsabiliser chacun des dirigeants dans la mise en place et le suivi des dispositifs de contrôle interne sur leur périmètre d'activité.

En complément, des délégations de pouvoirs sont mises en place, afin de répondre au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent. Sur ce deuxième point, l'organisation de l'entreprise assure la séparation des tâches de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier celles relevant de la sphère opérationnelle et celles relevant de l'enregistrement comptable des opérations.

Chaque année, la Direction de la Stratégie élabore avec les membres du COMEX les orientations stratégiques à moyen terme traduites au sein d'un plan triennal. La première année de ce plan correspond au budget de l'année à venir. Il constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe.

Ce plan à trois ans est un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il s'inscrit dans le cadre de l'évolution du modèle économique. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre pour les atteindre.

Une synthèse du plan triennal du groupe TF1 est présentée au Président directeur général puis au Conseil d'Administration qui approuve le budget.

##### Dispositif et objectifs de contrôle interne

Au-delà du processus d'élaboration du plan à trois ans, le groupe TF1 veille de façon constante à l'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne, en lien étroit avec ses objectifs. Dès 2007, le groupe TF1 s'est inscrit dans une démarche conduite par le groupe Bouygues réunissant ses principaux Métiers, dont TF1, dans le but d'élaborer un dispositif de contrôle interne à partir du cadre de référence préconisé par l'AMF. Ces travaux ont permis d'aboutir à l'identification et à la définition de principes simples et évaluables, dont l'énoncé couvre les principales activités de l'entreprise.

Le dispositif s'organise autour de deux grands axes :

- les principes de contrôle interne comptables et financiers, relatifs au pilotage, à l'organisation et à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- les principes généraux de contrôle interne couvrant tous les grands processus de l'entreprise.

Cette démarche s'est également traduite par la mise en place d'une organisation réunissant régulièrement les représentants du contrôle interne de chaque Métier pour organiser le suivi du dispositif ou pour gérer son adaptation lorsque la réglementation l'exige. Ce dispositif commun est régulièrement enrichi de principes de contrôle interne spécifiques aux activités de TF1, à l'évolution de son modèle économique, de ses objectifs stratégiques et de son environnement.

Au sein du groupe TF1, le dispositif de contrôle interne fait l'objet de campagnes annuelles d'évaluation sur un périmètre représentatif des enjeux et risques propres à ses différentes activités. Le périmètre annuel adressé est partiel, il évolue tous les ans de façon à couvrir sur trois ans les principes du référentiel.

Les campagnes d'évaluation reposent sur une méthodologie d'autoévaluation. Dans chaque entité, la personne responsable du processus analysé établit et argumente son évaluation de l'application des principes de contrôle interne, qu'elle soumet ensuite pour validation à une personne disposant d'une perspective critique sur sa réponse (hiérarchie et/ou responsable filière métier). Depuis 2014, cette autoévaluation est majoritairement réalisée dans le cadre d'entretiens réunissant le responsable du processus et le responsable du contrôle interne. Ce mode opératoire permet une approche pédagogique du référentiel. La notation reste néanmoins du ressort du responsable du processus.

Cette évaluation comporte plusieurs volets dont une échelle numérique à quatre niveaux, une description du mode opératoire, un commentaire explicitant les écarts éventuels entre le mode opératoire et la bonne pratique. L'évaluation est complétée par des propositions de plans d'action inscrivant ces campagnes d'évaluation annuelles dans le cadre d'un objectif de progrès dans la maîtrise et la sécurité des processus.

Les résultats consolidés de ces campagnes font l'objet d'une synthèse globale par thème, filière et entité opérationnelle permettant d'alerter la Direction générale si une insuffisance devait être détectée sur certains processus et d'orienter et prioriser les plans d'actions ; ces résultats sont également présentés régulièrement au Comité d'Audit de TF1, qui en informe le Conseil d'Administration.

Les nouvelles activités sont intégrées aux campagnes d'évaluation, selon un rythme qui tient compte de l'introduction progressive dans ces entités des processus, des outils et des méthodes de maîtrise, de pilotage et de contrôle des activités, communs aux entités du groupe TF1.

En 2021, la campagne d'évaluation a traité les thèmes liés aux investissements de croissance externe, aux assurances, aux achats ainsi que les principes comptables et financiers concourant à la maîtrise des domaines tels que l'organisation et le pilotage de la comptabilité, les immobilisations et investissements, le processus achats/fournisseurs et les avantages accordés au personnel.

### 2.3.2.2. Activités de contrôle

En complément du contrôle interne et de la gestion des risques, le groupe TF1 assure différents contrôles au sein des Directions opérationnelles et plus directement au travers des Directions fonctionnelles.

#### Maîtrise de l'Antenne et des autres activités vitales de l'entreprise

La Direction des Technologies est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la diffusion des programmes et réseaux de diffusion et de la conception à l'exploitation des applications informatiques nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations.

Les applications dédiées à l'information comptable et financière qui concourent au processus de contrôle des bonnes pratiques font l'objet d'une description au chapitre « Systèmes d'information financiers ».

La Direction des Technologies assure le pilotage de l'identification, de la maîtrise et de la prévention des risques technologiques majeurs pouvant impacter la continuité de l'Antenne et la poursuite des activités vitales du Groupe.

Cette mission se traduit par un dispositif de sécurisation, réalisé avec le concours de la Direction des Affaires Générales en charge de la gestion du parc immobilier et des moyens généraux, qui s'articule autour de deux axes majeurs :

La majorité des entités générant le chiffre d'affaires du groupe TF1 a été intégrée au périmètre d'autoévaluation.

Les autoévaluations de contrôle interne sont challengées dans le cadre des missions d'audit sur le périmètre audité. Depuis 2014, le rapprochement de l'Audit et du Contrôle Interne au sein de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI) a contribué à renforcer la maîtrise et la gestion des risques dans le Groupe. Enfin les travaux de cartographie des risques en lien avec le contrôle interne sont opérés au sein de la DACI.

#### Identification et gestion des risques

La cartographie des risques du Groupe recense, sur la base de comités opérationnels et fonctionnels tenus régulièrement dans les différentes entités du Groupe, les principaux événements dont l'occurrence pourrait avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs du plan à trois ans.

Ces comités ont pour objet l'identification d'éventuels risques émergents, la revue systématique de l'ensemble des risques identifiés lors des précédents exercices ou la suppression des risques éteints.

Chacun des risques est caractérisé, scénarisé et probabilisé par un porteur ; les potentiels impacts financiers sont évalués afin de permettre une hiérarchisation des risques ; les mesures de réduction des risques sont explicitées. Parmi ces mesures, une distinction est établie entre, d'une part, celles qui permettent de réduire la probabilité de survenance du risque et, d'autre part, celles permettant d'en réduire l'impact.

Les Comités Risques se tiennent fin septembre, un suivi est réalisé courant mars afin de mesurer l'état d'avancement des moyens mis en œuvre pour réduire les risques et proposer des plans d'action complémentaires le cas échéant.

La nature des principaux risques ainsi que les dispositifs destinés à les maîtriser sont décrits dans la partie 2.1 « Facteurs de risques », point dans lequel est aussi abordée la politique du Groupe en matière d'assurances. Les risques de marché (taux, change, etc.) sont abordés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés du présent document de référence et rapport financier annuel.

#### Continuité d'activité

Un processus de gestion de crise a été défini, au travers du dispositif « Réagir », dont l'objectif est d'identifier et mettre à jour les principaux schémas de prévention des risques, et le cas échéant, de reprise des processus clés.

Un site de secours externe permet d'assurer la reprise des processus clés pour le Groupe : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés, la commercialisation et l'élaboration des écrans publicitaires, l'exploitation des systèmes d'information notamment de la comptabilité, trésorerie et de la paie.

En cas de sinistre grave, un dispositif dit « d'ultime secours », opéré par un prestataire externe spécialisé, permet d'assurer la diffusion de la chaîne TF1 de manière autonome pendant plusieurs jours.

Des tests réguliers sont réalisés et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

En parallèle, la mise en place d'un site Internet et d'un numéro de téléphone permet aux collaborateurs de se tenir informés en cas de crise.

Un manuel de gestion de crise a été établi, décrivant le fonctionnement de la cellule de gestion de crise selon la nature des événements survenus.



### Sécurité des systèmes d'information

En complément du respect des principes de contrôle interne relatifs à la sécurité des systèmes d'information et face à l'aggravation des risques des cyberattaques, la Direction des Technologies a renforcé son dispositif de protection avec :

- l'élargissement du périmètre contrôlé par le SOC (Security Operations Center) dont le rôle est d'effectuer une supervision permanente des systèmes d'information et de détecter les anomalies de fonctionnement en cas de cyberattaque ;
- la prestation régulière de sociétés spécialisées pour auditer les systèmes et installations techniques afin de les évaluer face aux nouveaux risques et d'effectuer des tests d'intrusion, y compris dans l'univers *broadcast*. En partenariat avec la communication interne, des campagnes de sensibilisation ont été menées afin d'accroître la vigilance des utilisateurs sur les risques des cyberattaques en particulier au travers des pièces jointes et liens Internet ;
- l'implication systématique des équipes de sécurité informatique et en particulier le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) en amont de la conception des systèmes permettant la production et la diffusion des contenus télévisuels. Ces équipes veillent à la bonne application de la politique de sécurité et garantissent que les choix architecturaux sont et resteront compatibles avec les exigences de sécurité ;
- la mise en place d'une démarche de *Program Assurance*, consistant en une revue périodique par un consultant tiers de la démarche et du plan d'actions mis en œuvre en matière de cybersécurité.

### Processus d'acquisition de Programmes et contrôle de leur conformité

Les contrats d'achats de droits de diffusion sont souscrits dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Le processus d'acquisition fait l'objet d'une procédure d'autorisation d'investissement dont le rôle de chacun des décisionnaires permet de respecter le principe de séparation des tâches :

- la Direction des Acquisitions présente les grandes caractéristiques du projet (prix unitaire, nombre de diffusions, etc.) ;
- la Direction Artistique s'assure de la conformité du programme avec la ligne éditoriale ;
- la Direction de la Programmation s'assure de l'adéquation des droits avec les grilles de programmation des différentes chaînes du Groupe, les objectifs d'audience et les objectifs de maîtrise des stocks des chaînes ;
- la Direction générale adjointe Finances Achats Groupe valide l'inscription de l'acquisition dans le coût de la grille prévisionnelle et le budget d'investissement de l'Unité de Programme, la rentabilité prévisionnelle de l'acquisition, le niveau de stocks, la conformité du coût d'acquisition au prix du marché, ainsi que la présence de clauses de performance.

La Direction des Affaires Juridiques fixe en liaison avec les Directions opérationnelles, au moins une fois par an, la politique contractuelle applicable par chaque unité de programmes avec les clauses obligatoires ou accessoires applicables aux contrats d'achat de droits.

La validation finale des contrats d'achat est soumise au Président directeur général du Groupe, ou au Directeur général de la chaîne commanditaire, ou leurs délégués, conformément aux délégations de pouvoir en place.

Les acquisitions de droits sportifs sont réalisées le plus souvent dans le cadre d'appels d'offres. Ces consultations s'inscrivent dans le cadre de la réglementation européenne et nationale (Code du Sport). Les projets les plus significatifs sont soumis à l'avis d'un Comité *ad hoc* désigné par le Conseil d'Administration.

Les programmes diffusés sur les antennes du Groupe sont soumis au contrôle du CSA conformément aux conventions que les chaînes ont signées. En conséquence, TF1 a notamment mis en place une Direction de la Conformité des Programmes, qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés sur ses antennes. Ce travail, réalisé dans certains cas en collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques, permet, en outre, de limiter les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les programmes les plus sensibles.

### Contrôle de la conformité de la publicité

Des équipes dédiées au sein de la régie TF1 Pub visionnent l'ensemble des spots publicitaires destinés à être diffusés sur les chaînes dont elle assure la commercialisation (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI). Ces équipes s'assurent également que l'ensemble des spots ont été déposés pour avis à l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et ont obtenu un avis favorable à leur diffusion.

TF1 Pub veille au respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur les différents supports. Le contrôle de la durée maximale de publicité diffusée quotidiennement et par heure d'horloge est assuré par les équipes de chacun des diffuseurs.

### Direction Stratégie

La Direction Stratégie du groupe TF1 a en charge la conduite des études stratégiques en lien avec la Direction générale et les membres du Comité Exécutif. En complément, elle analyse les tendances pour nourrir la stratégie et inscrire les projets structurants dans le cadre des évolutions pressenties de l'environnement du groupe TF1. La Direction apporte aussi un support *ad hoc* aux Directions opérationnelles dans leurs projets (analyses de marché et des principaux acteurs par exemple).

Anciennement DSDT (Direction Stratégie, Développement et Transformation), la Direction a recentré son activité sur la stratégie. Les activités autour de la croissance externe, du plan d'affaires et du suivi des participations financières sont désormais portées par la DGA Finances Achats.

Le Comité Stratégique se tient tous les deux mois entre les Directions générales du groupe Bouygues et du groupe TF1 et procède à une revue des principaux indicateurs *business* et des dossiers stratégiques, de partenariat et de développement.

### Direction générale adjointe Finances Achats (DGAF)A

La DGAF regroupe les services financiers du Groupe et exerce un rôle de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

À compter de septembre 2021, la DGAF s'est réorganisée.

Le Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs est dorénavant rattaché au Directeur général adjoint Finances Achats.

À l'exception de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne dont l'organisation et les missions sont inchangées, l'organisation de la DGAF repose désormais sur une approche par processus : Transactionnel, *Reporting* & États Financiers et Pilotage de la Performance.

En complément, la filière a initié des chantiers prioritaires transverses dont le rattachement a été alloué au niveau des quatre directions de la DGAF.

Ces processus et ces chantiers transverses sont décrits ci-dessous.

### Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs

Le Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, à l'écoute des actionnaires, des investisseurs et des analystes, s'assure que le marché et la communauté financière disposent très régulièrement de la compréhension la plus exacte et la plus complète possible de la stratégie de l'entreprise et de sa réalité économique (voir descriptif détaillé au point « Processus de gestion de l'information financière publiée »). Cette mission est conduite dans le strict respect des exigences légales et réglementaires encadrant le fonctionnement des marchés financiers et, notamment, du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

### Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI)

Le service d'Audit Interne du groupe TF1 est amené à conduire des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel), à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui sont confiées à l'audit central du groupe Bouygues.

L'ensemble de ces missions suit un plan d'audit annuel validé par la Direction générale et le Comité d'Audit du groupe TF1. Par ailleurs, l'avancement du plan d'audit ainsi que les principales conclusions et recommandations des missions réalisées sont présentés lors des réunions du Comité d'Audit.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, dont l'objectif est de respecter les normes de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne). Chaque mission fait l'objet d'un rapport comportant des recommandations, lesquelles font systématiquement l'objet d'un plan d'action par les structures auditées et d'un suivi par le service d'audit.

### Chantier transverse « Accompagnement de la Transformation DGAF »

*En complément de ses missions, la DACI pilotera jusqu'à fin 2022 l'Accompagnement de la Transformation DGAF. Cette mission consiste à accompagner les collaborateurs dans la bonne compréhension des nouveaux processus et objectifs fixés, dans l'identification de formations pour les collaborateurs, dans l'apport de solutions aux éventuels points de blocage et dans le suivi des étapes de la transformation et des autres chantiers.*

### Direction Transactions et SI Finances Achats

Cette Direction regroupe différents pôles :

#### Direction des Achats Groupe (hors achats de droits audiovisuels)

La Direction des Achats optimise les processus achat en garantissant la maîtrise de la qualité du référencement, une méthodologie rigoureuse et le respect des bonnes pratiques.

Les engagements Achats responsables sont décrits au paragraphe 4.3.2.2 « Achats responsables ».

#### Centre de Compétences Projets & Outils

Le Centre de Compétences Projets & Outils est en charge de piloter l'utilisation et les évolutions du Système d'information financier, autour des modules financiers du progiciel SAP, de la BI Finances, et d'accompagner par l'amélioration de ces outils, la transformation en cours des processus et modes de fonctionnement de la DGAF.

#### Direction Support Transactionnel des Fournisseurs et Clients (commandes/règlements et facturation/recouvrement)

Les équipes de la Direction Support Transactionnel des Achats et Ventes assurent le traitement administratif et comptable des opérations de facturation des ventes réalisées par les entités du Groupe et du traitement des factures des achats du Groupe.

Elles assurent notamment l'émission des factures de vente puis la comptabilisation et le rapprochement des encaissements correspondants. Elles assurent également l'émission des moyens de paiement pour les entités du Groupe, dans le cadre des procédures définies en application des principes de contrôle interne (séparation des tâches, validations indépendantes multiples...) et règles de sécurisation des paiements définies par la Trésorerie Groupe (authentification, supports non falsifiables...).

### Service Trésorerie et Financements

Ce service évalue les besoins de financements du Groupe et veille à disposer de sources de financement pérennes, diversifiées et en quantité suffisante.

Il assure la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe (comptes bancaires, *cash pooling*, risque du taux et de change) et veille à la sécurisation des flux financiers du Groupe et à la réduction des risques associés à ces opérations (fraude, juridique, contrepartie).

Il élabore chaque année, en liaison avec les Directions Stratégie, Contrôle de Gestion et Relations Investisseurs, un dossier pour l'agence Standard & Poor's et la Banque de France et assure le suivi de la relation tout au long de l'année.

### Direction Fiscalité Groupe

La Direction Fiscalité Groupe anime et supervise les équipes en charge du respect des obligations fiscales au sein des entités du Groupe. À ce titre, elle réalise une veille, en lien avec le groupe Bouygues, sur l'évolution des obligations fiscales applicables aux activités du groupe TF1, elle s'assure de la bonne appréhension par les entités du groupe TF1 de l'ensemble de leurs obligations fiscales et leur apporte le soutien nécessaire dans le pilotage de leurs travaux au quotidien. Elle s'assure également du bien-fondé et de la cohérence des principales options fiscales retenues par les entités, notamment au regard de la politique fiscale validée par la gouvernance du Groupe, en menant des revues annuelles des résultats fiscaux des entités et en animant des missions thématiques transverses.

De plus, elle supervise les relations avec l'administration fiscale et à ce titre, effectue le suivi et le support des équipes lors des enquêtes ou contrôles fiscaux et gère les éventuels contentieux avec les autorités fiscales.

*Les travaux qui seront opérés dans le cadre du chantier de « dématérialisation des factures » seront encadrés par la Direction Transactions et SI Finances Achats.*

### Direction Reporting, Comptes et États Financiers

La Direction Reporting, Comptes et États Financiers assure deux missions principales :

#### L'élaboration des états financiers individuels et consolidés des sociétés du Groupe

Les équipes en charge de ce processus sont organisées en pôles d'activités (Média et Production) et en domaines de compétences. Elles assurent le traitement comptable des opérations des entités et réalisent tous les travaux d'inventaire comptables nécessaires à l'établissement des comptes des sociétés.

L'équipe est chargée de la définition et de l'application de la doctrine comptable et de l'élaboration des états financiers individuels et consolidés des sociétés du Groupe – dont le processus est détaillé dans le paragraphe « Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière publiée ».

Un pôle d'expertises assure la veille normative en référentiel IFRS et en normes françaises. Elle garantit la pertinence des méthodes comptables, la coordination et la formation des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes comptables associées applicables dans l'ensemble du Groupe.



**L'élaboration d'un reporting mensuel et le pilotage d'un processus d'actualisation et de re-prévision des sociétés du Groupe**

Sur base du budget annuel validé par le Conseil d'Administration, la Direction Reporting, Comptes et États Financiers veille à la réalisation des objectifs fixés *via* notamment :

- le reporting mensuel Groupe, synthétisant et commentant les éléments financiers et opérationnels clés relatifs aux différentes entités, ainsi que les événements présents ou à venir et les impacts associés.

Ce document est synthétisé et enrichi par différents *reportings* élaborés et commentés mensuellement par chaque *Business Unit*, intégrant un arrêté, un recalage fin d'année et des indicateurs de pilotage. Après contrôle, validation et analyse, un tableau de bord consolidé Groupe est établi et présenté chaque mois à la Direction générale lors d'un point spécifique.

Dans le cadre des clôtures mensuelles, les équipes comptables et contrôle de gestion s'assurent conjointement de l'exhaustivité et du correct rattachement des charges et des produits de la période. L'information financière à destination des *reportings* de gestion et des états comptables est issue d'un ERP commun aux principales structures du Groupe et d'un outil de consolidation statutaire unique garantissant cohérence et contrôle des données produites ;

- deux actualisations permettant d'ajuster les tendances des différents agrégats financiers à fin d'année et de réorienter si nécessaire les plans d'actions ;
- un processus de re-prévision et/ou de simulation régulière afin d'évaluer l'impact des événements en cours et de renforcer l'agilité dans le pilotage des activités ;
- la production mensuelle d'indicateurs opérationnels reflétant les objectifs de pilotage à court terme des différentes activités et élaborés de façon à servir de supports à d'éventuels plans d'actions, constituant ainsi un instrument de mesure de la performance ;
- un tableau de bord digitalisé des éléments constitutifs de la marge directe de programmation des antennes TF1 – TMC – TFX – TF1 Séries Films – LCI. Des études et analyses complémentaires des marges par émission, partie de jour, ou tranche horaire sont réalisées hebdomadairement pour permettre d'orienter les plans d'action.

Outre les deux missions exposées ci-dessus, deux chantiers transverses ont été lancés courant 2021 dans le but d'améliorer les processus de production et d'analyse du Groupe, il s'agit du :

- chantier « *Référentiel comptable – analytique* », avec pour objectif, après un examen de l'existant, de proposer et mettre en place des actions de révision et correction des axes d'analyses disponibles dans les outils transactionnels du Groupe, afin de gagner en simplification et cohérence ;
- chantier « *Réduction des délais de clôture* », avec pour objectif d'optimiser les différentes opérations et processus de clôtures afin de réduire le temps de production des comptes et états financiers consolidés du Groupe pour le premier semestre 2022.

**Direction du Pilotage de la Performance, Plan d'Affaires et Fusions/Acquisitions**

La Direction du Pilotage de la Performance, du M&A et du plan à trois ans du groupe TF1 (secteurs Média et Production) est organisée autour des quatre processus : traitement et maîtrise de la donnée, support aux équipes opérationnelles dans le lancement et le suivi de leurs plans d'action d'une part, et des opérations de M&A d'autre part, et suivi consolidé de la création de valeur de ces plans d'action en vue d'établir le plan à trois ans.

L'équipe Data & Analyse Économique a en charge :

- la maîtrise de la donnée, en ce y compris son *sourcing*, aussi bien interne (dont celle en provenance des SI Métiers), qu'externe (données économiques, métiers ou concurrentielles), son traitement (y compris statistique et/ou modélisé), son analyse, et sa mise à disposition en vue de son intégration dans les différents modèles ;
- la finalisation et la maintenance corrective/évolutive des schémas de modélisation économique du Groupe (*Canvas Models*).

Des Responsables Performance, en charge de la scénarisation et du ROI des plans d'action opérationnels, travaillent sur (i) les marges de diffusion et les recettes Éditeurs, (ii) les acquisitions et la gestion des stocks de programmes, et (iii) les activités de production (dont l'Information) et la maîtrise de nos coûts fixes.

Ils ont vocation à :

- analyser et cartographier, en lien étroit avec les opérationnels, les mécanismes et les options potentielles de création de valeur, et identifier les leviers économiques/opérationnels actionnables, intégration faite des objectifs stratégiques du Groupe ;
- modéliser l'activité et scénariser/évaluer économiquement et financièrement l'impact en termes de création de valeur, à court et moyen terme, des différents plans d'action opérationnels ;
- déterminer avec les opérationnels les leviers d'action à privilégier, établir l'argumentaire d'aide à la décision et les KPI, financiers et extra-financiers, à suivre dans le cadre du suivi de ces plans d'action ;
- suivre dans le temps avec les opérationnels l'évolution chiffrée des résultats de ces plans d'action ;
- mettre à jour de façon chiffrée/argumentée les *post mortem* des différents plans d'action et réactualiser les objectifs escomptés.

L'équipe « Gestion et Suivi des Performances » a pour responsabilité :

- le référencement, l'agrégation et la synthèse chiffrée des plans d'action opérationnels validés, dans une compréhension globale Groupe ;
- l'intégration et le suivi de l'impact de ces plans d'action au niveau P&L/Bilan/TFT, permettant ainsi une compréhension consolidée et prévisionnelle de la création de valeur ;
- sur ces bases, la gestion de l'interface avec la Direction Reporting en charge du cycle de management TF1/Bouygues ;
- la coordination de la mise à disposition dans les systèmes d'information (Dataviz) des résultats actualisés de ces plans d'action auprès des différentes *Business Units* opérationnelles ;
- le suivi de l'impact des opérations de M&A en lien avec l'équipe M&A ;
- la prise en compte des éléments chiffrés ressortant du suivi consolidé des plans d'action opérationnels dans la démarche 3YP.

L'équipe M&A/3YP a pour mission, dans le respect des priorités stratégiques fixées par la Direction générale du Groupe :

- d'assister les opérationnels des secteurs Média et Production et mener à bien les travaux d'acquisitions/cessions externes de sociétés ou fonds de commerce, puis assurer un suivi régulier des investissements réalisés dans les sociétés, en s'appuyant sur les Directions financières, juridiques et opérationnelles, afin de vérifier que leur plan de marche est en adéquation avec les objectifs fixés au moment des acquisitions ;
- d'établir le plan à trois ans du Groupe :
  - La démarche de planification stratégique s'appuie, avec le soutien actif de la Direction de la Stratégie, sur une veille de l'évolution des marchés, du jeu des acteurs, des usages et de l'environnement concurrentiel, ainsi que sur la démarche de cartographie des risques,

- La validation par la Direction générale des enjeux et des axes stratégiques en juillet de chaque année et l'alignement de l'ensemble de la Direction générale du Groupe autour de ces axes se traduisent dans des notes de cadrage stratégique à destination de chacune des entités du Groupe,
- Le plan à trois ans qui en découle inclut le budget de la première année. Ce budget constitue un engagement de la part des responsables des entités vis-à-vis de la Présidence du groupe TF1 dont le suivi est assuré par la Direction générale adjointe Finances Achats,
- Chaque société et/ou entité élabore le plan à trois ans, avec le soutien actif de l'équipe 3YP qui est garante de la cohérence et de l'homogénéité de la construction du plan d'affaires,
- Le plan est validé chaque année par le Conseil d'Administration.

*Afin de compléter cette approche, un chantier « Indicateurs Extra-financiers » a été lancé. En effet, les marchés financiers, les actionnaires et les opérationnels du groupe TF1 appréhendent la performance de manière globale, en y intégrant un certain nombre d'indicateurs qui sortent d'une approche purement financière. Ces Indicateurs Extra-financiers se retrouvent, entre autres, au niveau des valeurs des marques, des engagements hors bilan, mais également des indicateurs RSE ou de politique RH du Groupe : ce qui n'est pas dans nos comptes doit ainsi venir compléter utilement la compréhension de notre performance financière au travers d'une "cross fertilisation" de ces deux domaines.*

*Cette démarche, nécessairement transverse, doit ainsi impliquer l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, fournisseurs, salariés...), internes comme externes. Elle a vocation à déboucher sur des recommandations de KPI et sur la mise en place d'un processus de "reporting" d'ici la rentrée 2022.*

### **Direction générale adjointe des Relations Humaines et RSE (DGARH & RSE)**

La Direction générale adjointe des Relations Humaines et RSE joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du groupe TF1. Elle veille au respect du Code du Travail et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel. Pour ce faire, elle négocie avec les partenaires sociaux des accords de groupe ou de société et organise les dispositifs de suivi et contrôle par la mise en place d'outils dédiés, de commissions de suivi ou encore l'organisation de réunions *ad hoc*.

Elle coordonne également la politique de Gestion des Emplois et Parcours Professionnels qui vise à accompagner la transformation du groupe TF1 en consolidant et poursuivant l'acquisition de savoir dans le domaine du numérique. Par cette politique, la Direction générale adjointe des Relations Humaines et RSE assure la formation des collaborateurs et le développement des compétences (techniques, relationnelles et managériales) requises dans l'exercice des responsabilités de chacun. Elle est attentive aux opportunités de mobilité et de reconversion qui permettent d'accompagner les collaborateurs dans l'évolution de la cartographie des métiers qu'implique la transformation numérique du Groupe. Cette politique se matérialise par la signature d'un accord avec les partenaires sociaux en mars 2021, définissant les dispositifs existants et rappelant qu'en complément des informations et consultations obligatoires et ponctuelles des IRP, une commission de suivi assure le partage des diagnostics et prévisions, ainsi que l'adéquation des moyens mis en œuvre pour accompagner l'évolution des métiers.

Dans le cadre du cycle de management, la Direction générale adjointe des Relations Humaines, avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles, planifie les besoins en matière de ressources humaines. Ces besoins sont formalisés et font partie intégrante du processus de planification financière et stratégique à trois ans, arrêtée par la Direction générale. Les tables de remplacement et plans d'accompagnement des 160 principaux dirigeants sont mis à jour annuellement. Toute demande de recrutement ou de promotion d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

La Direction assure également, au sein du Groupe, l'organisation et le suivi des délégations de pouvoirs relatives à la représentation de la société et au périmètre de responsabilités, ainsi que les délégations de pouvoirs relatives à la RGPD.

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dont les informations sociales et sociétales concourent au contrôle interne est présentée au chapitre 4.

### **Secrétariat général et Direction des Affaires Juridiques (DAJ)**

Le Secrétariat général Groupe anime et coordonne les deux fonctions ci-après :

- le Secrétariat général, directement en charge :
  - du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures (CSA, Autorité de la concurrence, gouvernement, Parlement, Commission européenne), en lien avec la Direction des Relations Institutionnelles et des Affaires Réglementaires,
  - du suivi des lois, règlements et décrets ayant trait au secteur audiovisuel,
  - du suivi du respect des obligations réglementaires (obligations de production, bilan CSA, Autorité de la concurrence, etc.),
  - du suivi des relations avec les organisations interprofessionnelles compétentes dans le secteur audiovisuel (SACD, USPA, etc.) et des grands accords interprofessionnels (diffusion, production) ;
- la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), en charge :
  - de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle au sein du Groupe et plus généralement du suivi et de la négociation des principaux contrats d'acquisition, de distribution, de diffusion, techniques, de négoce du Groupe dans le respect des règles de gouvernance,
  - de la gestion et du suivi juridiques des différents aspects liés au droit des sociétés (dont le secrétariat des Conseils et Assemblées de TF1 SA, société cotée) et du suivi voire la gestion des aspects juridiques des dossiers de développement (acquisitions et cessions de sociétés, restructurations...), et des notifications éventuelles auprès de l'Autorité de la concurrence, mais également les relations avec l'AMF et l'AFEP/MEDEF,
  - des affaires judiciaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux devant toutes juridictions, y compris administratives, le suivi des risques et contentieux étant réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale adjointe Finances et Achats Groupe afin d'en rendre compte dans les états financiers,
  - de la gestion des droits de propriété intellectuelle (droits, marques et noms de domaines), et des mesures de protection à mettre en œuvre, notamment en matière de piratage,
  - du risque management, assurances et suivi du patrimoine immobilier. La DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de primes et franchise au risque encouru.

Le Secrétariat général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents. De plus, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les risques éventuels.

Par ailleurs, le Secrétaire général en qualité de Responsable Éthique du groupe TF1 s'appuie sur la DAJ dans le cadre du déploiement du Code Éthique auprès des collaborateurs du groupe TF1 et veille à l'application des règles en matière d'éthique, de déontologie et de conformité.

De même, conformément au RGPD, le groupe TF1 a désigné au sein de la filière juridique un *Data Protection Officer* chargé d'assurer la coordination des actions de conformité en matière de protection des données à caractère personnel, d'informer, et de conseiller les différents métiers du groupe TF1 en la matière. Le DPO s'appuie sur un réseau de « Référents Data » opérationnels, juristes et informaticiens désignés dans chacun des métiers ; il assure enfin les relations avec la CNIL. Enfin, la DAJ participe à la mise en application par la DGARH d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

### 2.3.2.3. Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière publiée

#### Systemes d'information financiers

La Direction des Technologies assure, en lien avec le Centre de Compétence Outils & Projets, le déploiement et la supervision des systèmes d'information financiers du groupe TF1 (comptabilité, gestion, trésorerie et consolidation).

TF1 exploite ainsi à la fois des systèmes spécifiques développés en interne ainsi que des logiciels du marché. Ces applications financières font l'objet d'analyses, d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, et leur conformité aux obligations légales. Dans le cadre de sa Politique de Sécurité de l'Information (PSI), des dispositifs techniques et de formation des collaborateurs contre les agressions extérieures (antivirus ou anti-intrusion) ont été mis en place. À cet égard, la diffusion et la mise à jour régulière de la Charte Eticnet renforcent la responsabilisation des collaborateurs.

Les outils ainsi mis en place permettent de garantir la maîtrise des engagements et des paiements :

- contrôle systématique et centralisé :
  - des accès à SAP sur base d'une matrice d'incompatibilité des rôles utilisateurs,
  - des circuits de validation des engagements, sur base des règles de contrôle interne ;
- création et gestion centralisée des données de base (fournisseurs, articles) ;
- enregistrement des factures en regard des seuls engagements dûment validés dans le système ; dans le cadre d'un service mutualisé de gestion des factures, renforçant ainsi la séparation des tâches de contrôle des factures reçues, de mises en paiement et de validation des règlements.

Les paiements des entités du Groupe sont émis à partir de SAP, sur base de multiples validations, dont une double signature et se font *via* l'application de pouvoirs bancaires formalisés, mis à jour régulièrement.

#### Enregistrement des opérations

Les équipes de la DCF s'assurent de la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières, notamment *via* les progiciels SAP, Xotis et Workday qui sont alimentés par les logiciels opérationnels amont (ventes, achats, paie...). Elles effectuent la facturation des clients, les encaissements et les actions de recouvrement associées. Elles traitent les factures fournisseurs et procèdent à leurs règlements dans le respect de la loi LME.

#### Processus de production, consolidation et validation des comptes

Les processus comptables sont définis pour garantir une traduction sincère des opérations selon les principes de réalité, d'exhaustivité et de permanence des méthodes.

À chaque arrêté, les écritures d'inventaire font l'objet d'une revue.

En outre la Direction *Reporting*, Comptes et États Financiers veille au respect du processus d'évaluation des actifs selon les procédures décrites dans l'annexe des comptes :

- *Goodwill et titres inscrits au bilan* : revue périodique des indicateurs de perte de valeur, test de dépréciation annuels et dépréciation si nécessaire ;
- *Droits audiovisuels et autres actifs* : revue de leur valorisation au regard des critères retenus ;
- *Engagements hors bilan* : revue annuelle, notamment des engagements de sécurisation des programmes, impliquant les Directions Programmes et Acquisitions, de l'Antenne et la Direction Financière ;
- *Litiges et autres risques* : revue en concertation avec les Directions Juridique et des Relations Humaines et les Directions opérationnelles.

Ces processus et leurs résultats sont validés par les Commissaires aux Comptes.

Les états financiers consolidés du groupe TF1 sont établis mensuellement, à l'aide du progiciel SAP-BFC (outil de consolidation de référence sur le marché) qui permet des analyses et des contrôles rigoureux des traitements et des résultats obtenus. Notamment, les variations des postes des états financiers sont analysées par comparaison avec la même période de l'année précédente et font l'objet de justifications détaillées.

Les options comptables retenues sont revues avec les Commissaires aux Comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles et sont présentées au Comité d'Audit.

Les comptes consolidés sont revus tous les mois par le Directeur financier et présentés au Président directeur général.

Les Commissaires aux Comptes certifient les comptes annuels et consolidés de TF1 et de ses filiales et procèdent à un examen limité des comptes consolidés intermédiaires.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés et la validation des Commissaires aux Comptes.

### Processus de gestion de l'information financière publiée

Seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Président directeur général, du Directeur général adjoint Finances Achats Groupe, des collaborateurs du Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs et de la Direction de la Communication Institutionnelle.

Des procédures ont été mises en place pour informer les collaborateurs concernés sur la réglementation en matière d'informations privilégiées et de fenêtres négatives. Les collaborateurs ayant accès, du fait de leurs fonctions, à des informations privilégiées, sont informés avant chaque fenêtre négative de l'obligation d'abstention de toute intervention sur le titre TF1 et de stricte confidentialité.

Les documents communiqués sont élaborés selon un processus qui implique plusieurs Directions fonctionnelles (Direction Financière, Direction des Affaires Juridiques, Direction des Relations Humaines et RSE et Direction de la Communication) ainsi que la validation de la Direction générale et/ou le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Le Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs diffuse et communique les informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers de :

- rapports de gestion du Conseil d'Administration ;
- document de référence, rapports financiers semestriels et information financière trimestrielle ;
- communiqués de presse financiers ;
- présentations à destination des analystes financiers et investisseurs.

Les communiqués de presse comportant une information financière sont validés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration. Sauf circonstances exceptionnelles, ils sont publiés en dehors des horaires d'ouverture de la Bourse de Paris.

### 2.3.2.4. Surveillance du dispositif

Les deux premières lignes de défense constituées d'une part par le management opérationnel et d'autre part par les activités de contrôle exercées par les fonctions supports doivent elles-mêmes faire l'objet de contrôles. C'est le rôle de la troisième ligne de défense, à savoir l'Audit Interne et l'instance dédiée : le Comité d'Audit.

#### Audit Interne

L'Audit Interne est un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques à destination de la Direction générale et du management.

Dans le cadre de ses missions, l'Audit Interne s'assure, en coordination avec le Contrôle Interne et en complément des travaux d'évaluation menés par celui-ci, de la fiabilité des autoévaluations et de l'application effective des principes et règles de contrôle interne. À cette occasion, l'Audit Interne participe à la sensibilisation des collaborateurs aux principes de contrôle interne.

Par ailleurs, l'Audit Interne concourt à une veille active sur les meilleures pratiques de contrôle en place au sein du Groupe.

La synthèse des travaux d'audit est présentée semestriellement au Comité d'Audit.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Celui-ci fait préalablement l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes.

Les informations sociales, environnementales et sociétales de ce document font également l'objet d'un contrôle par un organisme tiers indépendant conformément au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction générale, mis à jour régulièrement et servant de support de référence aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont disponibles en français et en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination du public sont mises en ligne (ou envoyées par courrier, à la demande) directement au moment de leur publication sur le site Internet : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) ;
- les informations réglementées sont diffusées en respectant la directive européenne, dite « Transparence » au travers d'un diffuseur professionnel ;
- les réunions d'analystes sont accessibles dans leur intégralité, en direct et en *replay*, sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès ;
- les déplacements à l'étranger et les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés par deux personnes du groupe TF1, afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents éventuellement présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr).

#### Comité d'Audit

Créé en 2003, le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs, sans qu'aucun dirigeant mandataire social ou salarié de TF1 puisse en être membre, afin d'en garantir l'indépendance.

Il examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. À cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement.

Le Comité d'Audit est également informé de différents éléments relatifs à la perception du Groupe par les marchés financiers. Cette information du Comité est constituée d'une synthèse des attentes des investisseurs envers le Groupe, d'un descriptif de l'évolution du cours de Bourse de l'action TF1, ainsi que des attentes des analystes financiers en termes de chiffre d'affaires et de résultat pour le trimestre en cours ainsi que pour l'exercice annuel en cours (consensus des analystes).

En outre, le Comité d'Audit est informé régulièrement du déploiement du dispositif du contrôle interne, des résultats des campagnes d'évaluation, des risques majeurs identifiés dans le cadre de la cartographie des risques ainsi que du suivi des plans d'actions relatifs à leur maîtrise. Chaque année, le Comité d'Audit du T3 valide les missions d'audit de l'année suivante. Une synthèse de chacune de ces missions mettant en exergue les risques ou la maîtrise des processus audités lui est présentée.

### 2.3.3. Conclusion et prospective

Au cours de l'année 2021, le groupe TF1 a poursuivi sa démarche de réorganisation des processus afin de gagner en efficacité, en souplesse et en transversalité entre les différentes entités. La campagne de contrôle interne a été menée avec un taux de participation jugé très satisfaisant.

TF1 a également prolongé ses travaux de cartographie des risques en réactualisant, réévaluant et hiérarchisant les risques identifiés les années précédentes, en intégrant les nouveaux risques pouvant peser sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques à moyen terme.

Le Comité d'Audit a, par ailleurs, été régulièrement tenu informé de l'ensemble de ces travaux.

L'ensemble de ces objectifs sera reconduit dans un souci de préservation d'une vision dynamique du contrôle interne, qui s'appuie avant tout sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.





# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

# 3

<b>3.1. ÉTAT DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>70</b>	<b>3.4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE 2021</b>	<b>102</b>
3.1.1. Composition du Conseil d'Administration et des Comités au 31 décembre 2021	70	3.4.1. Rémunérations du dirigeant mandataire social	102
3.1.2. Composition du Conseil d'Administration soumise à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022	72	3.4.2. Informations relatives aux options et actions de performance	109
3.1.3. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs siégeant au Conseil d'Administration au 31 décembre 2021	74	3.4.3. Autres informations relatives à la rémunération du dirigeant mandataire social	113
<b>3.2. ORGANISATION DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA</b>	<b>83</b>	<b>3.5. PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE 2022</b>	<b>114</b>
3.2.1. Principes gouvernant la composition du Conseil d'Administration	83	3.5.1. Éléments de rémunération attribuables au Président au titre de 2022	114
3.2.2. Principes régissant le fonctionnement de la gouvernance	89	3.5.2. Éléments de rémunération attribuables aux administrateurs au titre de 2022	116
<b>3.3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>100</b>		

## — 3.1. ÉTAT DE LA GOUVERNANCE

### 3.1.1. Composition du Conseil d'Administration et des Comités au 31 décembre 2021

#### Comités

- Comité d'Audit
- Comité de l'Éthique de la RSE et du Mécénat
- Comité de Sélection et des Rémunérations
- Président de Comité

#### Compétences



Administrateur représentant les salariés

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Administrateur indépendant



**GILLES PÉLISSON**  
Président du Conseil d'Administration, Directeur général



**CHARLOTTE BOUYGUES**  
Représentante permanente de SCDM, Administratrice



**OLIVIER BOUYGUES**  
Administrateur



**LAURENCE DANON ARNAUD**  
● Administratrice



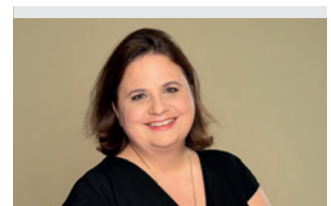
**CATHERINE DUSSART**  
● Administratrice



**PASCAL GRANGÉ**  
● Représentant permanent de Bouygues, Administratrice



**SOPHIE LEVEAUX**  
● Administratrice



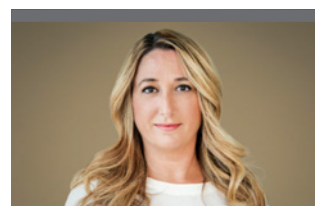
**MARIE-AUDE MOREL**  
● Administratrice



**MARIE PIC-PÂRIS ALLAVENA**  
● Administratrice



**OLIVIER ROUSSAT**  
● Administrateur



**SABRINA ZERBIB**  
● Administratrice



Au 31 décembre 2021 :

Type d'Administrateurs	Mode de nomination	Durée de mandat	Nombre d'Administrateurs
Administrateurs non-représentant les salariés	Nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire	3 ans	8
Administrateurs représentant les salariés	Désignation par les organisations syndicales ayant obtenu le plus de voix aux dernières élections	2 ans	2
Administrateurs représentant les salariés actionnaires	Nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire, après désignation par le Conseil de Surveillance du FCPE TF1	3 ans	1

## ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

### 15 avril 2021 – Assemblée Générale

Administrateurs dont le mandat a été renouvelé	Administrateurs nommés *	Administrateurs en cours de mandat	
Société Bouygues	Marie-Aude Morel	Olivier Bouygues	Marie Pic-Pâris
Société SCDM		Catherine Dussart	Allavena
Laurence Danon Arnaud		Sophie Leveaux	Olivier Roussat
		Gilles Péliçon	Sabrina Zerbib

\* Désignation par le Conseil de Surveillance du FCPE TF1.

Pascaline de Dreuzy a démissionné de son mandat d'Administratrice avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 15 avril 2021.

## ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS EN 2021

Comité d'Audit	Jusqu'au 15 avril 2021	À compter du 15 avril 2021
Présidente	Laurence Danon Arnaud	Laurence Danon Arnaud
Membre	Pascaline de Dreuzy	Marie Pic-Pâris Allavena
Membre	Pascal Grangé	Pascal Grangé

Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat	Jusqu'au 15 avril 2021	À compter du 15 avril 2021
Présidente	Catherine Dussart	Catherine Dussart
Membre	Marie Pic-Pâris Allavena	Marie-Aude Morel **
Membre	Sabrina Zerbib *	Sabrina Zerbib *

\* Administratrice représentant les salariés.

\*\* Administratrice représentant les salariés actionnaires.

Comité de Sélection et des Rémunérations	Jusqu'au 15 avril 2021	À compter du 15 avril 2021
Présidente	Pascaline de Dreuzy	Marie Pic-Pâris Allavena
Membre	Catherine Dussart	Catherine Dussart
Membre	Sophie Leveaux *	Sophie Leveaux *
Membre	Olivier Roussat	Olivier Roussat

\* Administratrice représentant les salariés.

### 3.1.2. Composition du Conseil d'Administration soumise à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022

Administrateurs dont le renouvellement est proposé	Nomination d'un Administrateur	Désignation *	Administrateurs dont le mandat est en cours
Gilles Péliссon Marie Pic-Pâris Allavena Olivier Roussat	Orla Noonan	Sophie Leveaux et Farida Fekih	Olivier Bouygues Laurence Danon Arnaud Catherine Dussart Marie-Aude Morel ** Société Bouygues *** Société SCDM ****

\* Constatation par l'Assemblée Générale de la désignation des Administratrices représentant les salariés.

\*\* Administratrice représentant les salariés actionnaires.

\*\*\* dont le représentant permanent est Pascal Grangé.

\*\*\*\* dont la représentante permanente est Charlotte Bouygues.

Les *curriculum vitae* des administrateurs sont présentés au point 3.1.3.

La composition du Conseil d'Administration est à jour en permanence sur le site Internet de la société : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), rubrique Investisseurs> Gouvernance>Instances de gouvernance.

Comme chaque année, le Conseil s'est interrogé sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celle de ses Comités, notamment en termes de diversité (indépendance, représentation équilibrée des femmes et des hommes, âges, qualifications et expériences professionnelles).

Le Conseil d'Administration a recueilli préalablement l'avis du Comité de Sélection et des Rémunérations en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires et propose :

- le renouvellement de 3 administrateurs, dont les mandats arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale ;
- la nomination d'une nouvelle administratrice.

Laurence Danon Arnaud a informé la Société qu'elle démissionnerait de son mandat d'Administratrice à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022.

Se reporter aux explications motivées et détaillées figurant dans le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions au point 8.2, dans la partie relative aux mandats des administrateurs.

#### Désignation des deux Administrateurs représentant les salariés

En application de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce et de l'article 10 des statuts de TF1 SA, les Administrateurs représentant les salariés sont désignés par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L.2122-4 du Code du Travail dans la société TF1 SA et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français, lorsqu'un seul administrateur est à désigner, ou par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour de ces élections lorsque deux administrateurs sont à désigner.

Les Administrateurs représentant les salariés exercent leur rôle dans les mêmes conditions que les autres Administrateurs.

Les mandats des deux Administratrices représentant les salariés, à savoir Sophie Leveaux et Sabrina Zerbib, arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022. À compter de cette date, Sophie Leveaux et Farida Fekih seront Administratrices représentant les salariés, conformément à la désignation faite par les deux organisations syndicales les plus représentatives.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2022 devra prendre acte de leur désignation pour deux ans.

## Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des 9<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> résolutions, le Conseil d'Administration sera, à l'issue de l'Assemblée, composé comme suit :

- 3 Administratrices indépendantes : Catherine Dussart, Orla Noonan et Marie Pic-Pâris Allavena ;
- 2 Administratrices représentant les salariés : Farida Fekih et Sophie Leveaux ;
- 1 Administratrice représentant les salariés actionnaires : Marie-Aude Morel ;
- 1 Administrateur exécutif : Gilles Pélisson ;
- 4 Administrateurs représentant l'actionnaire principal : Olivier Bouygues, Olivier Roussat, la société Bouygues représentée par Pascal Grangé et la société SCDM représentée par Charlotte Bouygues.

Le Conseil d'Administration de TF1 compterait, parmi ses Administrateurs non représentant les salariés : 3 Administrateurs indépendants, soit une proportion de 37,5 % et également 4 femmes soit une proportion de 50 % (les Administratrices représentant les salariés et l'Administratrice représentant les salariés actionnaires n'étant pas prises en compte pour la détermination des pourcentages).

Sous ces mêmes réserves, à compter du 14 avril 2022, les Comités seront composés comme suit :



### Comité d'Audit

**Présidente :** Marie PIC-PÂRIS ALLAVENA, Administratrice indépendante.  
**Membres :** Orla NOONAN, Administratrice indépendante et Pascal GRANGÉ.



### Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat

**Présidente :** Catherine DUSSART, Administratrice indépendante.  
**Membres :** Farida FEKIH, Administratrice représentant les salariés et Marie-Aude MOREL, Administratrice représentant les salariés actionnaires.



### Comité de Sélection et des Rémunérations

**Présidente :** Orla NOONAN, Administratrice indépendante.  
**Membres :** Catherine DUSSART, Administratrice indépendante, Sophie LEVEAUX, Administratrice représentant les salariés et Olivier ROUSSAT.

### 3.1.3. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs siégeant au Conseil d'Administration au 31 décembre 2021

Sont énumérés ci-après les mandats et fonctions des administrateurs de TF1 exercés au 31 décembre 2021 et au cours des cinq dernières années. Il est précisé que les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par les administrateurs.



#### GILLES PÉLISSON

**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL NOMMÉ LE 19 FÉVRIER 2016**  
**ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 18 FÉVRIER 2009 – INDÉPENDANT JUSQU'AU 28 OCTOBRE 2015**

Né le 26 mai 1957 – Nationalité française

#### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un MBA de Harvard Business School, Gilles Pélisson a débuté sa carrière dans le groupe Accor en 1983, aux États-Unis et en Asie-Pacifique ; il a été notamment DG des restaurants Courtepaille et coprésident des hôtels Novotel. DG d'Eurodisney en 1995, puis PDG en 1997, il rejoint en 2000 le groupe Suez, puis en juin 2001, Bouygues Telecom en tant que DG, puis PDG en février 2004. Il est nommé DG du groupe Accor en janvier 2006, puis PDG jusqu'à janvier 2011.

De 2011 à 2015, il occupera des postes d'Administrateur indépendant dans les groupes Bic \*, Barrière \* (hôtels/casinos France), NH Hôtels \* (Espagne), Sun Resorts International \* (Maurice) et de Senior Advisor pour la banque d'affaires Jefferies Inc. NY \* (États-Unis).

Administrateur du groupe Accenture PLC \* (États-Unis) depuis 2012, il a été nommé Administrateur référent en janvier 2020. Il est Président de l'Institut Paul Bocuse.

Administrateur de TF1 \* depuis 2009, il est Président directeur général du groupe TF1 depuis le 19 février 2016. Gilles PELISSON est Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite.

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

**En France** : Président Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1, Président de TF1 SPV (SASU), membre du comité stratégique de Play Two (SAS), représentant permanent de la Présidente TF1 de TF1 Social e-Commerce (SASU), Président du Comité de Surveillance de My Little Paris (SAS).

**À l'étranger** : Président Délégué de Télé Monte-Carlo – TMC.

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Président de l'Institut Paul Bocuse

**À l'étranger** : Administrateur référent d'Accenture PLC \* (États-Unis).

#### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2021** – Administrateur de l'Institut Paul Bocuse, Président de la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse, Président du Conseil de Surveillance de Salto Gestion (SAS)

**2020** – Président d'Une Musique (SASU)

**2019** – Président de Ciby 2000 (SASU)

**2018** – Administrateur d'*aufeminin* (SASU)

**2017** – Président Administrateur de Monte-Carlo Participations.

Échéance du mandat :

**2022**

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration : **100 %**

Détient **3 000 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**1, quai du Point du jour –  
92100 Boulogne-  
Billancourt**

\* Société cotée.





## CHARLOTTE BOUYGUES

REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE SCDM DEPUIS LE 28 MAI 2020

Née le 29 juillet 1991 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Charlotte Bouygues est diplômée de Babson College (spécialisation Management stratégique) aux États-Unis. Après avoir exercé pendant trois ans des fonctions de chef de produit marketing chez L'Oréal aux États-Unis, elle rejoint TF1 Pub en septembre 2016 en qualité de commerciale Annonceur. Deux ans plus tard, elle intègre les équipes de programmation en tant que chargée de programmation au sein de l'antenne de TF1. Elle a occupé le poste de directrice E-Commerce chez *aufeminin*, filiale de TF1, de 2019 à 2021.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Administratrice de Bouygues Telecom, Administratrice de Bouygues Construction, Administratrice de Heling.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

2020 – Représentante permanente de SCDM au Conseil d'Administration de Bouygues (société cotée).

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration : **100 %**

Adresse professionnelle :  
**1, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne - Billancourt**

## SOCIÉTÉ SCDM

SOCIÉTÉ ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 13 FÉVRIER 2020, REPRÉSENTÉE PAR CHARLOTTE BOUYGUES

RCS Paris 330 139 239

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Présidente de SCDM Participations. Administratrice de Bouygues SA (représentée par Edward Bouygues). Administratrice du GIE 32 Hoche.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

2018 – Présidente d'Actiby.

Échéance du mandat :  
**2024**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**32, avenue Hoche – 75008 Paris**



## OLIVIER BOUYGUES

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 12 AVRIL 2005

Né le 14 septembre 1950 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Ingénieur de l'École nationale supérieure du pétrole (ENSPM), Olivier Bouygues est entré dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement Directeur de Boscarn (filiale camerounaise), puis Directeur Travaux France et Projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président Directeur général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des services publics du groupe Bouygues, qui regroupe les activités France et International de Saur. Olivier Bouygues siège au Conseil d'Administration de Bouygues depuis 1984. De 2002 au 31 août 2020, il est directeur général délégué de Bouygues.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Administrateur de Bouygues (société cotée), de Bouygues Telecom et Colas (société cotée), Censeur de Bouygues Construction, Membre du Conseil de Bouygues Immobilier, Président de SCDM Domaines.

**À l'étranger** : Président directeur général de Seci (Côte d'Ivoire).

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2021** – Administrateur d'Alstom (société cotée) ; Sole Director de SCDM Energy Limited (Royaume-Uni).

**2020** – Directeur général délégué de Bouygues ; Directeur Général de SCDM ; Président du Conseil d'Administration de Bouygues Europe (Belgique).

**2017** – Président de Sagri-E.

Échéance du mandat :  
**2023**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**32, avenue Hoche –  
75008 Paris**



## LAURENCE DANON ARNAUD

**ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE DEPUIS LE 22 JUILLET 2010**  
**PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT**

Née le 6 janvier 1956 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

En 1977, Laurence Danon Arnaud intègre l'École Normale Supérieure Paris. Elle est agrégée de sciences physiques en 1980. Après deux années de recherche dans les laboratoires du CNRS, elle intègre l'École Nationale Supérieure des Mines en 1981. Elle en sort Ingénieur du Corps des Mines en 1984. Laurence Danon Arnaud entre alors au Ministère de l'Industrie en tant que Chef de la Division « Développement Industriel » de la Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche de Picardie. Elle rejoint trois ans après la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie, comme chef de la division « Exploration-production ». En 1989, elle entre dans le groupe Elf où elle exerce des responsabilités commerciales au sein de la division « Polymères ». En 1991, elle se voit confier l'une des branches de la division « Spécialités industrielles ». Elle sera ensuite nommée en 1994 Directrice de la Division mondiale des Polymères fonctionnels. Entre 1996 et 2001, elle est Directrice générale de Ato-Findley Adhésives qui deviendra Bostik (numéro 2 mondial des adhésifs en 2000). En 2001, elle est nommée PDG du Printemps et membre du Conseil Exécutif de PPR (Pinault Printemps Redoute, actuellement KERING), elle mène avec succès son repositionnement vers la mode et le haut de gamme, salué par le trophée « entreprises » des « Femmes en or » en 2006. Après la cession réussie du Printemps en octobre 2006, elle quitte son poste en 2007. Puis, Laurence Danon Arnaud a intégré le Groupe Edmond de Rothschild en 2007 en tant que membre du Directoire d'Edmond de Rothschild *Corporate Finance* et en est devenue Présidente en 2009. Elle a donné en quelques années une forte visibilité à cette activité dans le conseil M&A mid-cap et familial, grâce à des opérations emblématiques de cessions. Début 2013, elle rejoint Leonardo & Co. SAS, filiale française de la banque d'affaires italienne Banca Leonardo, l'un des leaders du conseil en fusions-acquisitions en France avec 30 opérations par an. Elle y exerce la fonction de Président du Conseil d'Administration. À la suite de la cession de Leonardo & Co. SAS à Natixis en 2015, Laurence rejoint son family office Primerose SAS. Officier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Mérite. Éluë à l'Académie des Technologies.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Présidente de Primerose SAS. Administratrice des sociétés cotées Amundi, GECINA et PLASTIVALOIRE.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

2021 – Administratrice Groupe Bruxelles – Lambert.

Échéance du mandat :  
2024

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : 100 %

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
d'Audit : 100 %

Détient 100 actions TF1

Adresse professionnelle :  
30, bd Victor-Hugo –  
92200 Neuilly sur Seine



## CATHERINE DUSSART

**ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE DEPUIS LE 18 AVRIL 2013**  
**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE, DE LA RSE ET DU MÉCÉNAT**  
**MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS**

Née le 18 juillet 1953 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Après des études de gestion, Catherine Dussart débute une carrière d'attachée de presse puis devient productrice, de documentaires et fictions pour le cinéma et la télévision en créant Les Productions Dussart (1992) puis CDP (1994). Elle a depuis produit ou coproduit près de 100 films dans une quinzaine de pays. Parmi ses dernières productions ; Everything will be OK de Rithy Panh, Once Upon a Time in Calcutta d'Aditya Vikram Sengupta (Festival de Venise 2021) Laila in Haifa d'Amos Gitai (Festival de Venise 2020), Irradiés de Rithy Panh (Meilleur documentaire Festival de Berlin 2020), Un Tramway à Jérusalem d'Amos Gitai et Les tombeaux Sans Noms de Rithy Panh Festival de Venise 2018 ; 9 doigts de F.J.Ossang, Prix de la mise en scène Festival de Locarno 2017 ; Exil de Rithy Panh sélection officielle au Festival de Cannes 2016 ; Évangile de Pippo Delbono sélection officielle Festival de Venise 2016 ; L'Image Manquante de Rithy Panh, Prix Un Certain Regard au Festival de Cannes 2013 et Prix Italia, nommé pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. En 2022 sont en production de nouveaux films dont ceux Rithy Panh, Amos Gitai, Peter Greenaway.

Catherine Dussart est consultante pour le Doha Film Institute.

Elle a été membre de la Commission d'aide aux Cinémas du Monde du Ministère des Affaires Étrangères, vice-présidente de la commission de l'Avance sur Recettes et membre de la Commission d'aide à la distribution du Centre National de la Cinématographie.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Gérante de Catherine Dussart Production-CDP.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant.

Échéance du mandat :  
**2023**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de l'Éthique, de la RSE  
et du Mécénat : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de Sélection et des  
Rémunérations : **100 %**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**25, rue Gambetta – 92100**  
**Boulogne-Billancourt**



## PASCAL GRANGÉ

**REPRÉSENTANT PERMANENT DEPUIS LE 13 FÉVRIER 2020 DE BOUYGUES, SOCIÉTÉ ADMINISTRATRICE  
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT**

Né le 22 février 1961 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Titulaire d'une maîtrise de gestion, d'une maîtrise de droit et d'un DESS de finances, Pascal Grangé intègre le groupe Bouygues en 1986 au poste de responsable financier chez Dragages et Travaux Publics. En 1987, il est nommé à la direction financière internationale du groupe Bouygues, puis rejoint la Screg en 1995 comme directeur financier avant d'exercer les fonctions de Secrétaire général de Stéreau et de Saur France. Pascal Grangé est ensuite nommé Secrétaire général du groupe Saur en 2000.

En 2003, il rejoint Bouygues Construction au poste de secrétaire général avant d'être promu directeur général délégué en 2008. En mars 2015, il y est nommé directeur général délégué en charge de la stratégie et des finances, des systèmes d'information, des concessions et de la réflexion stratégique sur le développement immobilier. Le 1er octobre 2019, il est nommé directeur général adjoint et directeur financier du groupe Bouygues. Le 17 février 2021, il devient directeur général délégué de Bouygues et en conserve la direction financière.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Directeur général délégué, Directeur financier de Bouygues (société cotée).

Représentant permanent de Bouygues, Administrateur d'Alstom (société cotée) de Bouygues Construction, de Bouygues Telecom et de Colas (société cotée).

Représentant permanent de Bouygues, membre du Conseil de Bouygues Immobilier.

**À l'étranger** : Administrateur de Bouygues Europe (Belgique) ; Président d'Uniservice SA (Suisse).

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2021** – Directeur général adjoint de Bouygues (société cotée).

**2020** – Administrateur de Bouygues Construction.

**2019** – Directeur général délégué de Bouygues Construction.

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux réunions du Comité d'Audit : **100 %**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**32, avenue Hoche – 75008 Paris**

## SOCIÉTÉ BOUYGUES

**SOCIÉTÉ ADMINISTRATRICE DEPUIS LE 20 FÉVRIER 2008, REPRÉSENTÉE PAR PASCAL GRANGÉ**

RCS Paris 572 015 246

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Administrateur d'Alstom (société cotée), Bouygues Construction, Bouygues Telecom et Colas (société cotée). Administrateur du GIE 32 Hoche et du GIE Intrapreneuriat Bouygues. Membre du Conseil de Bouygues Immobilier. Membre du Conseil d'Administration de l'Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel (Association loi 1901). Membre du Conseil d'Administration du GIE Registrar.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2017** – Administrateur de Bouygues Immobilier et de C2S.

Échéance du mandat :  
**2021**

Détient **91 946 297 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**32, avenue Hoche – 75008 Paris**



## SOPHIE LEVEAUX

**ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS DEPUIS LE 3 AVRIL 2014**  
**MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS**

Née le 11 décembre 1964 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Directrice artistique des acquisitions de TF1 depuis juillet 2008 et en charge des développements internationaux ; entrée dans le groupe TF1 en 1993, à la Direction des Acquisitions, elle est nommée Responsable Artistique en 1995 et élargit progressivement ses responsabilités sur l'ensemble des activités de la Direction des Acquisitions du Groupe.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

Néant.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant.

Échéance du mandat :  
**2022**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de l'Éthique, de la RSE  
et du Mécénat : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de Sélection et des  
Rémunérations : **100 %**

Détient **10 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**1, quai du Point-du-Jour –  
92100 Boulogne-  
Billancourt**



## MARIE-AUDE MOREL

**ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES DEPUIS LE 15 AVRIL 2021**  
**MEMBRE DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE, DE LA RSE ET DU MÉCÉNAT**

Née le 2 décembre 1972 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Informatique de gestion EISTI CY-TECH et d'un master Management des télécoms et des médias de l'université Paris Dauphine. Marie-Aude MOREL est entrée à TF1 en 1995. Elle occupe différents postes au sein du groupe TF1 : Chargée d'étude à l'informatique de 1995 à 1997, Gestionnaire à la Fiction Française de 1997 à 2001, Gestionnaire à TF1 Pub de 2001 à 2004, chef de projet informatique Antenne et droits à partir de 2004. En 2012, elle est nommée responsable de l'équipe supports Antenne et occupe le poste de trésorière du Comité Social et Économique de TF1 SA de 2013 à 2020.

Depuis janvier 2021, elle travaille comme chef de projet Business Intelligence au sein de la Direction des technologies.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

Néant.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant.

Échéance du mandat :  
**2024**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de l'Éthique, de la RSE  
et du Mécénat : **100 %**

Détient **10 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**1, quai du Point-du-Jour –  
92100 Boulogne-  
Billancourt**





## MARIE PIC-PÂRIS ALLAVENA

**ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE DEPUIS LE 18 AVRIL 2019**  
**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS**  
**MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT**

Née le 4 juillet 1960 – Nationalité monégasque

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Marie Pic-Pâris Allavena est diplômée de l'ESSEC. Elle démarre son parcours professionnel dans la banque, chez BNP Paribas, puis dans le groupe Crédit Agricole et y développe de vraies compétences pour le montage d'opérations bancaires complexes (financement d'avions, LBO). En 1994, elle crée son entreprise – Futurekids – école d'informatique pour les enfants qui s'initient aux nouvelles technologies dès l'âge de 3 ans. Sa société se développe en France et à Monaco, en direct ou dans les établissements scolaires. Elle cède sa société en 2002, pour exercer des fonctions de direction dans des cabinets de conseil, chez Bernard Julhiet notamment.

En 2006, elle rejoint Serge Eyrolles, en tant que Secrétaire générale du groupe Eyrolles (groupe d'édition indépendant et familial). Elle est nommée Directrice générale du groupe Eyrolles en 2008.

Depuis 13 ans, elle a élargi la ligne éditoriale historique dans les domaines professionnels et techniques vers des thématiques plus grand public ; les livres Eyrolles sont aujourd'hui traduits dans 35 langues. Enfin, Marie Pic-Pâris Allavena a développé très tôt les livres numériques, nouant des partenariats avec les grands acteurs tels Apple ou Amazon, et permettant ainsi de diffuser les contenus sur toutes les plateformes et dans tous les formats.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Administratrice du groupe Eyrolles ; Présidente du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Rives de Paris ; Membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2021** – Administratrice de la Banque Palatine, Présidente du Comité des Risques, Administratrice de la COFACE.

**2018** – Administratrice *d'aufeminin*.

**2015** – Administratrice de La Procure.

Échéance du mandat :  
**2022**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de l'Éthique, de la RSE  
et du Mécénat : **100 %**

Détient **500 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**1, rue Thénard – 75005  
Paris**



## OLIVIER ROUSSAT

**ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 18 AVRIL 2013**  
**MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS**

Né le 13 octobre 1964 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Olivier Roussat est diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon. Il commence sa carrière en 1988 chez IBM où il occupe différentes fonctions dans les activités de services de réseau de données, de production de service et d'avant-vente. Dès 1995, il rejoint Bouygues Telecom pour mettre en place le cockpit de supervision du Réseau et les processus de la direction des opérations Réseau. Il prend ensuite la direction des opérations Réseau puis des activités de production de services de télécommunications et informatiques. En mai 2003, Olivier Roussat est nommé directeur du Réseau et devient membre du Comité de Direction générale de Bouygues Telecom. En janvier 2007, il prend en charge le pôle Performances et Technologies. Celui-ci rassemble les structures techniques et informatiques transverses de Bouygues Telecom : réseau, systèmes d'information, développement projets métiers, achats, moyens généraux et immobilier. Il a en outre la responsabilité du siège et du Technopôle. Nommé Directeur général délégué de Bouygues Telecom en février 2007, puis Directeur général en novembre 2007, il est Président Directeur général de Bouygues Telecom de mai 2013 à novembre 2018, puis Président du Conseil d'Administration de Bouygues Telecom jusqu'en février 2021. Le 30 août 2016, il est nommé directeur général délégué de Bouygues, puis devient directeur général à compter du 17 février 2021.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

**En France** : Directeur général de Bouygues (société cotée), Administrateur de Bouygues Telecom, Administrateur de Colas (société cotée) et de Bouygues Construction, Membre du Conseil de Bouygues Immobilier.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

**2021** – Directeur Général délégué de Bouygues (société cotée) ; Président du Conseil d'Administration de Colas (société cotée) et de Bouygues Telecom.

**2018** – Directeur général de Bouygues Telecom.

Échéance du mandat :  
**2022**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de Sélection et des  
Rémunérations : **100 %**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**32, avenue Hoche – 75008  
Paris**



## SABRINA ZERBIB

**ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS DEPUIS LE 31 MARS 2020**  
**MEMBRE DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE, DE LA RSE ET DU MÉCÉNAT**

Née le 3 juin 1979 – Nationalité française

### EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

De 2004 à 2005, Assistante de Direction à la Direction des Études informatiques. ; puis de 2005 à 2016, Assistante commerciale à TF1 Pub ; depuis septembre 2016, assistante Communication Pole business, RSE, Innovation-Digital.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant.

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

Néant.

### MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant.

Échéance du mandat :  
**2022**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Conseil  
d'Administration : **100 %**

Taux d'assiduité aux  
réunions du Comité  
de l'Éthique, de la RSE  
et du Mécénat : **100 %**

Détient **10 actions TF1**

Adresse professionnelle :  
**1, quai du Point-du-Jour –  
92100 Boulogne-  
Billancourt**

## — 3.2. ORGANISATION DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA

Le présent exposé constitue le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce (avec le point 3.1 ci-avant) et comprend les informations visées aux articles L. 22-10-8 à L. 22-10-11 du Code de Commerce.

Ce rapport a été préparé par le Secrétaire du Conseil, également Directeur juridique du Groupe, en lien avec la Direction générale et la Direction financière du Groupe, à l'appui de différents documents internes (statuts, Règlement intérieur et procès-verbaux du

Conseil d'Administration et de ses Comités notamment) et en tenant compte de la réglementation en vigueur, des recommandations de l'AMF, du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF, du rapport du Haut Comité de Gouvernement d'entreprise, ainsi que des pratiques de place.

Le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport lors de sa séance du 10 février 2022, après avis favorable du Comité de Sélection et des Rémunérations.

### 3.2.1. Principes gouvernant la composition du Conseil d'Administration

#### Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou désignés par les salariés.

Le Conseil s'est doté d'un Règlement intérieur, complétant les règles légales, réglementaires et statutaires et précisant ses modalités de fonctionnement, en lien avec le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF qui y est annexé.

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise.

La composition du Conseil et des Comités respecte les dispositions sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes et la présence d'Administrateurs indépendants. Elle prend en compte la proportion significative du capital détenu par la société Bouygues et le nombre statutaire d'Administrateurs représentant les salariés et d'Administrateurs représentant les salariés actionnaires.

#### Procédure de sélection des Administrateurs

La procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs prend en compte la diversité souhaitable dans la composition du Conseil et des Comités (formations, parcours, mixité, indépendance...) et les besoins du Conseil.

Pour chaque vacance, le Comité de Sélection et des Rémunérations étudie avec le Président directeur général, les profils de plusieurs membres potentiels et les candidatures qui lui sont proposées, en recherchant la complémentarité des administrateurs et la cohérence dans la composition du Conseil et des Comités.

Le Comité veille à doter le Conseil d'un faisceau de compétences diverses (sectorielles, sociétales, financières...).

Les travaux de sélection sont gardés confidentiels.

Toute proposition de nomination d'un membre fait l'objet d'une décision collégiale du Conseil.

#### Administrateurs non-représentants des salariés

Les Administrateurs non-représentants des salariés sont nommés par l'Assemblée Générale ou cooptés par le Conseil d'Administration. La durée de leur mandat est de trois années, pour favoriser leur renouvellement échelonné, recommandé par le Code AFEP/MEDEF. Ils doivent détenir cent actions de la société pendant la durée de leurs fonctions (selon le Règlement intérieur du Conseil d'Administration).

#### Administrateurs représentant les salariés

Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance n° 2020-1642 du 21 décembre 2020 (par laquelle le régime antérieur prévu par l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 a été abrogé), les Administrateurs représentant les salariés de TF1 sont désignés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce et de l'article 10 des statuts de TF1.

Lorsqu'un seul Administrateur représentant les salariés est à nommer, cet administrateur est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du Travail dans la société TF1 et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français. Lorsque deux Administrateurs représentant les salariés sont à nommer, ces administrateurs sont désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour de ces élections.

La durée de leurs fonctions est de deux années. Chaque Administrateur représentant les salariés doit détenir dix actions de la société pendant la durée de ses fonctions (selon le Règlement intérieur du Conseil d'Administration), et a les mêmes devoirs et pouvoirs que tout administrateur.

#### Administrateur représentant les salariés actionnaires

Depuis la publication de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises – dite loi Pacte, un Administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de Commerce.

En application des statuts de la société, l'Administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise – FCPE, créé dans le cadre de l'épargne salariale du groupe TF1 et investi à titre principal en actions TF1. Le Conseil de Surveillance de ce FCPE élit à la majorité simple, un candidat parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance. Le premier Administrateur représentant les salariés actionnaires a été désigné par l'Assemblée Générale du 15 avril 2021.

La durée de ses fonctions est de 3 années, et il a les mêmes devoirs et pouvoirs que tout administrateur.

#### Limite d'âge

Les statuts ne prévoient pas de limite d'âge pour les administrateurs.

## Règlement intérieur du Conseil d'Administration et Charte de l'administrateur

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration explicite le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des Comités. Il intègre dans ses annexes le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF, dont, actuellement, la dernière version révisée en janvier 2020.

Le Conseil met à jour régulièrement son Règlement selon l'évolution des lois et règlements, des bonnes pratiques de Gouvernement d'entreprise et de son propre mode de fonctionnement.

Le Règlement intérieur du Conseil précise les droits et obligations des administrateurs dans une annexe dédiée, intitulée « Charte de Déontologie des Administrateurs de TF1 », mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 février 2021.

Le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 28 avril 2021, mis à jour le Règlement intérieur suite à la modification par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 de l'article 10 des statuts de TF1 intitulé « Conseil d'Administration », en vue de

se conformer au régime de représentation obligatoire des Administrateurs représentant les salariés (ARS), suite à l'abrogation de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

L'article 2 (Délibérations et missions du CA) du Règlement intérieur, mis à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 février 2022, prend en compte le nouveau calendrier des délibérations récurrentes du Conseil, les plans d'affaires et la politique de financement étant désormais présentés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année (séance du mois de janvier) et non plus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le Règlement intérieur du Conseil fixe également le principe de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

Le Règlement intérieur et la Charte de l'administrateur sont disponibles sur le site Internet de la société :

<https://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs/gouvernance>

## Code de Gouvernement d'Entreprise – référence au Code AFEP/MEDEF

Le Conseil d'Administration a décidé en 2008, que la société se référerait au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF. Ce code a été mis à jour en janvier 2020. Il est repris en annexe du Règlement intérieur du Conseil.

Le code peut être consulté sur les sites Internet du MEDEF [www.medef.com](http://www.medef.com) et de l'AFEP [www.afep.com](http://www.afep.com).

Le tableau figurant ci-dessous précise les dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

### Disposition du Code AFEP/MEDEF écartée

#### Article 11.3 :

Les administrateurs doivent se réunir au moins une fois par an, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

### Explication de la dérogation

Le Conseil d'Administration considère plus pertinent de ne réunir que les seul(e)s administrateur(s) indépendant(e)s, et de leur laisser la possibilité d'exprimer leurs convictions, sous des angles spécifiques et différents, dans un esprit à la fois de challenge et de soutien dans la conduite du Groupe.

## Examen de l'indépendance des administrateurs

Le Conseil d'Administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis de son Comité de Sélection et des Rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code AFEP/MEDEF et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF (article 9) qualifie d'indépendant un Administrateur lorsque celui-ci « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et liste les critères d'indépendance qui sont les suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil, significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'Administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

Les Administrateurs indépendants identifiés au 31 décembre 2021 selon ces critères par le Conseil d'Administration sont Marie Pic-Pâris Allavena, Laurence Danon Arnaud et Catherine Dussart. Pascaline de Dreuzy, Administratrice indépendante, a démissionné de son mandat avec effet à compter du 15 avril 2021.

Les trois Administratrices indépendantes n'ont aucun lien d'affaires avec la société. Aucune des trois administratrices indépendantes ne perçoit de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance TF1 ou du groupe TF1.

Salarié ou dirigeant mandataire exécutif de TF1 ou du groupe Bouygues au cours des 5 années précédentes	Critères d'indépendance de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF							
	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires significatives	Absence de lien familial proche avec un mandataire social	Ne pas avoir été auditeur de la société au cours des 5 années précédentes	Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans	Statut de l'actionnaire important (10 % capital/droits de vote)	Qualification d'Administrateur indépendant	
Gilles Péliссon	X	✓	X	✓	✓	X	✓	X
Charlotte Bouygues	X	✓	X	X	✓	✓	X	X
Olivier Bouygues	X	X	X	X	✓	X	X	X
Laurence Danon Arnaud	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catherine Dussart	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pascal Grangé	X	X	X	✓	✓	✓	X	X
Sophie Leveaux	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X
Marie-Aude Morel	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X
Marie Pic-Pâris Allavena	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Olivier Roussat	X	X	X	✓	✓	✓	X	X
Sabrina Zerbib	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X

Le critère d'indépendance lié à la durée d'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne vise aucune des Administratrices indépendantes, à l'exception de Laurence Danon Arnaud dont le critère d'indépendance ne sera plus respecté en juillet 2022. Elle a informé la Société qu'elle démissionnerait de son mandat d'Administratrice à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022, le renouvellement pour 3 ans, des mandats d'Administrateurs de Gilles Péliссon, Marie Pic-Pâris Allavena et Olivier Roussat (se reporter au point 8.2) et la nomination de Orla Noonan en qualité de nouvelle Administratrice.

Marie Pic-Pâris Allavena poursuivrait l'exercice de son mandat en qualité d'Administratrice indépendante dans la mesure où elle continuerait de remplir tous les critères définis par le Code AFEP/MEDEF.

Sous réserve de leur nomination par les actionnaires, le Conseil d'Administration de TF1 compterait, parmi ses Administrateurs non-représentants du personnel :

- 4 administratrices, soit une proportion de 50 % de femmes ;
- 3 Administratrices indépendantes, soit une proportion d'indépendance de 37,5 %, taux supérieur au tiers requis par le Code AFEP/MEDEF pour une société à capital contrôlé, comme l'est TF1.

La proportion des Administrateurs indépendants est indiquée pour chaque Comité, dans la description de la composition de chacun.

## Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil s'interroge régulièrement sur le bon équilibre et la diversité de sa composition et de celle de ses Comités (notamment équilibre femmes/hommes, compétences et expériences), conformément au Code AFEP/MEDEF.

Les objectifs, les modalités et les résultats de sa politique de diversité sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectifs	Pour atteindre un bon équilibre, le Conseil recherche la présence d'administrateurs à profils diversifiés, aussi bien s'agissant de l'âge, l'ancienneté, que des compétences et expériences professionnelles en ligne avec les métiers du Groupe, tout en associant des membres indépendants en nombre suffisant.
Modalités de mise en œuvre	<p>Le Conseil juge que les compétences des administrateurs, leur expérience, leur capacité de compréhension des enjeux et des risques des métiers du Groupe, leur complémentarité et leur implication contribuent à un Conseil d'Administration équilibré.</p> <p>Le Conseil, sur recommandations du Comité de Sélection et des Rémunérations, tient compte de cet objectif de diversité, que ce soit à l'occasion de la candidature à un poste d'administrateur ou de membre d'un Comité ou lors de l'évaluation annuelle du Conseil.</p> <p>Il porte une attention particulière à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du Conseil et de ses Comités.</p> <p>La présence des Administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil et des Comités contribue également à la politique de diversité.</p>
Résultats obtenus	<p><b>Âge</b> Au 31 décembre 2021, l'âge moyen des Administrateurs s'établit à 56,7 ans.</p> <p><b>Ancienneté</b> L'ancienneté moyenne des Administrateurs au 31 décembre 2021 est de 7,3 ans.</p> <p><b>Expertises</b> Les Administrateurs sont d'origines diverses. Les <i>curriculum vitae</i> détaillés au point 3.1 et le tableau de synthèse ci-après décrivent la diversité de leurs compétences (médias, entrepreneuriales, financières, industrielles, digitales, etc.).</p> <p><b>Administrateurs indépendants</b> Voir ci-avant.</p> <p><b>Expériences internationales</b> 10 membres du Conseil d'Administration sur 11 sont de nationalité française, mais la plupart ont une forte expérience professionnelle à l'international ou une culture binationale.</p> <p><b>Répartition équilibrée des femmes et des hommes</b> Au 31 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Conseil comptait 4 Administratrices, soit une proportion de femme de 50 % (sans prendre en compte les Administrateurs représentant les salariés) ;</li> <li>• une femme préside chacun des trois Comités du Conseil ;</li> <li>• 8 postes au sein des Comités sur 10 sont occupés par des femmes, soit une proportion de 80 %.</li> </ul>



## Politique de non-discrimination et représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes

Le Conseil s'assure régulièrement que les mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité.

L'engagement du groupe TF1 en matière de mixité et de représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes est aujourd'hui reconnu par plusieurs organismes tiers indépendants. Ainsi, le palmarès 2020 de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 classe TF1 à la 15<sup>ème</sup> place (gagnant ainsi sept places par rapport à 2019) et en 1<sup>ère</sup> position parmi les groupes Media, et le groupe TF1 a reçu en 2021 le Grand Prix Humpact dans la catégorie Parité Femmes-Hommes qui vient récompenser ses efforts en matière de mixité et d'égalité professionnelle. Le groupe TF1 est également le 1<sup>er</sup> groupe Média et en 2<sup>ème</sup> position dans le classement général des entreprises françaises les plus vertueuses (gagnant ainsi cinq places par rapport à 2020), qui prend en compte trois critères principaux : l'environnement, le social et la gouvernance.

### Diversité et engagement des administrateurs

Le tableau ci-après donne une présentation synthétique des informations personnelles et de l'expérience des administrateurs, ainsi que leur engagement dans le Gouvernement d'entreprise de TF1 au 31 décembre 2021.

### Comité Exécutif

















































Le Comité Exécutif du groupe TF1 comprend, au 31 décembre 2021, deux membres féminins, soit un taux de 22 %. La politique de mixité du Groupe (cf. paragraphe « Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration ») devrait avoir pour conséquence à terme la progression de la mixité de cette instance dirigeante.

### Comité de Management

Au sein du Comité de Management du groupe TF1 qui rassemble, au 31 décembre 2021, 169 membres, le taux de féminisation atteint 47,3% à fin décembre 2021, en hausse de 19,3 points par rapport à 2015.

Au-delà des instances dirigeantes, l'engagement de TF1 en faveur de l'égalité de représentation des femmes et des hommes est un chantier prioritaire qui fait l'objet d'un développement spécifique dans la déclaration de performance extra-financière (chapitre 4).

Martin Bouygues (non-Administrateur depuis 2020) et Olivier Bouygues sont frères et contrôlent la société SCDM. Charlotte Bouygues est la fille de Martin Bouygues. La société n'a pas connaissance d'autres liens familiaux entre des membres du Conseil d'Administration.

	Femme/ Homme	Âge	Compétences	Comité du conseil	Début du 1 <sup>er</sup> mandat	Fin du mandat en cours	Ancienneté au Conseil	Présence en 2021 au Conseil
<b>Dirigeant mandataire social</b>								
Gilles PÉLISSON Non indépendant	♂	64	     		2009	2022	13	5/5
<b>Administrateurs indépendants</b>								
Laurence DANON ARNAUD Indépendant	♀	66	   	Présidente du Comité d'Audit	2010	2024	11	5/5
Catherine DUSSART Indépendant	♀	68	    	Présidente du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat Membre du Comité de Sélection et des Rémunérations	2013	2023	9	5/5
Marie PIC-PÂRIS ALLAVENA Indépendant	♀	61	     	Présidente du Comité de Sélection et des Rémunérations, Membre du Comité d'Audit	2019	2022	3	5/5
<b>Administrateurs non indépendants</b>								
Charlotte BOUYGUES représentante permanente de SCDM Non indépendant	♀	30	   		2020	2024	2	4/5
Olivier BOUYGUES Non indépendant	♂	71	    		2005	2023	17	5/5
Pascal GRANGÉ représentant permanent de Bouygues Non indépendant	♂	60	    	Membre du Comité d'Audit	2020	2024	2	5/5
Olivier ROUSSAT Non indépendant	♂	57	    	Membre du Comité de Sélection et des Rémunérations	2009	2022	13	5/5
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>								
Sophie LEVEAUX Non indépendant	♀	57	   	Membre du Comité de Sélection et des Rémunérations	2014	2022	8	5/5
Sabrina ZERBIB Non indépendant	♀	42	 	Membre du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat	2020	2022	2	5/5
<b>Administrateurs représentant les salariés actionnaires</b>								
Marie-Aude MOREL Non indépendant	♀	49	 	Membre du Comité Éthique, RSE et Mécénat	2021	2024	1	4/4

7,3 ans

Ancienneté moyenne  
des administrateurs

56,7 ans

Âge moyen des  
administrateurs50 %<sup>(1)</sup>Pourcentage  
de femmes37,5 %<sup>(1)</sup>Pourcentage  
d'indépendants(1) Chiffres calculés hors  
Administrateurs représentant  
les salariés et représentant  
les salariés actionnaires

## 3.2.2. Principes régissant le fonctionnement de la gouvernance

### Mode de gouvernance

#### Présidence et Direction générale

La loi prévoit que le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui organise et dirige les travaux du Conseil et veille au bon fonctionnement des organes de la société.

La loi donne au Conseil le choix de confier la Direction générale de la société au Président du Conseil d'Administration ou à une autre personne physique, administrateur ou non. Le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la société.

Les administrateurs mènent leurs réflexions en veillant aux impératifs de respect de l'égalité entre les actionnaires et de recherche de l'efficacité du Conseil d'Administration.

#### Unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général

Gilles Pélisson a été nommé Président directeur général, lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 février 2016, et confirmé en avril 2016 et avril 2019 lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration a considéré qu'il était préférable de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général, compte tenu de la taille du groupe TF1, des particularités de son activité et des expériences passées qui ont montré la pertinence d'un tel choix.

Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Gilles Pélisson sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022. Il appartiendra ensuite au Conseil d'administration de désigner son Président et de se prononcer sur la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Le Conseil d'Administration n'a pas nommé d'administrateur référent, ni de Vice-président, estimant que leur nomination n'était pas nécessaire, pour les raisons suivantes :

- TF1 est une société à capital contrôlé, qui dispose d'un taux d'Administrateurs indépendants de 37,5 %, supérieur au tiers requis par le Code AFEP/MEDEF ;
- le fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités permettent à l'ensemble des administrateurs un exercice plein et entier de leur liberté de jugement, ainsi qu'une parfaite indépendance ; leurs mandats sont exercés en relation directe avec le Président directeur général, et ils disposent d'un accès régulier à l'information du Groupe ;
- chaque évaluation du Conseil par les administrateurs donne lieu à des avis « positif » à « très positif », tant pour le fonctionnement du Conseil que des Comités, les administrateurs soulignant que les informations communiquées sont précises et le processus de décision clair, les prises de parole étant libres, et les sujets largement débattus ;
- la prévention d'éventuels conflits d'intérêts est également un point suivi avec attention.

Les relations avec les actionnaires, notamment sur les sujets de Gouvernement d'entreprise (susceptibles d'être confiées à un administrateur référent selon l'article 4.4 du Code AFEP/MEDEF) sont assurées par le Président directeur général et son Directeur financier, avec l'assistance du Département de la Communication financière. Le Conseil est informé chaque fois que nécessaire des attentes des actionnaires.

#### Limitations apportées aux pouvoirs du Président directeur général

Conformément à la loi, les statuts disposent que le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Les mesures mises en œuvre pour équilibrer l'exercice de la Direction générale et limiter les pouvoirs du Directeur général, en liaison avec les pouvoirs du Conseil d'Administration, contribuent à assurer une bonne gouvernance.

Différentes pratiques ont été mises en place, dont certaines depuis plusieurs années :

- un Règlement intérieur du Conseil précisant les règles de fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que les règles de déontologie applicables aux administrateurs ;
- des Administrateurs indépendants et des Administrateurs représentant les salariés présents au sein du Conseil et des Comités ;
- trois Comités permanents du Conseil pour la préparation de ses travaux : le Comité de Sélection et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat ;
- des réunions entre Administrateurs, hors Administrateurs exécutifs, internes ou représentants Bouygues, au cours de laquelle ils débattent librement de tous sujets ;
- quatre programmes de conformité complémentaires au Code d'Éthique, dans les domaines anti-corruption, conflits d'intérêt, déontologie boursière et concurrence ;
- une Charte interne sur les conventions réglementées, publiée sur le site Internet de la société.

#### Limite d'âge

L'âge limite fixé par les statuts pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration, de Directeur général ou de Directeur général délégué est de soixante-sept ans.

## Comité Exécutif

Gilles Péliisson s'est associé le Comité exécutif (COMEX), composé des 7 Directeurs généraux du Groupe, et un COMEX élargi par la présence du Directeur général du groupe Newen, placé sous sa responsabilité. Il en a fait l'instance managériale la plus importante en matière de décisions stratégiques et de pilotage du groupe TF1 et concordant aux enjeux du Groupe.

À ce titre, le COMEX met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'Administration.

Il se réunit de manière hebdomadaire. À l'ordre du jour, des sujets majeurs (point publicitaire, résultats financiers, développements digitaux, trajectoire économique, démarche RSE...), un tour de table de l'actualité de chaque membre avec les éléments saillants de la vie de son entité, de ses collaborateurs et projection sur les éléments importants du calendrier. Les décisions prises sont consignées.

Au 31 décembre 2021, les membres du COMEX de TF1 étaient au nombre de 8, et 9 lorsqu'il se réunit dans sa forme élargie.

Aux côtés du Président directeur général, étaient présents :

- directions métiers :
  - Ara Aprikian : Directeur général adjoint Contenus,
  - François Pellissier : Directeur général adjoint Business et Sports,
  - Thierry Thuillier : Directeur général adjoint Information Groupe,
  - Bibiane Godfroid : Présidente du groupe Newen,
- directions supports :
  - Arnaud Bosom : Directeur général adjoint Relations Humaines et RSE,
  - Maylis Çarçabal : Directrice Communication et Marques,
  - Didier Casas : Secrétaire général,
  - Philippe Denery : Directeur général adjoint Finances et Achats.

Les membres du COMEX participent aux séances du Conseil d'Administration pour éclairer les Administrateurs sur la situation du marché et des métiers du Groupe, les développements et la stratégie.

À compter du 31 janvier 2022, la Présidente du groupe Newen, Bibiane Godfroid, a été remplacée par Romain Bessi.

## Plan de succession

Chaque année, le Comité de Sélection et des Rémunérations revoit le plan de succession, qui intègre le cas particulier de vacance imprévisible.

## Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

### Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs et exerce les missions prévues par la loi et le Code AFEP/MEDEF.

Le Règlement intérieur du Conseil indique que le Conseil doit s'attacher à promouvoir la création de valeur par l'entreprise en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

Le Règlement intérieur précise les décisions importantes qui doivent être prises par le Conseil, notamment :

- le Conseil d'Administration, avec l'assistance le cas échéant d'un Comité *ad hoc*, examine et décide les opérations d'importance véritablement stratégique ;
- les axes stratégiques, les plans d'affaires et la politique de financement des métiers et du Groupe lui sont soumis pour approbation ;
- le Conseil d'Administration est saisi pour approbation préalable de toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement ou de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée du Groupe ;
- le Conseil d'Administration autorise les opérations majeures de financement par offre au public ou par placement privé, ainsi que les principales garanties et engagements majeurs ;
- il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, notamment à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;

- il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. À cette fin, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment de la part des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- il s'assure de la mise en œuvre par la Direction générale d'une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- il détermine, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue à l'Assemblée Générale, les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux ;
- il détermine, sur proposition de la Direction générale, des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes, et décrit la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise, ainsi que les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints, et les mesures prises pour y remédier ;
- il applique les règles de composition du Conseil et des Comités ;
- il autorise les conventions réglementées et suit la procédure d'évaluation des conventions courantes.

### Tenue des séances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ; les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Tous les administrateurs ont les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs. Les décisions sont prises collectivement.

Le Règlement intérieur indique que le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre ; au 1<sup>er</sup> trimestre, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; au 2<sup>ème</sup> trimestre, il examine les comptes du premier trimestre ; au 3<sup>ème</sup> trimestre, il arrête les comptes du premier semestre ; les axes stratégiques lui sont présentés pour approbation ; au 4<sup>ème</sup> trimestre, il examine les comptes du troisième trimestre, il analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante. À compter de 2022, les plans d'affaires et la politique de financement des métiers et du Groupe, jusqu'alors présentés au 4<sup>ème</sup> trimestre, lui seront présentés pour approbation au 1<sup>er</sup> trimestre.

### Formation et information des administrateurs

Chaque administrateur de TF1 bénéficie, à sa nomination, d'une présentation de l'entreprise, de ses métiers et de ses secteurs d'activité. À cet effet, un parcours spécifique lui permet de rencontrer les responsables des principales Directions du Groupe. De même, en cours de mandat, chaque administrateur peut bénéficier de formations complémentaires auprès des principaux responsables de TF1 et de ses filiales. Les Administrateurs représentant les salariés bénéficient également d'une formation dédiée.

D'une manière générale, les administrateurs disposent préalablement aux séances du Conseil d'Administration des informations nécessaires pour leurs prises de décisions. Ils émettent en toute connaissance leurs préconisations lors de débats. Leurs décisions sont collégiales.

La Direction générale communique en toute transparence avec tous les administrateurs et les tient régulièrement informés de l'ensemble des aspects de la marche du Groupe et de ses performances.

En 2021, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni cinq fois. Il a approuvé toutes les opérations, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'affecter significativement les résultats du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques. La séance du Conseil d'Administration spécifiquement dédiée à la présentation du plan à trois ans avec un focus sur le cadre stratégique sera dorénavant programmée au mois de janvier de chaque année.

Lors de chaque Conseil, un point est fait sur les opérations et événements depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant la prochaine séance. Le Conseil d'Administration est informé au moins une fois par trimestre par la Direction générale de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les administrateurs reçoivent, entre les réunions du Conseil, toutes les informations utiles sur les événements ou opérations significatives pour le Groupe. Plus généralement, ils peuvent se faire communiquer à tout moment par le Président toutes les informations et tous les documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission.

Les informations reçues périodiquement par les administrateurs concernent la société et le Groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du Groupe et les principaux événements en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Depuis fin 2017, les administrateurs bénéficient d'une plateforme digitale sécurisée leur permettant d'accéder aux dossiers du Conseil et des Comités et aux autres documents et informations utiles (calendrier des séances – hors exceptionnel, convocations, statuts, règlement intérieur, document d'enregistrement universel, Code de Gouvernement d'Entreprise de TF1...).

## Déontologie – Conflits d'intérêts – Conventions réglementées – Procédure d'évaluation des conventions courantes – Condamnations

Les administrateurs sont soumis aux règles de déontologie du Code AFEP/MEDEF et à celles de la Charte de Déontologie annexée au Règlement intérieur du Conseil d'Administration. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de TF1.

La Charte de Déontologie détaille le devoir d'information, le devoir d'assiduité, les règles de cumul des mandats, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la prévention du délit d'initié. Les programmes de conformité précisent les règles de prévention en ce qui concerne notamment la déontologie en matière boursière et la prévention des conflits d'intérêts.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'a, au cours des cinq dernières années :

- subi de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire ;
- été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Tout administrateur est tenu de se conformer aux règles relatives à la prévention des manquements d'initiés figurant dans la Charte de Déontologie.

Extrait de la Charte de Déontologie des Administrateurs en matière de prévention des conflits d'intérêts :

### « 5. Prévention des conflits d'intérêts

*Chaque administrateur veille à ne pas exercer d'activité qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts avec la société. Notamment, un administrateur ne cherche pas à détenir un intérêt ou à investir dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur ou concurrente de la société, si cet intérêt ou investissement est de nature à influencer sur son comportement dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur.*

*Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, et, pour les administrateurs, à ne pas assister au débat et au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.*

*Si la situation l'exige, l'administrateur concerné peut être amené à ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration le temps des délibérations et, le cas échéant, du vote des résolutions et à ne pas avoir accès aux documents et informations portés à la connaissance des autres administrateurs à ce sujet.*

*Le Président du Conseil d'Administration pourra à tout moment demander aux Administrateurs une déclaration écrite attestant qu'ils ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts. »*

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt (lors, notamment, du vote sur des conventions réglementées) ne prend pas part à la délibération du Conseil concernée.

Les conflits d'intérêts potentiels dont la société a connaissance sont les suivants :

- Bouygues, actionnaire important, est représenté au Conseil d'Administration à travers les personnes de Charlotte Bouygues (représentante permanente de SCDM), Olivier Bouygues, Pascal Grangé (représentant permanent de Bouygues SA) et Olivier Roussat. Gilles Pélisson est lié à Bouygues par un contrat de travail ;
- Charlotte Bouygues et Olivier Bouygues sont liés par des liens familiaux. La société n'a pas connaissance d'autres liens familiaux entre des membres du Conseil d'Administration ;
- Charlotte Bouygues, Marie-Aude Morel, Sophie Leveaux et Sabrina Zerbib sont liées au groupe TF1 par des contrats de travail ;
- des conflits d'intérêts potentiels existent du fait des fonctions ou mandats sociaux exercés par certains Administrateurs dans d'autres sociétés. La liste de ces fonctions et mandats figure ci-avant (cf. 3.1.3).

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (au point 3.3) rend compte des conventions soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration.

Les autorisations portant sur l'approbation de conventions dites réglementées s'inscrivent dans une procédure spécifique de prévention d'éventuels conflits d'intérêts avec exclusion des intéressés des délibérations et du vote.

La Charte interne du groupe TF1 sur les conventions réglementées adoptée lors de la séance du Conseil du 11 décembre 2019 prévoit une méthodologie d'identification des contrats et leur qualification soit en conventions courantes conclues à des conditions normales, soit en conventions réglementées.

### Application de la procédure d'évaluation des conventions libres

L'examen de qualification de toute nouvelle convention se réalise au regard d'une liste de catégories de conventions dressées par le groupe TF1 et qui bénéficient d'une présomption de caractère courant.

Toute nouvelle convention susceptible de constituer une convention réglementée est soumise avant sa conclusion à la Direction juridique qui se prononce sur la qualification de la convention au regard des critères édictés dans la Charte. Lorsqu'une convention est conclue entre TF1 et Bouygues SA, cette appréciation est effectuée par le Secrétaire général de Bouygues SA.

Il est procédé à une réévaluation systématique avant chaque modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention afin de vérifier si les critères retenus continuent à être réunis et si la convention concernée conserve la même qualification.



## Évaluation du Conseil

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil et du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration procède annuellement à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, et en procédant de même pour ses Comités.

Cette évaluation a trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Comme chaque année, un questionnaire détaillé, conçu pour permettre d'évaluer la performance du Conseil d'Administration et de ses Comités, a été préalablement envoyé par le Directeur juridique Groupe, Secrétaire du Conseil, aux Administrateurs et aux membres des Comités. En 2021, ce questionnaire a été mis à disposition sous format électronique, garantissant la confidentialité et l'anonymat des réponses apportées. Neuf réponses ont été reçues sur les dix questionnaires envoyés (taux de réponse de 100 % en 2018 et 2019). Ces réponses ont été comparées à celles des deux années précédentes afin de mesurer les progrès accomplis.

Cette évaluation permet à chaque administrateur de s'exprimer notamment sur la composition du Conseil, son fonctionnement, la pertinence des points à l'ordre du jour, la qualité des débats, le niveau de l'information apportée, l'appréciation des engagements pris, la stratégie d'entreprise.

Compte tenu des progrès régulièrement apportées en matière de gouvernance et de la satisfaction manifeste exprimée sur son fonctionnement par les administrateurs, aussi bien lors des évaluations que des échanges en séance, le Conseil d'Administration a choisi de maintenir la démarche d'autoévaluation sans faire intervenir un tiers.

### Principales conclusions de l'évaluation de 2021

Dans la continuité des précédentes évaluations, les administrateurs expriment un niveau de satisfaction élevé sur la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, les présentations complètes et étayées des activités du Groupe, la définition de la stratégie, la qualité des dossiers et l'implication des administrateurs.

Sont également appréciées :

- la qualité de l'information et de l'implication du Conseil tout au long de la crise liée au COVID ;
- la qualité et la dynamique des échanges ;

- la transparence des informations données ainsi que la disponibilité du Président et de l'équipe managériale ;
- la qualité des travaux au sein des Comités.

Les administrateurs relèvent :

- la représentation de l'ensemble des secteurs d'activités du groupe TF1 au sein du Conseil ;
- la qualité des interventions, qui permettent d'apporter de nouveaux éclairages sur les sujets abordés ;
- la qualité de l'écoute dont il est fait preuve lors des séances du Conseil.

La qualité de préparation des Comités est également remarquée.

### Progrès accomplis

Les observations ou souhaits exprimés par les administrateurs au cours des années passées ont été pris en compte.

Ainsi, il a été présenté lors de chaque Conseil un suivi de la situation du groupe TF1 liée à la crise du COVID (évolution du télétravail, accompagnement des salariés, outils informatiques mis à disposition notamment).

Par ailleurs, la rémunération des administrateurs et des membres des Comités (hors Comité d'Audit) a été réévaluée, et une rémunération spécifique attachée à la qualité de Président de Comité a été mise en place.

### Axes d'amélioration

Dans le cadre du projet de rapprochement entre les groupes TF1 et M6 (« Newborn »), certains administrateurs souhaitent que les ordres du jour du Conseil abordent les « enjeux de la société TF1, le volet Social (RH) », ainsi que « la feuille de route du groupe en 2022 et les années suivantes » ; sont également souhaités un partage sur « les nouvelles stratégies et ambitions du Groupe » ; ainsi que des travaux au sein des Comités permettant « d'accompagner les salariés dans cette transition »... et répondre à « leurs questionnements », ces enjeux pouvant justifier l'organisation de davantage de réunions, le cas échéant.

Par ailleurs, il est suggéré d'augmenter le nombre de réunions du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat, ainsi que le nombre d'interventions en Conseil sur les enjeux RSE.

Enfin, certains administrateurs ont exprimé le souhait que les éléments relatifs à l'ordre du jour du Conseil soient mis à disposition sur la plateforme dédiée davantage en amont des séances, de façon à pouvoir participer activement aux réunions et délibérations. Il est également suggéré que le cadre réglementaire applicable à TF1 soit mis à disposition sur cette plateforme.

## Travaux du Conseil d'Administration en 2021

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2021. Le taux de présence moyen des administrateurs a été de 99 %.

### Principaux sujets débattus

#### Séance du 10 février

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité 2020 du Groupe – perspectives 2021.</li> <li>• Compte-rendu du Comité d'Audit et opinion des Commissaires aux Comptes.</li> <li>• Arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2020, du projet d'affectation du résultat, des documents comptables et prévisionnels.</li> <li>• Compte-rendu du Comité de Sélection et des Rémunérations : Fixation de la rémunération variable du Président directeur général pour l'exercice 2020 et détermination de la politique de rémunération pour l'exercice 2021. Proposition de renouvellement des mandats de trois Administrateurs et nomination de l'Administratrice représentant les salariés actionnaires. Modification des règles de nomination des Administrateurs représentant les salariés. Augmentation du montant de la rémunération des administrateurs.</li> <li>• Compte-rendu du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat. Avis sur la déclaration consolidée de performance extra-financière.</li> <li>• Mise à jour de la Charte de Déontologie des Administrateurs, annexée au Règlement intérieur du Conseil d'Administration, complétée dans sa partie « Déclaration des transactions sur les titres de la société », de l'ensemble des opérations concernées, ainsi que des coordonnées mail de Didier Casas, Secrétaire général du groupe TF1, Responsable de l'Éthique du groupe TF1.</li> <li>• Approbation du rapport de gestion, du rapport sur le Gouvernement d'entreprise et du descriptif du programme de rachat d'actions.</li> <li>• Délégation financière en matière obligataire et du pouvoir de cautionner.</li> <li>• Autorisation de la cession de Dujardin et TF1 Games à Jumbodiset.</li> <li>• Convocation de l'Assemblée Générale Mixte, arrêté de l'ordre du jour, du projet de résolutions et des rapports à l'Assemblée.</li> </ul>	Taux de présence <b>91 %</b>
--	---------------------------------

#### Séance du 28 avril

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité et comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 – perspectives.</li> <li>• Compte-rendu du Comité d'Audit et opinion des Commissaires aux Comptes.</li> <li>• Arrêté des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et approbation du rapport financier trimestriel.</li> <li>• Approbation de l'acquisition du groupe Izen par Newen.</li> <li>• Approbation de la note de synthèse sur les orientations stratégiques du Groupe.</li> <li>• Mise à jour du Règlement intérieur du Conseil conformément au nouveau régime de représentation obligatoire des Administrateurs représentant les salariés.</li> </ul>	Taux de présence <b>100 %</b>
--	----------------------------------

#### Séance du 17 mai

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation du projet Newborn.</li> </ul>	Taux de présence <b>100 %</b>
---	----------------------------------

#### Séance du 27 juillet

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité et comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2021 – perspectives.</li> <li>• Compte-rendu du Comité d'Audit et opinion des Commissaires aux Comptes.</li> <li>• Arrêté des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et approbation du rapport financier semestriel. Actualisation des documents comptables et prévisionnels.</li> <li>• Examen des axes stratégiques.</li> <li>• Compte-rendu du Comité de Sélection et des Rémunérations. Attribution du Bonus Long Terme 2021-2022.</li> <li>• Approbation des travaux du Comité <i>ad hoc</i> et des remises des offres pour les droits de compétitions de rugby.</li> <li>• Autorisation de la nomination d'un expert indépendant dans le cadre de l'opération Newborn.</li> </ul>	Taux de présence <b>100 %</b>
---	----------------------------------

#### Séance du 28 octobre

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité et comptes du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 – perspectives.</li> <li>• Compte-rendu du Comité d'Audit et opinion des Commissaires aux Comptes.</li> <li>• Arrêté des comptes consolidés du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 et approbation du rapport financier trimestriel.</li> <li>• Évaluation du Conseil.</li> <li>• Autorisation de la cession de titres Play Two à Believe.</li> <li>• Examen des conventions réglementées.</li> <li>• Approbation des travaux du comité <i>ad hoc</i> et des remises des offres pour les droits de compétitions de football.</li> </ul>	Taux de présence <b>100 %</b>
--	----------------------------------

En 2021, le taux d'assiduité individuelle des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration et des Comités a été le suivant :

Présence physique	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité de Sélection et des Rémunérations		Comité Éthique, RSE et Mécénat	
Gilles Péliçon	5/5	100 %						
Charlotte Bouygues	4/5	80 %						
Olivier Bouygues	5/5	100 %						
Laurence Danon Arnaud	5/5	100 %	4/4	100 %				
Pascaline de Dreuzy	1/1	100 %	1/1	100 %	1/1	100 %		
Catherine Dussart	5/5	100 %			2/2	100 %	2/2	100 %
Pascal Grangé	5/5	100 %	4/4	100 %				
Sophie Leveaux	5/5	100 %			2/2	100 %		
Marie-Aude Morel	4/4	100 %					1/1	100 %
Marie Pic-Pâris Allavena	5/5	100 %	3/3	100 %	1/1	100 %	1/1	100 %
Olivier Roussat	5/5	100 %			2/2	100 %		
Sabrina Zerbib	5/5	100 %					2/2	100 %

### Comité propre aux administrateurs indépendants

Les Administrateurs indépendants non-représentants du personnel se réunissent seuls, tous les ans. Ils débattent librement de tous sujets ; ils expriment leurs convictions, sous des angles spécifiques et différents, dans un esprit à la fois de challenge et de soutien

dans la conduite du Groupe. Au cours de l'année 2021, compte tenu des restrictions mises en place en lien avec la situation sanitaire, les trois Administratrices indépendantes se sont réunies une fois, à l'issue du Conseil d'Administration du 27 juillet 2021.

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut décider la création d'un ou plusieurs comités spécialisés qui exercent leur activité sous sa responsabilité et dont les missions sont inscrites dans les annexes du Règlement intérieur ou sollicitées par le Conseil ou le Président du Comité. Ces Comités viennent en appui des travaux du Conseil et sont composés uniquement d'administrateurs, avec une majorité d'Administrateurs indépendants et des Administrateurs représentant les salariés (hors Comité d'Audit du fait des compétences spécifiques requises).

Les trois Comités du Conseil, tous présidés par des Administrateurs indépendants, sont le Comité d'Audit, le Comité de Sélection et des Rémunérations et le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat. Chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis et rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide la création d'un ou plusieurs Comités *ad hoc*, spécifiquement chargés d'examiner les sujets d'acquisition ou de développement.

### Comité d'Audit

#### Composition et assiduité

Conformément au Code AFEP/MEDEF, deux tiers des membres du Comité sont indépendants ; les membres du Comité sont choisis pour leurs compétences en matière financière ou comptable.

Le Comité est composé de :

- Laurence Danon Arnaud, Présidente, Administratrice indépendante, à laquelle succéderait Marie Pic-Pâris Allavena, Administratrice indépendante, à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022 ;
- Marie Pic-Pâris Allavena, Administratrice indépendante, qui a succédé à Pascaline de Dreuzy, présente jusqu'à la séance du 8 février 2021, et à laquelle succéderait Orla Noonan, Administratrice indépendante, à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022 (sous réserve de l'adoption de la résolution relative à sa nomination en qualité d'Administratrice) ;
- Pascal Grangé, Directeur général adjoint, Directeur financier du groupe Bouygues.

Les parcours professionnels des deux Administratrices indépendantes reflètent leur très grande expérience dans le domaine de la Direction d'entreprise et dans le domaine économique et financier ; leurs biographies sont disponibles au point 3.1.3.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2021 et une fois au cours des deux premiers mois de 2022, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

### Missions

Le Comité d'Audit a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des questions relatives aux Commissaires aux Comptes. En particulier :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière, et, à cette fin :
  - il examine avant leur présentation au Conseil, les comptes annuels et les comptes consolidés,
  - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes,
  - il examine les changements ayant un impact significatif sur les comptes,
  - il examine les principales options de clôture, estimations et jugements ainsi que les principales variations du périmètre de consolidation,
  - il formule en tant que de besoin des recommandations pour garantir l'intégrité de l'information financière ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ; à cet effet, notamment :
  - il examine les procédures de contrôle interne relatives à l'établissement des états financiers, avec l'assistance des services internes et des conseils compétents, ainsi que les principaux risques comptables, financiers, sociaux et environnementaux de la société, leur évolution et les dispositifs mis en œuvre pour les maîtriser,
  - il examine une fois par an les risques majeurs de la société, y compris ceux de nature sociale et environnementale, leur évolution et les dispositifs mis en œuvre pour les maîtriser,
  - il examine les principaux risques liés aux systèmes d'information,
  - il examine une fois par an la synthèse de l'autoévaluation du contrôle interne de la société ;
- il suit les questions relatives aux Commissaires aux Comptes et, à cette fin :
  - il organise la procédure de sélection prévue par les textes en vue de la nomination des Commissaires aux Comptes par l'Assemblée Générale,
  - il émet une recommandation au Conseil d'Administration sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée Générale ; il suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission,
  - il s'assure du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies par les textes applicables ; à cette fin, il examine notamment le détail des honoraires versés à chaque Commissaire aux Comptes et à son réseau par la société et par les sociétés de son groupe, y compris au titre de services autres que la certification des comptes,

- il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes qui peuvent être fournis par les Commissaires aux Comptes ou les membres de leur réseau ; il se prononce sur ce point après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux Comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci,
- il rend également compte au Conseil d'Administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et fait toute recommandation au Conseil d'Administration sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ;
- il informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Pour assurer ses missions, le Comité a accès à tout document comptable et financier qu'il juge utile. À l'occasion de l'examen des comptes, le Comité invite à chaque session, le Directeur général adjoint Finances et Achats du Groupe, le Directeur *Reporting*, Comptes et États financiers et les Commissaires aux Comptes. Les Commissaires aux Comptes remettent au Comité une note soulignant les aspects essentiels du périmètre de consolidation, des résultats et des options comptables retenues. Le Directeur général adjoint, Finances, Achats Groupe remet également une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Les principales recommandations des Commissaires aux Comptes font l'objet d'un plan d'actions et d'une procédure de suivi.

Le Comité rend compte de ses travaux lors de la réunion suivante du Conseil d'Administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Les délibérations du Comité d'Audit et les informations qui lui sont communiquées sont particulièrement confidentielles et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

### Travaux du Comité d'Audit en 2021

Au cours des quatre réunions annuelles ont été examinés les comptes annuels, semestriels ou trimestriels, ainsi que les suivis de trésorerie et les synthèses des missions de l'audit interne et du contrôle interne avant leur soumission au Conseil. Le Comité s'est assuré du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'Audit a également suivi les opérations significatives de l'exercice, l'avancement du plan d'audit, étudié l'évolution annuelle du cours de Bourse, examiné les principaux contentieux, risques financiers et risques juridiques, la cartographie des risques majeurs du Groupe, les assurances du Groupe et la cybersécurité.

## Comité de Sélection et des Rémunérations

### Composition et assiduité

Conformément au Code AFEP/MEDEF, le Comité de Sélection et des Rémunérations est composé de trois à quatre Administrateurs, dont un Administrateur représentant les salariés et est composé majoritairement d'Administrateurs indépendants. La présidence du Comité est assurée par un Administrateur indépendant.

Le Comité est composé de :

- Marie Pic-Pâris Allavena, Présidente, Administratrice indépendante, qui a succédé à Pascaline de Dreuzy (présente jusqu'à la séance du 8 février 2021) et à laquelle succéderait Orla Noonan à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022 (sous réserve de l'adoption de la résolution relative à sa nomination en qualité d'Administratrice) ;
- Catherine Dussart, Administratrice indépendante ;
- Sophie Leveaux, Administratrice représentant les salariés ;
- Olivier Roussat.

Leurs biographies sont disponibles au point 3.1.3.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2021 et une fois au cours des deux premiers mois de 2022, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

### Missions

Le Comité de Sélection et des Rémunérations est régi par un Règlement intérieur qui précise ses différentes missions et qui est régulièrement revu par le Conseil d'Administration.

Le Comité a les missions suivantes :

- Missions relatives à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration :
  - examiner périodiquement les questions relatives à la composition du Conseil d'Administration, et de faire à ce dernier des propositions de renouvellement ou de nomination d'administrateurs, en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée au sein du Conseil : Administrateur indépendant, représentation entre les hommes et les femmes, expériences internationales, expertises, etc. ;
  - organiser en particulier une procédure destinée à sélectionner les futurs Administrateurs indépendants et de réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers ;
  - examiner de manière régulière et notamment à l'occasion du renouvellement du mandat des dirigeants mandataires sociaux (i) les choix à opérer en matière de gouvernance (notamment unicité ou dissociation des fonctions de Président et de Directeur général), et de formuler des recommandations à cet égard, (ii) l'évolution des instances dirigeantes, notamment grâce à l'établissement, en lien avec le Président, d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en cas de vacance imprévisible ;
  - d'examiner au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance et de formuler ses propositions au Conseil ;
  - prévenir et examiner toute question relative à d'éventuelles situations de conflit d'intérêts ;
  - examiner les projets de création de Comités du Conseil et de proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;

- prendre connaissance du projet de rapport sur le Gouvernement d'entreprise et, le cas échéant, de faire part au Conseil de ses observations sur ce projet ;
- préparer l'évaluation du Conseil et des Comités visée à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil, de rendre compte au Conseil de la synthèse de cette évaluation et de formuler des propositions en vue de l'amélioration de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- examiner la politique de mixité au sein des instances dirigeantes proposée par la Direction générale, les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, et, le cas échéant, de faire part au Conseil de ses observations.
- Missions relatives aux rémunérations :
  - étudier et proposer au Conseil d'Administration, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale, la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
  - étudier et proposer au Conseil d'Administration l'ensemble des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus aux dirigeants mandataires sociaux, en particulier :
    - concernant les éléments de rémunération variable :
      - proposer la définition des modalités de détermination des objectifs de la part variable,
      - contrôler chaque année la bonne application des règles de fixation de la part variable en veillant à la cohérence avec l'évaluation de leurs performances et la stratégie à moyen terme et à long terme de la société,
    - concernant les éléments de rémunération long terme :
      - proposer des mécanismes de rémunération long terme et définir les modalités,
      - examiner les plans de stock-options et d'actions et faire des propositions d'attributions aux dirigeants mandataires sociaux,
      - émettre des propositions et veiller à l'application des règles spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux (détenition d'un minimum d'actions au nominatif, non-recours aux mécanismes de couverture) ;
  - émettre une recommandation sur l'enveloppe et les règles d'attribution des rémunérations allouées aux administrateurs ;
  - émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la société et du Groupe ;
  - proposer une politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites ou de performance et d'en fixer la périodicité selon la catégorie de bénéficiaires ;
  - exposer chaque année au Conseil le projet des rapports sur les rémunérations des mandataires sociaux, sur la politique de rémunération des dirigeants, et sur les options ou actions de performance.

Le Comité peut conduire ou diligenter des analyses ou enquêtes pour l'aider à mener à bien ses missions ; il peut se faire assister par des experts indépendants.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et fait toute recommandation au Conseil, tant sur une base périodique lors du Conseil d'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ; il informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

### Travaux du Comité de Sélection et des Rémunérations en 2021

La qualification d'Administrateur indépendant est débattue par le Comité et revue par le Conseil d'Administration, notamment avant la publication du rapport annuel. Le Comité a donné son avis sur la composition du Conseil d'Administration et a recommandé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 le renouvellement des mandats d'Administrateur de Laurence Danon Arnaud et des sociétés Bouygues et SCDM, ainsi que la candidature de Marie-Aude Morel au mandat d'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Le Comité a recommandé également au Conseil de :

- nommer Marie-Aude Morel en qualité de membre du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat, pour la durée de son mandat d'Administratrice ;
- désigner les Présidentes et membres des Comités du Conseil de la façon suivante, ces désignations ayant pris effet le 15 avril 2021 :
  - Comité d'Audit : Laurence Danon Arnaud, Présidente, Marie Pic-Pâris Allavena et Pascal Grangé, membres,
  - Comité de Sélection et des Rémunérations : Marie Pic-Pâris Allavena, Présidente, Catherine Dussart, Sophie Leveaux et Olivier Roussat, membres,

### Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat

#### Composition et assiduité

Le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat est composé d'au moins deux administrateurs. La présidence du Comité est assurée par un Administrateur indépendant.

Le Comité est composé de :

- Catherine Dussart, Présidente, Administratrice indépendante ;
- Marie-Aude Morel, Administratrice représentant les salariés actionnaires, qui succède à Marie Pic-Pâris Allavena (présente jusqu'à la séance du 2 février 2021) ;
- Sabrina Zerbib, Administratrice représentant les salariés, à laquelle succèdera Farida Fekih, Administratrice représentant les salariés.

Leurs biographies sont disponibles au point 3.1.3.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2021 et une fois au cours des deux premiers mois de 2022, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

#### Missions

Le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat est régi par un Règlement intérieur qui précise ses différentes missions et qui est régulièrement revu par le Conseil d'Administration.

Le Comité a pour mission :

- dans le domaine de l'Éthique :
  - de contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'actions qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et des collaborateurs,
  - de proposer ou donner un avis sur des actions visant à promouvoir un comportement professionnel exemplaire dans ce domaine,
  - de veiller au respect des valeurs ou règles de conduite ainsi définies,
  - de donner un avis sur le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;

- Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat : Catherine Dussart, Présidente, Marie-Aude Morel et Sabrina Zerbib, membres.

Le Comité a donné son avis au Conseil sur la fixation des éléments composant la rémunération et les avantages versés en 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Président directeur général, de la politique de rémunération applicable en 2021 au Président directeur général et aux administrateurs. Il a revu les conditions d'attribution d'une prime exceptionnelle au Président directeur général au titre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19. Il a validé l'atteinte des conditions de performance prévues pour les plans d'actions de performance et de stock-options attribués en 2018 et 2019, ainsi que la mise en place de dispositifs de rétention et d'incitation à la performance au sein du groupe TF1.

Le Comité a examiné, lors de sa séance du 8 février 2021, le renouvellement des Plans d'Intéressement à Long Terme (LTI) au sein du groupe TF1, en ce compris Newen et Unify. Lors de sa séance du 6 juillet 2021, le Comité a pris acte de la non-attribution, par la Direction générale, du Bonus Long Terme 2021-2023, rendu caduc, et a agréé l'octroi d'un nouveau Bonus Long Terme 2021-2022 aux conditions et modalités qui lui ont été présentées.

- dans le domaine de la RSE :
  - d'examiner au moins une fois par an les problématiques du Groupe en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale,
  - de donner un avis sur la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 22-10-36 du Code de Commerce ;
- dans le domaine du Mécénat :
  - de définir les règles ou recommandations que devra suivre TF1,
  - de donner son avis au Président du Conseil d'Administration sur les actions de mécénat proposées par TF1, lorsqu'elles représentent un engagement financier significatif,
  - de vérifier la mise en œuvre de ses recommandations et la conduite de ces actions.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre le Président du Conseil d'Administration ou toute personne désignée par celui-ci.

### Travaux du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat en 2021

Le Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat a émis un avis favorable sur l'engagement des dirigeants du groupe TF1 et les actions menées en 2020 en vue de la mise en conformité et le déploiement des nouvelles dispositions réglementaires impactant l'organisation de l'Éthique et de la Conformité au sein du groupe TF1, et qui inclut notamment les travaux de mise en conformité à la Loi Sapin 2 et les initiatives en vue de la mise en conformité des nouvelles exigences en matière de protection des données personnelles. Concernant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, le Comité a émis un avis favorable sur les actions menées par le Groupe notamment dans les domaines de la transition écologique, de la mixité femmes/hommes, de l'inclusion, de la solidarité et de la transparence du reporting extra-financier. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver la déclaration consolidée de performance extra-financière. Le Comité a validé les plans d'actions proposés pour 2021.



## Autres informations

Les autres informations sont publiées dans le chapitre 7, et plus particulièrement :

- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (7.5.8) ;
- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (7.4.5) ;
- les opérations sur les titres TF1 déclarées par les mandataires sociaux en 2021 (7.4.4) ;
- les conventions conclues par des dirigeants ou des actionnaires avec des filiales ou sous-filiales (7.5.9) ;
- les règles relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales (7.5.4) ;
- les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités (7.5.4).

### — 3.3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TF1,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1) Conventions de services communs avec la société Bouygues, actionnaire de votre société

##### Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration a autorisé, lors de sa séance du 28 octobre 2021, le renouvellement pour une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la convention de services communs conclue le 23 février 2016 avec la société Bouygues en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition des différentes sociétés de son groupe des services experts dans différents domaines, tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, les assurances, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies et le conseil.

##### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention de services communs, habituelle au sein des groupes de sociétés, a pour objet de permettre à votre société de bénéficier de services experts et de prestations d'animation que la société Bouygues met à la disposition des différentes sociétés de son groupe, dans différents domaines.

##### Conditions financières attachées à la convention

Le principe de cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation des frais des services communs intégrant les prestations spécifiques ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle dans la limite d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

##### Personnes concernées

MM. Olivier Bouygues, Olivier Roussat (administrateurs), Pascal Grangé (représentant permanent de la société Bouygues au conseil d'administration).

#### 2) Utilisation des avions détenus par la société Airby

##### Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration a autorisé la convention offrant à votre société, pour une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la possibilité de solliciter la société Airby, opérateur d'un avion Global 6000 ou d'avions loués.

##### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention permet à votre société l'utilisation d'avions (loués ou appartenant à la flotte du groupe Bouygues) comprenant la mise à disposition d'avions et de l'ensemble des frais liés à la prestation de vol.

##### Conditions financières attachées à la convention

Au titre de cette convention, la facturation pour le Global 6000 est basée sur le tarif global unique inchangé de € 7 000 hors taxes par heure de vol. La mise à disposition, par la société Airby, d'un avion loué sur le marché intervient au coût inchangé de location de l'avion, majoré de € 1 000 hors taxes rémunérant sa mission d'affrètement.

Le renouvellement pour l'année 2022 de cette convention n'a pas eu d'impact financier pour l'exercice 2021.

##### Personnes concernées

La société Bouygues (actionnaire de votre société détenant indirectement la société Airby conjointement avec la société SCDM) : MM. Olivier Bouygues, Olivier Roussat (administrateurs), Pascal Grangé (représentant permanent de la société Bouygues au conseil d'administration), la société SCDM et M<sup>me</sup> Charlotte Bouygues (représentante permanente de la société SCDM au conseil d'administration).

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

#### A) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention de services communs avec la société Bouygues, actionnaire de votre société

##### *Nature, objet et modalités*

Votre assemblée générale du 15 avril 2021 a approuvé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la convention de services communs conclue le 23 février 2016 avec la société Bouygues en vertu de laquelle la société Bouygues met à la disposition des différentes sociétés de son groupe des services experts dans différents domaines, tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, les assurances, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies et le conseil.

##### *Conditions financières attachées à la convention*

Au titre de l'exercice 2021, le montant facturé par la société Bouygues à votre société s'est élevé à € 3 504 293,36 hors taxes, dont € 3 527 114,57 hors taxes au titre de 2021 et € 22 821,21 hors taxes en avoir pour régularisation de l'exercice 2020.

Selon autorisation du conseil d'administration du 15 décembre 2020.

##### *Personnes concernées*

MM. Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (administrateurs), et M. Philippe Marien (représentant permanent de la société Bouygues au conseil d'administration).

#### B) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### Utilisation des avions détenus par la société Airby

Votre assemblée générale du 15 avril 2021 a approuvé la convention offrant à votre société, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la possibilité de solliciter la société Airby, opérateur d'un avion Global 6 000 ou d'avions loués.

Au titre de l'exercice 2021, aucune utilisation des avions n'a été faite par votre société et aucun montant n'a été facturé par la société Airby.

Selon autorisation du conseil d'administration du 15 décembre 2020.

##### *Personnes concernées*

La société Bouygues (actionnaire votre société détenant indirectement la société Airby conjointement avec la société SCDM) : MM. Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (administrateurs) et M. Philippe Marien (représentant permanent de la société Bouygues au conseil d'administration).

Paris-La Défense, le 14 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty

### — 3.4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE 2021

Rapport sur les rémunérations établi selon l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par :

- le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF révisé en janvier 2020, dont l'application est suivie par le Haut Comité de Gouvernement d'entreprise ;

- l'AMF dans sa recommandation du 22 décembre 2008, mise à jour le 2 décembre 2021 dans le cadre de son rapport annuel sur le Gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

#### 3.4.1. Rémunérations du dirigeant mandataire social

##### Principes et règles de détermination des rémunérations accordées au dirigeant mandataire social

###### Remarques générales préalables

- Le dirigeant mandataire social est titulaire d'un contrat de travail avec Bouygues SA.
- Aucune indemnité de prise, cessation ou changement de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ ne lui a été consentie par le Conseil d'Administration.
- Aucune rémunération variable annuelle différée.
- La rémunération globale du dirigeant mandataire social prend en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée.
- En dehors des rémunérations en tant que mandataire social (voir ci-après), aucune rémunération ne lui est versée par une filiale du groupe Bouygues, ni par une filiale du groupe TF1.

###### Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations du dirigeant mandataire social de TF1, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, qui prend en compte les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la rémunération du dirigeant mandataire social soit cohérente avec les performances de la Société, en vue de se conformer à l'intérêt social et à sa stratégie commerciale à moyen et long terme.

Ainsi, la rémunération déterminée par le Conseil d'Administration résulte de la prise en compte des trois éléments suivants, qui contribuent à maintenir un lien entre la performance du Groupe et la rémunération du dirigeant mandataire social :

- performances de l'entreprise : le Conseil a jugé que cette rémunération était fonction du travail effectué et des résultats obtenus, dans un contexte économique, réglementaire et concurrentiel particulièrement complexe ;
- performances boursières : la rémunération a été considérée au regard des performances boursières de l'entreprise et notamment de l'évolution du cours moyen de l'action ;
- comparaison sectorielle et intra-Groupe : la rémunération est appréciée en comparaison avec celles des autres dirigeants du secteur, en France et en Europe. Elle est également fixée selon des règles homogènes entre les différents métiers du groupe Bouygues.

Cette rémunération et les charges sociales afférentes sont versées au dirigeant mandataire social par Bouygues, dont il est salarié, puis refacturées à TF1. Le Conseil d'Administration de TF1 autorise annuellement la refacturation de cette rémunération.

###### Rémunération fixe

La rémunération fixe du dirigeant mandataire social est revue annuellement par le Conseil d'Administration de TF1, conformément à l'article L. 22-10-17 du Code de Commerce, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations. Elle est conforme à l'intérêt général de l'entreprise, et résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe ;
- les pratiques relevées dans le Groupe ou les entreprises exerçant des activités comparables.

Pour 2021, la rémunération fixe de Gilles Pélisson s'est élevée à 920 000 euros.

###### Avantages en nature

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition, pour des besoins personnels, d'une partie du temps d'une assistante et d'un chauffeur-agent de sécurité. Un forfait d'heures auprès d'un conseiller fiscal est aussi alloué ainsi que le financement par l'employeur d'une partie de la cotisation au régime de prévoyance complémentaire.

Ces avantages ont été valorisés à 10 467 euros pour Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social.

###### Rémunération variable

###### Concernant la rémunération variable

Le Conseil fixe les critères de la rémunération variable, en tenant compte des recommandations AFEP/MEDEF. En lien avec le Comité de Sélection et des Rémunérations, il veille à ce que la rémunération variable du dirigeant mandataire social soit cohérente avec les objectifs de performance de la Société en vue de se conformer à l'intérêt social et à sa stratégie commerciale à moyen et long terme. La part variable est partie intégrante de la rémunération du dirigeant mandataire social.

###### Description générale de la méthode de détermination de la rémunération variable du dirigeant mandataire social

Un objectif est défini pour chaque critère.

Ces objectifs ont été établis de manière précise et se réfèrent au plan d'affaires à trois ans de l'entreprise. Ils ne sont donc pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Lorsque l'objectif est atteint, une prime correspondant à un pourcentage de la rémunération fixe est octroyée. Si les six objectifs sont atteints, le total des six primes est égal au plafond global de 170 %, que ne peut pas dépasser la rémunération variable du dirigeant mandataire social.

La détermination de la rémunération variable pour 2021 repose sur le résultat calculé en fonction de trois « bornes » préalablement définies pour chacun des critères correspondants, le résultat de chaque prime variant linéairement entre ces bornes (voir pondération appliquée à chaque critère selon les trois bornes ci-dessous). De ce fait, un seul objectif non atteint rend impossible le versement maximum de la rémunération variable (170 %).

Aucune rémunération variable annuelle différée n'est attribuée au dirigeant mandataire social.

**Six critères de détermination de la part variable**

Sur avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a décidé depuis 2010 de donner plus d'importance aux critères qualitatifs, la performance devant s'étendre à d'autres domaines que les seuls résultats financiers.

La rémunération brute variable du dirigeant mandataire social au titre de l'année 2021 est fondée sur les performances du groupe TF1. Celles-ci sont déterminées par référence à des indicateurs économiques significatifs, visant à être stables et pertinents dans le temps, qui sont :

- des critères financiers quantifiables, qui se réfèrent exclusivement au plan d'affaires à trois ans du groupe TF1, permettant ainsi de prendre en compte les performances financières et opérationnelles du Groupe et le respect des engagements budgétaires :
  - critère P1 : évolution, par rapport au plan 2021, du cash-flow libre <sup>(1)</sup> de TF1 réalisé au cours de l'exercice,
  - critère P2 : évolution, par rapport au plan 2021, de l'excédent/endettement financier net de TF1 atteint au cours de l'exercice,
  - critère P3 : évolution, par rapport au plan 2021, du taux de marge opérationnelle courante du groupe TF1 atteint au cours de l'exercice,
  - critère P4 : évolution, par rapport au plan 2021, du résultat net part du Groupe consolidé <sup>(2)</sup> du groupe TF1 réalisé au cours de l'exercice,

- critère P5 : évolution, par rapport au plan 2021, du taux de marge opérationnelle courante du pôle Unify atteint au cours de l'exercice ;
- un critère extra-financier, permettant l'appréciation de la performance du Groupe au-delà des résultats financiers :
  - critère P6 avec une pondération de 40 % : ce critère est composé de trois sous-critères qualitatifs :
    - conformité (implication dans le développement des programmes de *compliance* et la mise en place du rapport AFA), avec une pondération de 10 %,
    - responsabilité sociale et environnementale (comprenant un critère santé-sécurité, un critère mixité et un critère environnemental en ligne avec l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 30 % d'ici à 2030 <sup>(3)</sup>), avec une pondération de 15 %,
    - performance managériale (organisation du travail, participation aux projets transverses du Groupe...), avec une pondération de 15 %.

Depuis 2014, un critère sur la responsabilité sociétale de l'entreprise a été ajouté parmi les critères qualitatifs. Le Conseil d'Administration a également décidé, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, de la fixation d'un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dès 2021, conforme à la stratégie climat du Groupe annoncée en décembre 2020.

La méthode de calcul de la rémunération variable annuelle, selon l'atteinte de trois bornes « basse », « intermédiaire » et « haute », est résumée dans le tableau ci-après :

**Méthode de calcul de la rémunération variable**

Objectifs	Rémunération variable annuelle théorique si la borne basse est atteinte	Rémunération variable annuelle théorique si la borne intermédiaire est atteinte	Rémunération variable annuelle théorique si la borne haute est atteinte	Rémunération variable annuelle attribuée compte tenu de la performance
	En % de RF	En % de RF	En % de RF	En % de RF
P1 Évolution, par rapport au plan, du cash-flow libre de TF1	10 % à 20 %	20 %	20 % à 30 %	30 %
P2 Évolution, par rapport au plan, de l'excédent/endettement financier net de TF1	10 % à 20 %	20 %	20 % à 25 %	25 %
P3 Évolution, par rapport au plan, du taux de marge opérationnelle courante du groupe TF1	15 % à 30 %	30 %	30 % à 35 %	35 %
P4 Évolution, par rapport au plan, du résultat net part du Groupe consolidé du groupe TF1 (hors éléments exceptionnels)	10 % à 20 %	20 %	20 % à 25 %	25 %
P5 Évolution, par rapport au plan, du taux de marge opérationnelle courante du pôle Unify	7,5 % à 15 %	15 %	15 %	0 %
P6 Objectifs qualitatifs (dont RSE)	Pour cette prime, le Conseil d'Administration évalue le niveau d'atteinte de l'indicateur, sans pouvoir dépasser le plafond de 40 % de RF			37,5 %
	Total = de 52,5 % de RF à 145 % de RF (y compris atteinte totale de P6)	Total = de 105 % de RF à 145 % de RF (y compris atteinte totale de P6)	Total = de 105 % de RF à 170 % (y compris atteinte totale de P6)	Total = 152,5 % de RF
Plafond				170 %

RF : rémunération fixe.

(1) Cash-flow libre avant variation du BFR d'exploitation et du BFR lié aux immobilisations d'exploitation. Cet indicateur est retraité des éléments exceptionnels.

(2) Cet indicateur est retraité des éléments exceptionnels.

(3) Pour plus de détails concernant cet objectif, consulter le communiqué de presse : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/strategie\\_climat\\_groupe\\_tf1.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/strategie_climat_groupe_tf1.pdf)

**Plafond global**

Le plafond global de la rémunération variable est de 170 % de la rémunération fixe.

La part variable de la rémunération attribuée pour 2021 à Gilles Péligon, dirigeant mandataire social depuis le 19 février 2016, s'élève à 1 403 000 euros, soit 152,5 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable perçue par le dirigeant mandataire social Gilles Péligon était égale à :

- 2019 : 121 % de la rémunération fixe ;
- 2020 : 95 % de la rémunération fixe.

**Conditions de versement**

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, le versement de la rémunération variable due au titre de l'année 2021 est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Elle est versée à la suite de la validation de ce versement par l'Assemblée Générale.

Il n'existe aucune autre période de report éventuelle.

**Rémunération de long terme**

Le dirigeant mandataire social Gilles Péligon étant titulaire d'un contrat de travail avec Bouygues SA, une rémunération long terme sous forme d'attribution différée et conditionnelle d'actions Bouygues peut lui être attribuée, dont les trois composantes principales, en termes de conditions de performance, sont : le ROCE Bouygues, le TSR (*Total Share Return*) Bouygues et TF1, des conditions RSE (climat et mixité).

Gilles Péligon a reçu, au titre de l'exercice 2021, 20 000 actions de performance Bouygues, dont l'obtention reste conditionnée à l'atteinte des critères de performance précités en 2023.

**Rémunérations exceptionnelles**

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, s'est réservé la faculté d'attribuer une rémunération exceptionnelle, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à Gilles Péligon, dirigeant mandataire social, au titre de 2021.

**Rémunérations des mandataires sociaux (ex-jetons de présence)**

Le dirigeant mandataire social reçoit, comme les autres administrateurs, une rémunération au titre de son activité d'administrateur (ex-jetons de présence) versée par TF1, qu'il conserve (cf. « rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants »).

**Options d'actions et actions de performance**

Le dirigeant mandataire social Gilles Péligon étant titulaire d'un contrat de travail avec Bouygues SA, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues peuvent lui être accordées par le Conseil d'Administration de la société Bouygues.

Gilles Péligon a reçu, au cours de l'exercice 2021, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues, consenties à compter du 2 juin 2021 par le Conseil d'Administration de la société Bouygues, lors de sa séance du 17 février 2021 <sup>(1)</sup>.

**Indemnités de prise, cessation ou changement de fonctions**

Une indemnité de départ peut être versée au titre des fonctions salariées exercées au sein du Groupe, exclusion faite de toute période d'activité en tant que mandataire social, conformément au Code du Travail et à la convention collective nationale appliquée par la société concernée.

Aucune indemnité de non-concurrence n'est versée aux mandataires sociaux à l'issue de leur mandat.

**Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 – Say on pay**

L'Assemblée Générale a donné un avis favorable sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020 à Gilles Péligon (5<sup>e</sup> résolution, adoptée à 72,48 % des voix).

L'Assemblée Générale réunie le 15 avril 2021 a approuvé la politique de rémunération de Gilles Péligon, Président directeur général (7<sup>e</sup> résolution, adoptée à 89,56 % des voix).

**Synthèse des rémunérations du dirigeant mandataire social Gilles Péligon au titre de l'exercice 2021**

Aucune rémunération autre que celles mentionnées dans ce tableau n'a été versée au dirigeant mandataire social par les groupes TF1 et Bouygues.

**Récapitulatif des rémunérations, options et actions consenties au dirigeant mandataire social**

Péligon Gilles – PDG depuis le 19 février 2016 (en euros)	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 323 000	2 048 720
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. ci-après)	121 909	240 744
<b>TOTAL</b>	<b>2 444 909</b>	<b>2 289 464</b>
Évolution	+ 7 %	+ 6 %

(1) Pour connaître les modalités d'attribution de ces options, se reporter au document d'enregistrement universel de Bouygues.



## Rémunérations du dirigeant mandataire social

Péllisson Gilles – PDG depuis le 19 février 2016 (en euros)	2021		2020	
	Montants dus bruts avant impôts	Montants versés bruts avant impôts	Montants dus bruts avant impôts	Montants versés bruts avant impôts
Rémunération fixe	920 000	920 000	920 000	920 000
Évolution	-	-	-	-
Rémunération variable	1 403 000	874 000	874 000	1 113 200
Évolution	-	-	-	-
% variable/fixe <sup>(1)</sup>	152,5 %	-	95 %	-
Plafond	170 %	-	100 %	-
Autres rémunérations <sup>(2)</sup>	-	230 000	230 000	-
Rémunération au titre de l'activité d'administrateur (ex-jetons de présence)	20 384	18 500	18 500	18 500
Avantages en nature	10 467	6 220	6 220	6 220
<b>TOTAL</b>	<b>2 353 851</b>	<b>2 048 720</b>	<b>2 048 720</b>	<b>2 057 920</b>

(1) Rapporté au salaire fixe annuel de 920 000 euros.

(2) Comprend la rémunération exceptionnelle attribuée à Gilles Péllisson, liée à la gestion de la crise du COVID-19, au titre de 2020.

Pour 2021, la rémunération de Gilles Péllisson s'est élevée à 2 353 851 euros.

La rémunération variable de Gilles Péllisson s'est élevée à 1 403 000 euros pour 2021. Les critères quantitatifs et qualitatifs ont été partiellement atteints. Son versement est suspendu à l'adoption de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022 (Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Gilles Péllisson, « ex post »).

La rémunération de Gilles Péllisson résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- les performances de l'entreprise : le Conseil a jugé que cette rémunération était fonction du travail effectué et de la qualité des résultats. Il a pris en compte l'amélioration significative des résultats du Groupe, après une année 2020 marquée par les effets économiques de la pandémie. Le Groupe a ainsi dépassé les niveaux atteints en 2019, à la fois en matière de chiffre d'affaires et de profitabilité. De plus, le Groupe a continué à faire progresser la rentabilité de son cœur de métier et la diversification de ses sources de revenus, grâce aux activités complémentaires (développement des offres MYTF1, revenus de distribution liés aux accords renouvelés en 2021 avec les opérateurs de télécommunication, partenariat Play Two/Believe). Le Groupe a également accéléré son développement dans la production, notamment à l'étranger comme en témoigne l'acquisition des studios Izen en Espagne et Flare Film en Allemagne, contribuant à une hausse du carnet de commandes sur un an. Enfin, le Groupe a mis en œuvre le regroupement des activités de télévision et digitales au sein d'un unique secteur, afin de faire voie au développement de synergies éditoriales et commerciales.

Le Conseil a également pris en compte, conformément aux principes de rémunération du dirigeant mandataire social, les cinq objectifs quantitatifs qui avaient été fixés au titre du budget de l'exercice 2021.

Enfin, le Conseil a également examiné l'évolution du cours de Bourse de TF1 sur 2021. En dépit d'une hausse des cours de Bourse après une année marquée par la crise sanitaire, les performances boursières des entreprises du secteur média européen restent marquées par le défi que constituent l'évolution des modes de consommation vidéo et le développement des concurrents *pure players*. Dans cet environnement, le cours de Bourse de TF1 est en hausse de 32,4 %, alors que la hausse du cours de Bourse des principaux pairs français et européens s'échelonne entre 2 % et 29 % ;

- la comparaison sectorielle et intra-Groupe : la rémunération est appréciée en comparaison avec celles des autres dirigeants du secteur, en France et en Europe. Elle est également fixée selon des règles homogènes entre les différents métiers du groupe Bouygues.

## Retraite additive

**Régime de retraite collectif à droits aléatoires régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale (droits au titre des périodes d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020)**

Gilles Péllisson, affilié au régime avant le 4 juillet 2019, était éligible au régime de retraite additif à prestations définies régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Sous réserve d'achever sa carrière au sein du groupe Bouygues, le Président directeur général de TF1 était susceptible de bénéficier d'une rente au titre du présent régime.

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite loi Pacte, et à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime de retraite a été fermé à toute nouvelle affiliation à compter du 4 juillet 2019 et les droits des bénéficiaires actuels ont été gelés au 31 décembre 2019.

Il résulte de la fermeture du régime et du gel des droits des bénéficiaires que le Président directeur général de TF1 ne peut plus acquérir de droits supplémentaires au titre de ce régime de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, la société Bouygues entend transférer les droits aléatoires au titre du présent régime, régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale, vers un contrat à droits acquis relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale et dont les caractéristiques sont identiques au régime de retraite à droits acquis décrit ci-après. Ainsi, les droits à retraite acquis au titre du présent régime ne seront, en raison de ce transfert, plus subordonnés à une condition de présence au sein de l'entreprise au moment du départ à la retraite.

En tout état de cause, aucun droit ne pourra être transféré au bénéficiaire au-delà du plafond de 30 % de sa rémunération annuelle moyenne soumise à cotisations sociales au cours des trois dernières années dans le régime régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

### Régime de retraite à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale (droits au titre des périodes d'emploi postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Compte tenu de la fermeture du régime et du gel des droits aléatoires des régimes de retraite à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale, le Conseil d'Administration du groupe Bouygues du 13 novembre 2019 et du 19 février 2020 a, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite à droits acquis, conforme aux dispositions légales en vigueur (article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale). Celui-ci permet aux membres du Comité de Direction générale n'ayant pas atteint le plafond retenu par le Conseil d'Administration de constituer des droits à retraite pour les périodes d'emploi postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui permettent d'acquérir le même niveau de droits à rente (0,92 % par an) que le régime antérieurement en vigueur au sein de Bouygues et dans le respect des conditions de performance décrites ci-après.

Conformément à la nouvelle réglementation, les droits à retraite seront acquis annuellement et ne seront plus subordonnés à une condition de présence au sein de l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Gilles Pélisson est éligible à ce nouveau régime de retraite.

Les caractéristiques du régime sont les suivantes :

- Conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier :
  - être membre du Comité de Direction générale de Bouygues,
  - avoir au moins trois années d'ancienneté au sein de l'une des sociétés du groupe Bouygues ;
- Rémunération de référence égale à la somme de la rémunération fixe annuelle brute et de la rémunération variable annuelle brute ;
- Rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ;
- Plafond annuel d'acquisition des droits à pension : 0,92 % de la rémunération de référence ;
- Plafond général : huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (329 088 euros en 2021) ;
- Plafond global des droits acquis tous régimes régis par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale : 30 points ;
- Financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurances à laquelle est versée chaque année une prime ;
- Conditions de performance :

Les conditions de performance pour 2021 étaient les suivantes :

- Exercice 2021 : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés part du Groupe de l'exercice 2021 et des deux exercices 2020 et 2019 (« Moyenne RNC ») ne soit pas de plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan 2021 et les plans des deux exercices 2020 et 2019.
- Cet objectif fixé se décompose à 50 % sur des objectifs TF1 et à 50 % sur des objectifs Groupe.

Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances et par objectif (TF1 et Bouygues) :

- si la Moyenne RNC est égale à l'Objectif ou est supérieure à l'Objectif : droits à pension annuels = 0,46 % du salaire de référence par objectif ;
- si la Moyenne RNC est de plus de 10 % inférieure à l'Objectif : droits à pension annuels = 0.

Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, les droits à pension attribués par objectif varient linéairement de 0 à 0,46 % de la rémunération de référence.

Le montant des rentes versées au titre des régimes de retraite relevant des articles L. 137-11 (régime à droits aléatoires) et L. 137-11-2 (régime à droits acquis) du Code de la Sécurité Sociale en vigueur au sein de la Société est limité à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (329 088 euros en 2021).

Pour 2021, les critères ont été partiellement atteints permettant de porter les droits à 0,65 % du salaire de référence.

### Retraite additive sur base action

En complément et sur la base de principes d'acquisition identiques à ceux de la retraite additive régie par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale, il est prévu une retraite additive sur base d'action, sur la base d'un droit de pension acquis supérieur à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale et jusqu'à 14 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Ce régime s'applique au bénéficiaire du régime à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale sous réserve qu'il ait atteint le plafond retenu par le Conseil d'Administration de Bouygues (huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale) au titre des régimes de retraite à prestations définies en vigueur au sein du Groupe.

Pour 2021, les critères ont été partiellement atteints permettant de porter les droits à 0,65 % du salaire de référence.

## Ratios d'équité

La communication sur les ratios d'équité a été réalisée conformément aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce.

Conformément aux recommandations du rapport 2021 sur le Gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants publié par l'AMF le 2 décembre 2021, les ratios d'équité ci-après

sont communiqués sur la base d'un périmètre élargi et jugé représentatif de la Société, comprenant en plus de TF1 SA, le périmètre historique du Groupe jusqu'en 2020, et, pour 2021, également les activités digitales ainsi que le périmètre Newen, soit 99,2 % des effectifs du Groupe en France.

### A) Ratio d'équité entre la rémunération du dirigeant mandataire social et la rémunération moyenne et médiane des salariés du périmètre historique de TF1

Dirigeant mandataire social	2017 Gilles Pélisson	2018 Gilles Pélisson	2019 Gilles Pélisson	2020 Gilles Pélisson	2021 Gilles Pélisson
Ratio avec la rémunération moyenne versée aux salariés	20	32	32	28	28
Ratio avec la rémunération médiane versée aux salariés	24	39	40	35	34

## B) Comparaison de la rémunération du dirigeant mandataire social au regard de la performance de la Société et de la rémunération moyenne des salariés du périmètre historique de TF1

	Variation 2017/2016	Variation 2018/2017	Variation 2019/2018	Variation 2020/2019	Variation 2021/2020
Rémunération annuelle versée au dirigeant mandataire social	+ 45,5 %	+ 72,6 %	+ 2,6 %	- 14,7 %	- 2,4 %
Performance de la Société : résultat opérationnel courant	+ 43,2 %	+ 5,4 %	+ 28,3 %	- 25,5 %	+ 80,5 %
Performance de la Société : résultat net part du Groupe	+ 226,4 %	- 6,2 %	+ 21,0 %	- 64,3 %	+ 307,4 %
Rémunération moyenne versée aux salariés	- 0,3 %	+ 6,9 %	+ 2,2 %	- 2,2 %	- 1,9 %
Ratio d'équité sur rémunération moyenne versée	20 (+ 45,9 %)	32 (+ 61,5 %)	32 (+ 0,4 %)	28 (- 12,7 %)	28 (=)

### Observations

- Exercice 2017/2016 : année pleine d'exercice du mandat de Président directeur général de Monsieur Gilles Pélisson – Monsieur Gilles Pélisson a souhaité, en 2016, renoncer à 50 % de sa part variable, qui telle que calculée selon les critères prévus, aurait été de 1 062 232 euros.
- Exercice 2018/2017 : année pleine d'exercice du mandat de Président directeur général de Monsieur Gilles Pélisson.
- Exercice 2019/2018 : année pleine d'exercice du mandat de Président directeur général de Monsieur Gilles Pélisson.
- Exercice 2020/2019 : année pleine d'exercice du mandat de Président directeur général de Monsieur Gilles Pélisson.
- Exercice 2021/2020 : année pleine d'exercice du mandat de Président directeur général de Monsieur Gilles Pélisson.
- Les comptes du Groupe des années 2015, 2016 et 2017 intègrent des éléments non courants (charges de restructuration, amortissement de droits audiovisuels réévalués dans le cadre de l'acquisition de Newen) pouvant expliquer les variations significatives sur ces années-là pour le résultat net part du Groupe.

### Rémunérations des mandataires sociaux non-dirigeants <sup>(1)</sup>

L'enveloppe annuelle des rémunérations des mandataires sociaux a été fixée lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003 à hauteur de 350 000 euros ; la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Comité, le montant des rémunérations allouées aux administrateurs a été modifié en 2021 par le Conseil d'Administration, pour les réévaluer depuis la décision du Conseil du 17 avril 2007 (pour le Comité d'Audit, depuis le Conseil du 15 février 2012) et les rapprocher de celles pratiquées par des sociétés comparables. Le montant déterminé varie en fonction de l'administrateur s'il est Président d'un Comité.

La nouvelle répartition de l'enveloppe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, est la suivante :

- rémunération allouée à chaque administrateur portée de 18 500 euros à 21 000 euros par an ;
- rémunération de chaque membre du Comité d'Audit maintenue à 12 000 euros par an ;
- rémunération allouée à chaque membre du Comité de Sélection et des Rémunérations, portée de 5 400 euros à 7 000 euros par an ;
- rémunération allouée à chaque membre du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat, portée de 5 400 euros à 7 000 euros par an ;
- rémunération complémentaire allouée à chacun des Présidents des trois Comités de 3 000 euros par an.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2021, la répartition de l'enveloppe était la suivante :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 18 500 euros ;
- aux membres des Comités :
  - Comité d'Audit : 12 000 euros par membre, par an,
  - Comité de Sélection et des Rémunérations : 5 400 euros par membre, par an,
  - Comité de l'Éthique et de la RSE : 5 400 euros par membre, par an.

Ces montants sont distribués à hauteur de 70 % en fonction de la présence aux séances du Conseil et Comités et 30 % au titre de la responsabilité des administrateurs.

Les éléments de rémunération des administrateurs sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Sélection et des Rémunérations, constituant la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que votée par l'Assemblée Générale réunie le 15 avril 2021 (8<sup>e</sup> résolution adoptée à 99,95 % des voix).

En 2021, l'intégralité de l'enveloppe de rémunération des mandataires sociaux de 350 000 euros n'a pas été utilisée.

(1) Ex-jetons de présence.

Les rémunérations des mandataires sociaux, brutes et avant impôts, qui s'élèvent à 317 876 euros, y compris celles de Gilles Pélisson, ont été versées à l'ensemble des administrateurs comme indiqué dans les tableaux de versement figurant ci-après.

### Rémunérations des mandataires sociaux non-dirigeants au titre de leur activité d'administrateurs (ex-jetons de présence) (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Type de rémunération	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2021	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2020
Marie Pic-Pâris Allavena	Rémunération activité administrateur	40 304	23 900
Charlotte Bouygues <sup>(1)</sup>	Rémunération activité administrateur	17 118	8 787
Martin Bouygues <sup>(2)</sup>	Rémunération activité administrateur	-	9 713
Olivier Bouygues	Rémunération activité administrateur	20 384	18 500
Laurence Danon Arnaud	Rémunération activité administrateur	34 859	30 500
Pascaline de Dreuzy <sup>(3)</sup>	Rémunération activité administrateur	9 707	35 900
Catherine Dussart	Rémunération activité administrateur	37 949	29 300
Pascal Grangé <sup>(4)</sup>	Rémunération activité administrateur	32 384	24 979
Philippe Marien <sup>(4)</sup>	Rémunération activité administrateur	-	5 521
Fanny Chabirand <sup>(5)</sup> (représentant des salariés)	Rémunération activité administrateur	-	7 383
Sophie Leveaux <sup>(5)</sup> (représentant des salariés)	Rémunération activité administrateur	27 929	19 570
Marie-Aude Morel <sup>(6)</sup> (représentant des salariés actionnaires)	Rémunération activité administrateur	21 000	-
Olivier Roussat	Rémunération activité administrateur	27 929	23 900
Sabrina Zerbib <sup>(5)</sup> (représentant des salariés)	Rémunération activité administrateur	27 929	17 147
<b>TOTAL</b>		<b>297 492</b>	<b>255 100</b>

(1) Représentante permanente de SCDM depuis le 28 mai 2020.

(2) Administrateur en nom propre jusqu'au 13 février 2020, puis représentant permanent de SCDM jusqu'au 28 mai 2020.

(3) Démission de Pascaline de Dreuzy avec effet à compter du 16 avril 2021.

(4) Pascal Grangé désigné représentant permanent de la société Bouygues, en remplacement de Philippe Marien, le 13 février 2020.

(5) L'Assemblée Générale du 17 avril 2020 a constaté les résultats des élections des Administratrices représentant les salariés du 31 mars 2020 (conformément au processus de désignation des administrateurs représentant les salariés en vigueur à la date de cette Assemblée Générale). Dans ce cadre, Sophie Leveaux a été réélue. Sabrina Zerbib a été élue en remplacement de Fanny Chabirand.

(6) L'Assemblée Générale du 15 avril 2021 a approuvé la nomination de Marie-Aude Morel au mandat d'Administrateur représentant les salariés actionnaires pour une durée de trois ans, suite à la désignation de sa candidature par le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions.

Aucune autre rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat social.

Les seules rémunérations versées par TF1 à Martin Bouygues, Charlotte Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat, Pascal Grangé et Philippe Marien sont les rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateurs (ex-jetons de présence).

Les Administratrices salariées, Fanny Chabirand, Sabrina Zerbib et Sophie Leveaux, n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat social dans le groupe TF1.

La rémunération du dirigeant mandataire social (ex-jetons de présence) perçue par le mandataire social dirigeant est la suivante :

### Rémunération du dirigeant mandataire social au titre de son activité d'administrateur (ex-jetons de présence)

(en euros)	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2021	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2020
Gilles Pélisson	20 384	18 500
<b>TOTAL</b>	<b>20 384</b>	<b>18 500</b>

### 3.4.2. Informations relatives aux options et actions de performance

Présentation requise par les articles L. 22-10-57 et L. 22-10-60 du Code de Commerce.

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF ou par l'AMF dans ses publications relatives à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a attribué des options de souscription d'actions et des actions de performance.

#### Principes et règles retenus pour l'attribution des options et des actions de performance TF1

##### Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale

Autorisation en cours de validité : l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2019, dans sa 26<sup>e</sup> résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes.

Cette même Assemblée Générale Mixte, dans sa 27<sup>e</sup> résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions (ci-après « actions de performance ») existantes ou à émettre.

Les bénéficiaires de ces attributions doivent être des salariés ou des dirigeants de TF1 ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

##### Règles générales applicables aux attributions d'options ou actions de performance

Le Conseil d'Administration a pris en compte les recommandations du Code AFEP/MEDEF ainsi que celles de l'AMF.

Il est rappelé que :

- les options ou actions de performance sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation, et constituent un signe fort de reconnaissance ;
- environ 150 collaborateurs sont bénéficiaires des plans d'options et d'actions de performance, salariés de la Société ou des sociétés du Groupe, faisant partie des trois instances de management. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilités et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel ;
- aucune attribution d'option et d'action de performance TF1 n'est faite à Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social ;
- aucune décote n'est appliquée dans le cas d'attribution d'options ;
- les attributions d'options et d'actions de performance sont assorties de conditions de performance à respecter ;
- les managers bénéficiant de ces plans sont sensibilisés aux opérations d'initiés. Plusieurs règles internes ont été édictées et diffusées pour prévenir les délits ou manquement d'initiés : établissement d'une liste de personnes ayant accès aux informations privilégiées, rappel des devoirs d'abstention, information sur les dispositions du droit boursier. Un programme de conformité spécifique a été adopté et diffusé depuis 2015 ;
- une obligation d'abstention est prévue dans tous les plans d'options d'actions TF1 et d'actions de performance TF1 pour les collaborateurs figurant sur la liste des initiés de TF1 : les options attribuées ne pourront pas être exercées et les actions souscrites provenant des levées ou des attributions ne pourront pas être cédées pendant la période précédant la publication des comptes. Cette période est de trente jours calendaires précédant le jour de la publication des comptes

semestriels ou annuels du groupe TF1 jusqu'au jour de la publication inclus. Cette période est de quinze jours calendaires précédant le jour de la publication des comptes trimestriels du groupe TF1 jusqu'au jour de la publication inclus. Cette obligation d'abstention doit être également respectée pendant la période au cours de laquelle ces personnes ont connaissance d'une « information privilégiée », et le jour où cette information est rendue publique ;

- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

##### Règles spécifiques applicables aux mandataires sociaux

Aucune attribution d'option ou d'action de performance TF1 n'est octroyée à Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social.

##### Choix des attributions d'options d'actions et d'actions de performance

Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil peut retenir deux dispositifs d'intéressement à moyen/long terme aux résultats, au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe.

Ces dispositifs visent à :

- maintenir mobilisés les cadres dirigeants dans une perspective de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité (actions de performance) ;
- soutenir la cohésion en créant des objectifs collectifs et associer chacun à la nécessité de poursuivre la transformation de l'entreprise sur la durée ;
- fidéliser les principaux managers sur une longue période (options de souscription).

##### Application des conditions de performance des plans précédents

**2017** : pour le plan 2017 et le plan d'actions de performance attribué en 2017, les conditions de performance ont été atteintes. Le calcul s'est effectué pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2017/2018 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés, et pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2018/2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés des performances des exercices 2017, 2018, 2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2016, 2017, 2018 pour les exercices respectifs de 2017, 2018, 2019.

**2018** : pour le plan 2018 et le plan d'actions de performance attribué en 2018, les conditions de performance ont été atteintes à 61,6 % pour le plan d'actions de performance et 73,1 % pour le plan d'options. Le calcul s'est effectué pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2018/2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés, et pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2019/2020 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés.



**2019** : pour le plan 2019 attribué en 2019, les conditions de performance ont été atteintes à 71,9 %. Le calcul s'est effectué pour moitié, à partir des performances de l'exercice 2019 à périmètre constant, comparées au budget fixé pour l'exercice considéré, et pour moitié, à partir des performances de l'exercice 2020 à périmètre constant, comparées au budget fixé pour l'exercice considéré.

### Options de souscription attribuées ou levées en 2021

Des options donnant droit à la souscription d'actions TF1 ont été consenties durant l'année 2021 (voir ci-après pour les caractéristiques complètes).

Le 10 février 2021, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution, en date du 25 mars 2021, de 1 262 000 options, soit 0,60 % du capital, à 113 bénéficiaires du groupe TF1.

Le prix de souscription de 7,50 euros par action est égal à la moyenne des cours des 20 séances de Bourse précédant le 25 mars 2021.

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 1,06 euro.

Gilles Pélisson n'a reçu aucune option de souscription d'actions TF1.

En 2021, aucune option n'a été levée.

Le Comité de Sélection et des Rémunérations examine les critères de performances conditionnant l'exercice des options et l'acquisition définitive des actions de performance.

### Informations générales et caractéristiques des options de souscription

- Modalités d'exercice et périodes d'exercice : voir ci-après.

Au 31 décembre 2021, aucune option de souscription TF1 n'était potentiellement exerçable.

### Options de souscription attribuées/levées durant l'exercice au/par le dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Gilles Pélisson n'a pas bénéficié d'options d'achat ou de souscription TF1 en 2021.

Dans le cadre de ses fonctions chez Bouygues, Gilles Pélisson a reçu, au cours de l'exercice 2021, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues, consenties à compter du 2 juin 2021 par le Conseil d'Administration de la société Bouygues, lors de sa séance du 17 février 2021.

### Options consenties au dirigeant mandataire social en 2021

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Gilles Pélisson	Plan 2021 Date du Conseil : 17/02/2021 Date d'attribution : 02/06/2021	Souscription	3,4831 €	35 000	34,157 €	Du 02/06/2023 au 02/06/2031
<b>TOTAL</b>			<b>121 909 €</b>	<b>35 000</b>		

Le prix d'exercice a été calculé en référence à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date du 2 juin 2021 ; aucune décote n'a été appliquée.

### Levées d'options de souscription effectuées par le dirigeant mandataire social de la société TF1 en 2021

Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social, n'a pas levé d'options de souscription en 2021.

### Options de souscription attribuées/levées durant l'exercice aux mandataires sociaux salariés par l'émetteur et par toute société du Groupe

17 000 options de souscription ont été attribuées en 2021 à Sophie Leveaux, Administratrice représentant les salariés.

### Actions de performance

Un plan d'actions de performance a été attribué en 2021.

Le 10 février 2021, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution, en date du 25 mars 2021, de 250 000 actions de performance, soit 0,12 % du capital, à 30 bénéficiaires du groupe TF1.

Au moment de l'attribution, la valeur de chaque action de performance s'élevait à 5,57 euros.

Gilles Pélisson n'a reçu aucune action de performance TF1.

Au 31 décembre 2021, aucune action de performance n'était définitivement attribuable.

### Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

Gilles Pélisson n'a pas bénéficié d'actions de performance TF1 en 2021.

Gilles Pélisson a reçu, au cours de l'exercice 2021, 20 000 actions de performance Bouygues exerçables à partir de 2024 sous condition de l'atteinte de critères de performance au titre de 2023.

### Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social

Aucune action de performance TF1 n'est disponible car aucune action de performance n'a été attribuée par la Société au dirigeant mandataire social Gilles Pélisson.



## Historique des attributions d'options de souscription et autres informations

## Historique des attributions d'options de souscription

	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2021
Date de l'Assemblée Générale	17/04/2014	17/04/2014	13/04/2017	19/04/2018	18/04/2019	18/04/2019
Date du Conseil d'Administration	29/04/2015	26/04/2016	27/04/2017	25/04/2018	14/02/2019	10/02/2021
<b>Date d'attribution</b>	<b>12/06/2015</b>	<b>08/06/2016</b>	<b>12/06/2017</b>	<b>08/06/2018</b>	<b>12/06/2019</b>	<b>25/03/2021</b>
Nature du plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'options de souscription consenties sous conditions de performances	1 308 800	642 000	710 400	700 900	1 810 500	1 262 000
• dont les mandataires sociaux	16 000	13 000	13 000	13 000	13 000	17 000
• dont aux 10 premiers attributaires salariés	368 000	114 000	118 000	103 000	460 000	193 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2018	08/06/2019	12/06/2020	08/06/2021	12/06/2021	25/03/2023
Date d'expiration	12/06/2022	08/06/2023	12/06/2024	08/06/2025	12/06/2029	25/03/2031
Prix de souscription	15,46 €	10,99 €	11,45 €	9,83 €	8,87 €	7,50 €
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire et cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire et cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire et cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire	Levée et cessibilité à partir du 2 <sup>e</sup> anniversaire	Levée et cessibilité à partir du 2 <sup>e</sup> anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2021	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	265 500	139 100	130 400	255 239	617 679	29 000
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice</b>	<b>1 043 300</b>	<b>502 900</b>	<b>580 000</b>	<b>445 661</b>	<b>1 192 821</b>	<b>1 233 000</b>

L'évolution du nombre d'options en cours de validité est présentée en note 7.5.4.2 des notes annexes aux états financiers consolidés de TF1 au 31 décembre 2021. La charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1 est présentée en note 7.5.4.3 des mêmes notes annexes. La valorisation au moment de leur attribution, calculée à partir du modèle Black-

Scholes est de : 2,75 euros (plan n° 14), 2,15 euros (plan n° 15), 1,85 euro (plan 2017), 0,89 euro (plan 2018), 0,97 euro (plan 2019) et 1,06 euro (plan 2021).

Le plan antérieur dernièrement échoué est le plan d'options n° 13 en date du 12 juin 2019.

## Options de souscription consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de l'émetteur ou de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, ayant reçu le plus grand nombre d'options en cours de l'exercice 2021

Salarié	Nombre total d'actions attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Plan n°
Monier Éric	24 000	7,5	25/03/2031	2021
Marx Christophe	20 000	7,5	25/03/2031	2021
Pedraza Frédéric	20 000	7,5	25/03/2031	2021
Dessaux Jérôme	20 000	7,5	25/03/2031	2021
Bliaut Laurent	20 000	7,5	25/03/2031	2021
Carne Frédéric	20 000	7,5	25/03/2031	2021
Geneste Yann	18 000	7,5	25/03/2031	2021
Faure Remi	17 000	7,5	25/03/2031	2021
De Groote Julien	17 000	7,5	25/03/2031	2021
Querne Bertrand	16 000	7,5	25/03/2031	2021

### Options de souscription levées au cours de l'exercice 2021 par les dix salariés (non mandataires sociaux) de la société TF1 ayant exercé le plus grand nombre d'options

Néant.

## Historique des attributions des actions de performance et autres informations

### Historique des attributions des actions de performance

	Actions de performance 2016	Actions de performance 2017	Actions de performance 2018	Actions de performance 2021
Date d'Assemblée	14-avr-16	14-avr-16	14-avr-16	18-avr-19
Date du Conseil d'Administration	26-avr-16	27-avr-17	25-avr-18	10-févr-21
Date d'attribution	08-juin-16	12-juin-17	08-juin-18	25-mars-21
Nature des actions	Actions à émettre	Actions à émettre	Actions à émettre	Actions à émettre
Nombre maximum d'actions attribuées sous conditions de performance	170 000	172 000	172 300	250 000
• dont aux mandataires sociaux	0	0	0	0
• dont aux 10 premiers attributaires salariés	79 600	80 500	86 500	128 000
Période d'acquisition	Du 8 juin 2016 au 7 juin 2019	Du 12 juin 2017 au 11 juin 2020	Du 8 juin 2018 au 7 juin 2021	Du 25 mars 2021 au 24 mars 2023
Période de conservation	Du 8 juin 2019 au 7 juin 2020	Du 12 juin 2020 au 11 juin 2021	Du 8 juin 2021 au 7 juin 2022	-
Date de cession	À partir du 8 juin 2020	À partir du 12 juin 2021	À partir du 8 juin 2022	À partir du 25 mars 2023
Critère de présence	Oui	Oui	Oui	Oui
Critères de performance	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions acquises au 31/12/2021	160 100	141 200	84 698	-
Nombre d'actions non attribuées, annulées ou caduques	9 900	16 500	79 656	-
Nombre d'actions en cours d'acquisition	-	14 300	7 946	-

La valorisation au moment de leur attribution, calculée notamment à partir des données de Bourse est de : 11,40 euros (plan de l'année 2016), 11,72 euros (plan de l'année 2017), 9,38 euros (plan de l'année 2018) et 5,57 euros (plan de l'année 2021).

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2019 et en 2020.

### Actions de performance consenties, au cours de l'exercice 2021, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions de performance ainsi consenties est le plus élevé

Salarié		Nombre total d'actions attribuées	Date d'acquisition	Plan n°
Aprikian	Ara	20 000	25/03/2023	2021
Denery	Philippe	13 000	25/03/2023	2021
Casas	Didier	13 000	25/03/2023	2021
Bellin	Christine	13 000	25/03/2023	2021
Pellissier	François	13 000	25/03/2023	2021
Bosom	Arnaud	13 000	25/03/2023	2021
Thuillier	Thierry	13 000	25/03/2023	2021
Bailly	Fabrice	10 000	25/03/2023	2021
Carcabal	Maylis	10 000	25/03/2023	2021
Tassan Toffola	Sylvia	10 000	25/03/2023	2021

### Actions de performance acquises au cours de l'exercice 2021 par les dix salariés (non mandataires sociaux) de la société TF1 dont le nombre d'actions de performance est le plus élevé

Nom bénéficiaire		Date d'acquisition	Nombre total actions de performance acquises	Plan n°
Aprikian	Ara	08/06/2021	7 392	2018
Denery	Philippe	08/06/2021	5 544	2018
Abecassis	Olivier	08/06/2021	5 236	2018
Bosom	Arnaud	08/06/2021	5 236	2018
Counillon	Jean-Michel	08/06/2021	4 620	2018
Bellin	Christine	08/06/2021	4 620	2018
Bailly	Fabrice	08/06/2021	4 004	2018
Carcabal	Maylis	08/06/2021	4 004	2018
Tassan Toffola	Sylvia	08/06/2021	4 004	2018
Pellissier	François	08/06/2021	3 696	2018

### 3.4.3. Autres informations relatives à la rémunération du dirigeant mandataire social

#### Rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social

Dans le cadre de ses fonctions chez Bouygues, Gilles Pélisson a reçu, au cours de l'exercice 2021, 20 000 actions de performance exerçables à partir de 2024 sous condition de l'atteinte de critères de performance.

#### Autres informations à la rémunération du dirigeant mandataire social

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Pélisson	X <sup>(1)</sup>		X <sup>(2)</sup>			X <sup>(3)</sup>		X

(1) Gilles Pélisson a un contrat de travail avec Bouygues SA et non avec TF1 SA.

(2) Cf. § « Retraite additive ».

(3) Indemnités de séparation : Une indemnité de départ peut être versée au titre des fonctions salariées exercées au sein du Groupe, exclusion faite de toute période d'activité en tant que mandataire social, conformément au Code du Travail et à la convention collective nationale appliquée par la société concernée. Le cas échéant, de telles indemnités de départ seraient facturées à TF1 au prorata des années passées en tant que salarié ou mandataire social au sein du groupe TF1.

## 3.5. PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE 2022

Rapport sur les rémunérations selon article L. 22-10-8 du Code de Commerce.

### 3.5.1. Éléments de rémunération attribuables au Président au titre de 2022

Le Conseil d'Administration a arrêté et approuvé ce rapport lors de sa séance du mercredi 10 février 2022, sur recommandation du Comité de Sélection et des Rémunérations. Cette politique de rémunération est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 avril 2022 dans le cadre de la septième résolution.

#### Principes généraux

Le Conseil d'Administration a arrêté comme suit pour l'exercice 2022 les neuf principes généraux sur le fondement desquels seraient déterminés les rémunérations et avantages du Président directeur général de TF1.

1. Respect des recommandations du Code AFEP/MEDEF.
2. Aucune indemnité de cessation de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ.
3. Niveau des rémunérations prenant en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnité de cessation de fonctions ou de non-concurrence n'a été consentie.
4. Prise en compte du niveau et de la difficulté des responsabilités du dirigeant mandataire social. Prise en compte de son expérience dans la fonction et de son ancienneté dans le Groupe.
5. Prise en compte des pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.
6. Une structure des rémunérations incitative se décomposant comme suit :
  - une rémunération fixe ;
  - une rémunération variable annuelle ;
  - une rémunération au titre d'administrateur ;
  - des avantages en nature limités ;
  - une retraite additive.

7. Pas de rémunération variable annuelle différée.
8. Faculté laissée au Conseil d'Administration de décider le versement d'une rémunération exceptionnelle, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce. Cette dérogation est temporaire et doit être conforme à l'intérêt social de la Société. Les circonstances exceptionnelles peuvent résulter notamment d'une évolution imprévue du contexte concurrentiel, d'une modification sensible du périmètre du Groupe ou d'un événement majeur affectant les marchés, l'économie et/ou le secteur d'activité du Groupe.
9. Aucune rémunération supplémentaire versée au dirigeant mandataire social par une filiale du Groupe en dehors d'une rémunération au titre d'administrateur.

Conscient que la source de ses succès et progrès dépend de la compétence et de l'état d'esprit des femmes et des hommes qui le composent, le Groupe veille à mettre en œuvre dans toutes les entités une politique de rémunération qui vise à récompenser la réalisation ou le dépassement des objectifs individuels et collectifs.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération ont pour objectif d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise.

#### Critères retenus en 2022 par le Conseil d'Administration pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et de retraite additive, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du dirigeant mandataire social

##### Rémunération fixe

920 000 euros.

##### Rémunération variable annuelle

Le Conseil d'Administration et le Comité de Sélection et des Rémunérations veillent à ce que la rémunération variable du Président directeur général soit cohérente avec les objectifs de performance de la Société en vue de se conformer à l'intérêt social et à sa stratégie commerciale à moyen et long terme. Celle-ci ne peut dépasser 170 % de la rémunération fixe, soit un plafond de 1 564 000 euros. La rémunération variable annuelle serait déterminée par application de six objectifs, se référant pour cinq d'entre eux à la première année d'un plan d'affaires à trois ans, ouvrant la possibilité de recevoir six primes P1, P2, P3, P4, P5 et P6.

- P1 : Cash-flow libre <sup>(1)</sup> de TF1 réalisé au cours de l'exercice/ Objectif ;
- P2 : Excédent/Endettement financier net du groupe TF1 réalisé au cours de l'exercice/ Objectif ;

- P3 : Taux de marge opérationnelle courante (TMOC) du groupe TF1 atteint au cours de l'exercice/ Objectif ;
- P4 : Résultat net part du Groupe consolidé (RNC) <sup>(2)</sup> de TF1 réalisé au cours de l'exercice/ Objectif ;
- P5 : Taux de ROCE (rentabilité des capitaux investis) de Newen atteint au cours de l'exercice/ Objectif ;
- P6 : Trois critères extra-financiers :
  - conformité (communication et sensibilisation sur la compliance, implication dans le développement des programmes de compliance) avec une pondération de 10 %,
  - responsabilité sociale et environnementale (comprenant i) un critère santé-sécurité de baisse du taux de fréquence des accidents du travail, ii) un critère environnemental en ligne avec l'objectif de réduction des émissions de CO2 et son attestation par le SBTi (*Science-based Targets initiative*) et la formation et sensibilisation en interne aux enjeux liés à la transition écologique et iii) un critère mixité des instances dirigeantes) avec une pondération de 15 %,

(1) Cash-flow libre avant variation du BFR d'exploitation et du BFR lié aux immobilisations d'exploitation. Cet indicateur sera retraité des éléments exceptionnels.

(2) Cet indicateur sera retraité des éléments exceptionnels.

- performance managériale (lutte contre le harcèlement, engagement des collaborateurs, communication et relations sociales, dont les accords télétravail et la gestion de crise) avec une pondération de 15 %.

### Méthode de détermination de la rémunération variable annuelle 2022

La méthode de détermination de la rémunération variable du dirigeant mandataire social repose sur les six objectifs distincts P1, P2, P3, P4, P5 et P6 tels que définis ci-avant. La détermination de la rémunération variable pour 2022 repose sur le résultat calculé en fonction de trois « bornes » préalablement définies, pour chacun des critères.

(RF = rémunération fixe)

#### P1, P2, P3, P4 et P5

Le versement de chacune des primes P1, P2, P3, P4 et P5 est fonction de la performance obtenue au cours de l'exercice. Il est exprimé en pourcentage de la rémunération fixe (% de RF). Pour chaque critère, il a été déterminé trois bornes :

- une borne « basse » qui détermine le seuil de déclenchement de la prime ;
- une borne « intermédiaire », correspondant aux perspectives de résultats attendus en 2022 ;
- une borne « haute » qui matérialise une surperformance par rapport aux ambitions financières de la borne intermédiaire.

Chaque prime P1, P2, P3, P4 et P5 est calculée de la façon suivante :

1. Si la borne basse est atteinte :
  - P1 = 10 à 20 % de RF ;
  - P2 = 10 à 20 % de RF ;
  - P3 = 15 à 30 % de RF ;
  - P4 = 10 à 20 % de RF ;
  - P5 = 7,5 à 15 % de RF.
2. Si la borne intermédiaire est atteinte :
  - P1 = 20 % de RF ;
  - P2 = 20 % de RF ;
  - P3 = 30 % de RF ;
  - P4 = 20 % de RF ;
  - P5 = 15 % de RF.
3. Si la borne haute est atteinte :
  - P1 = 20 à 30 % de RF ;
  - P2 = 20 à 25 % de RF ;
  - P3 = 30 à 35 % de RF ;
  - P4 = 20 à 25 % de RF ;
  - P5 = 15 % de RF.

Entre ces bornes, le poids de chaque prime varie linéairement. Si la borne basse n'est pas atteinte, P=0.

#### P6

Le Conseil d'Administration évalue le niveau d'atteinte de l'objectif P6 sans pouvoir dépasser le plafond de 40 % de RF.

### Autres rémunérations

Aucune rémunération supplémentaire versée au dirigeant mandataire social par une filiale du Groupe en dehors d'une rémunération au titre d'administrateur.

### Avantages en nature

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition, pour des besoins personnels, d'une partie du temps d'une assistante et d'un chauffeur-agent de sécurité. Un forfait d'heures auprès d'un conseiller fiscal est aussi alloué ainsi que le financement par l'employeur d'une partie de la cotisation au régime de prévoyance complémentaire.

### Options d'actions et actions de performance et rémunération long terme

Le dirigeant mandataire social Gilles Pélisson étant titulaire d'un contrat de travail avec Bouygues SA, une rémunération long terme sous forme d'attribution différée et conditionnelle d'actions Bouygues peut lui être attribuée, dont les trois composantes principales, en termes de conditions de performance, sont : le ROCE Bouygues, le TSR (Total Share Return) Bouygues et TF1, des conditions RSE (climat et mixité).

### Régime de retraite additive

#### Régime de retraite collectif à droits aléatoires régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale (droits au titre des périodes d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Gilles Pélisson, affilié au régime avant le 4 juillet 2019, était éligible au régime de retraite additif à prestations définies régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Sous réserve d'achever sa carrière au sein du groupe Bouygues, le Président directeur général de TF1 était susceptible de bénéficier d'une rente au titre du présent régime.

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite loi Pacte, et à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime de retraite a été fermé à toute nouvelle affiliation à compter du 4 juillet 2019 et les droits des bénéficiaires actuels ont été gelés au 31 décembre 2019.

Il résulte de la fermeture du régime et du gel des droits des bénéficiaires que le Président directeur général de TF1 ne peut plus acquérir de droits supplémentaires au titre de ce régime de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, la société Bouygues entend transférer les droits aléatoires au titre du présent régime, régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale, vers un contrat à droits acquis relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale et dont les caractéristiques sont identiques au régime de retraite à droits acquis décrit ci-après. Ainsi, les droits à retraite acquis au titre du présent régime ne seront, en raison de ce transfert, plus subordonnés à une condition de présence au sein de l'entreprise au moment du départ à la retraite.

En tout état de cause, aucun droit ne pourra être transféré au bénéficiaire au-delà du plafond de 30 % de sa rémunération annuelle moyenne soumise à cotisations sociales au cours des trois dernières années dans le régime régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

### Régime de retraite à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale (droits au titre des périodes d'emploi postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Compte tenu de la fermeture du régime et du gel des droits aléatoires des régimes de retraite à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale, le Conseil d'Administration du 13 novembre 2019 et du 19 février 2020 a, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite à droits acquis, conforme aux dispositions légales en vigueur (article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale). Celui-ci permet aux membres du Comité de Direction générale n'ayant pas atteint le plafond retenu par le Conseil d'Administration de constituer des droits à retraite pour les périodes d'emploi postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui permettent d'acquérir le même niveau de droits à rente (0,92 % par an) que le régime antérieurement en vigueur au sein de Bouygues et dans le respect des conditions de performance décrites ci-après.

Conformément à la nouvelle réglementation, les droits à retraite seront acquis annuellement et ne seront plus subordonnés à une condition de présence au sein de l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Gilles Pélisson serait éligible à ce nouveau régime de retraite.

Les caractéristiques du régime sont les suivantes :

1. conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier :
  - être membre du Comité de Direction générale de Bouygues,
  - avoir au moins trois années d'ancienneté au sein de l'une des sociétés du groupe Bouygues ;
2. rémunération de référence égale à la somme de la rémunération fixe annuelle brute et de la rémunération variable annuelle brute ;
3. rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ;
4. plafond annuel d'acquisition des droits à pension : 0,92 % de la rémunération de référence ;
5. plafond général : huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (329 088 euros en 2022) ;
6. plafond global des droits acquis tous régimes régis par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale : 30 points ;
7. financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurances à laquelle est versée chaque année une prime ;

8. conditions de performance :

Les conditions de performance pour 2022 seraient les suivantes :

- Exercice 2022 : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés part du Groupe de l'exercice 2022 et des deux exercices 2021 et 2020 (« Moyenne RNC ») ne soit pas de plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan 2022 et les plans des deux exercices 2021 et 2020.
- Cet objectif fixé se décompose à 50 % sur des objectifs TF1 et à 50 % sur des objectifs Groupe.

Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances et par objectif :

- si la Moyenne RNC est égale à l'Objectif ou est supérieure à l'Objectif :
- droits à pension annuels = 0,46 % du salaire de référence ;
- si la Moyenne RNC est de plus de 10 % inférieure à l'Objectif : droits à pension annuels = 0.

Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, les droits à pension attribués par objectif varient linéairement de 0 à 0,46 % de la rémunération de référence.

Le montant des rentes versées au titre des régimes de retraite relevant des articles L. 137-11 (régime à droits aléatoires) et L. 137-11-2 (régime à droits acquis) du Code de la Sécurité Sociale en vigueur au sein de la Société est limité à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (329 088 euros en 2022).

#### Retraite additive sur base action

En complément et sur la base de principes d'acquisition identiques à ceux de la retraite additive régie par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale, il est prévu une retraite additive sur base d'action, sur la base d'un droit de pension acquis supérieur à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale et jusqu'à 14 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Ce régime s'applique au bénéficiaire du régime à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale sous réserve qu'il ait atteint le plafond retenu par le Conseil d'Administration de Bouygues (huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale) au titre des régimes de retraite à prestations définies en vigueur au sein du Groupe.

### 3.5.2. Éléments de rémunération attribuables aux administrateurs au titre de 2022

L'enveloppe annuelle pour rémunérer les administrateurs a été fixée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2003 à 350 000 euros ; la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'Administration. Le Comité de Sélection et des Rémunérations émet des propositions sur le système de rémunération des administrateurs, notamment sur les modalités de répartition.

Sur proposition du Comité, le montant des rémunérations allouées aux administrateurs a été modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. La répartition de l'enveloppe est la suivante :

- rémunération allouée à chaque administrateur : 21 000 euros par an ;
- rémunération de chaque membre du Comité d'Audit : 12 000 euros par an ;

- rémunération allouée à chaque membre du Comité de Sélection et des Rémunérations : 7 000 euros par an ;
- rémunération allouée à chaque membre du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat : 7 000 euros par an ;
- rémunération complémentaire allouée à chacun des Présidents des trois Comités de 3 000 euros par an.

Ces montants sont distribués à hauteur de 70 % en fonction de la présence aux séances du Conseil et Comités et 30 % au titre de la responsabilité des administrateurs.

Cette politique de rémunération est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 avril 2022 dans le cadre de la huitième résolution.



# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE

 RFA  DPEF

# 4

<b>AVANT-PROPOS</b>	118	<b>4.3. ÉTHIQUE</b>	166
<b>4.1. ENJEUX MAJEURS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>	126	4.3.1. Éthique dans les contenus	166
4.1.1. Contexte environnemental	126	4.3.2. Éthique et conformité dans les relations d'affaires, Achats Responsables et dialogue avec les parties prenantes	167
4.1.2. Évaluation de l'impact environnemental des activités du Groupe	127	4.3.3. Protection des données personnelles et cybersécurité	171
4.1.3. Suivi des chantiers de la stratégie climat à horizon 2030	131	<b>RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	172
<b>4.2. ENJEUX MAJEURS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX</b>	140		
4.2.1. Paramètres des reportings sociaux et sociétaux	140		
4.2.2. Égalité femmes-hommes	140		
4.2.3. Inclusion	145		
4.2.4. Politique sociale interne et droits humains	150		
4.2.5. Solidarité	163		
4.2.6. Éducation aux médias	165		

## AVANT-PROPOS

### Propos introductif

Selon l'article L. 225-102-1 du décret suivant la transposition en droit français de la Directive européenne sur la *reporting*, paru en août 2018, le groupe TF1, filiale du groupe Bouygues qui consolide ses comptes, n'est plus tenu de publier un rapport extra-financier, ni d'en faire vérifier la teneur par un tiers indépendant.

Néanmoins, le Groupe a pris la décision de publier de façon volontaire sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) assortie d'une vérification par une tierce partie (cf. rapport du vérificateur indépendant au chapitre 4.4).

Les éléments spécifiquement demandés par le décret sont présentés dans différentes parties de ce document, auxquelles des renvois sont faits depuis ce chapitre. Notamment :

- le modèle d'affaire est présenté dans le rapport intégré au début de ce document ;
- parmi les enjeux RSE, ceux qui présentent également un aspect « risques » sont présentés dans le chapitre 2 « Facteurs de risques » ;
- la méthodologie d'identification des enjeux RSE est présentée dans l'avant-propos ;
- pour chacun des enjeux majeurs, le présent chapitre décrit explicitement le contexte dans lequel est menée l'activité, les politiques, plans d'actions et mesures mis en œuvre ;

### Organisation de la RSE

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du groupe TF1 est le fruit d'une collaboration de tous les métiers du groupe, coordonnée par la Direction RSE composée depuis septembre 2021 de deux personnes à temps plein qui assurent également la réalisation du *reporting* extra-financier.

La Direction RSE, en place depuis 2005, est rattachée depuis février 2016 à Arnaud Bosom, membre du Comité Exécutif également en charge de la Direction des Relations Humaines.

### Engagement des dirigeants, adhésion au pacte mondial

La rémunération variable du dirigeant mandataire social repose, en complément des critères financiers, sur des critères extra-financiers liés notamment à la performance de l'entreprise en matière de RSE. Ces critères incluent, en 2021, l'implication du dirigeant mandataire social sur les thématiques liées à la conformité et à l'atteinte d'objectifs en matière de mixité, de réduction de l'impact carbone du groupe TF1 et de santé-sécurité pouvant atteindre jusqu'à 25 % de sa rémunération fixe (sur les 40 % que représentent, au total, les critères extra-financiers).

Le dirigeant mandataire social est également incité, au travers des plans d'*Incentive à Long Terme* (LTI) qui lui sont consentis par le groupe Bouygues, sur l'atteinte d'objectifs en matière de mixité et de déploiement de la stratégie climat du groupe TF1.

La part variable de chacun des membres du COMEX comprend également, depuis 2017, au moins un critère RSE. Cela concerne aussi, depuis 2021, la majeure partie des membres du Comité de Direction générale (CODG) composé d'une trentaine de membres. Les critères sont multiples, adaptés à chaque périmètre d'activité et de responsabilité et couvrent les enjeux liés aux politiques environnementales, sociales, sociétales et éthiques. Ces critères ciblent notamment le déploiement de la stratégie climat du groupe TF1,

- la politique sociale interne et les droits humains, ainsi que les enjeux liés à l'éthique incluant les sujets de corruption et d'évasion fiscale, sont traités au 4.2. et 4.3. de ce chapitre ;
- le sujet de la taxonomie verte européenne est traité au 4.1.1.2.2.

En tant qu'acteur majeur des contenus, le groupe TF1 décline sa démarche RSE à travers :

- les actions mises en œuvre au sein de l'entreprise matérialisées par l'étiquette suivante **INTERNE**
- l'impact sociétal et/ou environnemental de ses contenus produits, édités et/ou diffusés matérialisé par l'étiquette suivante **CONTENUS**
- les initiatives dont la portée s'étend au-delà de l'entreprise et du public auquel s'adressent ses contenus, matérialisées par l'étiquette suivante **EXTERNE**

La lutte contre la précarité alimentaire, et le respect du bien-être animal ne sont pas des sujets matériels pour TF1 et, à ce titre, ne sont pas couverts par la DPEF.

Le groupe TF1 n'a pas mis en place au cours des cinq dernières années de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

En 2014, le Conseil d'Administration a décidé de se doter d'un Comité de l'Éthique et de la RSE (cf. chapitre 3) devenu Comité Éthique, RSE et Mécénat en février 2020.

Un point sur les actions de RSE est présenté lors de chaque Conseil d'Administration par le Président du Conseil d'Administration, Gilles Pélisson.

la mixité et la diversité des origines ethniques dans les contenus, la féminisation des instances managériales et les politiques en faveur de l'inclusion au sein de l'entreprise. À compter de 2022 le poids du/des critère(s) RSE sera étendu à l'ensemble des membres du Comité Management (COMGT) composé au 31 décembre 2021 de 169 membres à hauteur de 10 % de la rémunération variable.

L'Institut du Management Bouygues organise régulièrement des séminaires liés à la responsabilité des managers et au développement durable auxquels participent les cadres dirigeants de TF1. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités, le respect des principes éthiques dans leurs actions quotidiennes notamment la lutte contre la corruption, la prise en compte des enjeux de transition écologique et le management inclusif.

Le groupe Bouygues, au nom de l'ensemble des métiers qu'il représente, dont TF1, a renouvelé son engagement auprès d'autres entreprises françaises et internationales à respecter et promouvoir les dix principes de la Charte du Pacte Mondial <sup>(1)</sup> dans le domaine des Droits de l'Homme, des Droits du travail, de l'Environnement et de la lutte contre la corruption.

(1) <https://www.unglobalcompact.org/>

## Reconnaissance de la performance du groupe TF1

Les démarches RSE globales du groupe TF1 sont reconnues par de nombreuses agences de notation extra-financières et le groupe TF1 est présent en 2021 dans les indices suivants :

Agence de notation	Indice/notation
S&P Global	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DJSI World Index</li> <li>• DJSI Europe Index</li> <li>• 4<sup>ème</sup> au classement du secteur médias</li> </ul>
Ethifinance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GAIA Index</li> <li>• 3<sup>ème</sup> dans la catégorie des entreprises dont le CA est supérieur à 500 M€</li> </ul>
MSCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note AA</li> </ul>
ISS ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note C+</li> </ul>

De plus, le groupe TF1 a obtenu en 2021 le statut Gold Écovadis.

En outre, le groupe Bouygues a reçu la note A- aux questionnaires climat 2020 du CDP (Carbon Disclosure Project), incluant les réponses de l'ensemble des filiales du groupe Bouygues en ce compris le groupe TF1.

Le groupe TF1 occupe la 2<sup>ème</sup> place du palmarès des entreprises les plus responsables de France, tous secteurs confondus, publié dans le journal Le Point le jeudi 18 novembre 2021. Ce palmarès, réalisé en partenariat avec l'Institut allemand Statista, est établi parmi une liste de 2 000 entreprises basées en France et ayant au moins 500 salariés. Il prend en compte trois critères principaux : l'environnement, le social et la gouvernance.

La politique volontariste du groupe TF1 en matière de mixité est également reconnue puisque le groupe TF1 :

- se distingue en étant 1<sup>er</sup> groupe média dans le classement 2020 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 annoncé le 25 octobre 2021 dans le cadre des Assises de l'égalité économique et professionnelle par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Il occupe la 15<sup>ème</sup> place tous secteurs confondus et gagne ainsi 7 places par rapport au classement de l'année précédente ;
- a reçu le 7 décembre 2021 le Grand Prix Humpact décerné par l'agence de notation éponyme, dans la catégorie Parité Femmes-Hommes.

## Périmètre

Le présent chapitre intègre les données du groupe TF1 historique, et Newen ainsi que les activités digitales (périmètre ex-Unify), sauf expressément explicité. Les autres activités associées de divertissement ne sont pas incluses dans ce chapitre, à l'exception de Play Two lorsque cela est précisé.

## Répartition des effectifs par entité

Les effectifs sont répartis comme suit au sein des différentes structures au 31 décembre 2021 :

- 57 % pour TF1 et TMC ;

- 20,6 % pour les activités digitales (périmètre ex-Unify) ;
- 21,7 % pour Newen ;
- 0,7 % des effectifs pour Play Two.

## Répartition géographique du chiffre d'affaires

Le groupe TF1 réalise son chiffre d'affaires principalement en France et en Europe. En 2021, la répartition est la suivante :

- **88,9 %** vs 91,6 % en 2020 en France ;
- **7,7 %** vs 5,1 % en 2020 en Europe hors France ;
- **3,4 %** vs 3,3 % en 2020 pour les autres pays.

Les sociétés en intégration globale ou partielle sont incluses dans le *reporting* sauf si le groupe TF1 n'est pas opérateur de cette entité, c'est-à-dire s'il n'en a pas la responsabilité managériale. Une société a la responsabilité managériale d'une entité lorsqu'elle a le pouvoir de décision sur les procédures opérationnelles de cette entité.

Sur la période de référence, le groupe a procédé à une acquisition significative, la société de production iZen, et deux sessions, les sociétés TF1 Games et Dujardin.

Par ailleurs, en juin 2021, l'organisation du groupe TF1 a évolué avec le regroupement du pôle digital Unify et des activités du secteur Antennes, afin d'accélérer les synergies. Par conséquent et dans l'ensemble de ce chapitre, les activités digitales correspondant à l'ancien périmètre d'Unify sont dénommées « activités digitales (périmètre ex-Unify) ».

## Analyse de matérialité du groupe TF1

### Méthodologie

Une nouvelle étude de matérialité a été conduite en 2021 par le groupe TF1 pour prendre en compte les attentes croissantes de ses parties prenantes internes et externes en matière de RSE et la pluralité du groupe suite aux rachats successifs et à la création des entités Newen et digitales (ex-Unify).

La démarche consiste à identifier les enjeux majeurs qui peuvent constituer des **opportunités de développement** ou au contraire **des risques pour les activités du groupe TF1** s'ils n'étaient pas bien pris en compte.

Celle-ci a été réalisée en collaboration avec le cabinet R3 Imaginable et a fait l'objet d'une vaste consultation qui s'est déroulée de juillet à octobre 2021, associant :

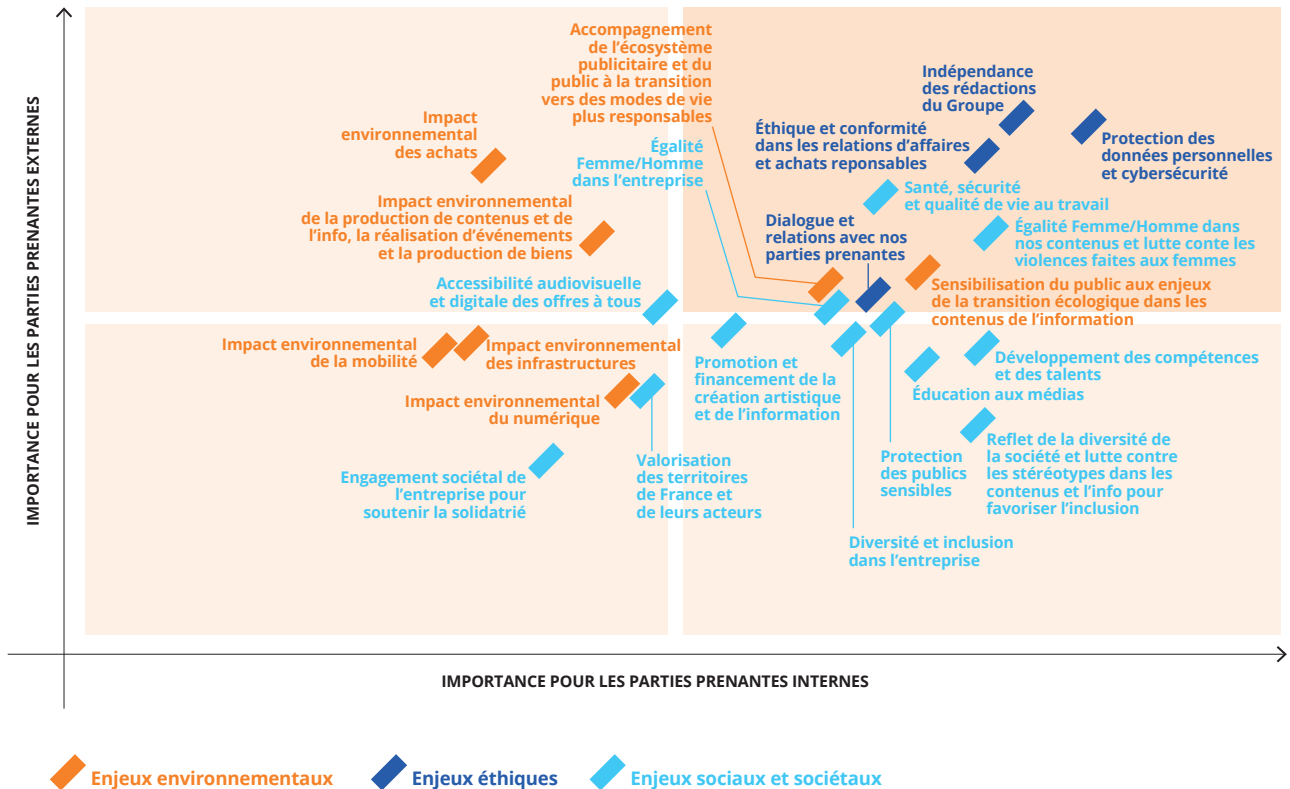
- le **top management** à travers 12 entretiens menés individuellement ;
- les **collaborateurs du groupe TF1** (incluant des intermittents travaillant de manière ponctuelle pour le groupe), à travers un questionnaire anonyme en ligne qui a permis de collecter les réponses de 942 répondants, témoignant ainsi du vif intérêt porté par les collaborateurs pour la démarche RSE du groupe TF1 ;
- un **panel de citoyens** à travers un questionnaire anonyme en ligne complété par 724 répondants ;

- un **comité de parties prenantes externes** composé d'agences médias, d'annonceurs, d'experts, de fournisseurs, d'institutionnels, d'investisseurs, de journalistes, d'ONG et de producteurs et qui s'est réuni en octobre dernier à l'occasion d'une session d'échange animée par R3 Imaginable.

Les échanges ont été menés à partir d'une liste de 23 enjeux relevant des thèmes déjà traités dans les précédentes analyses de matérialité conduites par le groupe TF1, des 6 enjeux majeurs RSE définis en 2020 par le groupe TF1, des attentes des parties prenantes externes notamment celles des agences de notations extra-financières, des institutionnels et des ONG ainsi que d'un benchmark sectoriel conduit par R3 Imaginable.

La matrice de matérialité obtenue à l'issue de la consultation a fait l'objet d'une priorisation des 11 enjeux majeurs par un comité composé de collaborateurs opérationnels du groupe TF1 en prenant en compte les risques et opportunités en termes d'image, de business, d'impact sociétal et/ou d'engagement pour les collaborateurs. Les membres de ces comités étaient issus des différentes entités du groupe : activités digitales (ex-Unify), Newen, Contenus, Information, Technologies, Achats, Relations investisseurs, TF1 Pub, Juridique, Communication, Relations sociales, Représentants du personnel et RSE.

### Matrice de matérialité 2021



## Enjeux majeurs RSE

### ENJEUX MAJEURS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Impact environnemental des activités

Sensibilisation des publics à la transition écologique à travers les contenus

Publicité responsable

### ENJEUX MAJEURS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

Égalité Femmes/Hommes

Diversité et inclusion

Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Engagement sociétal de l'entreprise pour soutenir le monde associatif

Éducation aux médias

### ENJEUX ÉTHIQUES

Éthique dans les contenus

Éthique dans les affaires

Protection des données personnelles et cybersécurité

Enjeux	Objectifs	Faits marquants 2021	Objectifs cibles/KPI	Concordance
Impact environnemental des activités			2030 : - 30 % sur les scopes 1&2 et sur le scope 3a du bilan carbone du groupe TF1	4.1.1.1.
	<b>Écoproduction</b>	Mesure de l'impact carbone des productions Newen France et Blue Spirit et annonce d'un plan climat	2030 : - 30 % d'impact carbone sur les productions Newen France et Blue Spirit (- 20 % en 2024)	4.1.3.1.1.
	<b>Sobriété numérique</b>	Mesure de l'impact carbone des sites Internet MyTF1, LCI.fr, TFOUMAX et identification des leviers de réduction	2022 : Mise en place des actions de réduction de l'impact carbone des sites Internet	4.1.3.1.3.
	<b>Mobilité douce</b>	Déploiement du Forfait Mobilités Durables et électrification du parc automobile	2024 : 100 % voitures hybrides ou électriques dans le parc de véhicules du groupe TF1	4.1.3.1.2.
	<b>Décarbonation des achats</b>	Introduction de critères de consommation énergétique dans les achats de la Direction des Technologies	2022 : Mesure de l'impact carbone des achats hors droits et identification de familles prioritaires d'achats à décarboner	4.1.3.1.4.
	<b>Éfficacité énergétique</b>	Renouvellement de la certification ISO 50001	2025 : - 35 % sur les consommations énergétiques du bâtiment de la Tour TF1	4.1.3.1.5.
Sensibilisation du public aux enjeux de la transition écologique dans les contenus et l'information	<b>Sensibiliser et former les équipes aux enjeux de la transition écologique</b>	Fresques du Climat réalisée par l'ensemble des équipes des chaînes thématiques et des collaborateurs de la rédaction Engagement des chaînes à conclure un contrat climat avec le CSA	2023 : 50 % des rédactions du Groupe sensibilisées (20 % en 2022)	4.1.3.2.
	<b>Apporter aux Français des informations fiables sur les enjeux de la transition</b>	Sur les antennes : Génération Ushuaïa sur TF1, concert Global Citizen et 24h sur la Terre sur TMC Digital : livre Anti-Gaspi et rubrique mieux-manger ( <i>Marmiton</i> ), indice de réparabilité ( <i>Les Numériques</i> )	Suivi des heures de contenus à valeur ajoutée environnementale.	4.1.3.2.
	<b>Faire émerger de nouveaux imaginaires positifs autour de la transition et des comportements durables</b>	Intégration dans les séries & fictions Newen d'écogestes normalisant les comportements responsables Partenariat avec la Fabrique des Récits	2022 : Renouvellement du partenariat avec la Fabrique des Récits	4.1.3.2.4.
Accompagnement de l'écosystème publicitaire et du public à la transition vers des modes de vie plus responsables	<b>Former les équipes de nos régies publicitaires aux enjeux de la transition</b>	TF1 Pub : Création du groupe de travail de collaborateurs engagés « Change Makers » Campus Écoresponsabilité destiné au marché publicitaire		4.1.3.3.1.1.
		Développement de la formation des équipes de la régie aux enjeux de la transition écologique pour déploiement en 2022	2022 : 80 % des équipes TF1 Pub formées	4.1.3.3.1.3.
	<b>Mesurer l'impact carbone des campagnes publicitaires diffusées</b>	TF1 Pub : Développement d'une calculatrice carbone et participation aux groupes de travail du SNPTV et du SRI pour une mesure unifiée	2022 : phase expérimentale de déploiement de la mesure carbone des campagnes opérées par TF1 Pub pour industrialisation d'ici fin 2023.	4.1.3.3.1.3.
		Unify Advertising : Réflexion autour de la mise en place de la calculatrice carbone	2022 : intégration du SRI par Unify Advertising et mesure de l'impact carbone des campagnes publicitaires des TOP 10 annonceurs	4.1.3.3.2.
		CAPA Corporate (Newen) : Mise en place d'un calculateur carbone dédié	2024 : mesure de l'impact carbone des productions CAPA Corporate (Newen)	4.1.3.1.1.
	<b>Aider les consommateurs à faire des choix éclairés, plus durables et responsables</b>	Lancement d'ÉcoFunding fonds publicitaire à vocation environnementale visant à financer la création et la diffusion de campagnes TV de sensibilisation	2022 : Engagement à hauteur de 1,5 M€ minimum brut	4.1.3.3.1.2.



Enjeux	Objectifs	Faits marquants 2021	Objectifs cibles/KPI	Concordance
Diversité et inclusion dans les contenus et en interne	Représenter sans préjugés la diversité de la société française	Fictions sociétales : « Mention particulière Bienvenue dans l'âge adulte » et « Il est elle »	Renouvellement des engagements auprès du CSA pour refléter la diversité de la population française dans nos programmes	4.2.3.1.1.
		Plus de 100 interviews réalisées sur la diversité et l'inclusion par « Fraiches »		4.2.3.2.3.
	Promouvoir la diversité et développer une culture d'entreprise plus inclusive	Formation au recrutement sans discrimination et au management inclusif (acteurs de la DRH, managers) Sensibilisation et formation des référents sexisme et actions de communication pour lutter contre le sexisme ordinaire dans l'entreprise	2022 : Participation au baromètre LGBT+ l'Autre Cercle/Ifop	4.2.3.3.2.
	Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés	Participation à la SEEPH et au Duo Day Embauche de 15 alternants/stagiaires en situation de handicap	Indicateur : Nombre de collaborateurs en situation de handicap	4.2.3.2.3.
Égalité Femmes/ Hommes	Renforcer la présence des femmes dans nos contenus pour atteindre les objectifs d'égalité Femmes/hommes	14 <sup>ème</sup> promo de la Fondation TF1 Grand prix de l'alternance et Prix Patrick Bourrat à l'info Bourses étudiants de la Chance pour la diversité dans les médias		4.2.3.1.3.
		Première promotion d'Expertes à la Une	2022 : 2 <sup>ème</sup> promotion Expertes à la Une	4.2.2.1.
		Diffusion du championnat du monde féminin de handball 2021	Diffusion des compétitions majeures des équipes de France féminines de l'Euro football et de la Coupe du Monde de Rugby	4.2.2.1.
	Renforcer la féminisation des instances managériales et l'égalité de traitement entre femmes et hommes	<i>aufeminin</i> : repositionnement autour d'une nouvelle raison d'être : « l'égalité se construit au quotidien »		4.2.2.1.
Santé, sécurité et qualité de vie au travail	Assurer la santé, la sécurité, et le bien-être au travail	1 <sup>er</sup> groupe média au palmarès de la Féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 Grand Prix Humpact 2021 Parité Femmes Hommes.	Indicateur : index d'égalité professionnelle 2023 : 55 % cadres femmes et 48 % managers femmes	4.2.2.2.
		Amélioration de l'identification des risques et mesures de prévention (harcèlement moral et sexuel, équilibre vie professionnelle – vie personnelle)	2022 : Mise à jour du DUERP et réévaluation des mesures de prévention et de protection	4.2.4.6.2.
		Baisse de l'absentéisme : - 6 % par rapport à 2020	2022 : Poursuivre les actions de prévention de l'absentéisme compressible Indicateur : Maladies professionnelles et accidents du travail	4.2.4.6.2.
		COVID : Protection des salariés du Groupe (renforcement du télétravail, centre de vaccination et tests PCR au siège social)	2022 : Réalisation du baromètre QVT	4.2.4.2.3.
		Mise en place du Forfait Mobilité Durable et formations sécurité routière	2022 : Échange avec les partenaires sociaux sur le plan de mobilité et transport du groupe TF1	4.1.3.1.2.
Accord de télétravail (2j/semaine) Newen : 1 <sup>er</sup> accord QVT	2022 : Introduction d'un accord QVT sur l'UES <i>aufeminin</i>	4.2.4.2.3.		

Enjeux	Objectifs	Faits marquants 2021	Objectifs cibles/KPI	Concordance
Engagement sociétal et soutien au monde associatif	Soutenir les associations qui œuvrent pour de grandes causes	110 associations aidées en 2021, pour un montant total de dons et espaces gracieux de 115 M€	Indicateurs : Nombre d'associations aidées Montant total des dons et espaces gracieux	4.2.5.
	Inciter les Français à plus de solidarité, notamment <i>via</i> des appels au don	Opération Les Pièces Jaunes, Restos du Cœur, Sidaction, ELA, C'est que du bonheur, Fondation pour la Recherche Médicale		4.2.5.
	Relayer les messages institutionnels	Relais des messages du gouvernement concernant la lutte contre le COVID		4.2.5.
Éducation aux médias	Expliquer les métiers de l'audiovisuel et la production de l'information	« La semaine de l'info » sur TikTok Podcast « Info et Vous : les coulisses de l'info » Rencontres de l'info : événement en partenariat avec le CLEMI	2022 : Augmentation du nombre d'interventions dans les collèges et lycées 2022 : Pérennisation des Rencontres de l'info	4.2.6.
	Lutter contre les <i>fake news</i>	Lutte contre les fausses informations avec Les Vérificateurs Diffusion sur LCI de reportages de sensibilisation à la désinformation	2022 : Partenariat avec « Les surligneurs » : site d'experts du légal-checking qui va travailler avec les Vérificateurs.	4.3.1.1.
	Participer à la formation des futurs journalistes	Soutien et renforcement financier à l'association La Chance pour la diversité dans les médias et création de bourses pour des étudiants		4.2.3.1.3.
Indépendance des rédactions du Groupe et pluralisme de l'information	Assurer la déontologie et l'indépendance de la Direction de l'Information	Charte déontologique spécifique aux journalistes chez TF1, remise à chaque nouveau collaborateur journaliste Comité d'éthique et déontologie de l'information Société des Journalistes TF1 reformée en 2021 Formations au droit de la presse	Indicateur : Mises en garde et mises en demeure CSA	4.3.1.1.
Éthique des affaires, Achats Responsables et dialogue avec les parties prenantes	Veiller au respect de l'éthique dans nos affaires	Renforcement de la gouvernance à travers un Comité éthique interne pour le déploiement du dispositif de la loi Sapin 2 et autres sujets éthiques et de compliance Déploiement d'une formation e-learning accessible à tous les collaborateurs du groupe et d'une formation renforcée pour les collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence	2022 : Maintenir un haut niveau de d'exigence dans la formation aux risques éthiques pour tout nouvel arrivant et population à risque	4.3.2.1.
	Appliquer les principes de responsabilité (sociétale et environnementale) du groupe TF1 dans la chaîne des achats	Hausse de 14 % du CA couvert par une évaluation Écovadis ou en cours d'évaluation (vs 2019) Hausse de 33 % du CA réalisé avec le secteur adapté et protégé (vs 2019)	2023 : 100 % des appels d'offres intégrant des critères RSE dans le cahier des charges (y compris environnementaux) 2023 : 100 % des acheteurs formés à la démarche de décarbonation des achats	4.3.2.2.
	Maintenir un dialogue constant avec nos parties prenantes	Dialogue avec les agences médias, annonceurs et l'ADEME pour la constitution des offres publicitaires de TF1 Pub Constitution d'un comité de parties prenantes externes dans le cadre de l'analyse de matérialité	2022 : Convention fournisseurs organisée par la Direction des Achats Refonte du site TF1 Pro destiné aux journalistes	4.3.2.3.

Enjeux	Objectifs	Faits marquants 2021	Objectifs cibles/KPI	Concordance
Protection des données et cybersécurité	Protection des données personnelles	Finalisation de la gouvernance RGPD avec le rajout d'un nouveau rôle le Data Owner en charge de s'assurer de la mise en conformité au RGPD	Indicateurs : nombre de plaintes CNIL reçues et mise à jour régulière du registre des traitements	4.3.3.1
	Renforcer nos dispositifs de protection, de détection et de réaction aux incidents de cybersécurité	Élaboration d'un plan cyber sécurité avec notamment l'adoption du référentiel NIST Accompagnement par un cabinet d'audit dans le cadre d'une mission de Program Assurance Cybersécurité, avec évaluation 2 fois par an de la maturité de la démarche	2022 : mise à jour de la politique de cybersécurité du Groupe Réévaluation des objectifs cibles en tenant compte des enjeux spécifiques du groupe TF1	4.3.3.2.

En écho à la raison d'être du groupe TF1 définie fin 2019 « Inspirer positivement la société » et fort du résultat des travaux menés en 2021 concernant l'analyse de matérialité, le groupe TF1 s'engage à travers ses contenus à **sensibiliser ses publics aux enjeux de transition écologique** et à favoriser une **consommation plus responsable** via les activités de ses régies publicitaires. Le Groupe entend faire aussi de **l'égalité Femmes/Hommes** une priorité, à refléter la **diversité de la société** tout en luttant contre les stéréotypes et à soutenir le **monde associatif** ainsi qu'à renforcer son rôle sociétal d'**éducation aux médias**.

Cet engagement s'appuie sur la reconnaissance de la responsabilité du groupe TF1 en matière d'éthique et la garantie de veiller à un juste **équilibre dans ses relations d'affaires**, à conduire une **politique d'achats responsable** et au maintien d'un **dialogue régulier avec ses parties prenantes**.

Compte tenu de son rôle de média influent, le groupe TF1 réaffirme **l'indépendance de ses rédactions**, le respect du **pluralisme de l'information** et la conformité de ses contenus avec le cadre réglementaire ainsi que son engagement fort en matière de **protection des données personnelles et de cybersécurité**.

Enfin, le groupe TF1 entend veiller à la cohérence de ses actions en matière RSE qu'elles soient à portée externe ou interne en conduisant une politique volontariste en matière de **mixité et d'inclusion** au sein de ses équipes. Il s'engage aussi à assurer la **sécurité, la santé de ses collaborateurs et la qualité de vie au travail** et à poursuivre les actions entreprises en matière de **réduction de l'impact environnemental de ses activités**.

## 4.1. ENJEUX MAJEURS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### 4.1.1. Contexte environnemental

#### 4.1.1.1. Origine de la démarche environnementale du Groupe **INTERNE** **EXTERNE** **CONTENUS**

Le groupe TF1 est engagé, depuis plusieurs années, dans la lutte contre le réchauffement climatique avec notamment :

- depuis 2007, la mesure de l'empreinte GES de ses activités principales ;
- depuis 2010, la baisse des consommations électriques ;
- en 2015, la signature de la Charte Paris Action Climat ;
- en 2018, la première certification ISO 50001 ;
- en 2019, la signature à Monaco à travers sa filiale TMC de la charte d'engagement du Pacte National pour la Transition énergétique.

2020 a marqué un tournant avec l'annonce d'objectifs de réduction sur les scopes 1&2 et 3a du groupe TF1 <sup>(1)</sup> à horizon 2030 et la prise en compte, dans la stratégie de ses activités, de la nécessaire transformation bas carbone de l'économie en ligne avec les accords et législations en vigueur (COP, Stratégie Nationale Bas Carbone...). Ces travaux ont été conduits sur la base d'analyses prospectives qui ont consisté à projeter les activités du groupe TF1 dans ces scénarios de transformation bas carbone et à définir sa stratégie climat.

Elle s'articule autour des 3 axes suivants :

- **la réduction de l'impact carbone de ses activités avec un engagement de réduction de son impact carbone de 30 % d'ici à 2030 sur les scopes 1, 2 et 3a vs le périmètre pris en compte pour le calcul de son empreinte carbone en 2019 ;**

- **la publicité responsable ;**
- **les contenus en lien avec la transition écologique.**

Le suivi de ces engagements est détaillé au chapitre 4.1.3. « Suivi des chantiers de la Stratégie Climat à horizon 2030 » et les autres actions de réduction (consommations énergétiques, gestion des déchets) sont précisées aux chapitres 4.1.2.3. « Consommation de ressources et d'énergie » et 4.1.2.4. « Gestion des déchets et économie circulaire ».

L'activité du groupe TF1 est peu sujette aux risques physiques liés au changement climatique (événements climatiques extrêmes), y compris en cas de renchérissement brutal du prix de l'énergie ou de taxation du carbone émis. Seule la situation du siège de TF1 en bordure de Seine a nécessité la mise en place d'un plan de prévention des inondations en cas de crue. La nature des activités du Groupe dans l'ensemble des sièges sociaux ne fait pas non plus courir de risques directs à la biodiversité, ni à la qualité de l'eau et des sols.

Le groupe TF1, en tant que signataire de la démarche « Entreprises engagées pour la nature – Act4Nature France » initiée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et portée par l'Office français de la biodiversité, a déposé fin 2021 ses engagements en matière de biodiversité, détaillés au chapitre 4.1.3.1.5. « Autres chantiers de réduction de l'impact environnemental ».

#### 4.1.1.2. Évolutions du cadre réglementaire **EXTERNE** **INTERNE** **CONTENUS**

##### 4.1.1.2.1. Contrat climat média

En écho à la loi Climat et résilience, les discussions se sont poursuivies en 2021 avec le CSA concernant les modalités du contrat climat média, qui à ce jour ne sont pas arrêtées. La mise en œuvre de ce contrat permettra à l'ARCOM (issue de la fusion du CSA avec HADOPI), d'évaluer les efforts des groupes médias en faveur de la transition écologique s'agissant notamment des contenus qu'ils diffusent, de la publicité responsable et de la réduction de l'impact carbone qui découle de leurs activités.

##### 4.1.1.2.2. Taxonomie verte européenne

En application du règlement européen Taxonomie (règlement (UE) 2020/852), et des actes délégués publiés au 31 décembre 2021 le groupe TF1 s'est employé à identifier la part de ses activités considérées comme durables en 2021.

Ces indicateurs portent sur l'exercice 2021, sans information comparative, et sur deux des six objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les activités de TF1 liées à la production, diffusion, programmation de contenus, spectacles et enregistrements musicaux sont considérées comme éligibles au titre du chiffre d'affaires, sous condition de contribuer de façon substantielle à préparer à l'adaptation au changement climatique (condition d'habilitation). Avant application de cette condition, le chiffre d'affaires serait éligible à près de 90 %.

Pour la détermination du chiffre d'affaires éligible chez TF1, la part correspondant aux programmes éligibles a été estimée au prorata des programmes portant sur l'environnement, la transition écologique ou climatique rapportés à l'ensemble des programmes diffusés entre 6 h et minuit.

Il résulte de ces estimations, et après application de la condition d'habilitation, que le chiffre d'affaires du groupe TF1 est ainsi éligible à 3,6 %, sur la base d'un chiffre d'affaires consolidé de 2 427,1 millions d'euros à fin décembre 2021. La part des investissements d'exploitation (CAPEX) des activités éligibles a été estimée sur la base du pourcentage du chiffre d'affaires éligible, soit 3,6 %. S'agissant des dépenses d'exploitation du Groupe (OPEX), leur proportion éligible n'est pas significative.

L'engagement du groupe TF1 en faveur de la transition écologique dépasse largement le cadre de *reporting* prévu dans la taxonomie verte européenne. En effet, conscient de son rôle en tant que groupe media *leader*, le groupe TF1 conduit au travers de sa régie publicitaire TF1 Pub une politique volontariste pour inciter les annonceurs à valoriser leur démarche en faveur d'une consommation plus responsable et inspiratrice de modes de vie plus respectueux de l'environnement.

C'est ainsi qu'en 2021, TF1 Pub a comptabilisé près de 20 % de spots publicitaires sur la thématique RSE <sup>(2)</sup>.

Le plan d'action de TF1 Pub et ses engagements sont détaillés au chapitre 4.1.3.3.1.

(1) Les objectifs de réduction de l'impact carbone portent sur le périmètre des bâtiments de la Tour et de l'Atrium.

(2) C'est-à-dire comprenant une dimension « transition écologique », « made in France », « véhicules électriques », ou bien possédant un des critères environnementaux recommandés par l'ADEME tels que l'étiquette énergie.

C'est guidé par cette ambition que le groupe TF1 a également étendu en 2021 son offre de contenus en lien avec la transition écologique ayant un impact sur l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation au changement climatique. Les contenus sont détaillés au 4.1.3.2.

Le groupe TF1 conduit une politique visant à réduire l'impact carbone de ses activités, détaillée au 4.1.3.1.

Le groupe TF1 estime les dépenses en lien avec sa Stratégie Climat à plus de 150 M€ d'ici à fin 2024.

## 4.1.2. Évaluation de l'impact environnemental des activités du groupe **INTERNE**

### 4.1.2.1. Paramètres du reporting environnemental

#### Période :

Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

#### Périmètre :

- Pour le bilan carbone :
  - sociétés du groupe TF1 hébergées dans les immeubles du Siège Tour et Atrium de Boulogne-Billancourt ;
  - la filiale TMC, à Monaco ;
  - l'ensemble des sociétés du groupe Newen situées sur le territoire français ;
  - et les activités digitales correspondant à l'ancien périmètre Unify (territoire français également), soit 85,4 % des collaborateurs du Groupe et 90 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2021.
- Pour les consommations électriques :
  - sociétés du groupe TF1 hébergées dans les immeubles du Siège Tour et Atrium de Boulogne-Billancourt ;
  - et la filiale TMC, à Monaco, soit 57 % des collaborateurs du Groupe et 81 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2021.
- Pour le reste des indicateurs :
  - sociétés du groupe TF1 hébergées dans les immeubles du Siège Tour et Atrium de Boulogne-Billancourt, soit 55,5 % des collaborateurs du Groupe et 74 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2021.

En 2021, l'ensemble des activités, dont les filiales digitales (périmètre ex-Unify), les sociétés de production du groupe Newen situées en France, et la filiale TMC située à Monaco ont été intégrées dans la mesure de l'impact carbone du groupe TF1.

### 4.1.2.2. Bilan carbone

TF1 effectue l'évaluation de ses émissions de GES depuis 2007, et, en 2021, le groupe TF1 a confié la réalisation de son bilan carbone® pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 au cabinet Axionable. Le périmètre concerne le siège social du groupe TF1, soit les étages des bâtiments de la Tour TF1 et de l'Atrium situés à Boulogne-Billancourt occupés par les collaborateurs du groupe TF1, le siège de TMC situé à Monaco, ainsi que les bâtiments des filiales des groupes Newen et ex-Unify situés en France.

Les facteurs d'émission pris en compte pour l'évaluation 2021 sont issus de la version 18.1 du bilan carbone® de l'ADEME, à l'exception de :

- ceux concernant les consommations électriques, extraits de la version 20.2 ;

Par ailleurs, les informations qualitatives, notamment concernant les contenus à valeur ajoutée environnementale et la publicité responsable, ainsi que les orientations prises dans le cadre de la stratégie climat à horizon 2030 incluent l'ensemble du groupe TF1.

#### Méthode de relevé des indicateurs

Les mesures s'appliquent pour les bâtiments de la Tour et de l'Atrium selon les modalités suivantes :

- Les données de consommation d'eau et de vapeur sont issues du relevé des compteurs ;
- Les données de consommation d'électricité sont issues des factures et corroborées par la lecture des télé-relevés obtenus sur le site Internet de EDF au travers d'un contrat de suivi des courbes de charges (TCC) ;
- Les déchets tels qu'encombrants (bennes), papiers compactés, déchets alimentaires, déchets d'emballage humides, verre, huiles usagées, piles ou accumulateurs, consommables d'impression, déchets électroniques, sont pesés par l'entreprise à laquelle le Groupe a confié la prestation de gestion et suivi des déchets (TRIO via le contrat avec Bouygues Energies et Services). Un registre des déchets est tenu à jour et des bordereaux de Suivi des Déchets sont délivrés conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les fluides frigorigènes sont mesurés à partir des bilans des prestataires en charge de la maintenance de la climatisation ;
- Les consommations de fuel pour les groupes électrogènes sont calculées par delta entre la quantité de fuel présente dans les deux cuves au début de la période et à la fin de la période, en tenant compte des éventuels remplissages intermédiaires ;
- Les carburants consommés par les voitures de fonction et les véhicules de reportage sont issus des relevés fournis par la société Total et liés à l'utilisation de la carte professionnelle pour les pleins d'essence.

- ceux concernant les achats de programmes audiovisuels, extraits, pour les productions internes, d'une étude du cabinet Workflowers sur l'impact carbone des productions du groupe Newen, et pour les autres productions, des données Albert, utilisées l'année précédente pour l'ensemble des programmes.

Ce calcul s'est concentré, comme les années précédentes, sur les scopes 1 (émissions directes), 2 (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques) et 3a (émissions indirectes hors consommations énergétiques et utilisation des produits). Le scope 3b, non inclus, correspond notamment à la consommation des contenus produits, diffusés ou édités par le groupe TF1. Il est potentiellement la plus importante source d'émissions, en hausse compte tenu de l'usage croissant du numérique. Des travaux ont été menés en 2021 pour estimer le scope 3b sur un périmètre restreint, et donc non significatif à ce stade.

Les évolutions méthodologiques du calcul du bilan carbone® se sont concentrées sur les points suivants :

- l'inclusion de l'impact des filiales TMC, Newen et ex-Unify dans le bilan carbone® du groupe TF1, calculé comme indiqué dans le tableau suivant ;

Filiale	Scope 1	Scope 2	Scope 3 – hors achats	Scope 3a – achats de programmes	Scope 3a – autres achats
TMC	Données calculées au réel Q4 2020 – Q3 2021 ou par estimation sur la base des données Tour & Atrium	Données calculées au réel Q4 2020 – Q3 2021 ou par estimation sur la base des données Tour & Atrium	Données calculées au réel Q4 2020 – Q3 2021 ou par estimation sur la base des données Tour & Atrium	Données calculées au réel Q4 2020 – Q3 2021	Données calculées au réel Q4 2020 – Q3 2021
Newen	Données 2020 extrapolées sur FY20-21 à partir des données clé d'entrée au 30/09/2021	Données 2020 extrapolées sur FY20-21 à partir des données clé d'entrée au 30/09/2021	Données 2020 extrapolées sur FY20-21 à partir des données clé d'entrée au 30/09/2021	Données 2020 extrapolées sur FY20-21 à partir des données clé d'entrée au 30/09/2021	Données 2020 extrapolées sur FY20-21 à partir des données clé d'entrée au 30/09/2021
Ex-Unify	Données estimées sur la base des effectifs, m <sup>2</sup> et CA de ex-Unify et du Bilan carbone Groupe	Données estimées sur la base des effectifs, m <sup>2</sup> et CA de ex-Unify et du Bilan carbone Groupe	Données estimées sur la base des effectifs, m <sup>2</sup> et CA de ex-Unify et du Bilan carbone Groupe	Données estimées sur la base des effectifs, m <sup>2</sup> et CA de ex-Unify et du Bilan carbone Groupe	Données estimées sur la base des effectifs, m <sup>2</sup> et CA de ex-Unify et du Bilan carbone Groupe

- l'utilisation des facteurs d'émission, calculés spécifiquement pour la France par Workflowers et tenant compte du mix énergétique français, pour l'ensemble des programmes audiovisuels produits en interne. Précédemment, tous les facteurs d'émission associés aux achats de programmes étaient issus d'une étude britannique (Albert) ;
- l'exclusion du poste « Achats de biens et de services » des films sortis en salles et des programmes audiovisuels multidiffusés à l'international, qui étaient pris en compte en intégralité dans les bilans carbone® antérieurs.

### INDICATEUR : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Émissions par source du bilan carbone® (en téqCO <sub>2</sub> V18.1 et 20.2 du bilan carbone®)	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
Scope 1 : Émissions directes des sources fixes (fuel GE)	146	24	26
Scope 1 : Émissions directes des sources mobiles de combustion (véhicules de reportage et voitures de fonction)	791	384	403
Scope 1 : Émissions directes fugitives (gaz frigorigènes)	524	249 <sup>(1)</sup>	88
Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 223	706	753
Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur	127	160	336
Scope 3 : Émissions liées à une activité énergétique non incluse dans les émissions directes ou indirectes d'énergie	681	414	586
Scope 3 : Produits achetés	142 891 <sup>(2)</sup>	213 364	307 032
Scope 3 : Biens immobilisés	2 878	2 536	-
Scope 3 : Déchets générés	71	41 <sup>(3)</sup>	230 <sup>(3)</sup>
Scope 3 : Déplacements professionnels (hors véhicules de reportage et voitures de fonction)	2 944	1 921	3 687
Scope 3 : Transports des visiteurs et des clients	12	18	-
Scope 3 : Déplacements des employés	1 425 <sup>(4)</sup>	1 825	1 247
<b>TOTAL (HORS UTILISATION DES PRODUITS)</b>	<b>153 712</b>	<b>221 642</b>	<b>314 388</b>

(1) La forte augmentation sur ce poste en 2020 était liée à des fuites de fluides frigorigènes au niveau de la restauration d'entreprise.

(2) La baisse de 33 % sur ce poste est liée principalement au changement de méthodologie écartant l'ensemble des films sortis en salles et des programmes multidiffusés à l'international.

(3) La méthode de calcul du poste déchets et les facteurs d'émission associés ont changé entre 2019 et 2020.

(4) Les déplacements des employés ont fait l'objet d'un changement de méthodologie de calcul en 2021 qui tient compte d'un taux de télétravail moyen sur la période d'étude. Ce n'était pas le cas pour l'année précédente.



À périmètre et méthodologie comparables à ceux utilisés en 2021, l'estimation du bilan carbone du groupe TF1 représenterait respectivement 194 308 téqCO<sub>2</sub> et 128 782 téqCO<sub>2</sub> en 2019 et 2020.

En 2021, les postes les plus émetteurs restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : le poste le plus significatif en termes d'émissions reste les « Produits achetés » (scope 3a). Viennent ensuite les biens immobilisés, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-lieu de travail des employés.

Émissions par scope du <i>Greenhouse Gas (GHG) Protocol</i> en téqCO <sub>2</sub>	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
Scope 1	1 461	657	517
Scope 2	1 350	866	1 089
<i>Ratio en T de CO<sub>2</sub> scope 1+2 par collaborateur</i>	0,8	0,7	0,7
<i>Ratio en T de CO<sub>2</sub> scope 1+2 par million d'euros de CA</i>	1,3	0,9	0,8
<i>Ratio en T de CO<sub>2</sub> scope 1+2 par mètre carré</i>	0,036	0,025	0,026
Scope 3	150 902	220 119	312 782
<b>TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3A (HORS UTILISATION DES PRODUITS)</b>	<b>153 712</b>	<b>221 642</b>	<b>314 388</b>

Les évolutions méthodologiques concernant l'inclusion des filiales TMC, Newen et ex-Unify expliquent par ailleurs l'augmentation de 76 % sur les scopes 1 et 2 entre 2020 et 2021.

#### 4.1.2.3. Consommation de ressources et d'énergie

Pour les indicateurs de consommation de ressources et d'énergie des bâtiments Tour et Atrium (hors fuel), les étages du bâtiment Atrium à Boulogne occupés par les collaborateurs de Bouygues Télécom sont inclus dans les valeurs indiquées ci-dessous.

##### Électricité

##### INDICATEUR : CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (EN MÉGAWATTHEURE)

	% Couverture CA	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
<b>TOUR/ATRIUM</b>	74	16 566	17 883	19 075
<b>TMC (MONACO)</b>	7	1 197	1 020	1 003

Le groupe TF1 utilise l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, et notamment l'alimentation et la climatisation des équipements techniques liés à la fabrication ainsi qu'à la diffusion de ses programmes (salles techniques et informatiques, régies, éclairage des studios, etc.). L'électricité est aussi utilisée pour d'autres usages tels que le chauffage et la climatisation (confort), l'éclairage, l'alimentation des postes bureautiques ou encore la ventilation. La baisse des consommations initiée depuis 2010 se poursuit en 2021 : - 6 % entre 2020 et 2021 sur le périmètre composé des bâtiments de la Tour et de l'Atrium à Boulogne-Billancourt, et de TMC à Monaco. Parmi les principales actions à l'origine de cette baisse, on retrouve notamment le remplacement des pompes à chaleur en allèges des plateaux de bureaux dans le cadre du projet de réaménagement Next Door.

##### Fuel

##### INDICATEUR : CONSOMMATION DE FUEL (EN LITRES)

	% Couverture CA	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
<b>FUEL GE TF1 TOUR/ATRIUM</b>	74	682	8 900	9 667
<b>FUEL TOUS VÉHICULES (REPORTAGE - VOITURES DE FONCTION)</b>	74	149 911	163 851	195 855

Le fuel est utilisé dans les groupes électrogènes (GE) des sites de production. Ces groupes constituent le secours du réseau EDF en cas de coupure d'énergie pour assurer la continuité de l'Antenne et des autres processus clés. Les hausses et baisses d'une année sur l'autre découlent des opérations de maintenance menées sur les postes à haute tension et des exercices de simulation de risques mis en œuvre pour la continuité des processus clés (exemple : simulation de la diffusion d'un journal télévisé avec une coupure de l'énergie de réseau). En 2021, il n'y a pas eu de coupure de réseau, ce qui est reflété par la grande baisse des consommations en fuel des générateurs électriques.

Le carburant pour les véhicules utilisés pour les activités de reportage de TF1 et LCI (motos, voitures, camions Vidéomobile) est du Gazole Premier et Excellium, du Super 98 ou 95 sans plomb. Les mesures concernant les mobilités des collaborateurs (détaillées au 4.1.3.1.2. « Mobilité »), ainsi que l'élargissement du télétravail ont permis une diminution de 22 % des consommations de carburant du parc de véhicules d'entreprise entre 2020 et 2021.

## Eau

### INDICATEUR : CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU (EN MÈTRES CUBES)

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
<b>TF1 – TOUR/ATRIUM</b>	74	30 915	25 717	38 991

L'eau est essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines. L'aspersion des tours aéroréfrigérantes représente une grande partie de la consommation totale d'eau de l'immeuble de la Tour. La diminution des consommations est le fruit d'une meilleure gestion de ces tours.

## Papier

### INDICATEUR : CONSOMMATION DE PAPIER (EN TONNES)

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
<b>TF1 – TOUR/ATRIUM</b>	74	12	20	27

La baisse de la consommation de papier se poursuit en 2021. Les aménagements Nextdoor en *flex office* déployés dans les bâtiments de TF1 impliquent une réduction forte de la consommation de papier avec la réduction de mobilier à un rangement par personne et la suppression des imprimantes individuelles.

#### 4.1.2.4. Gestion des déchets et économie circulaire

##### Gestion des déchets

Les principales activités générant des déchets sont en premier lieu la restauration (déchets d'emballage, déchets alimentaires), l'activité de bureau avec les papiers et autres fournitures de bureau, les travaux de modification et de maintenance entrepris dans le bâtiment sur les corps d'états architecturaux et techniques, les activités informatiques et audiovisuelles (déchets électroniques).

En 2020, le groupe TF1 a acté la suppression des gobelets en plastique ainsi que celle des bouteilles en plastique aux restaurants d'entreprise et distributeurs de boissons, remplacées par des canettes métalliques. Cette mesure a été accompagnée de la distribution d'une gourde en verre pour chaque collaborateur, de façon à encourager les efforts de réduction de l'impact carbone.

Par ailleurs, le critère d'intéressement créé en 2020 et concernant la réduction de la quantité de déchets plastiques collectés pour recyclage a été renouvelé pour 2021 (voir chapitre 4.1.3.4.2.)

### INDICATEUR : QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
Total des déchets plastiques – Tour/Atrium (en tonnes)	74	0,26	0,52	1,14
Total des déchets – Tour/Atrium (en tonnes)	74	375	444	627
Total des déchets recyclés – Tour/Atrium (en tonnes)	74	267 (71 %)	306 (69 %)	365 (58 %)

La forte diminution de la quantité de déchets plastiques collectés s'explique en partie par les mesures évoquées ci-dessus et d'autre part par les conditions exceptionnelles liées à la crise sanitaire qui ont eu pour impact la baisse du nombre de collaborateurs présents sur site en 2021 par rapport à 2019.

##### Actions pour une alimentation durable et contre le gaspillage alimentaire

Pour la restauration, TF1 et Bouygues énergies et Services demandent, par garantie contractuelle avec le prestataire, de privilégier l'achat de proximité, le Bio et les légumes de saison, à raison d'un repas complet Bio proposé tous les jours. Des actions de réduction du gaspillage alimentaire sont mises en place : grammage contractuel des plats par le prestataire de Restauration (SODEXO), deuxième portion de pain payante, mise en place au dépose-plateau de corbeilles de récupération de condiments en sachets non utilisés pour leur recyclage et de poubelles de déchets alimentaires permettant aux collaborateurs d'en prendre conscience.

### 4.1.3. Suivi des chantiers de la stratégie climat à horizon 2030

#### 4.1.3.1. Réduction de l'impact environnemental **INTERNE** **EXTERNE**

Dans le cadre de la stratégie climat, le groupe TF1 a défini quatre chantiers prioritaires de réduction de l'impact carbone de ses activités :

- l'écoproduction avec pour objectif la mesure de l'impact carbone des productions et la mise en place d'actions de réduction de l'impact des tournages ;
- les Achats Responsables avec pour objectif l'introduction de critères environnementaux pour les catégories d'achats prioritaires ;
- le numérique responsable avec pour objectif la mesure de l'impact carbone de ses activités numériques en propre et la mise en place d'actions pour le réduire ;
- la priorisation des modes de transports alternatifs avec pour objectif de réduire l'impact carbone des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail.

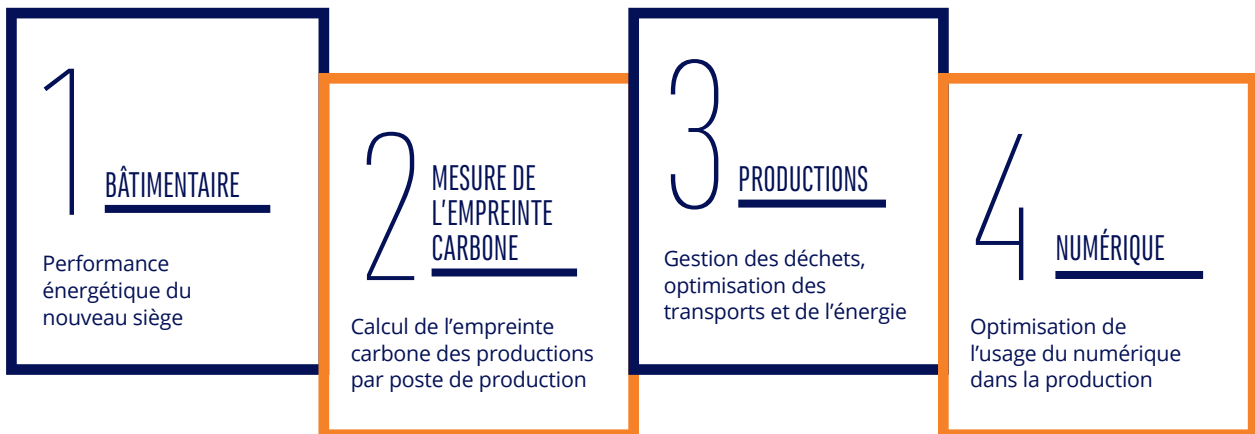
##### 4.1.3.1.1. Écoproduction

#### Les initiatives individuelles du groupe TF1

##### Les actions menées par Newen France en 2021

Outre les actions menées par le groupe TF1 pour encourager une démarche d'écoproduction dans les contenus qu'il produit et/ou diffuse, comme par exemple le magazine *En Terre ferme* ou encore

Pour atteindre cet objectif, le plan d'action comprend 4 axes de travail :



#### • Bâtimentaire

Le comité green Newen, en collaboration avec la Direction des Affaires Générales de Newen a mis en place un comité développement durable avec le bailleur des futurs locaux qui seront occupés par Newen France au premier semestre 2022 et s'est fixé pour objectif d'obtenir la meilleure qualification de performance énergétique du bâtiment en visant le niveau *Very good* de la certification BREEAM (certification internationale la plus répandue dans l'évaluation environnementale des bâtiments).

#### • Mesure de l'empreinte carbone

Les productions de *Capa Corporate* bénéficieront d'un calculateur carbone dès 2022 permettant d'établir des KPI de suivi par poste de production destinés à favoriser la prise de décision et prioriser les actions de réduction sur les postes les plus émetteurs de GES.

En parallèle, Newen France participe au groupe de travail du CNC visant à mettre en place une méthodologie commune de l'empreinte carbone des productions.

la fiction *Clem*, Newen France a historiquement mis en place de nombreuses initiatives sur l'ensemble du processus de production de la fiction *Plus Belle la vie* déployées sur les séries quotidiennes plus récentes produites pour TF1 *Demain nous appartient* et *Ici tout commence*.

Le comité green Newen, créé en 2020, vise à accompagner le groupe Newen dans une démarche éco-responsable, par l'émergence d'actions concrètes visant à limiter l'empreinte carbone des productions et à favoriser le recyclage.

En 2021, le comité green a procédé à la mesure de son empreinte carbone avec la société Workflowers qui s'élève à 2 900 tCO2 sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 sur les périmètres Newen France et Blue Spirit incluant les bâtiments et la production de contenus.

#### Les engagements de Newen France

Sur la base du bilan carbone effectué en 2021, le comité green Newen s'est fixé des objectifs des réductions de son empreinte carbone :

- - 20 % à horizon 2024 ;
- - 30 % à horizon 2030.

#### • Productions

Le travail s'articule autour des 3 thématiques suivantes : déchets, transports, énergie et consiste à mettre en place des outils et indicateurs spécifiques pour collecter les données sur ces 3 thématiques et un plan d'action ciblé pour en réduire l'impact carbone en vue d'instaurer une charte d'écoproduction sur chacun des genres produits par le groupe (fictions, documentaires, flux, animation, films *corporate*...).

Le comité green Newen a engagé des travaux avec Workflowers qui visent à mettre en place un *reporting* continu permettant de mesurer l'empreinte carbone des déchets. Celui-ci sera mis en place au cours de l'année 2022 à titre expérimental sur la production *Plus Belle la vie* avec un déploiement progressif sur les fictions quotidiennes produites pour TF1 *Demain nous appartient* et *Ici tout commence*.

### • Numérique

Le comité green Newen a engagé des travaux pour optimiser la politique de stockage des données.

En parallèle des solutions Cloud, du recyclage du matériel, de démarche *low-tech* déjà mis en place, le comité green Newen travaille, dans la perspective du déménagement, à des nouveaux axes d'amélioration comme par exemple les impressions sécurisées, la mise en veille systématique, ou encore l'optimisation des boîtes mail.

### Les initiatives collectives du groupe TF1

#### *De la création du collectif à la constitution de l'association Écoprod*

Dès 2009, le groupe TF1 s'est impliqué dans l'écoproduction en participant à la création du collectif Écoprod en tant que financeur et membre du comité de pilotage.

La mission du collectif était de proposer :

- des formations sur l'écoproduction aux professionnels du secteur audiovisuel ;
- un centre ressources à consulter sur son site, parmi lesquelles on retrouve des fiches de bonnes pratiques par métier ;
- un calculateur d'empreinte carbone dédié aux productions audiovisuelles (*Carbon' Clap*) ;
- un guide de l'écoproduction et des témoignages à destination des producteurs et des autres professionnels du secteur ;
- le financement d'études sur l'impact carbone du secteur audiovisuel.

Le groupe TF1 a contribué aux réflexions qui ont conduit le collectif Écoprod à passer en association fin 2021 afin de renforcer son rôle et développer ses missions pour engager plus largement le secteur audiovisuel et ce en se dotant de moyens financiers supplémentaires issus des cotisations des membres actuels et à venir. Le groupe TF1 y est représenté aux conseils d'administration et aux assemblées générales à travers Christelle Leroy, sa Directrice RSE, en tant que titulaire et Céline Roux, DGA Flux et *Corporate* de Newen France en charge du comité green de Newen, en tant que suppléante. Conscient de l'enjeu fort autour de l'écoproduction pour réduire l'impact carbone du secteur audiovisuel, le groupe TF1 a renforcé son soutien financier à l'association nouvellement créée.

#### *Le plan Action ! du CNC*

Cette démarche est complémentaire du plan Action ! engagé par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et annoncé en 2021 pour accompagner les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée et en faire un moteur de la transformation écologique et énergétique. Le plan qui s'écoule sur 3 ans s'articule autour des 4 grandes thématiques suivantes : les moyens techniques ; la mobilité ; l'approvisionnement et la gestion des déchets ; les enjeux numériques.

Dès 2021, le groupe TF1 et Newen France, ont participé, aux côtés d'autres diffuseurs, au groupe de travail initié par le CNC pour définir une méthodologie commune destinée à mesurer l'impact carbone des contenus avec pour objectif d'imposer à horizon 2024 un bilan carbone aux productions sollicitant des subventions.

### *Le média club Green*

Christophe Sommet en tant que Directeur du pôle Thématiques du groupe TF1, participe également au Conseil d'Administration du Media Club Green qui œuvre à contribuer à accélérer la transition environnementale du secteur audiovisuel.

#### 4.1.3.1.2. Mobilité

Le groupe TF1 a déployé de nombreuses actions de réduction de l'impact carbone des déplacements des collaborateurs, dont un plan de déplacement d'entreprise depuis 2010 et un accord sur le télétravail depuis 2018.

Diverses mesures sont mises en place dans le parc des voitures de fonction et de reportage de TF1, de façon à réduire les émissions de ce poste. Depuis 2021, les nouvelles commandes sont sujettes à des plafonnements à 130 g de CO<sub>2</sub> émis par km pour les modèles essence, et les modèles diesel ne sont plus autorisés. Pour inciter les collaborateurs au choix d'un véhicule plus propre ou dégageant un minimum de CO<sub>2</sub>, une majoration leur est accordée sur leur droit véhicule si celui-ci est hybride ou électrique.

Au 31 décembre 2021, 61 % des véhicules du parc du groupe TF1 sont hybrides ou électriques.

**Le groupe TF1 a pour objectif d'avoir un parc de véhicules de reportage composé à 100 % de voitures hybrides ou électriques d'ici au premier semestre 2023, et un parc de véhicules de fonction composé à 100% de voitures hybrides ou électriques d'ici à fin 2024.**

Par ailleurs, depuis juin 2021, les collaborateurs ayant la possibilité de profiter d'un véhicule de fonction ont accès à un crédit mobilité. Il permet à ces collaborateurs de bénéficier d'un crédit pour financer des moyens de déplacements alternatifs s'ils renoncent à leur véhicule de fonction.

De plus, l'entreprise met à la disposition de l'ensemble des collaborateurs 6 véhicules électriques type citadines et un service de partage de vélos à assistance électrique pour leurs déplacements professionnels, ainsi que des places de parking dédiées pour les véhicules électriques.

TF1 permet depuis 2020 à ses collaborateurs d'avoir accès *via* la plateforme Becyclez à de nombreux avantages pour l'achat d'un nouveau vélo urbain de qualité.

De plus, en juillet 2021, le groupe TF1 a déployé le Forfait Mobilité Durable pour inciter ses collaborateurs à utiliser des moyens de transports moins polluants pour leurs trajets domicile travail (vélo, autopartage, trottinette, etc.). Ainsi, le Groupe propose désormais aux collaborateurs intéressés de choisir entre trois options :

- le remboursement du Pass Navigo à 80 % ;
- le remboursement du Pass Navigo à 60 % et un budget de 240 € pour la prise en charge de frais réels engagés de mobilités durables ;
- un budget de 400 € pour la prise en charge de frais réels engagés de mobilités durables.

Près de 130 collaborateurs ont profité du Forfait Mobilité Durable en 2021.

Le groupe Newen a déployé en 2021 la subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

#### 4.1.3.1.3. Numérique responsable

##### Initiatives du groupe TF1

###### Rénovation des data centers

Le groupe TF1 a construit deux nouveaux data centers pleinement opérationnels en 2024, qui viendront progressivement remplacer les actuelles salles techniques dédiées à la production et diffusion audiovisuelle du groupe, avec l'objectif de renouveler les installations actuelles par des équipements nouvelle génération moins énergivores et de réduire leur encombrement. Le déploiement de technologies de climatisation innovantes est un des points importants ; un système de free cooling est ainsi mis en place, et la chaleur récupérée sera utilisée pour chauffer le bâtiment.

Des corridors froids permettent une efficacité plus importante en termes de traitement du refroidissement des équipements, et la mesure de chaque ligne électrique de chaque baie est centralisée sur un tableau de bord pour un meilleur pilotage de la consommation.

###### Mesure de l'impact du numérique dans le groupe TF1

En 2021, les équipes Digital et Innovation du groupe TF1, accompagnées par le cabinet Axionable, ont précisé la mesure de l'impact carbone des sites Internet MyTF1, LCI.fr et TFOUMax. Ce calcul a pris en compte le stockage, la diffusion et la visualisation des contenus hébergés sur les sites du Groupe (y compris l'utilisation et la fin de vie des appareils utilisés pour le visionnage de ces contenus). Par la suite, des leviers d'actions ont été identifiés, et les initiatives suivantes sont en cours de développement :

- l'optimisation de la résolution des images ;
- la limitation de l'utilisation des vidéos situées en arrière-plan sur les pages programmes aux seuls programmes actuellement à l'antenne ;
- la purge des données obsolètes ;
- l'optimisation du stockage dans les infrastructures techniques.

D'autres leviers pourront être développés à l'avenir, comme l'incitation à l'utilisation d'un réseau Wifi plutôt que de la 4G par les consommateurs, l'optimisation des flux vidéo, et l'utilisation d'un *pop-up* de confirmation de présence (pour arrêt de la poursuite automatique de lecture).

##### Initiatives collectives

###### Planet Tech'Care

Le groupe TF1 figure parmi les signataires du manifeste Planet Tech'Care, initiative de l'organisation professionnelle Syntec Numérique lancée en octobre 2020 sous l'impulsion du Conseil National Numérique, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises désireuses de se mobiliser pour prendre en compte l'impact du numérique dans leur stratégie environnementale, à travers la mise à disposition d'outils pédagogiques et d'un programme de formations. En tant que signataire, le groupe TF1 s'est engagé à mesurer l'empreinte carbone de ses produits et services numériques, puis à identifier et mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire cet impact, notamment pour prolonger la durée de vie des produits et services numériques. Les collaborateurs concernés par ces démarches sont invités depuis fin 2020 à participer aux ateliers proposés par Planet Tech'Care. De plus, TF1 s'engage également à sensibiliser les parties prenantes afin que l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique soient en mesure de contribuer à réduire leurs impacts sur leurs périmètres de responsabilité.

##### Comité Green IT Bouygues

Un comité Green IT Bouygues se réunit 3 à 4 fois par an pour échanger sur les initiatives et bonnes pratiques développées au sein des métiers, et mesurer l'impact du numérique au niveau du groupe Bouygues.

#### 4.1.3.1.4. Décarbonation des achats

L'objectif de ce chantier est d'introduire à terme des critères environnementaux dans les familles d'achats prioritaires (hors achats de droits audiovisuels) avec des leviers de réduction du carbone identifiés.

Des critères environnementaux sont déjà pris en compte dans la sélection des produits achetés par la Direction des Technologies : consommations énergétiques du matériel voire du système dans lequel il est intégré.

De plus, en 2021, le besoin a été défini pour un accompagnement de la Direction des Achats Centralisées (DAC) du Groupe par un cabinet, afin d'identifier les catégories d'achats prioritaires, recenser les critères environnementaux à prendre en compte en fonction de leur pertinence par rapport aux activités et des leviers d'actions de réduction possibles. La mission sera donc lancée début 2022, et permettra à l'ensemble des acheteurs de mieux hiérarchiser les démarches à mettre en place à l'avenir et d'engager les fournisseurs dans cette voie. Par ailleurs, cette mission s'accompagnera par une formation des acheteurs pour une montée en compétences de ceux-ci sur le sujet d'impact environnemental des achats.

#### 4.1.3.1.5. Autres chantiers de réduction de l'impact environnemental

##### Consommations électriques et démarche ISO 50001

La baisse des consommations électriques initiée depuis 2010 se poursuit en 2021 : - 6 % entre 2021 et 2020 sur le périmètre Tour, Atrium et TMC à Monaco, grâce, entre autres, à une meilleure conduite des installations au travers de l'outil de gestion technique du bâtiment, au remplacement des pompes à chaleur en s de plateaux de bureaux par des modèles plus performants, à une meilleure efficacité de la boucle fermée d'eau du système de climatisation et à la coupure des centrales de traitement d'air sur les studios désormais corrélée à leur planning d'utilisation.

##### ISO 50001

Dans le cadre de la certification ISO 50001, le groupe TF1 <sup>(1)</sup> avait initialement défini en 2018 un objectif de réduction des consommations énergétiques de 25 à 30 % d'ici 2025, (par rapport à l'année de référence 2011).

**Cet objectif ayant été atteint, un nouvel objectif a été retenu lors du renouvellement de la certification ISO 50001 en décembre 2021 : désormais, le Groupe vise une baisse des consommations de 35 % d'ici 2025, par rapport à 2011.**

La certification ISO 50001 : 2018 de TF1 est valide jusqu'en juillet 2024 et vient confirmer la conformité et la pertinence du plan de réduction mis en œuvre ainsi que des cibles et objectifs identifiés. Le comité de coordination mis en place autour de la certification anime les plans d'actions menés à la fois dans la gestion des bâtiments avec les prestataires, et dans les processus de fabrication (studios, diffusion, reportage). L'ISO 50001 prend également la forme chez TF1 de nombreuses communications internes et externes, de différentes sessions de sensibilisation, et plus généralement d'une animation transverse qui implique les collaborateurs ainsi que de nombreux départements du Groupe.

(1) La certification ISO 50001 porte sur le bâtiment de la Tour TF1 seulement.



### Recours aux énergies renouvelables

Pour la haute tension, TF1 a renouvelé en 2021 pour application de 2022 à 2024 un contrat avec EDF avec une option « énergie renouvelable » qui engage EDF à injecter sur le réseau électrique un volume d'électricité d'origine renouvelable correspondant à la consommation des sites Tour et Atrium, objet du contrat.

TF1 a également renouvelé, pour la basse tension, le contrat avec le fournisseur Enercoop pour les années 2022 à 2024. Ce contrat fournit exclusivement de l'électricité verte et couvre 100 % de l'alimentation en basse tension à l'aile Sud et pour les parkings du siège de la Tour à Boulogne-Billancourt.

100 % des consommations électriques de la Tour et l'Atrium sont donc d'origine renouvelable.

### Biodiversité

Comme évoqué précédemment, la nature des activités du Groupe dans les sièges sociaux ne fait pas courir de risques directs à la biodiversité. L'activité du Groupe a cependant des impacts indirects sur la biodiversité, notamment à travers l'exploitation des ressources nécessaires à la fabrication des équipements informatiques utilisés par l'ensemble des collaborateurs et par les publics qui consomment les programmes produits, édités et diffusés par le groupe TF1. De plus, comme toute entreprise, le groupe TF1 profite des services écosystémiques de la nature, particulièrement des services culturels apportés par la biodiversité, et dont certaines chaînes du Groupe, comme Ushuaïa TV, sont très dépendantes.

C'est pourquoi le groupe TF1 s'est engagé dans la démarche « Entreprises engagées pour la nature – Act4Nature France »

initiée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et portée par l'Office Français de la Biodiversité en décembre 2020, avec la signature par Gilles Pélisson, PDG du Groupe, des 10 engagements communs.

Par la suite, le groupe TF1 a déposé en décembre 2021 sur la plateforme d'Act4Nature ses engagements, portant sur son pouvoir d'influence en tant que groupe média à travers sa plateforme de référence sur les sujets environnementaux : Ushuaïa TV. En effet, pour les trois prochaines années, le groupe TF1 s'engage, à travers la chaîne Ushuaïa TV :

- à diffuser un cycle, composé de 10 programmes minimum sur une période de 4 semaines ayant pour thématique principale la biodiversité ;
- à s'associer à un événement B2B/B2C par an concernant la biodiversité.

Par ces actions, le Groupe entend renforcer la sensibilisation des publics à ces enjeux, amplifier les messages portés par les acteurs de la protection de la biodiversité et mettre en avant des initiatives positives.

### Carbone évité

Pour compléter la vision globale de l'impact climatique des produits et services vendus par le groupe TF1, la Direction RSE du groupe a été sensibilisée par Carbone 4 au bénéfice des émissions évitées et a participé avec les autres filiales du groupe Bouygues à des cas d'étude qui ont donné lieu à la rédaction d'un guide méthodologique listant les bénéfices potentiels consécutifs aux émissions de carbone évitées pour les clients.

## 4.1.3.2. Contenus en lien avec la transition écologique

### 4.1.3.2.1. Contenus audiovisuels **CONTENUS**

Le groupe TF1 sensibilise son public au respect de l'environnement dans de nombreux programmes sur ses antennes ainsi qu'à travers les contenus digitaux qu'il édite, conscient de son impact sur les changements induits par l'exemple de bonnes pratiques. En effet, selon un sondage IPSOS pour Ushuaïa TV conduit en 2020, 92 % des Français pensent que les médias ont un rôle essentiel à jouer dans la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Le Groupe sensibilise l'ensemble de ses publics aux enjeux environnementaux : au-delà des trois chaînes (TF1, TMC et Ushuaïa TV), ce sont des sujets qui irriguent l'ensemble des contenus.

#### TF1

Inaugurée en janvier 2021, la case Génération Ushuaïa propose chaque samedi matin les meilleurs documentaires et programmes de la chaîne Ushuaïa TV aux téléspectateurs de TF1. Incarnée par Fanny Agostini, l'émission met en lumière celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la sauvegarde de la planète, ainsi que les lieux exceptionnels à sauvegarder aux quatre coins du monde.

#### Info

L'information consacre une large part de ses sujets aux thématiques environnementales. Des rubriques hebdomadaires dédiées à l'environnement font déjà partie des journaux télévisés, comme Planète Week-end, Demain, et La France défigurée. De plus, lors de la Journée de la Terre, les journaux d'information de TF1 ont proposé plusieurs sujets incitant à la protection de la

planète et alertant sur les menaces du changement climatique, avec notamment dans le journal de 20 h un *Grand Format* consacré à la protection de la forêt gabonaise, deuxième poumon de la planète après la forêt amazonienne. Compte tenu des enjeux croissants en matière de transition écologique, la Direction de l'Information du groupe TF1 a proposé à ses équipes de participer à la Fresque du Climat, et deux ateliers rassemblant des membres de la rédaction ont été organisés au siège de TF1. Durant la COP 26, de nombreux reportages ont été proposés dans les trois éditions (20 h/13 h/Week-end) et la rubrique *Le 20 h vous répond* présentée par Garance Pardigon était entièrement consacrée aux questions en lien avec la transition écologique.

Par ailleurs, la série de six reportages *Missions Terres australes* de Michel Izard et Bertrand Lachat pour les JT de TF1 a été récompensée en 2021 par le Trophée Victor de l'engagement polaire dans la catégorie « Reportage de presse », reconnaissant l'engagement des deux journalistes pour faire avancer la découverte, la connaissance et la compréhension des zones polaires.

De plus, le groupe TF1, via ses chaînes TF1 et LCI, a accompagné la 9<sup>ème</sup> édition de l'opération « La France des solutions, nation créative », portée par l'association Reporters d'Espoirs, qui s'est déroulée à la Maison de la Radio et de la Musique. Cette année, l'opération s'est intéressée aux initiatives concrètes qui font bouger les lignes et à celles et ceux qui font émerger des solutions économiques, environnementales et sociales pour relever les défis de notre pays. À cette occasion, les éditions du journal de 13 heures et de 20 heures de TF1 ont mentionné l'opération dans plusieurs sujets.



## Jeunesse

Dans la case jeunesse de TF1, TFOU, des campagnes de sensibilisation des publics jeunes sont déjà mises en place, notamment lors de la semaine européenne du développement durable, pendant laquelle des épisodes inédits abordant le respect de la nature et la protection de l'environnement sont diffusés : en 2021, une programmation jeunesse dédiée a été proposée à cette occasion, avec pour thématique « Agir au quotidien ». L'ensemble des programmes animés ont transmis des messages porteurs pour les enfants, sur le recyclage des déchets, la protection de la vie animale, et le désordre climatique. Certains programmes, comme les *Barbapapa*, portent par ailleurs dans la majorité de leurs épisodes les valeurs de la bienveillance, du mieux vivre ensemble, de la diversité et de la protection de l'environnement.

En parallèle, TFOU et la SACD ont organisé à partir de fin novembre la 8<sup>ème</sup> édition du concours TFOU d'animation, ayant cette année pour thématique « La Nature, c'est notre grande aventure ». Autour de ce slogan, les autrices et auteurs sont encouragés à écrire le scénario d'un film de 90 secondes maximum, destiné à une population d'enfants, racontant une histoire forte en cohérence avec la ligne éditoriale de TFOU.

## Fictions

Les séries quotidiennes *Ici tout commence* et *Demain nous appartient*, ainsi que la série *Clem*, intègrent des messages incitant au respect, à la protection de l'environnement, et à la consommation responsable, notamment de produits locaux et de saison, largement mis en avant dans *Ici tout commence*.

## Magazines et documentaires

Les magazines d'information de la chaîne TF1 consacrent une large partie de leurs sujets en lien avec les sujets environnementaux. *Grands Reportages* consacre régulièrement des sujets à des femmes et hommes engagés et à des familles qui font un geste pour l'environnement.

## Flux

Des programmes de flux quotidiens mettent en valeur des démarches écologiques : le programme *Les Plus Belles vacances* donne régulièrement à voir des exemples de vacances saines et écologiques.

## Programmes courts

L'émission *Petits Plats en équilibre* continue de mettre en avant quotidiennement la cuisine maison, la consommation de produits de saison et la réduction des déchets. De plus, *Habitons demain* permet au téléspectateur de découvrir chaque semaine un concept innovant et responsable dans le domaine de l'habitat.

## Ushuaïa TV

Depuis 16 ans, la chaîne Ushuaïa TV, dont la diffusion s'étend dans 30 pays francophones, est la seule chaîne dédiée à 100 % à la préservation de la planète. Depuis 2020, la chaîne a accueilli le magazine *En Terre Ferme*, présenté par Fanny Agostini et ayant pour vocation de mettre en valeur l'engagement citoyen et la reconexion à la nature. La grille de programmation suit l'agenda des temps forts de l'environnement. En septembre 2021, à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN, Ushuaïa TV a proposé une programmation spéciale sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Ce mois de la biodiversité, incarné par Mathieu Vidard, était composé de six soirées thématiques articulées autour de nombreux films et documentaires inédits, comme un nouveau numéro du magazine *En Terre ferme* avec Yann-Arthus Bertrand. Ushuaïa TV a aussi adapté sa programmation pour la Journée de la Terre, en diffusant entre autres *Le Sel de la Terre*. Par ailleurs, le groupe TF1 a été primé à sept reprises aux Deauville Green Awards 2021, dont le *Green Award d'Or* et le

*Grand Prix Documentaire* pour le reportage *Les Nanosurvies, les pouvoirs invisibles de la nature*, réalisé par Pascal Moret et Julien Guiol et coproduit par Ushuaïa TV.

## TMC

L'émission *Quotidien* traite régulièrement du sujet de l'actualité de la planète sur le terrain en France et à l'étranger, avec le décryptage des évolutions des enjeux internationaux et réglementaires. À l'occasion de la Journée de la Terre le 22 avril, TMC a proposé 24 heures de programmation non-stop sur les enjeux écologiques de notre époque. Le magazine *Quotidien* a donné le coup d'envoi le 21 avril avec une spéciale environnement et Cyril Dion en invité, puis Fanny Agostini a pris les rênes de cette journée exceptionnelle. Au programme, la diffusion de films engagés comme *Demain, Home*, des reportages tels que *Génération Greta*, ainsi que de l'émission *En Terre ferme*. De plus, TMC a retransmis le 25 septembre 2021 la soirée événement *Global Citizen Live*, mobilisation inédite et mondiale rassemblant citoyens, artistes, dirigeants internationaux, responsables d'entreprises, philanthropes et acteurs pour défendre la planète et vaincre la pauvreté en se concentrant sur le changement climatique, l'équité vaccinale et la famine.

## Cinéma

Produit en 2020 par Newen, le documentaire *Animal* de Cyril Dion, traitant de la problématique de l'extinction de masse de la faune planétaire, a fait partie de la sélection officielle au Festival de Cannes et est sorti en salle le 1<sup>er</sup> décembre. En septembre 2021, à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature à Marseille, Newen a par ailleurs organisé une projection du documentaire destiné aux collaborateurs suivi d'une séance de questions réponses avec le réalisateur du film.

### 4.1.3.2.2. Contenus digitaux **CONTENUS**

#### LCI.fr

La rubrique *Live Écologie*, qui réunit tous les sujets consacrés à l'environnement, ainsi que la rubrique *Impact Positif*, consacrée aux solutions et initiatives positives, ont été créées en 2020 sur LCI.fr. Elles se sont ajoutées au podcast *Impact Positif* de Sylvia Amicone, qui va à la rencontre de ceux qui, face à l'urgence climatique, mettent en place des projets concrets.

#### Activités digitales (périmètre ex-Unify)

À travers le label *Unify for Good*, un positionnement très fort a été pris grâce à des marques référentes parmi lesquelles :

- *Marmiton*, qui a pour mission principale d'éveiller les consciences sur l'impact de la cuisine dans la vie de chacun, qu'il s'agisse de la santé, de la planète et des tissus socio-économiques. La marque accompagne les Français dans leur transition alimentaire, avec un angle éditorial résolument tourné vers la réduction du gaspillage alimentaire et de l'impact de chacun sur la planète, avec par exemple la mise en place de l'écoscore, renseignant les consommateurs sur l'impact environnemental d'une recette. Le site Internet et le magazine *Marmiton* veillent à mettre en valeur tout au long de l'année les produits de saison, avec des recettes adaptées, notamment à travers la rubrique *Mieux manger* (recettes végétariennes, véganes et de saison). À noter également la parution du livre *Zéro gaspi* en 2021, visant à démocratiser la cuisine gourmande sans gaspillage ;
- la *Green Letter* de *My Little Paris*, une newsletter hebdomadaire d'idées mariant ville et écologie, et encourageant des habitudes plus vertueuses ;
- le média *Juste Mieux*, qui produit plus de 100 vidéos par an sur l'écologie avec des tutoriels pour consommer plus responsable, et met en avant des initiatives durables ainsi que des prises de parole inspirantes ;

- *Doctissimo*, qui prodigue des conseils pour se mettre au zéro déchet ou y voir plus clair sur les labels cosmétiques ;
- *les Numériques*, premier magazine en ligne dédié au test de produits numériques, qui propose des comparatifs de mesure de consommations d'énergie et d'eau, et intègre un indice de réparabilité dans la notation des produits.

En outre, ces activités ont mis à l'honneur la Journée de la Terre, notamment sur ses plateformes aufeminin, Marmiton, *Doctissimo* et Juste Mieux et à travers des contenus en relation avec l'écoféminisme, l'anti-gaspi et le zéro déchet, et les effets de la pollution sur la santé, ainsi qu'avec des défis sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le groupe TF1 implique ses collaborateurs et relaie en interne les contenus à valeur ajoutée environnementale, à travers les dispositifs de communication internes, comme « 1 H avec Christophe Sommet », le Directeur des chaînes thématiques.

### 4.1.3.2.3. Produits licenciés **CONTENUS EXTERNE**

Le groupe TF1 met en valeur le respect de l'environnement et la protection de la planète, grâce au développement produit autour des marques patrimoniales, comme les gammes de textiles en coton bio Ushuaïa développées par un licencié, ou grâce au soutien en communication autour des marques gérées sous licence, en collaboration avec les ayants droit comme les Schtroumpfs, permettant à travers des chartes graphiques dédiées de communiquer sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, dont ils sont ambassadeurs depuis plusieurs années.

### 4.1.3.2.4. Partenariats **EXTERNE**

#### TF1

Le groupe TF1 a poursuivi son partenariat avec « La Fabrique des récits », une communauté animée par Sparknews au service des créateurs de contenus pour accélérer la transition écologique et solidaire. Ce collectif permet d'identifier les initiatives positives à travers le monde, d'entretenir la relation avec les acteurs et actrices de l'innovation à impact, de créer des récits pour sensibiliser et informer sur les grands enjeux sociaux et environnementaux, de mobiliser des écosystèmes et de fédérer des communautés pour créer des dynamiques positives. Ce partenariat s'est illustré lors de l'opération « En quête de demain », une collaboration inédite initiée par Sparknews et à laquelle TF1 et LCI.fr ont participé, afin de mettre en avant des initiatives positives en faveur de la transition écologique dans les territoires.

### 4.1.3.3. Publicité responsable **INTERNE EXTERNE**

#### 4.1.3.3.1. TF1 Pub

##### 4.1.3.3.1.1. Un engagement historique en faveur de la communication responsable

Depuis 2011, TF1 Pub, en charge de la commercialisation des inventaires publicitaires du groupe TF1, propose des dispositifs éco-responsables pour sensibiliser et accompagner les marques vers une communication plus responsable.

Depuis 2015, TF1 Pub a consacré plusieurs magazines destinés à la cible des annonceurs et agences médias au thème de la consommation responsable et multiplié les initiatives de sensibilisation auprès de cette cible.

En 2018, TF1 Pub créait l'écran « One Planet » sur TF1 réservé aux annonceurs durables.

En 2019, TF1 Pub a créé l'offre « ÉcoRespons'Ad », accessible aux produits et services disposant d'un label recommandé par l'ADEME (Agriculture Biologique, Ecolabel européen, Norme

Le groupe TF1 a également noué de nombreux partenariats avec des festivals et des concours, pour lesquels le groupe apporte un soutien financier, notamment sous la forme de la remise d'un prix, et qui permettent de reconnaître et d'encourager les initiatives et contenus sur les thématiques environnementales. Le groupe TF1 soutient ainsi les Deauville Green Awards, qui récompensent et mettent en valeur la production de contenus liés au développement durable. En 2021, à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition du festival, le prix spécial groupe TF1 a été remis au film *La Face cachée des énergies vertes* réalisé par Jean-Louis Pérez et Guillaume Pitron, et produit par Grand Angle Productions.

#### Ushuaïa TV

La chaîne Ushuaïa TV est partenaire de plusieurs festivals, notamment le festival Le Temps Presse, qui inspire et sensibilise les publics à travers une sélection de films illustrant les objectifs de développement durable, et le festival Atmosphères, qui met en avant le cinéma, les arts et les sciences pour un monde durable, plus juste et en harmonie avec la nature. Ushuaïa soutient aussi depuis de nombreuses années des événements, comme le Forum International de la Météo et du Climat et la Fête de la Nature. En 2021, Ushuaïa TV était également partenaire du Pavillon français de l'UICN lors du Congrès Mondial de la Nature à Marseille.

#### LCI

Par le biais de son partenariat avec EPE (Entreprises pour l'Environnement), LCI organise chaque année le prix EPE-LCI, qui, sous la forme d'un appel à projets, vise les étudiants et jeunes diplômés de moins de 30 ans qui souhaitent proposer des solutions concrètes pour mieux connecter leurs convictions écologiques à leur actuelle ou future activité professionnelle. En 2021, placé sous le thème « La finance, accélérateur de la transition écologique », le prix EPE-LCI a récompensé à la première place le projet d'Alix Dardennes mêlant l'épargne citoyenne et l'agroécologie.

#### Marmiton

Marmiton est partenaire de la Fondation Good Planet pour éclairer les enjeux actuels et proposer des solutions simples pour concilier santé, écologie et plaisir dans l'assiette, alimentation anti-gaspillage et plus végétale. Ce partenariat inclut une double page dans chaque numéro du magazine et la réalisation de vidéos par Goodplanet, publiées sur les réseaux sociaux et le site Internet de Marmiton.

Française environnementale...). Cette offre invitait les annonceurs à plus de responsabilité dans leurs communications sur les antennes du Groupe.

En juin 2019, TF1 Pub avait réuni tous les acteurs de l'écosystème publicitaire pour un grand événement Campus « À la conquête du consommateur citoyen ».

Outre ces communications et l'événement Campus, TF1 Pub a initié de nombreux partenariats et participe régulièrement à des interviews, études, publications ou encore conférences B to B.

Fin 2020, TF1 Pub s'engageait publiquement à contribuer à la stratégie climat du groupe TF1 en jouant un rôle de catalyseur pour favoriser la consommation responsable. TF1 Pub lançait dans le même temps un comité interne baptisé *Change makers*, composé de collaborateurs volontaires et animé par sa Directrice générale, Sylvia Tassan-Toffola, pour alimenter la feuille de route de la régie en faveur de la transition écologique de la publicité.

#### 4.1.3.3.1.2. Plan d'action 2021 en faveur de la transition écologique de la publicité

Conscient de son rôle de *leader* sur le marché publicitaire, TF1 Pub a souhaité accompagner la transformation de la filière communication et publicité d'une part et s'inscrire dans la démarche initiée par le groupe TF1 d'autre part. TF1 Pub entend donc faire preuve d'exemplarité dans ses pratiques, aussi bien vis-à-vis de l'interne que de l'externe, mais aussi en donnant l'impulsion auprès de son écosystème de partenaires, de clients et de concurrents.

TF1 Pub a consacré une large partie de l'année 2021 au sujet de la transition écologique de la publicité en s'appuyant sur le comité *Change makers*, des experts internes et externes, et en faisant appel à son écosystème pour dessiner sa feuille de route Climat 2021-2025, qui s'articule autour des 4 axes suivants :

- la mesure et le pilotage du bilan carbone de la diffusion des campagnes publicitaires ;
- des offres publicitaires adaptées à partir de critères éco-responsables ;
- la participation aux initiatives du marché publicitaire en faveur de la transition écologique ;
- l'amélioration des pratiques internes de la régie.

### DES ACTIONS RESPONSABLES À TOUS LES NIVEAUX DE TF1 PUB



#### La mesure et le pilotage du bilan carbone de la diffusion des campagnes publicitaires

En 2021, TF1 Pub a mandaté la société Ecoact pour :

- procéder à la mesure de son empreinte carbone ;
- créer un outil d'évaluation de l'empreinte carbone des campagnes publicitaires destiné à renforcer la transparence vis-à-vis des annonceurs et des agences média sur l'impact carbone de la diffusion des campagnes ;
- envisager des leviers d'actions de réduction.

L'activité publicitaire ayant été largement impactée par la crise sanitaire, l'étude a porté sur des données issues de 2019 et 2020 afin d'être représentatives de l'activité réelle de TF1 Pub sur un an.

Les médias de diffusion pris en compte dans le cadre de l'étude ont été :

- la télévision linéaire *via* réseau hertzien et Internet ;
- la radio live *via* réseau radio et internet ;
- le digital : vidéo digitale (notamment *catch-up*) et *display via* réseau Internet.

Elle inclut les consommations électriques des équipements au cours des phases suivantes :

- stockage des publicités ;
- transfert des données ;
- visualisation de la publicité.

Ainsi que la quote-part de l'impact carbone de la construction/fin de vie des équipements au prorata de la durée de visionnage.

Fin 2021, TF1 Pub a collaboré avec la société BL Evolution afin d'intégrer dans son outil de calcul le référentiel méthodologique proposé par le Syndicat des Régies Internet pour la mesure de l'empreinte carbone des campagnes digitales. L'entreprise prévoit

d'intégrer en 2022 les recommandations du Syndicat National de la Publicité Télévisée (SNPTV) pour la mesure de l'empreinte des campagnes TV.

#### Des offres publicitaires adaptées à partir de critères éco-responsables

##### ÉcoRespons'Ad

En 2021, TF1 Pub, accompagné par l'agence de communication responsable Sidièse, a mené une réflexion sur les offres publicitaires avec pour buts de favoriser la promotion d'une consommation plus responsable et de contribuer aux objectifs climatiques des clients de la régie.

Cette réflexion a fait l'objet d'une consultation impliquant des parties prenantes externes de TF1 Pub notamment l'ADEME, des annonceurs, des agences médias ainsi que des syndicats professionnels. Elle a débouché notamment sur une refonte et une meilleure valorisation de l'offre EcoRespons'Ad, réservée uniquement pour les produits et services ayant réduit leur impact sur l'environnement.

Pour être éligibles à cette offre, les produits et services promus par l'annonceur doivent avoir reçu au moins un label identifié et validé selon le cahier des charges de l'ADEME tenant compte des critères suivants :

- labels environnementaux ;
- étiquette énergie ;
- indice de réparabilité ;
- affichage environnemental.

Ces critères sont soumis à des évolutions validées par l'ADEME régulièrement.

Les spots dont les produits ou services sont éligibles à cette offre bénéficieront d'un emplacement dédié avec un habillage spécifique dans les écrans publicitaires de TF1 et MYTF1.

### ÉcoFunding

Afin d'aider les consommateurs à identifier et repérer les bons critères pour choisir des produits ou services plus respectueux de l'environnement et valoriser les démarches vertueuses des annonceurs, TF1 Pub a souhaité compléter le dispositif ÉcoResponsAd à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec ÉcoFunding. Il s'agit de campagnes de sensibilisation totalement financées par le groupe TF1, destinées à faire de la pédagogie auprès du grand public sur les labels et critères d'impacts environnementaux recommandés par l'ADEME.

Chaque campagne publicitaire éligible déclenchera de la part du groupe TF1 un abondement dans le programme ÉcoFunding au prorata du budget média investi par l'annonceur. Ces campagnes de sensibilisation seront diffusées sur les chaînes du groupe TF1 et sur MYTF1.

En communiquant sur leurs produits et services labellisés, les marques contribueront ainsi à diffuser des campagnes de sensibilisation prônant la durabilité et la consommation responsable.

### UN FONDS 100 % FINANCÉ PAR LE GROUPE TF1 POUR SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS



#### La participation de TF1 Pub aux initiatives du marché publicitaire en faveur de la transition écologique

TF1 Pub contribue activement aux dialogues interprofessionnels avec tous les acteurs de la chaîne de valeur publicitaire découlant notamment des États généraux de la Communication en écho à la Convention citoyenne pour le climat et la loi Climat et résilience.

TF1 Pub œuvre en faveur de méthodes harmonisées et interopérables s'agissant de la mesure et du pilotage du bilan carbone des campagnes publicitaires, permettant ainsi l'échange de bonnes pratiques et la mise en place d'actions coordonnées. Fin 2021, la priorité a été donnée à la création d'un socle méthodologique pour le digital avec le SRI et pour la TV avec le SNPTV.

En parallèle, TF1 Pub a organisé en juillet 2021, un nouvel événement Campus destiné au marché publicitaire et qui a réuni plusieurs centaines de participants avec de nombreux intervenants venus alimenter la réflexion autour du thème suivant : « Environnement et entreprises : Comment accélérer sa transition pour une société plus durable ? ».

#### L'amélioration des pratiques internes de la régie

TF1 Pub à travers son comité Change makers a engagé l'ensemble de ses collaborateurs dans la feuille de route RSE de la régie et plus globalement dans la stratégie climat du groupe TF1.

Pour cela, TF1 Pub a consulté *via* un questionnaire l'ensemble de ses collaborateurs pour réaliser un diagnostic de leurs pratiques quotidiennes et de leurs connaissances des enjeux de transition écologique. Le résultat de cette consultation a conduit TF1 Pub à mettre en place une politique d'écogestes, à promouvoir la sobriété numérique et à former les collaborateurs de la régie aux enjeux de transition écologique à travers un programme dédié détaillé dans le chapitre 4.1.3.3.1.3. « Engagements à horizon 2024 ».

#### 4.1.3.3.1.3. Engagements à horizon 2024

##### Mesure de l'impact carbone

TF1 Pub s'engage à déployer la mesure carbone des campagnes qu'elle opère, sur la base de son outil de calcul afin de la communiquer aux annonceurs et/ou aux agences médias qui en ferait la demande. Cet outil fera tout d'abord l'objet d'une phase expérimentale courant 2022, dans un objectif d'industrialisation de la mesure à l'horizon 2023.

La régie lancera en 2022 une réflexion en coordination avec le groupe TF1 et ses clients et partenaires pour identifier des leviers de réduction, déterminer et piloter une trajectoire de réduction d'ici 2030.

En parallèle, TF1 Pub s'engage à poursuivre son implication dans les travaux menés par l'interprofession pour l'harmonisation et l'amélioration continue de cette mesure avec le Syndicat des Régies Internet (SRI), le Syndicat National de la Publicité Télévisée (SNPTV) et l'Union Des Entreprises de Conseil et d'Achat Media (UDECAM).

##### Offres publicitaires

Dans le cadre du programme ÉcoFunding, les campagnes des annonceurs sur des produits ou services éligibles déclencheront un abondement par le groupe TF1 dans un fond destiné à financer des campagnes de sensibilisation au prorata du budget média investi. Pour sa première année de mise en place, TF1 Pub s'engage à alimenter ce fonds à hauteur de 1,5 M€ brut minimum et pourra monter jusqu'à 5 M€ brut en 2022.

### Formation des collaborateurs

**TF1 Pub s'engage à former au minimum 80 % de ses collaborateurs aux enjeux de transition écologique d'ici à fin 2022.**

L'objectif de cette formation est d'accompagner le déploiement de la feuille de route RSE de la régie publicitaire et de la stratégie climat du groupe TF1, et de permettre aux collaborateurs d'en devenir acteur à l'échelle de leur périmètre de responsabilité, notamment en :

- sensibilisant chacun aux enjeux du changement climatique à l'échelle planétaire, en s'appuyant notamment sur la Fresque du Climat ;
- intégrant les problématiques qui en découlent au niveau du marché de la communication et de la publicité ;
- identifiant les contributeurs et ressources clés destinées à alimenter leurs réflexions ;
- les outillant pour contribuer activement à la transition écologique de leurs métiers.

#### 4.1.3.3.1.4. Conformité des publicités en lien avec le développement durable

Le développement durable et l'économie circulaire, le respect de la personne et du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable, la promotion des bons comportements alimentaires font partie, parmi d'autres, des éléments pris en compte par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) qui visionne tous les spots publicitaires avant leur diffusion et dont TF1 suit systématiquement les avis.

TF1 Pub s'appuie notamment sur l'avis de l'ARPP qui, plus spécifiquement dans le cadre de sa recommandation « développement durable » de 2020, veille à ce que dans le contenu des publicités, les actions significatives de l'annonceur ou les

propriétés de ses produits en matière de développement durable soient présentées avec précision et soient conformes aux principes des objectifs de Développement durable de l'ONU (Organisation des Nations Unies pour le Développement) qui abordent les différentes dimensions du développement durable : la croissance économique, l'intégration sociale, la protection de l'environnement. Cependant l'ensemble des communications publicitaires sont visionnées par TF1 Pub qui s'assure de leur adéquation avec la case de programmation et/ou la ligne éditoriale.

TF1 est également signataire de la Charte alimentaire du CSA, dont la troisième version est entrée en vigueur en janvier 2020. À ce titre, le groupe s'engage à diffuser annuellement au minimum 17 heures de programmes faisant la promotion d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation saine et durable à des heures d'antenne favorables, et à renvoyer au site mangerbouger.fr.

#### 4.1.3.3.2. Unify Advertising

Le label *Unify for good*, regroupant toutes les actions menées par les *publishers* du groupe, comme la création d'événements et d'actions engagés, apporte aux partenaires du groupe une dimension de conseils en termes de comportements durables.

Le programme « DOERS » permet également aux entreprises de consulter les communautés de Vertical Station autour d'une problématique spécifique, afin d'évoluer dans leurs prises de paroles, dans leurs programmes RSE, ou même pour aborder une nouvelle méthode d'identification des besoins marché pour leurs programmes de R&D.

*Unify Advertising* a également fait appel à Ecoact pour calculer l'impact carbone de la régie et des campagnes publicitaires afin d'identifier des leviers de d'action de réduction et se doter d'une calculatrice carbone pour mesurer l'impact des campagnes du TOP 10 des annonceurs.

### 4.1.3.4. Implication des collaborateurs dans la stratégie climat du groupe TF1 INTERNE

#### 4.1.3.4.1. Sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux de transition écologique

Conscient du rôle que peut jouer chaque collaborateur dans l'atteinte des objectifs de la stratégie climat, le groupe TF1 a à cœur de renforcer la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux de transition écologique pour leur permettre d'en devenir acteur à l'échelle de leur périmètre de responsabilité.

Pour ce faire, la Direction RSE a multiplié les prises de parole en interne notamment dans le cadre du programme d'intrapreneuriat qui a mis l'accent en 2021 sur la transition écologique, à travers des appels à projets portant sur des initiatives créatrices de valeurs pour le climat ou encore sur des offres pour développer des services et contenus digitaux responsables.

Au cours de l'année 2021, malgré le contexte sanitaire limitant le nombre de formations en présentiel, 175 collaborateurs incluant le PDG Gilles Pélisson, ainsi que des membres de la rédaction de l'information de TF1, ont participé à des Fresques du Climat et près de 20 collaborateurs ont participé à une Fresque du Numérique. Ces ateliers permettent de mieux cerner les causes du réchauffement climatique et ses conséquences pour mettre en œuvre des actions de réduction de l'impact carbone dans le périmètre de responsabilité de chacun.

Des formations ont été également conçues en 2021 pour répondre plus spécifiquement aux besoins des collaborateurs de TF1 Pub, de TF1 Business Solutions et de la Direction des Achats hors droits, et seront déployées au cours de l'année 2022.

#### 4.1.3.4.2. Incentive

##### L'accord d'intéressement

Le groupe TF1 a renouvelé en 2021 les termes de son accord d'intéressement signé en 2020 s'agissant des deux critères de réduction de l'empreinte carbone du groupe, auxquels l'ensemble des collaborateurs éligibles est intéressé sur les bases suivantes :

- baisse de 4 % de consommation d'électricité sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 par rapport à la donnée de référence de 2019 soit 19 075 mégawattheures ;
- baisse de 20 % de déchets plastiques collectés pour recyclage sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 par rapport à la donnée de référence de 2019 soit 1 140 kg.

Ces critères, s'ils sont atteints, agissent comme boosters du taux d'atteinte global pour 10 % du montant de l'intéressement, dans la limite du plafond fixé à l'accord et sous condition de déclenchement des deux critères financiers.

##### La rémunération variable des membres du COMGT

Outre la présence de critères RSE dans la rémunération variable des membres du COMEX et d'une partie des membres du Comité de Direction générale, il a été décidé en 2021 qu'à compter de 2022, tous les membres du Comité Management composé au 31 décembre 2021 de 169 membres auraient un objectif pesant pour 10 % de leur rémunération variable assis sur un critère RSE à choisir parmi une liste de 6 enjeux dont la moitié concerne la transition écologique.



## 4.2. ENJEUX MAJEURS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

L'analyse de matérialité conduite en 2021 a mis en exergue le rôle sociétal majeur joué par le groupe TF1 que ce soit sur ses antennes, notamment à travers ses contenus d'information et ses fictions, mais aussi son offre digitale pour répondre aux attentes croissantes de la société.

C'est animé par la volonté de représenter fidèlement la diversité de la société et de lutter contre les stéréotypes que le groupe TF1 a orienté ses actions dans ses contenus et en interne.

L'année 2021 a été marquée par un renforcement des actions en faveur de l'éducation aux médias et de la représentation des femmes dans l'information, avec un dispositif d'accompagnement inédit pour valoriser l'expertise féminine : « Expertes à la Une ».

Cette année a vu aussi la refonte du site *aufeminin* avec une ligne éditoriale axée sur l'égalité Femmes/Hommes et la lutte contre toute forme de discriminations.

Le média « Fraîches », qui a pour thème central l'inclusion, a embrassé de nombreuses préoccupations sociétales et de sujets qui ont fait l'actualité de 2021 comme la santé mentale, la précarité des étudiants et des jeunes, l'inceste, le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement.

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a conduit le groupe TF1 à poursuivre son engagement exceptionnel en faveur du monde associatif et en relais des campagnes de sensibilisation gouvernementales relatives à la pandémie.

### 4.2.1. Paramètres des reportings sociaux et sociétaux

#### Périmètre :

Ensemble des collaborateurs sous contrat de travail avec le groupe TF1, en ce compris les filiales plus récentes : Play Two, Newen et activités digitales (périmètre ex-Unify). La part des effectifs couverte mentionnée dans l'ensemble de ce chapitre correspond au périmètre de la donnée 2021. Les indicateurs de ce volet social et sociétal peuvent être proposés sur 4 périmètres différents, exprimés en pourcentage des effectifs totaux :

- 100 % : Monde ;
- 85 % : France ;
- 72,4 % : France CDI ;
- 71,8 % : France CDI hors contrats suspendus.

À noter que les indicateurs sur les CDD comprennent également les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Les informations publiées ci-dessous portent sur le périmètre TF1 SA et sur les filiales historiques du Groupe, ainsi que Play Two, Newen et les activités digitales (périmètre ex-Unify), sauf expressément explicité.

#### Période :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### 4.2.2. Égalité femmes-hommes

Le groupe TF1 œuvre depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité femmes-hommes que ce soit sur ses antennes et le digital ainsi qu'en interne et à l'externe.

Le groupe TF1 est également engagé dans la lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel et les violences faites à l'égard des femmes.

#### 4.2.2.1. Représentation des femmes dans les contenus **CONTENUS**

##### Information

##### Mesure de la représentation des femmes dans l'information

##### TF1

Depuis 2016, le groupe TF1 s'efforce de renforcer la représentation des femmes expertes dans l'information avec pour objectif de tendre progressivement vers la parité dans les éditions de la chaîne TF1 et veille plus généralement à la représentation des femmes dans tous les sujets au sein des journaux télévisés.

L'étude annuelle qui était réalisée de manière volontaire par le groupe TF1 sur la place des femmes dans l'information depuis 2016 est devenue mensuelle depuis début 2021 pour bénéficier de données quantitatives plus fréquentes, permettant un suivi des indicateurs et une sensibilisation des rédactions plus régulière.

##### INDICATEUR : PART DES FEMMES DANS LES JOURNAUX TÉLÉVISÉS DE TF1

	2021 *	2020	2019
Femmes dans les journaux télévisés	41 %	39 %	41 %
Expertes non TF1	28 %	27 %	30 %

\* Données internes pour l'année 2021 (hors juillet-août), incluant les JT 13H, 20H, Week-End, et les éditions spéciales.

L'année 2021 a été encore largement impactée par la crise sanitaire, cependant le groupe TF1 a veillé à améliorer la représentation des expertes santé dans ses éditions. Sur les plateaux de TF1, la représentation des femmes expertes était de 44 % en 2021.



## LCI

LCI s'engage à ce que la part des femmes intervenants en plateau soit au minimum de 30 % et tende progressivement vers la parité. Cette progression est constatée tous les trois ans.

LCI veille à ce que la part des femmes politiques en plateau tende progressivement vers la parité. Le CSA apprécie la réalisation de cet engagement en prenant compte la réalité du paysage politique et le nécessaire respect des règles relatives aux temps d'intervention des personnalités politiques.

En 2021, il y avait sur LCI 41,9 % de femmes intervenant en plateau et 40,8 % de femmes politiques en plateau.

De plus, sur les plateaux de LCI, la représentation des femmes expertes était de 33 % en 2021, soit 2 points de plus qu'en 2020.

## Valorisation de l'expertise féminine

2021 marque un nouveau tournant dans la prise en main du sujet de la représentation des femmes par la Direction de l'Information.

Les études menées par le groupe TF1 ont démontré la nécessité :

- de sensibiliser la rédaction, qui a bénéficié de formations dès 2017 pour mieux appréhender le sujet de la représentation des femmes dans l'information ;
- d'accompagner les femmes expertes pour les former aux besoins des rédactions.

C'est fort de ce constat que le groupe TF1 a renforcé en mars 2021, la 3<sup>ème</sup> édition de son programme d'accompagnement *Expertes à la Une* dans un format inédit qui s'est étalé sur 9 mois.

Le programme, qui a réuni 15 expertes issues de secteurs tels que la santé, la recherche médicale, la justice, la police, la gendarmerie, l'intelligence artificielle ou encore l'entrepreneuriat, vise à renforcer, dans les journaux télévisés de TF1 et LCI, la part des femmes expertes dans des domaines où elles sont aujourd'hui moins présentes.

Ces 15 expertes ont bénéficié jusqu'à la fin de l'année 2021 du parrainage/marrainage de collaborateurs des rédactions de TF1 et LCI incluant Anne-Claire Coudray et Gilles Bouleau, d'un programme de coaching, de *media training* ainsi que de rencontres inspirantes incluant Élisabeth Badinter en tant que marraine de cette édition. Certaines d'entre elles ont déjà été invitées sur les plateaux de TF1 ou LCI.

**L'événement a été médiatisé à travers une émission digitale diffusée le 8 mars dernier avec des tables rondes portant sur l'ambition au féminin et la valorisation de l'expertise féminine avec, pour invitée, Élisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Égalité femmes/hommes, la Diversité et l'Égalité des chances ainsi que d'un sujet dans le JT lors du lancement de l'opération. À ce jour, cette initiative innovante a été récompensée par les trois prix suivants :**

- **EKOPO Awards 2021 : Prix Argent, catégorie Innovation sociale ;**
- **Grand Prix de la Good Economie : Trophée Argent, catégorie « Favoriser l'inclusion et la diversité » ;**
- **Trophées Défis RSE : Prix Spécial.**

Une nouvelle édition d'*Expertes à la Une* sera proposée selon les mêmes modalités en 2022.

## Expertes à la une, le podcast

Depuis septembre 2020, la marque « Expertes à la une » a également été déclinée sous forme de podcasts produits par la rédaction de TF1/LCI.fr avec des entretiens d'environ 45 minutes. Déjà 23 femmes ont été interviewées, dont la navigatrice Clarisse Cremer depuis le Vendée Globe, Patricia Boughani, Générale de gendarmerie française qui dirige la composante police de la MINUSMA au Mali, Céline Lasek et Julia Minkowski, avocates pénalistes.

## Expertes.fr

Les rédactions de TF1, LCI et *aufeminin* ont renouvelé leur soutien à la plateforme *expertes.fr* de la société Egaé qui recense des femmes expertes appelées à intervenir dans les médias. Ce soutien financier permet de contribuer à l'enrichissement de la base d'expertes auxquelles les rédactions ont accès et ainsi améliorer la représentation de l'expertise féminine dans les éditions.

## Une nouvelle présentatrice du JT dans l'édition du 13 h

L'arrivée de Marie-Sophie Lacarrau début 2021 en tant que présentatrice du JT de 13 h en remplacement de Jean-Pierre Pernaut marque aussi cette année 2021.

## Fictions

La Direction artistique de la fiction veille aussi à une juste représentation des femmes dans ses programmes avec la mise en avant d'héroïnes comme avec Audrey Fleurot dans *HPI*, qui devient consultante pour la Police grâce à ses capacités hors norme, Sofia Essaïdi dans *La Promesse* ou encore Julie de Bona dans *Plan B*.

## Documentaires

En 2021, Histoire TV a proposé notamment les trois documentaires suivants :

- *Indochine, quand les femmes entrent en guerre* à l'occasion des 70 ans de l'entrée des femmes dans l'armée française ;
- *Joséphine Baker, un destin français* à l'occasion de son entrée au Panthéon ;
- *Le Manifeste des 343, coulisses d'un scandale* à l'occasion des 50 ans de la publication du manifeste, sur le scandale créé par la publication dans le *Nouvel Observateur* du nom de 343 femmes avouant avoir avorté illégalement. Celles-ci voulaient sensibiliser l'opinion publique à la réalité de l'avortement et aux risques encourus par les femmes lors d'avortements clandestins. Sa diffusion a été suivie du film « Simone Veil, la loi d'une femme ».

En 2022, Histoire TV diffusera le documentaire *Les Incorrectes* qui rend hommage à Alice Milliat, pionnière du sport féminin qui s'opposa aux diktats de son époque pour valoriser la pratique féminine du sport et donner une place aux femmes dans les compétitions sportives. En faisant intervenir dans le documentaire, des sportives d'aujourd'hui, ce film apporte un éclairage contemporain et inédit sur les actions d'Alice Milliat et révèle les obstacles toujours présents et les combats restant à remporter pour que le sport féminin occupe la place qu'il mérite.

## Sport féminin

Depuis plusieurs années, le groupe TF1 soutien l'opération du CSA « Sport Féminin Toujours » en faveur de la médiatisation du sport féminin et de la présence des femmes dans les instances dirigeantes sportives.

Le groupe TF1 a joué un rôle clé dans la mise en avant du football féminin en diffusant la Coupe du Monde de Foot féminin en 2019 avec de très beaux succès d'audience, un traitement journalistique et un dispositif équivalent aux compétitions masculines (mêmes commentateurs, magazines après match, annonce de la sélection, etc.).

En 2021, TF1, TMC et TFX ont diffusé 5 matchs du championnat du monde de handball féminin et prévoit de diffuser en 2022 des matchs du championnat d'Europe dans cette même discipline ainsi que des matchs de l'UEFA Euro féminin et de la Coupe du Monde de Rugby féminin.

## Programmes courts

Dans le cadre du Forum Génération Égalité de l'ONU, la chaîne TMC a diffusé en juin 2021 le programme court *Un Jour l'égalité !* produit par l'INA : 20 portraits de femmes qui, partout dans le monde, agissent pour qu'un jour règne l'égalité entre les femmes et les hommes. Épidémiologistes, artistes, philosophes ou députées racontent le jour qui a marqué leur engagement.

## Jeunesse

TF1 a co-financé et diffusé en 2021 dans sa case jeunesse le programme d'animation *Chouette pas chouette* lancé à l'initiative de Make.org pour sensibiliser le jeune public aux stéréotypes et lutter contre le sexisme.

## Digital

Au cours de l'année 2021, *aufeminin* a été repositionné sous l'angle de l'égalité femmes/hommes et vise à travers son site à inspirer à tous et toutes un quotidien plus égalitaire, sans jugement, sans discrimination d'âge, de genre et sans culpabilisation ni injonction.

Le média social « Fraîches » accorde une large place à la lutte contre les stéréotypes et a notamment consacré un article à la place des femmes dans les métiers de l'industrie.

### 4.2.2.2. Féminisation des instances managériales **INTERNE**

Convaincu de l'importance de l'égalité Femmes/Hommes pour la performance au sein de l'entreprise, le groupe TF1 mène une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la mixité et de l'équité entre les femmes et les hommes, notamment lors de l'embauche de ses collaborateurs, au cours de leur parcours professionnel, et en termes de politique salariale et de promotion.

Cette politique a conduit à suivre les indicateurs suivants et à mettre en place des actions visant à féminiser les instances managériales.

#### 4.2.2.2.1. Suivi de la féminisation des instances managériales

Le Comité Exécutif élargi du groupe TF1, incluant Newen, comptait au 31 décembre 2021 huit membres (hors mandataire social) dont deux femmes, contre une au 31 décembre 2015.

La part des femmes au sein du Comité Management du groupe TF1, constitué des 169 principaux managers du Groupe intégrant Newen et les activités digitales (périmètre ex-Unify), est passée de 28 % au 31 décembre 2015 à 47 % au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Comité Management spécifique de Newen est par ailleurs composé de 53 % de femmes.

Les scores d'index égalité Femmes/Hommes du groupe TF1 <sup>(1)</sup> pour l'année 2021 publiés en mars 2022 sont les suivants : TF1 SA : 90, TF1 Pub : 96, TF1 Production : 96, LCI : 94.

#### INDICATEUR : RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

Répartition des effectifs par sexe au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI et CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Femmes	100	55,9 %	56,3 %	56,1 %
Hommes	100	44,1 %	43,7 %	43,9 %

#### INDICATEUR : PART DES EFFECTIFS FÉMININS PAR STATUT

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI et CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
% de femmes parmi les ETAM	100	59,4 %	62,7 %	62,8 %
% de femmes parmi les cadres	100	56,5 %	56,0 %	55,6 %
% de femmes parmi les journalistes	100	47,3 %	46,9 %	46,9 %

#### INDICATEUR : PART DES EFFECTIFS FÉMININS PAR NIVEAU HIÉRARCHIQUE

Au 31/12 (Périmètre : France, CDI et CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
% de femmes dans le Comité Management (top management)	85	47,3	45,5 %	41,8 %
% de femmes dans l'ensemble du management senior (chefs de service C5 et +)	85	48,8	45,4%	47,7 %
% de femmes dans les talents clés du Groupe	85	52,7 % *	44,8 %	49,2 %

\* En 2021, le périmètre de cet indicateur est l'ensemble du périmètre groupe TF1 (France), ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify. Index disponible sur <https://groupe-tf1.fr/fr/engagements-rse/notre-politique-rse>.

#### 4.2.2.2.2. Actions mises en œuvre pour la féminisation des instances managériales

Le groupe TF1 a poursuivi en 2021 le plan d'action « Mixité Femmes/Hommes et performance » validé et déployé par la Direction générale.

Ces actions concrètes mises en place au sein du Groupe ont permis de le positionner en *leader* du changement sur la question essentielle de l'égalité Femmes/Hommes en entreprise :

##### Les programmes d'accompagnement dédiés

- Un programme de 24 mois réservé aux cadres dirigeantes a été proposé en 2021 à sept collaboratrices pour accompagner leur développement et faciliter leur accession à des postes à plus haute responsabilité ;
- Des programmes hauts potentiels avec 54 % de femmes pour One's (Hauts Potentiels) et 52 % pour Comete's (Hauts Potentiels Junior);
- Plus de 160 salariées ont suivi une formation « *Leadership* au féminin » depuis 2012 et trois programmes de *mentoring* interne et croisés accompagnent les femmes dans le développement de leur carrière ; ainsi c'est plus de 200 collaboratrices qui ont pu bénéficier de l'accompagnement d'un ou d'une mentor depuis 5 ans ;

##### Les réseaux mixité

- Le réseau mixte Fifty-Fifty, créé en 2015 et désormais étendu à l'ensemble des collaborateurs (y compris Newen et activités digitales (ex-Unify)), qui dénombre à ce jour 450 membres dont 30 % d'hommes. En 2022, Fifty-Fifty entend poursuivre ses actions avec comme objectifs le développement de l'assertivité, la sensibilisation aux opportunités présentées par la mixité pour les managers, les échanges sur les liens entre mixité et performance et l'identification de leviers d'actions permettant d'améliorer la mixité au sein de l'entreprise.
- Ce réseau fait lui-même partie d'un réseau inter-entreprises « Mixité en Seine » qui donne lieu à des échanges entre les PDG des entreprises membres, et à des initiatives communes comme un programme de mentoring croisé.

##### Autres initiatives

Le groupe TF1 participe également aux réflexions initiées par « Pour les Femmes Dans les Médias » sur les sujets de parité dans l'audiovisuel y compris dans les métiers techniques, et par *Tech4Good* sur la féminisation des métiers de la tech et des instances managériales. De plus, le Groupe, à travers sa chaîne LCI, a accompagné pour la deuxième année consécutive le *Women's Forum*. Cet événement valorise les points de vue et les voix des femmes sur les grandes questions économiques et sociales, et permet au groupe TF1 de prendre part, à travers des délégations mixtes, aux échanges sur la place des femmes dans la société. Le groupe TF1 a également été partenaire des Assises de la Parité de mai 2021, avec pour objectif d'impulser l'égalité Femmes/Hommes et la parité dans les entreprises.

#### Le soutien à la parentalité

Le groupe TF1 a signé la Charte de la Parentalité le 4 avril 2016 et des mesures concrètes ont été prises afin de favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle. En 2020, le Groupe a étendu à 4 semaines rémunérées (28 jours calendaires le congé paternité initialement fixé à 11 jours calendaires et rebaptisé « congé d'accueil du second parent ».

#### Égalité salariale et recrutement

Une attention particulière est portée, chaque année, lors des Revues de Rémunération (RDR), à l'équité salariale entre les femmes et les hommes au sein du groupe TF1 et à la promotion des femmes notamment aux postes de « Chef de service et plus ».

La part variable de chacun des membres du COMEX comprend également, depuis 2017, au moins un critère RSE dans leur rémunération variable. Depuis 2021, cela concerne aussi la majeure partie des membres du CODG. Pour dix des membres du Comité de Direction générale, incluant des membres du COMEX, ces critères ciblent spécifiquement la mixité et la féminisation des instances managériales.

Enfin, pour l'ensemble des recrutements externes et internes, une femme, *a minima*, est positionnée en *short list* pour tout poste de manager, ainsi que pour les recrutements de journalistes.

Après avoir harmonisé les rémunérations variables entre les femmes et les hommes, Newen entend, à travers son Comité Diversité & Inclusion nouvellement formé, mettre l'accent en 2022 sur l'égalité Femmes/Hommes en interne.

#### 4.2.2.2.3. Engagements en faveur de la féminisation des instances managériales

Un nouveau plan d'action mixité au niveau du groupe Bouygues SA a été lancé en 2021. Ce plan d'action à horizon 2023 inclut des objectifs quantitatifs pour TF1 :

- 55 % de femmes cadres ;
- 48 % de femmes managers ;
- 52 % de femmes « talents » managers ;
- 30 % de femmes au sein du COMEX (hors PDG).

#### 4.2.2.2.4. Reconnaissance de la démarche de féminisation des instances managériales

L'engagement du groupe TF1 est reconnu, puisque le Groupe se positionne à la 15<sup>ème</sup> place du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120 et a reçu début décembre le Grand Prix Humpact France dans la catégorie Parité Femmes/Hommes, récompensant les efforts du Groupe en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

### 4.2.2.3. Lutte contre les violences faites aux femmes, le sexisme et le harcèlement sexuel

Le groupe TF1 est très engagé en faveur de la lutte contre toute forme de violence faite aux femmes, le sexisme et le harcèlement sexuel, sur l'ensemble de son périmètre d'action.

#### 4.2.2.3.1. Relais dans les contenus des initiatives contre les violences faites aux femmes

**CONTENUS**

Le groupe TF1 est sensible de longue date à la cause des violences faites aux femmes et avait diffusé pour la première fois en 2018 le téléfilm adapté de l'histoire réelle de Jacqueline Sauvage *Jacqueline Sauvage : c'était lui ou moi* suivi d'un débat sur le combat de cette femme victime de la violence de son mari qu'elle a tué après plusieurs années sous son emprise.

En 2021, TF1 a diffusé en prime time la série *Fugueuse* sur une adolescente sans histoire qui, victime de la manipulation d'un homme plus âgé qu'elle, s'enfonce aveuglément dans la prostitution et la violence. TF1 a aussi diffusé le téléfilm *Service volé*, sur l'histoire vraie d'une ancienne championne de tennis victime de viols de la part de son entraîneur.

Le groupe TF1 soutient aussi les initiatives gouvernementales pour faire connaître les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment à l'occasion de la journée de mobilisation du 25 novembre dans les éditions d'information ou à travers la campagne de sensibilisation #NERIENLAISSERPASSER diffusé sur TF1, MYTF1, ainsi que *Doctissimo*, *aufeminin*, *Marmiton* et *les Numériques*.

Les différents réseaux sociaux du Groupe ont également diffusé le spot de la Fondation des femmes que le groupe TF1 soutient depuis 2020, afin de récolter des fonds pour héberger des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. En 2021, le magazine Quotidien sur TMC accueillait aussi Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes à l'occasion de la journée du 8 mars.

Le groupe TF1 a également produit et diffusé le programme court *Système D* porté par 5 personnalités du groupe, et dont la finalité est de proposer des solutions concrètes pour réagir face à une situation de harcèlement de rue en tant que témoin ou victime, en écho au programme mondial Stand Up de sensibilisation et de formation de lutte contre le harcèlement dans les lieux publics.

Au-delà du dispositif de médiatisation sur TF1 et les sites Internet, les rédactions d'*aufeminin*, *My Little Paris*, *Fraîches* et *Tapage* se sont mobilisées pour mettre en lumière le programme Stand Up à travers une *masterclass*, de nombreux témoignages et un dossier spécial #WeStandUp.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Groupe a lancé le podcast *Écoute-moi bien* développé dans le cadre du programme d'entrepreneuriat au profit de la Fondation des femmes. Il s'agissait d'une fiction audio engagée mettant en scène Julie de Bona, en tant que victime d'une agression dans le métro et complété par l'éclairage de Anne-Cécile Mailfert pour prévenir et traiter les situations de harcèlement dans les lieux publics.

Sur la période 2020/2021, le Groupe a soutenu La Maison des femmes de Saint-Denis qui accueille les victimes de violences au sein d'un lien unique de prise en charge. Outre un apport financier, ce partenariat incluait une grande campagne de prévention et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et des appels aux dons relayés sur les sites *aufeminin*, *My Little Paris* et *Doctissimo* pour soutenir l'action de La Maison des Femmes de Saint-Denis.

Au sein de la rubrique société du site *aufeminin*, un sous-domaine consacré aux Violences faites aux femmes a été créé en 2021 et regroupe une trentaine de contenus afin de faire connaître l'action de la Maison des Femmes. La question des féminicides, de l'inceste, mais aussi la culture du viol sont également des thèmes qui sont traités par la rédaction d'*aufeminin*.

Fin 2021, la campagne *Orange the world* initiée par l'ONU a également été relayée pour sensibiliser la société civile aux enjeux des violences faites aux femmes et lever des fonds pour y mettre fin. *Doctissimo* a également consacré de nombreux articles au sujet des violences sexuelles et sexistes.

#### 4.2.2.3.2. Lutte contre le harcèlement sexuel et le sexisme au sein de l'entreprise

**INTERNE**

##### TF1

Le groupe TF1 est signataire de #StOpE, un acte d'engagement contre le sexisme dit ordinaire en entreprise et de la Charte contre le Harcèlement sexuel & les Agissements sexistes de Pour les Femmes dans les Médias (PFDM).

La signature de ces chartes s'accompagne d'actions de sensibilisation pour les collaborateurs du groupe TF1 destinées à lutter contre le sexisme et les stéréotypes :

- la mise en place d'un dispositif d'alerte et d'un processus d'enquête pour harcèlement ou violence ;
- la désignation, la formation et la mise en avant de référents harcèlement ;
- une cellule psychologique dédiée ;
- des interventions destinées aux collaborateurs de Brigitte Gresy et Ines Dauvergne en tant qu'expertes sur les enjeux du sexisme au travail et ses possibles dérives ;
- la mesure de la perception et l'impact généré du sexisme dans l'entreprise à travers l'observatoire QVT déployé au printemps 2020 et le baromètre initié par StOpE avec BVA début 2021.

L'ensemble de ces dispositifs a fait l'objet d'une communication importante auprès des collaborateurs via une plaquette dédiée et des communications internes digitales (articles, pédagogie par des illustrations de A. Chereau et film mettant en avant les référents).

En 2021, deux enquêtes ont été diligentées pour des faits signalés pouvant caractériser des agissements/propos sexistes dont une a donné lieu à un licenciement.

Depuis fin 2020, près de 200 managers ont également été formés au thème du « Management inclusif » pour détecter et lutter contre les stéréotypes et prévenir les micro-agressions dans le but de bâtir un cadre de travail plus respectueux et inclusif. Pour toucher le plus grand nombre, le groupe TF1 a mis à disposition de ses collaborateurs fin 2021 un module de e-learning créé par #StOpE « Tous acteurs contre le sexisme ».

En complément, le groupe TF1, est doté depuis 2014, d'un dispositif d'écoute externalisé « Allodiscrim », destiné à traiter les éventuelles situations de discrimination et d'inégalité de traitement.

Enfin, le groupe TF1 a aussi proposé à ses collaborateurs la formation « Stand up » destinée à sensibiliser sur le harcèlement dont sont victimes les femmes dans les lieux publics et inciter les témoins à agir.

##### NEWEN

Plus spécifiquement, au sein du groupe Newen, des formations pour lutter contre le harcèlement sexuel et moral et les comportements sexistes ont été dispensées au management par le cabinet d'avocats ALLEN & OVERY et aux personnels de production par l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT).

En outre le pilote de formation managériale, déployé en 2022 au sein de la filiale de Newen, Blue Spirit, abordera les sujets du harcèlement, des agissements sexistes et de la violence au travail.

Cette thématique sera également traitée au sein du dispositif de *onboarding* des futurs collaborateurs de Newen France à compter de 2022.

#### 4.2.2.4. Actions externes en faveur de l'empowerment féminin **EXTERNE**

En 2021, le groupe TF1 s'est engagé à travers la Charte Sista à mettre en place des actions destinées à contribuer à la mixité dans le numérique en réduisant notamment les inégalités de financement entre les entrepreneurs et entrepreneures et en favorisant l'accompagnement des femmes entrepreneures.

Gilles Péliçon, en tant que président de TF1, et Olivier Abecassis sont tous deux signataires de la charte « Jamais sans elle » qui est un mouvement en faveur de la mixité promu par des dirigeants ou personnes habitués à prendre la parole dans des débats et manifestations publiques et qui refusent d'y participer si des femmes n'y sont pas également associées.

Céline Orjubin co-fondatrice du site My Little Paris est membre du collectif Sista (pour favoriser la mixité dans le numérique en encourageant notamment les investissements dans les entreprises créées par des femmes) et créatrice du réseau Mona (communauté dédiée aux femmes et à leurs projets) avec un lieu dédié (Café Mona) dans la cité audacieuse de la Fondation des femmes.

Enfin, le groupe TF1 accorde depuis de nombreuses années de la visibilité sur ses antennes et le digital, à l'opération « Levons le doigt pour l'éducation des filles » dont Anne-Claire Coudray, journaliste et présentatrice des éditions du JT du week-end est marraine. Devenue depuis 2020 « Levons le doigt pour l'éducation des plus fragiles », l'opération vise à récolter des fonds pour les associations « Toutes à l'école » (campus au Cambodge) et « Ma chance moi aussi » qui œuvre dans les Quartiers Prioritaires de la Ville en France.

### 4.2.3. Inclusion

L'inclusion aura été au cœur des préoccupations du groupe TF1 en 2021 avec notamment le déploiement d'une formation sur le management inclusif au sein des équipes du groupe TF1, la création du Comité Diversité et Inclusion au sein de la filiale Newen et le souhait d'élargir le réseau mixte Fifty-Fifty au sujet global de l'inclusion.

L'inclusion constitue aussi le thème central du média Fraiches qui réalise plus de 100 interviews par an autour de cette thématique parmi lesquels des sujets sur l'inclusion, les personnes en situation de handicap, la transidentité et le body positivisme.

#### 4.2.3.1. Diversité des origines ethniques et sociales

##### 4.2.3.1.1. Reflet de la diversité de la société dans les contenus **CONTENUS**

Sur ses antennes et sites Internet, le groupe TF1 s'attache à refléter toute la diversité de la société, sans stéréotypes. Des engagements chiffrés sont transmis chaque année au régulateur portant sur la visibilité des personnes vues comme non blanches dans les fictions. Par ailleurs, un courrier est envoyé chaque année aux producteurs d'émissions de flux afin de les sensibiliser à la thématique de la diversité au sein des programmes qu'ils réalisent pour les chaînes.

Le groupe TF1 s'est engagé aussi à porter une attention particulière à la représentation de toutes les catégories socioprofessionnelles.

##### Info

Le journal de 13h de TF1 est emblématique pour ses liens avec la ruralité, les agriculteurs, la France des régions et le public sénior.

La Direction de l'Information comptabilise les sujets traitant des thèmes de la diversité.

##### Fictions

Dans les fictions, la diversité des origines sociales et ethniques est souvent au cœur des histoires et la Direction de la Fiction impose dans ses contrats que les castings comportent des comédiens représentant la diversité de la société française. De nombreux héros et personnages récurrents sont eux-mêmes issus de la diversité et la Direction de la Fiction veille à lutter contre les stéréotypes comme dans les séries *Je te promets* et *La Promesse*.

##### Flux

Les programmes de flux veillent à refléter la diversité de la société et certains programmes comme *The Voice* ou *Vendredi tout est permis* notamment ont permis de dénicher et faire émerger des talents de toutes origines sociales et ethniques avec des succès incontestables dans les domaines de la musique, l'humour et la comédie.

Des courriers de sensibilisation sur la nécessité d'offrir une meilleure représentation de la diversité au sein des émissions sont adressés chaque année aux sociétés de production de magazines, jeux, divertissements et télé-réalité qui fournissent des programmes au Groupe.

##### Programmes courts de sensibilisation

Le groupe TF1 diffuse depuis sa création, les campagnes de Fraternité Générale dont l'objectif est de promouvoir la fraternité partout en France pour lutter contre les rejets, les replis communautaires et identitaires.

##### Digital

*aufeminin* a mis en place en 2021 de nouveaux formats vidéo originaux diffusés sur le site ainsi que sur les réseaux sociaux de la marque (Instagram et Tik Tok) parmi lesquels *5tyles* consacré à la beauté des femmes et des hommes de toutes origines.

##### 4.2.3.1.2. Diversité et égalité des chances au sein de l'entreprise **INTERNE**

##### Le label diversité

En 2010, le groupe TF1 était le premier groupe média à obtenir le label Diversité, renouvelé en 2017. Un label qui atteste de l'exemplarité du Groupe en matière de prévention des discriminations, d'égalité de traitement et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines, en plus de ses antennes.

##### Les formations dédiées

Conformément à la loi, les équipes RH du groupe TF1 suivent une formation « Recruter sans discriminer ».

Depuis fin 2020, la RH propose aussi à ses managers la formation « Management inclusif » pour lutter contre toute forme de stéréotype y compris ceux liés aux origines ethniques et sociales.



## Les initiatives de l'information

### Le prix Patrick Bourrat

TF1 et LCI ont organisé, en 2021, la 9<sup>ème</sup> édition du prix Patrick Bourrat. Ouvert aux élèves de dernière année des 14 écoles de journalisme reconnues par la profession, ce concours a récompensé cinq candidats à l'issue d'un CDD effectué cet été au sein des rédactions de TF1, LCI et LCI.fr et au cours desquels ils ont pu expérimenter les différentes facettes du métier : commentaire sur images, direct, reportage sur le terrain. Les lauréats se sont vus attribuer chacun un CDD d'une durée de 10 mois supplémentaires.

### Le Grand Prix TF1 de l'alternance

Pour la première fois en 2021, la Direction de l'Information de TF1 a lancé le grand prix TF1 de l'alternance. Cette initiative a pour objectif de donner leur chance aux étudiants journalistes en contrat d'alternance à TF1 comme dans d'autres médias, et qui n'ont donc pas eu la possibilité de concourir au Grand Prix Patrick Bourrat. La première lauréate de ce nouveau Prix a été récompensée par un CDD d'un an au sein de la Rédaction de TF1.

## Les actions de la Fondation TF1 en interne

La Fondation d'entreprise de TF1 recrute chaque année une promotion de jeunes âgés de 18 à 30 ans habitant dans les quartiers populaires. Les candidats sont sélectionnés par un jury de professionnels et se voient proposer une insertion de deux ans dans le groupe TF1 en contrat d'alternance, avec l'accompagnement d'un tuteur et d'un parrain qui apporteront à la fois un développement du réseau, mais aussi un apprentissage des codes de l'entreprise et une formation reconnue dans le milieu professionnel. Le dispositif concerne plus de 25 métiers, liés au journalisme, à la production audiovisuelle et aux métiers du tertiaire de l'entreprise. La 14<sup>ème</sup> promotion a été accueillie en septembre 2021 avec 9 candidats sélectionnés.

Au fil des ans, la Fondation inscrit une mixité réelle et naturelle parmi les candidats qui postulent aujourd'hui à TF1. Elle permet aussi à des jeunes sans qualification de retrouver confiance et de se réinsérer dans le marché du travail. Actuellement deux journalistes des rédactions de l'information ont été recrutés après une alternance *via* la Fondation TF1.

Enfin, la Fondation propose aux collaborateurs de TF1 de s'impliquer dans le programme « Stop Illettrisme » en accompagnant un certain nombre de salariés prestataires dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ce dispositif a été maintenu en 2021 malgré la crise sanitaire en présentiel et en distanciel.

## Le Comité Diversité et Inclusion Newen

Fin 2021, Newen France a créé son Comité Diversité et Inclusion dans le but d'améliorer la représentation de la diversité dans l'entreprise, au sein du personnel de production et dans les contenus.

### 4.2.3.1.3. Actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en externe **EXTERNE**

#### Les actions de la Fondation d'entreprise TF1 à portée externe

Le rôle de la Fondation TF1 ne se limite pas au recrutement de jeunes en interne. Elle poursuit d'autres missions ciblées sur l'insertion professionnelles de jeunes de manière plus générale. La Fondation met notamment en place chaque année un dispositif de stages inter-entreprises en classe de troisième avec « Tous en stage » pour permettre aux jeunes collégiens de zones d'éducation prioritaire de trouver leur stage de découverte *via* une plateforme numérique, dans les entreprises inscrites. Au vu du développement massif du télétravail depuis 2020, le dispositif a été transformé en « Tous en stage digital ».

La Fondation TF1 a également proposé à l'association « Le Silence des Justes » des stages découverte au sein de TF1 pour de jeunes adultes autistes issus de quartiers populaires.

La Fondation TF1, Google France et Oreegami, ont créé un *bootcamp* numérique proposant une formation « Expert Marketing Digital », un parcours complet et multiplateformes qui s'adresse aux jeunes chercheurs d'emploi désireux d'acquérir des compétences digitales et aux TPE, PME et ETI souhaitant bénéficier de l'accompagnement des apprenants pour activer leur présence en ligne. En 2021, cela a concerné 2 promotions avec 50 étudiants formés et 30 entrepreneurs à Paris et Montpellier.

Des collaborateurs du groupe TF1 en partenariat avec l'association CREO ont accompagné pendant toute l'année 2021, de jeunes entrepreneurs issus des quartiers populaires afin de les coacher dans leurs projets professionnels.

La Fondation TF1 a également renforcé ses actions sur l'entrepreneuriat avec les associations « 100 jours pour entreprendre » et « Boxer Inside ».

Enfin, la Fondation TF1 participe régulièrement au sein de collèges, lycées, facultés et écoles d'enseignement supérieur à des prises de parole autour de la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes.

## Les activités de mécénat en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

### La Fondation Newen

La Fondation Newen a été lancée fin 2019 avec l'objectif de soutenir et d'accompagner, dans toute leur diversité, les talents de demain dans les activités audiovisuelles. En 2021, la Fondation Newen a de nouveau accordé deux bourses à des étudiants scénaristes du Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA) et pour un montant total de 40 K€.

### Immersion Cinéma

Newen s'engage à multiplier les initiatives permettant de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de jeunes talents issus de la diversité, à l'instar de l'opération « Immersion Cinéma » organisée à Marseille en mars 2021, portée par l'association « La Réplique », en association avec la Région Sud, l'ERACM (École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille), l'association « les têtes de l'Art » et les directeurs de casting de la région, dont ceux de *Plus Belle La Vie*, *Demain Nous Appartient* et *Ici Tout Commence*.

Lors de ce premier opus, 45 jeunes de 16 à 30 ans repérés par des associations locales, et ayant déjà une première expérience artistique, ont pu passer des castings. 14 d'entre eux se sont vu offrir un stage de deux semaines au sein de l'ERACM et 4 jeunes ont obtenu des rôles, assortis de cachets, à la sortie du stage, dont un jeune avec un rôle récurrent dans *Plus Belle La Vie*. Le groupe TF1 a décidé d'apporter son soutien financier à cette opération en vue de renforcer l'accompagnement des jeunes lors de la saison 2 de cette opération qui débute en janvier 2022.

### Actions de mécénat du groupe TF1

De plus, soucieux de répondre aux problématiques liées à l'insertion professionnelle des jeunes issus de la diversité, le groupe TF1 soutient depuis plusieurs années les 3 associations suivantes :

- **La chance pour la diversité dans les médias** qui œuvre en faveur de la réussite des étudiants boursiers aux concours des écoles de journalisme.

Ce partenariat se traduit par un soutien financier et un accompagnement des équipes de l'information *via* des visites de la rédaction pour les étudiants, du mentorat et une participation aux formations.

La Direction de l'Information du groupe TF1 a décidé en 2021 de renforcer son soutien à « La Chance pour la diversité dans les médias » en attribuant une bourse à 2 jeunes ayant choisi une spécialisation télévision et sélectionnés sur dossier. Ces 2 étudiants seront accompagnés par un journaliste/tuteur qui leur donnera accès aux rédactions de TF1 et LCI (visites, suivi de conférences de rédaction, suivi de JT, stage(s) éventuel(s)...) et les soutiendra dans leur parcours universitaire.



- Moteur!** qui, à travers un concours, incite des jeunes âgés de 14 à 22 ans de tous horizons à réaliser un film de 1'30" sur une personne qui les inspire. Cette démarche vise à donner envie à ces jeunes de progresser et grandir à travers l'exemplarité de modèles inspirants et ainsi favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes grâce à ce concours et au programme d'accompagnement qui vient compléter le dispositif.

Ce partenariat se traduit par un soutien financier de TF1, le relais des temps fort du concours et la production de minutes d'inspiration par des personnalités du groupe TF1. En outre, le prix TF1 Initiatives marrainé depuis 2020 par Anaïs Grangerac, animatrice du groupe TF1, a mis en lumière les réalisations de 10 lauréats dont les thèmes font échos aux grandes causes et valeurs soutenues par TF1. Les 10 lauréats ont remporté une journée de découverte à TF1, leur permettant ainsi de se familiariser avec les métiers de l'audiovisuel.
- Sport dans la ville** qui accompagne les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville pour participer activement à leur insertion sociale et professionnelle par le sport. Cet accompagnement vise à permettre à chaque jeune d'acquiescer de la confiance en soi et des valeurs indispensables à son avenir pour lui donner les mêmes chances de réussite. Le soutien financier du groupe TF1 est fléché vers l'insertion professionnelle des jeunes filles. En 2021, un groupe de jeunes filles a été accueilli pour une demi-journée de découverte de TF1 à travers des rencontres avec des collaboratrices aux parcours inspirants. Une course solidaire organisée par Sport dans la ville a également été proposée aux collaborateurs du groupe TF1 en 2021 pour faire connaître les actions de l'association plus largement en interne.

#### 4.2.3.2. Handicap

##### 4.2.3.2.1. Représentation du handicap dans les contenus **CONTENUS**

Gilles Péliçon, PDG du groupe TF1, a signé en 2019 la Charte CSA sur la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels, aux côtés d'autres dirigeants. La signature de cette charte est un signal fort de l'engagement du groupe TF1 <sup>(1)</sup> en faveur d'une meilleure représentation des personnes handicapées sur ses antennes.

À travers l'ensemble de ses contenus, le groupe TF1 contribue à faire changer les regards en brisant les clichés sur le handicap dans les émissions d'information, les divertissements ou encore les fictions en valorisant les réussites individuelles de personnes handicapées. Après le succès de la diffusion en 2017 de *Mention particulière*, une fiction inspirée de faits réels concernant une jeune femme trisomique ayant décroché son bac scientifique avec mention, le groupe TF1 a diffusé en 2021 la suite intitulée *Mention particulière, bienvenue dans l'âge adulte*. Désormais stagiaire de radio, l'héroïne Laura, jouée par Marie Dal Zotto, elle-même atteinte de trisomie 21, rêve de devenir journaliste. Par ailleurs, les téléfilms *La dernière partie* et *À tes côtés* ont abordé les thèmes de la fin de vie et mis en lumière le rôle des aidants.

Sur le digital, *Doctissimo* consacre régulièrement des sujets au handicap, et a mis en avant à l'été 2021 les sportifs paralympiques, avec notamment le témoignage de Théo Curin, nageur handisport ayant traversé le lac Titicaca à la nage, et un décryptage de la pratique du sport en situation de handicap, par le Dr Frédéric Rusakiewicz.

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), le groupe TF1 a participé à la journée nationale de sensibilisation #DuoDay2021 pour la quatrième année consécutive, en accueillant sur ses antennes à des créneaux horaires de forte audience, des personnes handicapées qui ont présenté en duo le tirage du loto et la météo avec les présentateurs habituels.

(1) Périmètre TF1 hors Newen et ex-Unify.

La Direction de la Fiction soutient financièrement également :

- le projet de compagnonnage de la **Cité des scénaristes** pour faciliter l'insertion de jeunes scénaristes ne bénéficiant pas tous des réseaux et ressources financières leur permettant d'accéder à ces métiers. En 2021, la Cité des scénaristes a créé et lancé sa première action avec un parcours professionnel en immersion alternant avec un parcours pédagogique d'une durée de 6 mois, sous la responsabilité d'un scénariste-compagnon et coaché par un scénariste-coordonateur, ouvrant droit à une rémunération et offrant une complémentarité par rapport aux formations existantes ;
- les actions de la **FEMIS** et spécifiquement son offre de formations en séries, en tant qu'entreprise active dans ce domaine. Cela permet, en outre, de garantir la parfaite adéquation des formations proposées avec les besoins de professionnalisation du secteur ;
- le **Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEAA)** qui a pour mission la formation et la professionnalisation de scénaristes de fiction.

##### Le concours de fictions Imagine

Dans le cadre de son programme d'intrapreneuriat, le groupe TF1 a décidé de soutenir le lancement d'Imagine, un concours de fictions courtes dont l'ambition est d'identifier de nouveaux talents (réalisateurs et réalisatrices, scénaristes, acteurs et actrices).

##### 4.2.3.2.2. Accessibilité des contenus **CONTENUS**

Grande chaîne familiale, TF1 se doit d'assurer l'accessibilité des programmes à tous, notamment aux personnes atteintes d'une déficience auditive ou visuelle.

##### Sous-titrage

Depuis septembre 2010, 100 % des programmes de TF1 sont sous-titrés, conformément à la loi. Pour les programmes d'information, un dispositif particulier a été mis en place pour allier la réactivité à une bonne qualité dans la transcription des commentaires des sujets ou de la voix du journaliste en plateau. Il repose sur une équipe de 3 personnes et nécessite un logiciel de reconnaissance vocale. TF1 a signé le 12 décembre 2011 la charte relative à la qualité du sous-titrage proposée par le CSA. Les chaînes du Groupe sous-titrent toutes leurs antennes au-delà de leurs obligations.

##### Audio-description

Le handicap visuel est pris en compte en proposant des programmes en audiodescription, technique permettant de « voir » un film grâce à une description sonore appropriée de l'action et de l'environnement mise au point par l'AVH (Association Valentin Haüy). Le 24 mars 2021, le groupe TF1 a marqué encore plus son engagement dans sa politique d'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en proposant pour la première fois un dispositif d'audio-description en partenariat avec la Fédération Française de Football pour le match Ukraine-France.

##### Contenus digitaux

Concernant l'accessibilité des contenus digitaux, les programmes des antennes du Groupe diffusés avec du sous-titrage ou de l'audiodescription sont proposés en replay sur le site MYTF1. Par ailleurs, l'implémentation de la solution « FACIL'iti » sur les sites Internet MYTF1 et LCI.fr permet aux internautes de lire les pages Internet adaptées en fonction de la pathologie dont il aura préalablement renseigné la nature sur le site de « FACIL'iti ».

**4.2.3.2.3. Emploi des personnes en situation de handicap INTERNE**

Le groupe TF1 <sup>(1)</sup> est engagé depuis 2007 pour l'insertion des personnes handicapées au sein de l'entreprise, avec la création de la mission handicap et le suivi des indicateurs suivants.

**INDICATEUR : NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS L'ENTREPRISE**

(Périmètre : France)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre de travailleurs handicapés au 31/12 (tous types de contrats)	85	101	90	90
Salariés handicapés embauchés en cours d'année (CDD, CDI)	85	25	14	8

Gilles Péliesson, a signé en 2019, un manifeste initié par Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et par le Salon du handicap (Groupe Les Échos-Le Parisien) pour assurer une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans les entreprises. La signature de cette charte par une centaine de dirigeants donne lieu à des échanges inter-entreprises réguliers pour favoriser le partage des bonnes pratiques et les retours d'expérience.

**L'accord handicap et les actions en interne**

En 2020, le groupe TF1 a signé son cinquième accord handicap. Ainsi, il poursuit la mise en œuvre de sa politique volontariste en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi, de sensibilisation, de formation et de collaboration avec le secteur adapté.

**Cet accord prévoit un plan d'embauche de 24 personnes handicapées en CDI ou CDD dont un minimum 6 CDI ainsi que le recrutement de 12 stagiaires école sur 3 ans.**

Il s'appuie sur les actions suivantes :

- Le **recrutement**, en mettant en place des contrats de *sourcing* avec des cabinets de recrutement spécifiques et un collaborateur entièrement dédié au sein de l'équipe recrutement. Le Groupe s'est fortement engagé durant le *jobdating* alternant 2021, avec une mobilisation spécifique de toute la Direction RH, des futurs tuteurs et de partenaires comme Cap emploi, Avisea et Aktisea. Cette mobilisation a permis un recrutement de 13 alternants et 2 stagiaires pour la rentrée septembre/octobre 2021. Les différents partenariats ont également été poursuivis, notamment celui avec l'école GEM (*Master Data* dédié aux personnes autistes atteintes du syndrome d'Asperger) au travers d'un mécénat, et, pour la deuxième année consécutive, avec l'association Act'Pro Jaris, un centre de formation proposant un accompagnement pédagogique d'éducation et d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes en situation de handicap, dans les domaines des médias, de la culture et de la communication. À travers la déclinaison interne du Duoday, les rédactions de LCI et TF1 en partenariat avec l'association Act'Pro, ont accueilli durant une semaine de 3 stagiaires en situation de handicap dans les équipes, afin de leur faire partager le quotidien des équipes dans les coulisses de la préparation des émissions (prise de vue, montage, etc.). Des journées de présentation des métiers, d'ateliers CV et d'immersion ont été organisées et ont permis à deux stagiaires Act'Pro Jaris de continuer dans les équipes du Groupe pour un stage de 6 mois.

- Le **maintien de l'emploi**, en accompagnant les collaborateurs par des adaptations de poste et la mise à disposition d'appareillage, en améliorant l'accessibilité des locaux, et en formant les RH opérationnels sur le maintien dans l'emploi. La cellule de maintien dans l'emploi et le Comité Carrière assurent cet accompagnement et veillent à la non-discrimination des travailleurs handicapés, avec *a minima* un entretien prévu tous les deux ans. De plus, le groupe TF1 a mis en place le financement des cotisations retraite à taux plein pour les collaborateurs en invalidité à temps partiel.
- La **sensibilisation et la communication** pour encourager les collaborateurs et les managers à changer leur regard sur le handicap, notamment par la formation et la sensibilisation des nouveaux élus, des nouveaux managers, des tuteurs des alternants en situation de handicap. Des nouvelles sessions de formation ont été lancées pour les managers encadrant des collaborateurs en situation de handicap, avec du coaching individuel en cas de besoin, pour les accompagner. Par ailleurs, pour la première année et dans le cadre de l'opération Starting B, le groupe TF1 soutient le sportif de haut niveau Yvan Wouandji (joueur de cécifoot), pour porter et partager les valeurs du Groupe autour de l'inclusion. À l'occasion de la 25<sup>ème</sup> « Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées » (SEEPH) en 2021, le groupe TF1 s'est mobilisé au travers de différentes actions : campagne « Bousculons les préjugés » afin de sensibiliser les collaborateurs aux préjugés autour du handicap, intervention inspirante d'une heure avec Yvan Wouandji, table ronde « Maladies invalidantes, tous concernés » et diffusion de la plaquette de sensibilisation et d'information sur les différents dispositifs handicap du groupe TF1.
- La **sous-traitance au secteur protégé et adapté** par le recours aux services d'entreprises spécialisées (entreprises spécialisées d'aide par le travail ou entreprises adaptées) à travers la rédaction de clauses sociales pour inclure ces entreprises dans les appels d'offres, afin de favoriser la cotraitance avec le secteur adapté.
- L'extension de la mesure consistant à octroyer aux parents d'enfants handicapés ou proches à charge en situation de handicap, de 5 jours supplémentaires de congé, fractionnables par demi-journées.

Les activités digitales (périmètre ex-Unify), disposant de médias engagés prônant l'inclusion de tous, appliquent le même traitement en interne pour ses collaborateurs.

Newen a pour objectif de lancer une campagne de sensibilisation en 2022 sur la reconnaissance du statut de travailleur handicapé.

(1) Périmètre TF1 hors Newen et ex-Unify.

### 4.2.3.3. Lutte contre les discriminations LGBT+

#### 4.2.3.3.1. Relais des causes LGBT+ dans les contenus

##### CONTENUS

##### Fictions

La chaîne TF1 a été la première chaîne française, en 2017, à diffuser à la télévision, en prime time, une série intitulée *Louis(e)* mettant en scène une héroïne transgenre.

En 2021, TF1 propose à nouveau en prime time un téléfilm produit par Newen *Il est elle* sur la dysphorie de genre.

Les séries quotidiennes produites par Newen et/ou diffusés par TF1 comme *Plus belle la vie* et *Demain nous appartient* abordent les thématiques du mariage homosexuel, de l'adoption homoparentale et de la transidentité.

Le groupe Newen est également le producteur du film *L'étincelle : une histoire des luttes LGBT+* sorti en salles en 2019.

##### Flux

Le programme phare de divertissement *Danse avec les stars* a accueilli pour la première fois en 2021, un couple de danseurs du même sexe.

##### Spot TV

En 2021, TF1 a de nouveau relayé la campagne de la Fondation Le Refuge qui vient en aide à des jeunes discriminés en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre.

##### Digital

##### aufeminin

*aufeminin* prend part à l'évolution de la société sur des thèmes tels que la non binarité, la transidentité, *via* des interviews.

La rubrique Famille créée en 2021 au sein du site *aufeminin* s'adresse à toutes les familles : monoparentales, homoparentales et aborde les sujets de société tels que PMA, GPA, éducation non genrée, *via* des témoignages, des décryptages, des conseils pratiques et des prises de parole d'experts.

Par ailleurs, des nouveaux formats vidéo originaux ont été diffusés sur le site ainsi que sur les réseaux sociaux de la marque sur le *coming out* au masculin sous la marque Humans.

##### Fraiches

Le média social Fraiches aborde les thèmes de la thérapie de conversion, de l'homophobie et de la transidentité.

##### Spot pour lutter contre les discriminations LGBT+

À l'occasion du mois des Fiertés, le groupe TF1 a soutenu en 2021, l'initiative du ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances, et a réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux du Groupe un spot porteur d'un

message positif en faveur de l'inclusion porté par des personnes et personnalités LGBT+ et des allié.e.s incluant, entre autres, des animateurs/journalistes du groupe comme Christophe Beaugrand et des candidats vus dans des programmes diffusés par le groupe TF1.

##### Showcase The Voice

De plus, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, MYTF1, ITV et Santé Publique France ont organisé un concert diffusé sur les comptes Instagram et Facebook de *The Voice*. Ce showcase, animé par Nikos Aliagas et placé sous le signe de l'ouverture et du partage, mettait en lumière 11 talents de la saison passée.

#### 4.2.3.3.2. Lutte contre les discriminations LGBT+ au sein de l'entreprise INTERNE

##### Le Groupe TF1 signataire de la Charte « L'autre cercle »

Depuis 2015, le groupe TF1 est signataire de la Charte « L'autre cercle », l'association de référence pour l'inclusion des LGBT+ au travail en France. Dans ce cadre, 1 rôle modèle annuel au sein du groupe TF1 a été désigné par « L'autre cercle », ces trois dernières années en tant qu'allié ou dirigeant LGBT+. La désignation de rôle modèle donne lieu à une communication large au sein de l'entreprise.

Les collaborateurs de l'ensemble du groupe TF1 seront de nouveau sollicités en 2022 pour répondre au 3<sup>ème</sup> Baromètre LGBT+ | L'autre cercle – Ifop pour mesurer la situation des personnes LGBT+ au travail en France. Cette consultation a pour but d'identifier des axes de progrès pour favoriser un environnement de travail inclusif pour les personnes LGBT+.

##### Le congé d'accueil de l'enfant

En 2020, et ce avant que la loi ne change, le groupe TF1 a revu le congé d'accueil de l'enfant pour que le parent ayant la charge principale de l'enfant (y compris celui né par PMA ou GPA) bénéficie des mêmes avantages que les parents ayant droit au congé maternité/adoption et a également porté le congé du second parent (anciennement congé paternité) à 4 semaines *versus* 11 jours. Cela permet d'en faire bénéficier tout parent biologique ou adoptif, de sexe différent ou de même sexe que son conjoint/sa conjointe ainsi que les familles monoparentales.

##### La course de la Saint-Valentin

Enfin, des collaborateurs du groupe TF1 sont invités à chaque édition à participer à la course de la St Valentin organisée par les Front Runners, association de course à pied *LGBT-friendly* de la région parisienne qui a pour objectif de sensibiliser le public à toutes les discriminations et en particulier celles liées à l'orientation sexuelle.

#### 4.2.4. Politique sociale interne et droits humains **INTERNE**

Les sujets de l'égalité Femmes/Hommes, de l'inclusion et de la diversité sont abordés dans le chapitre 4.2 « Enjeux majeurs sociaux et sociétaux ».

En 2021, le contexte de crise sanitaire a encore impacté les modes de travail de l'ensemble des équipes du groupe TF1, et les mesures mises en place en 2020 ont été poursuivies pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs sur site, tout en veillant au maintien du lien avec l'ensemble des collaborateurs

et au bien-être de tous. Une attention particulière a été portée sur la formation et la sensibilisation au sujet du harcèlement moral et sexuel, et notamment la prévention du sexisme ordinaire dans l'entreprise.

De plus, après deux ans de négociation, les partenaires sociaux ont conclu une Convention Collective s'appliquant à tous les salariés (personnel de production, technique et administratif) travaillant pour des sociétés diffusant des programmes de télévision.

##### 4.2.4.1. Effectifs

###### Indicateurs : CDI et CDD

###### INDICATEUR : EFFECTIFS CDI, CDD DU GROUPE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
ETAM – Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	100	1 061	896	944
Cadres	100	2 318	2 253	2 173
Journalistes	100	581	548	569
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3 960</b>	<b>3 697</b>	<b>3 686</b>

###### INDICATEUR : EFFECTIFS CDI, CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
<b>France</b>	<b>85,4</b>	<b>3 382</b>	<b>3 297</b>	<b>3 301</b>
<b>International</b>	<b>14,6</b>	<b>578</b>	<b>400</b>	<b>385</b>
Europe (hors France)	12,4	493	300	317
Monde (hors Europe)	2,2	85	100	68
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3 960</b>	<b>3 697</b>	<b>3 686</b>

###### INDICATEUR : PYRAMIDE DES ÂGES ET ANCIENNETÉ MOYENNE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
< 25 ans	100	402	337	341
25-54 ans	100	3 150	2 977	2 985
55 ans et plus	100	408	383	360
Âge moyen (France)	85	39,05	39,48	39,42
Ancienneté moyenne au sein du groupe TF1 (France)	85	9,58	10,07	9,65

###### INDICATEUR : NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre de salariés titulaires d'un CDI	100	3 290	3 206	3 207
Nombre de salariés titulaires d'un CDD (y compris contrat d'apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation)	100	670	491	479
<i>dont nombre de salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation</i>	<i>100</i>	<i>59</i>	<i>121</i>	<i>189</i>
<i>dont nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage</i>	<i>100</i>	<i>272</i>	<i>162</i>	<i>79</i>

■ Reconnaissance ■ Engagement

INDICATEUR : TAUX D'ETP SUR 12 MOIS DES INTERMITTENTS (HORS PIGISTES)

Janvier-décembre (Périmètre : Monde $\Sigma$ intermittents fin de mois/ ( $\Sigma$ intermittents fin de mois + Effectifs en contrat CDI fin année N)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Taux d'ETP	100	24 %	24 %	26 %

Politique de recours à l'intermittence du groupe TF1

Le recours à l'intermittence est inhérent aux activités de production notamment à TF1 Production (taux d'intermittence en 2021 : 59 %) ou Play Two (taux d'intermittence en 2021 : 28 %) et dans le groupe Newen (taux d'intermittence en 2021 : 57 %). Le recours à l'intermittence dans ce secteur où l'activité est par essence aléatoire et erratique est conforme aux pratiques habituelles du secteur. Dans le groupe Newen, l'identification d'intermittents à internaliser se fait au cas par cas, avec 8 internalisations en 2021.

Statut des intermittents dans le groupe TF1

Pour doter les intermittents d'une couverture sociale de qualité, le STP (Syndicat des Télévisions Privées) a signé l'Accord Collectif National Interbranches instituant des garanties collectives de prévoyance que le groupe TF1 applique depuis 2008. Le groupe TF1 (hors Play Two et Newen) offre également la possibilité aux intermittents qui remplissent les conditions d'éligibilité de bénéficier des activités sociales et culturelles proposées par les Comités Sociaux et Économiques du groupe TF1 et associe également les intermittents à sa politique sociale dans le cadre des accords de participation et d'intéressement. Ces derniers bénéficient des opérations d'épargne à effet de levier du groupe Bouygues.

Indicateurs : embauches et départs

INDICATEUR : EMBAUCHES

Janvier-décembre (CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre de recrutements en CDI, CDD, contrat d'apprentissage et de professionnalisation	100	1 147	874	961
<i>dont recrutement CDI France</i>	72,4	365	286	355

INDICATEUR : DÉPARTS PAR MOTIF

Janvier-décembre (Périmètre : France, CDI)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre de démissions	72,4	164	128	136
Nombre de mises à la retraite	72,4	2	0	0
Nombre de départs à la retraite	72,4	3	2	6
Nombre de licenciements	72,4	76	76	69
Nombre de ruptures conventionnelles	72,4	67	90	84

INDICATEUR : TAUX D'INSTABILITÉ

Janvier-décembre (Périmètre : France CDI) ( $\Sigma$ Démissions CDI + $\Sigma$ Licenciements CDI + $\Sigma$ Ruptures conventionnelles)/Effectifs inscrits CDI moyens	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Taux d'instabilité	72,4	10,67 %	10,02 %	9,99 %

#### 4.2.4.2. Conditions de travail et qualité de vie au travail

##### 4.2.4.2.1. Communication avec les collaborateurs

La direction de la Communication Interne - rattachée à la direction des Relations Humaines - existe pour accompagner l'évolution du Groupe, donner du sens avec clarté et cohérence. Elle veille à animer, structurer les échanges et l'implication des collaborateurs, tout en préservant la fierté d'appartenance. Elle contribue à engager et responsabiliser les collaborateurs quant à leur contribution à la réussite collective du Groupe.

À travers des contenus éditoriaux et visuels ou du présentiel - *via* l'utilisation du canal de communication approprié - chaque collaborateur est informé de la vie du groupe TF1 au quotidien et garde le lien avec l'entreprise.

Alors que la crise du COVID-19 a mis en évidence en 2020 le rôle essentiel de la Communication Interne au sein du Groupe, l'allègement des mesures sanitaires courant 2021 et le retour progressif des collaborateurs en entreprise a donné place à un mode de communication hybride et innovant.

Elle s'est accompagnée de l'évolution technique, fonctionnelle et graphique, de quatre canaux de communication interne : application mobile, canal interne, panneaux digitaux dans les salles de réunion, Newsletter managers, tous signés de la Marque employeur et aux couleurs de la charte Groupe. Grâce à ces outils, la Communication interne fonctionne en cohérence et en complémentarité.

Son champ de compétence lui permet de traiter tout sujet relevant des périmètres suivants : *Corporate*, communication Managériale et du Président, Relations Humaines, RSE et Fondation.

La démarche de communication auprès des 2800 collaborateurs permanents du Groupe (TF1 et Newen) repose principalement, et au quotidien, par des mises en avant éditoriales (actualité et vie du Groupe et filiales, éthique, enjeux stratégiques, RH, Affaires générales, organisation RH, infos projets, réseaux d'entreprise...) et par la reprise d'articles de presse ou de communiqués de presse - en échange avec la direction de la Communication et des Marques.

L'organisation des instances managériales (Comité management Groupe 4 fois par an) et des moments de partage avec les grands dirigeants (à travers des Q&A, sur site ou *via* nos outils collaboratifs), tout comme les opérations terrain au moment du lancement d'un programme phare ou d'un temps fort annuel, par exemple, font également partie des points de contact de communication interne.

En parallèle, la nouvelle application mobile, mise en production en octobre 2020, offre en mobilité tous les services nécessaires à la vie d'entreprise. Elle met également à disposition des salariés, depuis octobre 2020, les vidéos institutionnelles et Talents métier, les nombreux Podcast Groupe (Info, pub, programmes).

Grâce aux 50 moniteurs répartis sur nos sites de Boulogne, le canal interne quant à lui fait la part belle aux vidéos et aux contenus de « snacking » : bande annonce, audiences, bourse, panneaux fixes dédiés aux infos RH, etc ; nous y accueillons aussi les visages des nouveaux arrivants, des diaporamas photos dynamiques.

En 2021, deux thèmes clés ont été lancés (et se prolongeront en 2022) :

- L'accompagnement des managers de proximité dans la poursuite de l'animation et le renforcement du collectif ; à travers une newsletter dédiée pour les informer des temps forts RH notamment et les accompagner dans l'organisation du travail hybride (présentiel / distanciel) ; et à travers la mise à disposition d'un « livret du collectif » synthétisant l'ensemble des actions à disposition des collaborateurs et managers pour renforcer la dynamique collective et la cohésion de leurs équipes ;

- Le projet de fusion entre TF1 et M6 ; dans le contexte d'un rapprochement éventuel avec le groupe M6, la direction de la Communication Interne favorise les échanges dans un jeu de Questions-Réponses avec le Président, le secrétaire général et toute la direction générale, la mise en place d'un fil info sélectionnant les articles de presse les plus pertinents et didactiques, le partage des enjeux majeurs lors de chaque Comité management avec le top management.

En 2022 également, la direction de la Communication interne fera évoluer son intranet, véritable nodal de communication pour les collaborateurs, avec près d'un million de pages vues par an, afin de parfaire son ergonomie et de le mettre à la nouvelle charte *corporate*, ainsi que de le partager avec les collaborateurs de ex-Unify, bientôt installés à nos côtés à Boulogne.

##### 4.2.4.2.2. Organisation du travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (accords ARTT) ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe depuis l'année 2000 (passage aux 35 heures). Ils régissent les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non-permanents).

En vertu de ces accords applicables au sein du groupe TF1, le personnel non-cadre travaille 37 heures par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an et le personnel cadre, au forfait annuel jours (213 à 216 jours), bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an. Les accords ARTT négociés permettent ainsi à l'ensemble de ces personnels de travailler sur la base d'une durée annuelle inférieure aux durées légales de références (1 607 heures et 218 jours).

Le suivi du temps de travail est assuré grâce à un décompte précis des périodes travaillées et non travaillées remis mensuellement aux collaborateurs concernés, lesquels peuvent faire remarquer à leur Direction des Relations Humaines d'éventuelles anomalies.

Le suivi de la charge de travail est réalisé au moins une fois par an, lors d'un entretien entre le manager et le collaborateur, et notamment dans le cadre de l'entretien annuel de performance. Sur la base de cet entretien, le supérieur hiérarchique propose, le cas échéant, un plan d'actions visant à remédier à tout déséquilibre. Le collaborateur peut demander l'intervention d'un Responsable Relations Humaines en cas de différence d'appréciation sur la charge de travail ou lorsque les mesures correctives ne semblent pas adaptées.

Enfin, l'accord encadrant le Compte Épargne Temps plafonne l'épargne du nombre de jours à 60 jours pour favoriser la prise de congés et contribuer ainsi à l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle. Une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle est souhaitée, tout en maintenant le lien social avec l'entreprise.

L'avenant à l'accord de groupe <sup>(1)</sup> relatif au télétravail signé au printemps 2021 élargit le nombre de jours de télétravail, avec dorénavant trois jours de présence obligatoire sur site par semaine pour toutes les catégories de collaborateurs éligibles. Par ailleurs, une enveloppe individuelle de 180 € pour compléter les équipements des télétravailleurs (deuxième écran, fauteuil ergonomique...) a été négociée avec les partenaires sociaux pour le groupe TF1 fin 2020 et reconduit avec quelques améliorations début janvier 2022.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.



#### 4.2.4.2.3. Qualité de vie au travail

Le groupe TF1 est attaché à l'équilibre des temps de vie personnelle et professionnelle de ses collaborateurs. C'est ainsi que la Direction des Relations Sociales coordonne les services permettant d'accompagner les préoccupations personnelles et familiales de ses collaborateurs. Un accord QVT (Qualité de Vie au Travail) a été signé pour le groupe TF1 hors activités digitales (ex-Unify) et Newen en juin 2019, dont les principaux engagements concernent le bien vivre ensemble, le soutien à la parentalité, le droit à la déconnexion et la prévention des RPS (Risques Psycho Sociaux). En 2021, le groupe Newen a négocié son premier accord de Qualité de Vie au Travail et un nouvel accord applicable à l'Unité Économique et Sociales « aufeminin » sur l'égalité professionnelle et la Qualité de Vie au Travail a été signé, concernant notamment l'harmonisation des congés exceptionnels, la mobilité domicile-lieu de travail et le recrutement de collaborateurs en situation de handicap.

#### Mesure de la qualité de vie au travail

Le baromètre biennal sur la QVT a été déployé au printemps 2020, avec 42,5 % de répondants parmi les collaborateurs et a relevé une bonne QVT au sein du groupe TF1 (1). 80 % des répondants se sont déclarés peu ou non concernés par le stress à l'échelle du Groupe. La satisfaction liée à l'organisation et aux conditions de travail (faible pénibilité, qualité de l'environnement de travail, satisfaction liée au télétravail, etc.) contribue autant à la performance du Groupe qu'au bien-être des collaborateurs. Un nouveau baromètre sur la QVT dans le groupe TF1 sera déployé début 2022.

Le suivi et la prévention de l'absentéisme restent, par ailleurs, une priorité pour le groupe TF1, en particulier sur les populations identifiées comme surreprésentées. Les comités de suivi des arrêts de travail se sont réunis régulièrement et ont pu mettre en œuvre des plans d'action et ainsi permettre le retour dans l'emploi de plusieurs collaborateurs éloignés suite à de longues absences.

#### Soutien à la parentalité

Plusieurs engagements pour le soutien à la parentalité des collaborateurs du groupe TF1 ont été pris, notamment : la réservation de 30 berceaux dans le réseau BABILOU, l'accueil occasionnel et d'urgence pour tous les enfants de moins de 3 ans, la mise à disposition de la plateforme YOOPIES-WORKLIFE avec le groupe Colas, ou encore la création d'un congé rémunéré de 6 semaines pour préparer l'arrivée au foyer d'un enfant adopté.

En 2020, le groupe TF1 a décidé d'allonger le congé rémunéré du second parent à 4 semaines et de permettre au parent ayant la charge principale de l'enfant, y compris l'enfant né par PMA ou GPA, de pouvoir bénéficier d'un congé rémunéré de 16 semaines. Cela vaut pour tout parent biologique ou adoptif, de sexe différent ou de même sexe que son conjoint ou sa conjointe, et pour la famille monoparentale. Cet accord a également permis de confirmer l'existant : le télétravail à temps plein ou temps partiel pour les futures mères dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse, le soutien financier pour la garde d'enfants de moins de 3 ans, le congé allaitement de 4 semaines, les jours pour enfants malades.

#### Aide aux aidants

Pour les aidants familiaux, ce sont des congés spécifiques accordés pour accompagner un parent ou son conjoint hospitalisé mais aussi la mise en place d'un service de mise à disposition d'informations relatives à l'aide aux aidants dans le contexte de la dépendance des personnes âgées, notamment pour accompagner l'entrée en établissement pour personnes âgées. Sur simple appel téléphonique, un conseiller personnel est dédié à l'accompagnement tout au long de la réflexion à la préparation des formalités, et

apporte informations et conseils. Le conseiller guide dans la définition des besoins en termes de services, d'infrastructures et d'encadrement médical. Cette étude permet ensuite d'orienter dans le choix de la structure de retraite adaptée. Le don de jours de congé a été encadré au niveau du périmètre de l'accord et l'entreprise abondera à hauteur de 25 %.

#### Action logement

Le groupe TF1 (2) cotise à l'Action Logement dont tous les organismes ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans le cadre de ce dispositif, les salariés du groupe TF1 concernés peuvent bénéficier de différentes aides : prêts « accession », Loca-Pass, MobiliPass, Pass-Assistance, prêts travaux, dispositif Mobili-Jeune ou conseils dans le cadre d'un projet immobilier.

#### Assistance sociale

De plus, une performance hebdomadaire est tenue par l'assistance sociale sur le site de TF1 pour informer les collaborateurs de leurs droits et des différentes aides dont ils peuvent bénéficier. Elle peut également les accompagner lors de certaines démarches, les conseiller et les orienter vers les organismes ou administrations capables de prendre en charge leur demande.

#### Assistance frais de santé

Pour conseiller les salariés dans leurs démarches à caractère médical ou les aider à percevoir leurs remboursements de complémentaire santé, une permanence est organisée chaque semaine dans l'entreprise par le gestionnaire du régime frais de santé. Depuis 2018, l'application MyPrévention a été mise en place pour accompagner les collaborateurs de TF1 sur les champs de soutien à la famille (parentalité, garde d'enfants, soutien scolaire, solidarité familiale, séparation, disparition d'un proche, etc.), de l'emploi et retraite (recherche d'emploi, parcours professionnel, passage à la retraite, etc.), de la santé et des soins (couverture santé, accès aux soins, second avis médical, téléconsultation, handicap, perte d'autonomie, etc.) ; du budget (gestion du budget, logement, transport, vie administrative, etc.). La plateforme est un service d'information, d'écoute, de conseils et d'orientation sur toute question à caractère social.

#### Autres mesures d'amélioration de la qualité de vie au travail

De nombreux services sont mis en place par le groupe TF1 (2) pour faciliter la vie des collaborateurs et leur bien-être au travail. Les collaborateurs peuvent également retrouver sur site certains des services QVT qui ont été mis en place dans le groupe TF1, parmi les suivants :

- permanences au sein des locaux de l'entreprise d'Ostéopathie, d'Opticien, d'Assistante sociale, de gestionnaire de santé, de conciergerie, de salon de coiffure ;
- mise à disposition de vélos et véhicules électriques et d'une plateforme de covoiturage pour les collaborateurs ;
- mise à disposition de la plateforme BeCyclez pour acheter un vélo à assistance électrique à tarifs remisés pour les collaborateurs de TF1 ;
- prise en charge à 80 % du Pass Navigo, indemnités kilométriques pour les vélos, chèque transport pour les collaborateurs habitant hors de l'Île-de-France devant prendre leur véhicule ;
- forfait Mobilité Durable (FMD) permettant aux collaborateurs d'avoir le choix parmi 3 options pour financer leurs trajets domicile-lieu de travail, comme décrit au chapitre 4.1.3.1.2. « Mobilité » ;
- salle de sport et association sportive ;
- borne de rechargement du Pass Navigo, distributeur automatique de billets, tickets de transports publics, timbres, etc.

(1) Périmètre TF1 hors Newen et ex-Unify.

(2) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

## 4.2.4.3. Rémunérations

### 4.2.4.3.1. Fonction Compensation & Benefits

La fonction Compensation & Benefits du groupe TF1 <sup>(1)</sup> intervient, en appui de la Direction des Relations Humaines, sur l'ensemble des enjeux de rémunération, dans ses composantes individuelles et collectives.

En cohérence avec son Code Éthique, le Groupe s'assure avant tout que chaque collaborateur perçoive un salaire décent en France comme à l'international. De fait, les premiers niveaux de salaire du groupe TF1 sont nettement supérieurs aux minima légaux et conventionnels. De surcroît, les salaires moyens et médians au sein du groupe TF1 par catégorie socioprofessionnelle, sont également nettement supérieurs aux *minima* légaux et conventionnels ainsi qu'aux indicateurs moyens nationaux observés.

Le Groupe veille également à appliquer un dispositif de rémunération compétitif et équitable. L'analyse de ce dispositif se fait par le prisme d'une approche de la rémunération globale, intégrant les éléments de rémunération fixes et variables, annuels et de long terme ainsi que les éléments de rémunération collective et l'ensemble des avantages sociaux.

Le groupe TF1 <sup>(2)</sup> a recours, chaque année, à des études de rémunération afin de garantir la compétitivité de ses systèmes de rémunération. TF1 a ainsi recours aux enquêtes *General Industry*, *Media* ou *Executive* du cabinet international spécialisé Willis Towers Watson (WTW).

Ces *benchmarks* permettent au groupe TF1 de confronter sa politique de rémunération aux meilleures pratiques de marché et

de répondre aux enjeux d'attractivité et de rétention, dans un environnement fortement concurrentiel et un marché du travail dynamique sur ses métiers. Ces *benchmarks* ont aussi permis au groupe TF1, outre le positionnement marché des rémunérations de chacun de ses salariés, la mise en place d'outils de gestion des rémunérations (bandes de salaire, grilles d'embauche, ciblage des populations sensibles, etc.).

### 4.2.4.3.2. Équité salariale

L'équité entre les femmes et les hommes, notamment salariale, est au cœur de la politique RH du groupe TF1.

La dernière étude interne, réalisée sur le périmètre TF1 et fondée sur la méthodologie de raccordement des enquêtes de rémunération du cabinet international spécialisé Willis Towers Watson (WTW) fait apparaître un écart de 0,2 % entre les femmes et les hommes en faveur des femmes soit une quasi parfaite équité salariale sur le périmètre étudié. Cette étude procède à une comparaison pertinente des écarts de rémunération selon la filière métier, le niveau de responsabilité et de séniorité, l'expertise et/ou la dimension managériale.

L'équité des genres est un enjeu clé pour le Groupe dont l'objectif est de favoriser la politique d'inclusion jusqu'aux fonctions les plus stratégiques et jusqu'aux postes aux plus hautes responsabilités. Des exemples de mesures concrètes sont détaillés au 4.2.2.2.2. « Actions mises en œuvre pour la féminisation des instances managériales ».

### 4.2.4.3.3. Dynamique salariale et négociation annuelle obligatoire (NAO)

#### Rémunération brute

#### INDICATEUR : SALAIRE BRUT ANNUEL MOYEN PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Périmètre : France CDI hors contrats suspendus (en euros)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
		ETAM	71,8	40 851
Cadres	71,8	69 134	69 368	67 354
Journalistes	71,8	71 613	75 368	73 856
Toutes catégories	71,8	66 033	66 339	64 463

Dans un contexte de crise sanitaire et de ses conséquences sur les résultats du Groupe en 2020, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2021 a abouti à un taux d'augmentation de salaire de 0,7 % pour les collaborateurs du groupe TF1, ciblée au bénéfice des collaborateurs ayant moins de 5 ans d'ancienneté et/ou dont la rémunération était inférieure à 50 000 € bruts annuels.

Les sociétés d'activités digitales (périmètre ex-Unify) réalisent une revue annuelle de tous les salaires afin de garantir une rémunération équitable reflétant les performances de chacun.

Pareillement, Newen effectue une revue annuelle des salaires afin de s'assurer que ceux-ci correspondent aux grilles de la profession, répondent à l'évolution des collaborateurs et reflètent les performances de chacun. Une place importante est laissée aux primes exceptionnelles de fin d'année pour accompagner une surperformance ou une charge de travail contextuelle plus importante.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

(2) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

#### Rémunération variable

La politique de rémunération variable répond principalement à l'objectif de rétribution de la performance individuelle. La rémunération des principaux managers du groupe TF1 – à partir du niveau Chef de service (C5) et plus – inclut donc une rémunération variable appréciée annuellement lors des entretiens de performance, fonction de l'atteinte d'objectifs :

- collectifs groupe ;
- quantitatifs individuels ;
- qualitatifs individuels.

Depuis 2020, la rémunération de certains jeunes talents et profils clés, particulièrement sensibles sur le marché, a été assortie d'une rémunération variable sur objectifs, dès le niveau Chef de groupe (C3).

Par ailleurs, afin d'appuyer la démarche RSE ambitieuse et volontariste dans laquelle le groupe TF1 est engagé, la totalité des membres du Comité Exécutif s'est vu fixer au moins un objectif relatif aux chantiers RSE prioritaires en 2021, indexant 5 % de leur rémunération variable. L'ambition du Groupe est d'accélérer cette démarche en 2022 avec l'ajout d'un critère RSE pour l'ensemble des membres du Comité Management (COMEX, CODG, COMGT), porté à 10 % de leur rémunération variable.

D'autre part, un nouveau dispositif de détermination de la rémunération variable des commerciaux de TF1 Pub a été mis en place au troisième trimestre 2021 et est désormais piloté au niveau Groupe, dans un souci d'harmonisation et d'équité.

#### 4.2.4.3.4. Épargne salariale et retraite

##### INDICATEUR : TAUX D'ADHÉSION AU PEG ET PERCO

(Périmètre : CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
		Taux d'adhésion au PEG (en X %) (Monde)	100	65,96 %
Taux d'adhésion au PERCO (en X %) (France)	85	12,21 %	20,4 %	19,4 %

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG) TF1 est ouvert depuis le 15 décembre 1992. Il a vocation à recueillir les versements volontaires des salariés des sociétés adhérentes, abondés par l'entreprise, ainsi que les sommes issues de la participation et de l'intéressement, le cas échéant.

En complément et afin de permettre aux salariés de se constituer une épargne retraite, les salariés du groupe TF1 des sociétés adhérentes ont accès au PERCOL (« Plan d'Épargne Retraite Collectif ») dont les versements bénéficient également d'un abondement, et, sous conditions, au PEROB (« Plan d'Épargne Retraite Obligatoire »), mis en place par le groupe Bouygues.

#### 4.2.4.3.5. Participation, intéressement, et plans d'intéressement à long terme

##### INDICATEUR : MONTANT MOYEN BRUT VERSÉ PAR SALARIÉ (PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT)

Année de versement (Périmètre : France)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
		Montant moyen brut par salarié de la participation versée (en euros)	85	1 165
Montant moyen brut par salarié de l'intéressement (en euros)	85	3 921	1 734	2 457

Les salariés du groupe TF1 sont par ailleurs associés aux résultats du Groupe et à la création de valeur au travers des dispositifs d'intéressement et de participation.

En août 2020, le groupe TF1 <sup>(1)</sup> a conclu un nouvel accord d'intéressement couvrant les exercices 2020-2021-2022. Ce nouvel accord doit permettre de récompenser l'engagement des salariés et leur investissement dans l'atteinte des objectifs économiques de l'entreprise (critères de CA et de ROC, consolidés Groupe), en complément des différents dispositifs d'épargne salariale en vigueur dans le Groupe.

En avril 2021, le montant cumulé (17,5 M€) de la Participation et de l'Intéressement 2020, reversé à 3 311 bénéficiaires, a représenté, en moyenne pour un salarié présent toute l'année, près d'1,5 mois de salaire supplémentaire.

En 2021, le groupe TF1 a, sur recommandations du Comité de Sélection et des Rémunérations de TF1 SA et après autorisation du Conseil d'Administration de TF1 SA, attribué un plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) destiné aux membres du COMEX et du CODG, ainsi qu'un plan d'options de souscription d'actions (SOP) pour le Comité Management (COMGT).

Un plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) Newen a également été octroyé aux principaux managers et talents clés du groupe Newen.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

#### 4.2.4.4. Recrutement des talents et marque employeur

##### 4.2.4.4.1. Attirer et recruter les talents de demain

Attirer, recruter les meilleurs profils sur le marché et les fidéliser dans une perspective de carrière évolutive est l'enjeu majeur de la marque employeur du groupe TF1.

Sur les réseaux sociaux, le Groupe entretient une forte dynamique de publication visant à faire découvrir ses métiers au travers des différents réseaux professionnels et affinitaires du public (LinkedIn, Jobteaser, Welcome To The Jungle, Instagram...).

En parallèle, une campagne marque employeur a été lancée en 2020 au sein des activités digitales (périmètre ex-Unify), via la refonte des communications « candidats » via un socle commun sur la plateforme Welcome to the Jungle, le renforcement de la cellule recrutement composée désormais de 3 profils, et l'harmonisation des grilles d'indemnités de stage afin d'assurer l'attractivité.

Afin de renforcer sa proximité avec le public étudiant, la Direction du Développement des Talents a déployé une stratégie Campus qui repose sur quatre piliers :

- les forums virtuels et physiques ;
- les interventions des ambassadeurs TF1 Campus (collaborateurs du Groupe) au sein des cursus des écoles cibles (~ 100 collaborateurs pour ~ 50 interventions par an) ;
- les visites de plateaux (JT, LCI, etc.) ;
- la mise en place de partenariats dédiés avec la Chaire Média et Digital de l'ESSEC.

Également, le Groupe poursuit sa stratégie de recrutement d'alternants et stagiaires au travers d'un « Talent Dating » annuel, qui rassemble les candidats de nombreuses écoles. En 2021, comme l'année précédente, le groupe TF1 a organisé son « Talent Dating » en distanciel et a ainsi réuni plus de 2 000 candidatures. Le groupe TF1 a aussi accueilli en décembre 2021 22 stagiaires de 3<sup>ème</sup> dans le cadre de l'opération « Mon Stage chez TF1 », pour une semaine de découverte des métiers de l'audiovisuel.

Newen a renouvelé sa collaboration avec le GRETA et des écoles en région, notamment Sud-Est, pour favoriser la diversité géographique et permettre à des jeunes de découvrir les métiers de l'audiovisuel.

Pour renforcer l'attractivité sur les métiers pénuriques du Digital et de l'IT, l'équipe recrutement a accéléré sa présence sur les forums et *job boards* spécialisés (notamment lesjeudis.com). Des cabinets spécialisés ont été sollicités pour accélérer les recrutements sur des postes spécifiques et techniques. Par ailleurs, la Direction du Recrutement porte une attention particulière aux profils féminins retenus sur ces postes afin de favoriser la mixité au sein de la Direction des Technologies. À ce titre, elle participe à des événements dédiés aux femmes ingénieures.

En novembre 2021, l'équipe recrutement du pôle Publishers des activités digitales (ex-Unify) a rejoint celle du groupe TF1, favorisant ainsi le partage de bonnes pratiques et actions communes dans le recrutement de ces métiers pénuriques.

Le vivier d'anciens alternants et stagiaires optimisant le recrutement de profils juniors a été modernisé et automatisé dans les outils. Depuis septembre 2021, le processus d'évaluation des alternants et stagiaires en fin de contrat a été harmonisé et implémenté dans les outils. Ainsi, l'équipe en charge des recrutements bénéficie d'une base de données mise à jour et partagée pour identifier des profils pertinents.

**En 2021, pour la 10<sup>ème</sup> édition du baromètre annuel des entreprises préférées des étudiants et des jeunes diplômés (Le Figaro Étudiant, en partenariat avec le baromètre Epoka/Harris Interactive), le groupe TF1 figure pour la première fois à la 1<sup>ère</sup> place du palmarès des entreprises préférées des étudiants et diplômés des grandes écoles dans la catégorie Médias. Ce baromètre a pour objectif de mesurer les attentes de près de 14 000 jeunes vis-à-vis du monde du travail en sélectionnant notamment leurs références parmi 179 entreprises.**

Cette distinction vient reconnaître le travail collectif accompli par les équipes RH et Marque Employeur pour développer l'attractivité du Groupe auprès des talents de demain.

#### INDICATEUR : NOMBRE DE STAGIAIRES, APPRENTIS ET ÉLÈVES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ACCUEILLIS DANS L'ANNÉE

(Périmètre : France)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Stagiaires convention école	85	394	343	425
Apprentis	85	253	133	69
Élèves en contrat de professionnalisation	85	66	99	172

##### 4.2.4.4.2. Intégration des collaborateurs

Pour que chacun se souvienne de sa première journée au sein du Groupe, l'intégration des nouveaux collaborateurs est une étape importante pour la Direction des Relations Humaines et les managers.

Chaque nouveau collaborateur est ainsi pleinement intégré au processus de *Onboarding*. De la signature de ses documents contractuels à son arrivée, le futur collaborateur est accompagné par son futur RH et son futur manager. Ce dernier a la responsabilité d'organiser son accueil, de lui remettre son *welcome pack*, de le présenter aux différentes équipes au travers du « Parcours d'intégration » et de diffuser sa note d'accueil.

Tout au long de ses premières semaines, le collaborateur est suivi de près par ces deux interlocuteurs ainsi que son « Buddy », parrain choisi parmi les collaborateurs du Groupe et l'accompagnant dans tous les apprentissages de « l'informel ».

Dans un contexte de travail hybride entre présentiel et distanciel, une attention particulière est portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs qui sont invités à maximiser leur présence sur site lors de leurs premières semaines.

Un processus particulier d'intégration des alternants et des stagiaires a pour vocation de renforcer la communauté des jeunes potentiels. Ainsi, des sessions d'intégration sont organisées les premiers mois de leur arrivée, complétant des déjeuners hebdomadaires pour échanger et partager, et des *Afterworks* pour développer leur réseau.

En 2020, les activités digitales (périmètre ex-Unify) ont mis en place un nouveau processus d'*Onboarding* collaborateur ainsi que des actions de formations répondant à ses enjeux et aux attentes des collaborateurs (principalement formation au management).

#### 4.2.4.5. Développement des compétences et mobilité interne

##### 4.2.4.5.1. Démarche d'évaluation et de fixation des objectifs

###### INDICATEUR : POURCENTAGE DE COLLABORATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN ENTRETIEN ANNUEL

(Périmètre : France CDI)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
% de collaborateurs ayant bénéficié d'un entretien annuel	72,4	94,8 %	94,7 %	85,8 %

L'évaluation et la fixation des objectifs pour les collaborateurs du groupe TF1 <sup>(1)</sup> repose sur les trois démarches suivantes :

##### L'entretien de performance

L'entretien de performance est axé sur le bilan de l'année écoulée et sur les nouveaux objectifs des prochains mois. Cet entretien permet au collaborateur d'être acteur de la démarche d'évaluation et de fixation des objectifs avec son manager afin de définir si nécessaire un plan d'action de développement des compétences dans son entretien professionnel.

##### L'entretien professionnel

Au-delà de l'entretien de performance, chaque collaborateur bénéficie tous les deux ans *a minima* d'un entretien professionnel centré sur le parcours de carrière, la formation et la mobilité. Celui-ci consiste en un échange spécifique entre le collaborateur et le manager sur le plan de développement du collaborateur et ses souhaits de carrière à moyen terme et sur ses besoins de formation.

Le collaborateur a ainsi la possibilité d'exprimer ses souhaits relatifs aux leviers qu'il souhaite actionner pour développer ses compétences : formation, bilan de compétences, ateliers carrière, rencontre avec le coach mobilité carrière, participation à des communautés, etc.

L'entretien de carrière est aussi l'occasion pour le collaborateur de faire part de ses souhaits d'engagement personnel dans un extra-rôle : *mentoring*, ambassadeur campus, etc. Il est parallèlement informé des dispositifs CPF, VAE et CEP.

##### Bilan à 6 ans

En complément, tous les 6 ans, le collaborateur bénéficie d'un état des lieux récapitulatif de son parcours, dit « Bilan à 6 ans », qui fait le point sur le parcours professionnel, ses entretiens et formations suivies depuis 6 ans.

Par ailleurs, les entretiens annuels se sont généralisés au sein du groupe Newen, visant à recenser les besoins et demandes en termes d'évolution, ce qui permet d'améliorer la capacité d'écoute et d'études des demandes de mobilité intra-groupe. Il existe

également des entretiens professionnels durant lesquels les collaborateurs peuvent se renseigner sur les formations disponibles, et Newen a mis en place l'évaluation 9 Box avec les managers en France.

Pour les activités digitales (périmètre ex-Unify), l'uniformisation des entretiens annuels et professionnels a été mise en place à partir de janvier 2020.

De plus, au sein de Play Two, les entretiens individuels annuels ont été mis en place afin de mieux accompagner les collaborateurs dans leur parcours.

##### 4.2.4.5.2. Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)

L'accord GEPP signé en 2021 entre la Direction et les Organisations Syndicales a pour objectifs :

- d'anticiper au mieux les impacts sur les métiers et leurs évolutions ;
- de promouvoir les besoins à venir du Groupe en termes de compétences et de formations ;
- de développer l'employabilité des collaborateurs ;
- d'élargir le choix des options aux collaborateurs pour aborder leur fin de carrière.

Ainsi, les actions de promotion de la mobilité sont d'autant plus importantes qu'elles accompagnent les ambitions de cet accord de Gestion Prévisionnelle des Parcours Professionnels.

La coach Carrière & Mobilité du Groupe offre aux collaborateurs la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés quant à leur évolution de carrière. Elle accompagne chacun dans ses souhaits de reconversion, de création d'un projet ou de mobilité.

Parmi les nombreux dispositifs existants et détaillés dans le « Livret GEPP » diffusé à l'ensemble des collaborateurs, les « ateliers PEPS (Programme d'Évolution Professionnelle Sur-mesure) » leur offrent la possibilité d'être accompagnés dans leur démarche de mobilité en participant (sur inscription libre) à des ateliers carrière, de la refonte du CV jusqu'à la préparation des ateliers mobilité. En 2021, plus de 320 collaborateurs ont pu bénéficier du dispositif PEPS, qu'ils s'agissent d'entretiens personnalisés ou d'ateliers

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.



#### 4.2.4.5.3. Favoriser la mobilité des collaborateurs au sein du groupe

##### INDICATEUR : TAUX DE MOBILITÉ INTERNE PARMIS LES RECRUTEMENTS

(Périmètre France CDI) (Nombre des mobilités intra-groupe TF1 + nombre d'arrivées en provenance du groupe Bouygues)/(nombre de recrutements externes CDI + nombre des mobilités intra-groupe TF1 + nombre d'arrivées en provenance du groupe Bouygues)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Taux de mobilité interne parmi les recrutements (en X %)	72,4	38,14 %	29,73 %	33,02 %

En 2021, malgré le contexte de travail hybride des collaborateurs entre distanciel et présentiel, la Direction des Ressources Humaines est restée pleinement mobilisée.

En effet, la mobilité est un vecteur d'enrichissement et d'employabilité pour tous les collaborateurs. À ce titre, les équipes RH et les outils spécifiquement mis en place favorisent la diffusion des offres, promeuvent la diversité des opportunités du Groupe et assurent l'accompagnement des collaborateurs dans leur démarche de mobilité. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été créés depuis de nombreuses années et maintenus en 2021 malgré le contexte de travail hybride :

- le Comité Mobilité réunissant les RRH et DRH des différentes entités se tient mensuellement afin d'examiner les besoins en recrutement, les souhaits individuels de mobilité, et les potentielles passerelles envisageables. Ce comité se tient en parallèle d'un rendez-vous d'échange mensuel entre DRH et Responsable de la mobilité afin de maintenir une collaboration de proximité ;
- le Comité Mobilité trimestriel animé par les responsables Carrière et Mobilité du Groupe Bouygues afin d'accélérer les opportunités de mobilités inter-métiers au sein des entités du Groupe Bouygues ;
- la communication régulière sur l'intranet sur les expériences de mobilité des collaborateurs et les différents postes ouverts des groupes TF1 et Bouygues, participant à la sensibilisation des collaborateurs et managers ;
- le dispositif de « Vis ma vie », offrant la possibilité aux collaborateurs inscrits dans une démarche de mobilité d'effectuer 3 jours d'immersion pour découvrir le quotidien du métier vers lequel ils souhaiteraient se tourner. En 2021, plus d'une trentaine de collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif.

En 2021, la Direction des Relations Humaines, avec le concours des managers, a réalisé 170 mobilités au sein du Groupe, incluant des mobilités entre les groupes Newen, Ex Unify et Bouygues.

#### 4.2.4.5.4. Rétention des talents

Le groupe TF1 porte une attention particulière à la rétention de ses talents. Ainsi, la Direction du Développement des Talents, intégrée à la Direction des Relations Humaines & RSE travaille notamment à la création et au déploiement de programmes de rétention.

En 2021, le groupe TF1 a lancé un nouveau programme destiné aux jeunes collaborateurs disposant d'un fort potentiel d'évolution. Ce programme « Comete's », en partenariat avec l'école Centrale-Supélec et l'ESSEC, vise à accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel, leur permettre de participer à des projets transverses, développer leur réseau et ainsi, les impliquer dans la stratégie du Groupe.

Également, la Direction du Développement des Talents a travaillé en 2021 à la création de la deuxième saison du programme « One's ». Ce programme destiné à des collaborateurs plus expérimentés et à fort potentiel vise à développer leur transversalité et compétences.

D'autres communautés de Talents permettent également aux collaborateurs de s'engager, par eux-mêmes, aux côtés du Groupe. Ainsi, le Collectif 3.0, le programme Ambassadeurs TF1 Campus ou encore des programmes de *leadership* pour les populations managers sont autant d'opportunités pour les collaborateurs de s'engager dans le Groupe et mettre leurs compétences à disposition des initiatives transverses.

Les équipes mobilité du groupe Newen travaillent en collaboration avec celles du groupe TF1, et participent notamment aux comités mobilité mensuels et trimestriels.

Les équipes de recrutement et de mobilité des activités digitales (ex-Unify) ont rejoint fin 2021 les équipes de recrutement du groupe TF1, et s'intègrent complètement aux dispositifs du groupe TF1.

#### 4.2.4.5.5. Formation

##### Offre de formation récurrente

##### INDICATEUR : FORMATION CONTINUE

(Périmètre : France, CDI, CDD)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre de collaborateurs CDI, CDD ayant bénéficié de formation	85	1 555	1 199	1 849
% de collaborateurs CDI, CDD ayant bénéficié de formation	85	45,98 %	36,70 %	59,63 %
% de la masse salariale consacrée à la formation	85	nc	nc	nc
Volume d'heures de formation tous dispositifs	85	36 428	24 929	38 525
<i>dont nombre d'heures en formation interne</i>	85	1 218	623	4 794
Moyenne d'heures de formation par CDI, CDD	85	23,43	20,79	20,84



INDICATEUR : FORMATION DES NON-PERMANENTS

(Périmètre : France)	2021	2020	2019
Collaborateurs non permanents formés	49	72	48

Le plan de formation 2021 du groupe TF1 (1) a été articulé autour de six axes stratégiques :

- Les compétences métiers : accompagner en permanence les collaborateurs sur les évolutions internes ou externes de leur métier (réglementation, nouveaux enjeux, nouveaux outils, etc.). À titre d'exemples, un parcours de formation a été mis en œuvre auprès des équipes journalistiques sur le thème du *fact checking*, en prévision de l'année électorale ; les équipes de la régie publicitaire ont poursuivi les parcours sur le thème de la programmation, et un programme de formation à l'outil Adobe *Premiere* a été organisé pour tous les monteurs de la *News Factory*.
- Les nouveaux modes de travail et le développement personnel : former les collaborateurs aux modes de travail innovants adaptés au contexte de transformation du marché et de l'organisation, et développer leurs *soft skills*. Notamment, un parcours de formation à l'agilité a été proposé à toutes les équipes pilotant des projets en mode agile, et des programmes de formation liés à l'accompagnement du changement, à la gestion de projets et au *design thinking* ont été déployés. En matière de développement personnel, l'accent a été mis en 2021 sur les formations au *storytelling*, à la prise de parole en public ou encore à la négociation.
- L'offre PEPS (Programme d'Évolution Professionnelle Sur-mesure) : anticiper les évolutions structurelles des métiers, favoriser le développement de carrières et faciliter les mobilités. Elle se décline en : une offre pour tous, avec des ateliers sur les thèmes de la carrière, un pilote à destination des managers pour leur permettre d'acquérir les outils pour dessiner le futur des compétences de leurs équipes et favoriser leur employabilité, et des programmes spécifiques d'accompagnement des évolutions des métiers.
- Le management et la performance : accompagner l'évolution de la posture managériale pour engager les équipes et atteindre les objectifs dans un contexte VUCA. Les parcours *Manager up*, destinés aux managers débutants ont été aménagés sur la forme et dans le contenu pour tenir compte de la situation sanitaire. De plus, au premier semestre 2021, des ateliers de formation à distance sur les thématiques de la communication et de l'engagement ont été proposés aux managers pour accompagner la reprise progressive du retour sur site, les nouveaux rythmes de télétravail et les spécificités du management hybride. Le parcours *Leadership Connect* a été également déployé auprès des managers de proximité à l'automne 2021, dès la reprise des formations en présentiel.
- Les programmes Talents : développer le potentiel des talents du Groupe, au-delà de leur métier. En 2021 a été initié le programme « Comete's », à destination des jeunes talents du groupe TF1, incluant des collaborateurs de Newen et des activités digitales (ex-Unify). Ce programme est co-animé par Centrale-Supélec et l'ESSEC. Par ailleurs, l'accompagnement du programme d'intrapreneuriat a été repensé et confié au Boson Project. Et les ambassadeurs Campus ont été formés à la prise de parole pour accompagner la valorisation de la marque employeur auprès des publics étudiants.

- L'engagement sociétal et les obligations : renforcer les engagements RSE du Groupe (inclusion, diversité, climat, etc.) et répondre à nos obligations légales (santé, sécurité, etc.). En 2021, le plan de formation a particulièrement soutenu : les actions en faveur de la mixité avec le déploiement à grande échelle d'un nouveau programme de formation « Mixité et stéréotypes – créer un cadre de travail respectueux et inclusif » ; le plan d'action handicap, avec l'accompagnement des managers et des tuteurs de collaborateurs en situation de handicap, mais également des équipes de recrutement à l'inclusion ; l'engagement du Groupe dans la RSE avec l'initialisation d'un programme d'envergure « Parcours Climat » pour toutes les équipes de la régie publicitaire ; les actions en faveur de la qualité de vie au travail, notamment avec des sensibilisations des managers aux risques psychosociaux ou encore de la santé et la sécurité des collaborateurs, avec la proposition d'ateliers de sécurité à vélo ; et les obligations du Groupe en matière d'anti-corruption, avec le déploiement d'un programme *e-learning* pour tous les collaborateurs et un module spécifique complémentaire présentiel pour les populations sensibles.

Au sein de Newen, des formations spécifiques aux compétences métiers ont été déployées (commercial, créativité, diversité), ainsi que des formations liées à la santé et la sécurité. Par ailleurs, un pilote de formation managériale a été mis en place chez Blue Spirit pour les managers permanents et intermittents, comprenant les thèmes du management inclusif dans le recrutement, la lutte contre les agissements sexistes et contre la violence au travail. Une formation « Lutte contre les harcèlements sexuel et moral et les comportements sexistes » a été déployée pour les équipes de production de *Demain Nous Appartient* et *Ici Tout Commence*, en partenariat avec une association de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Dispositif de formation en distanciel**

En 2021, l'Université TF1 a enrichi le dispositif de formations en e-learning, permettant à tous les collaborateurs d'avoir accès à des modules sur les thèmes du management, de la culture digitale, de la santé/sécurité ou encore sur les *soft skills*.

Le format de *Masterclass* à distance lancé en avril 2020 lors du premier confinement, « 1 H Avec », a été pérennisé. Ce rendez-vous live digital hebdomadaire interactif, ouvert à tous, fait intervenir des experts inspirants, internes ou externes, sur les sujets concernant l'écosystème du groupe, les modes de travail, l'évolution de la société. Au cours de l'année, les collaborateurs ont ainsi pu participer à des interventions sur des thèmes aussi différents que : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la publicité, La place des femmes dans *Koh-Lanta*, Négocier comme Simone Veil, Psychologie positive : votre allié dans un monde incertain, la Journée de la Terre. Au-delà des interventions inspirantes, un second rendez-vous hebdomadaire « 1 H avec » a été initié au premier semestre 2021, pour apprendre à distance sous un format court et interactif : construire une *elevator pitch*, *feedback* : quoi – quand – comment, la facilitation graphique, le *slide design*.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

#### 4.2.4.6. Droits humains

##### 4.2.4.6.1. Dialogue social

###### Veiller au dialogue permanent et constructif avec les partenaires sociaux

En concertation avec les partenaires sociaux, le groupe TF1 a poursuivi la politique de protection sanitaire des collaborateurs instaurée en 2020 tout en organisant le retour sur site et les nouveaux modes d'organisation du travail.

En 2021, fort de l'expérience de travail à distance des mois précédents, un avenant à l'accord télétravail signé en 2019 a été conclu avec les partenaires sociaux. Cet avenant porte la possibilité des collaborateurs éligibles de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine (vs un jour précédemment) et définit un budget d'équipement pouvant aller jusqu'à 180 €.

Fort des restrictions sanitaires encore en vigueur, et après avoir sondé les salariés et managers sur l'expérimentation du télétravail, il a été décidé d'appliquer l'accord de façon graduée pour suivre l'évolution de la situation sanitaire. Ainsi, les collaborateurs sont revenus sur site à hauteur de 2 jours par semaine dès le mois de juin 2021 puis, 3 jours en juillet 2021, avant une application totale de l'accord en septembre.

Au sein du groupe Newen, qui ne bénéficie pas de l'accord Télétravail de TF1, un travail de recensement des accords signés dans les sociétés a été effectué et, un échange avec les partenaires sociaux amorcé afin d'harmoniser les pratiques d'ici 2022.

Parallèlement, et après plus de 2 ans de discussion avec les partenaires sociaux, un accord de Groupe relatif à la GEPP a été conclu (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels). Celui-ci prévoit la mise en place d'une cartographie des métiers (pénuries/émergents, en transformation, sensible) et le déploiement d'outils innovants pour accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs (abondement du CPF, chemin de reconversion professionnelle interne ou externe, congé de mobilité), renforcer leur employabilité et accompagner la fin de carrière des collaborateurs (aménagement du temps de travail via le CET, la retraite progressive, des temps partiels aménagés à 80 %, payés 90 %, le rachat de trimestres...).

En 2021, le groupe Bouygues a annoncé sa volonté de se porter acquéreur des titres que RTL Group détenait dans le capital de M6. Dans le cadre de ce projet industriel visant à rapprocher les deux groupes audiovisuels TF1 et M6 par effet de fusion, le CSE de TF1 a été consulté et a émis un avis favorable. Passée la procédure d'autorisation lancée auprès de l'Autorité de la concurrence française (ADLC) qui sera finalisée en octobre 2022, et dans l'hypothèse d'un agrément de cette dernière, les

partenaires sociaux de TF1 seront à nouveau consultés pour discuter des modalités de mise en œuvre de cette fusion et de ses conséquences en matière d'emploi, d'organisation et de statut social.

De façon à encadrer au mieux ce dialogue avec les organisations syndicales et les élus du personnel durant ce projet de rapprochement historique, un accord de méthode a été conclu en juin 2021.

###### Bilan des accords signés

Le dialogue avec les organisations syndicales n'a pas cessé tout au long de l'année 2021, que ce soit pour encadrer la reprise progressive d'activité sur site au gré de l'amélioration de la situation sanitaire, ou pour améliorer la politique sociale du groupe TF1.

Au 31 décembre 2021, les accords appliqués et conclus avec les partenaires sociaux sont les suivants :

- accord-cadre d'intéressement groupe TF1 et son avenant de quantification n° 1 portant sur l'exercice 2020 lequel incluait, pour la première fois, des objectifs RSE (baisse de la consommation électrique et réduction des déchets plastiques collectés pour recyclage) ;
- avenants à l'accord télétravail portant sur les rythmes de jours en télétravail ;
- accord de Groupe relatif à la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) ;
- accord groupe TF1 sur la création ponctuelle d'un congé de report exceptionnel de 5 jours de congés à prendre avant fin août pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire qui avait pu amener des collaborateurs à ne pas avoir posé tous leurs jours de congés, ce dispositif leur évitant de les perdre.

En 2021, le groupe Newen a négocié son premier accord de Qualité de Vie au Travail. Par ailleurs, un accord Qualité de Vie au Travail a été signé en 2021 pour une partie des sociétés des activités digitales (ex-Unify) : *aufeminin*, *Marmiton*, *Unify Advertising* et *Unify Studio*.

De plus, au sein du groupe TF1, et, pour la première fois, un Administrateur salarié représentant les salariés actionnaires (ARSA) a été désigné suite à l'élection en janvier 2021 des membres salariés représentant les porteurs de parts au Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions. Le groupe TF1 a également participé activement pendant plus de deux ans, à travers le Syndicat des Télévisions Privées, à la négociation de la Convention Collective Nationale de la Branche Télédiffusion conclue en juillet 2021 pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

##### 4.2.4.6.2. Santé et sécurité des collaborateurs

###### Suivi des indicateurs de santé et de sécurité

###### INDICATEUR : ABSENTÉISME

Janvier-décembre (Périmètre : France CDI)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
		Taux d'absentéisme	72,4	2,66 %
Total de journées d'absence	72,4	27 734	29 700	25 214
Nombre de jours d'absence pour maladie	72,4	25 920	28 862	24 212
Nombre de jours d'absence pour accident de travail	72,4	1 023	371	620
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	72,4	791	467	382
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	72,4	14	0	0

Depuis 2018, le groupe TF1 est accompagné par un nouveau courtier conseil en matière de protection sociale avec pour objectif d'améliorer significativement les comptes et la maîtrise du risque arrêt de travail. Dans ce cadre, le groupe s'est engagé sur un plan d'action avec pour levier la qualité de vie au travail, le suivi

de l'absentéisme et de l'inventaire des dossiers ouverts auprès de l'assureur, les dispositifs de maintien et de retour dans l'emploi après de longs arrêts.

L'augmentation du nombre de jours d'absence pour accident de travail ou de trajet est due à un retour au travail sur site.

## INDICATEUR : ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Périmètre : Monde, ensemble des contrats hors intermittents)	% Couverture/ effectifs	2021	2020	2019
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	100	20	11	19
Nombre d'accidents mortels de travail	100	0	0	0
Effectifs formés à la sécurité, l'hygiène et la santé	100	410	208	840
Taux de fréquence des accidents du travail	100	3,25	1,94	3,39
Taux de gravité des accidents du travail	100	0,17	0,07	0,12
Nombre de maladies professionnelles	100	2	3	5

### Actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail

La procédure de traitement des violences au travail et cas de harcèlement a été mise à jour avec les partenaires sociaux au cours de l'année 2021 et jointe au Règlement Intérieur des sociétés du groupe TF1. Les collaborateurs du groupe Newen n'ayant pas encore été formés, des sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées pour les équipes de production, techniques et du siège concernant les actes de harcèlement, agissements sexistes et violences au travail.

Également, sous l'impulsion de la Direction des Relations Sociales et avec le concours des préventeurs santé et sécurité et des Responsables des unités de travail, le modèle du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de TF1 SA a été intégralement revu, avec les membres de la CSSCT de TF1, afin d'être un outil mieux maîtrisé et utilisé par l'ensemble des parties prenantes : Direction, responsables des unités de travail, managers et collaborateurs.

Ce document, mis à jour et enrichi chaque année, a été déployé dans l'ensemble des sociétés du groupe TF1. En 2021, les mesures relatives au télétravail et au risque hyperbare ont été renforcées au regard de la hausse de la fréquence sur ces deux thématiques.

### Prévention des risques psychosociaux

Sur le plan des risques psychosociaux (RPS) ont été mis en place à l'occasion de la signature de l'accord QVT pour les collaborateurs du groupe TF1 <sup>(1)</sup> :

- une formation ouverte à tous les collaborateurs afin de mieux gérer leur stress et leurs émotions (*self coaching*) ;
- une formation sur la prévention des RPS pour les managers, assortie de la diffusion d'une plaquette de communication remise à l'ensemble des collaborateurs par leurs managers. En particulier, et malgré une organisation du travail partagée entre présentiel et distanciel, six sessions complémentaires ont pu être tenues entre juin et septembre 2021, avec pour objectif la sensibilisation des managers de proximité à la prévention des RPS et à la détection des signaux faibles et leur formation à l'écoute active des collaborateurs et aux procédures internes ;
- une ligne d'écoute téléphonique avec le cabinet PSYA, ouverte 24/7, donne accès à un psychologue pour les collaborateurs qui rencontreraient une difficulté professionnelle, personnelle ou un problème d'addiction ;

- un cahier des charges pour l'outil appelé « Observatoire de la Qualité de Vie au Travail », qui permet de mesurer l'efficacité des actions mises en place pour la qualité de vie au travail, d'identifier les axes d'amélioration et d'évaluer les risques psychosociaux. L'observatoire a été déployé dans ces nouvelles conditions au printemps 2020, et le sera à nouveau début 2022 ;
- la poursuite du service de téléconsultation proposé depuis deux ans.

### Prévention des risques santé et sécurité

Le Service Médical organise depuis plusieurs années des campagnes de vaccination contre la grippe et propose également aux collaborateurs partant en reportage, la mise à jour de leurs vaccins et une trousse de secours pour les premiers soins. Les collaborateurs suivent avec assiduité leurs visites médicales périodiques organisées par le Service Médical mis en place au sein de TF1. Un service gratuit de téléconsultation a été mis en place depuis 2018 auprès d'AXA. Accessible 24/7, il permet aux collaborateurs de consulter un professionnel lorsque le médecin traitant n'est pas disponible.

La Direction, la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et le service de médecine du travail ont élaboré des recommandations régulières sur la conduite des véhicules lors des missions professionnelles, l'usage des appareils de transmission dits AVIWEST ou encore les procédures de sécurité à suivre en cas de reportage dans des zones sensibles. L'ensemble de ces acteurs veillent à ce que des formations « aux gestes qui sauvent » ou des formations « premiers secours » soient régulièrement réalisées. Tous les accidents du travail sont analysés en CSSCT et des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire.

Enfin, dans le cadre de la prévention de l'absentéisme et des troubles musculosquelettiques, des consultations d'ostéopathes sont proposées sur site deux fois par semaine à l'ensemble des collaborateurs adhérents au régime frais de santé. Depuis 2020, les rendez-vous peuvent également être pris à domicile. La DAG a par ailleurs renforcé les dispositifs de sécurité compte tenu de la persistance des menaces sur le territoire national, notamment envers les médias. Le renforcement des actions de sécurité a permis d'augmenter les effectifs de sécurité aux points d'accès et de mettre en place des périmètres de sécurité adaptés ainsi que la mise en place d'un nouveau système de contrôle des entrées.

(1) Groupe TF1 hors Newen et ex-Unify.

Des dispositifs existent déjà dans le groupe Newen, notamment chez 17 juin, TELFRANCE et Newen Distribution :

- Médecin Direct, un service de consultation médicale à distance accessible 24h/24 et 7j/7, sur le Web ou *via* l'application gratuite, qui propose trois canaux de communication : la vidéo, le message écrit, ou encore le téléphone. MédecinDirect s'inscrit parfaitement dans le parcours de soins et intervient en complémentarité de la médecine de terrain ;
- *deuxiemeavis.fr*, un service d'expertise médicale qui permet aux patients atteints de maladie graves, rares ou invalidantes d'obtenir un deuxième avis médical, en moins de 7 jours. Sur la base d'un questionnaire médical et des examens médicaux transmis en ligne, les médecins experts rendent un avis personnalisé afin d'éclairer la prise de décision du patient ;
- un accompagnement offert par le groupe à tous les collaborateurs qui le souhaitent depuis la sortie du confinement *via* une coach de vie et comportementaliste qui demeure actif.

### Gestion de la crise sanitaire

Dans la continuité des mesures de précaution prises en 2020 sur le plan sanitaire pour protéger la santé des collaborateurs, le groupe TF1 est resté mobilisé en 2021 : fourniture quotidienne de masques, distribution de gel hydroalcoolique partout dans l'entreprise, procédures de nettoyage, de désinfection et d'« aération » des bâtiments spécifiques, régulation des flux de personnel et signalétiques associées dans les bâtiments du siège à Boulogne-Billancourt, jauge de fréquentation des sites, télétravail encouragé pour toutes les activités éligibles, possibilité offerte de tests PCR avec le cabinet médical de TF1 et un laboratoire partenaire. Ces mesures sont pour la plupart très largement supérieures à celles prévues au protocole national sanitaire à destination des entreprises.

En 2021, le Groupe a également proposé l'accès à la vaccination contre le COVID-19 pour tous ses collaborateurs volontaires dès le lancement de la campagne gouvernementale. Les vaccins Astrazeneca et Moderna ont été administrés au service de santé au travail, des créneaux prioritaires ont été réservés au vaccinodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, et des autorisations d'absence sur le temps de travail déléguées pour la vaccination. La campagne de vaccination a repris lors de la troisième dose de rappel au sein des locaux du siège de TF1 avec la constitution d'un vaccinodrome. 1 113 doses de vaccins ont été injectées entre le 10 décembre et le début du mois de janvier 2022 au profit des salariés du groupe TF1 (CDI, CDD, alternants, stagiaires, intermittents ou pigistes, de Colas, Bouygues Télécom, Bouygues Immobilier et des principaux prestataires de TF1 présents sur site).

Dès le mois de septembre 2021, les collaborateurs concernés par l'obligation de présentation du pass sanitaire ou d'un schéma vaccinal complet ont collaboré sans difficulté avec la Direction.

Les sociétés de production du Groupe Newen ont, de leur côté, poursuivi les actions démarrées l'année précédente avec l'élaboration d'un livret blanc consacré à la reprise des tournages post-déconfinement. Ainsi, des communications régulières ont accompagné le déploiement de référents COVID sur chaque tournage et les mises à jour des DUERP avec un focus spécifique sur ces lieux sensibles.

### Lutte contre les violences au travail et le harcèlement

En outre, la procédure de traitement des violences au travail et cas de harcèlement a été mise à jour avec les partenaires sociaux au cours de l'année 2021.

Le groupe TF1 dispose depuis 2014 d'une cellule d'écoute externe et anonyme, « Allodiscrim ». Son objectif est d'informer et conseiller les collaborateurs sur les démarches à entreprendre dans le cas où ils s'estimeraient en situation de discrimination ou d'inégalité de traitement au sein de l'entreprise.

Dans le groupe Newen, des sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées pour les équipes de production, techniques et du siège concernant les actes de harcèlement, agissements sexistes et violences au travail. En 2019, la cellule d'écoute « Allodiscrim » avait également été ouverte à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, qu'ils soient permanents ou intermittents.

### Les acteurs de la démarche de santé et de sécurité

Le service médical, lieu privilégié d'écoute des salariés, assure des missions quotidiennes de suivi médical des salariés et de prévention des risques professionnels. Le médecin du travail, assisté des trois infirmières, conçoit et met en place des mesures collectives et individuelles. Le médecin du travail sensibilise l'ensemble des collaborateurs à une meilleure hygiène de vie et alerte la DRH en cas de risques psychosociaux.

Depuis janvier 2020, le groupe TF1, y compris Newen et les activités digitales (ex-Unify) pour les filiales parisiennes et de la petite couronne, sont accompagnés par le Centre Médical de la Publicité et des Communications (CMPC). Outre sa très bonne connaissance des médias, le CMPC a la capacité :

- d'accompagner le Groupe dans la réforme des services de santé au travail voulue par la loi ;
- de déployer une équipe pluridisciplinaire (ergonomie, psychologue du travail, addictologue, etc.) mobilisable très rapidement ;
- d'accompagner le Groupe dans la mise en place de programmes de prévention des risques professionnels.

En juillet 2021, le CMPC et le Centre Médical de la Bourse (CMB - SSI exclusif des intermittents du spectacle) ont fusionné pour créer THALIE SANTÉ et former ainsi une structure dédiée aux entreprises et organisations du secteur culturel (spectacle, presse, édition, publicité, secteur interprofessionnel). Un médecin du travail est dédié au Groupe. Un médecin du travail est dédié au Groupe permettant ainsi un accompagnement de proximité plus efficace.

Les salariés peuvent également s'adresser à l'assistante sociale sur site lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Son rôle consiste à évaluer la situation et à accompagner les salariés dans leurs démarches en liaison avec les organismes spécialisés.

Le dialogue social en matière de santé et de sécurité au travail est primordial pour le groupe TF1, soit au travers d'accords signés avec les partenaires sociaux en lien avec la santé et la sécurité des salariés, soit au travers de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). La Direction des Affaires Générales (DAG) intervient régulièrement sur des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

### Formations liées à la santé et à la sécurité

Des formations sont régulièrement organisées dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé afin de maintenir le niveau de compétence des collaborateurs et leur permettre de s'approprier les nouveautés réglementaires. Une attention particulière est portée aux formations à la santé, outre les ateliers de *self coaching* avec les formations My Osteopratic, conçues et animées par un ostéopathe, adaptées sur mesure aux situations professionnelles rencontrées par les collaborateurs (personnels de reportage, maquilleurs...). Les formations à la sécurité sont proposées aux collaborateurs concernés : personnel local de sécurité, sauveteur secouriste du travail, habilitations électriques, CACES.

Des modules de formation « sensibilisation zones urbaines et mouvements de foules » ont été créés sur mesure pour les personnels de reportage. Des formations sont aussi dispensées aux collaborateurs de TF1 amenés à se déplacer et travailler dans des pays dits à risques et des applications d'alerte ont été installées sur leur smartphone pour se signaler en cas de problème grave rencontré sur place. En outre une note a été établie pour rappeler aux collaborateurs utilisant leur véhicule dans l'exercice de leur fonction (notamment les journalistes) les mesures de prudence qui s'imposent et le strict respect des règles du Code de la Route. De plus, en 2021, une sensibilisation au respect des règles du Code de la Route à vélo a été déployée à tous les collaborateurs intéressés.

## 4.2.5. Solidarité

### 4.2.5.1. Actions de mécénat **INTERNE** **CONTENUS** **EXTERNE**

Sur ses antennes et sur le digital, le groupe TF1 offre une large visibilité aux grandes causes et aux associations qui les portent. Le soutien est adapté aux besoins et prend des formes très diverses :

- diffusion à titre gracieux de spots d'appels aux dons et/ou de sensibilisation sur les antennes TV et radio ;
- relais éditoriaux dans l'information et/ou sur les sites Internet ainsi que sur les réseaux sociaux du Groupe ;
- invitation de représentants des associations dans les programmes ;
- appels aux dons dans les programmes, sur le digital et les réseaux sociaux ;
- émissions spéciales dédiées à une cause ou association (12 Coups de midi, Le Grand concours) ;
- production de programmes courts, spots d'appels aux dons, spots de sensibilisation ;
- relais des causes par des animateurs/journalistes du Groupe ;
- reversement de gains de jeux (Game of talent, District Z, Good Singers, Marble mania).

Sur les antennes et le digital, le groupe TF1 concentre ses efforts sur les associations en lien avec :

- la recherche médicale : Fondation recherche médicale, Fondation Arc, Sidaction ;
- le soutien aux malades/personnes handicapées et leurs proches : Fondation des hôpitaux, Ela, ARSEP, Petits Princes, Princesse Margot ;
- la lutte contre la précarité : Les Restos du cœur, la fondation Abbé Pierre, Action contre la faim ;
- les violences faites aux femmes : la fondation des femmes, La maison des femmes de St-Denis... ;

### 4.2.4.6.3. Droits fondamentaux du travail – Travail à l'étranger dans les zones à risque

Concernant les sujets de Droits humains, la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, TF1, société française et dont la grande majorité des effectifs est française, applique le droit français, européen et international. La question du travail des enfants ou du travail forcé est totalement exclue.

Un comité de parties prenantes a eu lieu en juin 2021, interrogeant les participants sur leur perception des enjeux clés en matière de droits humains à la lecture du plan de vigilance du groupe Bouygues.

Compte tenu des effectifs limités à l'étranger, la représentation du personnel n'est pas un enjeu concernant le groupe TF1.

En revanche, les collaborateurs amenés à se déplacer et à travailler dans des pays dits « à risque » sont formés en conséquence (voir chapitre 4.2.4.6.2. « Santé et sécurité des collaborateurs »).

De plus, le groupe TF1 a souscrit avec AXA à un contrat rapatriement pour venir au soutien des collaborateurs envoyés en mission à l'étranger.

- la protection de l'enfance : Action Enfance e-enfance ;
- les grandes catastrophes : Alliance Urgences, Croix-Rouge ;
- la transition écologique : Stop exclusion énergétique, Surfrider.

Les antennes relaient largement les messages institutionnels notamment ceux liés à la crise sanitaire. Les messages institutionnels représentent en 2021, 72 % du montant total des espaces gracieux accordés.

Hors antenne, les soutiens aux fondations d'entreprises Bouygues, TF1, Newen et les actions de mécénat sont majoritairement centrés sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Au total, le groupe TF1 a soutenu en 2021 plus d'une centaine d'associations, fondations ou organisations offrant ainsi une visibilité au plus grand nombre pour servir des causes variées et répondant aux besoins les plus prégnants.

Les antennes se font aussi le relais d'opérations en lien avec des candidats disparus qui ont marqué les programmes. C'est ainsi que lors de la diffusion des finales de Koh Lanta en 2020 et 2021, le fonds #PourBertrandKamal créé par la Fondation Arc et dédié à la recherche sur le cancer du pancréas, a été mis en avant, à la suite du décès du candidat.

En 2021, à l'occasion des émissions spéciales consacrées aux 20 ans de la Star Academy, des appels aux dons ont été effectués au profit de l'association Gregory Lemarchal, qui, depuis 2007, finance d'importants programmes de recherche contre la mucoviscidose, apporte son aide aux patients et à leur famille pour améliorer leur vie, informe le grand public et sensibilise au don d'organes.

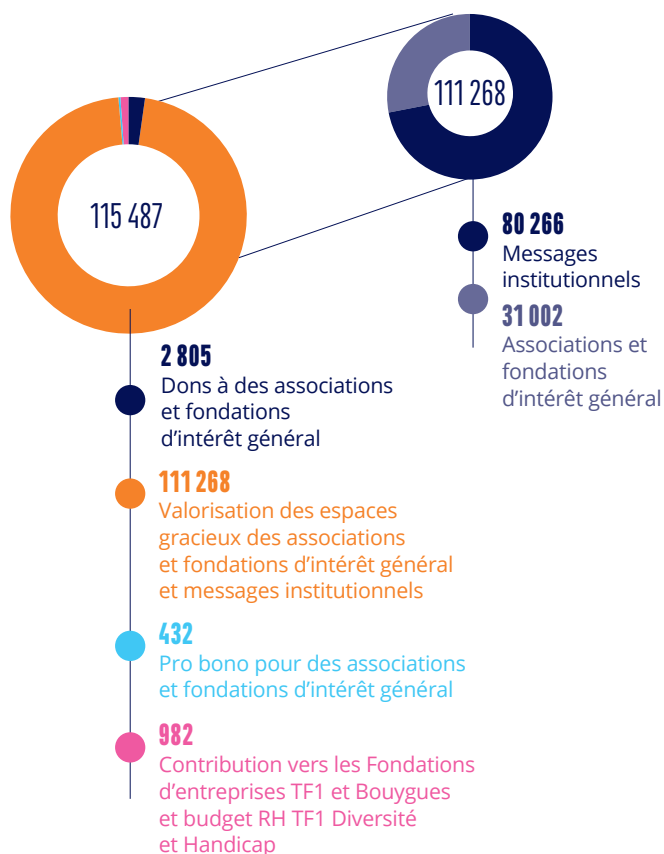
Les collaborateurs sont informés des grandes opérations humanitaires soutenues par le groupe et y sont associés autant que possibles (courses solidaires, collecte pour les Pièces Jaunes, distribution de rubans Sidaction...).



## INDICATEUR : MONTANT TOTAL DES ACTIONS SOLIDAIRES

(en milliers d'euros)	2021	2020	2019
Nombre d'associations ayant bénéficié des dons	110	125	152
Valorisation des espaces gracieux des associations et fondations d'intérêt général et messages institutionnels	111 268	135 812	42 143
Dons à des associations et fondations d'intérêt général	2 805	2 875	3 221
Pro bono pour des associations et fondations d'intérêt général	432	211	228
Contribution vers les Fondations d'entreprises TF1 et Bouygues et budget RH TF1 Diversité et Handicap	982	1 045	1 156
<b>MONTANT TOTAL DES ACTIONS SOLIDAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>115 487</b>	<b>139 943</b>	<b>46 748</b>

Le groupe TF1 maintient un soutien important via ses espaces gracieux sur les antennes en raison notamment d'un nombre toujours important de messages institutionnels en lien avec la crise sanitaire.



## INDICATEUR : RÉPARTITION DE LA VALORISATION DES ESPACES GRACIEUX EN 2021

Messages institutionnels	80 266
Associations et fondations d'intérêt général	31 002
<b>TOTAL</b>	<b>111 268</b>



#### 4.2.5.2. Publicité solidaire **EXTERNE** **CONTENUS**

##### Goodeed

En 2020, TF1 Pub est la première régie plurimédia à s'engager aux côtés de Goodeed, et à commercialiser le format de la publicité solidaire sur le digital et en TV, permettant aux marques d'agir aux côtés des internautes et de reverser une partie du budget investi au profit d'associations.

Fin 2021, un an après le lancement du format de publicité solidaire avec Goodeed, 32 campagnes ont été diffusées sur TF1 ou MYTF1, permettant de collecter 325 000 € au profit de 27 associations actives dans des domaines variés tels que l'environnement, l'inclusion, l'éducation ou la pauvreté. Forts de ce succès, TF1 Pub et Goodeed ont déployé de nouvelles offres en TV, digital et social média en incluant notamment l'inventaire d'Unify Advertising et les chaînes TNT du groupe TF1.

##### WhatRocks

Unify Advertising et TF1 Pub sont signataires du Pacte pour la publicité solidaire lancé à l'initiative de WhatRocks Foundation. En mettant à disposition l'ensemble de ses marques média, Unify Advertising et TF1 Pub contribuent ainsi à mettre en lumière de nouveaux modes de financement des grandes causes sociales et environnementales.

Un an après avoir signé le Pacte pour la publicité solidaire WhatRocks™, les activités digitales (ex-Unify) ont réaffirmé leur engagement pour une publicité responsable en rejoignant le Programme de Membre Fondateur du label, à l'occasion de son lancement en France en septembre 2021. L'initiative créée par WhatRocks™ permet aux internautes, en visionnant une publicité digitale, de cumuler une monnaie virtuelle convertible en dons à l'association de leur choix. Pour son arrivée en France, WhatRocks™ s'associe aux éditeurs membres du label afin de distribuer gratuitement 1 milliard de Rocks™ à ses utilisateurs.

##### Vinted

En partenariat avec Vinted, TF1 a initié le « Mois de la seconde main » : pour la première fois et pendant tout le mois d'octobre 2021, les tenues portées par les actrices et acteurs des séries quotidiennes  *Ici Tout Commence*  et  *Demain Nous Appartient*  ont été mises en vente sur la plateforme Vinted. Les bénéfices découlant de la vente des tenues ont été reversés à l'association La Cravate Solidaire qui accompagne les publics en insertion et lutte contre les discriminations en entretien d'embauche, notamment celles liées à l'apparence.

#### 4.2.6. Éducation aux médias **CONTENUS** **EXTERNE**

Convaincu de son rôle à jouer en tant que groupe média producteur, éditeur et diffuseur de contenus et d'information, le groupe TF1 a mis en place de nombreuses actions pour contribuer à l'éducation de tous les publics aux médias et à la fabrication de l'information.

##### Pédagogie à destination de tous les publics

Sur LCI.fr, la rubrique  *La médiatrice vous répond* <sup>(1)</sup> est le lieu où Christelle Chiroux, médiatrice de l'information de TF1 et LCI, répond aux questions des téléspectateurs. En complément, elle réalise régulièrement des articles intitulés  *C'est quoi ton job ?* , des interviews avec les acteurs de l'information du groupe TF1, comme par exemple la chef d'édition de la tranche 20-22 h à LCI. Par ailleurs, la médiatrice de l'information a également lancé en 2021 le podcast  *Info & Vous* , mettant en lumière les coulisses des rédactions LCI et TF1.

En 2021, TF1 a également inauguré  *Les rencontres de l'info* , un rendez-vous destiné au public, et qui s'appuie sur un partenariat avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI). Le premier événement a eu lieu le 20 octobre 2021 à l'auditorium de TF1 et a permis au public de rencontrer trois grands reporters et un journaliste reporter d'image, ainsi que d'échanger avec eux. Le lancement de ce rendez-vous, destiné à devenir mensuel en 2022, illustre la volonté de TF1 de renforcer encore la proximité avec les téléspectateurs, de jouer la transparence sur la fabrication de l'information pour une meilleure compréhension des métiers de ce domaine. Le partenariat instauré avec le CLEMI, qui convie à cet événement de nombreux lycéens, permet d'aller à la rencontre des jeunes publics, de leur donner l'opportunité d'échanges directs avec les rédactions du groupe TF1.

Les rédactions entretiennent des liens étroits avec le CLEMI et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et ont organisé en 2021 plus de 130 interventions de journalistes au sein des collèges et lycées sur des thèmes de société comme par exemple la liberté d'expression, notamment dans le cadre du programme Agora ou au cours de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école » (SPME). Cette dernière, organisée par le CLEMI auprès de 4 millions d'élèves, a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique et développer leur goût pour l'actualité.

Par ailleurs, et dans l'optique de sensibiliser encore plus les jeunes à l'actualité, de renforcer leurs liens avec l'information, mais aussi dans une volonté de pédagogie et de transparence sur les métiers de la rédaction, le groupe TF1 s'est associé au réseau social  *TikTok*  à l'occasion de l'opération spéciale « La semaine de l'info du groupe TF1 » en janvier 2021. Au programme de cette opération :  *Masterclass*  avec découverte des coulisses du JT et de la météo, un live présenté par Christophe Beaugrand, et un challenge  *#CetteNewsQui*  pour tenter de faire réagir la communauté  *TikTok*  à l'actualité. Cette « semaine de l'info » a rencontré un large succès, comptabilisant 40 millions de vues et plus de 2 000 contributions.

Pour favoriser l'éducation des enfants et adolescents, LCI diffuse chaque semaine un magazine d'information intitulé  *L'info à suivre* , qui présente l'information de manière accessible et pédagogique.

À travers l'opération « Mon Stage chez TF1 », le Groupe accueille des stagiaires de 3<sup>ème</sup>, sélectionnés par concours à travers une vidéo d'une minute, ce qui leur permet de découvrir pendant une semaine l'ensemble des métiers d'un groupe média. Une nouvelle opération « Matinée de l'audiovisuel » sera organisée en février 2022 sous la forme d'interviews en distanciel ouvertes cette fois à tous les collégiens, lycéens et étudiants.

L'initiative « Expertes à la Une » (détaillée au chapitre 4.2.2.1. « Représentation des femmes dans les contenus ») s'inscrit également dans cette démarche, à travers les binômes créés entre les expertes et les journalistes, permettant ainsi aux expertes de mieux comprendre le fonctionnement et les besoins des rédactions. Le Groupe a prévu de reconduire cette opération en 2022.

La lutte contre les fausses informations et la sensibilisation des publics à l'importance de celle-ci est abordée au chapitre 4.3.1.1. « Indépendance des rédactions du Groupe, pluralisme, éthique et déontologie de l'information et dans les programmes ».

(1) <https://www.lci.fr/actualite/la-mediatrice-vous-repond-12838/>

## 4.3. ÉTHIQUE

### 4.3.1. Éthique dans les contenus **CONTENUS**

#### 4.3.1.1. Indépendance des rédactions du groupe, pluralisme, éthique et déontologie de l'information et dans les programmes

Dans le cadre de ses activités de production en propre d'émissions d'informations ou autres, d'achat de programmes, de publicité, le groupe TF1 est investi d'une responsabilité particulière de par son statut de chaîne *leader*. Le groupe veille notamment au respect de ses engagements publics en matière d'éthique et de déontologie des contenus produits et diffusés (indépendance de l'information, protection des publics vulnérables, respect de la vie privée, présomption d'innocence, etc.) qui conditionnent sa *licence-to-operate*, si le régulateur venait à juger de non-conformités majeures. Cette conformité fait l'objet d'un contrôle rigoureux :

- par le Secrétariat général, ou la Direction de l'Information ou de l'Antenne, pour le respect des engagements pris par la chaîne (cahier des charges et conventions signés avec le CSA, Charte Éthique des Journalistes), mais, également, en matière de déontologie des programmes et de protection du jeune public :
  - la Direction de l'Information de TF1 a la charge du contrôle de l'application des principes éthiques de la profession au sein des rédactions,
  - en France, les principaux syndicats de journalistes ont adopté la Charte d'Éthique professionnelle des journalistes. Elle peut être consultée sur le site du SNJ (Syndicat National des Journalistes),
  - la Charte Déontologie spécifique aux journalistes présents chez TF1 a été signée le 28 janvier 2019. Elle a fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des journalistes de l'entreprise le 13 février 2019. Chaque nouveau collaborateur journaliste se voit remettre cette charte simultanément à la signature de son contrat de travail ;
- en ayant mis en œuvre un Comité relatif à l'Honnêteté, à l'Indépendance et au Pluralisme de l'information et des programmes (en application de la loi du 14 novembre 2016). Depuis 2017, ce comité, composé de personnalités indépendantes, a pour mission de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information et des programmes au sein des chaînes de TF1. Ce comité s'est réuni à deux reprises en 2021 ;
- par la rédaction de TF1, qui est extrêmement attentive à la qualité des sources d'images et proscrit l'utilisation de vidéos amateurs lorsque leur origine n'est pas strictement vérifiée. Lorsqu'elle utilise ces documents amateurs qui peuvent être recadrés et montés, elle insère la mention « Document amateur » et précise si possible la date à laquelle les images ont été tournées ;
- en assurant un visionnage préventif de certains programmes (par un psychologue pour enfants et un Comité *ad hoc*), et en veillant à la bonne signalétique des programmes ;
- en soumettant les supports publicitaires aux avis préalables de l'ARPP (publicité) ;
- en mettant en œuvre un contrôle des sites Internet et des espaces communautaires de la chaîne (système de modération, sécurisation du surf) ;
- en poursuivant en interne le déploiement de formations à destination des professionnels de l'information, notamment une formation au Droit de la Presse en 2021.

Voir le chapitre 2.2., paragraphe « Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus ».

#### Lutte contre les *fake news*

Développer et faire valoir son expertise est l'un des axes de la stratégie de la Direction de l'Information du groupe TF1 qui légitime ainsi son rôle sociétal. Depuis 2020, les contenus de *fact-checking* sur les antennes de TF1, LCI et les supports digitaux d'information du Groupe sont réunis sous la bannière « Les Vérificateurs ».

Grâce aux réseaux sociaux, tout un chacun, détenteur d'un savoir ou d'une croyance, hyperspecialiste ou néophyte, peut diffuser aujourd'hui un message. Plus il est susceptible de générer de l'émotion, et notamment de l'anxiété, et plus son audience pourra être large et son empreinte forte. Il s'agit donc pour les journalistes du groupe TF1, en charge de la lutte contre les *fake news*, d'aider le grand public à questionner les rumeurs, les allégations, à faire la distinction entre le fait et son interprétation, entre le vrai et le faux.

Cette vérification s'appuie sur des techniques et des outils : réaliser une veille sur les réseaux sociaux, rechercher la date de la première publication d'une image, son contexte et ainsi vérifier qu'elle n'a pas été détournée, retrouver des messages qui ont été effacés, interroger des sources reconnues pour leur expertise, etc.

En partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle des Journalistes (CFPJ), le groupe TF1 a formé les journalistes de la rédaction digitale et les documentalistes. En 2021, la formation a été élargie aux journalistes de l'antenne de LCI et à des référents dans chaque service de la rédaction de TF1, Économie, Politiques, Informations Générales, Société et Échanges Internationaux.

Ces 70 experts du *fact-checking* enrichissent la rubrique digitale *Les Vérificateurs*, les chroniques quotidiennes dans les tranches d'information de LCI et les formats des éditions du JT de TF1, *Info/InfoX*, *Factuel* ou le *Vrai-Faux*, et viennent compléter le travail quotidien des 700 collaborateurs de l'information de TF1, dont 350 journalistes. Cette offre numérique s'est étoffée en avril 2021 avec le lancement d'une émission mensuelle sur la plateforme Twitch. Intitulée *FCdebunk*, ce programme est consacré à la lutte contre les fausses informations, et pour son premier numéro, deux journalistes se sont intéressés au phénomène des *deep fakes*.

Par ailleurs, à travers les contenus que le groupe TF1 diffuse, le sujet de la désinformation est abordé, comme dans la série documentaire *C'est un complot !* diffusée sur Histoire TV en 2021 et ayant pour objectif de répondre aux thèses complotistes sur le fond pour permettre de redresser la vérité historique. Par ailleurs, LCI a diffusé de nombreux reportages sensibilisant à la désinformation, dont notamment *Comment nous avons piégé les complotistes*.

### 4.3.1.2. Éthique dans les contenus publicitaires

La Direction de la Programmation et de la mise à l'antenne de TF1 Pub, régie publicitaire de TF1, effectue un visionnage préalable avant diffusion des messages publicitaires avec le concours éventuel de la Direction des Affaires Juridiques.

TF1 Pub peut, même si l'ARPP a validé le message, refuser ou imposer des conditions de diffusion particulières à un annonceur dès lors que le message ne paraît pas approprié à la ligne éditoriale des supports sur lesquels il sera diffusé, notamment au public familial de TF1.

Dans ce cas, un courrier est envoyé à l'interlocuteur, annonceur ou agence de communication ayant conçu le message. Une solution est recherchée pour adapter le message ou son horaire de diffusion à la ligne éditoriale du support. Si aucune solution n'est trouvée, le message n'est pas diffusé. Ce cas de figure est prévu dans les conditions générales de vente de TF1 Pub.

Par ailleurs, les sites des chaînes du groupe TF1 (MYTF1) et LCI.fr ainsi que plusieurs sites Internet (aufeminin.com, doctissimo.fr et marmiton.org) sont certifiés label Digital Ad Trust, un label exigeant pour une meilleure transparence et qualité publicitaire. Depuis 2017, ce label offre des garanties sur la sécurité des environnements des sites Internet dans lesquels les marques apparaissent pour répondre aux nouvelles exigences des annonceurs et des utilisateurs.

### 4.3.1.3. Protection des publics sensibles

#### Signalétique jeunesse

Depuis 2002, obligation est faite aux chaînes de télévision hertzienne d'apposer une signalétique sur l'ensemble des programmes hors publicité, dès lors qu'ils ne sont pas recommandés pour tous les publics. La responsabilité de la mise en place de cette signalétique incombe à chaque chaîne qui informe le CSA de sa composition, mais est seule responsable de ses décisions de classification. La signalétique délivre des recommandations pratique en termes d'âge pour chacune des cinq catégories existantes (tous publics, - 10, - 12, - 16, - 18). La chaîne TF1 ne diffuse pas de programmes classifiés - 18. Le Comité de Visionnage mis en place à TF1 qui statue sur la signalétique à mettre en place rassemble les responsables de l'Antenne, de la programmation, de la conformité des programmes, des acquisitions et des programmes jeunesse.

#### Une psychologue pour les programmes jeunesse (TFOU)

Depuis la création de la case jeunesse, les équipes artistiques et/ou une psychologue pour enfants visionnent toutes les séries jeunesse achetées et travaillent en amont, en étroite collaboration pour les séries coproduites par la chaîne. Lorsqu'elle juge les images inadaptées pour les enfants, la psychologue suggère des coupes ou parfois qualifie des épisodes comme étant non diffusables, ces recommandations sont alors systématiquement suivies.

Par ailleurs, le groupe TF1, est signataire du protocole d'engagements « Pour une utilisation raisonnée et raisonnable des écrans chez les mineurs » initié par le secrétariat d'État en charge de l'enfance et des familles qui dépend du ministère des Solidarités et de la Santé. Le Secrétariat général du groupe TF1 participe aux échanges qui ont vocation à enrichir le site [jeprotegemonenfant.gouv](http://jeprotegemonenfant.gouv) avec des rubriques destinées aux parents et mettant en avant les outils limitant le temps d'écran et les contenus inappropriés.

### 4.3.2. Éthique et conformité dans les relations d'affaires, Achats Responsables et dialogue avec les parties prenantes

INTERNE EXTERNE

#### 4.3.2.1. Éthique et conformité dans les relations d'affaires

À travers notamment de son Code Éthique, mis à jour en 2019, et des programmes de conformité détaillant la politique du Groupe en termes de lutte contre la corruption, de gestion des conflits d'intérêt, du respect de la concurrence, du droit boursier et des sanctions internationales, le groupe TF1 porte à la connaissance de tous les collaborateurs du Groupe les bonnes pratiques propres à garantir le respect de sa politique d'éthique dans ses relations d'affaires.

En 2021, le groupe TF1 a également poursuivi le déploiement de la formation *e-learning* relative à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, les dirigeants du Groupe se sont engagés *via* des lettres d'engagement ostensible à respecter les principes éthiques et de prévention de la corruption, portés par les documents internes susvisés.

En 2022, le Groupe entend poursuivre la sensibilisation renforcée des managers et des personnes les plus exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence afin de garantir la prise en main de ces sujets, notamment au plus haut niveau de l'organisation.

#### 4.3.2.2. Achats Responsables

Dans ce chapitre, seuls les relations d'affaires et les achats du groupe TF1 hors Newen et activités digitales (ex-Unify) sont pris en compte.

#### Typologie des achats

Les achats de droits audiovisuels, qui représentent 826 M€ sur la période, soit 61 % des achats du Groupe (59 % en 2020), sont réalisés au travers du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Achats. Le principal risque concernant ce type d'achat étant un risque de conformité (non-respect de la convention signée avec le CSA par exemple sur les quotas d'œuvre d'expression française,

ou sur des aspects éthiques et déontologiques explicités dans le chapitre « Risques et Maîtrise » 2.1.2.2.1.), il est suivi par l'Antenne, la Direction juridique et l'Audit Interne.

La Direction des Achats centralisée, hors programmes, (DAC) porte l'essentiel de la démarche des Achats Responsables qui sera décrite ci-dessous. Elle représente 321,6 M€, soit 24 % du montant total des achats (26 % en 2020).

Le reste des dépenses est constitué des achats de marchandises de TF1 Games ou d'achats réalisés directement par les Entités qui ne sont pas couverts par la Direction des Achats centralisés.

### Démarche Achats Responsables de la Direction centrale des Achats (hors programmes)

Afin que la démarche RSE de TF1 soit étendue aux prestataires et fournisseurs du groupe, TF1 déploie depuis 2008 une démarche Achats Responsables sur le périmètre dit « Achats hors Programmes ».

Le groupe TF1 est signataire de la Charte « Relations Fournisseurs Responsables » composée de 10 engagements participant à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises signataires et leurs fournisseurs. En signant cette charte, TF1 manifeste sa volonté d'appliquer les bonnes pratiques décrites et d'instaurer un cadre de confiance réciproque avec ses fournisseurs.

Le Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables, qui vise à distinguer les organisations ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, a été attribué une première fois en 2014 par le Comité d'attribution du label (ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance associé au Conseil National des Achats), puis renouvelé le 29 mars 2018 pour une durée de trois ans, sous condition du passage avec succès des deux mises sous revue.

Ce label, adossé à la norme ISO 20400, est la reconnaissance d'une démarche d'amélioration continue dans laquelle TF1 et la Direction des Achats se sont inscrits de longue date. La mise en œuvre de ces engagements concerne tous les acheteurs et implique plus largement d'autres directions qui contribuent à construire un écosystème des achats performants et durables.

### Principales actions menées

La Direction des Achats de TF1 s'engage au travers de sa démarche Achats Responsables à déployer plusieurs axes en accord avec la politique RSE du groupe Bouygues et notamment la promotion de relations durables avec ses fournisseurs, l'intégration de critères de responsabilité sociétale dans ses achats, le développement du recours au secteur protégé, la prévention de la corruption et la professionnalisation de ses acheteurs.

Dans cette optique de pérennisation d'une relation durable et équilibrée, de concrétisation de cet engagement et afin d'assurer son indépendance avec ses fournisseurs, un médiateur interne fut nommé en novembre 2017 en la personne d'Arnaud BOSOM, Directeur général adjoint Relations Humaines et RSE. Le rôle du médiateur est de chercher à régler à l'amiable tout litige potentiel qui lui serait soumis, dans le cadre d'une compréhension active de la situation du fournisseur et dans l'intérêt réciproque des parties prenantes. Le médiateur peut être contacté directement à l'adresse : mediateur@tf1.fr.

Une cartographie des risques bruts portant sur les enjeux critiques des 57 familles de la nomenclature des achats Hors Programmes a été initiée en 2015 en se basant sur les normes ISO 26000 et 31000. Une synthèse des risques potentiels (environnement, droit du travail, hygiène santé sécurité) a été réalisée ainsi qu'un répertoire des mesures en place. Ces dernières ont été complétées par un plan d'amélioration.

L'ensemble a contribué au plan d'action global « vigilance des sociétés mères » mené par Bouygues en 2017. Le groupe TF1 entend améliorer et renforcer en 2022 les actions déjà déployées en fonction des éventuels nouveaux risques qui seront identifiés et adoptera, le cas échéant, de nouveaux plans d'actions.

### Promotion de relations durables et équilibrées

L'engagement de la Direction des Achats du groupe TF1 en matière de relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs et partenaires, reste un objectif majeur.

TF1 privilégie la mise en place de contrats-cadres avec ses fournisseurs ainsi que des contrats pluriannuels, dans le cas de prestations ou fournitures nécessitant des mises en place et des investissements importants. Le groupe TF1 s'est doté depuis

plusieurs années d'un cadre contractuel équilibré et respectueux de la législation et revoit régulièrement ses Conditions Générales d'Achat.

TF1 s'est engagé à réduire de moitié d'ici à 2023 le pourcentage de factures payées en retard, en mobilisant pour redoubler d'effort sur ce sujet son Comité Exécutif, et en mettant en œuvre les plans d'actions liés, comme l'accélération de la digitalisation du processus de commande et de règlement ; la poursuite de la dématérialisation des factures ; et le renforcement des actions d'échanges et d'accompagnement menées auprès des opérationnels. À ce jour, 70 % des fournisseurs ont choisi l'envoi de facture dématérialisée.

Enfin, TF1 a mis à disposition une Charte Facture (disponible sur le site *corporate* à la rubrique Engagements > Achats responsables > Règlement Fournisseurs). Son objectif est notamment de partager les bonnes pratiques et faciliter les échanges administratifs avec les partenaires fournisseurs du Groupe.

### Évaluation des fournisseurs avec Écovadis et le questionnaire RSE

Un des axes de la démarche Achats Responsables repose depuis 2008 sur l'évaluation RSE des fournisseurs. Ces évaluations réalisées par Écovadis reposent sur 4 thématiques : l'Environnement, le Social, l'Éthique des Affaires et la politique Achats. L'évaluation donne lieu à un rapport attribuant une note par thème, une note globale, les points faibles, les forces et opportunités de la société évaluée ainsi qu'un benchmark, une information 360°.

Seront évalués en priorité les fournisseurs majeurs dès que les enjeux sont supérieurs à 200 K€ et les fournisseurs identifiés dans la cartographie des risques RSE dès que le CA fait avec TF1 dépasse 70 K€. TF1 engage ses fournisseurs à s'inscrire dans une démarche de progrès continu en incitant ceux identifiés à risque à mettre en œuvre un plan d'action correctif (note globale ≤ 35/100).

À fin septembre 2021, 180 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation Écovadis dans les trois dernières années. Parmi les entreprises évaluées, 30 % emploient entre 100 et 999 personnes ; 9 % emploient entre 26 et 99 personnes, 7 % moins de 25 personnes et 55 % plus de 1 000 personnes.

La moyenne des scores du portefeuille fournisseurs sollicités et évalués est de 59,13/100 (moyenne globale Écovadis.47,6/100). 75 % de ces fournisseurs ont un siège social situé sur le territoire français.

En complément des évaluations Écovadis, la DAC intègre dans toutes ses consultations un « Questionnaire RSE » basé sur la norme ISO 26000. Ce questionnaire permet grâce à une analyse rapide et efficace, de mieux connaître le fournisseur et d'identifier ses enjeux RSE.

### Formation et implication des acheteurs

À date, 70 % des acheteurs de la DAC ont été formés aux Achats Responsables et RSE depuis 2015.

Par ailleurs, 25 % de la rémunération variable collective du Directeur des Achats et des acheteurs de la DAC dépend de leurs actions RSE Achats : intégration de critères RSE dans les choix d'achats, promotion du recours au secteur protégé, déploiement des évaluations RSE (type Écovadis ou questionnaire RSE), suivi de la dépendance économique et contribution au plan de pilotage.

### Recours au secteur protégé/adapté

L'accord collectif de groupe 2020-2022 en faveur de l'insertion et maintient dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap comprend des dispositions relatives aux achats et au recours aux structures du secteur protégé et adapté. La DAC s'engage sur un montant *a minima* de 800 K€ de chiffre d'affaires sur la durée de l'accord.

### Intégration de critères et clauses de responsabilité sociale dans les appels d'offres

Une clause « éthique et conformité » est incluse dans les contrats ainsi que dans les Conditions Générales d'Achat, rappelant que le respect d'une démarche socialement responsable et la conduite éthique des affaires dans le respect des lois et réglementations applicables (et notamment les principes du Pacte Mondial de l'ONU, le respect des droits de l'Homme, les normes internationales du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption) ainsi qu'à adopter des pratiques d'achats responsables sont des principes fondamentaux du groupe TF1.

Le contractant s'engage donc à respecter les principes définis dans le Pacte, la Charte Relations Fournisseurs responsables et la « Charte RSE Fournisseurs et/ou Sous-traitants » figurant sur le site du groupe TF1, rubrique « Engagements » (<https://groupe-tf1.fr/fr/engagements-rse/notre-politique-rse>), et veille à ce que ses propres fournisseurs et/ou les sous-traitants fassent de même. Outre la résiliation du contrat, le contractant est informé que le non-respect desdits principes serait de nature à porter gravement atteinte à l'image du groupe TF1.

Le groupe TF1 s'est engagé depuis plus de dix ans dans une politique active en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la vie économique. La signature du Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique en fin d'année 2019 a accéléré le plan d'action de la Direction des

Achats centralisée hors programmes : intégration dans tous les appels d'offres de critères sociaux relatifs à l'inclusion et au handicap et lorsque la typologie d'achat s'y prête, une clause sociale peut également être mise en œuvre et fixer au candidat le respect d'un engagement social comme critère de recevabilité.

### Actions responsables en dehors de la Direction centrale des Achats

#### Achats de droits audiovisuels

Les problèmes éthiques liés aux achats de droits (dont l'éventuelle corruption entre des ayants droit et des diffuseurs) sont rares car l'attribution de ces droits se fait par le biais d'appels d'offres particulièrement encadrés (cahier des charges de consultation, envoi des offres sécurisées, ouverture des plis en présence de commission, etc.). Le groupe TF1 veille à faire figurer dans ses offres des clauses de « compliance », dispositif qui est généralement repris – ou qui s'inspire de ces principes – dans les contrats d'achats de droits.

S'agissant du processus interne du groupe TF1, la fixation du prix des offres est réalisée par un Comité restreint de Direction générale, voire pour les droits majeurs (Coupe du Monde de Football ou de Rugby par exemple) via un Comité *Ad Hoc* du Conseil d'Administration. La Direction juridique est systématiquement associée à l'élaboration des offres.

### Récapitulatif des actions pour les structures impliquées dans la démarche

	Direction des Achats Centralisées	Direction des Achats de Droits
Publication de la politique Achats Responsables	Oui	-
Formation des acheteurs à la démarche Achats Responsables	Oui	Oui
Introduction de critères RSE dans les appels d'offres	Oui	Oui
Évaluation Écovadis	Oui	Non
Envoi du questionnaire RSE lors des appels d'offres	Oui	Non
Intégration dans la cartographie des risques RSE	Oui	Oui

### INDICATEUR : ACHATS RESPONSABLES

	Du 01/10/2020 au 30/09/2021	Du 01/10/2019 au 30/09/2020	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
Périmètre total métier ( <i>en millions d'euros</i> )	DAC 321,6	DAC 315,2	1 376,7
Dépenses adressables avec des critères RSE ( <i>en millions d'euros</i> ) *	DAC 321,6	DAC 315,2	1 367,7
Part des dépenses adressées/dépenses adressables ( <i>en X %</i> )	100 %	100 %	100 %
Nombre de fournisseurs évalués par Écovadis.ou en cours d'évaluation	180	163	147
Chiffre d'affaires couvert par une évaluation Écovadis.ou en cours d'évaluation ( <i>en millions d'euros</i> )	226,14	199	125
Chiffre d'affaires réalisé avec le secteur adapté et protégé ( <i>en milliers d'euros</i> )	875,7	658	285,8
% d'acheteurs de la DAC formés aux Achats Responsables	70 **	80 **	70 **

\* Dépenses sous couvert d'une démarche « achats responsables » ou de procédures d'achats intégrant des critères RSE (ex. : contrats intégrant une clause RSE/DDD).

\*\* 2 acheteurs de la DAC sont arrivés dans le service entre 2020 et 2021 et n'ont pas encore été formés fin 2021.



### 4.3.2.3. Dialogue avec les parties prenantes

Le groupe TF1 nourrit un dialogue régulier avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Celui-ci s'est intensifié en 2021 sur la partie RSE, notamment avec les autorités de régulation comme le CSA nouvellement nommée ARCOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre des discussions en cours sur le contrat climat média qui inclut d'autres groupes médias et qui font suite à la convention citoyenne pour le climat et à la loi Climat et résilience votée en août 2021. Le contrat climat média a pour objectif de permettre au régulateur de mesurer les efforts des groupes médias en faveur de la transition écologique s'agissant notamment des contenus qu'ils diffusent, de la publicité responsable et de la réduction de l'impact carbone qui découle de leurs activités.

Le groupe TF1 rend déjà compte au CSA des avancées faites dans ses contenus, en interne et en externe, en matière de diversité notamment en matière de représentation des femmes, des personnes en situation de handicap, de lutte contre les discriminations LGBT et d'insertion professionnelle des jeunes issus de milieux défavorisés. Ces thématiques font l'objet d'engagements et de *reporting* annuels adressés au CSA.

L'année 2021 a été largement marquée par la nouvelle analyse de matérialité conduite par le groupe TF1 dont le but était de définir ses enjeux majeurs RSE et qui a impliqué la consultation d'un panel de citoyens (plus de 700 personnes), de près de 1 000 collaborateurs incluant des intermittents travaillant pour le groupe TF1, de son *top management* et d'un panel de parties prenantes externes composé de fournisseurs (AMP Visual, Air France), de producteurs (ITV, Satisfaction), investisseurs, clients (agences médias, annonceurs), des ONG (Manifeste pour un réveil écologique, The Shift project, On est prêt, Make.org), institutionnels (ADEME, CNCPH) qui s'est tenu en présentiel en octobre.

Le Directeur général adjoint en charge de la RH et de la RSE, Arnaud Bosom a également assisté en tant qu'observateur, à un comité de parties prenantes externes organisé par le groupe Bouygues sur le devoir de vigilance notamment la perception des enjeux clés en matière de droits humains, de santé et sécurité des personnes et d'environnement auxquels le groupe Bouygues ainsi que ses fournisseurs et sous-traitants sont confrontés. Celui-ci était composé de représentants de RH sans frontières, Manifeste pour un réveil écologique, Sustaineo, Force Ouvrière, Pacte mondial de l'ONU, Sustainalytics, FIEC.

Dans le cadre des travaux qui ont été conduits par TF1 Pub en 2021, la régie publicitaire a fait appel à ses parties prenantes externes pour définir sa feuille de route RSE et notamment construire ses nouvelles offres publicitaires destinées à valoriser la consommation responsable et renforcer la pédagogie sur les labels et critères environnementaux auprès du grand public. Cette consultation a réuni des agences média, des annonceurs et des

syndicats et associations professionnels ainsi que l'ADEME. TF1 Pub participe activement aussi aux dialogues interprofessionnels notamment avec le Syndicat des Régies Internet (SRI), le Syndicat National de la Publicité Télévisée (SNPTV), L'union des Entreprises de conseil et d'Achat Media (UDECAM), l'Union Des Marques (UDM) et aux États Généraux de la communication pour travailler à des méthodes harmonisées de mesure de l'impact carbone de la communication publicitaire et identifier des leviers d'action de réduction en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le groupe TF1 entretient aussi un dialogue régulier avec ses publics à travers :

#### Le service en charge des relations avec les téléspectateurs

TF1 & Vous, le site des relations téléspectateurs du groupe TF1, est un site Internet totalement dédié aux publics réunissant une communauté de 100 000 personnes. Le site répond aux attentes et besoins des téléspectateurs avec notamment une FAQ dynamique<sup>(1)</sup> dont l'objectif est de permettre aux publics de trouver toutes les réponses à leurs questions grâce à un formulaire de contact intuitif.

Pour aller plus loin, TF1 a créé le « Club des ambassadeurs du groupe TF1<sup>(2)</sup> », un club qui permet à 20 téléspectateurs d'avoir accès aux coulisses des chaînes du Groupe ainsi qu'à ceux qui fabriquent leurs programmes, et de susciter des interactions.

#### La médiatrice de l'information

Par le biais du service des téléspectateurs et sur le site Internet de LCI, la médiatrice de l'information reçoit les avis, demandes d'explication et remarques éventuelles du public à propos de l'information diffusée sur les chaînes TF1 et LCI. Elle y répond en donnant des explications concernant la façon dont le journal télévisé est mis en œuvre et selon quelles règles. Elle fait également remonter les alertes à la rédaction lorsque de nombreuses réactions vont dans le même sens.

En plus des échanges existants, la médiatrice de l'information a créé en 2021 *Les Rencontres de l'info*, un rendez-vous destiné au public, et qui s'appuie sur un partenariat avec le CLEMI. Le premier événement a eu lieu le 20 octobre 2021 à l'auditorium de TF1 et a permis au public de rencontrer trois grands reporters et un journaliste reporter d'image, ainsi que d'échanger avec eux. Le lancement de ce rendez-vous, destiné à devenir mensuel en 2022, illustre la volonté de TF1 de renforcer encore la proximité avec les téléspectateurs, de jouer la transparence sur la fabrication de l'information.

Par ailleurs, la médiatrice réalise des articles et un podcast, permettant à tous les publics d'accéder aux coulisses des rédactions LCI et TF1 (voir « Éducation aux médias » au 4.2.6).

(1) <https://tf1-et-vous.tf1.fr/>

(2) <https://tf1-et-vous.tf1.fr/devenez-ambassadeur>



### 4.3.3. Protection des données personnelles et cybersécurité **INTERNE** **EXTERNE**

#### 4.3.3.1. RGPD

TF1 a désigné un *Data Protection Officer* pour TF1 et Newen (DPO TF1) en mai 2018, qui anime depuis mars 2019, un réseau composé de 54 référents *Data*, opérationnels et juristes de chacune des directions ou filiales de TF1 et Newen, chargés d'accompagner les changements organisationnels et technologiques rendus nécessaires par la mise en conformité au RGPD.

Un DPO rattaché à la Direction juridique des activités digitales (ex-Unify) a également été désigné pour l'ensemble de ces entités et sociétés (hors Gamed pour lequel un DPO spécifique a été désigné).

TF1 s'est doté par ailleurs d'une Politique générale « RGPD », composée de règles internes et de fiches Métiers que chaque collaborateur de TF1 doit respecter en matière de protection des données personnelles.

Pour répondre au principe de responsabilité, TF1 et ses filiales ont également mis au point des procédures en matière de gestion des droits des individus, de violation des données personnelles, ainsi que différents référentiels, tels que celui en matière de durée de conservation, la *check-list* Sécurité et la *check-list* Privacy By Design.

Afin de faciliter l'accès à la documentation obligatoire pour ses collaborateurs, les règles internes, les fiches Métiers, les procédures et les différents référentiels sont disponibles sur l'Intranet de l'entreprise au sein d'une rubrique consacrée au RGPD. Enfin, un outil de *data privacy* a été déployé pour permettre :

- l'industrialisation de la mise à jour des registres des traitements ;
- la gestion des demandes d'exercice des droits reçues par les services de TF1.

Voir chapitre 2.1.2.3.2. « Risques concernant les données personnelles ».

#### 4.3.3.2. Cybersécurité

À la suite de cyber-attaques subies par des radiodiffuseurs courant 2019, le groupe TF1 a accéléré la mise en service de plusieurs évolutions visant à renforcer la protection de son système d'information.

Ainsi, TF1 est accompagnée par un cabinet d'audit et de conseil dans le cadre d'une mission de « Program Assurance Cybersécurité », dont l'objectif est de donner une opinion externe sur la pertinence du plan d'actions du groupe pour adresser les risques de cyber-attaques pesant sur les activités stratégiques de TF1. Cet accompagnement permet d'ajuster en continu la trajectoire et la *roadmap* cybersécurité en fonction de l'évolution de la menace et inclut une évaluation bisannuelle de la maturité de la démarche cybersécurité du Groupe.

De plus, des plans d'actions pour renforcer la protection des infrastructures de diffusion du Groupe ont été mis en œuvre ainsi que des dispositifs de détection et réaction aux incidents de sécurité, avec notamment l'adoption du référentiel NIST. Enfin, un plan de reprise d'activité suite à un sinistre majeur est en cours de déploiement.

Ces éléments sont partagés avec Newen pour guider la filiale dans ses propres démarches de cybersécurité.

En 2022, le groupe TF1 entend mettre complètement à jour la politique de cybersécurité.

Voir 2.1.1.1. « Cybersécurité ».

## 4.4. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

À la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), que l'entité a choisi d'établir et de présenter dans le rapport de gestion par références aux dispositions des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du -Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à l'entité d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du -Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par une \* en Annexe 1 (ci-après les « Informations Sélectionnées ») ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## 1. Avis motivé sur la conformité et la sincérité

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en appliquant les dispositions des articles A. 2251 et suivants du -code de Commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(1)</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour le risque éthique des contenus et conformité des programmes, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et de la filiale Newen ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et de la filiale Newen et couvrent entre 78 % et 100 % des données consolidées de l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions ressources humaines et responsabilité sociétale de l'entreprise.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 2. Rapport d'assurance raisonnable sur les Informations sélectionnées

### Nature et étendue des travaux

Concernant les Informations sélectionnées par l'entité identifiées par une \* en Annexe 1, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 1 ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne l'étendue des tests. L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 78 % et 100 % des informations sélectionnées. Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les Informations sélectionnées.

### Conclusion

À notre avis, les Informations sélectionnées par l'entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel

Paris-La Défense, le 10 février 2022

Le vérificateur indépendant  
EY & Associés

Eric Mugnier Associé,  
Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

### INFORMATIONS SOCIALES

*Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*    *Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Le total des effectifs au 31/12/2021	
La part des femmes parmi les effectifs	
La part des femmes parmi les managers	
La part des femmes au sein du COMGT *	
La part des femmes « talents » au sein du COMGT *	La promotion de l'égalité Femme-Homme et l'inclusion
Le nombre de travailleurs handicapés au sein de l'entreprise	La qualité de vie au travail / les relations sociales
Le taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs (hors intermittents) *	La politique de mobilité interne
Le taux d'absentéisme	La politique de formation
Le nombre d'accidents mortels des collaborateurs	
La part des mobilités internes dans les recrutements	
La part des collaborateurs formés et volume d'heures de formation	

### INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

*Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*    *Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Le Bilan Carbone	Feuille de route climat (niveau de déploiement de la politique de décarbonation) *
La consommation électrique	
Le pourcentage des véhicules de fonction motorisés « hybride/électrique » *	Les contenus à valeur ajoutée environnementale
	La publicité responsable

### INFORMATIONS SOCIÉTALES

*Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*    *Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Le nombre d'interventions du CSA	La conformité des programmes d'information aux engagements éthiques et déontologiques, en particulier le respect des engagements pris avec le CSA
	Les contenus à valeur ajoutée sociétale
	Programme « Expertes à la Une » et représentation des femmes dans l'information

# COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2021 RFA

# 5

## 5.1. FAITS MARQUANTS 2021

176

Février	176
Mars	176
Avril	176
Mai	176
Juin	176
Juillet	176
Septembre	176
Octobre	176
Novembre	177
Décembre	177

## 5.2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

177

5.2.1.	Le Groupe	177
5.2.2.	Perspectives	181
5.2.3.	Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	182
5.2.4.	Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère	182
5.2.5.	La société mère TF1	182
5.2.6.	Principales acquisitions et cessions	185

## — 5.1. FAITS MARQUANTS 2021

### Février

Bouygues Telecom et le groupe TF1 annoncent avoir signé un accord permettant aux chaînes du Groupe de proposer aux annonceurs les datas et le savoir-faire technologique de l'opérateur en matière de publicité segmentée.

Newen poursuit son développement à l'international, en se renforçant sur le marché britannique. Créée par Newen en 2020 avec le producteur de renom Gub Neal, la société de production britannique Ringside Studios se renforce avec une prise de participation dans Fictionhouse et un accord de développement avec 44 Drama. Ringside Studios accueille également Patrick Irwin, qui a rejoint la société en tant que producteur exécutif.

### Mars

Le groupe TF1 est heureux de présenter sa promotion d'Expertes à la Une, un programme développé par la Direction de l'Information pour renforcer la représentativité des femmes expertes dans les journaux télévisés de TF1 et LCI. Avec pour marraine d'honneur Élisabeth Badinter, la première promotion d'Expertes à la Une réunit 15 professionnelles issues de secteurs tels que la santé, la recherche médicale, la justice, la sécurité (police, gendarmerie), l'intelligence artificielle ou encore l'entrepreneuriat.

### Avril

Le groupe TF1 annonce avoir finalisé la cession de TF1 Games et Dujardin, principaux éditeurs de jouets et de jeux en France, à Jumbodiset.

Poursuivant sa forte dynamique de croissance internationale, Newen prend une participation majoritaire dans le groupe Izen, un des acteurs indépendants phare de la fiction et du flux en Espagne. Déjà présent sur les marchés francophones et anglophones, Newen prend ainsi une position de premier plan dans le monde hispanophone.

### Mai

TF1, M6, Bouygues et RTL Group annoncent qu'elles ont conclu des protocoles d'accord d'entrée en négociations exclusives pour fusionner les activités de TF1 et M6. Ce nouveau groupe serait bien positionné pour relever les défis résultant de l'accélération de la concurrence des plateformes numériques mondiales, actives sur le marché publicitaire français et dans la production de contenus audiovisuels de qualité. La finalisation de la transaction est visée d'ici la fin de 2022, après consultation des Instances Représentatives du Personnel, obtention des autorisations réglementaires (Autorité de la concurrence, Conseil supérieur de l'audiovisuel) et tenue des Assemblées Générales d'actionnaires.

Newen prend une participation minoritaire dans la société Kubik Films fondée en 2016 par les talentueux frères Alberto et Jorge Sánchez-Cabezudo. L'entrée au capital de Kubik Films marque la poursuite du développement international de Newen avec une société riche en projets. Elle s'accompagne d'un accord exclusif de distribution. Kubik Films développe actuellement plusieurs projets de séries pour différentes plateformes.

### Juin

Le groupe TF1 et Free annoncent la signature d'un accord qui renouvelle, à partir d'avril 2021, la distribution, chez Free, de toutes les chaînes du groupe TF1 (TNT et thématiques), ainsi que les services non linéaires (MYTF1, TFOUMAX).

A+E Networks, acteur majeur des médias, a acquis 35 % de Reel One, filiale de Newen. Cet investissement permettra à Reel One d'accélérer sa croissance dans les domaines de la production

et de la distribution en Amérique du Nord, d'augmenter ses possibilités de produire des téléfilms et d'explorer d'autres sources de collaboration.

Gilles Pélisson a souhaité faire évoluer l'organisation du Groupe en rapprochant le pôle digital Unify des activités du secteur Antennes, afin d'accélérer les synergies avec les activités *Publishers* et de permettre, par ailleurs, aux activités *Business Solutions* et social e-commerce de poursuivre leur développement.

Le groupe TF1 a été primé à sept reprises lors de la 10<sup>e</sup> édition des Deauville Green Awards, festival international du film responsable destiné à valoriser la sensibilisation par l'image autour du développement durable, et remporte notamment le Green Award d'Or et le Grand Prix documentaire pour le reportage *Les Nanosurvies*, *les Pouvoirs invisibles de la nature* coproduit par Ushuaïa TV.

### Juillet

À la suite du communiqué de presse du 17 mai 2021 relatif au projet de rapprochement des groupes TF1 et M6, les instances représentatives du personnel de Bouygues, TF1 et M6 ont rendu leur avis le 24 juin 2021 et approuvé unanimement le projet. Le groupe Bouygues et RTL Group d'une part et TF1 et M6 d'autre part ont ainsi annoncé la signature entre eux des accords relatifs au rapprochement des groupes TF1 et M6. La réalisation définitive de l'opération, qui devrait intervenir d'ici fin 2022, reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités compétentes et les Assemblées Générales des groupes TF1 et M6.

Afin de soutenir la création cinématographique française et européenne, le groupe TF1 a signé des accords inédits avec les organisations de cinéma. Cet accord se traduit par : une augmentation des investissements, une mutualisation des obligations d'investissement sur l'ensemble des chaînes du Groupe, un engagement en faveur de la diversité, et un élargissement et une modernisation de l'exposition des œuvres.

### Septembre

Newen prend une participation majoritaire dans le groupe de production allemand Flare Film et marque ainsi une nouvelle étape dans sa stratégie d'expansion internationale, le marché allemand étant particulièrement important et attractif de par sa taille et sa productivité. Newen est maintenant présent sur les principaux marchés européens.

Le Media Lab TF1 a sélectionné les six startups qui intègrent la nouvelle saison du programme d'accélération du groupe TF1 en septembre. Elles vont évoluer dans l'environnement de la Station F, le plus grand campus de startups au monde. Cette nouvelle saison, qui est la septième depuis le lancement du programme en janvier 2018 à Station F, traduit l'engagement du groupe TF1 auprès d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. Ce programme a déjà soutenu plus de 30 startups.

Le groupe TF1, diffuseur historique des Coupes du Monde de Rugby depuis 1991, est très heureux d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec World Rugby. Ainsi le Groupe diffusera sur ses chaînes les Coupes du Monde de Rugby féminine 2021 en 2022 et masculine 2023 qui se dérouleront respectivement en Nouvelle-Zélande et en France.

### Octobre

Le groupe TF1 figure à la 15<sup>e</sup> place dans le classement 2020 de la Féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120, soit premier groupe média. Il gagne ainsi sept places par rapport à 2019. Cette progression s'inscrit dans une politique volontariste et ambitieuse.



## Novembre

Believe entre au capital du label de musique Play Two, à hauteur de 25 %, valorisant l'entreprise à hauteur de 50 millions d'euros. Play Two reste majoritairement détenu par le groupe TF1. Ce partenariat permet à Believe de renforcer sa présence sur le marché français et à Play Two d'accélérer sa croissance, ainsi que le développement des audiences et de la monétisation de ses artistes sur le digital en France et à l'international.

Afin d'accompagner l'évolution des usages, le groupe TF1 enrichit ses services à destination de ses publics et lance une offre de *replay* étendu sans interruption publicitaire : MYTF1 MAX. Grâce à ce service payant, le public a accès, sur ordinateur, mobile et tablette, au direct des chaînes du groupe TF1 et à des milliers d'heures de programmes en *replay* en qualité supérieure (HD) pour un meilleur confort de visionnage. Il bénéficie également des *replays* sans interruption publicitaire. Ce service vient en complément du service actuel MYTF1, qui reste disponible gratuitement et continue de proposer des programmes en *replay* ainsi que les chaînes en direct et l'offre AVOD.

## Décembre

TF1 annonce la signature d'un nouveau partenariat sur la TV segmentée avec SFR. TF1 Pub proposera – dès le début de l'année 2022 – aux annonceurs des offres de publicité ciblée en TV linéaire auprès des foyers équipés d'une box SFR, sous réserve de leur consentement et de l'éligibilité technique de leur box. Cette nouvelle opportunité permettra aux annonceurs de renforcer l'efficacité de leurs campagnes TV et en parallèle de donner accès au média TV à de nombreuses PME et PMI.

Le groupe TF1 a reçu le Grand Prix Humpact dans la catégorie Parité Femmes-Hommes, qui vient récompenser ses efforts en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

## — 5.2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Les résultats ci-après sont présentés selon la décomposition des secteurs d'activités du groupe TF1 telle que présentée en note 4 – secteurs opérationnels des notes annexes aux états financiers consolidés et selon la norme IFRS 16 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 5.2.1. Le Groupe

Ces chiffres clés sont extraits des données financières consolidées du groupe TF1.

#### Chiffres consolidés

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>
Chiffre d'affaires publicitaire Groupe	1 694,6	1 483,3
Chiffre d'affaires des autres activités	732,5	598,4
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>343,2</b>	<b>190,1</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>332,9</b>	<b>115,1<sup>(1)</sup></b>
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>225,3</b>	<b>55,3</b>
Capacité d'auto financement après coût de l'endettement financier net et impôt	583,1	372,9
Bénéfice net des activités poursuivies par action (en euros)	1,07	0,26
Bénéfice net des activités poursuivies dilué par action (en euros)	1,07	0,26
Total capitaux propres part du Groupe	1 768,1	1 606,5 <sup>(2)</sup>
Trésorerie nette des activités poursuivies	198,5	(0,7)

(1) Le résultat opérationnel à fin 2020 intègre l'impact de la dépréciation de la valeur d'actif du pôle Unify pour - 75 millions d'euros. Voir le communiqué de presse du 23 décembre 2020 : [https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/cp\\_unify\\_vdef\\_0.pdf](https://groupe-tf1.fr/sites/default/files/communiqués/cp_unify_vdef_0.pdf).

(2) La donnée historique de 2020 est ajustée. Voir note 7.5 des annexes aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 s'élève à 2 427,1 millions d'euros à fin 2021, en forte hausse de 345,4 millions d'euros sur un an (+ 16,6 %). Il est également supérieur au niveau atteint à fin 2019 (+ 3,8 %).

Le chiffre d'affaires publicitaire du Groupe s'établit à 1 694,6 millions d'euros, en hausse de 211,3 millions d'euros sur un an (+ 14,2 %), et de + 2,6 % par rapport à 2019. La demande soutenue en espaces publicitaires s'est confirmée tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires des autres activités du Groupe s'élève à 732,5 millions d'euros, en forte hausse de 134,1 millions d'euros sur un an (+ 22,4 %), et de + 6,7 % par rapport à 2019.

### Coût des programmes

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Total coût des programmes</b>	<b>(981,0)</b>	<b>(868,2)</b>
Fictions/Téléfilms/Séries/Théâtre	(357,0)	(322,9)
Variétés/Jeux/Magazines	(261,7)	(237,6)
Films	(142,7)	(133,3)
Information (incluant LCI)	(135,8)	(133,0)
Sports	(69,4)	(29,4)
Jeunesse	(14,5)	(12,0)

### Coût des programmes ventilé par nature du compte de résultat

(en millions d'euros)	2021	2020
Achats consommés et variation de stocks	(875,3)	(778,5)
Charges de personnel	(77,9)	(80,1)
Charges externes	(14,0)	(14,2)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(77,2)	(61,0)
Autres lignes du compte de résultat IFRS	63,4	65,6
<b>Montant pris en compte dans le résultat opérationnel courant</b>	<b>(981,0)</b>	<b>(868,2)</b>

Le coût des programmes du Groupe s'élève à 981,0 millions d'euros. Il est en baisse de 30,6 millions d'euros par rapport à 2019, mais en hausse par rapport à fin décembre 2020, année marquée par de fortes économies dans un contexte très spécifique lié au COVID-19.

En 2021, le Groupe s'est positionné en investissant de façon maîtrisée dans des programmes à succès, à la fois en divertissement et en fiction, permettant d'améliorer ses parts d'audience sur cible.

### Autres charges, amortissements et provisions

À fin décembre 2021, les autres charges, amortissements et provisions s'élèvent à 1 102,9 millions d'euros, en hausse par rapport à leur niveau à fin décembre 2020 (1 023,4 millions d'euros), marqué par les baisses de dépense dans le contexte de la crise du COVID-19.

### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 343,2 millions d'euros, en hausse de 153,1 millions d'euros sur un an, et de 88,1 millions par rapport à 2019.

Sur 2021, le taux de marge opérationnelle courante s'élève à 14,1 % (12,9 % hors comptabilisation de 29,5 millions d'euros de crédit d'impôt accordé au titre de la pandémie), contre 9,1 % en 2020 et 10,9 % en 2019.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 332,9 millions d'euros et intègre -10,3 millions d'euros de charges exceptionnelles relatives au projet de fusion entre TF1 et M6.

### Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 225,3 millions d'euros, en hausse de 170,0 millions d'euros sur un an.

### Structure financière

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres part du Groupe atteignent 1 768,1 millions d'euros pour un total de bilan de 3 721,6 millions d'euros.

Le groupe TF1 affiche un excédent financier net de 198,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (excédent financier net de 134,8 millions d'euros après prise en compte des obligations locatives), contre une dette nette de 0,7 million d'euros à fin décembre 2020 (dette nette de 93,1 millions d'euros après prise en compte des obligations locatives).

Au 31 décembre 2021, TF1 dispose d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 1 100 millions d'euros, dont 190 millions d'euros pour le pôle Newen.

Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées et non tirées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues.

Au 31 décembre 2021, les tirages ont été réalisés à hauteur de 57 millions d'euros pour le pôle Newen.

### Retour aux actionnaires

Afin de rémunérer les capitaux investis, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022 de verser un dividende de 0,45 euro par action.

Les dates de détachement, d'arrêté des positions et de paiement sont respectivement fixées aux 21 avril, 22 avril et 25 avril 2022.

## Contributions au compte de résultat consolidé par secteur

(en millions d'euros)	T1 2021	T1 2020	T2 2021	T2 2020	T3 2021	T3 2020	T4 2021	T4 2020	2021	2020	VAR.	VAR.%
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>509,8</b>	<b>493,9</b>	<b>618,9</b>	<b>389,6</b>	<b>522,5</b>	<b>477,9</b>	<b>775,9</b>	<b>720,3</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>	<b>345,4</b>	<b>16,6 %</b>
Média	444,5	444,1	538,9	340,9	447,6	424,8	660,5	637,9	2 091,5	1 847,7	243,8	13,2 %
Dont publicité	357,8	355,8	444,6	259,3	360,0	345,4	531,7	522,3	1 694,1	1 482,7	211,4	14,3 %
Dont publicité digitale	27,9	27,4	35,2	25,3	30,6	31,2	48,9	44,4	142,5	128,3	14,2	11,1 %
Newen Studios	65,2	49,9	80,1	48,6	74,9	53,1	115,4	82,4	335,6	234,0	101,6	43,4 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>56,8</b>	<b>42,0</b>	<b>112,3</b>	<b>25,8</b>	<b>54,0</b>	<b>57,8</b>	<b>120,1</b>	<b>64,5</b>	<b>343,2</b>	<b>190,1</b>	<b>153,1</b>	<b>80,5 %</b>
Média	46,8	42,7	100,6	28,1	46,5	51,0	110,8	45,7	304,6	167,5	137,1	81,9 %
Newen Studios	10,0	(0,7)	11,7	(2,3)	7,5	6,8	9,3	18,8	38,6	22,6	16,0	70,8 %
<b>Coût des programmes *</b>	<b>(202,1)</b>	<b>(199,1)</b>	<b>(246,6)</b>	<b>(139,7)</b>	<b>(208,8)</b>	<b>(183,0)</b>	<b>(296,5)</b>	<b>(321,5)</b>	<b>(981,0)</b>	<b>(868,2)</b>	<b>(112,8)</b>	<b>13,0 %</b>
Coût des programmes des cinq chaînes	(210,8)	(208,2)	(255,6)	(147,2)	(218,1)	(191,3)	(283,6)	(311,4)	(941,0)	(833,2)	(107,8)	12,9 %

\* L'indicateur coût des programmes, qui se substitue à partir du 31/03/21 à l'indicateur coût des programmes des 5 chaînes, intègre le coût des activités délinéarisées (MYTF1, LCI Digital) ainsi que celui des chaînes thématiques (TV Breizh, Ushuaïa TV, Histoire TV). L'ancien indicateur « Coût des programmes des 5 chaînes » est publié jusqu'à l'arrêt à fin décembre 2021.

### Media

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du secteur Média s'établit à 2 091,5 millions d'euros, en hausse de 243,8 millions d'euros (+ 13,2 %).

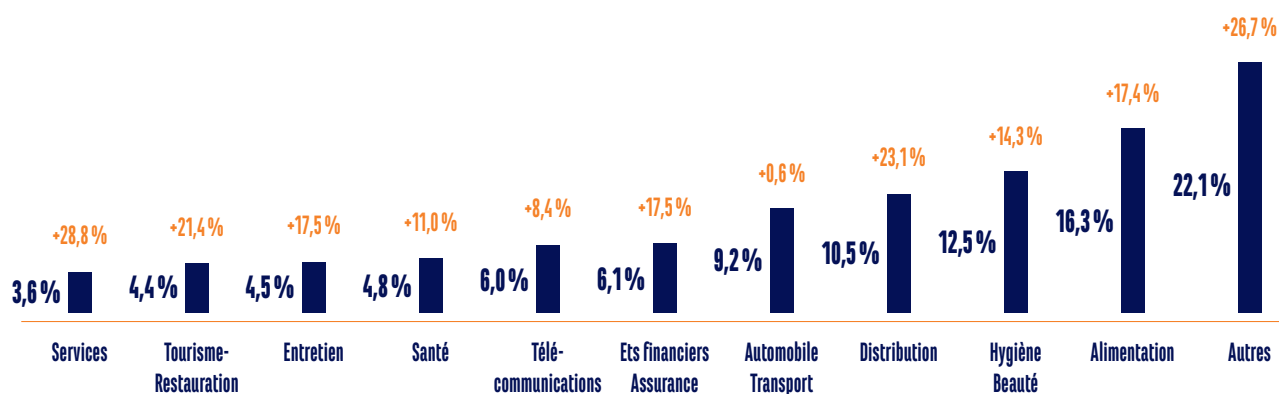
- Le chiffre d'affaires publicitaire du secteur Média s'élève, à fin décembre 2021, à 1 694,1 millions d'euros (+ 14,3 %). La reprise économique a favorisé la croissance du marché, les annonceurs continuant d'apprécier l'attrait du média télévisé et le retour sur investissement qu'il représente, en dépit d'une concurrence très forte des acteurs digitaux. Cette performance résulte également du travail engagé par la régie publicitaire, notamment en matière d'élargissement de la base de clients, et de convergence entre télévision et digital. Le chiffre d'affaires publicitaire digital s'élève

à 142,5 millions d'euros, en hausse de 14,2 millions d'euros par rapport à fin décembre 2020 (+ 11,1 %), principalement porté par MYTF1.

- Le chiffre d'affaires des autres activités du segment Média est en hausse de 32,4 millions d'euros sur un an (+ 8,9 %). Il bénéficie notamment de la croissance des activités de musique et divertissement, dans un contexte de levée progressive des restrictions sanitaires.

À fin décembre 2021, les recettes brutes des chaînes en clair du groupe TF1 augmentent de 17,3 % par rapport à fin décembre 2020.

L'évolution des investissements publicitaires bruts (hors parrainage) par secteur sur 2021, pour les cinq chaînes en clair, est présentée ci-dessous.



Source : Kantar Media, 2021 vs 2020.

### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du pôle Média s'établit à 304,6 millions d'euros, en hausse de 137,1 millions d'euros sur un an, faisant ressortir un taux de marge opérationnelle courante de 14,6 % (+ 5,5 points sur un an).

### Audiences Média

À fin décembre 2021, la durée d'écoute se maintient à de bons niveaux. Elle se situe à 3 h 39 pour les Individus âgés de 4 ans et plus. Bien qu'en retrait sur un an, dans un contexte marqué par les restrictions liées à la crise du COVID-19, elle est en hausse de 9 minutes sur deux ans. La durée d'écoute est en légère baisse sur deux ans sur la cible des Femmes Responsables des Achats de moins de 50 ans (FRDA<50) (2 h 58 soit - 4 minutes) et sur celle des Individus âgés de 25 à 49 ans (2 h 51 soit - 5 minutes).

Le Médiamat intègre depuis avril 2020 la consommation hors domicile, tous supports confondus (écrans de télévision d'une résidence secondaire, d'un bar, du lieu de travail, d'une gare, ordinateur, *smartphone*, etc.) La consommation sur les autres écrans internet au sein du domicile (ordinateurs, tablettes, *smartphones*, etc.) devrait être prise en compte par Médiamétrie courant 2024.

Dans un contexte très concurrentiel marqué par une forte actualité sportive et politique cette année, le groupe TF1 continue de rassembler et toucher une majorité de Français grâce à une offre premium, en témoignent les excellents niveaux d'audience à fin décembre 2021 :

- 33,5 % de part d'audience sur les FRDA<50 (+ 1,1 point sur un an) ;
- 30,2 % sur les Individus âgés de 25 à 49 ans (+ 0,3 point sur un an)

### TF1

TF1 réalise une très bonne performance en 2021, grâce à une approche éditoriale privilégiant les contenus locaux et premium, tels que la fiction française.

La chaîne rassemble de façon unique dans tous les genres de programmes et auprès de tous les publics. Sa part d'audience à fin décembre 2021 est de 19,7 % chez les Individus âgés de 4 ans et plus (en hausse de 0,5 point sur un an), et de 22,7 % chez les FRDA <50 (en hausse de 0,9 point sur un an).

À fin décembre 2021, la chaîne détient 70 des 100 meilleures audiences de l'année chez les Individus âgés de 4 ans et plus, et 81 des 100 meilleures audiences chez les FRDA <50, grâce à une programmation riche et variée, et ce dans différents genres de programmes :

- **Fictions françaises** : La fiction française est plus que jamais au cœur de la stratégie éditoriale du Groupe. Après les succès du premier semestre (HPI et sa performance spectaculaire avec jusqu'à 12,4 millions de téléspectateurs), les investissements réalisés dans ce genre se sont traduits à nouveau par de fortes audiences sur la deuxième partie de l'année, à l'image de la fiction *Mensonges* qui a rassemblé jusqu'à 6,7 millions de téléspectateurs, soit 32 % de part d'audience chez les FRDA<50 en moyenne. L'année 2021 a également été marquée par le succès du lancement de la nouvelle quotidienne Ici tout commence, qui réunit en moyenne 3,5 millions de téléspectateurs chaque jour, dont 27 % de 15-34 ans. L'apport du délinéarisé représente en moyenne 21 % de l'audience totale de ce programme (et 34 % de l'audience chez les 15-34 ans).
- **Divertissement** : En 2021, les programmes de divertissement de TF1 se sont à nouveau distingués par leur capacité à créer l'événement, en témoigne la nouvelle saison de *Koh-Lanta la légende*, lancée à la fin de l'été et qui a rassemblé jusqu'à 6,8 millions de téléspectateurs et 45,8 % de part d'audience chez les FRDA<50. De la même façon, l'élection de Miss France a été suivie par 7,4 millions de téléspectateurs, dont 57,2 % de part d'audience chez les FRDA<50.

- **Information** : L'offre d'information continue de faire référence en 2021, avec le succès du *Journal de 20 heures*, qui rassemble jusqu'à 8,1 millions de téléspectateurs, soit 31,2 % de part d'audience. Les événements tels que les allocutions présidentielles enregistrent aussi de fortes audiences, en témoigne l'allocution du 9 novembre avec 8,2 millions de téléspectateurs, soit 30,8 % des Individus âgés de 4 ans et plus.
- **Sport** : En plus des succès d'audience de l'Euro 2020, la deuxième partie de l'année a aussi été marquée par des matchs de football très suivis, tels que le match France-Belgique de la Ligue des nations, regardé par 6,8 millions de téléspectateurs, soit 31,0 % des Individus âgés de 4 ans et plus, ou encore le match de qualification de la Coupe du Monde France-Finlande du 16 novembre, qui a rassemblé jusqu'à 6,3 millions de téléspectateurs sur TF1.
- **Cinéma** : L'offre cinéma est restée très plébiscitée par le public en 2021, comme l'illustre la performance des films français tels que *Le Sens de la fête* (7,5 millions de téléspectateurs, soit 31,2 % de part d'audience), ou encore *Bienvenue chez les Ch'tis* (6,3 millions de téléspectateurs) ou *Le Grand Bain* (32 % part d'audience chez les FRDA<50).

### Chaînes TNT

Sur l'année 2021, le pôle TNT du groupe TF1, constitué des chaînes TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI, maintient son leadership sur les FRDA<50, pour lesquelles il atteint 10,8 % de part d'audience sur l'année (+ 0,2 point sur un an). Le pôle atteint également 9,6 % chez les Individus âgés de 25 à 49 ans (- 0,2 point sur un an).

### TMC

TMC renforce cette année son positionnement, avec une sixième année record pour *Quotidien*, talk-show n° 1 à la télévision avec 1,8 million de téléspectateurs en moyenne et un record à 2,3 millions.

Les performances de la chaîne sont également portées par une offre cinéma premium, avec jusqu'à 1,8 million de téléspectateurs pour *Black Panther*, et par le succès de ses flux en *prime time* (jusqu'à 1,9 million pour la nouveauté *Canap*).

Elle se place chaîne leader TNT 4+ pour la quatrième année consécutive à 3,0 % (stable sur un an) et toujours très nettement leader TNT auprès des cibles, avec 4,5 % chez les 25-49 ans et les FRDA 15-49 (+ 0,3 point sur un an pour les deux groupes), soit un niveau jamais atteint sur les cibles pubs d'une chaîne TNT.

### TFX

En journée, TFX se classe leader TNT sur les FRDA 15-49, et l'offre cinéma est plébiscitée en soirée (jusqu'à 1,3 million de téléspectateurs pour *Maman j'ai raté l'avion*). La meilleure audience de la chaîne en 2021 est la demi-finale de la Ligue des Nations Italie/Espagne (1,4 million).

En 2021, les audiences se situent à 3,4 % sur les FRDA 15-49 (avec un T4 en légère progression de + 0,1 point) ce qui en fait la troisième chaîne de la TNT sur cette cible pour la quatrième année consécutive. Elle est également troisième chaîne de la TNT sur les 15-34 ans à 2,9 %.

### TF1 Séries Films

La chaîne connaît une bonne performance auprès des 4+ cette année, à 1,9 % (+ 0,1 point vs 2020), mais en léger à repli de - 0,1 point sur les FRDA 15-49.

Certains programmes comme *New York Section criminelle* restent solides en *prime time* (jusqu'à 800 000 téléspectateurs) ainsi que *Les Experts Manhattan* et *Miami* (jusqu'à 600 000). Le cinéma est toujours très fédérateur, avec jusqu'à 1 million de téléspectateurs pour *Le Jour de gloire*.

## LCI

LCI conserve la troisième place des chaînes d'information de la télévision en clair de France (1,1 % de part d'audience sur les 4+ et 0,7 % de part d'audience sur les CSP+).

Des événements fédérateurs ont également pris place sur LCI cette année comme la diffusion des deux débats de la primaire des écologistes ou du premier débat de la primaire Les Républicains.

### Chaînes thématiques (TV Breizh, Ushuaïa TV et Histoire TV)

En 2021, les trois chaînes thématiques ont connu des audiences record avec :

- TV Breizh, qui est, pour la neuvième vague consécutive, à nouveau leader de l'univers payant, avec une PdA de 0,9 % sur 4+ et leader également sur cible chez les FRDA<50 pour la deuxième vague consécutive ;
- Ushuaïa, qui connaît des audiences record depuis la rentrée : + 23 % sur les 4+ sur un an. Au T4, la chaîne poursuit le développement de cycles thématiques et de productions de prestige ;
- la chaîne Histoire, qui est marquée par des audiences record pour la chaîne. Elle se place troisième chaîne Découverte sur les 4+ et deuxième sur les ICSP+. Au T4, la chaîne poursuit également le développement de cycles thématiques, de productions de prestige (panthéonisation de Joséphine Baker) et de fiction historique inédite (*Nos Années miraculeuses*).

## e-TF1

Le groupe TF1 poursuit sa stratégie de développement des activités digitales délinéarisées, en complément et en synergie avec les activités linéaires.

Le chiffre d'affaires de e-TF1 est en forte progression par rapport à fin décembre 2020, du fait de revenus publicitaires en hausse.

L'augmentation des vidéos vues à fin décembre 2021 (+ 15 %), s'accompagne d'une hausse significative des revenus publicitaires de la plateforme MYTF1.

L'interactivité est également en hausse, portée par des programmes tels que *Koh Lanta* et *Danse avec les stars*.

Le résultat opérationnel à fin décembre 2021 est en augmentation par rapport à la même période de l'année passée.

### Sites web

Sur le site *Marmiton*, le nombre de sessions s'élève à 686 millions à fin décembre 2021. Le nombre de sessions sur le site *Doctissimo* s'élève à 295 millions. Malgré une baisse par rapport à l'année passée, les deux sites se placent leaders dans leur catégorie thématique.

### Services aux annonceurs

L'activité de services aux annonceurs est en hausse sur un an à fin décembre, portée notamment par les activités d'influence et de marketing des agences Ykone et Gammed.

## 5.2.2. Perspectives

Au cours des dernières années, le Groupe a su faire évoluer son modèle afin de prendre en compte les nouveaux usages de consommation de contenus et élargir son offre auprès de ses clients annonceurs, accompagnant ainsi la convergence entre télévision et digital. Le renouvellement en 2021 de nos accords de distribution avec les opérateurs de télécommunication, le développement de MYTF1 et de la plateforme Salto, l'offre de télévision segmentée à destination des annonceurs sont autant d'opportunités qui contribuent au renforcement du secteur Média du Groupe.

## Activités associées

### Musique/événements

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à fin décembre 2020, en lien avec :

- la hausse du chiffre d'affaires du label musical Play Two, portée par les ventes physiques et digitales ;
- cette hausse est en partie atténuée par la diminution du chiffre d'affaires des activités de spectacle, dans un contexte encore marqué par les restrictions sanitaires, en dépit du redémarrage progressif des activités de divertissement.

### E-commerce

L'activité de e-commerce (vente de box) enregistre une légère hausse de son chiffre d'affaires sur un an à fin décembre, portée principalement par les produits My Little Paris et Gambettes Box.

### Newen Studios

Le groupe Newen Studios, présent dans neuf pays, produit et distribue des contenus de plusieurs genres, tels que la fiction, le flux, l'animation, le documentaire, le téléfilm et le cinéma.

Les revenus du pôle Newen Studios s'établissent à 335,6 millions d'euros à fin décembre 2021, en hausse de 43,4 % sur un an. Hors effet périmètre lié à la déconsolidation des activités Jeux, le chiffre d'affaires de Newen Studios est en hausse de 58,9 %.

En 2021, Newen Studios a poursuivi une stratégie multigenres différenciante, proposant des programmes de fiction, des téléfilms, de magazines, de documentaires et d'animation à succès. La sécurisation de talents, la création de nouveaux labels, le renforcement de studios ainsi que des partenariats de distribution ambitieux, notamment avec A&E aux États-Unis et le fonds d'investissement Anton, contribuent à ce développement.

Newen poursuit sa stratégie de croissance à l'international, en témoigne la prise de participation majoritaire en septembre dans le studio allemand Flare Film, après l'acquisition du studio espagnol Izen en avril dernier. Dans le cadre d'une activité globale en hausse, la part de l'international dans le chiffre d'affaires de Newen Studios est de 47 %.

La collaboration avec les plateformes se poursuit et Newen Studios capitalise sur un savoir-faire et une connaissance client reconnus. En 2021, le studio belge De Mensen a ainsi produit le *spin-off Ferry* de la série à succès *Undercover*. En Espagne, le studio Izen a produit *Insiders*, programme de télé-réalité pour Netflix. À fin décembre 2021, le carnet de commandes s'élève à plus de 1 600 heures.

Les activités de distribution connaissent une forte dynamique, à l'image de la nouvelle série HPI, déjà distribuée par Newen à l'étranger dans 68 pays.

Le résultat opérationnel courant de ce pôle s'établit à 38,6 millions d'euros. Il retrouve ainsi un niveau de marge opérationnelle courante à 11,5 %.

Newen Studios poursuivra son développement en 2022, sur un marché bien orienté, notamment grâce à l'application de la directive européenne SMA en France et en Europe, impliquant une hausse des commandes des plateformes en contenus locaux, pour lesquels notre savoir-faire et notre connaissance client sauront faire la différence.

Le projet de rapprochement entre les groupes TF1 et M6, qui vise à apporter une réponse aux mutations profondes du secteur, se poursuit dans un calendrier conforme à celui initialement prévu. La réalisation définitive de l'opération reste soumise aux autorisations des autorités compétentes (Autorité de la concurrence, ARCOM).

### 5.2.3. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le groupe TF1 a annoncé le 28 février avoir reçu une promesse d'achat de la chaîne TFX (canal 11 de la TNT) d'Altice Media et lui avoir consenti une exclusivité.

La réalisation de cette opération est notamment conditionnée à l'information consultative des instances représentatives du personnel, à l'autorisation des autorités compétentes (Autorité de la Concurrence et ARCOM) et à la réalisation du projet de fusion entre le groupe TF1 et le groupe M6.

La chaîne TFX restera ainsi intégralement contrôlée par le Groupe TF1 tout au long de l'année 2022.

La cession de TFX s'inscrirait dans le cadre du projet de fusion des groupes TF1 et M6, annoncé le 17 mai 2021. Elle contribuerait à ce que le groupe combiné, conformément à la législation, n'édite pas davantage que sept chaînes nationales sur la TNT.

### 5.2.4. Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère

Le groupe TF1 est composé d'environ une centaine de filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement (voir organigramme du Groupe au chapitre 1.2 du présent document) et situées principalement en France.

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son Groupe. Elle assure un rôle d'animateur des différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies et d'harmonisation des procédures.

Elle assure également pour ses filiales des fonctions de supports dans les domaines du management, des ressources humaines, du conseil, de la finance, etc. Ces prestations font l'objet d'une facturation par TF1 aux filiales concernées.

Sur les prestations de services assurées par Bouygues au profit de TF1, se reporter aux conventions et engagements réglementés au chapitre 8.2 du présent document et au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au chapitre 3.3 du présent document.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales. Le service Trésorerie gère et consolide la trésorerie et le financement de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, et supervise la gestion de trésorerie et de financement des autres filiales.

### 5.2.5. La société mère TF1

#### Résultats de TF1 SA

En 2021, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 210,9 millions d'euros (+ 14,1 % vs 2020), dont 1 141,7 millions d'euros au titre des recettes publicitaires (+ 14,4 % vs 2020). Le résultat d'exploitation atteint 106,1 millions d'euros, en augmentation de 9,5 millions d'euros par rapport à l'année 2020. Le résultat financier affiche un bénéfice de 106,6 millions d'euros (contre une perte de 300,0 millions d'euros en 2020). Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 164,7 millions d'euros (contre une perte de 206,5 millions d'euros en 2020).

Les dépenses visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevaient pour l'exercice 2021 à 267 376 euros. L'impôt supporté en raison desdites dépenses s'élève à 75 962 euros. Ces dépenses non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts (CGI).



## Affectation et répartition des résultats de TF1 SA

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021.

Nous vous proposons, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 439 967 056,48 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 164 656 869,91 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 275 310 186,57 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes :

- distribution en numéraire d'un dividende de 94 718 535,75 euros (soit un dividende 0,45 euro par action de 0,20 euro de valeur nominale), sur la base des 210 485 635 actions existantes au 31 décembre 2021 ;
- affectation du solde au report à nouveau de 345 248 520,73 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 21 avril 2022. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 22 avril 2022. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 25 avril 2022.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

	2018	2019	2020
Nombre d'actions	209 928 940	210 242 074	210 392 991
Dividende unitaire	0,40 €	0 €	0,45 €
Dividende total <sup>(1) (2)</sup>	83 971 576,00 €	0 €	94 676 845,95 €

(1) Dividendes effectivement versés, déduction faite le cas échéant des actions détenues par TF1 n'ouvrant pas droit à distribution.

(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

**Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices**

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	41 973 148	41 985 788	42 048 415	42 078 598	42 097 127
b) Nombre d'actions émises	209 865 742	209 928 940	210 242 074	210 392 991	210 485 635
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 168 507 814	1 198 717 225	1 170 945 915	1 060 936 664	1 210 892 808
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	145 811 250	145 001 875	127 846 591	165 696 197	205 306 209
c) Impôt sur les bénéfices	- 1 905 992	8 373 401	13 324 906	- 4 067 549	- 28 210 237
d) Participation des salariés	0	0	0	0	3 342 736
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	131 630 700	91 702 495	18 290 036	- 206 544 525	164 656 870
f) Montant des bénéfices distribués	73 453 010	83 971 576	0	94 676 846	(1)
<b>III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,70	0,65	0,54	0,81	1,09
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,63	0,44	0,09	- 0,98	0,78
c) Dividende versé à chaque action	0,35	0,40	0,00	0,45	(1)
<b>IV – PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (2)	1 589	1 608	1 465	1 442	1 438
b) Montant de la masse salariale (3)	143 979 806	129 363 942	121 424 785	130 986 932	135 389 798
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (3)	62 439 755	53 469 546	54 387 824	53 127 410	58 251 987

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

(2) Effectif moyen de l'exercice (hors stagiaires).

(3) Y compris charges à payer.

## Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de Commerce

### Délais de paiement des clients

Article D. 441-I-2 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	1 068					82
Montant total des factures concernées (HT)	263 430 959,61	1 424 159,58	492 793,40	429 768,87	765 482,53	3 112 204,38
Total du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)					1 210 892 807,86	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	21,76 %	0,12 %	0,04 %	0,04 %	0,06 %	0,26 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						-
Montant total des factures exclues (HT)						-
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais contractuels : 30 jours fin de mois – 45 jours fin de mois	

### Délais de paiement des fournisseurs

Article D. 441-I-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	1 444					78
Montant total des factures concernées (HT)	119 540 614,93	1 229 500,89	192 905,84	160 599,86	1 156 182,18	2 739 188,77
Total des achats de l'exercice (HT)					947 319 277,98	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	12,62 %	0,13 %	0,02 %	0,02 %	0,12 %	0,29 %
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						5
Montant total des factures exclues (HT)						69 235,00
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais de règlement contractuel majoritaire : fin de mois + 45 jours	

## 5.2.6. Principales acquisitions et cessions

Ces éléments sont présentés au point 3 dans les notes annexes aux comptes consolidés du présent document.



# ÉTATS FINANCIERS

RFA



# 6

<b>6.1. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>188</b>	<b>6.4. COMPTES INDIVIDUELS</b>	<b>255</b>
6.1.1. Compte de résultat consolidé	188	6.4.1. Compte de résultat social (normes françaises)	255
6.1.2. État des produits et charges comptabilisés	189	6.4.2. Bilan social (normes françaises)	256
6.1.3. État consolidé des flux de trésorerie	190	6.4.3. Tableau de financement social en flux de trésorerie (normes françaises)	258
6.1.4. Bilan consolidé	191		
6.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	193		
<b>6.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>194</b>	<b>6.5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS</b>	<b>259</b>
<b>6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>250</b>	<b>6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>275</b>

## 6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2021 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 mars 2021 sous le numéro D.21-0107, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux Comptes.

### 6.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>
Autres produits de l'activité		29,4	38,8
Achats consommés	5.2	(882,3)	(785,7)
Charges de personnel	5.3	(575,9)	(495,5)
Charges externes	5.4	(464,0)	(423,7)
Impôts et taxes	5.5	(102,5)	(98,8)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(371,0)	(260,5)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des droits d'utilisation des actifs loués		(21,5)	(20,6)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		5,2	(17,0)
Autres produits d'exploitation	5.6	487,6	299,9
Autres charges d'exploitation	5.6	(188,9)	(128,5)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>343,2</b>	<b>190,1</b>
Autres produits opérationnels	5.7	-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(10,3)	(75,0)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>332,9</b>	<b>115,1</b>
Produits financiers		1,5	2,3
Charges financières		(3,0)	(3,4)
<b>Coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+)</b>	<b>5.8</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(1,1)</b>
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(2,8)	(3,4)
Autres produits financiers	5.9	2,2	2,3
Autres charges financières	5.9	(7,9)	(10,4)
Impôt	5.11	(70,4)	(37,3)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	7.4.4	(28,5)	(11,3)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>224,0</b>	<b>53,9</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>224,0</b>	<b>53,9</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>225,3</b>	<b>55,3</b>
<b>Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(1,3)</b>	<b>(1,4)</b>
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action <i>(en euros)</i>		1,07	0,26
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies dilué par action <i>(en euros)</i>		1,07	0,26



## 6.1.2. État des produits et charges comptabilisés

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020 retraité
<b>Résultat net</b>	<b>224,0</b>	<b>53,9</b>
<b>ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET</b>		
Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	2,6	(3,6)
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres <sup>(2)</sup>	5,1	(9,1)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	(0,7)	(0,2)
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées	0,4	(0,6)
<b>ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET</b>		
Réévaluation des actifs de couverture	(0,5)	(0,8)
Écarts de conversion	2,8	(1,8)
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	0,1	0,2
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées		
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>9,8</b>	<b>(15,9)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS</b>	<b>233,8</b>	<b>38,0</b>
<i>Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe</i>	<i>235,1</i>	<i>39,5</i>
<i>Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(1,3)</i>	<i>(1,5)</i>

(1) Correspond à la variation des hypothèses actuarielles, dont la hausse du taux d'actualisation qui est passé de 0,60 % au 31 décembre 2020 à 1,013 % au 31 décembre 2021 (cf. note 7.4.6.2).

(2) En 2021, les variations de juste valeur des titres de participations non consolidés ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 5,1 millions d'euros (cf. note 7.4.5.2).

Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des impacts en application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière.

### 6.1.3. État consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net des activités poursuivies		224,0	53,9
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	6.2.1	378,7	334,9
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		18,6	20,8
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(64,9)	(37,0)
Plus et moins-values de cessions d'actifs		(10,2)	5,1
Quote-part du résultat des coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		29,7	11,3
Dividendes des sociétés non consolidées		(0,1)	(0,1)
Impôts décaissés		(63,1)	(53,3)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	5.11	70,4	37,3
<b>CAF après coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés</b>		<b>583,1</b>	<b>372,9</b>
Reclassement du coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêts sur obligations locatives		4,3	4,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes <sup>(1)</sup>	6.2.3	55,1	103,0
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>642,5</b>	<b>480,4</b>
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(330,8)	(283,1)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1,5	(0,4)
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(1,3)	(1,1)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(0,3)	(0,8)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		5,1	0,5
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés		-	-
Prix d'acquisition des activités consolidées		(38,3)	(1,4)
Prix de cession des activités consolidées		38,0	1,0
Dettes nettes sur activités consolidées		8,0	-
Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées		(4,4)	2,4
Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolidées		13,8	(36,3)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(308,7)</b>	<b>(319,2)</b>
Augmentations (réductions) de capital versé par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(11,3)	(7,0)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(94,7)	-
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle		(2,5)	-
Variation des dettes financières courantes et non courantes	7.6.1	3,2	(57,2)
Remboursement des obligations locatives	7.6.1	(19,3)	(20,5)
Coût de l'endettement financier net/Produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(4,8)	(3,8)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(129,4)</b>	<b>(88,5)</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises</b>		<b>0,7</b>	<b>(0,8)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>205,1</b>	<b>72,0</b>
Trésorerie nette à l'ouverture		174,6	102,6
Flux nets		205,1	72,0
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>379,7</b>	<b>174,6</b>

(1) Actif courant – passif courant, hors impôts et hors dettes financières courantes et instruments financiers sur couverture de dettes classés en financement.

## 6.1.4. Bilan consolidé

## Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 12/2021	Exercice 12/2020
Goodwill	7.4.1	799,7	786,3
Immobilisations incorporelles	7.1	364,6	339,5
Immobilisations corporelles	7.4.2	221,5	218,2
Droits d'utilisation des actifs loués	7.4.3	58,5	86,3
Coentreprises et entités associées	7.4.4	16,5	11,0
Autres actifs financiers non courants	7.4.5	15,3	52,9
Impôts différés actifs		-	-
<b>Actif non courant</b>		<b>1 476,1</b>	<b>1 494,2</b>
Stocks	7.2	443,9	485,3
Avances et acomptes versés sur commandes	7.3.1	121,5	141,1
Clients et comptes rattachés	7.3.1	830,2	725,0
Actifs sur contrats clients		-	-
Actifs d'impôt courants		-	8,5
Autres créances courantes	7.3.1	465,7	330,4
Instruments financiers – Couverture des dettes financières		-	-
Autres actifs financiers courants		0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6.1	384,0	178,6
<b>Actif courant</b>		<b>2 245,5</b>	<b>1 868,9</b>
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 721,6</b>	<b>3 363,1</b>
Endettement financier net (-)/Excédent financier net (+)	7.6.1	198,5	(0,7)

## Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	12/2021	12/2020 retraité <sup>(1)</sup>
Capital social	7.5.1	42,1	42,1
Primes et réserves		1 499,0	1 509,4
Réserve de conversion		1,7	(0,3)
Actions propres détenues		-	-
Résultat net part du Groupe		225,3	55,3
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>1 768,1</b>	<b>1 606,5</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(1,2)	(0,8)
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 766,9</b>	<b>1 605,7</b>
Dettes financières non courantes	7.6.1	109,3	140,4
Obligations locatives non courantes	7.6.3	44,0	71,3
Provisions non courantes	7.4.6	46,2	41,8
Impôts différés passifs	5.11	29,6	38,3
<b>Passif non courant</b>		<b>229,1</b>	<b>291,8</b>
Dettes financières courantes	7.6.1	71,9	34,9
Obligations locatives courantes	7.6.3	19,7	21,1
Fournisseurs et comptes rattachés	7.3.2	686,2	664,4
Passifs sur contrats clients	7.3.2	40,5	29,4
Provisions courantes	7.3.3	27,2	21,2
Autres passifs courants	7.3.2	874,1	690,1
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	6.1	4,3	4,0
Passifs d'impôt courants		0,4	-
Instruments financiers – Couverture des dettes financières		-	-
Autres passifs financiers courants		1,3	0,5
<b>Passif courant</b>		<b>1 725,6</b>	<b>1 465,6</b>
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>3 721,6</b>	<b>3 363,1</b>

*(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des impacts en application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière.*

## 6.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital – Prime d'émission	Réserves liées au capital et report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Situation au 31 décembre 2019 retraitée <sup>(1)</sup></b>	<b>62,2</b>	<b>1 326,7</b>	<b>238,2</b>	<b>-</b>	<b>(54,5)</b>	<b>1 572,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1 574,3</b>
<b>MOUVEMENTS EXERCICE 2020 RETRAITÉ</b>								
<b>Résultat net</b>			<b>55,3</b>			<b>55,3</b>	<b>(1,4)</b>	<b>53,9</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(15,8)	(15,8)	(0,1)	(15,9)
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>55,3</b>	<b>-</b>	<b>(15,8)</b>	<b>39,5</b>	<b>(1,5)</b>	<b>38,0</b>
Opérations nettes sur capital et réserves	0,1	18,3	(18,3)			0,1		0,1
Acquisitions et cessions d'actions propres						-		-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle			(6,1)			(6,1)		(6,1)
Distribution						-		-
Paiement fondé sur des actions			1,5			1,5		1,5
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)			(1,1)			(1,1)	(1,0)	(2,1)
<b>Situation au 31 décembre 2020 retraitée <sup>(1)</sup></b>	<b>62,3</b>	<b>1 345,0</b>	<b>269,5</b>	<b>-</b>	<b>(70,3)</b>	<b>1 606,5</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 605,7</b>
<b>MOUVEMENTS EXERCICE 2021</b>								
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>225,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>225,3</b>	<b>(1,3)</b>	<b>224,0</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					9,8	9,8		9,8
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>225,3</b>	<b>-</b>	<b>9,8</b>	<b>235,1</b>	<b>(1,3)</b>	<b>233,8</b>
Opérations nettes sur capital et réserves		(294,2)	294,2			-		-
Acquisitions et cessions d'actions propres						-		-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle			3,2			3,2	(0,1)	3,1
Distribution			(94,7)			(94,7)	(2,5)	(97,2)
Paiement fondé sur des actions			1,6			1,6		1,6
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)			16,4			16,4	3,5	19,9
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>62,3</b>	<b>1 050,8</b>	<b>715,5</b>	<b>-</b>	<b>(60,5)</b>	<b>1 768,1</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1 766,9</b>

(1) Les bilans au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été retraités des impacts en application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière.

Se reporter à la note 7.5 « Capitaux propres » pour le détail des variations.

## — 6.2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	<b>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>195</b>	<b>NOTE 6</b>	<b>NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>	<b>208</b>
1.1.	Réorganisation du Groupe	195	6.1.	Définition de l'endettement financier net/ excédent financier net	208
1.2.	Projet de fusion des activités de TF1 et M6	195	6.2.	Flux nets de trésorerie générés par l'activité	208
<b>NOTE 2</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>196</b>	6.3.	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	209
2.1.	Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers	196	<b>NOTE 7</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>210</b>
2.2.	Nouvelles normes IFRS	196	7.1.	Immobilisations incorporelles : Droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles	210
2.3.	Changements de méthode comptable	196	7.2.	Stocks : Droits de diffusion et autres stocks	212
2.4.	Jugements et recours à des estimations	196	7.3.	Actifs et passifs circulants	214
<b>NOTE 3</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION : VARIATIONS SIGNIFICATIVES ET ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION</b>	<b>197</b>	7.4.	Actifs et passifs non courants	217
3.1.	Variations significatives du périmètre en 2021	197	7.5.	Capitaux propres	227
3.2.	Variations significatives du périmètre en 2020	197	7.6.	Endettement financier net et passifs financiers	231
<b>NOTE 4</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE</b>	<b>198</b>	<b>NOTE 8</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>234</b>
4.1.	Information par secteur d'activité	198	8.1.	Politique de gestion du capital	234
4.2.	Information par secteur géographique	199	8.2.	Politique de gestion des risques financiers	234
<b>NOTE 5</b>	<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>200</b>	<b>NOTE 9</b>	<b>AUTRES NOTES ANNEXES</b>	<b>241</b>
5.1.	Produits de l'activité	200	9.1.	Engagements hors bilan	241
5.2.	Achats consommés et variation de stocks	201	9.2.	Informations sur les parties liées	242
5.3.	Charges de personnel	202	9.3.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	243
5.4.	Charges externes	202	9.4.	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	244
5.5.	Impôts et taxes	203	9.5.	Périmètre de consolidation détaillé	244
5.6.	Autres produits et charges d'exploitation	203	9.6.	Événements postérieurs à la clôture	249
5.7.	Autres produits et charges opérationnels	204			
5.8.	Coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+)	204			
5.9.	Autres produits et charges financiers	205			
5.10.	Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	205			
5.11.	Impôt	205			



## NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

L'année 2021 a permis au groupe TF1 de retrouver des niveaux d'activité comparable à ceux de 2019 permettant ainsi de poursuivre son processus d'adaptation.

### 1.1. RÉORGANISATION DU GROUPE

La stratégie mise en place depuis 2020 consistant à développer les synergies entre les activités des antennes et les activités digitales du Groupe, les changements d'organisation annoncés le 23 juin 2021 et la cession de l'activité jeux (TF1 Games) ont conduit à modifier en conséquence la composition des secteurs d'activité et UGT du groupe TF1 à compter du premier semestre 2021.

Les activités digitales ainsi que les activités musique et divertissement ont été regroupées avec les antennes au sein d'un nouveau secteur « Média ». Les activités de production et de distribution de contenus du groupe TF1 au sein d'un secteur distinct « Newen Studios ».

Afin de faciliter la lecture des résultats du Groupe en 2021, des données proforma 2020 sont fournies selon la nouvelle présentation, au sein des notes 4 « Information sectorielle » et 5.1 « Produits de l'activité ».

### 1.2. PROJET DE FUSION DES ACTIVITÉS DE TF1 ET M6

Le 17 mai 2021, TF1, M6, Bouygues et RTL Group ont annoncé avoir conclu des protocoles d'accord d'entrée en négociations exclusives pour fusionner les activités de TF1 et M6 et créer un groupe de médias français d'envergure. Sur la base des chiffres proforma 2020, le chiffre d'affaires de l'entité fusionnée s'élèverait à environ 3,4 milliards d'euros et le résultat opérationnel courant combiné serait de l'ordre de 460 millions d'euros.

Bouygues et RTL Group soutiennent l'opération, à l'issue de laquelle ils détiendraient respectivement 30 % et 16 % du nouveau groupe, après acquisition par Bouygues auprès de RTL Group de 11 % du nouveau groupe pour un montant de 641 millions d'euros. Bouygues serait l'actionnaire de contrôle et agirait en partenariat stratégique avec RTL Group dans le cadre d'une action de concert.

Cette opération a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'Administration de TF1, Bouygues et RTL Group et le Conseil de Surveillance de M6, ainsi que par les instances représentatives du personnel de Bouygues, TF1 et M6 le 24 juin 2021, ce qui a abouti à la signature des accords entre le groupe Bouygues et RTL Group d'une part et TF1 et M6 le 8 juillet 2021.

La réalisation définitive de l'opération, qui devrait intervenir d'ici fin 2022, reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités compétentes (ADLC, ARCOM), pour lesquelles les travaux sont en cours, et à la tenue des Assemblées Générales des groupes TF1 et M6.

Le groupe TF1 a décidé de comptabiliser les coûts externes relatifs à cette opération en autres charges opérationnelles. À fin décembre 2021, le montant des charges liées à cette opération s'élève à 10,3 millions d'euros.

## NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré au début de chacune des notes correspondantes.

### 2.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2020 dont le bilan, l'état des produits et charges comptabilisées et la variation des capitaux propres ont été retraités pour tenir compte des conclusions de l'IFRS IC relatives à la norme IAS 19 décrites ci-après.

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n° 2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

### 2.2. NOUVELLES NORMES IFRS

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2021, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que les nouvelles normes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont :

#### Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (phase 2) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 13 janvier 2021, est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de manière rétrospective.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

#### Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38

En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du Comité d'Interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SAAS. Ces coûts, selon leur nature, sont généralement à comptabiliser en charges, soit reconnues immédiatement soit étalées sur la durée du contrat. L'analyse de ces coûts est en cours et sera finalisée en 2022. À ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.

#### Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 19

En mai 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du Comité d'Interprétation des IFRS (IFRS IC) de décembre 2020 relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin

de carrière. Alors que l'approche la plus couramment pratiquée actuellement en France, et chez TF1, était de linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite, l'IFRS IC considère que la linéarisation doit se faire seulement sur la période précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. L'application de cette décision se traduit par :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 10,2 millions d'euros. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 13,7 millions d'euros et les impôts différés nets passifs ont augmenté de 3,5 millions d'euros ;
- au 31 décembre 2020, une augmentation des capitaux propres publiés de 9,9 millions d'euros, dont une variation positive sur l'exercice 2020 de 0,6 million sur les réserves d'écarts actuariels nets d'impôts différés. Aucun impact n'a été constaté sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2020. Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été réduites de 13,3 millions d'euros et les impôts différés nets passifs ont augmenté de 3,4 millions d'euros.

### 2.3. CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

En 2021, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthode comptable significatif autre que celui évoqué précédemment concernant les indemnités de fin de carrière.

### 2.4. JUGEMENTS ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : *goodwill* (cf. note 7.4.1), marques à durée de vie indéfinie (cf. note 7.1.2), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7.1.1 et 7.2), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 5.1), impôts différés en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices (cf. note 5.11), des provisions (litiges et contentieux, etc.) (cf. notes 7.3.3 et 7.4.6), des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux (cf. note 7.6.3), indemnités fin de carrière (cf. note 7.4.6.2).

Le Groupe a par ailleurs analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les *goodwill* ou les droits d'utilisation des actifs loués.

**NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION : VARIATIONS SIGNIFICATIVES ET ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION****Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3 (ex. : impôt différé).

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet ») ; ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du *goodwill* « partiel »), l'écart venant ajuster le *goodwill* des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7.4.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 13, cf. note 7.4.5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2021 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9.5.

**3.1. VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PÉRIMÈTRE EN 2021****Acquisition du groupe Izen**

Le 27 avril 2021, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 65 % du capital du groupe espagnol Izen (production audiovisuelle en Espagne) pour un prix provisoire de 22,4 millions d'euros. Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités de paiement de compléments de prix et d'exercice de promesses par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, ou le groupe TF1 d'acheter, des participations additionnelles de 15 % du capital entre 2025 et 2027, puis de 10 % du capital entre 2028 et 2031.

Le groupe Izen est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter de juin 2021. À la date de prise de contrôle, postérieurement à l'allocation du prix, un *goodwill* provisoire a été comptabilisé pour 15,4 millions d'euros.

**Cession de l'activité Jeux**

Le groupe TF1 a cédé le 15 avril 2021 à Jumbodiset les activités Jeux avec la cession de Dujardin. Cette opération conduit à la déconsolidation de l'entité Dujardin au début du deuxième trimestre.

**3.2. VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PÉRIMÈTRE EN 2020**

Il n'y a pas de variations significatives du périmètre en 2020.

## NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décideur opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actifs correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

### Media

Le secteur Media regroupe l'ensemble des chaînes TV et des activités d'édition de contenus et de communautés thématiques *via* internet du Groupe, les activités de création de contenus et d'achat d'audiences *via* des contenus thématiques mis en ligne, le développement et la diffusion de talents *via* les chaînes vidéo sur internet (*Multi Channel Network* « MCN »), ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes.

Les revenus de ces activités sont issus principalement de la vente d'espaces publicitaires, au travers de contrats de régie de gré à gré et de plateformes d'enchères programmatiques mais également de la mise à disposition des contenus et des services des chaînes du Groupe auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL, et *via* les opérations d'interactivité, au sein des programmes diffusés.

Ce secteur inclut également :

- les activités d'agences et de marketing digital qui regroupent les prestations de services à destination des clients du Groupe annonceurs digitaux, telles que notamment les prestations d'agences publicitaires, le développement et le ciblage d'audience *via* les sites de e-commerce et les réseaux sociaux, et les services d'affiliation ; et
- les activités de divertissement (musique, événements, licences, accompagnement d'artistes) qui contribuent à la valorisation des contenus audiovisuels du Groupe et la commercialisation de boxes, de magazines et d'événements physiques avec le concours d'annonceurs clients du Groupe.

### Newen Studios

Ce secteur regroupe les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à distribuer des droits audiovisuels (cinématographiques, fictions, téléfilms, animation, reportages, flux...), pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe.

Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tout autre droit d'exploitation en France et à l'international.

### 4.1. INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Compte de résultat sectoriel (en millions d'euros)	Media <sup>(1) (2)</sup>		Antennes		Newen Studios	Studios et Divertissements <sup>(2) (3)</sup>		Digital <sup>(1)</sup>	Total groupe TF1	
	12/2021	12/2020 proforma	12/2020 publié	12/2021	12/2020 proforma	12/2020 publié	12/2020 publié	12/2021	12/2020	
Chiffre d'affaires des secteurs	2 106,4	1 879,7	1 643,9	380,8	323,9	323,9	160,1	2 487,2	2 127,9	
Éliminations opérations intersecteurs	(14,9)	(32,0)	(31,1)	(45,2)	(90,0)	(14,7)	(0,4)	(60,1)	(46,2)	
<b>Chiffre d'affaires contributif Groupe</b>	<b>2 091,5</b>	<b>1 847,7</b>	<b>1 612,8</b>	<b>335,6</b>	<b>234,0</b>	<b>309,2</b>	<b>159,7</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>	
<i>Dont Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	1 694,1	1 482,7	1 414,8	0,5	0,6	0,6	67,9	1 694,6	1 483,3	
<i>Dont Chiffre d'affaires Autres</i>	397,4	365,0	198,0	335,1	233,4	308,6	91,8	732,5	598,4	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>304,6</b>	<b>167,5</b>	<b>163,0</b>	<b>38,6</b>	<b>22,6</b>	<b>31,1</b>	<b>(4,0)</b>	<b>343,2</b>	<b>190,1</b>	
% marge opérationnelle contributive Groupe	14,6 %	9,1 %	10,1 %	11,5 %	9,7 %	10,1 %	- 2,5 %	14,1 %	9,1 %	
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(2,2)	(2,6)	(2,6)	(0,6)	(0,8)	(0,8)	-	(2,8)	(3,4)	
<b>Résultat opérationnel courant après loyer</b>	<b>302,4</b>	<b>164,9</b>	<b>160,4</b>	<b>38,0</b>	<b>21,8</b>	<b>30,3</b>	<b>(4,0)</b>	<b>340,4</b>	<b>186,7</b>	
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(28,3)	(10,5)	(10,4)	(0,2)	(0,9)	(0,9)	-	(28,5)	(11,3)	

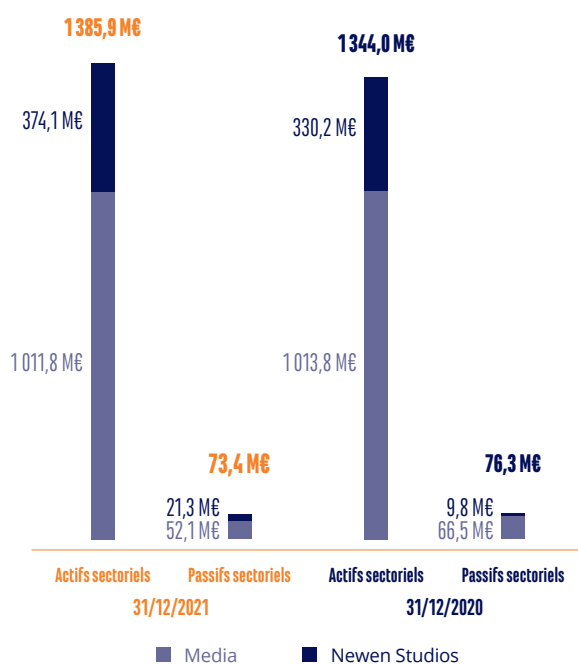
(1) Pôle Digital incorporé dans le secteur Media, anciennement Antennes, en proforma décembre 2020.

(2) Pôle Musique/Divertissement reclassé dans le secteur Media, anciennement Antennes, en proforma décembre 2020.

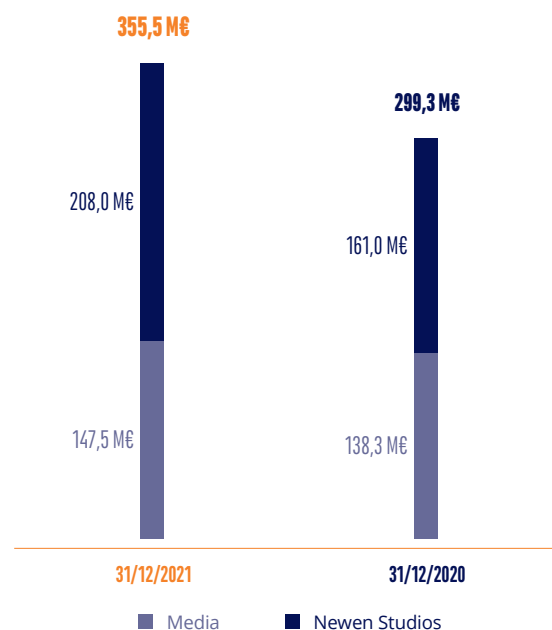
(3) Pôle TF1 Games maintenu dans le secteur Studios et Divertissements, devenu Newen Studios, jusqu'à sa cession en avril 2021.

Le résultat opérationnel courant après loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives.

## ▼ Actifs et Passifs sectoriels



## ▼ Investissements bruts d'exploitation

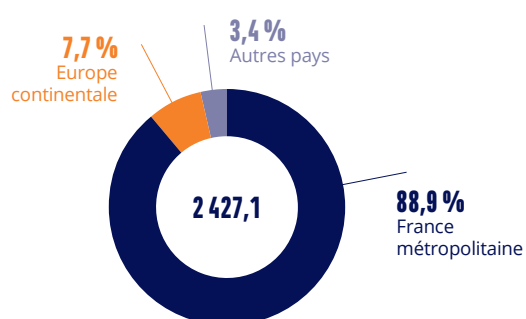


Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation des actifs loués).

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

## 4.2. INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France métropolitaine (cf. graphique *infra*).



(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2021	2020
France métropolitaine	2 158,2	1 905,3
Europe continentale	186,9	105,7
Autres pays	82,0	70,7
<b>TOTAL</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>

Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont peu significatifs. Ces répartitions n'ont pas évolué significativement entre 2020 et 2021.

## NOTE 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## 5.1. PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

**Méthode comptable**

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus soit lorsque l'obligation de performance du service rendu est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. Le contrôle se définit comme la capacité de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

**Pôle Media**

- **Recettes publicitaires** : Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
  - **Supports télévisuels et radio** : Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
    - **Chaînes du Groupe** : Les ventes d'espaces publicitaires sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience par campagne (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur.
 

Lorsque le Groupe recourt à des régies tierces pour commercialiser ses espaces publicitaires, dont il conserve le contrôle comme en Suisse et en Belgique, il considère agir comme principal et comptabilise en chiffre d'affaires du Groupe les ventes brutes des commissions facturées par les partenaires.
    - **Supports externes** : Concernant les ventes d'espaces publicitaires sur des supports n'appartenant pas au Groupe, ce dernier agit comme agent commercial des espaces publicitaires mis à sa disposition et, à ce titre, ne retient en chiffre d'affaires que sa commission de régie.
  - **Supports digitaux** : Les contenus des sites du Groupe génèrent une audience, qui est monétisée auprès des annonceurs. Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les pages et bannières publicitaires prévues au contrat ont été vues. Lorsque le Groupe fait appel à une régie publicitaire tierce ou à une plateforme programmatique de mise aux enchères tierces, cette dernière prélevant une commission avant d'en reverser le solde au Groupe, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en net des commissions facturées par les partenaires.

• **Autres recettes :**

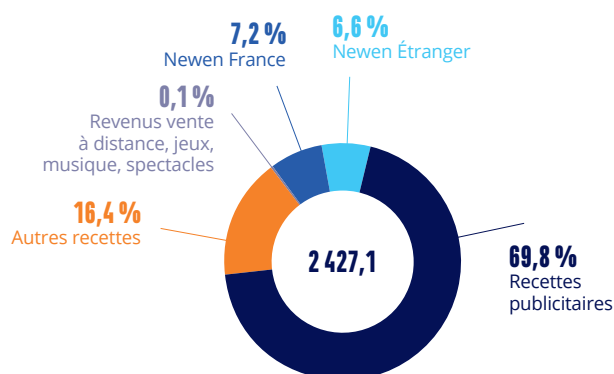
- **Revenus de distribution des chaînes thématiques** : la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- **Revenus de distribution des chaînes en clair** : Le groupe TF1 commercialise auprès des opérateurs TV et télécom une offre « TF1 Premium » qui inclut la mise à disposition du signal des chaînes en clair ainsi que différents services et contenus complémentaires (*catch-up* enrichie, *start-over*, chaîne bonus...) qui est facturée aux opérateurs. Dans ce cadre, les opérateurs facturent des frais de transport de ces contenus et services. Le Groupe tient un rôle d'agent sur cette prestation de transport et enregistre ses revenus nets des frais de transport.
- **Interactivité** : Les autres revenus sont également composés du chiffre d'affaires « interactivité ». Dans le cadre de l'activité « interactivité » du Groupe, le téléspectateur a la possibilité de voter lors des émissions diffusées sur l'Antenne de TF1. Le chiffre d'affaires perçu est comptabilisé au réel en brut en fonction des appels reçus et les commissions facturées par les opérateurs téléphoniques sont enregistrées en charges, le Groupe ayant la maîtrise de la programmation des créneaux « interactivité ».
- **Social e-commerce** : Le Groupe a également développé des offres physiques à destination de ses communautés (achats de boxes, magazines, événements...). Le chiffre d'affaires résultant des ventes d'offres physiques est reconnu à la date de livraison au client.
- **Recettes agences et marketing digital** : Les recettes issues de ces activités sont présentées en net des achats média et autres coûts, réalisés directement pour le compte des clients bénéficiaires de la prestation rendue.

**Pôle Newen Studios**

- **Production et vente de droits audiovisuels** : Les ventes de droits audiovisuels acquis ou produits sont constatées à la date d'ouverture des droits. Dans le cas où le Groupe commercialise des programmes dans le cadre de mandats qui lui sont confiés par des producteurs audiovisuels, le Groupe enregistre le produit de la vente brut des versements aux ayants droit.



Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :



(en millions d'euros)	12/2021	12/2020 Proforma	12/2020 Publié	Var M€	Var %
Recettes publicitaires	1 694,1	1 482,7	1 414,8	211,4	14 %
dont Chiffre d'affaires publicitaire digital <sup>(1)</sup>	142,5	128,3		14,2	11 %
Autres recettes	397,4	365,0	198,0	32,4	9 %
<b>Media</b>	<b>2 091,5</b>	<b>1 847,7</b>	<b>1 612,8</b>	<b>243,8</b>	<b>13 %</b>
Newen France	174,4	131,5		42,9	33 %
Newen Étranger	159,0	78,3		80,7	103 %
Production/Vente de droit audiovisuels			229,7	-	
Revenus jeux, musique, spectacles, vente à distance <sup>(2)(3)</sup>	2,2	24,2	79,5	(22,0)	- 91 %
<b>Newen Studios <sup>(4)</sup></b>	<b>335,6</b>	<b>234,0</b>	<b>309,2</b>	<b>101,6</b>	<b>43 %</b>
Éditeurs (contenus digitaux, social e-commerce)	-	-	120,2	-	
Business solution marketing	-	-	39,5	-	
<b>Digital <sup>(5)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>159,7</b>	<b>-</b>	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>2 427,1</b>	<b>2 081,7</b>	<b>2 081,7</b>	<b>345,4</b>	<b>17 %</b>

(1) Chiffre d'affaires publicitaire digital regroupant le chiffre d'affaires publicité de MYTF1/LCI et celui des sites de l'ancien pôle Digital.

(2) Pôle Musique/Divertissement reclassé dans le secteur Media en proforma décembre 2020.

(3) Pôle TF1 Games maintenu dans le secteur Studios et Divertissements, devenu Newen Studios, jusqu'à cession en avril 2021.

(4) Chiffre d'affaires de Newen Studios ventilé en chiffre d'affaires France et chiffre d'affaires Étranger en proforma décembre 2020.

(5) Chiffre d'affaires du pôle Digital intégré au sein du pôle Media, ventilé entre chiffre d'affaires Recettes publicitaires et chiffre d'affaires Autres en proforma décembre 2020.

Le volume d'activité (carnet de commandes) des activités de production audiovisuelles du Groupe représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme (contrats/deal memos signés) pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros. Il s'élève à 201,2 millions d'euros à fin 2021 contre 225,2 millions d'euros à fin 2020.

## 5.2. ACHATS CONSOMMÉS ET VARIATION DE STOCKS

Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

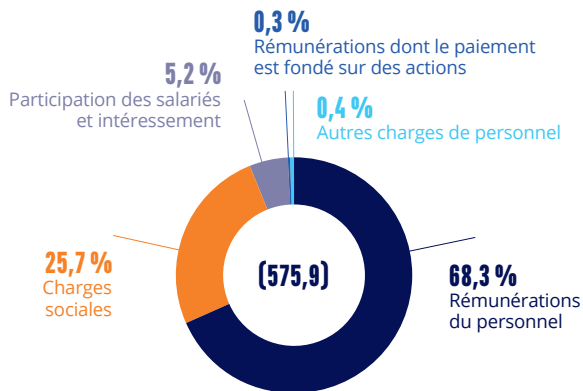
(en millions d'euros)	2021	2020
Consommation de production externe <sup>(1)</sup>	(676,1)	(621,9)
Achats, études et prestations de services <sup>(2)</sup>	(154,0)	(108,4)
Achats de marchandises	(17,9)	(22,4)
Autres achats	(34,3)	(33,0)
<b>ACHATS CONSOMMÉS</b>	<b>(882,3)</b>	<b>(785,7)</b>

(1) La consommation de production externe correspond notamment aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

(2) Les achats incluent notamment les achats de droits sportifs utilisés dans la période.

## 5.3. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :



Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 37,0 millions d'euros en 2021.

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7.4.6) dans la rubrique « Dotations ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

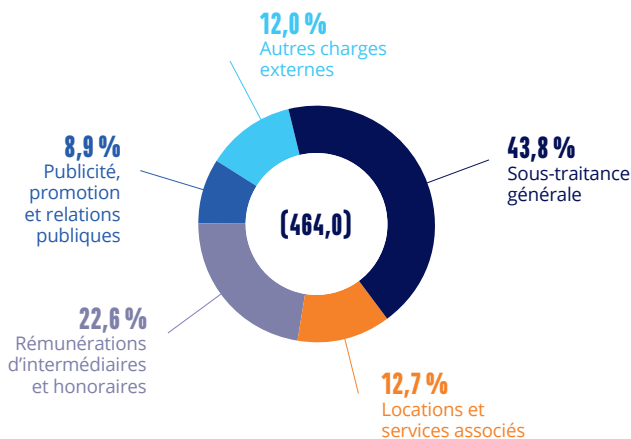
(en millions d'euros)	2021	2020
Rémunérations du personnel	(393,6)	(344,2)
Charges sociales	(148,1)	(127,9)
Participation des salariés et intéressement	(30,1)	(21,7)
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(1,6)	(1,5)
Autres charges de personnel	(2,5)	(0,2)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(575,9)</b>	<b>(495,5)</b>

de la holding du Groupe (TF1 SA), qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres, sont incluses dans les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions (cf. note 7.5.4).

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites d'autres sociétés du Groupe, qualifiés de transactions de paiements fondées sur des actions, sont incluses dans les rémunérations du personnel.

## 5.4. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

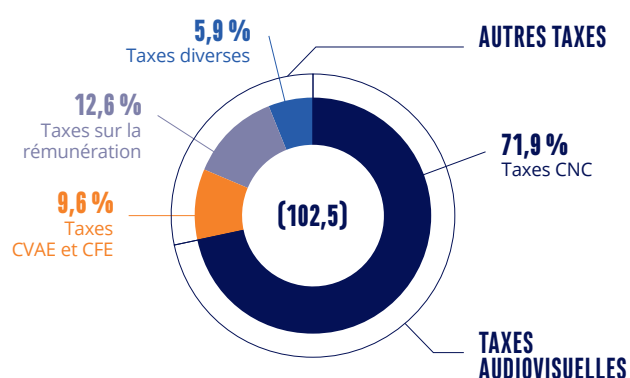


(en millions d'euros)	2021	2020
Sous-traitance générale	(203,4)	(169,7)
Locations et services associés	(58,9)	(45,4)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(105,0)	(111,9)
Publicité, promotion et relations publiques	(41,4)	(48,6)
Autres charges externes	(55,3)	(48,1)
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>(464,0)</b>	<b>(423,7)</b>

Le poste « locations et services associés » intègre une charge de loyers de 22,2 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. À fin 2021 le montant concerne principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées au sein du même poste.

## 5.5. IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :



(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Taxes audiovisuelles</b>	<b>(73,7)</b>	<b>(64,2)</b>
• Taxes CNC	(73,7)	(64,2)
<b>Autres taxes</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(34,6)</b>
• Taxes CVAE et CFE	(9,8)	(15,5)
• Taxes sur la rémunération	(12,9)	(12,4)
• Taxes diverses	(6,1)	(6,7)
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>(102,5)</b>	<b>(98,8)</b>

Les variations des impôts et taxes sont principalement dues à la hausse de la taxe CNC pour 9,5 millions d'euros, corrélativement à la hausse du chiffre d'affaires publicitaire, partiellement compensée par la baisse des taxes CVAE et CFE de - 5,7 millions d'euros, en raison de la baisse du taux de la CVAE de 1,5 % à 0,75 %.

## 5.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2021	2020
Production immobilisée et transferts de charges <sup>(1)</sup>	303,6	205,2
Reprises de provisions non utilisées	9,6	11,3
Subventions d'exploitation	20,8	15,7
Subventions d'investissement	19,2	20,1
Gains de change	3,5	5,5
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et crédit d'impôt éditeurs et audiovisuel) <sup>(2)</sup>	130,9	42,1
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>487,6</b>	<b>299,9</b>
Redevances et reversements ayants droit	(136,3)	(110,5)
Pertes sur créances irrécouvrables	(6,7)	(1,3)
Pertes de change	(3,0)	(3,4)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(42,9)	(13,3)
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(188,9)</b>	<b>(128,5)</b>

(1) La variation du poste Production immobilisée et transfert de charges est principalement liée à l'accroissement de l'activité sur le pôle Studios pour 98,5 millions d'euros.

(2) La variation du poste « Autres produits » est notamment liée à la reconnaissance des produits liés au crédit d'impôt éditeur et à l'augmentation du crédit d'impôt audiovisuel perçu par le Groupe pour respectivement 29,4 millions d'euros et 22 millions d'euros.

## 5.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

**Méthode comptable**

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

En 2021, les autres produits et charges opérationnels de - 10,3 millions d'euros sont composés de coûts relatifs au projet de fusion des activités de TF1 et M6, comme évoqué dans la note 1 « Faits marquants de l'exercice 2021 », « Projet de fusion des activités de TF1 et M6 ».

En 2020, les autres produits et charges opérationnels de - 75 millions d'euros sont composés uniquement de la dépréciation concernant l'UGT Digital comme évoqué dans la note 1 « Faits marquants de l'exercice 2020 », secteur Digital.

## 5.8. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (-)/PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET (+)

**Méthode comptable**

Le « coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+) » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante ;
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- des charges sur opérations de couverture de change ;
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...);
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits sur opérations de couverture de change ;
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...);
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Produits d'intérêts	-	0,3
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	0,3
Produits et revenus sur actifs financiers	1,5	1,7
<b>Produits sur endettement financier</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>
Charges d'intérêts sur dettes financières	(3,0)	(3,4)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	-
<b>Charges sur endettement financier</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(3,4)</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (-) PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET (+)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(1,1)</b>

## 5.9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Dividendes	-	-
Profits sur actifs financiers	-	0,5
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	0,2	0,2
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	2,0	1,6
<b>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
Pertes sur actifs financiers	-	(0,4)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	(0,1)	-
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(3,0)	(7,6)
Charges diverses	(4,8)	(2,4)
<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(10,4)</b>

## 5.10. VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2021	Résultat financier 2020	Résultat opérationnel 2021	Résultat opérationnel 2020
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	0,4	2,0	(5,9)	(3,5)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,2	0,1	-	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(7,8)	(12,0)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	-	0,5	-	-
Autres produits (charges) nets	-	0,2	0,1	-
<b>CHARGES ET PRODUITS NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(7,2)</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(3,5)</b>

## 5.11. IMPÔT

### Méthode comptable

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

## 5.11.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

### ► Compte de résultat

(en millions d'euros)	2021	2020
Impôt exigible	(72,1)	(50,0)
Impôt différé	1,7	12,7
<b>CHARGE D'IMPÔT TOTALE</b>	<b>(70,4)</b>	<b>(37,3)</b>

Au 31 décembre 2021, les différences temporelles des entités françaises ont été comptabilisées au taux adopté, soit 25,83 % pour 2022 et au-delà.

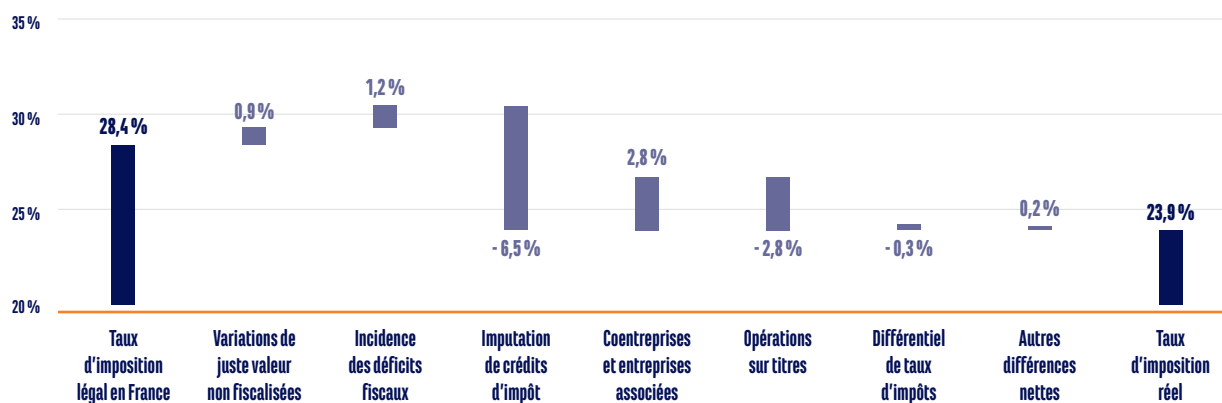
### ► Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>225,3</b>	<b>55,3</b>
Impôt sur les résultats	70,4	37,3
Intérêts minoritaires	(1,3)	(1,4)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>294,4</b>	<b>91,2</b>

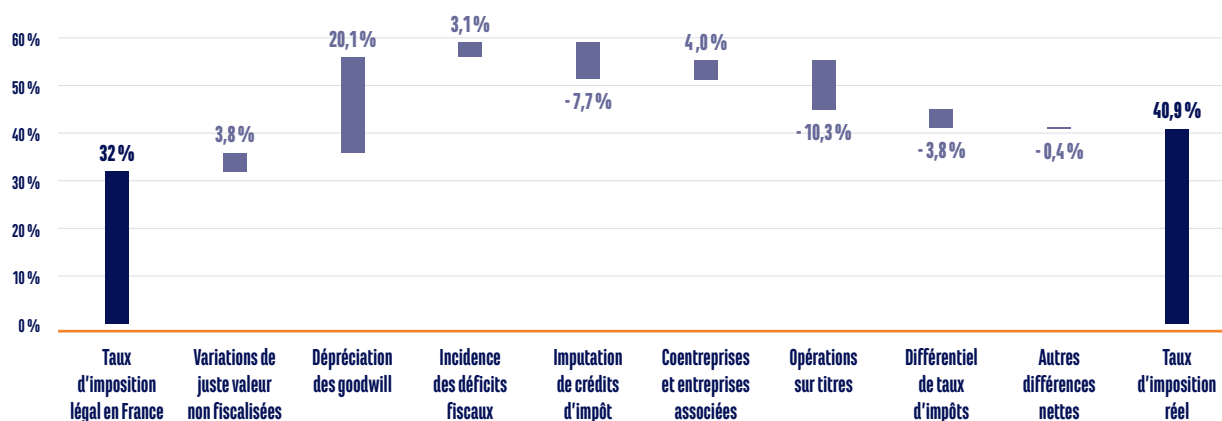
TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Le taux d'impôt courant théorique applicable au 31 décembre 2021 est de 28,41 %, vs 32,02 % à fin 2020. Le taux d'impôt réel du Groupe est de 23,92 % à fin 2021 contre 40,9 % à fin 2020.

### ▼ Rationalisation du taux d'impôt 2021



### ▼ Rationalisation du taux d'impôt 2020





### 5.11.2. Actifs et passifs d'impôt différé

#### ► Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2021	2020 retraité <sup>(1)</sup>
<b>Impôts différés nets au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(38,3)</b>	<b>(50,6)</b>
Constatés en capitaux propres	2,8	0,4
Constatés en résultat	1,7	12,3
Variation de périmètre et autres	4,2	(0,4)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(38,3)</b>

(1) Les impôts différés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière.

#### ► Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2021	2020 retraité
Provisions		
Provision sur programmes	0,9	0,9
Provision Indemnités de fin de carrière	11,5	12,8
Provision dépréciation des droits audiovisuels		
Provision clients	0,5	0,4
Autres provisions	4,8	7,9
Participation des salariés	2,8	1,5
Reportes déficitaires	-	4,0
Autres impôts différés actifs <sup>(1)</sup>	3,2	1,9
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(23,7)	(29,4)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Amortissements dérogatoires et différentiels d'amortissements	(25,9)	(25,2)
Amortissements du siège social	(4,9)	(9,7)
Réévaluation d'actifs	(25,7)	(27,1)
Autres impôts différés passifs	3,2	(5,7)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	23,7	29,4
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(38,3)</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(29,6)</b>	<b>(38,3)</b>

(1) Les impôts différés au 31 décembre 2020 ont été retraités des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 6,2 millions d'euros (contre 12,2 millions d'euros en 2020) et correspondent à des reports déficitaires dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan. Ces pertes sont reportables indéfiniment.

#### ► Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>12,2</b>	<b>-</b>	<b>11,5</b>	<b>(23,7)</b>	<b>-</b>

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

**NOTE 6 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS****6.1. DÉFINITION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET**

L'endettement financier net (-)/excédent financier net (+) du Groupe est constituée des éléments suivants :

- la trésorerie nette de clôture, comprenant les disponibilités, dépôts à vue, équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et comptes courants passifs ;
- l'endettement financier brut, comprenant les passifs financiers à long terme et à court terme ;

- les actifs financiers contractuellement affectés au remboursement de dettes financières.

L'endettement financier net/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2021	12/2020
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	384,0	178,6
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	-	-
Concours bancaires courants	(4,3)	(4,0)
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>379,7</b>	<b>174,6</b>

**6.2. FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ****6.2.1. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	346,5	315,4
Immobilisations corporelles	24,6	19,8
Immobilisations financières	-	-
Provisions non courantes	7,6	(0,3)
<b>DOTATIONS (REPRISES) AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMO. CORPORELLES ET INCORP. ET AUX PROV. NON COURANTES</b>	<b>378,7</b>	<b>334,9</b>

(1) Inclut les dotations aux amortissements et provisions des droits audiovisuels (cf. note 7.1.1) et des immobilisations incorporelles (cf. note 7.1.2).

**6.2.2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie**

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Variations de juste valeur	1,2	8,0
Paiements fondés sur des actions	1,6	1,5
Subventions virées en résultat	(67,7)	(46,5)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(37,0)</b>

**6.2.3. Variation du BFR liée à l'activité**

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Augmentation (Diminution) des stocks nets	(40,6)	(35,5)
Augmentation (Diminution) des créances clients et autres débiteurs	217,0	21,3
Diminution (Augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(208,1)	(69,2)
Diminution (Augmentation) des autres passifs	(23,4)	(19,6)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(55,1)</b>	<b>(103,0)</b>

### 6.3. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

#### 6.3.1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020
Décaissements nets sur acquisitions	(28,8)	2,5
Encaissements nets sur cessions	32,1	-
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>

En 2021, les variations correspondent principalement à la prise de contrôle du groupe Izen et à la cession de l'activité Jeux tel que décrit en note 3.1 « Variations significatives du périmètre en 2021 ».

En 2020, les variations correspondent principalement à un ajustement sur le prix d'acquisition du groupe Première Bobine (Reel One) et à l'entrée dans le périmètre de Ringside Studios, filiale de Newen, spécialisée dans le développement de fictions anglaises et internationales.

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>PRIX D'ACQUISITION</b>		
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	1,3	2,4
Actifs financiers acquis	2,8	-
Autres actifs acquis	28,7	(2,6)
Intérêts minoritaires acquis	(3,5)	0,9
Autres passifs acquis	(17,8)	(0,1)
Actifs net acquis	11,5	0,6
QP actifs nets acquis (A)	12,1	0,7
Goodwill (B)	26,0	(0,8)
<b>Décaissement (A) + (B)</b>	<b>38,1</b>	<b>(0,1)</b>
Trésorerie acquise	1,3	2,4
Dettes nettes sur activités consolidées	8,0	-
<b>DÉCAISSEMENT NET</b>	<b>28,8</b>	<b>(2,5)</b>

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>PRIX DE CESSION</b>		
Encaissement	37,8	-
Trésorerie cédée	(5,7)	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
<b>ENCAISSEMENT NET</b>	<b>32,1</b>	<b>-</b>

En 2021, les encaissements correspondent principalement à la cession de Dujardin, Gofeminin, Alfeminin et Livingly Media.

## NOTE 7 NOTES SUR LE BILAN

## 7.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : DROITS AUDIOVISUELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste immobilisations incorporelles est composé des droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Droits audiovisuels	221,1	198,6
Autres immobilisations incorporelles	143,5	140,9
<b>TOTAL</b>	<b>364,6</b>	<b>339,5</b>

## 7.1.1. Droits audiovisuels

**Méthode comptable**

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production et TF1 Production, les droits audiovisuels produits par Newen, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Studios et TF1 Entertainment, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du groupe TF1.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts ;
- parts de producteurs de fictions françaises produites par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse attendue de la valeur économique de ces parts ;

- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue ;
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation ;
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de deux ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

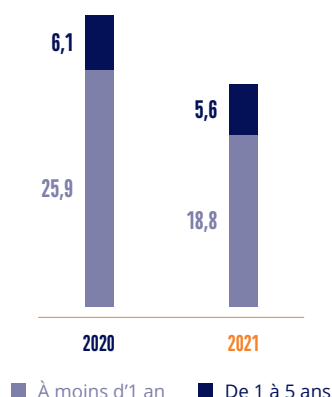
**Évaluation/Jugement**

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

La variation des droits audiovisuels pour les exercices 2021 et 2020 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
<b>31 décembre 2019</b>	<b>3 094,2</b>	<b>(2 659,3)</b>	<b>(277,5)</b>	<b>157,4</b>
Augmentation	272,6	(212,6)	(73,8)	(13,8)
Diminution	(21,8)	18,4	62,6	59,2
Variation de périmètre et reclassement	(4,9)	(14,3)	15,0	(4,2)
Change				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>3 340,1</b>	<b>(2 867,8)</b>	<b>(273,7)</b>	<b>198,6</b>
Augmentation	353,3	(311,5)	(93,8)	(52,0)
Diminution	(4,4)	0,5	72,3	68,4
Variation de périmètre et reclassement	33,3	(23,0)	(4,2)	6,1
Change				
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>3 722,3</b>	<b>(3 201,8)</b>	<b>(299,4)</b>	<b>221,1</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



### 7.1.2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7.1.1)

#### Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations ;
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation, réalisés selon la méthode des Royalties qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait individuellement chacune des marques en termes de royalties, considérant qu'un tiers serait prêt à payer une redevance de marque pour l'utilisation de chacune d'entre elles (cf. note 7.3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

(en millions d'euros)	Marques à durée de vie indéfinie <sup>(1)</sup>	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>112,2</b>	<b>6,9</b>	<b>36,0</b>	<b>155,1</b>
Augmentation	-	12,0	15,5	27,5
Dotations amortissements – provisions	(17,1)	(5,6)	(11,6)	(34,3)
Diminution	-	(0,4)	(6,5)	(6,9)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,5)	-	(0,5)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>95,1</b>	<b>12,4</b>	<b>33,4</b>	<b>140,9</b>
Augmentation	-	4,8	17,7	22,5
Dotations amortissements – provisions	1,1	(5,7)	(10,0)	(14,6)
Diminution	(2,7)	(0,2)	(2,8)	(5,7)
Variation de périmètre et reclassement	-	5,0	(4,6)	0,4
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>93,5</b>	<b>16,3</b>	<b>33,7</b>	<b>143,5</b>
<i>Dont valeur brute</i>	<i>109,5</i>	<i>87,1</i>	<i>90,9</i>	<i>287,5</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(16,0)</i>	<i>(70,8)</i>	<i>(57,2)</i>	<i>(144,0)</i>

(1) En 2021 les tests de dépréciation auxquels les marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée dans les règles et méthodes comptables de cette même note, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2021 concernant la marque aufeminin (pour 2,5 millions d'euros) et une reprise de valeur concernant la marque My Little Paris (pour 3,6 millions d'euros). La diminution de 2,7 millions d'euros est liée aux sorties de Gofeminin et Alfeminile concernant la marque aufeminin.

En 2020, les tests de dépréciation auxquels les marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée dans les règles et méthodes comptables de cette même note, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2020 concernant les marques My Little Paris (pour 9,5 millions d'euros) et aufeminin (pour 7,6 millions d'euros).

La colonne « Autres » regroupe notamment les immobilisations en cours qui peuvent le cas échéant être transférées à leur mise en service en concessions, brevets et droits similaires via les lignes augmentation/diminution.

## 7.2. STOCKS : DROITS DE DIFFUSION ET AUTRES STOCKS

### Méthode comptable

#### Programmes et droits de diffusion

##### • Entrée au bilan

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc.), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes ;
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

##### • Règles de consommation

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries	Films, téléfilms, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
• 1 <sup>re</sup> diffusion	80 %	67 %	50 %	100 %
• 2 <sup>e</sup> diffusion	20 %	33 %	50 %	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

##### • Dépréciations et mise au rebut

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

### Évaluation/Jugement

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

##### • Droits en sécurisation de grille

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « *output deal* »), sous déduction des acomptes versés.

### Autres stocks

Les autres stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité sous forme de fournitures/marchandises consommées dans un processus de vente.

Ils sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'entrée des stocks est déterminé comme étant composé du prix d'achat, augmenté des droits de douane, autres taxes et autres coûts qui leurs sont directement attribuables et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires (escomptes).



Le poste stocks est essentiellement composé des programmes et droits de diffusion :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Programmes et droits de diffusion	431,7	470,4
Autres stocks	12,2	14,9
<b>TOTAL</b>	<b>443,9</b>	<b>485,3</b>

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>650,5</b>	<b>(142,2)</b>	<b>508,3</b>
Variation nette	(37,4)	0,1 <sup>(1)</sup>	(37,3)
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	(0,9)	0,3	(0,6)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>612,2</b>	<b>(141,8)</b>	<b>470,4</b>
Variation nette	(69,1)	30,4 <sup>(2)</sup>	(38,7)
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>543,1</b>	<b>(111,4)</b>	<b>431,7</b>

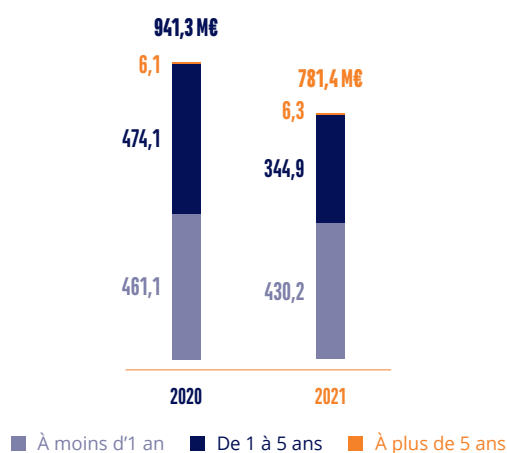
(1) Dont 64,6 millions d'euros de dotations et 64,7 millions d'euros de reprises.

(2) Dont 39,6 millions d'euros de dotations et 70,0 millions d'euros de reprises.

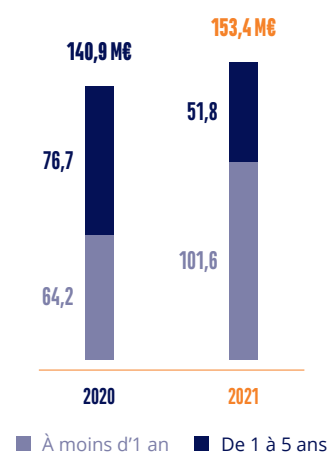
Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

▼ Programmes et droits de télédiffusion (en M€)



▼ Droits de retransmission sportive (en M€)



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2021 et 2020 est de respectivement 33,3 millions d'euros en USD et de 24,6 millions d'euros en USD.

En 2021, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 309,5 millions d'euros (contre 320,5 millions d'euros en 2020) et le GIE AD pour un montant de 364,6 millions d'euros (contre 501,6 millions d'euros en 2020).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement la société TF1 DS (153,4 millions d'euros en 2021 et 140,9 millions d'euros en 2020).

## 7.3. ACTIFS ET PASSIFS CIRCULANTS

## 7.3.1. Clients et autres débiteurs

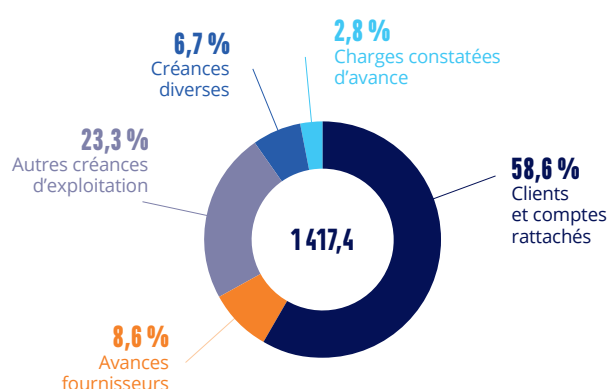
**Méthode comptable**

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.

La dépréciation des créances commerciales est évaluée selon un modèle de pertes attendues dès leur comptabilisation initiale. Les créances clients du Groupe étant sans composante de financement significatif, le Groupe applique un modèle unique simplifié de pertes attendues à maturité pour toutes ses créances.



(en millions d'euros)	Valeur brute 2021	Dépréciation 2021	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020
Clients et comptes rattachés	842,2	(12,0)	830,2	725,0
Avances fournisseurs <sup>(1)</sup>	122,4	(1,0)	121,5	141,1
Autres créances d'exploitation <sup>(2)</sup>	330,6	-	330,6	228,7
Créances diverses <sup>(3)</sup>	102,0	(7,5)	94,5	74,9
Charges constatées d'avance	40,7	-	40,6	26,8
<b>CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>1 437,9</b>	<b>(20,5)</b>	<b>1 417,4</b>	<b>1 196,5</b>

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

(3) Principalement les créances liées aux reversements minimum garantis aux ayant-droits dans le cadre de contrats de distribution d'œuvres audiovisuelles.

Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(141,2)</b>	<b>(146,7)</b>
Provisions complémentaires de l'exercice	(3,6)	(0,3)
Reprises sur créances passées en pertes	7,0	1,2
Recouvrement de l'exercice	0,5	1,9
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre, change et reclassements <sup>(1)</sup>	116,8	2,7
<b>DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(20,5)</b>	<b>(141,2)</b>

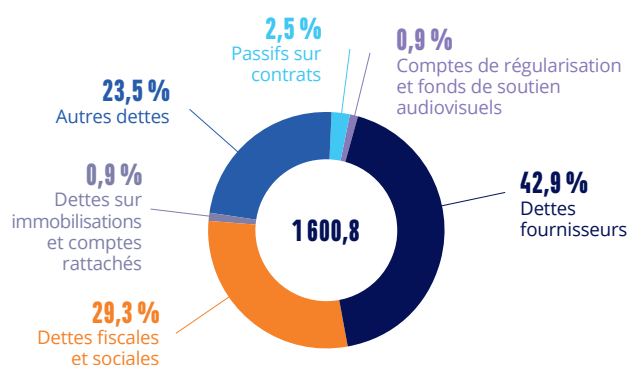
(1) En 2021, TF1 Vidéo a cédé à TF1 Studios son catalogue pour une valeur brute de 122,3 millions d'euros, amorti à hauteur de 122,2 millions d'euros, soit pour une valeur nette quasi nulle.

## 7.3.2. Fournisseurs et autres crédateurs

## ► Détail des fournisseurs et autres crédateurs

**Méthode comptable**

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre national de cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres crédateurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



(en millions d'euros)	2021	2020
Dettes fournisseurs	686,2	664,4
Avances reçues	-	-
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	469,2	396,2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14,8	18,7
Autres dettes	376,5	268,1
Passifs sur contrats	40,5	29,4
Comptes de régularisation et fonds de soutien audiovisuels <sup>(2)</sup>	13,6	7,1
<b>Fournisseurs et autres CRÉDITEURS</b>	<b>1 600,8</b>	<b>1 383,9</b>

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

## ► Soldes et variations des passifs des contrats

	Paiement upfront	Garanties de niveau d audience sur campagne publicitaire	Ventes de droits non encore ouverts	Autres	Total
2020	18,4	5,7	5,3	0,0	29,4
Augmentation	26,0	11,0	3,5	0,0	40,5
Revenu comptabilisé au cours de la période	- 18,4	- 5,7	- 5,3	0,0	- 29,4
<b>2021</b>	<b>26,0</b>	<b>11,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>40,5</b>

### 7.3.3. Provisions courantes

#### Méthode comptable

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

#### Évaluation/Jugement

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7.3.6).

Les provisions courantes pour 2021 peuvent se décomposer comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	Total provisions courantes
<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>5,2</b>	<b>4,3</b>	<b>10,1</b>	<b>1,6</b>	<b>21,2</b>
Dotations	2,0	3,7	12,7	1,0	19,4
Reprises utilisées	(0,8)	(0,6)	(4,7)	(0,1)	(6,2)
Reprises non utilisées	(0,6)	(0,1)	(3,5)	0,1	(4,1)
Variation de périmètre et reclassement	0,1	-	(2,8)	(0,4)	(3,1)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>5,9</b>	<b>7,3</b>	<b>11,8</b>	<b>2,2</b>	<b>27,2</b>

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêtés des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droit.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

#### ► Plainte pour entente

Le groupe Canal Plus a déposé en 2014 une plainte contre les groupes TF1, M6 et France Télévisions auprès de l'Autorité de la concurrence au titre de certaines pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'acquisition de droits relatifs aux œuvres cinématographiques d'expression originale française dites « de catalogue ». TF1 a été auditionné. TF1 a reçu une notification de griefs en février 2018. TF1 a produit ses observations en réponse le 26 avril 2018. Par décision du 27 mai 2019, l'Autorité de la concurrence a décidé d'abandonner le grief notifié jugé non fondé. Le groupe Canal Plus a fait un recours en appel de cette décision, demande qui a été rejetée, la Cour d'appel ayant confirmé le 8 octobre 2020 la décision rendue par l'Autorité de la concurrence. Le groupe Canal Plus s'est pourvu en cassation ; les mémoires des différentes parties ont été déposées durant l'année 2021, l'arrêt devant intervenir en 2022.

En juillet 2019, Molotov a saisi l'Autorité de la concurrence d'une plainte contre TF1 et M6 d'abus de position dominante et « abus de dépendance économique ». L'Autorité de la concurrence a rejeté la plainte – le 30 avril 2020 – estimant que Molotov n'apportait pas d'éléments suffisamment probants à l'appui de ses allégations. Le 24 juin 2020, Molotov TV a saisi la Cour d'appel de Paris en annulation et en « reformation » de la décision de l'ADLC ; le 30 septembre 2021, la Cour d'appel a rejeté le recours de Molotov.

Complémentairement, le groupe Molotov a assigné TF1 le 10 novembre 2020 devant le Tribunal de commerce en dommages et intérêts pour déséquilibre de relations contractuelles et violation des engagements Salto. TF1 a sollicité du tribunal un sursis à statuer, le 10 décembre 2020, dans l'attente de la décision du Tribunal judiciaire sur la contrefaçon. Cette demande ayant été rejetée le 18 octobre 2021, TF1 a déposé ses conclusions le 10 décembre 2021. Le 7 janvier 2022 le Tribunal judiciaire de Paris a condamné Molotov à 8,5 millions d'euros de dommages et intérêts (dont 7,9 millions d'euros pour contrefaçon). Depuis cette date des échanges entre les parties sont toujours en cours pour convenir des modalités éventuelles de reprise des chaînes du groupe TF1, et des conditions de fin des différents litiges en cours entre les parties.

À ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

## 7.4. ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

### Méthode comptable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à trois ans issus des plans validés par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif après charges de loyer représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc.) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

### Évaluation/Jugement

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue *a minima* annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

### Dépréciation

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

#### 7.4.1. Goodwill

Il convient de rappeler qu'en application des normes IFRS, le groupe TF1 a opté pour la reconnaissance du *goodwill* selon la méthode comptable du *goodwill* partiel, c'est-à-dire sans revalorisation des intérêts minoritaires à la juste valeur lors de l'acquisition sur la base du prix d'acquisition. De ce fait, l'écart de revalorisation constaté lors des opérations de rachat de titres est prélevé sur les capitaux propres du groupe TF1, sans reconnaissance d'actifs complémentaires lors de ces acquisitions.

Comme rappelé en note 1 « Faits marquants » du présent document, le Groupe a décidé de faire évoluer son organisation en rapprochant les activités Unify des activités du secteur Antennes. De plus, la cession du pôle Games au cours du semestre a conduit le Groupe à rapprocher également les activités Musique et Licences des activités des Antennes.

En conséquence, les activités du pôle Digital/Unify et celles du pôle Musique et Licences ont été regroupées au sein des activités des Antennes, aboutissant à la création de deux UGT :

- Media : regroupe notamment l'ensemble des chaînes TV et des activités de création et d'édition de contenus et de communautés thématiques *via* internet du Groupe, monétisées principalement *via* la vente d'espaces publicitaires, la distribution de ses chaînes *via* les FAI et en OTT, et divers services associés ;
- Newen Studios : regroupe les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à distribuer des droits audiovisuels.

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Media	Newen Studios	Digital <sup>(1)</sup>	Total
<b>Goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>407,7</b>	<b>192,3</b>	<b>245,2</b>	<b>845,2</b>
Acquisitions	-	(0,8)	-	(0,8)
Cessions	-	-	-	-
Change	-	(0,9)	-	(0,9)
Ajustement	0,7	-	-	0,7
Reclassement	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	(57,9)	(57,9)
<b>Goodwill au 31 décembre 2020</b>	<b>408,4</b>	<b>190,6</b>	<b>187,3</b>	<b>786,3</b>
Acquisitions	0,7	21,8	-	22,5
Cessions	(7,9)	-	(2,4)	(10,3)
Change	-	1,2	-	1,2
Ajustement	-	-	0	-
Reclassement	184,9	-	(184,9)	-
Dépréciation	-	-	-	-
<b>GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>586,1</b>	<b>213,6</b>	<b>(0,0)</b>	<b>799,7</b>
<i>Dont montant brut</i>	<i>674,3</i>	<i>187,9</i>	<i>-</i>	<i>862,2</i>
<i>Dont dépréciation cumulée</i>	<i>(62,4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(62,4)</i>

(1) Comme évoqué ci-dessus, le secteur Digital a été regroupé dans le secteur Media.

En 2021, l'augmentation du *goodwill* est essentiellement liée à 15,4 millions d'euros générés par l'acquisition de 65 % du Groupe espagnol Izen (cf. ci-dessous) et de 4,9 millions d'euros générés par l'acquisition de 51 % du Groupe allemand Flare Film.

La diminution du *goodwill* est liée aux sorties de périmètre successives des sociétés Alfemminile (Italie), Gofeminin.de (Allemagne) et Livingly Media (États-Unis). Ces trois transactions ont été analysées comme des transactions entrant dans le champ d'IFRS 3 et ont donné lieu à des sorties de *goodwill*.

En 2020, le *goodwill* de l'UGT Digital a été déprécié à hauteur de 57,9 millions d'euros comme décrit dans la note 1 « Faits marquants de l'exercice 2020 ». Les autres évolutions des *goodwill* proviennent de l'acquisition de Ringside Studios par le pôle Studios et Divertissements (note 6.3.1 « Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie »), et d'une réduction du prix final concernant le groupe Première Bobine (Reel One) pour 1,6 million d'euros.

(en millions d'euros)	Secteur Media		Secteur Newen Studios		Secteur Digital		Total	
Années	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Nombre d'UGT</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
UGT Media	586,1	-	-	-	-	-	586,1	-
UGT Newen Studios	-	-	213,6	-	-	-	213,6	-
UGT Antennes	-	408,4	-	-	-	-	-	408,4
UGT Newen/TF1 Studios	-	-	-	190,6	-	-	-	190,6
UGT TF1 Entertainment	-	-	-	-	-	-	-	-
UGT Digital	-	-	-	-	-	187,3	-	187,3
<b>TOTAL</b>	<b>586,1</b>	<b>408,4</b>	<b>213,6</b>	<b>190,6</b>	<b>-</b>	<b>187,3</b>	<b>799,7</b>	<b>786,3</b>



### ► Tests de dépréciation des *goodwill*

La valeur recouvrable de chacune des deux UGT Media et Newen Studios a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issus des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des cinq exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle, de l'évolution des modes de consommation des contenus, et des supports d'investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichâînes, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
  - la sécurisation du *core business* Media : contenus et TV et Digital contenus (dont info) et publicité,
  - l'exploitation d'une offre digitale performante,
  - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) *via* le site MYTF1 et la participation du Groupe au projet Salto,
  - la poursuite du développement du pôle Newen pour se renforcer dans la production et la distribution, en France et à l'étranger.

Les flux de trésorerie utilisés pour le test de dépréciation tiennent compte, le cas échéant, des impacts financiers liés aux engagements pris par le Groupe dans sa feuille de route adressant les risques climatiques.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2021 sont compris entre 1 % et 2 % en fonction des natures d'activités des UGT (taux compris entre 1 % et 2 % également retenus en 2020).

Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2021 est déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7.3 (sources des données : données de marché « Associés en Finances »). Le Groupe a fait le constat de l'imbrication croissante au sein des principaux acteurs média des activités de diffusion TV, des vidéos sur supports digitaux et de production des contenus TV/vidéo.

De ce fait, les paramètres de marché disponibles pour déterminer le ou les taux d'actualisation utilisables par le Groupe pour les UGT Media et UGT Newen Studios reflètent cette convergence et ont conduit à la détermination d'un taux d'actualisation unique de 7,30 % (7,23 % en 2020 pour Antennes et Studios et divertissement et 9,01 % pour le Digital).

Pour les deux UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

2021	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de marge opérationnel perpétuel
UGT Media	799 bp	- 65 %	- 762 bp
UGT Newen Studios	531 bp	- 56 %	- 553 bp

2020	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de marge opérationnel perpétuel
UGT Antennes	946 bp	- 83 %	- 1 185 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	702 bp	- 65 %	- 831 bp
UGT Digital	N/A	N/A	N/A

Pour l'UGT Media, dans le cas d'une baisse de 10 % du taux de marge normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 198 millions d'euros à sa valeur comptable (1 251 millions d'euros à fin 2020).

Pour l'UGT Newen Studios, dans le cas d'une baisse de 10 % du taux de marge normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 218 millions d'euros à sa valeur comptable (373 millions d'euros à fin 2020).

## 7.4.2. Immobilisations corporelles

**Méthode comptable**

- **Immobilisations corporelles détenues en propre**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

- Constructions : 25 à 50 ans.
- Équipements techniques : 3 à 7 ans.
- Autres installations, outillage et mobilier : 2 à 10 ans.
- Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2021 et 2020 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>64,8</b>	<b>73,9</b>	<b>16,5</b>	<b>45,7</b>	<b>5,3</b>	<b>206,2</b>
Augmentation	-	0,6	10,6	19,1	2,8	33,1
Dotations amortissements – provisions	-	(2,3)	(8,7)	(9,2)	-	(20,2)
Diminution	-	0,1	(0,1)	(0,8)	-	(0,8)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	8,4	(1,7)	(6,8)	(0,1)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>64,8</b>	<b>72,3</b>	<b>26,7</b>	<b>53,1</b>	<b>1,3</b>	<b>218,2</b>
Augmentation	-	-	9,6	15,6	4,4	29,6
Dotations amortissements – provisions	-	(2,6)	(10,5)	(11,7)	-	(24,8)
Diminution	(0,9)	(0,2)	(0,7)	(0,3)	-	(2,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,1)	3,2	0,5	(3,0)	0,6
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>63,9</b>	<b>69,4</b>	<b>28,3</b>	<b>57,2</b>	<b>2,7</b>	<b>221,5</b>
<i>Dont valeur brute</i>	63,9	107,4	190,9	159,5	2,7	524,4
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	-	(38,0)	(162,6)	(102,3)	-	(302,9)

## 7.4.3. Droits d'utilisation des actifs loués

**Méthode comptable**

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation du Groupe sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France, dont les durées sont généralement de neuf ans.

Le détail des droits d'utilisation des actifs loués est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Terrains et Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>93,8</b>	-	-	<b>93,8</b>
Écart de conversion	(0,1)	-	-	(0,1)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Modification des contrats de location et autres mouvements	13,4	-	-	13,4
Dotations et reprises	(20,8)	-	-	(20,8)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>86,3</b>	-	-	<b>86,3</b>
Écart de conversion	0,1	-	-	0,1
Variation de périmètre	(4,9)	-	-	(4,9)
Modification des contrats de location et autres mouvements	(2,7)	-	1,2	(1,5)
Dotations et reprises	(21,1)	-	(0,4)	(21,5)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>57,7</b>	-	<b>0,8</b>	<b>58,5</b>
<i>Dont valeur brute</i>	163,7	-	1,2	164,9
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(106,0)	-	(0,4)	(106,4)

En 2020 et 2021, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du Groupe de contrat de location simple, dans la mesure où le Groupe a considéré qu'il ne transférait pas au preneur la quasi-totalité

des risques et avantages liés au bien. À ce titre les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat sur toute la durée du contrat de sous-location, de manière linéaire (1,0 million en 2021).

## ► Échéancier des loyers de sous-location

	Échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus	Total échéance à plus d'un an
Échéancier des loyers de sous-location 2021	1,6	1,7	1,7				3,4

En 2021, le Groupe a bénéficié d'aménagements de loyer à hauteur de 0,6 million d'euros, comptabilisés en résultat, en application de la possibilité offerte par l'amendement de la norme IFRS 16 paru en juin 2020 permettant de considérer ces aménagements au compte de résultat sans modifier les valeurs d'actifs/passifs IFRS 16.

## 7.4.4. Coentreprises et les entités associées

**Méthode comptable**

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entités associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Extension TV	Salto <sup>(1)</sup>	Autres	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>9,8</b>	<b>0,4</b>	<b>2,1</b>	<b>12,3</b>
Quote-part de résultat	0,8	(10,8)	(1,3)	(11,3)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement		10,4	(0,4)	10,0
Provision pour risque	-	-	-	-
<b>31 décembre 2020</b>	<b>10,6</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,4</b>	<b>11,0</b>
Quote-part de résultat	0,7	(28,6)	(0,6)	(28,5)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	(1,7)	-	-	(1,7)
Variation de périmètre et reclassement	-	28,6	7,1	35,7
Provision pour risque	-	-	-	-
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>9,6</b>	<b>(0,0)</b>	<b>6,9</b>	<b>16,5</b>

(1) En 2021, les titres Salto, dont la valeur nette comptable était de 0,0 million d'euros à fin 2020, ont une valeur nulle. Une provision sur le compte courant de l'entité détentrice des titres de Salto, TF1 SPV SAS, a par ailleurs été comptabilisée pour 28,7 millions d'euros, dans la mesure où ce compte courant est assimilé à des quasi-fonds propres. Par conséquent, cette provision a été intégrée aux montants présentés ci-dessus.

Les coentreprises et les entités associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

#### 7.4.5. Autres actifs financiers non courants

##### Méthode comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les actifs financiers sont répartis entre les trois catégories suivantes : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par résultat, en fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le Groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, qui sont respectivement :

- ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- ceux dont l'objectif de gestion est autre.

De plus, la norme prévoit l'option, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, de comptabiliser les variations de leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Cette option doit être prise instruments par instruments et est irrévocable.

##### Classification

Le Groupe détient des actifs financiers dans les catégories suivantes :

- **Actifs financiers au coût amorti** : Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (qualification de « prêts basique »). Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- **Actifs financiers à la juste valeur** : Le Groupe classe dans cette catégorie les actifs financiers suivants :
  - **Instruments de capitaux propres détenus par le Groupe** : Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cession. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations

dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste valeur par résultat ou en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Aucun des titres de participation du Groupe n'est détenu à des fins de transaction.

- **Instruments dérivés (hors instrument de couverture désigné et efficace)** : Il s'agit d'instruments financiers détenus à des fins de transactions (autres modèles de gestion).

##### Évaluation/Jugement

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs ;
- niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables ;
- niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables.

En application de ces principes, les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une Bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables (méthodes dites « des multiples » de chiffre d'affaires ou d'EBITDA) ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

Lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

La juste valeur des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est considérés comme la meilleure estimation de leur juste valeur.

## ► Répartition de tous les actifs financiers par catégorie

2021 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier.	Total
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	12,2	1,2	1,9	III	15,3
Avances et acomptes versées sur commandes	121,5				121,5
Clients et comptes rattachés	830,2				830,2
Actifs sur contrats clients	-				-
Autres créances courantes	465,7				465,7
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>			0,2	II	0,2
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	384,0				384,0

2020 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier.	Total
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	50,1	2,3	0,5	III	52,9
Avances et acomptes versées sur commandes	141,1				141,1
Clients et comptes rattachés	725,0				725,0
Actifs sur contrats clients	-				-
Autres créances courantes	330,4				330,4
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>				II	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178,6				178,6

En 2021 et 2020, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

## ► Détail des autres actifs financiers non courants

**Méthode comptable**

Cette catégorie recouvre principalement des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat ou en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat concernent les titres dont les domaines d'activité se rapprochent du cœur de métier du Groupe.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Titres de participation	3,1	2,8
Créances rattachées aux titres de participation	-	0,1
Prêts <sup>(1)</sup>	6,6	45,9
Dépôts et cautionnements	5,6	4,1
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>15,3</b>	<b>52,9</b>

(1) Les prêts sont constitués essentiellement par les financements de production octroyés par une filiale de Première Bobine Inc. aux sociétés de production audiovisuelles canadiennes du groupe Champlain, consolidées par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.



**Détail des titres de participation de sociétés non consolidées**

En 2021, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Déten-tion à la clôture	Actifs financiers à la juste valeur		Total
		JV par résultat	JV par OCI	
Studio 71	0 %			
Autres		1,2	1,9	3,1
<b>TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS</b>		<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>3,1</b>

En 2021, les variations de juste valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 27,5 millions d'euros au titre de Studio 71. La participation dans Studio 71 a été cédée sur l'exercice.

En 2020, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Déten-tion à la clôture	Actifs financiers à la juste valeur		Total
		JV par résultat	JV par OCI	
Studio 71	6 %			
Autres		2,3	0,5	2,8
<b>TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS</b>		<b>2,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,8</b>

En 2020, les variations de juste valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 9,1 millions d'euros au titre de Studio 71.

**7.4.6. Provisions non courantes****Méthode comptable**

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

- **Provision pour indemnités de fin de carrière**

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

**Évaluation/Jugement**

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;

- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

- **Autres provisions non courantes**

Ces provisions couvrent des litiges ou risques sur engagements non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

**Évaluation/Jugement**

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

► **Détail des provisions non courantes**

Les provisions ont évolué comme suit en 2021 et en 2020 :

(en millions d'euros)	Provisions pour		Total
	indemnités de fin de carrière	autres	
<b>31 décembre 2019 retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>36,7</b>	<b>0,5</b>	<b>37,2</b>
Dotations	4,2	2,3	6,5
Reprises utilisées	(2,9)	(0,3)	(3,2)
Reprises non utilisées	(3,6)	-	(3,6)
Écarts actuariels	4,5	-	4,5
Variation de périmètre et divers <sup>(1)</sup>	0,4	-	0,4
<b>31 décembre 2020 retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>39,3</b>	<b>2,5</b>	<b>41,8</b>
Dotations	5,0	6,5	11,5
Reprises utilisées	(1,8)	(0,3)	(2,1)
Reprises non utilisées	(1,8)	-	(1,8)
Écarts actuariels	(2,6)	-	(2,6)
Variation de périmètre et divers	(0,2)	(0,4)	(0,6)
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>37,9</b>	<b>8,3</b>	<b>46,2</b>

(1) Les provisions pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été corrigées des effets de l'application des conclusions de l'IFRS IC relatives à la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnité fin de carrière. voir note 2.2.1 « Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 » : Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 19.

► **Provisions pour indemnités de fin de carrière****Méthode comptable**

**Évaluation/Jugement :** Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7.4.6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

**Principales hypothèses actuarielles**

	2021	2020	2019	2018	2017
Taux d'actualisation (iboxxA10)	1,0 %	0,6 %	0,9 %	2,1 %	1,5 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	0,0 %	0,0 %	2,5 %	2,7 %	1,5 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Conformément à la recommandation 2013-02 du CNC, le taux de turnover utilisé pour le calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière doit prendre uniquement en compte les démissions. Les hypothèses de turnover ont par conséquent été actualisées en 2021, sur la base des démissions constatées lors des exercices précédents.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 4,8 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

**Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière**

(en millions d'euros)	2021	2020
Coût des services rendus	(4,7)	(3,7)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,3)	(0,5)
Rendement attendu des actifs du régime	-	-
Coût des services passés	-	-
<b>CHARGE COMPTABILISÉE</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(4,2)</b>
<i>Dont : charges de personnel</i>	<i>(5,0)</i>	<i>(4,2)</i>
<b>Rendement réel des actifs du régime</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Variations de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs du régime des indemnités de fin de carrière**

(en millions d'euros)	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière	Juste valeur des actifs du régime	Valeur nette	Valeur nette
	2021	2021	2021	2020 retraité
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>46,2</b>	<b>(6,9)</b>	<b>39,3</b>	<b>36,7</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,7	-	4,7	3,7
Coût financier (désactualisation)	0,3	-	0,3	0,5
Reprises sur provisions	(3,6)	-	(3,6)	(6,5)
Pertes (Gains) actuarielles	(2,6)	-	(2,6)	4,5
Variations de périmètre et reclassement	-	(0,2)	(0,2)	0,4
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
Activités en cours de cession	-	-	-	-
<b>MONTANT À LA CLÔTURE</b>	<b>45,0</b>	<b>(7,1)</b>	<b>37,9</b>	<b>39,3</b>

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n° 1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2021 s'élève à 0 %. Au 31 décembre 2021, la juste valeur du fonds est estimée à 7,1 millions d'euros.

**7.5. CAPITAUX PROPRES****7.5.1. Capital social de TF1****Méthode comptable**

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2021, le capital social de TF1 SA est constitué de 210 485 635 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2021 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions autodétenues	Nombre d'actions composant le capital
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>210 242 074</b>	<b>-</b>	<b>210 242 074</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	155 500	-	155 500
Rachat d'actions propres <sup>(2)</sup>	(4 583)	4 583	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	(4 583)	(4 583)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>210 392 991</b>	<b>-</b>	<b>210 392 991</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	92 644	-	92 644
Rachat d'actions propres <sup>(2)</sup>	-	-	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>210 485 635</b>	<b>-</b>	<b>210 485 635</b>
Nominal	0,20 €	0,20 €	0,20 €

(1) Ces opérations sont consécutives aux exercices de stock-options (cf. note 7.5.4.2).

(2) Actions d'autocontrôle : cf. note 7.5.4.4 « Rachat d'actions » ci-après.

## 7.5.2. Résultat par action

**Méthode comptable**

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de

l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2021	2020
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	225,3	55,3
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>225,3</b>	<b>55,3</b>
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>210 447 033</b>	<b>210 331 637</b>
Résultat net par action des activités poursuivies	1,07	0,26
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat par action (en euro)</b>	<b>1,07</b>	<b>0,26</b>
<b>NOMBRE MOYEN DILUÉ D' ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>210 704 979</b>	<b>210 482 037</b>
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	<b>1,07</b>	<b>0,26</b>

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	210 447 033	210 331 637
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	-	-
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	257 946	150 400
<b>NOMBRE MOYEN DILUÉ D' ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>210 704 979</b>	<b>210 482 037</b>

En 2021, seuls les plans d'AGA 2018 et 2021 présentent un effet dilutif.

En 2020, seul le plan d'AGA 2018 présente un effet dilutif.

## 7.5.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

## ► Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2021, à verser en 2022, est de 94,7 millions d'euros, soit 0,45 euro par action.

Le dividende versé en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'élève à 94,7 millions d'euros soit 0,45 euro par action.

Pour ce qui est des dividendes au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de renoncer à la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020, conformément à la proposition du Conseil d'Administration qui a

souhaité participer aux actions de solidarité et aux efforts qui sont demandés à tous nos partenaires et collaborateurs.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté dans le document d'enregistrement universel.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2021 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2020.

#### 7.5.4. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

##### ► Attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

Ci-dessous les caractéristiques des nouvelles attributions d'options de souscription de l'exercice 2021. Les caractéristiques des attributions antérieures sont détaillées dans les annexes antérieures.

	Plan 2021	AGA 2021
Date de l'Assemblée Générale	15/04/2021	
Date du Conseil d'Administration	10/02/2021	
Date d'attribution	25/03/2021	
Nature du plan	Souscription	Actions gratuites
Nombre total d'options/d'actions consenties	1 262 000	250 000
• dont les mandataires sociaux	17 000	0
• dont aux 10 premiers attributaires salariés	193 000	128 000
Nombre total d'options/d'actions consenties sous conditions de performances	1 262 000	1 741 000
Point de départ d'exercice/d'attribution	25/03/2021	25/03/2021
Date d'expiration	25/08/2031	N/A
Prix d'exercice	7,50 €	N/A
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 2 <sup>e</sup> anniversaire	
Méthode de comptabilisation	Equity	Equity

##### ► Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2021		2020	
	Nombre d'options/ d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options/ d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
<b>Options en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 649 400</b>	<b>9,82</b>	<b>4 959 800</b>	<b>9,92</b>
Options/actions consenties	1 512 000	7,53	-	-
Options/actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(821 074)	9,32	(154 900)	10,97
Options/actions exercées	(84 698)	9,38	(155 500)	11,72
Options/actions expirées	-	-	-	-
<b>OPTIONS/ACTIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>5 255 628</b>	<b>9,25</b>	<b>4 649 400</b>	<b>9,82</b>
Options/actions exerçables au 31 décembre	3 764 682	11,49	2 183 400	13,29

Au cours de l'exercice 2021, 84 698 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2021 est de 21 mois (21 mois au 31 décembre 2020).

##### ► Charge relative aux plans de souscription d'actions

###### Méthode comptable

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7.5.4.1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes

les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5.3).

## Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2021	2020
Plan n° 14	12/06/2015	3 ans	-	-	-
Plan n° 15	08/06/2016	3 ans	-	-	-
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	-	-	0,2
Plan 2018	08/06/2018	3 ans	-	-	0,2
Plan 2019	12/06/2019	2 ans	-	-	0,7
Plan 2021	25/03/2021	2 ans	1,3	0,8	-
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	-	-	-
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	-	-	0,3
Plan AGA TF1 2018	08/06/2018	3 ans	-	(0,3)	0,5
Plan AGA TF1 2021	23/03/2021	2 ans	1,0	1,1	-
<b>TOTAL</b>				<b>1,6</b>	<b>1,9</b>

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n° 14	15,46 €	28 %	5,18 ans	0,41 %	1,57 %	- 15 %	2,75 €
Plan n° 15	10,99 €	34 %	5,14 ans	- 0,18 %	1,81 %	- 15 %	2,15 €
Plan 2017	11,45 €	30 %	5,14 ans	- 0,24 %	1,78 %	- 15 %	1,85 €
Plan 2018	9,83 €	26 %	5,14 ans	- 0,01 %	3,23 %	- 15 %	0,89 €
Plan 2019	8,87 €	31 %	5,14 ans	- 0,47 %	4,24 %	- 15 %	0,97 €
Plan 2021	7,50 €	41 %	5,14 ans	- 0,61 %	2,89 %	- 15 %	1,47 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

La charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 7,68 euros.

### Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2021.

#### ► Rachat d'actions

En 2021, TF1 n'a procédé à aucun rachat d'actions.

En 2020, TF1 a procédé au cours du dernier trimestre au rachat de 4 583 actions, pour un montant inférieur à 0,1 million d'euros.

#### ► Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 sur des actions des groupes TF1 ou Bouygues ne constitue au 31 décembre 2021 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

## 7.5.5. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>Réserves au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,6</b>
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	-	-
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(0,7)	(0,8)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Recyclage en résultat de la soule du swap de <i>pre-hedge</i>	-	-
<b>RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(0,2)</b>

(1) Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.



## 7.6. ENDETTEMENT FINANCIER NET ET PASSIFS FINANCIERS

## 7.6.1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Écarts de conversion	Changement de périmètre <sup>(1)</sup>	Flux de trésorerie	JV en capitaux et résultat	Autres variations	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178,6		(2,8)	208,2			384,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-						-
Trésorerie passive	(4,0)		(1,6)	1,3			(4,3)
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>174,6</b>		<b>(4,4)</b>	<b>209,5</b>		<b>-</b>	<b>379,7</b>
Instruments financiers dérivés de taux actifs	-						-
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-						-
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-						-
Emprunts long terme	(140,4)	(3,3)	(2,4)	(24,4)	(2,1)	63,3	(109,3)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive	(34,9)	(1,8)	(0,6)	21,2	(0,9)	(54,9)	(71,9)
<b>Endettement brut</b>	<b>(175,3)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>8,4</b>	<b>(181,2)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE (+)/ENDETTEMENT FINANCIER NET (-)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(7,4)</b>	<b>206,3</b>	<b>(3,0)</b>	<b>8,4</b>	<b>198,5</b>
Obligations locatives	(92,4)		-	(19,3)		48,0	(63,7)
<b>Trésorerie nette (+)/Endettement financier net (-) y compris obligations locatives</b>	<b>(93,1)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(7,4)</b>	<b>187,0</b>	<b>(3,0)</b>	<b>56,4</b>	<b>134,8</b>

(1) Concerne essentiellement la prise de contrôle du groupe Izen, décrite notamment en note 3.1 « Variations significatives du périmètre en 2021 ».

## ► Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

## Méthode comptable

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de

changement de valeur et présentent une maturité inférieure à trois mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Trésorerie	72,3	59,6
SICAV monétaires	0,3	3,0
Comptes courants de trésorerie <sup>(1)</sup>	311,4	116,0
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>384,0</b>	<b>178,6</b>

(1) Les comptes courants de trésorerie incluent en 2021 308 millions d'euros avec Bouygues Relais, contre 113 millions d'euros à fin 2020.

## 7.6.2. Passifs financiers

**Méthode comptable**

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers **évalués à la juste valeur** par le biais du compte de résultat recouvre :
  - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
  - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe **évalués au coût amorti**, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8.2.2).

**Engagement de rachat d'intérêts minoritaires**

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32 en contrepartie des capitaux propres. À l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

**Évaluation/Jugement**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

**Juste valeur des passifs financiers**

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créiteurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2021 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.	Niv. Hier.			
Dettes financières long terme	-	-		69,3	III	40,0	109,3
Dettes financières à court terme	-	-		21,0	III	50,9	71,9
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-		-		686,2	686,2
Passifs sur contrats clients	-	-		-		40,5	40,5
Autres passifs courants	-	-		-		874,1	874,1
Concours bancaires courants et soldes créiteurs de banque	-	-		-		-	-
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-		-	-

2020 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat					Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.	Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	Niv. Hier.		
Dettes financières long terme	-	-		98,7	III	41,7	140,4
Dettes financières à court terme	-	-		4,5	III	30,4	34,9
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-		-		664,4	664,4
Passifs sur contrats clients	-	-		-		29,4	19,4
Autres passifs courants	-	-		-		690,1	690,1
Concours bancaires courants et soldes créiteurs de banque	-	-		-		-	-
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-		-	-

En 2021, des engagements de rachat des minoritaires ont été signés pour 15,9 millions d'euros. Plusieurs engagements de rachat ont été renégociés avec les minoritaires pour tenir compte des effets de la crise économique en 2021 sur les résultats réalisés et leurs projections futures.

En 2020, un engagement de rachat des minoritaires a été signé pour 7,4 millions d'euros. Plusieurs engagements de rachat ont été renégociés avec les minoritaires pour tenir compte des effets de la crise économique en 2020 sur les résultats réalisés et leurs projections futures.

### 7.6.3. Obligations locatives

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un *spread* sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Écart de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2021
Obligations locatives non courantes	71,3		(3,9)		(23,4)	44,0
Obligations locatives courantes	21,1		(1,2)	(19,3)	19,1	19,7
<b>TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES</b>	<b>92,4</b>		<b>(5,1)</b>	<b>(19,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>63,7</b>

## ► Échéancier des obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des obligations locatives sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives 2021	5,2	14,5	19,7	15,3	13,9	11,7	1,1	1,1	0,9	44,0
Obligations locatives 2020	8,3	12,8	21,1	19,6	16,5	15,9	13,5	2,3	3,4	71,3

## NOTE 8 GESTION DES RISQUES

### 8.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les éventuelles opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7.6.1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2021 et 2020, compte tenu d'une trésorerie nette de respectivement 198,1 millions d'euros et - 0,7 million d'euros, le ratio d'endettement net est non applicable à fin 2021 et s'élève à 0,04 % à fin 2020.

### 8.2. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

#### 8.2.1. Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation à un rythme régulier de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;

- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité à travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

#### ► Risque de financement

La stratégie de financement du groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Il gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ses financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention relais de trésorerie avec le groupe Bouygues.

En complément de ses financements non affectés, Newen a mis en place un crédit spécifique, affecté aux dépenses d'une production audiovisuelle, dont l'encours au 31 décembre 2021 s'élève à 14,8 millions d'euros.

2021 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	0,0	1 100,0	1 100,0	5,9	25,4	31,3	1 068,7
Convention de trésorerie Bouygues				32,9		32,9	(32,9)
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>1 100,0</b>	<b>1 100,0</b>	<b>38,8</b>	<b>25,4</b>	<b>64,2</b>	<b>1 035,8</b>

2020 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	295,0	745,0	1 040,0	25,1	0,0	25,1	1 014,9
Convention de trésorerie Bouygues	-	-	-	39,9	-	39,9	(39,9)
<b>TOTAL</b>	<b>295,0</b>	<b>745,0</b>	<b>1 040,0</b>	<b>65,0</b>	<b>0,0</b>	<b>65,0</b>	<b>975,0</b>

#### ► Notation financière

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/Credit Watch Negative/A-2 (novembre 2021).

#### ► Échéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers, hors obligations locatives (cf. note 7.6.3), sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2021 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créiteurs	1 600,8	1 600,8	-	1 600,8
Autres dettes financières	185,5	76,2	109,3	185,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 786,3</b>	<b>1 677</b>	<b>109,3</b>	<b>1 786,3</b>

2020 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créiteurs	1 383,9	1 383,9	-	1 383,9
Autres dettes financières	179,3	38,9	140,4	179,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 563,2</b>	<b>1 422,8</b>	<b>140,4</b>	<b>1 563,2</b>

#### ► Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder trois mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie ;

- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie active d'un montant de 384,0 millions d'euros est placée à hauteur de 308,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2021	2020	2019
Compte bancaire rémunéré	3,1	3,0	4,6
Convention de trésorerie Bouygues Relais	308,0	113,0	54,0
Autres comptes courants de trésorerie	72,9	62,6	46,7
<b>TOTAL</b>	<b>384,0</b>	<b>178,6</b>	<b>105,3</b>

### 8.2.2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Il propose des scénarios de couverture à la Direction Transactions et Systèmes d'Information Financiers et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

#### Méthode comptable

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

#### • Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère,
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
  - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
  - à une transaction future hautement probable,
  - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change,
- soit de couverture d'investissements nets en devises dans une activité à l'étranger.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché,
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat,
- couverture d'investissement net à l'étranger : Le traitement comptable d'une couverture d'investissement net à l'étranger est le même que pour une couverture de flux de trésorerie.

#### • Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### ► Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

#### Exposition au risque de taux et sensibilité

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe <sup>(1)</sup>	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
2021 (en millions d'euros)										
Moins de 1 an	0,0	384,0	(76,2)	0	(76,2)	384,0			(76,2)	384,0
De 1 à 5 ans			(109,3)	0	(109,3)	0			(109,3)	0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>384,0</b>	<b>(185,5)</b>	<b>0</b>	<b>(185,5)</b>	<b>384,0</b>			<b>(185,5)</b>	<b>384,0</b>

(1) Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.



2020 (en millions d'euros)	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe <sup>(1)</sup>	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	0,0	178,6	(39,0)		(39,0)	178,6	-	-	(39,0)	178,6
De 1 à 5 ans			(140,3)		(140,3)	-	-	-	(140,3)	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>178,6</b>	<b>(179,3)</b>	<b>-</b>	<b>(179,3)</b>	<b>178,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(179,3)</b>	<b>178,6</b>

(1) Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2021 et 2020.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant un an.

(en millions d'euros)	2021		2020	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	3,8		1,8	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	(3,8) <sup>(1)</sup>		(1,8) <sup>(1)</sup>	-

(1) Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

#### Détails des instruments financiers des dérivés de taux

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

#### ► Risque de change

##### Méthode comptable

**Conversion des transactions en devises étrangères :** Les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

#### Risque de change multidevises et gestion du risque

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats libellés en U.S. dollars (achats de droits audiovisuels et de droits sportifs pluriannuels, achats de biens de consommation, vente de droits audiovisuels), en dollar canadien (production d'œuvres audiovisuelles), en franc suisse (ventes d'espaces publicitaires), et en livre sterling (productions audiovisuelles).

Globalement, toute appréciation significative du dollar américain contre Euro pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du secteur Media, et toute appréciation significative du dollar américain contre le dollar canadien aurait un effet positif sur les résultats financiers du secteur Newen Studios.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact *cash* à l'horizon de la couverture. Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Sur l'année 2021, environ 98,5 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,5 % en franc suisse et 0,9 % en U.S. dollar. Par ailleurs, on notera qu'environ 98,6 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, environ 1,0 % en U.S. dollar et 0,4 % en franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

#### Risque de change sur investissement net

Au cours de l'année 2021, Newen a souscrit un emprunt auprès du groupe Bouygues de 45 millions de dollars canadiens (soit 30 millions euros), afin de financer son investissement au Canada dans le groupe Première Bobine (Reel One), qui constitue une relation de couverture d'investissement net financé.

Les écarts de change issus de la conversion en euro de l'emprunt et de l'investissement net ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

### Exposition au risque de change et sensibilité

À fin 2021, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2021					
(en millions d'euros)	USD <sup>(1)</sup>	CHF <sup>(2)</sup>	CAD	Autres devises	Total
Actifs	47,7	6,7	32,5	4,4	91,2
Passifs	(39,5)	(0,3)	(31,3)	(2,2)	(73,3)
Hors bilan	(50,7)	13,4	1,5	2,6	(33,3)
<b>Position avant couvertures</b>	<b>(42,5)</b>	<b>19,7</b>	<b>2,7</b>	<b>4,9</b>	<b>(15,3)</b>
Opérations à terme	3,8	(12,1)			(8,3)
Swaps de change					
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURES</b>	<b>(38,7)</b>	<b>7,6</b>	<b>2,7</b>	<b>4,9</b>	<b>(23,6)</b>

(1) Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. TF1 SA couvre ses achats en U.S. dollars.

(2) Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

À fin 2020, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2020					
(en millions d'euros)	USD	CAD	CHF	Autres devises	Total
Actifs	40,2	24,0	12,4	10,5	87,1
Passifs	(42,2)	(40,5)	(7,5)	(7,0)	(97,2)
Hors bilan	(24,6)	-	-	-	(24,6)
<b>Position avant couvertures</b>	<b>(26,6)</b>	<b>(16,5)</b>	<b>4,9</b>	<b>3,5</b>	<b>(34,7)</b>
Opérations à terme	1,6	-	(11,1)	-	(9,5)
Swaps de change	-	-	-	-	-
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURES</b>	<b>(25,0)</b>	<b>(16,5)</b>	<b>(6,2)</b>	<b>3,5</b>	<b>(44,2)</b>

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;

- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	2021				2020			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %
USD	0,4	(0,4)	-	-	0,2	(0,3)	-	-
CHF	(0,3)	0,1	(0,1)	(0,1)	0,2	(0,2)	-	-
CAD	-	-	-	-	0,1	(0,1)	0,1	(0,1)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>

À fin 2021, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées,

serait de - 0,1 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2020, elle s'élevait à - 0,1 million d'euros.

**Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise**

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

Au 31 décembre 2021 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures			Valeurs de marché (euro)		
		Encours total en devises	Encours en euro		Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie	
			Total	Moins de 1 an			De 1 à 5 ans
Swaps de devises	USD						
	CAD						
	CHF						
Achats à terme	USD	9,0	7,9	7,9	(0,4)	(0,3)	
Ventes à terme	USD	4,7	4,1	2,4	1,7	(0,1)	
	CHF	12,5	12,1	12,1	(0,7)	(0,7)	
<b>TOTAL</b>		<b>26,2</b>	<b>24,1</b>	<b>22,4</b>	<b>1,7</b>	<b>(1,0)</b>	

Au 31 décembre 2020 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures			Valeurs de marché (euro)		
		Encours total en devises	Encours en euro		Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie	
			Total	Moins de 1 an			De 1 à 5 ans
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	
	CAD	-	-	-	-	-	
	CHF	-	-	-	-	-	
Achats à terme	USD	6,0	4,9	4,9	-	0,1	
Ventes à terme	USD	4,0	3,3	3,3	-	0,0	
	CHF	12,0	11,1	11,1	-	0,0	
<b>TOTAL</b>			<b>19,3</b>	<b>19,3</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

**Qualifications et traitements comptables**

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe.

En application des dispositions de la norme IFRS 9, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Total valeur de marché des instruments financiers
<b>2021</b>				
Instruments financiers de change à l'actif				
Instruments financiers de change au passif			(0,4)	(0,4)
<b>TOTAL</b>			<b>(0,4)</b>	<b>(0,4)</b>
<b>2020</b>				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,1	0,1
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>

### Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- une variation de juste valeur dite inefficace.

### VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Total
<b>2021</b>				
Dont partie efficace	-	-	-	-
Dont partie inefficace	-	-	-	-
<b>2020</b>	<b>0,2</b>		<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
Dont partie efficace			0,2	
Dont partie inefficace	0,2			

### Risques de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2021, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les cinq premiers clients ne représentent pas plus de 9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 14 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2021, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les cinq premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

### Risque de recouvrement des créances

2021 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	842,2	723,1	119,1	85,6	12,1	21,4
Provisions clients et comptes rattachés	(12,0)	(5,5)	(6,5)	(0,1)	(0,1)	(6,3)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b>	<b>830,2</b>	<b>717,6</b>	<b>112,6</b>	<b>85,5</b>	<b>12,0</b>	<b>15,1</b>

2020 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	739,6	644,3	95,3	48,0	21,7	25,6
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,1)	(13,5)	(0,2)	(0,2)	(13,1)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS</b>	<b>725,0</b>	<b>643,2</b>	<b>81,8</b>	<b>47,8</b>	<b>21,5</b>	<b>12,5</b>

Le groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière).

Cette application permet d'harmoniser le processus de recouvrement du groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,1 % du chiffre d'affaires facturé.

#### **Ventes d'espaces publicitaires**

TF1 Pub commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Pub a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Pub connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non-acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Pub peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Pub dispose d'un département *Credit Management* qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

#### **Abonnements aux chaînes payantes**

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement.

#### **Activités de vente de droits**

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

#### **Contreparties financières**

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8.2.1 sur le risque de liquidité).

## **NOTE 9 AUTRES NOTES ANNEXES**

### **9.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Stocks : droits de diffusion et autres stocks » – note 7.2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » – note 8.2.1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc.).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

#### **9.1.1. Cautions et engagements de garanties**

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

#### **9.1.2. Engagements réciproques**

##### **► Transport d'images**

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

##### **► Engagements sur titres de participation**

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

##### **► Autres engagements contractuels réciproques**

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

## 9.1.3. Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Total 2020
<b>Engagements de garantie</b>					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	17,2	2,5	4,1	23,8	19,6
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>17,2</b>	<b>2,5</b>	<b>4,1</b>	<b>23,8</b>	<b>19,6</b>
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	-
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE NETS</b>	<b>17,2</b>	<b>2,5</b>	<b>4,1</b>	<b>23,8</b>	<b>19,6</b>

## 9.1.4. Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Total 2020
<b>Engagements contractuels divers</b>					
Transport d'images	24,1	59,7	-	83,8	93,2
Locations simples	-	-	-	-	-
Autres <sup>(1)</sup>	88,6	32,3	9,8	130,7	54,7
<b>Engagements contractuels divers donnés</b>	<b>112,7</b>	<b>92,0</b>	<b>9,8</b>	<b>214,5</b>	<b>147,9</b>
Transport d'images	24,1	59,7	-	83,8	93,2
Locations simples	-	-	-	-	-
Autres <sup>(1)</sup>	88,6	32,3	9,8	130,7	54,7
<b>Engagements contractuels divers reçus</b>	<b>112,7</b>	<b>92,0</b>	<b>9,8</b>	<b>214,5</b>	<b>147,9</b>
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS NETS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) En date de clôture, inclus le nouveau contrat de bail de Newen signé, qualifié de contrat de location au regard d'IFRS 16, mais dont le droit d'utilisation n'est pas effectif au 31 décembre 2021 d'après le contrat.

## 9.2. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

### 9.2.1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2021 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les neuf membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 7,8 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Rémunération fixe	4,7	4,9
Rémunération variable et avantages en nature	3,1	3,1

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,3 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,1 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi.

La charge relative à la contribution de l'exercice 2021, refacturée par Bouygues, est de 1,1 million d'euros (y compris cotisation Urssaf).

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.



### 9.2.2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Parties liées en amont	43,1	46,8	(34,9)	(31,8)	312,8 <sup>(1)</sup>	122,0 <sup>(1)</sup>	51,0	54,5
Coentreprises	11,9	9,6	29,7	11,7	20,7	15,7	0,5	3,6
Entités associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>55,0</b>	<b>56,4</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>333,5</b>	<b>137,7</b>	<b>51,5</b>	<b>58,1</b>

(1) Dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8.2.1).

En 2021, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom ainsi que les prestations

de services effectuées par Bouygues Energies & Services, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

En 2021, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium au profit de Bouygues Telecom, et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du Groupe de contrat de location simple (voir note 7.4.3 « Droits d'utilisation des actifs loués » pour plus de détails). Les engagements hors bilan présentés en note 9.1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

### 9.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				EY				Autres réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>(1 238)</b>	<b>(1 068)</b>	<b>97 %</b>	<b>97%</b>	<b>(994)</b>	<b>(1 013)</b>	<b>94 %</b>	<b>96 %</b>	<b>(55)</b>	<b>(182)</b>	<b>93 %</b>	<b>96 %</b>
• Dont TF1 SA	(279)	(221)			(225)	(226)			-	-		
• Dont Filiales	(959)	(847)			(769)	(787)			(55)	(182)		
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes</b>	<b>(42)</b>	<b>(29)</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>(68)</b>	<b>(45)</b>	<b>6 %</b>	<b>4 %</b>	<b>(4)</b>	<b>(7)</b>	<b>7 %</b>	<b>4 %</b>
• Dont TF1 SA	-	-			(41)	(42)			-	-		
• Dont Filiales	(42)	(29)			(27)	(3)			(4)	(7)		
<b>Honoraires CAC audit</b>	<b>(1 280)</b>	<b>(1 097)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>(1 062)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>(59)</b>	<b>(189)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Honoraires CAC autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL HONORAIRES CACS</b>	<b>(1 280)</b>	<b>(1 097)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>(1 062)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>(59)</b>	<b>(189)</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses Commissaires aux Comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant des honoraires sur les « Services autres que la certification des comptes » (autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,1 million d'euros pour le Groupe en 2021 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

### 9.4. DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DES LICENCES CONCÉDÉES

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la Société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n° 2016-818 du 19 octobre 2016 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 5 mai 2023.

### 9.5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DÉTAILLÉ

#### Méthode de consolidation

##### • Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

##### • Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

##### • Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

#### Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Société	Pays	Activité	Décembre 2021		Décembre 2020	
			% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
<b>MEDIA</b>						
<b>TF1 SA</b>	<b>France</b>	<b>diffusion de programmes audiovisuels</b>	<b>Société mère</b>	<b>-</b>	<b>Société mère</b>	<b>-</b>
ALFEMMINILE.COM	Italie	Gestion de contenus digitaux	20,00 %	MEE	100,00 %	IG
APHELIE SNC	France	Société immobilière	100,00 %	IG	100,00 %	IG
AUFEMININ	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BEMFEMENINO	Brésil	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BIGGIE HOLDING	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CUP INTERACTIVE SAS	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	85,64 %	IG
DEVTRIBU	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DOCTISSIMO	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ENFEMENINO.COM	Espagne	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
e-TF1	France	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ETOILE CASTING SAS	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EXTENSION TV	France	Chaîne thématique	50,00 %	MEE	50,00 %	MEE
FACTORY ELEVEN	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	85,64 %	IG
GAMNED	France	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED BENELUX	Belgique	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED DO BRAZIL	Brésil	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED GROUP NEW	France	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED MIDDLE EAST	Émirats Arabes Unis	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED SEA	Malaisie	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GAMNED SUISSE	Suisse	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GBE & W	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GIE ACHAT DROITS	France	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GLOWRIA SOCIAL E-COMMERCE	France	Commerce en ligne	100,00 %	IG	-	-
GOFEMININ.DE	Allemagne	Gestion de contenus digitaux	-	-	100,00 %	IG
HISTOIRE	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
JOYCE	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LA CHAÎNE INFO	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LIVINGLY MEDIA Inc.	États-Unis	Gestion de contenus digitaux	-	-	100,00 %	IG
MAGNETISM	France	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MARMITON	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mayane Communications	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MEDIA SQUARE	France	Régie publicitaire	13,40 %	MEE	13,40 %	MEE
MERCI ALFRED	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	France	Holding de TMC	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Muzeek One (holding)	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
My Little Box GmbH	Allemagne	Commerce en ligne	100,00 %	IG	-	-
MY LITTLE BOX KK	Japon	Commerce en ligne	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MY LITTLE PARIS	France	Commerce en ligne	100,00 %	IG	100,00 %	IG

Société	Pays	Activité	Décembre 2021		Décembre 2020	
			% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
NETMUMS Ltd	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEW MEDIA AGENCY	Italie	Conseil en marketing digital	51,00 %	IG	-	-
NEW MEDIA AGENCY SOCIAL	Italie	Conseil en marketing digital	51,00 %	IG	-	-
NEW REPLAY	France	Conseil en marketing digital	51,00 %	IG	-	-
NEWEB DÉVELOPPEMENT	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	85,64 %	IG
OUEST INFTWO	France	Agence d'images d'actualités télévisées	-	-	100,00 %	IG
PLAY TWO	France	Production musicale	42,00 %	IG	100,00 %	IG
Raise Media Investment	France	Gestion de participations	99,50 %	MEE	99,50 %	MEE
Salto	France	Diffusion services internet et télévisuels	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE
Salto Gestion	France	Holding	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE
SOFEMININE.CO.UK	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STS ÉVÈNEMENTS	France	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00 %	IG	55,00 %	IG
STUDIO 71 (ex-FINDER STUDIOS)	France	Gestion de contenus digitaux	-	-	51,00 %	IG
TF1 BUSINESS SOLUTIONS	France	Télématique, droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 DIGITAL CONTENT	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 DISTRIBUTION (ex-PRÉFAS 6)	France	Distribution de chaînes de télévision	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 DS	France	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 EVENTS	France	Événementiel	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 EXPANSION	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	France	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Marketing Services	France	Holding	100,00 %	IG	-	-
TF1 ONE INNOVATION	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 PRODUCTION (ex-GLEM)	France	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 PUB	France	Régie publicitaire TF1	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 SÉRIES FILMS	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 SOCIAL E-COMMERCE	France	Holding	100,00 %	IG	-	-
TF1 SPV SAS	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 VIDÉO	France	Exploitation de droits vidéo	-	-	100,00 %	IG
TFX	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TMC	Monaco	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TV BREIZH	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UNE MUSIQUE	France	Édition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UNIFY	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UNIFY ADVERTISING	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	85,64 %	IG
Unify Digital Factory	France	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unify Studio (ex-AUFEMININ.COM PROD)	France	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
USHUAIA TV	France	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
VERTICAL STATION (IG)	France	Gestion de contenus digitaux	-	-	100,00 %	IG

Société	Pays	Activité	Décembre 2021		Décembre 2020	
			% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
YKONE	France	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
YKONE ABU DHABI	Émirats Arabes Unis	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	-	-
YKONE ASIA	Hong Kong	Conseil en marketing digital	25,00 %	MEE	-	-
YKONE USA	États-Unis	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
<b>NEWEN STUDIOS</b>						
17 JUIN DÉVELOPPEMENT	France	Holding	-	-	-	-
17 JUIN DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	France	Holding	99,97 %	IG	99,97 %	IG
17 JUIN FICTION	France	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	99,97 %	IG
17 JUIN MEDIA	France	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	99,97 %	IG
ABRAFILMS	France	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG
ADICTIV	France	Production audiovisuelle	70,00 %	IG	-	-
AND SO ON	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
AND SO ON MEDIA	France	Production audiovisuelle	14,00 %	MEE	-	-
BARJAC PRODUCTION	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BARJAC PRODUCTIONS	France	Conseil en gestion	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BIRBO	Danemark	Production audiovisuelle	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE
BLUE JUNCTION CANADA Inc.	Canada	Holding	-	-	100,00 %	IG
BLUE SPIRIT LAB	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BLUE SPIRIT LINE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
BLUE SPIRIT PRODUCTION	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BLUE SPIRIT STUDIO	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BOXEUR 7	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Brussels Productions Ltd	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	82,50 %	IG	100,00 %	IG
Canada Inc.	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CAPA DÉVELOPPEMENT	France	Holding	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA DRAMA	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA ENTREPRISE	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA M.A.	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	-	-
CAPA PICTURES	France	Production audiovisuelle	79,28 %	IG	79,28 %	IG
CAPA PRESSE	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA PROD	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA SERIES	France	Production audiovisuelle	-	-	88,09 %	IG
CAPA STUDIO (ex-VS3)	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CCCP TELEVISIE BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00 %	IG	51,00 %	IG
CHALKBOARD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	34,28 %	MEE	-	-
Champlain Media Inc.	Canada	Production audiovisuelle	25,00 %	MEE	25,00 %	MEE
CIBY 2000	France	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CINETWORK	France	Développement de logiciel de production	100,00 %	IG	-	-
CLAPPERBOARD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	30,80 %	MEE	-	-
Column Features	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG

Société	Pays	Activité	Décembre 2021		Décembre 2020	
			% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
COLUMN FILM NEDERLAND BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
COLUMN PROJECTS	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
COSTUMES ET DECO	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DE MENSEN	Belgique	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DUJARDIN	France	Éditeur de jeux de société	-	-	100,00 %	IG
EL DISCURSO (ou DISCURSO DEL REY)	Espagne	Production audiovisuelle	79,20 %	IG	-	-
EXPLORER	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
FICTION HOUSE	Royaume-uni	Production audiovisuelle	21,67 %	MEE	-	-
FLARE ENTERTAINMENT	Allemagne	Production et distribution audiovisuelle	75,00 %	IG	-	-
FLARE FILM	Allemagne	Production audiovisuelle	75,00 %	IG	-	-
FURTHER SOUTH PRODUCTIONS	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	31,85 %	IG	-	-
FUTURO IMPERFECTO MOVIE	Espagne	Production audiovisuelle	79,60 %	IG	-	-
GALLOP TAX SHELTER	Belgique	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GARDNER & DOMM	Belgique	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HET LAASTE BEDRIJF	Belgique	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HUYSEGEMS	Belgique	Société immobilière	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ITC PROD (ex-MI2)	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
IZEN PRODUCCIONES AUDIOVISUALES	Espagne	Holding	80,00 %	IG	-	-
IZEN PRODUCTIONS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	40,00 %	MEE	-	-
KUBIK FILM	Espagne	Production audiovisuelle	15,00 %	MEE	-	-
LEONIS	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LEONIS PRODUCTIONS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LES FILMS A5	France	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
LES GENS	Belgique	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LVPB	France	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
MOONSHAKER II	France	Production audiovisuelle	35,00 %	MEE	-	-
MOONSHINER PRODUCTIONS	France	Production audiovisuelle	35,00 %	MEE	-	-
NABI PRODUCTION UK LTD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEWCO AUDIOVISUAL	Espagne	Production audiovisuelle	56,00 %	IG	-	-
Newen Connect	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEWEN DISTRIBUTION LTD	Royaume-Uni	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEWEN FRANCE (ex-TELFRENCE & CIE)	France	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen Kids & Family (ex-BSH)	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEWEN PROD A	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
NEWEN STUDIOS	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NIMBUS FILM	Danemark	Production audiovisuelle	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE
NIMBUS FILM HOLDING	Danemark	Holding	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE
NIMBUS FILM SALES	Danemark	Production audiovisuelle	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE
PREMIÈRE BOBINE Inc.	Canada	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION VALLEY	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PROIMA – ZEBRASTUR	France	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	-	-



Société	Pays	Activité	Décembre 2021		Décembre 2020	
			% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
PULSATIONS	France	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	99,97 %	IG
PULSATIONS MULTIMEDIA	France	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	99,97 %	IG
PUPKIN FILM	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PUPKIN FILM & TELEVISIE	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PUPKIN FILM HOLDING	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
REAL LAVA	Danemark	Développement et commercialisation de projets artistiques	51,00 %	IG	-	-
REEL ONE ENTERTAINMENT, Inc.	États-unis	Distribution de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
REEL ONE INTERNATIONAL LIMITED	Royaume-Uni	Distribution de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
RINGSIDE MEDIA LIMITED	Royaume-Uni	Holding	65,00 %	IG	-	-
RINGSIDE STUDIOS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	65,00 %	IG	65,00 %	IG
ROGER FILM	France	Production audiovisuelle	40,00 %	MEE	-	-
ROYAL ME UP PRODUCTIONS	France	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG
SKYLINE ENTERTAINMENT	Belgique	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SLATE ENTERTAINMENT	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	19,50 %	MEE	-	-
SNC ÉDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUNE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STORYBOARD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	30,00 %	MEE	-	-
STUDIO BLUE SPIRIT CANADA	Canada	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS DE MARSEILLE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS DE SÈTE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS POST & PROD	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TEL SETE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELECIP	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELFRACTE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELFRACTE SERIE	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Telfrance Series Marseille (ex-RDVPS)	France	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 STUDIOS	France	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU DIGITAL BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA GROUP BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS MANAGEMENT BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UTE ZEBRA PRODUCCIONES SOYCA	Espagne	Production audiovisuelle	40,00 %	IG	-	-
VERALIA CONTENIDOS AUDIOVISUALES	Espagne	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	-	-
YELLOW THING	France	Production audiovisuelle	33,34 %	MEE	33,34 %	MEE
ZEBRA PRODUCCIONES	Espagne	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	-	-
ZEBRA SERIES	Espagne	Production audiovisuelle	70,90 %	IG	-	-

## 9.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été identifié.

### — 6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TF1,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée cidessus est -cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

##### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente l'incidence de l'application des conclusions du comité d'interprétation des IFRS relatives à la norme IAS 19 sur la méthodologie du calcul de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités fin de carrière.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 8239 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.-

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Programmes et droits

### Risque identifié

Notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées : « 7.1.1 Droits audiovisuels » et « 7.2 Droits de diffusion et autres stocks »

Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les programmes et les droits.

- Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par le groupe afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2021, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour M€ 432 dès lors qu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour deux diffusions ou davantage, il est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par le groupe en fonction du type de programme concerné.

- Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux parts des films et des programmes audiovisuels produits ou coproduits par le groupe et/ou (ii) aux droits audiovisuels distribués par celui-ci.

Au 31 décembre 2021, ces droits audiovisuels sont comptabilisés à leurs coûts historiques, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de M€ 221 en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 7.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Les engagements hors bilan donnés par le groupe pour un montant de M€ 935 au 31 décembre 2021 concernent les programmes et les droits pour lesquels le groupe considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des *output deals*, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés.
- Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est déterminée :
  - concernant les programmes et les droits de diffusion, sur la base de la probabilité de diffusion appréciée en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la direction,
  - concernant les droits audiovisuels, sur la base d'une analyse des avantages économiques futurs définis par type de droits.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de l'audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et de ces droits dans les comptes du groupe, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la direction pour apprécier la valeur de ces programmes, ces droits de diffusion et ces droits audiovisuels.

### Notre réponse

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusion :
  - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion intervenant dans la comptabilisation des programmes et droits utilisés par les filiales les plus significatives du groupe ;
  - revu et fiabilisé les déversements entre les interfaces de gestion des stocks, ainsi que les états clés issus de ces logiciels utilisés pour notre audit ;
  - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés du groupe sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion ;
  - réalisé des procédures analytiques sur l'évolution du stock de programmes et de droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons notamment :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et des dépenses associées ;
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
  - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par le groupe ;
  - en examinant la correcte application des taux de dépréciation ainsi déterminés par nature de droit ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et/ou la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
  - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés ;
  - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle ;
  - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises au rebut non provisionnées ;
- examiné la correcte application des règles de consommation du stock définies par le groupe par rapprochement avec les constats de diffusion ;

- apprécié la valeur des engagements hors bilan :
  - en appréciant par des entretiens et/ou un rapprochement avec la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille ;
  - en appréciant le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des *output deals* ;
- vérifié la permanence des méthodes sur le calcul des indicateurs non GAAP tel que le coût des programmes.

### Recettes publicitaires Média

#### Risque identifié

Notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées : « 2 Principes et méthodes comptables », « 5.1 Produits d'activités », « 7.3.1 Créances et autres débiteurs » et « 7.3.2 Fournisseurs et autres créditeurs »

Les recettes publicitaires Média représentent la part principale du chiffre d'affaires du groupe (M€ 1 694 au 31 décembre 2021). Les créances clients du groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à M€ 830 en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les recettes publicitaires Média du groupe correspondent au montant des ventes d'espaces telles que facturées aux annonceurs, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (convention signée avec le CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Les ventes d'espaces sont établies conformément aux conditions générales des ventes et aux conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits constatés d'avance au titre des spots publicitaires gracieux.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires Média dans le chiffre d'affaires du groupe, et celles-ci reposant sur différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux, nous avons :

- pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation ;
- testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
  - la séparation des tâches,
  - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
  - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons apprécié au regard des engagements contractuels en matière d'audience et de prix,
- étudié la corrélation entre les écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période et l'ensemble des encaissements en prenant en compte les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et T.V.A. ;
- sur un échantillon de contrats, également mis en œuvre les procédures suivantes :
  - analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières des pièces comptables émises (factures et/ou avoirs) ;
  - testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées ;
  - estimé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2021 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrats et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extrafinancière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.-

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TF1 par votre assemblée générale du 15 mai 2001 pour le cabinet MAZARS et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.-

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.-

Comme précisé par l'article L. 82310-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.-

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;-
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 82210 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty



**6.4. COMPTES INDIVIDUELS****6.4.1. Compte de résultat social (normes françaises)**

<i>(en millions d'euros)</i>	Annexe	2021	2020
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 396,5</b>	<b>1 229,1</b>
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 141,7	998,4
Autres prestations de services		61,3	47,2
Produits des activités annexes		7,9	15,3
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>1 210,9</b>	<b>1 060,9</b>
Production stockée		(0,3)	0,3
Production immobilisée		8,2	7,8
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		88,6	74,0
Transferts de charges	4.2	81,1	78,9
Autres produits		7,9	7,2
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1 290,3)</b>	<b>(1 132,5)</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(526,4)	(448,1)
Variation de stock	4.3	19,4	(11,7)
Autres achats et charges externes	4.4	(257,7)	(212,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(72,7)	(67,6)
Salaires et traitements	4.6	(135,4)	(131,0)
Charges sociales	4.6	(58,3)	(53,1)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• amortissements des immobilisations		(97,4)	(75,0)
• provisions sur immobilisations et actif circulant		(104,0)	(78,7)
• provisions pour risques et charges		(9,7)	(11,6)
Autres charges	4.7	(48,1)	(43,7)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>106,1</b>	<b>96,6</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Produits financiers		287,1	42,8
Charges financières		(180,5)	(342,8)
<b>Résultat financier</b>	<b>4.8</b>	<b>106,6</b>	<b>(300,0)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>212,7</b>	<b>(203,4)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>105,9</b>	<b>14,7</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,8	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		94,7	1,4
Reprises sur provisions		10,4	13,3
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(178,8)</b>	<b>(21,9)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	(2,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(166,2)	(6,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(12,6)	(13,1)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4.9</b>	<b>(72,9)</b>	<b>(7,2)</b>
Participation des salariés		(3,3)	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	28,2	4,1
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>164,7</b>	<b>(206,5)</b>

## 6.4.2. Bilan social (normes françaises)

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Annexe	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2.2 et 3.1</b>	<b>56,1</b>	<b>56,9</b>
Droits audiovisuels		39,0	45,4
Autres immobilisations incorporelles		17,1	11,5
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2.3 et 3.2</b>	<b>67,5</b>	<b>62,5</b>
Installations techniques matériels et outillages		17,6	17,3
Autres immobilisations corporelles		48,3	44,3
Immobilisations corporelles en cours		1,6	0,9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2.4 et 3.3</b>	<b>1 003,2</b>	<b>1 108,5</b>
Participations		677,6	767,8
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		90,0	105,0
Autres immobilisations financières		235,6	235,7
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 126,8</b>	<b>1 227,9</b>
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	99,1	85,2
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	76,6	110,9
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	325,6	227,1
Autres créances	3.5.3	347,2	327,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	579,7	320,1
Charges constatées d'avance	3.7	8,5	7,5
<b>Actif circulant</b>		<b>1 436,7</b>	<b>1 078,1</b>
Écarts de conversion actif		0,0	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 563,5</b>	<b>2 306,0</b>

## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Capital		42,1	42,0
Prime d'émission		20,2	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,3
Report à nouveau		275,3	569,3
Résultat net de l'exercice		164,7	(206,5)
Provisions réglementées	2.10	17,2	15,0
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.8</b>	<b>1 295,0</b>	<b>1 215,6</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2.11 et 3.9</b>	<b>76,0</b>	<b>112,4</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		575,4	486,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209,7	197,4
Dettes fiscales et sociales		177,5	139,0
Dettes sur immobilisations		6,5	6,9
Dettes diverses		215,7	145,7
Produits constatés d'avance		7,7	3,0
<b>Dettes</b>	<b>3.10</b>	<b>1 192,5</b>	<b>978,0</b>
Écarts de conversion passif		0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 563,5</b>	<b>2 306,0</b>
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra-Groupe</i>		575,4	486,0

### 6.4.3. Tableau de financement social en flux de trésorerie (normes françaises)

En flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>1 – OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
• Résultat de l'exercice	164,7	(206,5)
• Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	14,4	375,9
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations	68,0	0,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>247,1</b>	<b>169,3</b>
• Acquisitions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	(2,5)	2,8
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	4,8	(0,6)
• Stocks	(13,9)	12,4
• Créances d'exploitation	(119,5)	35,0
• Dettes d'exploitation	125,5	(14,9)
• Avances nettes en provenance des tiers	34,4	(8,0)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>28,8</b>	<b>26,7</b>
<b>Trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>275,8</b>	<b>196,1</b>
<b>2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	(119,0)	(114,0)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	0,1	0,0
• Acquisitions de participations financières/actions propres	(0,9)	(2,1)
• Cessions/diminutions de participations financières	94,2	0,6
• Incidence des fusions	0,0	(27,2)
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(0,3)	(0,7)
• Variation nette des autres immobilisations financières	15,0	14,2
<b>Trésorerie affectée aux investissements</b>	<b>(11,0)</b>	<b>(129,2)</b>
<b>3 – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
• Variation des capitaux propres	0,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	89,4	109,4
• Dividendes mis en paiement	(94,7)	0,0
<b>Trésorerie résultant du financement</b>	<b>(5,2)</b>	<b>109,4</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>259,6</b>	<b>176,3</b>
Trésorerie au début de l'exercice	320,1	143,8
Variation de la trésorerie	259,6	176,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	579,7	320,1

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

**— 6.5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS**

<b>NOTE 1</b>	<b>FAITS MARQUANTS</b>	<b>260</b>	<b>NOTE 4</b>	<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>269</b>
<b>NOTE 2</b>	<b>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>260</b>	4.1.	Chiffre d'affaires	269
2.1.	Comparabilité des comptes	260	4.2.	Transfert de charges	269
2.2.	Immobilisations incorporelles	260	4.3.	Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks	269
2.3.	Immobilisations corporelles	260	4.4.	Autres achats et charges externes	269
2.4.	Immobilisations financières	261	4.5.	Impôts et taxes	269
2.5.	Stocks	261	4.6.	Salaires et traitements et charges sociales	269
2.6.	Avances et acomptes	261	4.7.	Autres charges	270
2.7.	Créances clients	261	4.8.	Résultat financier	270
2.8.	Trésorerie	261	4.9.	Résultat exceptionnel	270
2.9.	Opérations en devises et écarts de conversion	261	4.10.	Impôt sur les sociétés	270
2.10.	Provisions réglementées	262	4.11.	Fiscalité différée	270
2.11.	Provisions pour risques et charges	262	<b>NOTE 5</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>271</b>
2.12.	Publicité	262	5.1.	Engagements hors bilan	271
2.13.	Engagements hors bilan	262	5.2.	Utilisation des instruments financiers de couverture	271
2.14.	Instruments financiers	262	5.3.	Effectifs	272
<b>NOTE 3</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>263</b>	5.4.	Rémunération des dirigeants	272
3.1.	Immobilisations incorporelles	263	5.5.	Options de souscription et attributions gratuites d'actions	272
3.2.	Immobilisations corporelles	264	5.6.	Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur	272
3.3.	Immobilisations financières	265	5.7.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	272
3.4.	Stocks et en cours	265	5.8.	Consolidation	272
3.5.	Avances et acomptes versés sur commandes et créances	266	5.9.	Tableau des filiales et participations	273
3.6.	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	267	<b>NOTE 6</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>274</b>
3.7.	Charges constatées d'avance	267			
3.8.	Capitaux propres	267			
3.9.	Provisions pour risques et charges	268			
3.10.	Dettes	268			
3.11.	Produits constatés d'avance	269			

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

## NOTE 1 FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a permis à la société TF1 SA de retrouver un niveau d'activité comparable à celui de 2019, permettant ainsi de poursuivre son processus d'adaptation.

Au cours de l'année 2021 les cessions de titres suivantes sont intervenues :

- En date du 5 janvier 2021, TF1 a cédé la totalité des titres de participation TF1 Studio à la société Newen Connect.
- En date du 27 octobre 2021, TF1 a cédé la totalité des titres de participation TF1 Vidéo à la société TF1.

La société TF1 SA a également, en date du 3 décembre 2021, absorbé sa filiale Ouest Info. Cette opération a généré un mali de fusion comptabilisé en charges financières.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation relative à un compte courant de trésorerie d'une filiale intragroupe a été comptabilisée au 31 décembre 2021 (cf. note 3.6) et des dépréciations de titres de participation ont été réalisées (cf. note 3.3).

## NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.1. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Suite au choix proposé par la recommandation ANC n° 2013-02 (modifiée en novembre 2021) relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite, il a été décidé de modifier la période d'acquisition des droits.

L'engagement est désormais linéarisé sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (alignement sur la méthodologie obligatoire en normes IFRS à la suite d'une décision de l'IFRIC IC en mai 2021), et non plus sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié.

L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres et est mentionné dans les paragraphes correspondants de l'annexe.

### 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 2.2.1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions ;
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

#### ► Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

#### ► Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2.5 « Stocks »).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10 « Provisions réglementées ».

#### 2.2.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2.10 « Provisions réglementées ».

### 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

## 2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2.10 « Provisions réglementées ».

## 2.5. STOCKS

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la Société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient deux diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Séries <sup>(1)</sup>	Films, téléfilms, dessins animés	Autres programmes
• 1 <sup>ère</sup> diffusion	80 %	67 %	50 %	100 %
• 2 <sup>e</sup> diffusion	20 %	33 %	50 %	

(1) Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution des avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la première diffusion est ainsi portée à 67 % et celle de la deuxième diffusion à 33 % (contre 50 % pour la première diffusion et 50 % pour la deuxième diffusion précédemment).

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « Autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction) ;
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

## 2.6. AVANCES ET ACOMPTES

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

## 2.7. CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

## 2.8. TRÉSORERIE

La Société gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

## 2.9. OPÉRATIONS EN DEVISES ET ÉCARTS DE CONVERSION

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La Société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. 5.2.1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.



## 2.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction générale des impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

• 1 <sup>er</sup> mois	20 %
• 2 <sup>e</sup> mois	15 %
• 3 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> mois	5 %
• 10 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan ;
- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de cinq ans selon le mode linéaire.

## 2.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### 2.11.1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la Société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la Société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;

- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

### 2.11.2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la Société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

## 2.12. PUBLICITÉ

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Pub) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

## 2.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

## 2.14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

### NOTE 3 NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### 3.1.1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	334,6	68,5	(1,6)	29,2	430,7
Parts de coproduction de fictions en cours	31,6	23,5		(29,2)	25,9
Programmes télévisuels	2,0	6,4	(8,2)		0,2
<b>Total</b>	<b>368,2</b>	<b>98,4</b>	<b>(9,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>456,8</b>

Amortissements (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	161,2	75,8			237,0
Programmes télévisuels	0,0	6,1	(6,1)		0,0
<b>Total</b>	<b>161,2</b>	<b>81,9</b>	<b>(6,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>237,0</b>

Provisions (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Parts de coproduction de fictions	161,6	90,3	(71,1)		180,8
Programmes télévisuels	0,0				0,0
<b>Total</b>	<b>161,6</b>	<b>90,3</b>	<b>(71,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>180,8</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>45,4</b>				<b>39,0</b>

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Parts de coproduction de fictions	42,7	19,8	0,0	62,5	92,9
Programmes télévisuels	4,8	0,0	0,0	4,8	6,4

## 3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Logiciels	31,7	3,4	(0,1)	3,4	38,4
Autres immobilisations incorporelles	1,6	0,4	(0,8)	0,4	1,6
Immobilisations incorporelles en cours	4,1	4,7		(3,8)	5,0
<b>Total</b>	<b>37,4</b>	<b>8,5</b>	<b>(0,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>45,0</b>

Amortissements (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Logiciels	24,3	2,7			27,0
Autres immobilisations incorporelles	1,6	0,1	(0,8)		0,9
<b>Total</b>	<b>25,9</b>	<b>2,8</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>27,9</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>11,5</b>				<b>17,1</b>

## 3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Installations techniques et matériels	83,4	5,0	(3,4)	0,8	85,8
Autres immobilisations	125,4	11,8	(23,5)		113,7
Immobilisations en cours	0,9	1,5		(0,8)	1,6
<b>Total</b>	<b>209,7</b>	<b>18,3</b>	<b>(26,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>201,1</b>

Amortissements (en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
Installations techniques et matériels	66,1	5,0	(2,9)		68,2
Autres immobilisations	81,1	7,7	(23,4)		65,4
<b>Total</b>	<b>147,2</b>	<b>12,7</b>	<b>(26,3)</b>		<b>133,6</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>62,5</b>				<b>67,5</b>

### 3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Prêts	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>1 082,5</b>	<b>234,7 <sup>(1)</sup></b>	<b>105,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1 423,2</b>
<b>AUGMENTATIONS</b>					
• Préfas 30-31-32-33 – souscription capital	0,1				0,1
• Newen	0,7				0,7
<b>DIMINUTIONS</b>					
• Unify – prêt			(15,0)		(15,0)
• TF1 Vidéo – cession intragroupe	(23,1)				(23,1)
• TF1 Studios – cession intragroupe	(138,5)				(138,5)
• Ouest Info – suite à absorption	(2,6)				(2,6)
• Dépôt garantie				(0,1)	(0,1)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>919,1</b>	<b>234,7</b>	<b>90,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1 244,7</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>					
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>314,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>314,7</b>
Ouest Info – suite à absorption	(2,6)				(2,6)
Dotations	18,4				18,4
Reprises	(89,0)				(89,0)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>241,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>241,5</b>
<b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>677,6</b>	<b>234,7</b>	<b>90,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1 003,2</b>

(1) Mali de fusion.

La dotation aux provisions pour dépréciation de 18,4 millions d'euros et la reprise de dépréciation de 89,0 millions d'euros concerne des titres de participation de filiales détenues à 100 % (cf. note 2.4).

### 3.4. STOCKS ET EN COURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2021	Rappel 2020
<b>Stock au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>97,9</b>	<b>2,9</b>	<b>100,8</b>	<b>112,2</b>
<b>ACHATS</b>				
Consommations au titre de la diffusion	(489,7)	(134,2)	(623,9)	(544,1)
Droits échus/réformes/reventes	(17,3)	0,0	(17,3)	(19,8)
<b>CONSOMMATIONS TOTALES</b>	<b>(507,0)</b>	<b>(134,2)</b>	<b>(641,2)</b>	<b>(563,9)</b>
<b>Stock au 31 décembre</b>	<b>117,3</b>	<b>2,6</b>	<b>119,9</b>	<b>100,8</b>
<b>VARIATION DE STOCK</b>				
	19,4	(0,3)	19,1	(11,4)
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>	<b>15,6</b>	<b>14,6</b>
Dotations	13,7		13,7	13,0
Reprises	(8,5)		(8,5)	(12,0)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20,8</b>	<b>0,0</b>	<b>20,8</b>	<b>15,6</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Programmes et droits de télédiffusion <sup>(1)</sup>	693,7	344,2	0,3	1 038,2	1 248,4
Droits de retransmissions sportives <sup>(2)</sup>	101,6	51,7		153,3	137,6
<b>TOTAL</b>	<b>795,3</b>	<b>395,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1 191,5</b>	<b>1 386,0</b>

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 Acquisitions de droits pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 35,6 millions d'euros en US dollars.

### 3.5. AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES ET CRÉANCES

#### 3.5.1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 73,0 millions d'euros.

#### 3.5.2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Pub, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Pub perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2021, le solde des créances dues par TF1 Pub à TF1 SA s'élève à 282,9 millions d'euros contre 187,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### 3.5.3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

#### 3.5.4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>

#### 3.5.5. Échéances des créances

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	15,0	60,0	15,0	90,0
Actif circulant <sup>(1)</sup>	670,3	2,6		672,9
<b>TOTAL</b>	<b>685,3</b>	<b>62,6</b>	<b>15,0</b>	<b>762,9</b>

(1) Comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation.

### 3.6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020
<b>VALEURS BRUTES</b>		
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépôts bancaires (à vue)	22,1	8,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs <sup>(1)</sup>	598,6	311,3
Régies	0,2	0,2
<b>Disponibilités</b>	<b>620,9</b>	<b>320,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>620,9</b>	<b>320,1</b>
<b>PROVISIONS DES COMPTES COURANTS ET VMP</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dotations <sup>(2)</sup>	41,2	0,0
Reprises	0,0	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>41,2</b>	<b>0,0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>579,7</b>	<b>320,1</b>

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 308,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 113,0 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du Groupe (242,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 108,3 millions d'euros en 2020) ;
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 90,0 millions d'euros en 2020).

(2) La dotation de dépréciation de 41,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond au compte courant d'une filiale intragroupe.

### 3.7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (7,5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

### 3.8. CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 210 485 635 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Changement de méthode <sup>(1)</sup>	01/01/2021	Affectation du résultat (AGM 2021)	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital	42,0		42,0		0,1		42,1
Prime d'émission	20,2		20,2				20,2
Réserve légale	4,3		4,3				4,3
Report à nouveau	569,3	7,2	576,5	(301,2)			275,3
Autres réserves	771,3		771,3			(0,1)	771,2
Résultat de l'exercice	(206,5)		(206,5)	206,5	164,7		164,7
<b>Sous-total</b>	<b>1 200,6</b>	<b>7,2</b>	<b>1 207,8</b>	<b>(94,7)</b>	<b>164,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1 277,8</b>
Provisions réglementées	15,0		15,0		12,6	(10,4)	17,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 215,6</b>	<b>7,2</b>	<b>1 222,8</b>	<b>(94,7)</b>	<b>177,4</b>	<b>(10,5)</b>	<b>1 295,0</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>210 392 991</b>		<b>210 392 991</b>		<b>92 644</b>		<b>420 878 626</b>

(1) Relatif à la provision pour indemnités fin de carrière (cf. paragraphe 2.1 « Comparabilité des comptes »).

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Droits audiovisuels	8,7	6,5	(8,7)	6,5
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	6,2	6,1	(1,7)	10,6
<b>TOTAL</b>	<b>15,0</b>	<b>12,6</b>	<b>(10,4)</b>	<b>17,2</b>

### 3.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Changement de méthode <sup>(1)</sup>	01/01/2021	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non-utilisation	31/12/2021
Provisions pour litiges	8,4		8,4	7,4	(4,3)	(2,0)	9,5
Provisions relatives aux sociétés apparentées	74,1		74,1	44,2	(74,1)		44,2
Provisions pour indemnités de fin de carrière	29,7	(7,2)	22,5	2,3	(1,3)	(1,3)	22,2
Autres provisions pour risques et charges	0,2		0,2			(0,1)	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>112,4</b>	<b>(7,2)</b>	<b>105,2</b>	<b>53,9</b>	<b>(79,7)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>76,0</b>

(1) Relatif à la provision pour indemnités de fin de carrière (cf. paragraphe 2.1 « Comparabilité des comptes »).

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 22,2 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 27,6 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,4 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,013 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

### 3.10. DETTES

#### 3.10.1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La Société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 910 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2021 (dont 770 millions d'euros ont une échéance supérieure à un an et inférieure à cinq ans et 140 millions d'euros une échéance supérieure à cinq ans).

#### 3.10.2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 575,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 486,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### 3.10.3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Pub pour 182,8 millions d'euros (112,3 millions d'euros en 2020).

#### 3.10.4. Échéances des dettes

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	575,4			575,4
Dettes fournisseurs	209,7			209,7
Dettes fiscales et sociales	177,5			177,5
Dettes sur immobilisations	6,5			6,5
Dettes diverses	215,3	0,4		215,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 184,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 184,8</b>



## 3.10.5. État des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Créances clients	6,7	Dettes fournisseurs	76,6
Autres créances	38,3	Dettes fiscales et sociales	91,6
		Dettes sur immobilisations	3,6
		Dettes diverses	182,8

## 3.11. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance d'un montant de 7,7 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Pub et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gratuits à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2020 s'élevait à 3,0 millions d'euros.

## NOTE 4 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 141,7 millions d'euros en 2021 (dont 24,0 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 998,4 millions d'euros en 2020 (dont 20,9 millions d'euros réalisés à l'étranger).

## 4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 81,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 78,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

## 4.3. ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 507,0 millions d'euros contre 459,9 millions d'euros en 2020. Se reporter au paragraphe 3.4.

## 4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 46,4 millions

d'euros au 31 décembre 2021 contre 18,0 millions d'euros en 2020, la variation s'expliquant principalement par la diffusion du Championnat d'Europe de football en 2021.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 7,4 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,8 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 6,6 millions d'euros en 2021 contre 8,0 millions d'euros en 2020.

## 4.5. IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 58,5 millions d'euros en 2021 contre 50,9 millions d'euros en 2020.

## 4.6. SALAIRES ET TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 11,6 millions d'euros en 2021 contre 10,5 millions d'euros en 2020.

## 4.7. AUTRES CHARGES

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 46,9 millions d'euros en 2021 contre 43,1 millions d'euros en 2020.

## 4.8. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	2021	2020
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	119,0	9,6
Intérêts nets versés ou reçus	3,6	2,5
Provisions nettes pour dépréciation des titres <sup>(1)</sup>	70,6	(238,3)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(41,2)	0,0
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(44,2)	(74,0)
Mali de fusion <sup>(2)</sup>	(1,4)	0,0
Écarts de change et provisions écarts de conversion	0,2	0,2
<b>NET</b>	<b>106,6</b>	<b>(300,0)</b>

(1) Se reporter au paragraphe 3.3.

(2) Suite à absorption de la filiale Ouest Info (cf. paragraphe 1 « Faits marquants »).

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élèvent à 3,6 millions d'euros en 2021 contre 2,4 millions d'euros en 2020.

#### 4.9. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(3,5)	(5,6)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	(0,6)	(0,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) <sup>(1)</sup>	(2,2)	0,3
Plus- ou moins-values sur cessions immobilisations financières <sup>(2)</sup>	(67,4)	0,6
Divers	0,8	(2,2)
<b>NET</b>	<b>(72,9)</b>	<b>(7,2)</b>

(1) Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2021 à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 2,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise nette pour litiges de 2,2 millions d'euros et à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 1,9 million d'euros.

(2) La moins-value sur cessions immobilisations financières de 67,4 millions d'euros correspond à des cessions intragroupes au regard des reprises de provisions présentées au paragraphe 3.3.

#### 4.10. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(23,5)	(15,6)
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	21,6	19,3
Crédit impôt TF1 SA pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique relatif aux dépenses encourues en 2020	28,3	0,0
Charge/Produit d'impôt sur exercice antérieur	1,8	0,5
Dotation/Reprises provision pour impôt	0,0	0,0
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>28,2</b>	<b>4,1</b>
Résultat avant impôt et participation	139,8	(210,6)
Taux d'impôt apparent	- 20,17 %	- 1,95 %

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 1,5 million d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 62 sociétés au 31 décembre 2021.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2021.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2021 qu'en 2020, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2021 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 70,4 millions d'euros.

#### 4.11. FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2022, à savoir 25,83 %.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	4,4	-
Provisions pour risques	-	0
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	15,1

**NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS****5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Ils se ventilent au 31 décembre 2021, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Contrats de location simple	27,6	101,7	9,5	138,8	148,2
Contrats de transport d'images	5,5	17,0	0,0	22,5	25,9
Garanties <sup>(1)</sup>	17,2	2,5	4,0	23,7	19,6
Divers <sup>(2)</sup>	1,2			1,2	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>51,5</b>	<b>121,2</b>	<b>13,5</b>	<b>186,2</b>	<b>193,7</b>

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1).

Engagements reçus (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2021	Rappel 2020
Contrats de location simple	27,6	101,7	9,5	138,8	148,2
Contrats de transport d'images	5,5	17,0	0,0	22,5	25,9
Divers <sup>(1)</sup>	0,2			0,2	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>33,3</b>	<b>118,7</b>	<b>9,5</b>	<b>161,5</b>	<b>174,1</b>

(1) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3.10.1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2021.

**5.2. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE****5.2.1. Couverture du risque de change**

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères ;
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus ;

- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2021, la contre-valeur du montant net global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 24,1 millions d'euros dont :

- 7,9 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture) ;
- 16,2 millions d'euros de ventes à terme constituées en CHF (pour un montant de 12,1 millions d'euros, valorisé au taux de clôture) et en USD (pour un montant de 4,1 millions d'euros, valorisé au taux de clôture).

### 5.3. EFFECTIFS

L'effectif moyen de la Société se répartit de la façon suivante :

	2021	2020
Employés	103	96
Agents de maîtrise	178	193
Cadres	858	851
Journalistes	235	237
Stagiaires	31	26
Intermittents	64	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 469</b>	<b>1 467</b>

### 5.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2021 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les neuf membres du Comité Exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,8 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,1 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution de l'exercice 2021, refacturée par Bouygues, est de 1,1 millions d'euros (y compris cotisation Urssaf).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

### 5.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### 5.6. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2021 s'élève à 0,3 million d'euros.

### 5.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses Commissaires aux Comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,4 million d'euros.

### 5.8. CONSOLIDATION

La Société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues.

## 5.9. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable des titres détenus <sup>(1)</sup>	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis <sup>(2)</sup>	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>(en milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)</i>											
<b>I. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>											
• TF1 Pub		2 400	36 820	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 703 331	22 997	30 000
• TF1 Films Production		2 550	30 477	100,00 %	1 768	1 768	-	-	40 383	554	7 000
• TF1 Business Solutions		3 000	609	100,00 %	3 049	3 049	-	-	15 000	16 954	11 900
• e-TF1		1 000	6 873	100,00 %	1 000	1 000	-	-	146 698	30 897	50 000
• TF1 Expansion		269	247 545	100,00 %	291 292	291 292	-	-	1 741	(2 667)	-
• La Chaîne Info		4 500	1 867	100,00 %	2 059	59	10 564	-	30 866	(23 385)	-
• TF1 Production		10 080	6 463	100,00 %	39 052	39 052	-	-	83 885	10 577	6 000
• TF1 Management		40	(24)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
• PRÉFAS 20		40	(30)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
• Unify		80 337	1 112	100,00 %	312 697	87 055	-	-	2 249	(13 248)	-
• PRÉFAS 25		40	(19)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
• TF1 Marketing Services		40	(1)	100,00 %	40	40	104 456	-	0	(36)	-
• TF1 Social E-Commerce		40	(1)	100,00 %	40	40	61 355	-	0	(721)	-
• PRÉFAS 30		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
• PRÉFAS 31		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
• PRÉFAS 32		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
• PRÉFAS 33		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	0	-
• TF1 Distribution		2 040	893	100,00 %	2 040	2 040	-	-	119 603	331	-
• TF1 DS		100	0	100,00 %	100	100	-	-	51 221	(27)	-
• Newen Studios		30 830	51 329	99,30 %	34 806	34 806	119 600	-	11 482	76 414	-
• SPV		1 003	(11 340)	100,00 %	1 003	0	41 160	-	1 500	(28 435)	-
• Monte Carlo Participation		33 700	182 401	100,00 %	213 827	213 827	-	-	41	35 022	14 000
• GIE Acquisition de droits		0	0	92,00 %	0	0	146 613	-	281 394	(22 999)	-
<b>II. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>											
• Médiamétrie <sup>(3)</sup>		14 880	27 762	10,80 %	44	44	-	-	94 844	2 307	51
• A1 International		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
• SMR6		75	16	20,00 %	15	15	5	-	78	2	-
<b>III. PARTICIPATIONS (CAPITAL DÉTENU INFÉRIEUR À 10 %)</b>											
• Médiamétrie Expansion <sup>(3)</sup>		843	(482)	2,42 %	91	0	-	-	0	(36)	-
• Extension TV		50	384	0,004 %	2	2	-	-	10 268	1 398	-
• Aphélie		2	65 978	0,05 %	0	0	15 775	-	20 010	14 463	-
• Sofiouest <sup>(4)</sup>		5 640	72 785	0,0057 %	19	19	-	-	1 345	17 017	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>919 111</b>	<b>677 566</b>	<b>499 528</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>118 951</b>

(1) Le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

(2) Les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la Société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(3) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2020.

(4) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2019.

**NOTE 6** ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

---

Néant.

## — 6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société TF1,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée cidessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-1 de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'impact du changement de méthode comptable relatif à la période d'étalement de l'engagement de retraite lié à l'application de la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée en novembre 2021.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 8239 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## Evaluation des titres de participation

### Risque identifié

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : 2.4 « Immobilisations financières » et 3.3 « Immobilisations financières ».

Au 31 décembre 2021, les titres de participation et autres immobilisations financières inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de M€ 913,3 représentent 36 % du total du bilan de la société TF1. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, correspondant au coût d'achat augmenté des frais d'acquisition éventuels, lesquels font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans. Ces titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est significativement inférieure à leur valeur nette comptable, représentant ainsi une dotation de M€ 18 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité de chaque titre de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la société, en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation repose sur des hypothèses et des estimations établies par la direction, notamment la projection des flux de trésorerie issus des plans d'affaires, le taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et le taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation des hypothèses de prévisions.

### Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons principalement :

- pris connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- obtenu les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, en particulier, les prévisions de flux de trésorerie des sociétés représentatives de ces titres de participation, afin :
  - d'apprécier leur cohérence avec les plans d'affaires à moyen terme approuvés par le management et présentés au conseil d'administration de la société TF1 pour approbation,
  - d'examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture,
  - d'apprécier les hypothèses utilisées pour la détermination du cash-flow normatif, au-delà du plan d'affaires à moyen terme,
  - de comparer les prévisions retenues des périodes précédentes ainsi que de l'exercice clos le 31 décembre 2021 avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
  - de contrôler la permanence des méthodes retenues ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, les taux d'actualisation retenus dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société ;
- vérifié les analyses de sensibilité, en particulier, pour les titres de participation présentant des valeurs recouvrables proches de leur valeur comptable ;
- apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

## Programmes et droits

### Risque identifié

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : §.2.2.1 et 3.1.1 « Droits audiovisuels », §.2.5 et 3.4 « Stocks et en-cours », §.2.6 « Avances et acomptes », §.3.5.1 « Avances et acomptes versés sur commande ».

- Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les programmes et les droits.

Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par la société TF1 afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2021, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour M€ 99,1 dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour une diffusion unique, il est amorti à 100 % lors de la diffusion. Dès lors que l'acquisition porte sur deux diffusions ou davantage, le programme est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par la société TF1 en fonction du type de programme concerné.

Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'Antenne et (ii) aux parts de producteur investies par la société TF1.

Au 31 décembre 2021, ces droits audiovisuels sont comptabilisés, à leurs coûts d'acquisition contractuels, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de M€ 39 en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé, par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

- Les engagements hors bilan donnés par la société TF1, directement ou indirectement, concernent les programmes et les droits pour lesquels la société considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des output deals, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés. Au titre de la sécurisation de la grille des programmes des années futures, les contrats d'acquisition des programmes et des droits s'élevaient à M€ 1 191,5 au 31 décembre 2021, y compris les avances et les acomptes versés.
- Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est déterminée :
  - concernant les programmes et les droits de diffusion, dès lors qu'il est probable qu'un programme ne sera pas diffusé sur la base de la probabilité de diffusion appréciée à partir des grilles prévisionnelles de programmes validées par la direction,
  - concernant les parts de coproduction de fictions, sur la base des recettes prévisionnelles attendues.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de l'audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes de la société TF1, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la direction pour apprécier la valeur de ces programmes, de ces droits de diffusion et de ces droits audiovisuels.

### Notre réponse

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusion :
  - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion intervenant dans la comptabilisation des programmes et des droits utilisés par la société TF1,
  - testé et fiabilisé les déversements entre les interfaces de gestion des stocks, ainsi que les états clés issus de ces logiciels utilisés pour notre audit,
  - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés mis en place par la société TF1 sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion ;
- réalisé des procédures analytiques sur l'évolution du stock de programmes et de droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et des dépenses associées ;
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
  - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par la société TF1,
  - en examinant la correcte application des taux de dépréciation des stocks déterminés par nature de droit de diffusion ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
  - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
  - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
  - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises au rebut non provisionnées ;
- examiné la correcte application des règles de consommation du stock définies par la société TF1 par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan en avances et acomptes versés :
  - en appréciant par des entretiens et/ou des rapprochements avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
  - en appréciant les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des contrats d'achats de droits.

## Recettes publicitaires

### Risque identifié

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : §.2.7 « Créances clients », §.2.12 « Publicité », §.3.5.2 « Créances clients et comptes rattachés », §.3.10.3 « Dettes diverses », §.3.11 « Produits constatés d'avance », §.4.1 « Chiffre d'affaires ».

Les recettes publicitaires représentent la part principale du chiffre d'affaires de la société TF1 (M€ 1,142 au 31 décembre 2021). Les créances clients envers TF1 Pub s'élevaient au 31 décembre 2021 à M€ 283 en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les recettes publicitaires reconnues par l'entité correspondent au montant des ventes d'espaces publicitaires telles que facturées aux annonceurs diminuées de la commission régie, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (convention signée avec le CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Les ventes d'espaces sont établies conformément aux conditions générales des ventes et aux conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits constatés d'avance au titre des spots publicitaires gracieux.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires de la société TF1 et celles-ci reposant sur différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux :

- Nous avons pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation.
- Nous avons testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs clés sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
  - la séparation des tâches,
  - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
  - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons apprécié au regard des engagements contractuels en matière d'audience et de prix.
- Nous avons apprécié la corrélation entre les écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période et l'ensemble des encaissements en prenant en compte les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et T.V.A.
- Sur un échantillon de contrats de ventes d'espaces publicitaires, nous avons également mis en œuvre les procédures suivantes :
  - Nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières des pièces comptables émises (factures et/ou avoirs).
  - Nous avons testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels concernées.
  - Nous avons testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2021 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrats et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TF1 par votre assemblée générale du 15 mai 2001 pour le cabinet MAZARS et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.-

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 82310-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.-

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.-

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 82210 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty

# CAPITAL ET ACTIONNARIAT



RFA

<b>7.1. ACTIONNARIAT</b>	<b>282</b>	<b>7.5. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>293</b>
7.1.1. Informations générales	282	7.5.1. Renseignements à caractère général	293
7.1.2. Actionnariat et évolution de sa structure	282	7.5.2. Objet social (article 2 des statuts)	293
<b>7.2. DONNÉES BOURSIÈRES</b>	<b>285</b>	7.5.3. Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des statuts)	294
7.2.1. Description du titre TF1	285	7.5.4. Assemblées Générales (articles 18 à 23 des statuts)	294
7.2.2. Évolution du cours et des volumes	285	7.5.5. Droits attachés aux actions (articles 7 à 9 des statuts)	294
7.2.3. Dividendes et rendement	286	7.5.6. Franchissements de seuils statutaires (article 7 des statuts)	295
<b>7.3. RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE</b>	<b>287</b>	7.5.7. Pacte d'actionnaires et accords conclus	295
7.3.1. Principales activités de l'année	287	7.5.8. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	295
7.3.2. Documents accessibles au public	287	7.5.9. Conventions conclues par des dirigeants ou actionnaires avec des filiales ou sous-filiales de TF1	296
<b>7.4. AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>288</b>	7.5.10. Statuts	296
7.4.1. Montant du capital et catégorie de titres	288	<b>7.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL</b>	<b>297</b>
7.4.2. Rachats d'actions	288	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE</b>	<b>298</b>
7.4.3. Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022	289	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS</b>	<b>299</b>
7.4.4. Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2021	290	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE</b>	<b>300</b>
7.4.5. Autorisations et délégations financières	291		
7.4.6. Capital potentiel	292		
7.4.7. Évolution du capital au cours des cinq dernières années	293		

## 7.1. Actionnariat

### 7.1.1. Informations générales

#### Environnement juridique

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont l'audience moyenne annuelle (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 8 % de l'audience totale des télévisions.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne physique ou morale de nationalité non européenne ne peut procéder à une acquisition

ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifié, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

#### Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

#### Pacte d'actionnaires portant sur le capital de TF1

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert portant sur le capital de TF1. Il n'existe pas non plus, à la connaissance de la société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

### 7.1.2. Actionnariat et évolution de sa structure

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Théoriques <sup>(1)</sup>	Exerçables <sup>(2)</sup>
31 décembre 2021	210 485 635	210 485 635	210 485 635
31 décembre 2020	210 392 991	210 392 991	210 392 991
31 décembre 2019	210 242 074	210 242 074	210 242 074

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

La société est contrôlée comme décrit ci-après ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Il est rappelé la présence, au sein du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil, d'un pourcentage

significatif d'Administrateurs indépendants. Par ailleurs, la société se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF. Ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2021.



## Évolution de la structure actionnariale

À la connaissance du Conseil d'Administration, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2021			Situation au 31 décembre 2020			Situation au 31 décembre 2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>Bouygues</b>	91 946 297	43,7 %	43,7 %	91 946 297	43,7 %	43,7 %	91 946 297	43,7 %	43,7 %
<b>Flottant Étranger <sup>(1)</sup></b>	66 041 808	31,4 %	31,4 %	53 568 607	25,5 %	25,5 %	62 019 036	29,5 %	29,5 %
<b>Flottant France <sup>(1) (2)</sup></b>	33 372 022	15,9 %	15,9 %	46 856 677	22,3 %	22,3 %	39 711 812	18,9 %	18,9 %
<b>Salariés TF1</b>	19 137 508	9,1 %	9,1 %	18 021 410	8,6 %	8,6 %	16 564 929	7,9 %	7,9 %
<i>dont FCPE <sup>(3)</sup></i>	18 743 303	8,9 %	8,9 %	17 645 441	8,4 %	8,4 %	16 294 686	7,8 %	7,8 %
<i>dont salariés au nominatif <sup>(4)</sup></i>	394 205	0,2 %	0,2 %	375 969	0,2 %	0,2 %	270 243	0,1 %	0,1 %
<b>Autodétention</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>210 485 635</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>210 392 991</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>210 242 074</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Estimations relevé Euroclear.

(2) Incluant les porteurs non identifiés.

(3) Actionnariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le fonds commun de placement d'entreprise – FCPE TF1 Actions – recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions TF1 par achat direct sur le marché. Le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique.

(4) Pour les salariés détenant des actions sous la forme nominative, le droit de vote s'exerce individuellement.

## Franchissements de seuil

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de TF1 au cours de l'année 2021 sont les suivants. Il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires.

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légal	Nature du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	Nombre total des droits de vote	% des droits de vote exerçables
05/01/2021	04/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 864 586	0,89 %	1 864 586	0,89 %
08/01/2021	07/01/2021	Dimensional Fund Advisors LP	1 %	Baisse	2 081 158	0,99 %	2 081 158	0,99 %
12/01/2021	11/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 174 016	1,03 %	2 174 016	1,03 %
13/01/2021	12/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 989 999	0,95 %	1 989 999	0,95 %
20/01/2021	19/01/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 130 476	1,01 %	2 130 476	1,01 %
08/02/2021	05/02/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 968 665	0,94 %	1 968 665	0,94 %
09/02/2021	05/02/2021	Chargeurs	1 %	Baisse	1 743 848	0,83 %	1 743 848	0,83 %
10/02/2021	08/02/2021	Schroders plc	3 %	Baisse	6 272 513	2,98 %	6 272 513	2,98 %
22/02/2021	19/02/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 114 707	1,01 %	2 114 707	1,01 %
25/03/2021	24/03/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	2 061 677	0,98 %	2 061 677	0,98 %
26/03/2021	25/03/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 153 137	1,02 %	2 153 137	1,02 %
30/03/2021	29/03/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 811 148	0,86 %	1 811 148	0,86 %
01/04/2021	31/03/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 134 643	1,01 %	2 134 643	1,01 %
06/04/2021	01/04/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 911 345	0,91 %	1 911 345	0,91 %
15/04/2021	14/04/2021	Schroders plc	2 %	Baisse	4 144 208	1,97 %	4 144 208	1,97 %
30/04/2021	29/04/2021	Schroders plc	1 %	Baisse	1 939 542	0,92 %	1 939 542	0,92 %
25/05/2021	24/05/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Hausse	2 244 118	1,07 %	2 244 118	1,07 %
27/05/2021	26/05/2021	Blackrock Investment Management UK	1 %	Baisse	1 853 889	0,88 %	1 853 889	0,88 %
31/05/2021	28/05/2021	DNCA Investments	3 %	Baisse	6 310 996	3,00 %	6 310 996	3,00 %
29/06/2021	04/06/2021	VESA Equity Investment Sarl	2 %	Hausse	4 242 420	2,02 %	4 242 420	2,02 %
29/06/2021	28/06/2021	VESA Equity Investment Sarl	3 %	Hausse	6 392 358	3,04 %	6 392 358	3,04 %
26/07/2021	21/07/2021	DNCA Investments	2 %	Baisse	3 966 723	1,88 %	3 966 723	1,88 %
04/08/2021	30/07/2021	VESA Equity Investment Sarl	4 %	Hausse	8 441 451	4,01 %	8 441 451	4,01 %
14/09/2021	13/09/2021	VESA Equity Investment Sarl	5 %	Hausse	10 633 473	5,05 %	10 633 473	5,05 %
18/10/2021	11/10/2021	Groupe Caisse de Dépôts	2 %	Baisse	4 205 079	1,998 %	4 205 079	1,998 %
28/12/2021	27/12/2021	Groupe Caisse de Dépôts	1 %	Baisse	2 032 612	0,97 %	2 032 612	0,97 %

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de TF1 sont les suivants :

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légal	Nature du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
18/01/2022	18/01/2022	Amundi	1 %	Baisse	2 039 638	0,97 %	0,97 %
19/01/2022	19/01/2022	Amundi	1 %	Hausse	2 132 178	1,01 %	1,01 %
25/01/2022	24/01/2022	Schroders plc	1 %	Hausse	2 145 059	1,02 %	1,02 %
28/01/2022	25/01/2022	DNCA Investments	1 %	Baisse	2 000 000	0,95 %	0,95 %
14/02/2022	14/02/2022	Amundi	1 %	Baisse	2 078 907	0,98 %	0,98 %
03/03/2022	01/03/2022	Groupe Caisse de Dépôts	1 %	Hausse	2 105 261	1,00 %	1,00 %

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire en dehors de Bouygues, du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE TF1 Actions) et de VESA Equity Investment Sarl détenant plus de 5 % des droits de vote.

Le FCPE TF1 Actions, support de l'actionnariat salarié du groupe TF1 pour la partie épargne salariale, détient 8,9 % du capital de TF1 au 31 décembre 2021.

## 7.2. Données boursières

### 7.2.1. Description du titre TF1

Le titre TF1, de type actions, est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000054900, CFI : ESVUFN, ICB : 403010, Media.

Mnemo : TFI.

Au 31 décembre 2021, le titre TF1 fait partie, entre autres, des indices boursiers suivants : SBF 120, CAC MID 60, CAC MID & SMALL, NEXT 150, EURO STOXX® Total Market Media.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

### 7.2.2. Évolution du cours et des volumes

Au 31 décembre 2021, l'action TF1 clôture à 8,73 euros, soit une hausse de 32,4 % sur un an, à comparer à une hausse de 28,9 % pour l'indice CAC 40 et une hausse de 26,2 % pour le SBF 120.

En 2021, le cours moyen s'établit à 8,17 euros et les échanges quotidiens de titres TF1 sur la plateforme Euronext s'élevaient, en moyenne, à 275 411 actions, soit une baisse de 42 % par rapport à l'année 2020. Le 11 mai 2021 est la journée au cours de laquelle

il y a eu le plus d'échanges de titres TF1, soit 4 327 251 échanges (inclut les échanges OTC, MTF, Euronext et Blackpool).

La valorisation boursière du groupe TF1 est, au 31 décembre 2021, de 1 838 millions d'euros. Le PER au 31 décembre 2021 (sur la base du résultat net part du Groupe) est de 8 comparé à un PER de 26 au 31 décembre 2020.

Les cours de Bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 en 2021 :

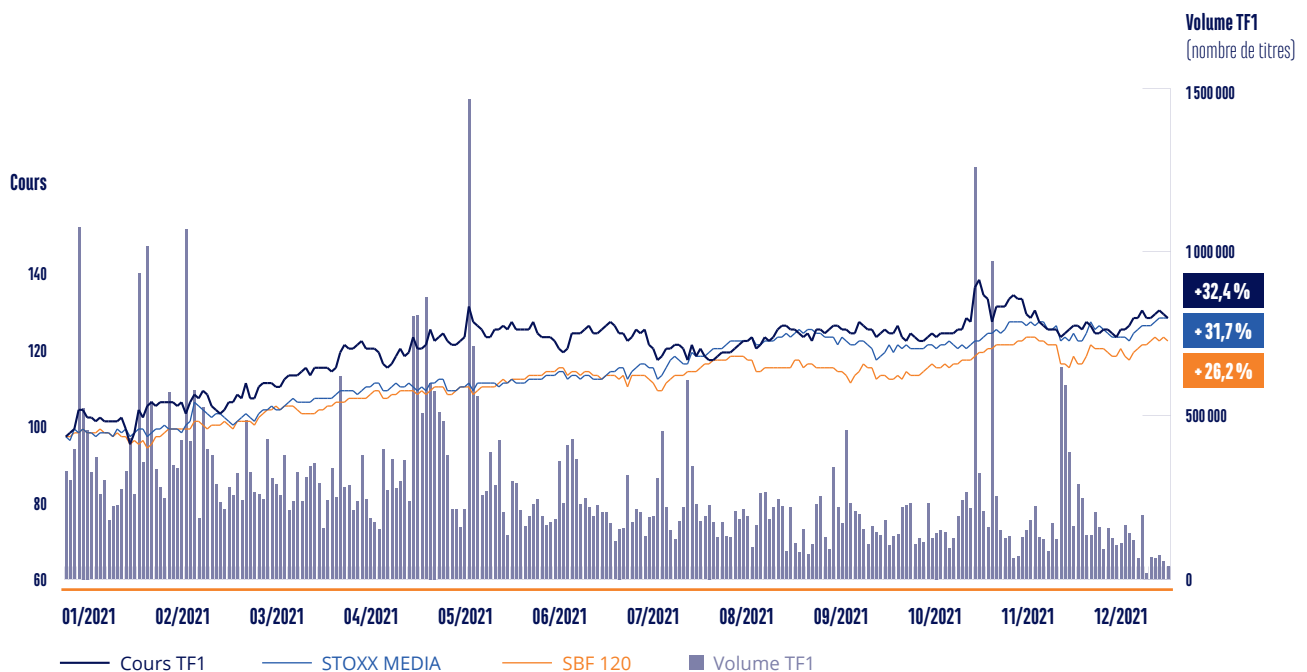
2021	Plus haut <sup>(1)</sup> (en euros)	Plus bas <sup>(1)</sup> (en euros)	Dernier cours (en euros)	Nombre moyen de titres échangés <sup>(2)</sup>	Capitalisation <sup>(3)</sup> (en millions d'euros)
Janvier	7,16	6,56	7,16	427 674	1 506
Février	7,44	7,04	7,23	395 893	1 520
Mars	7,89	7,32	7,77	296 183	1 635
Avril	8,41	7,85	8,21	339 721	1 727
Mai	8,95	8,20	8,55	447 433	1 799
Juin	8,65	8,10	8,53	246 789	1 795
Juillet	8,64	7,97	8,06	228 727	1 697
Août	8,61	7,99	8,50	185 351	1 789
Septembre	8,66	8,34	8,51	177 371	1 791
Octobre	9,32	8,33	9,32	221 353	1 962
Novembre	9,36	8,40	8,50	243 581	1 789
Décembre	8,84	8,41	8,73	128 280	1 838
<b>Année</b>	<b>9,36</b>	<b>6,56</b>	<b>8,73</b>	<b>275 411</b>	<b>1 838</b>

Source : Euronext.

(1) Les plus hauts et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en clôture de séance.

(2) Les titres échangés correspondent à la moyenne des volumes de transaction constatés sur le marché Euronext, par jour.

(3) Calculée à partir du dernier cours coté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.



### 7.2.3. Dividendes et rendement

Il n'a pas été versé d'acompte sur dividende au titre du dividende de l'exercice 2021.

Les dividendes sont remis aux actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit par TF1 pour les titres nominatifs purs, soit par les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont versés à l'État.

Années	Nombre d'actions total au 31 décembre	Dividende versé au titre de l'exercice (net en euros)	Payé le	Cours de Bourse (en euros)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
				Cours de clôture		Dernier cours	
				Plus haut	Plus bas		
2019	210 242 074	- <sup>(1)</sup>	-	10,08	6,40	7,40	-
2020	210 392 991	0,45	5 mai 2021	7,73	4,15	6,59	6,8 %
2021	210 485 635	0,45 <sup>(2)</sup>	25 avril 2022	9,36	6,56	8,73	5,2 %

(1) En raison de la crise sanitaire du COVID-19, le Conseil d'Administration, réuni le 31 mars 2020, a décidé de renoncer à la distribution du dividende lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022.

## 7.3. Relations avec la communauté financière

### 7.3.1. Principales activités de l'année

La communication financière du groupe TF1 a pour principe de fournir au marché des informations exactes, précises et sincères sur la situation du Groupe, conformément à ce qui est décrit au paragraphe 2.3.2.3 « Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière » publié au chapitre 2 du présent document.

L'équipe Relations investisseurs du groupe TF1 dialogue de façon étroite et permanente avec la communauté financière, que ce soit les analystes ou investisseurs institutionnels ou individuels, actionnaires ou non.

Le groupe TF1 fait l'objet d'un suivi régulier par douze analystes.

Les rencontres des investisseurs se font sous divers formats : *roadshows*, conférences, conférences sectorielles, rendez-vous ou entretiens téléphoniques. Ces événements ont habituellement lieu à Paris et dans les principales places financières européennes (Londres, Francfort, Milan, Madrid, Zurich...). Depuis 2020, ces rencontres se sont principalement déroulées à distance, dans un contexte sanitaire marqué par l'épidémie de COVID-19. L'équipe de Relations investisseurs était accompagnée, la plupart du temps, par le Président directeur général et/ou Directeur général adjoint Finances et Achats. Elle a participé à plus d'une quinzaine d'événements, chacun d'eux regroupant plusieurs rendez-vous avec des investisseurs.

### 7.3.2. Documents accessibles au public

Les résultats de chaque trimestre font l'objet d'une présentation publique accessible sur le site Internet de la société à l'adresse [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), rubrique Investisseurs/Résultats et publications/Présentations Investisseurs.

Pendant la durée de validité du présent document d'enregistrement universel, les documents suivants peuvent être consultés par voie électronique sur le site Internet de la société [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), rubrique Investisseurs/Gouvernance ou rubrique Investisseurs/Information réglementée et/ou au siège social de la société,

De plus, la RSE étant au cœur des préoccupations du Groupe, ce dernier a mis en place depuis plusieurs années une communication *ad hoc* sur son engagement autour des trois piliers suivants : la solidarité, la diversité et la société durable. À cet égard, l'équipe de Relations investisseurs, accompagnée de la Directrice de la RSE du groupe TF1, participe régulièrement à des rencontres investisseurs dédiées à cette thématique.

En 2021, le groupe TF1 s'est classé à la deuxième place du palmarès des entreprises les plus responsables de France, et à la première place des groupes média. Ce classement est publié par le journal *Le Point* et prend en compte trois critères principaux : l'environnement, le social et la gouvernance. Enfin, le groupe TF1 se positionne comme un acteur clé du secteur des médias et un moteur de changement sur la question essentielle de l'égalité femmes/hommes en entreprise, et figure à la 15<sup>e</sup> place au classement 2020 de la Féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120. Le Groupe gagne sept places par rapport au classement 2019 et voit récompensée sa politique volontariste et ambitieuse d'accompagnement des collaboratrices dans leur développement professionnel et personnel.

1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (tél : + 33 (0)1 41 41 40 75) :

- la dernière version à jour des statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par les Commissaires aux Comptes ou par un expert à la demande de la société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.

### Informations financières historiques sur les exercices 2019 et 2020

En application du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) n° 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les informations financières sélectionnées et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, présentés respectivement en pages 151 à 156 et 162 à 240 du document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2020 sous le numéro D.20-0118 ;

- les informations financières sélectionnées et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, présentés respectivement en pages 166 à 171 et 176 à 257 du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2021 sous le numéro D.21-0107.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), rubrique Investisseurs/Information réglementée.

## Service Titres

Service Titres : Gaëlle Pinçon – Marie-Caroline Thabuy

- Numéro Vert : 0 805 120 007 (gratuit depuis un poste fixe) ;
- e-mail : relationsactionnaires@tf1.fr  
ou servicetitres.actionnaires@bouygues.com.

Le service Titres propose aux actionnaires d'assurer en direct et gratuitement la tenue de leurs comptes titres détenus sous la forme nominative pure.

À cet effet, TF1 met à la disposition des actionnaires le site Olis-Actionnaires qui leur permet de consulter leurs comptes en temps réel et d'accéder à leurs informations personnelles et documents en quelques clics.

Accès par le site : <https://serviceactionnaires.tf1.fr/>

La mise des titres au nominatif garantit aux actionnaires l'envoi régulier d'informations, ainsi que leur convocation automatique aux Assemblées Générales.

Tout actionnaire désirant inscrire ses titres sous la forme nominative pure est invité à en adresser la demande à son intermédiaire financier.

Depuis l'Assemblée Générale du 15 Avril 2021, les actionnaires ont la possibilité d'accéder à VotAccess pour voter en ligne aux Assemblées Générales et disposer sous forme électronique de leurs dossiers de convocation.

Les actionnaires non-inscrits au nominatif ont aussi la possibilité de voter au moyen de VotAccess si leur intermédiaire financier teneur de compte a adhéré à la plateforme.

## 7.4. Autorisations et opérations sur le capital

### 7.4.1. Montant du capital et catégorie de titres

<b>Capital au 31 décembre 2020</b>	<b>42 078 598,20 euros, divisé en 210 392 991 actions de 0,20 euro nominal chacune</b>
Nombre de droits de vote au 31 décembre 2020	210 392 991 voix *
<b>Capital au 31 décembre 2021</b>	<b>42 097 127 euros, divisé en 210 485 635 actions de 0,20 euro nominal chacune</b>
Nombre de droits de vote au 31 décembre 2021	210 485 635 voix *

\* Y compris les actions privées de droit de vote, conformément aux modalités de calcul prévues par l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote ou d'investissement, ni droit de vote double, ni action à dividende prioritaire.

Les actions sont librement négociables dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires et notamment dans les conditions prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986

modifiée. Les actionnaires sont tenus de respecter les dispositions spécifiques relatives à la détention ou l'acquisition des titres de la société édictées par les statuts et les dispositions légales et réglementaires.

Pour connaître la géographie de son actionnariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

### 7.4.2. Rachats d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 puis celle du 15 avril 2021 ont approuvé des programmes de rachat d'actions autorisant le Conseil d'Administration, sur le fondement de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, à acheter, sur le marché ou hors marché, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société au jour du rachat, en vue des finalités prévues par le règlement européen n° 596/2014, ainsi que dans le cadre des pratiques de marché autorisées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020

puis celle du 15 avril 2021 ont autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation d'actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital social par périodes respectives de dix-huit mois.

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, récapitule les opérations effectuées au cours de l'exercice 2021 dans le cadre des autorisations précédentes. Il en ressort qu'aucune opération n'a été réalisée en 2021.

## Opérations effectuées par TF1 sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021

<b>Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021</b>	-
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2021	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2021	-
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2021	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021	-
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2021	-
<b>DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS</b>	
Annulation d'actions	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2021	-
valeur nominale	-
fraction du capital	-
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2021 en dehors du contrat de liquidité	-
Contrat de liquidité	-

L'autorisation de rachat d'actions propres conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 expirant le 15 octobre 2022, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 14 avril 2022 de la renouveler selon les modalités présentées ci-après.

### 7.4.3. Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 dans sa 13<sup>e</sup> résolution.

#### Nombre de titres et part du capital détenus par TF1 – Positions ouvertes sur produits dérivés

Au 31 décembre 2021, la société ne détient aucune de ses actions. Elle n'a pas de position ouverte sur des produits dérivés.

#### Autorisation demandée à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale convoquée pour le 14 avril 2022, de l'autoriser à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation couvrirait différents objectifs, dont ceux mentionnés dans le cadre de l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (règlement « MAR »), de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, ou de la pratique de marché actuellement admise par l'AMF.

Ces objectifs sont les suivants :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution d'actions ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- favoriser la liquidité du marché et la régularité des cotations des titres de capital de la société, et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, en recourant à un contrat de liquidité dont la gestion sera confiée à un prestataire de services d'investissements agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF ;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances, notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société, par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation applicable.



## Objectifs du nouveau programme de rachat

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la résolution concernant le rachat par la société de ses propres actions, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 10 février 2022, de définir comme suit les objectifs du nouveau programme de rachat :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution d'actions.

Le Conseil d'Administration s'est réservé la faculté d'étendre le programme à d'autres finalités parmi celles proposées à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022. Dans une telle hypothèse, la société en informerait le marché par un communiqué.

## Part maximale du capital – nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir – prix maximum d'achat

La société pourra, dans le cadre de ce programme, acquérir ses propres actions dans la limite d'un prix maximum d'achat de 15 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le Conseil d'Administration fixe à 300 millions d'euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions, correspondant à un nombre maximal de 20 000 000 actions acquises sur la base du prix unitaire de 20 euros proposé à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

Les actions acquises pourront être réaffectées ou cédées dans les conditions fixées par l'AMF, notamment dans sa position-recommandation DOC-2017-04 intitulée « Guide relatif aux interventions des émetteurs cotés sur leurs propres titres et aux mesures de stabilisation ».

Les actions rachetées et conservées par TF1 sont privées de leurs droits de vote et ne donnent pas droit au paiement du dividende.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés, dans le respect des règles édictées par l'AMF, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou *via* un « internalisateur » systématique, ou de gré à gré, en ayant recours à des instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

## Durée du programme de rachat

Dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022.

### 7.4.4. Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2021

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, le tableau ci-après rend compte des opérations sur des titres TF1 réalisées en 2021 par des dirigeants ou des personnes assimilées :

Personne ayant réalisé l'opération	Qualité	Opération réalisée – Date	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre d'actions	Montants bruts avant impôts et commissions (en euros)
Christine BELLIN	Directrice Stratégie et Distribution Clients jusqu'au 30/06/2021	À titre personnel le 06/06/2021	Acquisition définitive d'actions de performance *	1	4 620	N/A *
Philippe DENERY	Directeur général adjoint Finances et Achats	À titre personnel le 08/06/2021	Acquisition définitive d'actions de performance *	1	5 544	N/A *

\* Acquisition définitive après constatation par le Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 février 2021, de la réalisation des conditions de performance dans le cadre du plan d'actions de performance 2018. Cours d'ouverture de l'action TF1 au 8 juin 2021 : 8,56 euros.

### 7.4.5. Autorisations et délégations financières

#### Autorisations et délégations financières en cours de validité à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et délégations financières en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'utilisation faite de ces dernières au cours de l'exercice 2021.

Aucune de ces autorisations et délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2021.

Autorisations et délégations	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir <sup>(1)</sup> Date d'expiration	Assemblée Générale ayant donné l'autorisation	N° résolution	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice
<b>RACHAT D' ACTIONS ET RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL</b>							
Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital		18 mois	6 mois 15/10/2022	15/04/2021	13	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	10 % du capital par période de 24 mois		18 mois	6 mois 15/10/2022	15/04/2021	14	Cette autorisation n'a pas été utilisée
<b>ÉMISSION DE TITRES</b>							
Augmentation de capital avec maintien du DPS <sup>(2)</sup>	8,4 M€	900 M€	26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	15	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	400 M€		26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	16	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS <sup>(2)</sup> par une offre au public	4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	17	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS <sup>(2)</sup> par « placement privé »	10 % du capital sur 12 mois 4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	18	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Fixation du prix d'émission, sans DPS <sup>(2)</sup> , de titres de capital ou de valeurs mobilières	10 % du capital		26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	19	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS <sup>(2)</sup>	15 % de l'émission initiale		26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	20	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS <sup>(2)</sup> en vue de rémunérer des apports en nature consentis à TF1 et constitués de titres du capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société hors offre publique d'échange	10 % du capital	900 M€	26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	21	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital, sans DPS <sup>(2)</sup> , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par TF1	4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	22	Cette autorisation n'a pas été utilisée
<b>ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS</b>							
Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	3 % du capital		38 mois	2 mois 18/06/2022	18/04/2019	26	1 262 000 options ont été attribuées (0,60 % du capital)
Attributions d'actions de performance existantes ou à émettre <sup>(3)</sup>	3 % du capital		38 mois	2 mois 18/06/2022	18/04/2019	27	250 000 actions de performance ont été attribuées (0,12 % du capital)
Augmentation de capital avec suppression du DPS <sup>(2)</sup> réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux de TF1 ou de sociétés liées adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	14 mois 15/06/2023	15/04/2021	24	Cette autorisation n'a pas été utilisée

(1) À compter du vote de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022.

(2) DPS : Droit préférentiel de souscription.

(3) Attribution sous conditions de performance. Plafond commun. Aucune attribution n'a été octroyée au Président directeur général.

M€ : millions d'euros.

## Autorisations et délégations financières soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022

Le tableau ci-après présente une synthèse des autorisations et délégations financières à conférer au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022.

Ces nouvelles autorisations se substituent aux résolutions antérieures ayant le même objet et s'inscrivent dans la continuité de celles de même nature autorisées par les Assemblées précédentes tout en restant en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

Il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique d'achat ou d'échange ; par ailleurs, l'achat pourrait se faire avec recours à des instruments financiers dérivés. Le Conseil d'Administration a, en effet, jugé que les conditions offertes par ce recours pouvaient être dans l'intérêt financier de la société et des actionnaires. Le Conseil d'Administration propose de maintenir le plafond à 10 % tout comme le montant alloué, de 300 millions d'euros, afin de conserver une large amplitude.

Autorisations et délégations	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir <sup>(1)</sup> Date d'expiration	Assemblée Générale Mixte donnant l'autorisation	N° résolution
<b>RACHAT D'ACTIONNEMENTS ET RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL</b>						
Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital		18 mois	18 mois 14/10/2023	14/04/2022	16
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	10 % du capital		18 mois	18 mois 14/10/2023	14/04/2022	17
<b>ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS</b>						
Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	26 mois 14/06/2024	14/04/2022	18
Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de TF1 ou de sociétés liées	3 % du capital		38 mois	38 mois 14/06/2025	14/04/2022	19
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux salariés ou mandataires sociaux de TF1 ou de sociétés liées, avec renonciation au DPS <sup>(2) (3)</sup>	3 % du capital		38 mois	38 mois 14/06/2025	14/04/2022	20

(1) À compter du vote de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2022.

(2) DPS : Droit préférentiel de souscription.

(3) Attribution sous conditions de performance. Plafond commun. Aucune attribution n'a été octroyée au Président directeur général.

M€ : millions d'euros.

### 7.4.6. Capital potentiel

Au 31 décembre 2021, aucune option de souscription n'a un prix d'exercice inférieur au cours de Bourse du 31 décembre 2021, dernier cours de l'exercice, soit 8,73 euros.

Les options en cours de validité sont présentées dans le présent document au chapitre 6, note 7.5.4.2 des annexes aux comptes consolidés.

### 7.4.7. Évolution du capital au cours des cinq dernières années

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Date	Opération sur capital	Nombre d'actions	Montant des variations de capital (en euros)		Montant successif du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions du capital
			Nominal	Primes ou imputation sur Réserves		
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Exercice d'options de souscription du plan 2011 à 12,47 €	30 000	6 000	368 100	41 889 508	209 447 542
	Exercice d'options de souscription du plan 2012 (n° 13) à 6,17 €	418 200	83 640	2 496 654	41 973 148	209 865 742
Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Exercice d'options de souscription du plan n° 13 à 6,17 €	63 198	12 640	377 292	41 985 788	209 928 940
07/06/2019	Attribution définitive d'actions de performance	160 100	32 020	32 020	42 017 808	210 089 040
Du 01/01/2019 au 12/06/2019	Exercice d'options de souscription du plan n° 13 à 6,17 €	568 285	113 657	3 392 661	42 131 465	210 657 325
29/10/2019	Annulation d'actions autodétenues	(415 251)	(83 050)	(3 445 855)	(42 048 414)	210 242 074
11/06/2020	Attribution définitive d'actions de performance	155 500	31 100	31 100	42 079 515	210 397 574
28/10/2020	Annulation d'actions autodétenues	(4 583)	(917)	(24 173)	42 078 598	210 392 991
08/06/2021	Attribution définitive d'actions de performance du plan du 25 avril 2018	92 644	18 528	18 528	42 097 127	210 485 635

## 7.5. Autres informations

### 7.5.1. Renseignements à caractère général

Dénomination : TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 – TF1

Siège social : 1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone : + 33 (0) 1 41 41 26 45

Numéro RCS : 326 300 159 RCS Nanterre

Code d'activité principale exercée (APE) : 6020A – Édition de chaînes généralistes

Identifiant d'entité juridique LEI : 969500WQFC60AQYG7E65

Forme : Société anonyme

Date de constitution : 17 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Législation : Société de droit français

Site Internet : <https://groupe-tf1.fr/>

NB : Les informations figurant sur le site Internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.

### 7.5.2. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires ;
- toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :
  - étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,

- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

### 7.5.3. Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report à nouveau bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

### 7.5.4. Assemblées Générales (articles 18 à 23 des statuts)

Les actionnaires sont convoqués conformément aux règles fixées par la loi. Les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

En application de l'article L. 22-10-10-5° du Code de Commerce, les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurant dans les statuts sont reproduites ci-après.

#### Article 18 – Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

#### Article 19 – Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

#### Article 20 – Accès aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux Assemblées Générales. Toutefois le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, voter par procuration ou par correspondance à toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, ou le cas échéant, dans les lettres de convocation, par télétransmission.

#### Article 21 – Quorum – Vote – Nombre de voix

I. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à l'Assemblée par visioconférence, Internet ou par des moyens de télécommunication permettant

leur identification dont la nature et les conditions sont conformes aux dispositions légales et réglementaires

II. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Il n'existe pas de droit de vote double.

III. Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et aux nus-proprétaires dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

### 7.5.5. Droits attachés aux actions (articles 7 à 9 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires. Les droits pécuniaires et non pécuniaires peuvent être restreints par la loi ou les statuts. Notamment, l'article 7 b des statuts

prévoit la privation des droits de vote pour l'actionnaire qui ne serait pas déclaré à la société ; l'article 8 des statuts renvoie à l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, qui prévoit un système de plafonnement des droits de vote pour les personnes de nationalité étrangère.

### 7.5.6. Franchissements de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

### 7.5.7. Pacte d'actionnaires et accords conclus

#### Pacte d'associés SALTO

TF1, M6 et France Télévisions ont conclu un pacte d'associés relativement à leur prise de participation (1/3 % pour TF1) dans le capital de la société SALTO, société de droit français et dont l'objet est de distribuer des services et contenus audiovisuels payants pour une diffusion linéaire et non linéaire en France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, Monaco et l'Andorre. En ce qui concerne TF1, les principales conditions du pacte sont les suivantes :

TF1 dispose du droit de désigner deux des six membres au Conseil de Surveillance de SALTO.

TF1 dispose de mécanismes usuels de liquidités lui permettant de sortir du capital de SALTO sous certaines conditions. Toutefois, TF1, à l'instar des autres associés, s'est engagée à rester au capital au minimum cinq ans à compter de la date d'obtention de l'autorisation sauf cas spécifiques.

#### Accords concernant la création d'un nouvel ensemble d'activités audiovisuelles

Le 8 juillet 2021, les groupes Bouygues et RTL ont signé des accords dans le but de créer un nouvel ensemble qui réunira les activités audiovisuelles du groupe TF1 et celles du groupe Métropole Télévision. Dans ce cadre, TF1 SA a signé un accord

avec Métropole Télévision qui prévoit les engagements réciproques permettant la bonne réalisation des différentes étapes pour la mise en œuvre de la création du nouvel ensemble dans le respect des différentes législations concernées.

### 7.5.8. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Pour rappel, TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation (les détails sont exposés au chapitre 1.6). Conformément aux dispositions de l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont bénéficie TF1 peut être retirée par le CSA sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social.

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique – d'achat ou d'échange – sur les titres de TF1 sont exposés ci-après :

- **structure du capital** : les renseignements portant sur la structure du capital et la répartition des droits de vote de TF1 figurent au chapitre 7.1.2 ; les principaux actionnaires de TF1 sont Bouygues et les salariés *via* le FCPE TF1 Actions ; l'exercice de leurs voix pourrait, le cas échéant, avoir une incidence sur l'issue d'une offre publique portant sur le capital de TF1 ;
- **restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote** : l'article 7 des statuts, résumé ci-avant au chapitre 7.5.6, prévoit de priver de droit de vote l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré à la société le franchissement de seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote ; ces restrictions pourraient, le cas échéant, avoir une incidence en cas d'offre publique. La modification de l'article 7 des statuts sera proposée à l'Assemblée Générale du 14 avril 2022, afin de prévoir une obligation de déclaration pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 1 %, et de tout seuil constitué par un multiple de 1 %, jusqu'au seuil de 30 % ;

- **restrictions statutaires aux transferts d'actions – clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de L. 233-11 du Code de Commerce** : sans objet ;
- **participations directes ou indirectes dans le capital dont TF1 a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce** : les renseignements figurent au chapitre 7.1.2 ;
- **liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci** : sans objet ;
- **mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionnariat salarié** : le règlement du fonds commun de placement d'entreprise – FCPE TF1 Actions prévoit que les décisions relatives à l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'Entreprise sont prises par les seuls membres salariés représentant les porteurs de parts du Conseil de Surveillance et que, conformément à l'article L. 214-165 du Code Monétaire et Financier, les opérations de vote ont lieu après discussion avec les membres représentants de l'Entreprise, hors de leur présence. Le Conseil de Surveillance du fonds décide de l'apport de titres en cas d'offre publique et non directement les salariés ; le FCPE détient 8,9 % des droits de vote au 31 décembre 2021 ;
- **accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote** : sans objet ;
- **règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration** : la société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de trois à dix-huit membres, sous réserve des dérogations prévues par la loi, d'Administrateurs représentant les salariés, et d'un Administrateur représentant les salariés actionnaires (se reporter aux points 3.1.1 et 3.1.2) ;

- **règles applicables à la modification des statuts de la société** : l'article L. 225-96 du Code de Commerce précise que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts ; toute clause contraire est réputée non écrite ;
- **pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission et de rachat d'actions** : se reporter aux tableaux récapitulatifs des délégations financières figurant au chapitre 7.4.5 ; en particulier, il est précisé que :
  - l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital au jour de l'utilisation de cette autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 (résolution 13) exclut tout ordre en période d'offre publique sur les titres de la société ; il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 14 avril 2022 de remplacer cette autorisation par une nouvelle autorisation ayant le même objet (résolution 16) dans la limite de 10 % du capital au jour de l'utilisation de cette autorisation,
  - s'agissant des émissions de titres de créances par voie d'offre au public ou de placement privé, il apparaît opportun que, dans l'intérêt social, le Conseil d'Administration puisse, le cas échéant, même en période d'offre publique, utiliser les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2021 (résolutions 15, 17, 18 et 20),
- aucune résolution n'est en cours ou n'est prévue par laquelle l'Assemblée Générale des actionnaires déléguerait sa compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société ;
- **accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société** : le régime d'autorisation est exposé au chapitre 1.6. L'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication précise que l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont bénéficie TF1 peut être retirée par le CSA sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social ;
- **accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique** : sans objet.

### 7.5.9. Conventions conclues par des dirigeants ou actionnaires avec des filiales ou sous-filiales de TF1

En application de l'article L. 225-37-4 Code de Commerce, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires

disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société TF1 et, d'autre part, une autre société dont TF1 possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

### 7.5.10. Statuts

Les statuts de TF1 peuvent être consultés au siège social de la société et sont également disponibles sur le site Internet : <https://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs/gouvernance>.



## — 7.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 14 avril 2022

Dix-septième résolution

A l'assemblée générale extraordinaire de la société TF1,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Pfeuty

MAZARS

Marc Biasibetti

## 7.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée générale mixte du 14 avril 2022

Dix-huitième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la société TF1 et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérent à tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ou à tout plan d'épargne interentreprises pour un montant (maximum) de 2 % du capital existant au jour où il prend sa décision, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris-La Défense, le 18 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty

## 7.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Assemblée générale mixte du 14 avril 2022

Dix-neuvième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, des salariés ou de certaines catégories de personnel et, d'autre part, des mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tels qu'ils sont définis par la loi, et ce tant pour la société Télévision Française 1 – TF1 que pour des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement aux conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra représenter plus de 3 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration, étant précisé que ce plafond est commun avec celui prévu pour les actions de performance attribuées gratuitement en vertu de la vingtième résolution de la présente assemblée.

Le nombre total des options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du total des attributions effectuées par le conseil d'administration pendant trente-huit mois.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris-La Défense, le 18 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty

## 7.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée générale mixte du 14 avril 2022

Vingtième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit, d'une part, des membres du personnel salarié ou de certaines catégories de personnel et, d'autre part, des mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tels qu'ils sont définis par la loi, tant de la société TF1 que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3 % du capital de la société (tel qu'existant au moment où le conseil d'administration prendra cette décision) étant précisé que sur ce plafond s'imputeront, le cas échéant, pendant la durée de validité de la présente autorisation, les actions pouvant être souscrites ou acquises dans le cadre des options consenties en vertu de la vingtième résolution de la présente assemblée.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux, en vertu de cette autorisation, ne pourra porter sur plus de 0,03 % du capital pendant trente-huit mois.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 18 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG Audit  
Nicolas Pfeuty

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## 8.1. ORDRE DU JOUR

302

Partie ordinaire  
Partie extraordinaire

302  
302

## 8.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 AVRIL 2022

303

Partie ordinaire de l'Assemblée Générale  
Partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

303  
308

## 8.3. PROJET DE RÉOLUTIONS

310

Partie ordinaire  
Partie extraordinaire

310  
313

## —8.1. ORDRE DU JOUR

### Partie ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du dividende.
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
5. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Gilles Pélisson, Président directeur général.
6. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce.
7. Approbation de la politique de rémunération de M. Gilles Pélisson, Président directeur général.
8. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.
9. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Gilles Pélisson.
10. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administratrice de Mme Marie Pic-Pâris Allavena.
11. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Olivier Roussat.
12. Nomination de Mme Orla Noonan en qualité d'Administratrice.
13. Constatation de la désignation des Administrateurs représentant les salariés pour une durée de deux ans.
14. Renouvellement, pour une durée de six exercices, du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Ernst & Young Audit.
15. Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Auditex.
16. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social.

### Partie extraordinaire

17. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues.
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.
19. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, des options de souscription ou d'achat d'actions.
20. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées.
21. Modification de l'article 7 des statuts concernant les modalités de déclaration de franchissement de seuils de détention du capital ou des droits de vote dont le franchissement devra faire l'objet d'une déclaration à la Société.
22. Pouvoirs pour dépôts et formalités.

## — 8.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 AVRIL 2022

### Partie ordinaire de l'Assemblée Générale

#### Résolutions 1 et 2 – Approbation des comptes de l'exercice 2021

##### Objet et finalité

Nous vous proposons d'approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2021.

Les activités de TF1 et de son Groupe au cours de l'exercice écoulé, leur situation et les résultats des activités sont présentés

aux chapitres 1 et 5 ; les comptes individuels et les comptes consolidés sont insérés au chapitre 6. Vos Commissaires aux Comptes vous communiquent leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2021. Ces rapports sont insérés aux chapitres 3 et 6. L'ensemble de cette documentation est également disponible sur le site groupe-tf1.fr/

#### Résolution 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du dividende (0,45 € par action)

##### Objet et finalité

Nous vous proposons, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 439 967 056,48 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 164 656 869,91 € et du report à nouveau bénéficiaire de 275 310 186,57 €, de décider l'affectation et la répartition suivantes :

- distribution en numéraire d'un dividende de 94 718 535,75 € (soit un dividende 0,45 € par action de 0,20 € de valeur nominale), sur la base des 210 485 635 actions existantes au 31 décembre 2021 ;
- affectation du solde au report à nouveau de 345 248 520,73 €.

Le dividende sera détaché de l'action sur le marché Euronext Paris le 21 avril 2022 et payable en numéraire le 25 avril 2022 sur les positions arrêtees le 22 avril 2022 au soir.

Cette distribution est éligible, sur option, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents est indiqué ci-après dans la troisième résolution.

Nous vous rappelons que le montant unitaire des dividendes des exercices 2018 et 2020 est respectivement de 0,40 € et 0,45 €. Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2019.

#### Résolution 4 – Approbation des conventions réglementées

##### Objet et finalité

Nous vous proposons d'approuver les conventions dites réglementées intervenues au cours de l'exercice 2021 entre TF1 et un de ses mandataires sociaux (dirigeant, administrateur), une société dans laquelle un mandataire social de TF1 détient également un mandat ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant.

Cette approbation s'inscrit dans le cadre de la procédure dite des conventions réglementées, qui vise à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

Conformément à la loi, ces conventions ont fait l'objet, avant leur conclusion, d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, les administrateurs concernés n'ayant ni assisté ni pris part au vote.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées figure au point 3.3. Les conventions mentionnées dans ce rapport spécial et déjà approuvées par des assemblées générales antérieures ne sont pas soumises à nouveau au vote de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement, pour l'année 2022, des conventions réglementées exposées ci-après ; comme les années précédentes, nous vous demandons d'approuver ces conventions.

##### Convention de Services Communs avec Bouygues

###### Intérêt

Cette convention, habituelle au sein des groupes de sociétés, permet à TF1 de bénéficier de services et expertises et de prestations d'animation que Bouygues met à la disposition des différents métiers de son Groupe, dans plusieurs domaines, comme le management, les ressources humaines, la finance, la communication, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies, les assurances, l'audit, le conseil juridique, ou encore le conseil en innovation.

TF1 conclut chaque année cette convention pour accéder à ces prestations.

###### Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration de TF1, lors de sa séance du 28 octobre 2021, a autorisé le renouvellement de cette convention, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention repose sur des règles de répartition et de facturation des frais de services communs intégrant des prestations spécifiques facturées à TF1 selon des conditions commerciales normales, c'est-à-dire au prix de marché, ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle refacturée à TF1, selon les clés de répartition, dans la limite d'un pourcentage du chiffre d'affaires de TF1. La facturation de la quote-part fait l'objet d'une marge de 10 % pour les services à forte valeur ajoutée et de 5 % pour les services à faible valeur ajoutée.

En 2021, les sommes facturées par Bouygues à TF1 à ce titre s'élevaient à 3,5 M€, ce qui représente 0,14 % du chiffre d'affaires total du groupe TF1 (à comparer à 3,0 M€ pour l'année 2020, qui représentait également 0,14 % du chiffre d'affaires consolidé), cette somme étant également répartie entre les directions évoquées ci-après dans « Objet ».



**Objet***Apport d'expertise et animation des filières*

Bouygues met à la disposition de TF1 des services et des expertises dans plusieurs domaines tels que le management, les ressources humaines, la finance, la communication, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies, les assurances, l'audit, le conseil juridique, ou encore le conseil en innovation.

En fonction de ses besoins et conformément à la convention autorisée annuellement par le Conseil d'Administration, TF1 fait appel à ces services en les sollicitant, à tout moment, tout au long de l'année, à l'occasion de questions, de problématiques ou de discussions, avec un expert.

En plus des conseils prodigués et de l'assistance apportée, les services communs assurent l'animation des filières de tous les métiers du groupe, notamment en organisant des rencontres entre professionnels pour favoriser les échanges, les discussions techniques, ou s'approprier les évolutions réglementaires.

Au titre de l'année 2021, ces services ont été principalement apportés aux directions ci-après :

- Direction générale adjointe des **Relations Humaines et RSE**
  - **Relations Humaines** : Bouygues SA met à la disposition de la DRH du Groupe TF1 ses services et expertises dans les domaines suivants : développement RH et formation, juridique social, politique de rémunération et avantages sociaux et SIRH. Dans ce cadre, Bouygues SA anime plusieurs comités d'experts (Comités « mobilité », « formation », « données sociales », « SIRH », « Compensation & Benefits », « Relations sociales », « Relations écoles », « Diversité/RSE »...) qui ont notamment pour vocation de coordonner les initiatives RH, d'assurer une veille légale et réglementaire et un partage d'expertise et de bonnes pratiques sur l'ensemble de ces thématiques. Ces comités se réunissent plusieurs fois par an. Parmi les séminaires d'animation de la filière, il convient de relever les événements suivants inclus dans ces frais de services communs :
    - En 2021, des cadres-dirigeants du groupe TF1 ont participé aux formations de l'Institut du Management Bouygues (IMB), institut de formation aux méthodes managériales et aux valeurs du groupe Bouygues.
    - Chaque année, la Direction juridique social de Bouygues forme les Directeurs RH et Responsables RH de TF1 dans le cadre des « journées d'actualisation des connaissances en droit social ». Les cadres RH sont également accompagnés dans le cadre des séminaires d'intégration RH « Vaugouard ».
    - Bouygues SA veille aussi à l'intégration des nouveaux arrivants au travers des « Journées d'Accueil du Groupe Bouygues (JAG) ».
    - Enfin, le groupe Bouygues réunit chaque année, lorsque les circonstances le permettent, tous ses Métiers à l'occasion d'un forum destiné à promouvoir la mobilité interne « Opportunity ».
  - **RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)** : la Directrice RSE du groupe TF1 s'appuie sur la dynamique mise en place par la Direction en charge du développement durable du groupe Bouygues. Elle fait aussi appel à l'expertise développée par le groupe Bouygues en la matière, notamment dans le développement d'indicateurs de suivi pertinents, la définition et le suivi de la stratégie carbone du groupe, et s'agissant de la relation avec les agences de notation extra-financières et autres parties prenantes.
- Direction de l'Audit et du Contrôle Interne
  - **Contrôle interne** : le groupe TF1 bénéficie du soutien de Bouygues en matière d'outils et de méthodologie concernant le contrôle interne et la gestion des risques, à ce titre :

- des réunions d'échanges, organisées et animées par Bouygues, se sont tenues dans l'objectif de permettre aux représentants des différents métiers de :
  - partager sur le référentiel et l'outil de contrôle commun et leurs éventuelles évolutions,
  - partager un certain nombre de benchmarks externes en matière de contrôle interne et cartographie des risques, afin d'évaluer les méthodes du Groupe à la lumière des pratiques des autres sociétés,
  - partager l'information relative aux évolutions réglementaires notamment la loi Sapin II et la loi sur le devoir de vigilance ;
- d'autre part, un module de formation sur le contrôle interne d'une demi-journée est dispensé chaque année par le responsable du contrôle interne de Bouygues SA auprès des auditeurs de chacun des métiers du groupe. Les thèmes abordés concernent notamment les objectifs du contrôle interne, la méthodologie, les principes et le cadre réglementaire ;
- le groupe TF1 a également bénéficié du support du Groupe Bouygues sur les sujets éthiques, en matière de soutien au déploiement des procédures et de formation des collaborateurs sur ces sujets d'importance.

- La **Direction des Technologies** du groupe TF1 bénéficie de nombreuses synergies avec les directions homologues des autres filiales du groupe Bouygues, grâce à une « animation filière » assurée par Bouygues SA. Cette animation filière se concrétise par :
  - un Comité Stratégique qui se consacre notamment au partage de retours d'expérience sur les méthodes et les technologies adoptées dans les différentes entités ;
  - un Comité Sécurité Informatique Groupe qui réunit et fédère les équipes de cybersécurité de chaque entité pour permettre le partage de bonnes pratiques, l'échange d'information en temps réel (en particulier en cas d'attaque virale), et la sélection et la mise en œuvre de solutions communes ;
  - un groupe de travail Achats, qui pilote la négociation de contrats Groupe avec les grands fournisseurs globaux de technologie ;
  - un Comité Carrières, qui examine périodiquement les opportunités de mobilité entre entités du groupe des experts IT ;
  - une communauté de collaborateurs, qui, sous la marque « Bytech » assure une visibilité externe de la filière à des fins d'attractivité et de recrutement de profils IT et Digital.
- La **Direction Reporting, Comptes et États financiers** du groupe TF1 a également bénéficié, en 2021, du partage de compétence concernant la réglementation européenne *European Single Electronic Format*. Ce partage de compétence entre équipes a conduit à la définition d'un référentiel commun, au gré des évolutions réglementaires, permettant au groupe TF1 de publier des états financiers sous format XHTML pour l'exercice 2021. De la même façon, dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen Taxonomie dès l'exercice 2021, un groupe de travail commun aux métiers du groupe Bouygues a été monté. Les échanges nombreux entre métier et avec Bouygues SA, appuyés d'un conseil externe dont TF1 a bénéficié, ont permis d'aboutir à un référentiel commun, adaptable en fonction des métiers, d'identification d'indicateurs verts.

Par ailleurs, en 2021, le groupe Bouygues, en sa qualité d'actionnaire de référence, a régulièrement apporté, sous forme d'échanges formels et/ou informels, son appui sur des sujets opérationnels dans différents domaines, notamment juridiques et financiers.

**Personnes concernées**

- Olivier Bouygues, Pascal Grangé (représentant permanent de Bouygues) et Olivier Roussat.
- Bouygues est actionnaire.

**Utilisation des avions détenus par la société AirBy**

Le Conseil d'Administration de TF1, lors de sa séance du 28 octobre 2021, a autorisé le renouvellement de la convention d'utilisation des avions détenus par la société Airby, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette convention offre à TF1 la possibilité de solliciter la société AirBy, détenue indirectement par Bouygues et SCDM, opérateur

d'un avion Global 6000, ou, à défaut, d'un appareil équivalent comprenant la mise à disposition et l'ensemble des frais liés à la prestation de vol.

Aucun montant n'a été facturé pour l'année 2021. TF1 n'a pas utilisé cette possibilité depuis 2009.

**Personnes concernées**

- Charlotte Bouygues (représentante permanente de SCDM), Olivier Bouygues, Pascal Grangé (représentant permanent de Bouygues) et Olivier Roussat.
- Bouygues et SCDM sont associés.

**Résolutions 5 et 6 – Approbation des rémunérations des mandataires sociaux 2021 (say on pay ex-post)****Objet et finalité**

Le document d'enregistrement universel 2021 présente, dans la rubrique 3.4, les informations requises sur les rémunérations des mandataires sociaux (Président directeur général et administrateurs), versées ou attribuées au titre de l'exercice 2021.

Dans la 5<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général.

Dans la 6<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons d'approuver l'ensemble des informations sur les rémunérations 2021.

**Résolutions 7 et 8 – Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (say on pay ex ante)**

La rémunération des mandataires sociaux fait l'objet à juste titre d'une attention croissante de la part des actionnaires et des investisseurs, et les réglementations récentes ont renforcé les exigences en matière de transparence sur ces rémunérations ainsi que les pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Les principes de rémunération des mandataires sociaux qui sont exposés au chapitre 3.5 et les projets de résolutions que nous vous demandons d'approuver prennent en compte ces évolutions.

Dans la 7<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons d'approuver la politique de rémunération, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général.

Dans la 8<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons d'approuver la politique de rémunération des administrateurs.

Cette politique a été arrêtée par le Conseil d'Administration, sur la base des propositions du Comité de Sélection et des Rémunérations. Elle contribue à la pérennité de la Société et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

**Résolutions 9 à 13 – Mandats d'administrateurs****Objet et finalité**

Comme chaque année, le Conseil s'est interrogé sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celle de ses Comités, notamment en termes de diversité (représentation équilibrée des femmes et des hommes, âges, qualifications et expériences professionnelles).

Le Conseil d'Administration veille à l'amélioration et l'efficacité de la gouvernance de TF1 en appréciant régulièrement sa composition, sa diversité, les compétences et les expériences des administrateurs, leur disponibilité, leur implication, leur responsabilité, le respect du pourcentage d'indépendance, l'équilibre entre les femmes et les hommes, ainsi que par les choix les plus adaptés à la Société, des modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 février 2022 a procédé à l'examen des mandats des administrateurs qui arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale, en tenant compte des règles de gouvernance fixées par les statuts, le règlement intérieur et les recommandations de l'AMF, du Haut Comité de Gouvernement d'entreprise, du Code de Gouvernement

d'Entreprise AFEP/MEDEF, des pratiques de place, ainsi que de l'expertise des administrateurs actuels, leur disponibilité et leur implication et de la nécessité de maintenir les taux d'indépendance et de femmes.

Il a porté une attention particulière à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du Conseil et de ses trois Comités.

Le Conseil d'Administration a recherché à maintenir une composition équilibrée et adaptée aux enjeux auxquels le Groupe doit répondre.

Votre Conseil d'Administration a recueilli préalablement l'avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, qui a notamment examiné l'exercice des mandats au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

Les CV des administrateurs sont présentés dans le chapitre 3.1.3.

La composition du Conseil d'Administration est à jour en permanence sur le site Internet de la société : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), Investisseurs> Gouvernance> Instances de gouvernance.

### Renouvellement, pour trois ans, des mandats de trois Administrateurs

Dans les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions, nous soumettons à votre approbation le renouvellement, pour trois ans, des mandats de Gilles Pélisson, Marie Pic-Pâris Allavena et Olivier Roussat, qui arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022.

Votre Conseil d'Administration a recueilli préalablement l'avis du Comité de Sélection, qui a jugé que ces trois Administrateurs à savoir Gilles Pélisson, Marie Pic-Pâris Allavena et Olivier Roussat, apportent aux travaux du Conseil et de ses Comités, leur expérience, leur capacité de compréhension des enjeux et des risques des métiers du groupe TF1.

Gilles Pélisson est Administrateur depuis 2009 et Président directeur général depuis le 19 février 2016. Le Conseil a souligné l'importance du travail qu'il a accompli depuis les six années passées à la tête du groupe TF1, en accélérant sa transformation et mettant en œuvre la stratégie multichânes, multimédia et multimétiers, pendant une période très complexe marquée par de grandes évolutions technologiques, réglementaires, concurrentielles et commerciales. Il a conforté la position de TF1 comme *leader* en télévision, le développement du Groupe dans la production et le digital, tout en accroissant la rentabilité du groupe TF1 (9<sup>ème</sup> résolution).

Administratrice de TF1 depuis avril 2019, membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité de Sélection et des rémunérations depuis avril 2021, Marie Pic-Pâris Allavena fait bénéficier le Conseil de ses compétences reconnues en matière financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a conclu que Marie Pic-Pâris Allavena poursuivrait l'exercice de son mandat en qualité d'administratrice indépendante dans la mesure où elle continuerait de remplir tous les critères définis par le Code AFEP/MEDEF (10<sup>ème</sup> résolution).

Olivier Roussat, Administrateur et membre du Comité de Sélection depuis avril 2013, est Directeur général de Bouygues SA depuis février 2021 (et jusque-là Directeur général délégué depuis août 2016) et Administrateur de Bouygues Telecom (et jusque-là Président du Conseil d'Administration depuis janvier 2019), Bouygues Construction et Colas depuis 2021. Il fait bénéficier le Conseil de ses compétences et ses connaissances, en France et à l'international, dans les domaines des télécommunication et médias, et du monde industriel (11<sup>ème</sup> résolution).

Le Conseil d'Administration, suivant les recommandations du Comité de Sélection et des Rémunérations, estime que ces Administrateurs participent assidûment au Conseil ; leur contribution est particulièrement appréciée et leur connaissance des médias et de l'environnement audiovisuel français éclaire les travaux du Conseil.

En 2021, les taux d'assiduité de ces 3 administrateurs a été de 100 % aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent.

Le Conseil d'Administration, suivant les recommandations du Comité de Sélection et des Rémunérations, soumet à l'approbation des actionnaires le renouvellement de leurs mandats d'administrateurs, pour trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale, tenue en 2025 et appelée à statuer sur les comptes 2024.

Le vote du renouvellement de leurs mandats conforterait l'expertise du Conseil.

### Nomination, pour trois ans, d'une nouvelle Administratrice indépendante

Votre Conseil a tenu en compte du taux d'Administrateurs indépendants, ainsi que de l'objectif de refléter la composition du Conseil à l'évolution de l'activité du Groupe.

Après avoir recueilli l'avis du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires (12<sup>ème</sup> résolution) de nommer Orla Noonan en qualité

d'Administratrice, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale, tenue en 2025 et appelée à statuer sur les comptes 2024.

Le Conseil d'Administration estime que le parcours professionnel d'Orla Noonan, Directrice Générale de Groupe AB jusqu'en 2018 ayant accompagné le repositionnement stratégique de ce groupe vers des contenus *premium*, ainsi que son expérience reconnue dans le domaine du digital en sa qualité notamment de Présidente du Conseil d'Administration d'Adevinta depuis 2018, permettront de conforter l'efficacité des travaux du Conseil en faisant bénéficier le groupe TF1 de son expertise.

Le Conseil d'Administration a également examiné la situation de Orla Noonan au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF. Il a conclu notamment qu'elle n'a aucune relation d'affaires avec le groupe TF1 et a retenu la concernant la qualification d'Administratrice indépendante.

### Curriculum vitae d'Orla Noonan

Orla Noonan est une femme d'affaires irlandaise, actuellement présidente du Conseil d'administration d'Adevinta, leader mondial des annonces en ligne. Elle est par ailleurs Administratrice Indépendante de SMCP (depuis 2017), de l'Agence France Presse (AFP, depuis 2019) et de Believe (depuis 2021). Elle a précédemment été présidente de NT1 (entre 2005 et 2010), occupé différents postes au sein de Groupe AB, dont elle a notamment été directrice générale de 2014 à 2018, et administratrice indépendante d'Iliad (jusqu'en 2021). Orla Noonan est diplômée de HEC Paris (1994) et d'un Bachelor of Arts (Economics) du Trinity College à Dublin (1992).

- Présidente du Conseil d'Administration de Adevinta
- Administratrice indépendante de Believe, Présidente du Comité de Rémunération
- Administratrice indépendante de SMCP, Présidente du Comité d'Audit
- Membre du Conseil d'Administration de l'AFP, nommée par le Conseil Supérieur de l'AFP

### Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice indépendante d'Iliad de 2009 à 2021, Présidente du Comité d'Audit
- Administratrice indépendante de Schibsted Media Group de 2017 à 2019
- Directrice générale de Groupe AB de 2014 à 2018

### Nombre d'actions TF1 détenues

Orla Noonan a déclaré qu'elle procèdera à l'acquisition des 100 actions TF1 devant être détenues par chaque administrateur, conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

### Désignation, pour deux ans, des Administrateurs représentant les salariés

Nous vous rappelons que, depuis la privatisation de TF1, deux Administrateurs représentent les salariés au Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions légales et statutaires modifiées suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance n° 2020-1642 du 21 décembre 2020, ils sont désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections des titulaires au Comité social et économique organisées dans TF1 et ses filiales.

Les mandats de Sophie Leveaux et de Sabrina Zerbib arrivent à échéance en 2022.

Les Administrateurs représentant les salariés désignés par les deux organisations syndicales les plus représentatives sont Farida Fekih et Sophie Leveaux.

Il vous est demandé de prendre acte de ces désignations, pour deux années.

**Curriculum vitae de Farida Fekih**

Titulaire d'une maîtrise informatique et électronique obtenue à l'Université Paris 8 en 1997, Farida Fekih est également diplômée d'un master 2 à l'Université Paris Dauphine en Management, Travail et Développement Social, en 2017. Entrée dans le groupe TF1 en 2000, elle a d'abord occupé un poste de Chef de projet web au sein d'e-TF1. En 2007, Farida Fekih bénéficie d'une mobilité vers TF1 SA en tant que Chef de projet en organisation et conduite du changement. Elle aura l'opportunité de mener différents projets avec la direction informatique et les métiers du Groupe. Désormais, Farida Fekih est responsable de la stratégie Produit pour le pôle produit contenus (au sein de la DirTech) et est responsable de l'équipe de conduite du changement pour les métiers des Antennes et de la Médiactory. De 2013 à 2018, Farida a également occupé les fonctions de suppléante au Comité d'entreprise de TF1 SA tout en étant désignée déléguée syndicale de la CFDT.

**Autres mandats et fonctions exercés**

Néant

**Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années**

Néant

**Nombre d'actions TF1 détenues**

Farida Fekih a déclaré qu'elle procèdera à l'acquisition des 10 actions TF1 devant être détenues par chaque Administrateur représentant les salariés, conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

**Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des 9<sup>ème</sup> à 13<sup>ème</sup> résolutions, le Conseil d'Administration sera, à l'issue de l'Assemblée, composé comme suit :

- 3 Administratrices indépendantes : Catherine Dussart, Orla Noonan et Marie Pic-Pâris Allavena ;
- 2 Administratrices représentant les salariés : Farida Fekih et Sophie Leveaux ;
- 1 Administratrice représentant les salariés actionnaires : Marie-Aude Morel ;
- 1 Administrateur exécutif : Gilles Pélisson ;
- 4 Administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle : Olivier Bouygues, Olivier Roussat, la société Bouygues, représentée par Pascal Grangé et la société SCDM, représentée par Charlotte Bouygues.

Le Conseil d'Administration de TF1 compterait, parmi ses Administrateurs non représentants du personnel : 3 Administrateurs indépendants, soit une proportion de 37,5 %, et également 4 femmes, soit une proportion de 50 % (les Administratrices représentant les salariés et l'Administratrice représentant les salariés actionnaires n'étant pas pris en compte pour la détermination des pourcentages).

La moyenne d'âge serait ramenée de 57 ans à 56 ans l'ancienneté moyenne serait de 6 années (calcul à la date de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022).

La composition du Conseil d'Administration est à jour en permanence sur le site Internet de la société ([www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr), Accueil>Investisseurs>Gouvernance>Instances de gouvernance).

**Résolutions 14 et 15 – Mandats des Commissaires aux Comptes****Objet et finalité**

Dans la 14<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de renouveler le cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée de six exercices, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité d'Audit, propose le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet Ernst & Young Audit. Il a constaté que l'expérience et la compétence technique des associés et managers permettaient des travaux d'audit efficaces et pertinents, et des contributions utiles à TF1.

Le Conseil juge également que les relations du Groupe avec ce cabinet s'inscrivent dans la continuité et la stabilité, facteur déterminant dans la qualité des travaux d'audit.

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes par TF1 et ses filiales figurent dans le document de référence, chapitre 6.2 en note 9.3 des annexes des comptes consolidés.

Le mandat en cours du cabinet Mazars, deuxième Commissaire aux Comptes, arrive à terme à l'issue de la certification des comptes 2024.

Dans la 15<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de prendre acte de l'arrivée du terme du mandat du cabinet Auditex, Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Ernst & Young Audit.

La nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'étant plus règlementairement requise, votre Conseil d'Administration, sur avis du Comité d'Audit, propose de constater l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Auditex et de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

**Résolution 16 – Achat par la société de ses propres actions****Objet et finalité**

Dans la 16<sup>ème</sup> résolution qui est soumise à votre approbation, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée chaque année à la Société de procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat.

Les objectifs du programme de rachat seraient de :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de

l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, ou par voie d'attribution d'actions ;

- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- favoriser la liquidité du marché et la régularité des cotations des titres de capital de la Société, et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, en recourant à un contrat de liquidité dont la gestion sera confiée à un prestataire de services d'investissement agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF ;



- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Votre Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 10 février 2022, de restreindre les objectifs du programme de rachat aux deux premiers points ci-dessus. Il s'est réservé la faculté d'étendre le programme à d'autres finalités. Dans une telle hypothèse, la Société en informerait le marché.

Au 31 décembre 2021, comme tout au long de l'année 2021, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

#### Plafonds de l'autorisation

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10 % du capital ;
- prix d'achat unitaire maximum : 15 € ;
- montant global maximum du programme : 300 M€ ;
- durée : 18 mois.

Les opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique sur le capital de la Société.

Les actions autodétenues n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

## Partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

### Résolution 17 – Possibilité de réduire le capital social par annulation d'actions

#### Objet et finalité

Nous vous proposons d'approuver la délégation, pour une durée de 18 mois, de tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée.

La 17<sup>ème</sup> résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, par annulation de tout ou partie d'actions acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée. Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois. Elle se substituerait à celle donnée précédemment par l'Assemblée Générale du 15 avril 2021.

Cette nouvelle délégation s'inscrit dans la continuité de celles de même nature autorisées par les Assemblées précédentes et reste en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée (18 mois).

Il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique d'achat ou d'échange ; par ailleurs, l'achat pourrait se faire avec recours à des instruments financiers dérivés. Le Conseil d'Administration a, en effet, jugé que les conditions offertes par ce recours pouvaient être dans l'intérêt financier de la Société et des actionnaires. Le plafond a été maintenu à 10 % tout comme le montant alloué de 300 M€, afin de conserver une large amplitude au Conseil d'Administration.

Le fait d'annuler des actions rachetées permet notamment de compenser la dilution pour les actionnaires de la création d'actions nouvelles résultant, par exemple, de l'exercice d'options de souscription d'actions.

#### Plafonds de l'autorisation

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- plafond de l'autorisation : 10 % du capital par période de 24 mois ;
- durée de l'autorisation : 18 mois.

### Résolution 18 – Délégation en vue d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise du Groupe

#### Objet et finalité

Dans la 18<sup>ème</sup> résolution, nous vous proposons d'autoriser de nouveau le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois et à hauteur de 2 % du capital, à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe TF1 adhérant au plan d'épargne d'entreprise du Groupe (PEE/PEG).

Le prix de souscription pourrait être fixé en appliquant la décote maximale légale par rapport au prix de marché, en contrepartie d'une obligation de conservation des actions. La Société a la conviction qu'il est important d'associer étroitement les salariés aux réussites du Groupe dont ils sont les acteurs essentiels. Les opérations d'épargne salariale et les augmentations de capital réservées aux salariés leur permettraient de se constituer une épargne et d'être directement intéressés et impliqués dans la bonne marche du Groupe, ce qui contribue à accroître leur engagement et leur motivation.

La 18<sup>ème</sup> résolution a pour objet d'autoriser de nouveau votre Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à procéder, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à une ou

plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés du groupe TF1 adhérant au plan d'épargne d'entreprise du Groupe (PEE/PEG), dans une limite maximum de 2 % du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit.

Conformément à l'article L. 3332-19 du code du travail, le prix de souscription sera égal à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, assortie d'une décote maximum de 20 % (30 % si la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans).

Au 31 décembre 2021, 65,96 % des salariés ayant accès au PEG TF1 (couverture de 100 % des effectifs) étaient adhérents via le PEE « FCPE TF1 Actions ». Les salariés étaient actionnaires à hauteur de 8,9 % du capital et des droits de vote. Il est rappelé que la société de gestion du FCPE TF1 Actions achète, sans décote, sur le marché, les actions TF1 détenues par le FCPE. Le plafond de 2 % du capital prévu est autonome des autorisations d'octroi d'actions de performance et des options d'actions.

## Résolution 19 – Possibilité d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions à certains salariés ou dirigeants

### Objet et finalité

Dans la 19<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer, au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à celle-ci, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (ou « stock-options »).

Ce dispositif répond à la volonté de motiver et de fidéliser les principaux cadres dirigeants du COMGT.

Les options seraient attribuées sans décote. Selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'achat des actions sera au moins égal à la moyenne du cours de Bourse de l'action pendant les 20 jours de Bourse précédant leur attribution, ou du cours moyen d'achat par la Société.

Le délai d'exercice des options consenties ne pourra excéder une période de dix années à compter de leur date d'attribution. L'autorisation d'octroi d'options proposée au renouvellement

prévoit un plafond global commun à l'attribution des actions de performance, égal à 3 % du capital social. Le nombre d'options éventuellement consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas représenter plus de 5 % du total des attributions.

La 19<sup>ème</sup> résolution prévoit également la fixation par le Conseil d'Administration des conditions de performance applicables à tous les bénéficiaires.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a octroyé, sous deux conditions de performance, 1 262 000 options de souscription d'actions, soit 0,60 % du capital social aux principaux cadres dirigeants du COMGT, majoritairement bénéficiaires des précédents plans de stock-options (à l'exception du Président).

Les renseignements sur les octrois d'options et sur la politique générale d'attribution suivie par la Société figurent au point 3.4 du document d'enregistrement universel 2021.

## Résolution 20 – Possibilité d'attribuer des actions de performance à certains salariés ou dirigeants

### Objet et finalité

Dans la 20<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer, en une ou plusieurs fois, des actions de performance de la Société au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés et de procéder, le cas échéant, à une augmentation de capital.

Les attributions gratuites d'actions aux principaux cadres dirigeants du COMEX et CODG ont pour but de créer des objectifs collectifs et d'associer chacun à la nécessité de poursuivre la transformation de l'entreprise sur la durée.

Les actions ainsi attribuées peuvent être soit des actions existantes, détenues par la Société dans le cadre d'un programme de rachat, soit des actions nouvelles à émettre par augmentation de capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

Les bénéficiaires ne deviendraient propriétaires des actions qu'au terme d'une période minimale d'acquisition d'un an, fixée par l'Assemblée Générale, suivie d'une période de conservation à fixer par le Conseil, pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas céder leurs actions.

La durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à deux ans (des exceptions en cas de décès ou d'invalidité sont prévues par la loi).

L'autorisation d'attribution d'actions de performance proposée au renouvellement prévoit un plafond global commun à l'octroi d'options d'actions, égal à 3 % du capital social. Le nombre d'actions de performance attribuées éventuellement aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra excéder 0,03 % du capital.

La 20<sup>ème</sup> résolution prévoit également la fixation par le Conseil d'Administration des conditions de performance applicables à tous les bénéficiaires.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a attribué, sous deux conditions de performance, 250 000 actions de performance, soit 0,12 % du capital social, aux principaux membres des organes de Direction COMEX et CODG de TF1 (à l'exception du Président).

Les renseignements sur les attributions d'actions de performance et sur la politique générale d'attribution suivie par la Société figurent au point 3.4 du document d'enregistrement universel 2021.

## Résolution 21 – Modification des statuts

### Objet et finalité

Dans la 21<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de procéder à la modification de l'article 7 des statuts relatif aux déclarations de franchissement de seuils afin de préciser les modalités desdites déclarations.

Le Code de Commerce prévoit une obligation, à la charge de tout actionnaire d'une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, d'informer la société lorsqu'il franchit, à la hausse comme à la baisse, certains seuils de détention du capital et des droits de vote. Le seuil à partir duquel naît cette obligation est librement fixé par les statuts.

L'article 7 des statuts de la Société, dans sa rédaction actuelle, prévoit une obligation d'information à partir du seuil de 1 %, jusqu'à 5 %.

Afin de permettre à la Société d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de son actionnariat, le nouvel article 7 met en place une obligation de déclaration à partir du franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 1 %, et de tout seuil constitué par un multiple 1 %. Les obligations statutaires de déclaration s'appliqueront aux actionnaires détenant moins de 30 % du capital ou des droits de vote.

## Résolution 22 – Pouvoirs pour les formalités

### Objet et finalité

Dans la 22<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration.

## — 8.3. PROJET DE RÉOLUTIONS

### Partie ordinaire

#### Première résolution

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 164 656 869,91 €.

#### Deuxième résolution

##### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 225,3 M€.

#### Troisième résolution

##### (Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que, compte tenu du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 164 656 869,91 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 275 310 186,57 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 439 967 056,48 euros.

*En euros*

Résultat de l'exercice	164 656 869,91
Report à nouveau (crédeur)	275 310 186,57
Affectation	
Dividende ordinaire <sup>(a)</sup>	94 718 535,75
Report à nouveau	345 248 520,73

*(a) 0,45 € x 210 485 635 actions (nombre d'actions au 31 décembre 2021)*

Le dividende sera détaché de l'action sur le marché Euronext Paris le 21 avril 2022 et payable en numéraire le 25 avril 2022 sur les positions arrêtées le 22 avril 2022 au soir.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2018	2019	2020
Nombre d'actions	209 928 940	210 242 074	210 392 991
Dividende unitaire	0,40 €	0 €	0,45 €
Dividende total <sup>(a)/(b)</sup>	83 971 576,00 €	0 €	94 676 845,95 €

(a) Dividendes effectivement versés, déduction faite le cas échéant des actions détenues par TF1 n'ouvrant pas droit à distribution.

(b) Montants éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts.

## Quatrième résolution

### (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions réglementées présentées dans ce rapport et non encore approuvées par l'Assemblée Générale.

## Cinquième résolution

### (Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à M. Gilles Pélisson, Président directeur général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Gilles Pélisson, Président directeur général, tels qu'ils figurent au point 3.4 du document d'enregistrement universel 2021.

## Sixième résolution

### (Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, en application du I de l'article L. 22-10-34 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les informations publiées en application du I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce, tels que présentées au point 3.4 du document d'enregistrement universel 2021.

## Septième résolution

### (Approbation de la politique de rémunération de M. Gilles Pélisson, Président directeur général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, en application du II de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération de M. Gilles Pélisson, Président directeur général, décrite au point 3.5 du document d'enregistrement universel 2021.

## Huitième résolution

### (Approbation de la politique de rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, en application du II de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des administrateurs, décrite au point 3.5 du document d'enregistrement universel 2021.

## Neuvième résolution

### (Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Gilles Pélisson)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Gilles Pélisson, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Dixième résolution

### (Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administratrice de Mme Marie Pic-Pâris Allavena)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Mme Marie Pic-Pâris Allavena, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Onzième résolution

### (Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Olivier Roussat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Olivier Roussat, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Douzième résolution

### (Nomination de Mme Orla Noonan en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'Administratrice Mme Orla Noonan, demeurant 22 rue Lamarck - 75018 Paris, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## Treizième résolution

### (Constatation de la désignation des Administrateurs représentant les salariés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la désignation, en application de l'article L.225-27-1 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société, de Mme Farida Fekih et Mme Sophie Leveaux en qualité d'Administratrices représentant les salariés, pour une durée de deux années.

## Seizième résolution

### (Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration incluant le descriptif du programme de rachat d'actions propres :

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder ou faire procéder à des achats d'actions par la Société, dans les conditions décrites ci-après, dans la limite d'un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation, et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention ;
2. décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes, correspondant, soit à une pratique de marché admise par l'AMF, soit à un objectif prévu par l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, soit à un objectif mentionné par l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce :
  - réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale extraordinaire,
  - satisfaire aux obligations découlant de titres de créances notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière,
  - attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, ou par voie d'attribution d'actions,
  - favoriser la liquidité du marché et la régularité des cotations des titres de capital de la Société, et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, en recourant

## Quatorzième résolution

### (Renouvellement, pour une durée de six exercices, du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Ernst & Young Audit)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Ernst & Young Audit, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

## Quinzième résolution

### (Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Auditex)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet Auditex arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, et décide de ne pas le renouveler.

à un contrat de liquidité dont la gestion sera confiée à un prestataire de services d'investissement agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF,

- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable,
  - mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
3. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par l'AMF dans sa position-recommandation DOC-2017-04, sur tout marché ou hors marché, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociation (MTF) ou *via* un « internalisateur » systématique, ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique portant sur les titres de la Société. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
  4. décide que le prix d'achat ne pourra dépasser 15 € (quinze euros) par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la Société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfices ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération ;
  5. fixe à 300 000 000 € (trois cents millions d'euros), le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions ainsi autorisé ;
  6. prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date ;

7. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'AMF et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation ;
8. décide que le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable ;
9. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## Partie extraordinaire

### Dix-septième résolution

**(Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération ;
2. autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes ou réserves disponibles ;
3. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts et d'une façon générale accomplir toutes formalités nécessaires ;
4. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

### Dix-huitième résolution

**(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions d'une part, du code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 (alinéa 1) et L. 225-138-1 et d'autre part, des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, dans une limite maximum de 2 % du capital existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions ordinaires

ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi réservée aux salariés et mandataires sociaux de TF1 et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ou à tout plan d'épargne interentreprises ;

2. décide que le prix de souscription des nouvelles actions fixé par le Conseil d'Administration ou son délégué, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du code du travail, lors de chaque émission, ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus du pourcentage maximum fixé par la législation en vigueur ;
3. prend acte que la présente résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux auxquels l'augmentation de capital est réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
4. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour : arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution, notamment décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée au point 1 ci-avant ; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ; constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ; accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ; apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ; imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et, généralement, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites prévues par la loi et celles qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution ; fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Dix-neuvième résolution

### **(Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, des options de souscription ou d'achat d'actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de Commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit, à son choix, soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre par voie d'augmentation de capital, soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci ;
2. décide que le nombre total des options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente délégation, plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce plafond est commun avec celui prévu pour les actions de performance attribuées gratuitement en vertu de la vingtième résolution de la présente Assemblée ;
3. décide en particulier que le nombre total des options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente autorisation, plus de 5 % du total des attributions effectuées par le Conseil d'Administration pendant trente-huit mois, étant précisé que sur ce plafond s'imputeront, le cas échéant, pendant la durée de validité de la présente autorisation, les actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la vingtième résolution de la présente Assemblée.
4. décide qu'en cas d'octroi d'options de souscription d'actions, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé, sans décote, le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur l'Eurolist d'Euronext Paris – ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer – lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;
5. décide qu'en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration, sans décote, et ne pourra être inférieur, ni à la moyenne des cours cotés de l'action sur l'Eurolist d'Euronext Paris – ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer – lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce ;
6. décide que la durée de la période d'exercice des options consenties en vertu de la présente autorisation, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration, ne pourra excéder dix ans à compter de leur date d'attribution ;
7. prend acte qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de Commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;
8. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment, pour :
  - fixer les critères de performance applicables aux bénéficiaires des options, salariés ou dirigeants mandataires sociaux,
  - fixer les autres conditions dans lesquelles les options seront consenties et levées et arrêter la liste des bénéficiaires des options ; en particulier, pour les options consenties, le cas échéant, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, prévoir que les options ne pourront être levées avant la cessation de leurs fonctions ou fixer la quantité des actions devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options, et, le cas échéant, établir des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions,
  - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options,
  - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acquérir devront être ajustés notamment dans les cas prévus par les textes en vigueur,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas d'opérations financières ou sur titres,
  - limiter, restreindre ou interdire l'exercice des options pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options et concerner tout ou partie des bénéficiaires,
  - passer toute convention, prendre toutes mesures, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
  - s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
9. fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée le délai maximal d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## Vingtième résolution

**(Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
2. décide que les bénéficiaires des actions, qui seront désignés par le Conseil d'Administration, pourront être les membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou les mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tant de la société TF1 que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
3. décide qu'au titre de la présente autorisation, le Conseil d'Administration pourra attribuer un nombre total d'actions représentant au maximum 3 % du capital de la Société (tel qu'existant au moment où il prendra cette décision) étant précisé que sur ce plafond s'imputeront, le cas échéant, pendant la durée de validité de la présente autorisation, les actions pouvant être souscrites ou acquises dans le cadre des options consenties en vertu de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée ;
4. décide en particulier que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente autorisation ne pourra porter sur plus de 0,03 % du capital de la Société au titre de la présente autorisation, étant précisé que sur ce plafond s'imputeront, le cas échéant, pendant la durée de validité de la présente autorisation, les actions pouvant être souscrites ou acquises par les dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des options consenties en vertu de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée ;
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, sans pouvoir être inférieure à un an ;
6. décide que le Conseil d'Administration pourra par ailleurs imposer une durée minimale de conservation par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive des actions ;
7. précise que, conformément à la loi, la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions ne pourra être inférieure à deux ans ;
8. décide que l'attribution gratuite des actions interviendra immédiatement, avant le terme de la période d'acquisition, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale. Dans une telle hypothèse, les actions seront en outre immédiatement cessibles ;
9. autorise le Conseil d'Administration à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce ;
10. prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation ;
11. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet de :
  - arrêter la liste des bénéficiaires des actions à émettre ou existantes, de fixer les conditions et les critères de performance qui leur sont applicables,
  - de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires,
  - de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
  - de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions ;
  - d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales ;
12. fixe à trente-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
13. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Vingtième-et-unième résolution

**(Modification de l'article 7 des statuts concernant les modalités de déclaration de franchissement de seuils)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les dispositions statutaires relatives aux déclarations de franchissement de seuils afin de préciser les modalités desdites déclarations.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts intitulé « Forme des actions – Détention du capital » de la façon suivante :

### Ancienne rédaction

ARTICLE 7 – Forme des actions – Détention du capital

- (a) Les actions de la société pourront être nominatives ou au porteur.  
Les actions et toutes autres valeurs mobilières émises par la société donnent lieu à une inscription en compte au nom de leurs titulaires ou, le cas échéant, au nom de l'intermédiaire, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.
- (b) Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.



Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 %, et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

Pour la mise en œuvre des obligations statutaires d'information prévues au présent article, il est fait application des cas d'assimilation et modalités de calcul prévus par les articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de Commerce ou par le règlement général de l'AMF.

- (c) Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.
- (d) Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

#### Nouvelle rédaction

##### ARTICLE 7 – Forme des actions – Détention du capital

- (a) Les actions de la société pourront être nominatives ou au porteur.

Les actions et toutes autres valeurs mobilières émises par la société donnent lieu à une inscription en compte au nom de leurs titulaires ou, le cas échéant, au nom de l'intermédiaire, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant une fraction égale à un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société conformément aux dispositions légales et réglementaires. La même déclaration doit être faite à chaque fois que ces seuils sont franchis à la baisse.

Toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, qui possède ou contrôle, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 30 % du capital ou des droits de vote de la société, est exemptée des obligations statutaires d'information prévues au présent article.

L'inexécution de ces obligations, qui s'ajoutent aux obligations légales, entraîne, à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) des droits de vote de la société, dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 233-14 du Code de commerce, la privation des droits de vote attachés aux actions non déclarées, dans toutes les assemblées générales réunies jusqu'à l'expiration d'un délai de deux années suivant la date de la régularisation de la notification.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte.

- (b) Les actions en numéraire sont libérées dans les conditions légales.
- (c) Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

#### Vingt-deuxième résolution

##### (Pouvoirs pour dépôts et formalités)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# 9

## RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS

### 9.1. SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES RFA 318

- 9.1.1. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 318
- 9.1.2. Informations sur les Commissaires aux Comptes 318
- 9.1.3. Nom de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales 318


### 9.2. AGENDA 318

### 9.3. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE 319

### 9.4. COMMUNIQUÉS FINANCIERS PUBLIÉS EN 2021 319

### 9.5. ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS 320

### 9.6. TABLES DE CONCORDANCE RFA 321

- 9.6.1. Annexe 1 au règlement délégué n° 2019/980 321
- 9.6.2. Rapport financier annuel  RFA 324
- 9.6.3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration 325
- 9.6.4. Gouvernement d'entreprise 327

### 9.7. LEXIQUE 329

### 9.8. INDEX 330



## — 9.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

### 9.1.1. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table

de concordance indique le contenu (cf. chapitre 9.6 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 9 mars 2022

Le Président directeur général

Gilles C. Pélisson

### 9.1.2. Informations sur les Commissaires aux Comptes

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
<b>Ernst &amp; Young</b> Représenté par Nicolas Pfeuty Tour First, 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021
<b>Mazars</b> Représenté par Gilles Rainaut Tour Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris La Défense	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2024
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
<b>Auditex</b> (Groupe EY) Tour First, 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes par TF1 et ses filiales figurent dans le présent document au chapitre 6 note 9.3.

### 9.1.3. Nom de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Les informations sociales, environnementales et sociétales ont été vérifiées par le cabinet EY & Associés, Département Développement Durable. Ernst & Young et Associés est le vérificateur indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Cofrac sous le numéro 3-1681.

## — 9.2. AGENDA

14 avril 2022 : Assemblée Générale Mixte des actionnaires

28 avril 2022 : Résultats du premier trimestre 2022

28 juillet 2022 : Résultats du premier semestre 2022

27 octobre 2022 : Résultats des neuf premiers mois 2022

*Cet agenda peut être soumis à des modifications.*

### — 9.3. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) numéro 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 175 à 284 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 mars 2021 sous le numéro D. 21-0107 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 161 à 240 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 mars 2020 sous le numéro D. 20-0118.

### — 9.4. COMMUNIQUÉS FINANCIERS PUBLIÉS EN 2021

Date de publication	Objet
10 février 2021	Bouygues Telecom et le groupe TF1 signent un accord sur la télévision segmentée
10 février 2021	Jumbodiset entre en négociations exclusives avec le groupe TF1 en vue d'acquérir TF1 Games et Dujardin, les principaux éditeurs de jouets et de jeux en France
11 février 2021	Résultats annuels 2020 du groupe TF1
15 avril 2021	Le groupe TF1 finalise la cession de TF1 Games et Dujardin à Jumbodiset
27 avril 2021	Newen prend une participation majoritaire dans le groupe espagnol iZen
28 avril 2021	Résultats du T1 2021 du groupe TF1
17 mai 2021	TF1, M6, Bouygues et RTL Group annoncent qu'elles ont conclu des protocoles d'accord d'entrée en négociations exclusives pour fusionner les activités de TF1 et M6
17 juin 2021	Le groupe TF1 et Free prolongent leur partenariat en signant un nouvel accord de distribution
23 juin 2021	Évolution de l'organisation du groupe TF1
25 juin 2021	A+E Networks entre au capital de Reel One, filiale de Newen
8 juillet 2021	Signature des accords relatifs au rapprochement des groupes TF1 et M6
19 juillet 2021	Accord inédit signé entre le groupe TF1 et les organisations cinéma
28 juillet 2021	Résultats du S1 2021 du groupe TF1
3 septembre 2021	Le groupe TF1 acquiert l'intégralité des droits des deux prochaines coupes du monde de Rugby
15 septembre 2021	Newen prend une participation majoritaire dans le groupe de production allemand Flare Film
28 octobre 2021	Résultats des 9 premiers mois 2021 du groupe TF1
3 novembre 2021	Play Two annonce un partenariat stratégique avec Believe, qui entre à son capital <i>via</i> une participation minoritaire
30 novembre 2021	Lancement de MYTF1 MAX la première offre de replay étendu sans coupure publicitaire disponible sur ordinateur, mobile, tablette et TV <i>via</i> la fonction <i>cast</i> .
17 décembre 2021	TF1 Pub et SFR signent un partenariat sur la TV segmentée

L'intégralité de l'information réglementée est disponible sur le site Internet <https://groupe-tf1.fr//investisseurs/information-règlementée>

## — 9.5. ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- **1, quai du Point-du-Jour, 92100 Boulogne-Billancourt**  
e-TF1  
Histoire  
La Chaîne Info – LCI  
Monte Carlo Participation – MCP  
STS Événements  
TF1 Acquisitions de Droits (GIE)  
TF1 Digital Content  
TF1 Studio  
TF1 Distribution  
TF1 DS  
TF1 Business Solutions (anciennement TF1 Entertainment)  
TF1 Factory (anciennement TF1 Events)  
TF1 Films Production  
TF1 One Innovation  
TF1 Production  
TF1 Pub  
TF1 Séries Films  
TV Breizh  
TFX  
Une Musique  
Unify  
Ushuaïa TV
- **48 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris**  
Unify Digital Factory  
Neweb Développement
- **18-34 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt**  
Salto
- **63 bis rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt**  
Play two
- **89, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine**  
Extension TV – Série club
- **71 rue de la Victoire, 75009 Paris**  
Newen Studios
- **6 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, 98 090 Monaco**  
Télé Monte-Carlo – TMC
- **4<sup>th</sup> floor Ariel House, 74a Charlotte St, Bloomsbury, London W1T 4QJ, Regno Unito, United Kingdom**  
EBX
- **8-10, rue Saint Fiacre/33-35 rue du Sentier, 75002 Paris**  
aufeminin  
Doctissimo  
Marmiton  
Mayane Communication  
Unify Advertising  
Ykone
- **13, boulevard de Rochechouart, 75009 Paris**  
My Little Paris
- **5 rue Cyrano de Bergerac, 75018 Paris**  
Gammed!
- **20/22 rue des Bons Enfants, 75001 Paris**  
Newen Kids & Family (anciennement Blue Spirit)
- **195, rue Jean Jacques Rousseau, 92130 Issy-les-Moulineaux**  
17 Juin Production
- **80 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris**  
CAPA
- **14 avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny-le-Bretonneux**  
TelFrance
- **Calle Enrique Jardiel Poncela 4, 28016 Madrid (Spain)**  
iZen
- **Moermanskade 111, 1013 BC Amsterdam (The Netherlands)**  
Tuvalu
- **Wezembeekstraat 3, 1930 Zaventem, Belgium**  
De Mensen
- **100-486 Sainte-Catherine Street West, Montréal, Québec H3B 1A6**  
Première Bobine

## — 9.6. TABLES DE CONCORDANCE RFA

### 9.6.1. Annexe 1 au règlement délégué n° 2019/980

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel (DEU) où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Informations requises par l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980		Pages du document d'enregistrement universel
<b>1</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>318</b>
1.1	Personnes responsables du document d'enregistrement universel (DEU)	318
1.2	Déclaration des personnes responsables	318
1.3	Renseignements sur toute personne intervenant en qualité d'expert dont une déclaration ou un rapport est inclus dans le DEU	318
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	318
1.5	Dépôt du DEU auprès de l'AMF	318
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>100-101, 243, 250-254, 275-280, 297, 298, 299</b>
2.1	Nom, adresse, appartenance à un organisme professionnel	100-101
2.2	Détails à fournir en cas de démission, de révocation ou d'absence de renouvellement	
<b>3</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>52-67</b>
3.1	Description des risques importants propres à l'émetteur	52-67
<b>4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>1, 3-24, 25-27, 49-50, 293, 318</b>
4.1	Raison sociale et nom commercial	293
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	293
4.3	Date de constitution et durée de vie	293
4.4	Siège social, forme juridique, législation, pays dans lequel l'émetteur est constitué, adresse, numéro de téléphone, site web, avertissement	293
<b>5</b>	<b>Aperçu des activités</b>	<b>5, 6, 11-21, 28-40, 41-49, 176-177, 178-181, 198-199, 210-211, 244, 263-265</b>
5.1	Principales activités	6, 28-40, 178-181
5.1.1	Nature des opérations effectuées et principales activités	
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services importants lancés sur le marché	
5.2	Principaux marchés	28-38, 198-199
5.3	Événements importants dans le développement des activités	176-177
5.4	Stratégie et objectifs	12-21, 41-48
5.5	Dépendance à l'égard de brevets, de contrats ou de nouveaux procédés de fabrication	244
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	5, 11-21, 28-40
5.7	Investissements	39-40, 210-211, 263-265
5.7.1	Principaux investissements réalisés	
5.7.2	Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	
5.7.3	Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	

<b>Informations requises par l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980</b>		<b>Pages du document d'enregistrement universel</b>
<b>6</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	<b>6, 244-249, 273</b>
6.1	Description sommaire	6
6.2	Liste des filiales importantes	244-249, 273
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>188-249, 255-274</b>
7.1	Situation financière	188-249, 255-274
7.1.1	Évolution et résultat des activités de l'émetteur et de sa situation	
7.1.2	a) Évolution future probable des activités de l'émetteur	
	b) Activités en matière de recherche et de développement	
7.2	Résultat d'exploitation	188-249, 255-274
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	
7.2.2	Informations financières historiques faisant apparaître des changements importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	
<b>8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>10-11, 190, 227-230, 231-241, 258, 288-296, 293-296</b>
8.1	Informations sur les capitaux	10-11, 227-230, 288-296
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	190, 258
8.3	Besoins de financement et structure de financement	231-241
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations	293-296
8.5	Sources de financement attendues	231-241
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	<b>49-50</b>
9.1	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer de manière significative sur ses activités	49-50
<b>10</b>	<b>Information sur les tendances</b>	<b>5-21, 28-38, 176-185</b>
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente, et tout changement significatif de performance financière survenu entre la fin du dernier exercice et la date du DEU	12-21
10.2	Tendances pour l'exercice en cours	28-38, 176-185
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>24, 181</b>
11.1	Publication d'une prévision ou d'une estimation	24, 181
11.2	Publication d'une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice	24, 181
11.3	Base de la prévision ou de l'estimation	24, 181
<b>12</b>	<b>Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale</b>	<b>22, 70-82, 83-99</b>
12.1	Informations sur ces organes	22, 70-82
12.2	Conflit d'intérêt au niveau de ces organes	83-99
<b>13</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>23, 100-101, 102-116, 225-227, 241-242, 303-309</b>
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	102-116, 241-242, 303-309
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	225-227

Informations requises par l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980		Pages du document d'enregistrement universel
<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>	<b>70-82, 83-99, 100-101, 303-309</b>
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et durée des fonctions	70-82, 303-309
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	100-101
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	95-99
14.4	Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise	100-101
14.5	Incidences sur la Gouvernance d'entreprise et modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	70-82
<b>15</b>	<b>Salariés</b>	<b>150, 102-116, 154-155, 228-230, 288-293</b>
15.1	Nombre de salariés	150
15.2	Participations et stock-options	102-116, 288-293
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	154-155
<b>16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>282-285</b>
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	282-285
16.2	Existence de droits de vote différents	282-285
16.3	Contrôle de l'émetteur	282-285
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	282-285
<b>17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>293-296, 242-243</b>
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>5-7, 176-186, 188-280, 216, 250-254, 275-280</b>
18.1	Informations financières historiques	5-7, 176-186, 188-280
18.1.1	Pour les 3 derniers exercices	
18.1.2	Changement de la date de référence comptable	
18.1.3	Normes comptables	
18.1.4	Changement de référentiel comptable	
18.1.5	Bilan, compte de résultat, capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	
18.1.6	États financiers consolidés	
18.1.7	Dernières informations financières	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (trimestrielles et semestrielles)	176-186, 188-280
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	250-254, 275-280
18.3.1	Audit indépendant	
18.3.2	Audit des contrôleurs légaux	
18.3.3	Informations financières non auditées	
18.4	Informations financières proforma (modification significative des valeurs brutes)	176-186, 188-280
18.5	Politique en matière de dividendes (et montant du dividende par action)	178, 182-184, 228, 286, 303, 310-311
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	55-57, 216
18.7	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	sans objet

Informations requises par l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980		Pages du document d'enregistrement universel
<b>19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	<b>227, 288-296</b>
19.1	Capital social	227, 288-296
19.1.1	Montant du capital émis et informations sur les actions	
19.1.2	Actions non représentatives du capital	
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis	
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	
19.1.7	Historique du capital social	
19.2	Acte constitutif et statuts	293-296
19.2.1	Objet social	
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	
19.2.3	Dispositions susceptibles de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>197</b>
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>287, 296, 320</b>

### 9.6.2. Rapport financier annuel RFA

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Éléments du rapport financier annuel prévus par l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et par l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)	Pages du document d'enregistrement universel
Comptes annuels	255-274
Comptes consolidés	188-249
Rapport de gestion	voir 9.6.3
Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité des documents précités	318
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	275-280
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	250-254



### 9.6.3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La présente table de concordance permet d'identifier les informations qui constituent le rapport de gestion conformément aux articles L. 225-100 et suivants, L. 22-10-35 et suivants et L. 232-1 et suivants du Code de Commerce.

<b>Éléments requis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, le Code Général des Impôts et le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers</b>	<b>Pages du document d'enregistrement universel</b>
<b>Situation et activité de la société et du Groupe</b>	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-1 I 1°, L. 232-1-II, L. 233-26)	3-38, 176-185
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (L. 225-100-1 I 2°)	5, 28-40
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi (L. 232-1-II, L. 233-26)	182, 260
Principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales et modifications intervenues au cours de l'exercice (L. 233-13)	282-283, 288-290, 312-316
Succursales (L. 232-1, II)	sans objet
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 al 1)	197
Aliénations de participations croisées : (L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19)	sans objet
Évolution prévisible, perspectives (L. 232-1-II, L. 233-26)	24, 181
Activités en matière de recherche et développement (L. 232-1 II, L. 233-26)	10
Résultats de TF1 au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102)	184
Délais de paiement des fournisseurs et des clients (D. 441-6)	185
Montant des prêts interentreprises consentis par TF1 et déclaration du Commissaire aux Comptes : (L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du code monétaire et financier)	sans objet
<b>Contrôle Interne et Gestion des risques</b>	
Principaux risques et incertitudes (L. 225-100-1 I 3°)	52-57
Risques financiers liés aux effets du changement climatique (L. 22-10-35 1°)	sans objet
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable (L. 22-10-35 2°)	59-67
Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie ; utilisation par l'entreprise des instruments financiers (L. 225-100-1 4°)	188-249
Dispositif anti-corrupcion (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »)	98, 124
Plan de vigilance (L. 225-102-4)	sans objet

<b>Éléments requis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, le Code Général des Impôts et le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers</b>	<b>Pages du document d'enregistrement universel</b>
<b>Actionnariat et capital</b>	
Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils Article L. 233-13 du Code de Commerce	282-285
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions Article L. 225-211 du Code de Commerce	288-290
Participation des salariés au capital social (L. 225-102 al 1)	282-283
Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières (R. 228-90 et R. 228-91)	sans objet
Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du code Monétaire et Financier)	291-292
Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (243 bis du Code Général des Impôts)	182-184
<b>Déclaration de performance extra-financière (DPEF)</b>	
Modèle d'affaires (L. 225-102-1 et R. 225-105 I)	10-11
Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services (L. 225-102-1 et R. 225-105 I 1 <sup>o</sup> )	126, 167-170
Informations sur la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe) (L. 225-102-1 III, R. 225-104 et R. 225-105 I 2 <sup>o</sup> )	120-125, 140, 150, 166-170
Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance (L. 225-102-1 et R. 225-105 I 3 <sup>o</sup> )	10, 120-121, 172-174
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement) (L. 225-102-1 et R. 225-105 II A 1 <sup>o</sup> )	140-165
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique) (L. 225-102-1 et R. 225-105, II A 2 <sup>o</sup> )	126-139
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques) (L. 225-102-1 et R. 225-105 II, A 3 <sup>o</sup> )	166-170
Informations relatives à la lutte contre la corruption (L. 225-102-1 et R. 225-105 II B 1 <sup>o</sup> )	166-170
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme (L. 225-102-1 et R. 225-105 II B 2 <sup>o</sup> )	150-163
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés (L. 225-102-1 III et R. 225-105)	140-149
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF (L. 225-102-1 III et R. 225-105-2)	172-173
<b>Autres informations</b>	
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence et dont celle-ci a prescrit l'insertion dans le rapport annuel (L. 464-2)	sans objet
Informations fiscales complémentaires (223 <i>quater</i> et 223 <i>quinquies</i> du Code Général des Impôts)	182

### 9.6.4. Gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après renvoie aux éléments du rapport sur le Gouvernement d'entreprise en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de Commerce.

Éléments requis par les articles L. 225-37-2 à L. 225-37-5 du Code de Commerce ou par le code AFEP/MEDEF	Pages du document d'enregistrement universel
<b>Informations sur les rémunérations</b>	
Politique de rémunération des mandataires sociaux (L. 22-10-8 I al 2)	102-108
Rémunération et avantages de toute nature versés par TF1 durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social (L. 22-10-9 I 1°)	102-108
Proportion relative de la rémunération fixe et variable (L. 22-10-9 I 2°)	23, 102-108
Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable (L. 22-10-9 I 3° du Code de Commerce)	sans objet
Engagements pris par TF1 au bénéfice de ses mandataires sociaux (L. 22-10-9 I 4° du Code de Commerce)	104-106
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 (L. 22-10-9 I 5°)	sans objet
Ratios d'équité (L. 22-10-9 I 6°)	106
Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et des niveaux de rémunérations au cours des cinq derniers exercices (L. 22-10-9 I 7°)	107-108
Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée (L. 22-10-9 I 8°)	102-108
Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au II de l'article L. 22-10-34 (L. 22-10-9, I 9°)	102-108
Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation (L. 22-10-9 I 10°)	102-108
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'Administration) (L. 22-10-9 I 11°)	sans objet
Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux (L. 225-185)	102-116
Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux (L. 225-197-1 et L. 22-10-59 I)	102-116
<b>Informations sur la gouvernance</b>	
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des comités Changements intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice (L. 22-10-10 1°)	22, 70-82, 89-91
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil (L. 22-10-10 2°)	86-87
Modalités d'exercice de la Direction générale (L. 225-37-4 4°)	89-99
Limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général (L. 22-10-10 3°)	89
Référence à un Code de Gouvernement d'Entreprise et application du principe « Comply or explain » (L. 22-10-10 4°)	83
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités (L. 22-10-10 5°)	99, 287, 294
Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre (L. 22-10-10 6°)	296
Informations sur les évaluations du Conseil et sur les suites données à celles-ci (10.3 du Code AFEP/MEDEF)	93
Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L. 225-37-4 1°)	74-82
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (L. 225-37-4 2°)	295-296
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital (L. 225-37-4 3°)	291
Procédure mise en place permettant d'évaluer régulièrement les conventions courantes (L. 22-10-10, L. 22-10-12)	295-296

Éléments requis par les articles L. 225-37-2 à L. 225-37-5 du Code de Commerce ou par le code AFEP/MEDEF	Pages du document d'enregistrement universel
<b>Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (L. 22-10-11)</b>	
Structure du capital de TF1	283-285
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de TF1 en application de l'article L. 233-11	294-296
Participations directes ou indirectes dans le capital de TF1 en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12	294-296
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description	295
Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	294-296
Accords conclus entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote	294-296
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil ainsi qu'à la modification des statuts de TF1	83-99, 295
Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	290-292, 296
Accords conclus par TF1 qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de TF1	293-296
Accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	293-296

## — 9.7. LEXIQUE

**ADSL** : *Asymmetric Digital Subscriber Line* (ligne d'abonné numérique à haut débit Internet, téléphonie fixe, services de télévision).

**AMF** : Autorité des Marchés Financiers. Autorité publique indépendante qui régule les acteurs et produits de la place financière française.

**ARCOM** : Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI).

**ARPP** : Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. L'ARPP a pour but de mener toute action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine, dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité.

**BFR** : besoin en fonds de roulement. Actif courant – passif courant (y compris provisions courantes, hors trésorerie, dettes financières courantes et instruments financiers).

**Carnet de commandes (Newen Studios)** : représente, en heures, le volume d'activité traitée restant à réaliser pour les projets ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme (contrats/*deal memos* signés) pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros et hors Reel One.

**Cash-flow libre** : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation, ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité.

**Cash-flow libre après BFR** : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé après variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

**Chiffre d'affaires publicitaire brut** : tarifs plaquette transmis par les régies conformément à leurs conditions générales de vente, hors remises et dégressifs, appliqués à un volume de publicité vendu.

**Chiffre d'affaires publicitaire net** : chiffre d'affaires publicitaire brut, minoré des remises concédées aux annonceurs.

**CNC** : Centre national du cinéma et de l'image animée. Établissement public administratif qui assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia.

**Code de Gouvernement d'Entreprise de l'AFEP/MEDEF** : ensemble de recommandations en matière de Gouvernement d'entreprise et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publié par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

**Coût des programmes** : somme du coût des programmes diffusés sur les chaînes en clair du Groupe, de celui des programmes mis au rebut ou arrivant en fin de droits, des provisions passées au titre de la programmation (hors événements sportifs) et des plus ou moins-values de cession intra-Groupe.

**CSA** : Conseil supérieur de l'audiovisuel. Autorité administrative indépendante créée par la loi du 17 janvier 1989, qui a pour mission de garantir en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle dans les conditions définies par la loi du 30 septembre 1986. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CSA fusionne avec la haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) et devient l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

**Display** : inclut tous les modes de commercialisation (programmatische, non programmatische), tous les *devices* (mobile, *desktop*, *IPTV*) et se décompose en 3 formats : le *display* classique (bannières, modules de recommandation et liens de contenus), le *display* vidéo (formats *instream* et *outstream*) et les opérations spéciales.

**Durée d'écoute individuelle (DEI)** : indicateur d'audience mesurant la durée moyenne pendant laquelle les individus d'une population donnée écoutent ou regardent la télévision au cours d'une journée.

**Fournisseur d'accès à Internet (FAI)** : entreprise fournissant une connexion à Internet, *via* les réseaux ADSL, le câble ou la fibre optique.

**FRDA<50** : cible publicitaire constituée des Femmes de moins de 50 ans, Responsables des Achats.

**Goodwill** : différence entre le prix d'acquisition d'une société et sa valeur nette comptable.

**GRI** : *Global Reporting Initiative*. Initiative mondiale pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales.

**GRP** : *Gross Rating Point*. Indicateur de la pression publicitaire d'une campagne sur une cible déterminée. Le GRP est égal au nombre moyen d'opportunités de contact d'une campagne publicitaire avec sa cible, exprimé en points de pénétration. Il se calcule en multipliant la couverture de la cible par la répétition moyenne.

**Haute Définition (HD)** : résolution d'image dont la définition est supérieure à 720 lignes. Une image Full HD peut aller jusqu'à près de 2,1 millions de pixels, presque 5 fois plus qu'une image standard.

**IFRS** : *International Financial Reporting Standards*. Normes comptables devant être appliquées obligatoirement par les entreprises cotées lors de l'établissement de leurs comptes, afin d'harmoniser la présentation de leurs états financiers.

**IPTV** : *Internet Protocole Television* : accès aux chaînes de télévision et aux services (tels que le *replay*) *via* une box opérateur télécom.

**Interactivité** : programme télé ou site Web faisant appel à la participation des téléspectateurs ou des internautes (voter, participer à un jeu, etc.).

**OTT** : *Over the top*. Mode de distribution de contenus à travers Internet sans intervention du fournisseur d'accès à Internet.

**Parrainage** : Consiste pour un annonceur à associer sa marque à une émission afin de bénéficier d'une visibilité et d'éventuels effets d'image en fonction du caractère de l'émission

**Part d'audience** : pourcentage d'audience d'un média (télévision, radio, etc.) calculé par rapport à l'audience globale de ce média.

**Part de marché publicitaire** : part des investissements publicitaires réalisés par une régie sur un marché média (télévision, radio, etc.).

**Prime time** : Partie de la grille de programmes correspondant à l'heure de grande écoute. En France, le prime time de la télévision se situe le soir, en général à partir de 20 h 45. L'*access prime time* se situe entre 17 heures et 20 heures.

**SACD** : la société des auteurs et compositeurs dramatiques, est une société française de gestion collective des droits d'auteurs. Elle s'attache à percevoir et répartir les droits des auteurs membres de la SACD représentant les répertoires du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

**SVOD** : *subscription video on demand*. Service de vidéo à la demande par abonnement. Permet d'accéder avec un abonnement payant à un catalogue de vidéos à la demande sans publicité.

**Télévision de rattrapage** : en anglais, *replay* ou *catch-up TV*. Permet de revoir *via* Internet tout ou partie des programmes récemment diffusés à la télévision. Le service peut être gratuit ou payant et enrichi de compléments non diffusés (résumés, etc.).

**Télévision connectée** : désigne à la fois le téléviseur raccordé directement ou indirectement à Internet et l'offre de télévision provenant d'opérateurs Internet, diffusée *via* la technique de TVIP (voir TVIP).

**TNT** : télévision numérique terrestre. Mode de diffusion numérique de la télévision par le biais du réseau terrestre. Un boîtier, intégré ou non au téléviseur, permet de restituer les images compressées à la source.

**Trésorerie nette** : la trésorerie nette est la trésorerie disponible, après déduction de l'endettement brut.

**Visiteurs uniques** : totalise le nombre d'individus ayant visité un site Web ou utilisé une application au moins une fois sur la période concernée. Les Individus ayant visité le même site Web ou utilisé la même application plusieurs fois ne sont comptés qu'une seule fois.

## 9.8. INDEX

	Pages		Pages
Acquisitions	38, 54, 61, 63, 65, 167, 185, 193, 198, 217, 258, 260, 266, 320	Méthodes comptables	62, 66, 188-280
Administrateurs	22, 66, 71-74, 83-98, 100-101, 104, 107-108, 116, 242, 302-303, 305-306, 310-312	Opérations sur titres	206, 217, 265
Assemblée Générale	71, 100-101, 104, 108-109, 253, 279, 289, 291-292, 294, 297-300, 302-316	Organigramme	27
Audience	13, 34, 39-40, 43, 147, 166, 180, 200, 215	Pactes d'actionnaires	295
Code AFEP/MEDEF	83-85, 89, 93, 95, 97, 100, 114, 305-306	Parties prenantes	10, 118-174, 287
Comités	22, 59, 70-73, 83, 86, 89, 93, 95, 98, 107, 116, 120, 151, 153, 158, 282, 304-305-306	Perspectives	24, 181
Commissaires aux Comptes	59, 65-66, 92, 94, 96, 100-101, 172, 188, 243, 250, 253-254, 272-280, 297-300, 311, 313-315, 318-319	Production	5, 10-21, 38, 40-48, 176-180, 195, 260, 280
Comptes	100, 188-275, 293-300, 318	Programmes	3-24, 39-50, 138, 144, 251
Contrôle interne	59-68	Rapports	3, 100-102, 172-174, 250, 275-280, 297-300, 303-309
Conseil d'Administration	22-23, 52, 59, 65, 70-82, 302-310	Recherche & Développement (R&D)	10, 12-13
Diffusion	5, 10-11, 14, 28, 40, 49, 52-55, 58, 60-61, 126, 129, 133, 137, 148, 167, 212-213, 251, 261, 276	Règlement intérieur	83-99, 287
Digital	4-21, 39-49, 176-177	Rémunérations	23, 102-116, 150-151, 202, 272
Dividendes	182, 188-192, 228, 286, 303	Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)	3, 5, 8, 21, 23, 64, 88, 118-174
Droits	38-54, 62-64, 94, 106-116, 163, 171, 196	Ressources humaines	64, 145, 148, 158, 164, 304

Pages		Pages	
Engagements hors bilan	64-65, 96, 241-243, 251, 259, 262, 266, 271, 276-277	Revenus publicitaires	108, 177-182
Éthique	8, 21-23, 55-56, 58, 65, 73, 78, 80, 81-82, 88-89, 93-99, 118, 121, 124, 166-171	Risques	51-68, 117-174
Gouvernance	69-114	Seuils	284-285
Investissement	35, 210-211, 263-265	Statuts	83-99, 293-296
Juste valeur	268, 271	Trésorerie	10, 62, 177, 190, 208-209, 217, 218, 223-224, 231, 234-235, 258





Conception et réalisation : **côtécorp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : Frédéric Berthet/TF1 - Christophe Chevalin - J. Cresp - I. Franciosa - iStock - Kal Visuals Unsplash - Sophie Loubaton - Fabien Malot - Phare Ouest Productions - Umberto Unsplash - Unsplash



**Télévision Française 1 - TF1**

Société anonyme au capital  
de 42 097 127 €

RCS Nanterre 326 300 159

1, Quai du Point du Jour

92656 Boulogne-Billancourt Cedex

[www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr)